

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION  
VERSION 2**

**Le jeudi 22 novembre 2018**

**à 17 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Montréal, le jeudi 15 novembre 2018

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 22 novembre 2018, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

---

Le greffier de la Ville  
Yves Saindon, avocat

*(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)*

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION  
VERSION 2**

**Le jeudi 22 novembre 2018**

**à 17 h**

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 22 novembre 2018 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 8 novembre 2018.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 20.19 à 20.24, 30.03, 41.03 à 41.05, 45.01 et 51.01 et 51.02.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 51.01 pour lequel aucun document ne sera livré.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
du jeudi 22 novembre 2018**

**ORDRE DU JOUR**

**VERSION 2**

**01 – Période de questions du public**

**01.01**     Service du greffe

Période de questions du public

**02 – Période de questions des membres du conseil**

**02.01**     Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

**03 – Ordre du jour et procès-verbal**

**03.01**     Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

**03.02**     Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 octobre 2018

## **04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

### **04.01**     Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

### **04.02**     Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

### **04.03**     Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

## **05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

### **05.01**     Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

## **07 – Dépôt**

### **07.01**     Service du greffe

Dépôt

## **11 – Dépôt de pétitions**

### **11.01**     Service du greffe

Dépôt de pétitions

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1185315003

Autoriser la deuxième prolongation du contrat pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze mois, soit du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019, pour une somme maximale de 937 630,32 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Les Industries Centaure Itée (CG15 0604)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.02 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1188107001

Approuver le projet d'entente par lequel la Ville de Montréal achète de la Société québécoise des infrastructures (SQI) de la vapeur en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal, pour une durée de onze ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour un coût annuel approximatif de 300 000 \$ (net de ristourne), afin d'alimenter les systèmes de chauffage de l'édifice Lucien-Saulnier et de la Cour municipale de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 20.03 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1183277003

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme sans but lucratif, D-Trois-Pierres, pour la fourniture d'un service de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest de l'île de Montréal (Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et le parc agricole du Bois-de-la-Roche), pour une durée de 29 mois durant les saisons hivernales du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 167 996,33 \$, taxes non applicables / Approuver un projet de convention de services à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**20.04** Service des technologies de l'information , Direction technologies architecture innovation et sécurité - 1187297002

Accorder un contrat à Gallium inc. pour la fourniture d'un service de soutien technique pour les plates-formes de logiciels libres Apache Hadoop, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 838 259,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16989 (3 soum.)

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.05** Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires - Institutionnelles - 1188057001

Autoriser une dépense additionnelle de 11 358 261,99 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la première prolongation de contrat pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (familles 2 et 5), Informatique ProContact inc. (famille 3) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2019, majorant ainsi le montant total des ententes de 22 716 523,97 \$ à 34 074 785,96 \$, taxes incluses

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.06** Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1187833007

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 1 928 710,81 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de services à facturation personnalisée à cette fin

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.07**     Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1187833005

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware pour la période du 30 décembre 2018 au 15 janvier 2020, pour une somme maximale de 340 490,33 \$, taxes incluses

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.08**     Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1186634001

Accorder un contrat à West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17189 (2 soum.)

*Compétence*                             Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                     police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
  premiers répondants

**20.09**     Service du matériel roulant et des ateliers - 1188034010

Accorder un contrat à Trois Diamants Autos Ltée pour la fourniture de 50 fourgons (passagers et utilitaires) (lot 1) - Dépense totale de 1 910 367,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17199 (6 soum. )

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.10**     Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1187526020

Accorder un contrat de gré à gré à TMEIC International Corporation pour la fourniture et l'assistance de mise en service d'un variateur de vitesse, pour une somme maximale de 1 407 239,49 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

*Compétence*                             Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.11** Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1182645006

Accorder un contrat de gré à gré à Zoll Medical Canada pour l'acquisition de 110 défibrillateurs automatisés externes de type AED-3 pour l'usage exclusif des premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 328 828,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

*Compétence* Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :* police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.12** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation - 1184512004

Accorder un contrat à Les entreprises Canbec Constructions inc. pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, pour le lot # 2, pour une période de trente-quatre mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, pour une somme maximale de 103 215,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16942 (1 soum.)

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.13** Service des ressources humaines , Direction dotation talents et développement organisationnel - 1181292002

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une durée d'un an, pour des services professionnels avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires, pour une somme maximale de 387 550 \$, taxes incluses, pour l'année 2019 / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.14**     Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1188115001

Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$ pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$ pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$ pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total à autoriser de 7 344 658,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses / Approuver le projet convention de modification no 1 à cette fin

*Compétence*                                     Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.15**     Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1187526021

Accorder un contrat de services professionnels d'architecture à Viau Bastien Gosselin architectes inc. pour les travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 916 624,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17221 (4 soum.)

*Compétence*                                     Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.16**     Service des infrastructures voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets - 1186086005

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six mois avec Axor experts-conseils inc. (contrat #1: 5 256 657 \$, taxes incluses), Les services Exp inc. (contrat #2: 5 232 512,25 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (contrat #3: 5 357 835 \$, taxes incluses) pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pendant les travaux pour divers grands projets - Appel d'offres public 18-17168 (4 soum.)

*Compétence*                                     Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.17**     Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1188042003

Approuver le projet de deuxième renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 7, à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 4 ans et 3 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 juillet 2023, moyennant un loyer total de 239 148 \$, taxes incluses

*Compétence*                                Sécurité publique  
*d'agglomération :*

**20.18**     Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1185323012

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une durée de 13 mois et 21 jours, soit du 8 juin 2018 au 31 juillet 2019, moyennant un loyer total de 151 004,76 \$, excluant les taxes

*Compétence*                                Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.19**     Service de l'approvisionnement - 1185318001

Conclure une entente-cadre avec Globex Courrier Express International inc., d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture du service de ramassage, de tri et de distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et la livraison du courrier rapide - Appel d'offres public 18-15836 (4 soum.)

*Compétence*                                Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.20**     Service du matériel roulant et des ateliers - 1188034011

Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp. (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année, soit du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2020, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.21**     Service de la performance organisationnelle - 1187348001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec SIA Partenaires inc. (984 042,28 \$, taxes incluses) et KPMG S.R.L. (1 291 744,13 \$, taxes incluses) pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle / Appel d'offres public 18-17085 (12 soum.)

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.22**     Service des ressources humaines , Direction dotation talents et développement organisationnel - 1187738003

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Université de Sherbrooke pour la diffusion pour les années 2019-2020 des activités de formation établies dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être (CG18 0180), pour une somme maximale de 322 223,19 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.23** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1181029006

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier - Dépense totale de 2 714 020,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17094 (7 soum.)

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.24** Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1187923001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Itée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes, dans le cadre du Programme d'aide aux employés, pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de deux prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 5 ans - Appel d'offres public 18-17244 (3 soum.)

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184565009

Approuver le remboursement d'une dépense de 13 639 085,43 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne 61 située au 10, rue Sunnydale à Ville de Dollard-des-Ormeaux

*Compétence* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants  
*d'agglomération :*

**30.02**     Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme -  
1182622002

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction du poste des Irlandais à 315-25 kV soumis par Hydro-Québec à la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération :*                      Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**30.03**     Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1181179010

Approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation / Approuver les conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Programme de soutien aux artères commerciales en transformation

*Compétence d'agglomération :*                      Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise  
(En lien avec l'article 41.03)

**41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement**

**41.01**     Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1180592002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

*Compétence d'agglomération :*                      Annexe du décret - Écoterritoires

**41.02**     Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1182675002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage et du réservoir McTavish

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**41.03**     Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1181179010

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier

*Compétence*                                   Élément du développement économique qu'est toute aide  
*d'agglomération :*                           destinée spécifiquement à une entreprise  
  (En lien avec l'article 30.03)

**41.04**     Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1187796003

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs

*Compétence*                                   Élément du développement économique qu'est toute aide  
*d'agglomération :*                           destinée spécifiquement à une entreprise

**41.05**     Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1185929004

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

*Compétence*                                   Acte mixte  
*d'agglomération :*

## **42 – Adoption de règlements**

### **42.01      Service de la culture , Direction du développement culturel - 1187666003**

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018

*Compétence*                                      Annexe du décret - Culture Montréal  
*d'agglomération :*

### **42.02      Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1180298001**

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc

*Compétence*                                      Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

## **45 – Règlement de la Société de transport de Montréal**

### **45.01      Société de transport de Montréal - 1186213008**

Approuver le Règlement R-191 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 19 886 357 \$ pour financer le projet « Infrastructure de recharge du CT Stinson » pour un terme de 10 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

*Compétence*                                      Transport collectif des personnes  
*d'agglomération :*

## **51 – Nomination / Désignation**

### **51.01**     *Service du greffe*

Nominations à la Société de transport de Montréal

### **51.02**     *Service des ressources humaines , Direction dotation talents et développement organisationnel - 1186750003*

Recommandation au ministre de la Sécurité publique - Nomination du directeur du Service de police de la Ville de Montréal

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 25 octobre 2018  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 25 octobre 2018  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino, M. Morris Vesely et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Manon Barbe, M. Éric Alan Caldwell et Mme Paola Hawa

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

---

Monsieur Robert Coutu agit à titre de président d'assemblée en l'absence de Madame Manon Barbe.

Le président d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président d'assemblée dépose copie d'une lettre de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, en date du 24 octobre 2018, désignant messieurs Jocelyn Pauzé et Éric Alan Caldwell à titre de membres du conseil d'agglomération de Montréal en remplacement de messieurs Pierre Lessard-Blais et Philippe Tomlinson, de même qu'un nouveau plan de banquette.

Monsieur Coutu profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à messieurs Pauzé et Caldwell.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Louise Legault	M. Luc Ferrandez (M. Benoit Dorais) (M. Beny Masella) (M. Mitchel Brownstein)	Une demande a-t-elle été faite auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'obtenir un certificat d'autorisation concernant les travaux sur la rivière Saint-Pierre dans l'arrondissement de Lachine / Résultats des tests de dépistage de fumée et de rhodamine effectués au collecteur pluvial Toe Blake

M. Irwin Rapoport

Mme Valérie Plante  
(M. Benoit Dorais)

Sauvegarde des espaces verts et des milieux naturels avec les travaux du REM – Remplacement des arbres qui auront été enlevés pour ces travaux

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 11.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 12.

---

### CG18 0517

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, avec le retrait du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption inscrit à l'article 42.04.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

### CG18 0518

#### Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 septembre 2018

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 septembre 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 octobre 2018 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

#### 4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2018.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2018.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2018.

---

#### 5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

##### Par M. Benoit Dorais

- 05.01 Dépôt de la réponse écrite du directeur de l'environnement, M. Roger Lachance, relative au questionnement de M. Edgar Rouleau lors du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 concernant l'émanation de particules dans l'air dans la Ville de Dorval.

---

#### 6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

##### CG18 0519

##### Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport biennuel de l'inspecteur général pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport biennuel de l'inspecteur général pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

06.01

---

**CG18 0520**

**Dépôt du rapport et recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal »**

Monsieur Michel Gibson dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

06.02

---

**7 - Dépôt**

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt »

**CG18 0521**

**Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2019**

Le porte-parole d'assemblée dépose les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2019, et le conseil en prend acte.

07.01

---

07.02 Dépôt de la résolution 20180926-005 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Ouest le 26 septembre 2018 intitulée « Déclaration pour mieux protéger les collectivités contre les crimes commis avec des armes de point, fusils d'assaut et armes semi-automatiques »

---

**CG18 0522**

**Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017**

Le porte-parole d'assemblée dépose la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 31 août 2018 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2018 comparé avec le 31 août 2017, et le conseil en prend acte.

07.03 1185205004

---

**11 - Dépôt de pétitions**

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0523**

**Accorder 4 contrats à Fortier Auto Montréal Itée pour la fourniture de cinquante-huit fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217 - Dépense totale de 2 167 737,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16962 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1598;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Fortier Auto (Montréal) Itée, ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, les 4 commandes pour la fourniture de cinquante-huit fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales et chacun des lots ci-après indiqués, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16962 ;

<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
<u>Lot 1:</u> Onze fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 5230 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 125 pi <sup>3</sup> (minimum)	389 902,07 \$
<u>Lot 2:</u> Dix-sept fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 280 pi <sup>3</sup> (minimum)	597 122,66 \$
<u>Lot 3:</u> Quinze fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pi <sup>3</sup> (minimum)	571 437,25 \$
<u>Lot 4:</u> Quinze fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 9300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pi <sup>3</sup> (minimum)	609 275,52 \$

- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1188034006

---

**CG18 0524**

**Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 30 véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17177 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1600;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de trente véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de Police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17177 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1188034009

---

**CG18 0525**

**Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (CG13 0224), un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une période de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023, moyennant un loyer total de 712 849,56 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1605;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (CG13 0224) un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, moyennant un loyer total de 695 603,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement;
- 2 - d'autoriser une dépense estimée à 17 246,25 \$, taxes incluses, pour le coût d'électricité, pour la durée du terme de 5 ans;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1186025007

---

**CG18 0526**

**Autoriser, pour l'année 2018-2019, la prolongation du contrat accordé à Sauver Remorquage, Ludos Autos inc. (CA17 170231), pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2017-2018, pour une somme maximale de 275 656,33 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1625;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie Sauver Remorquage, Ludos Autos inc. (CA17 170231), pour les services de remorquage lors des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2018-2019, selon les besoins et à la demande, aux prix unitaires soumissionnés plus la variation de l'indice des prix du transport privé de la province de Québec, calculée conformément aux documents d'appel d'offres 17-16202, pour un montant maximal de 275 656,33 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1180235002

---

**CG18 0527**

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582), pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1639;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, afin d'exercer les deux options d'une année de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 \$ à 3 878 336,70 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1185035002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG18 0528

**Accorder un contrat de gré à gré à Morpho Canada inc., pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1627;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et Morpho Canada inc. pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) utilisée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 494 724,78 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat de services ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1180206002

---

#### CG18 0529

**Autoriser une dépense additionnelle pour le lot 2 d'un montant de 173 537,72 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$ et pour le lot 3 de 418 517,09 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$ / Autoriser, conformément aux contrats, les deux options de renouvellement d'un an des lots 1 à 8 pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021 ainsi que la dépense additionnelle correspondante de 4 519 974,51 \$, incluant les contingences des lots 2 et 3 / Autoriser un budget additionnel aux années de prolongation de 112 155,58 \$ et de 119 789,35 \$ pour les variations de quantité des lots 2 et 3 respectivement pour les deux années supplémentaires, dans le cadre des contrats accordés à Bell Canada (lots 1,2,3,4,5,6,8) et à la Société TELUS Communications (lot 7)(CG16 0115)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1628;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 173 537,72 \$, taxes incluses, pour le lot 2, et d'un montant de 418 517,09 \$, taxes incluses, pour le lot 3, pour la location de circuits en transmission de données, dans le cadre des contrats (lots 2 et 3) accordés à Bell Canada (CG16 0115), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 599 163,13 \$ à 1 772 700,85 \$, taxes incluses, pour le lot 2, et de 1 210 347,57 \$ à 1 628 864,66 \$, taxes incluses, pour le lot 3;

- 2 - d'exercer, en vertu de la résolution CG16 0115, les deux options de prolongation d'un an des lots 1 à 8, et autoriser une dépense additionnelle de 4 519 974,51 \$ incluant les contingences des lots 2 et 3, pour la location de circuits en transmission de données, pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021, dans le cadre des contrats accordés à Bell Canada (Lots 1,2,3,4,5,6,8) et Telus Communications (lot 7);
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de 112 155,58 \$ pour le lot 2, et de 119 789,35 \$ pour le lot 3, pour les variations de quantité pour les deux années de prolongation;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187429001

---

### CG18 0530

**Accorder un contrat à Panavidéo inc. pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2021, pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17003 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1629;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Panavidéo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de caméras et d'une solution de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 590 489,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17003;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1185035001

---

### CG18 0531

**Accorder un contrat à Compugen inc. pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17190 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1633;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 299 194,71 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17190 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le contrat d'adhésion et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1186871003

---

#### **CG18 0532**

**Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre avec Al Carrière Extincteur (1991) ltée (CG16 0342) pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, pour une somme maximale estimée à 270 593,66 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 811 780,99 \$ à 1 082 374,65 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1635;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Al Carrière Extincteur (1991) ltée (CG16 0342), pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, selon les mêmes termes et conditions, pour une somme maximale de 270 593,66 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 811 780,99 \$ à 1 082 374,65 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1182645005

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0533**

**Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans l'architecture Transfo RH, pour une somme maximale de 1 203 112,01 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1630;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure, conformément à la loi, une entente de gré à gré avec le Centre de service partagés du Québec (CSPQ), pour une période de 12 mois, pour l'acquisition de services professionnels Oracle pour accompagner la Ville dans la migration du système intégré Montréal (SIMON) vers Oracle ERP Cloud, dans l'architecture Transfo RH, pour une somme maximale de 1 203 112,01 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente (acceptation de l'offre) et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187684006

---

**CG18 0534**

**Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'acquisition de licences IBM Spectrum Protect Suite, pour une somme maximale de 569 127,60 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1631;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'acquisition de licences IBM Spectrum Protect Suite, pour un montant de 569 127,60 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1186871005

---

**CG18 0535**

**Accorder un contrat à J. René Lafond inc. pour la fourniture de 2 chariots élévateurs de marque Manitou, pour une somme maximale de 189 392,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17138 (2 soum. 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1636;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, J. René Lafond inc., le contrat pour le lot 3 pour la fourniture de 2 chariots élévateurs de marque Manitou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 189 392,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17138 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1184922017

---

**CG18 0536**

**Conclure une entente-cadre pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de deux périodes additionnelles de douze mois chacune, avec Entreprises Forlini-Division équipement de sécurité universel inc., pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de sécurité, pour une somme maximale estimée à 945 523,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17074 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1632;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de deux périodes additionnelles de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de sécurité;
- 2 - d'accorder à Entreprises Forlini - Division équipement de sécurité universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17074;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1186133001

---

**CG18 0537**

**Accorder un contrat à Charex inc. pour réaliser les travaux de pavage et la gestion des eaux pluviales aux ateliers Viau (0246) et Rouen (0248) - Dépense totale de 2 401 656,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5964 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1640;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 401 656,27 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de pavage et la gestion des eaux pluviales aux ateliers Viau et Rouen, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 183 323,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5964 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1181029005

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0538**

**Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réhabilitation par polymères renforcés de fibres de carbone d'une conduite principale d'aqueduc de 1800 mm de diamètre sur le boulevard Pie-IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel - Dépense totale de 2 851 954,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10273 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1644;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 2 851 954,88 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 353 548,13 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 141 419,25 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 1800 mm sur le boulevard Pie-IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Industriel;

- 2 - d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 356 987,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10273;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1186217001

---

#### **CG18 0539**

**Autoriser une dépense additionnelle de 51 868,73 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers 64 située au 3175, chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188) pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, n° 56 et n° 64, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 617 007,40 \$ à 1 668 876,13 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1647;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 51 868,73 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux correctifs à la caserne de pompiers n° 64, située au 3175, chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre de la réalisation de travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et des travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, n° 56 et n° 64, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction D.L.T. (2014) inc. (CG17 0188) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 617 007,40 \$ à 1 668 876,13 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1186342003

---

#### **CG18 0540**

**Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réfection de la structure de régulation Alepin, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 509 391,80 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP18077-123274-C (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1645;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 509 391,80 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 251 565,30 \$, taxes incluses, pour la réfection de la structure de régulation Alepin;

- 2 - d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 257 826,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP18077-123274-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1187526019

---

#### **CG18 0541**

**Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Civitas inc. pour la réalisation de relevés et travaux d'arpentage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 625 808,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17149 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1651;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Groupe Civitas inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des relevés et travaux d'arpentage, dans le cadre des projets d'aménagement de la Ville, pour la somme maximale de 625 808,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17149;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1187936021

---

#### **CG18 0542**

**Autoriser la cession partielle du contrat accordé à Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. (CG15 0247) pour les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no 31, selon les mêmes termes et conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1652;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. (CG15 0247) pour les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no. 31, selon les mêmes termes et conditions ;

- 2 - d'approuver la convention de cession entre Dupras Ledoux inc. et CIMA +, à laquelle interviennent la Ville de Montréal, Rubin et Rotman inc. et NCK inc.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1185350001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG18 0543**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 042,9 mètres carrés, situé du côté sud du Chemin Bates, à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1654;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Corporation First Capital Holdings (Québec) inc., à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 174 125 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du Chemin Bates, à l'est de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 504 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière une confirmation écrite que les travaux de décontamination et de remblaiement sont complétés et approuvés et que l'avis de décontamination a été dûment publié au Registre foncier du Québec;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1184962002

---

**CG18 0544**

**Autoriser l'ajout de services aux catalogues des lots 1 à 6 du contrat de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, accordé à Teltech Télécommunication inc. et Télécon inc. (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1665;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'ajout d'un service aux catalogues des lots 1 à 5 du contrat 15-64002 - travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, accordé à Teltech Télécommunications inc. et Telcon inc. (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées, tel qu'énoncé dans la demande de changement au contrat (DDCC) pour lesquels le fournisseur s'engage à fournir à la Ville le nouveau service au tarif décrit;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information, ou ses représentants désignés, à ratifier la DDCC en lien aux contrats visés.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1183190003

---

**CG18 0545**

**Approuver le projet de convention de résiliation de bail par lequel la Ville et le Complexe Chaussegros de Léry inc., résilie à compter du 31 octobre 2018, le bail intervenu le 28 octobre 2008 pour un local d'une superficie de 2 149,98 pieds carrés, situé au 333, rue Notre-Dame Est, à des fins administratives (CG08 0547) / Ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1657;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de résiliation de bail par lequel la Ville et le Complexe Chaussegros de Léry inc. résilie, à compter du 31 octobre 2018, le bail intervenu le 28 octobre 2008 pour un local d'une superficie 2 149,98 pieds carrés, situé au 333, rue Notre-Dame Est, utilisé à des fins administratives;
- 2 - d'ajuster à la baisse, à compter de 2019, la base budgétaire des revenus et des dépenses du Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1184069010

---

**CG18 0546**

**Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête à Jeunesse au Soleil, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, des locaux dans le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc, d'une superficie de 254,55 mètres carrés, à des fins communautaires et à titre gratuit / La subvention est de 125 000 \$ pour toute la durée dudit prêt**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1659;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête à l'organisme à but non lucratif, Jeunesse au Soleil, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, des locaux d'une superficie d'environ 254,55 mètres carrés dans le bâtiment situé au 4480, avenue du Parc, à des fins communautaires et à titre gratuit, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1188042002

---

**CG18 0547**

**Accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1660;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1187952002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0548**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab M.D. inc., consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1687;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme François Kassab, M.D. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.26 1186044002

---

**CG18 0549**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 307 287,93 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE16 1688;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 307 287,93 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.27 1186044001

**CG18 0550**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Tadros Orthopédie Md inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 222 821,55 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1689;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie MD inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 222 821,55 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.28 1186044003

---

**CG18 0551**

**Reconduire la convention de services professionnels d'actuares intervenue avec Morneau Shepell (CE10 1968) (CG16 0455), pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1691;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation pour une durée d'un an, soit du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019, de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco (CE10 1968) (CG16 0455) pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1186335002

**CG18 0552**

**Conclure cinq ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Les services EXP inc. (2 069 601,74 \$, taxes incluses), Lemay Co inc. (2 316 449,90 \$, taxes incluses), Daoust-Lestage inc. (1 035 536,13 \$, taxes incluses), Affleck de la Riva architectes (794 212,81 \$, taxes incluses) et Vlan paysages inc. (824 697,27 \$, taxes incluses) pour des services en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 18-17150 (6 soum. pour chaque contrat)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1694;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure cinq ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en architecture, en design industriel et en éclairage d'ambiance pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux d'aménagement pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17150;

<b>Firme</b>	<b>Montant maximal</b>
Les services EXP inc.	2 069 601,74 \$
Lemay Co inc.	2 316 449,90 \$
Daoust-Lestage inc.	1 035 536,13 \$
Affleck de la Riva architectes	794 212,81 \$
Vlan paysages	824 697,27 \$
<b>Total</b>	<b>7 040 497,85 \$</b>

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la gestion du portefeuille de projets au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1181009020

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0553**

**Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires et d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant de 155 953 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1697;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat, auquel intervient le Centre intégré universitaire du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal, par lequel l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) inc. s'engage à vendre à la Ville de Montréal le lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé, situé au 7500, rue Saint-Denis, à l'angle de la rue Faillon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 3 631 250 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière avec un montant de 155 953 \$, taxes incluses, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1184962003

---

**CG18 0554**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période approximative de 6 mois, avec Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$, taxes incluses et Groupe B : 966 652,31 \$, taxes incluses) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appels d'offres publics 18-16938 (3 soum.) et 18-17188 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1683;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées,
- 3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents des appels d'offres publics 18-16938 et 18-17188 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée Appel d'offres 18-17188	Anjou - Lasalle - Le Plateau-Mont-Royal - Le Sud-Ouest - L'île-Bizard-Sainte-Geneviève - Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Rosemont-la Petite-Patrie - Saint-Laurent - Saint-Léonard - Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée Appel d'offres 18-16938 (Groupe A)	Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Dorval - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée Appel d'offres 18-16938 (Groupe B)		Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1187360003

#### CG18 0555

##### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 12 675 350,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16961 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1693;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville;
- 3 - d'approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1187737001

---

#### **CG18 0556**

**Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428 \$ pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1704;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 400 428 \$, pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation Gonthier, sis au 2505 avenue Hector, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1186185002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG18 0557**

**Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 octobre 2018 par sa résolution CE18 1610;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
  - a) les parcs suivants :
    - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
    - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
  - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
  - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1180643003

---

#### **CG18 0558**

**Autoriser une dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société du Parc Jean-Drapeau du coût des travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm afin de relocaliser la conduite d'eau principale de 450 mm dans le secteur ouest de l'Île Ste-Hélène**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 octobre 2018 par sa résolution CE18 1668;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 807 916,63 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société du Parc Jean-Drapeau du coût des travaux pour la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm afin de relocaliser la conduite d'eau principale de 450 mm dans le secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

30.02 1185946002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.03 et 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### **CG18 0559**

#### **Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1708;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

#### **RÉSOLUTION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DÉSIGNANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LE DROIT DE PRÉEMPTION EST EXERCÉ ET QUI PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS AUX FINS DE PARC RÉGIONAL**

Attendu le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034),

il est résolu :

1. d'assujettir au droit de préemption, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés aux paragraphes 1° à 9° du présent article au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1° Dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, les lots :

1 270 063	1 455 810	1 455 813	1 455 822
1 455 894	1 455 895	1 455 898	1 874 359
1 874 441			

2° Dans le parc-nature du Bois-de-Liesse, les lots :

3 063 787	4 622 944	4 622 945	6 008 323
6 008 324	6 008 325		

3° Dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, les lots :

1 977 324	1 978 978	4 589 367	4 589 390
4 590 015	4 590 104		

4° Dans le parc-nature du Bois-d'Anjou, les lots :

1 110 468	1 144 214	1 144 243	1 144 260
1 251 075	1 302 069	1 406 504	1 423 023
1 423 024	3 192 970	5 377 069	5 456 665
5 456 666	5 990 920	5 990 921	

- 5° Dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny, les lots :
- |           |           |           |           |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 055 834 | 1 055 899 | 1 276 343 | 1 276 347 |
| 1 276 349 | 1 276 351 | 1 279 562 |           |
- 6° Dans le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, les lots :
- |           |           |           |  |
|-----------|-----------|-----------|--|
| 1 169 309 | 1 172 398 | 2 744 688 |  |
|-----------|-----------|-----------|--|
- 7° Dans le parc-nature des Sources, les lots :
- |           |           |  |  |
|-----------|-----------|--|--|
| 2 455 247 | 3 178 143 |  |  |
|-----------|-----------|--|--|
- 8° Dans le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, les lots :
- |           |           |           |           |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 416 974 | 1 416 975 | 1 416 978 | 1 416 982 |
| 1 416 984 | 1 416 985 | 1 416 988 | 1 416 990 |
| 1 416 991 | 1 416 992 | 1 417 002 | 1 417 006 |
| 1 417 007 | 1 417 009 | 1 417 013 | 1 417 014 |
| 1 417 015 | 1 417 018 | 1 417 019 | 1 417 020 |
| 1 417 044 | 1 418 833 | 1 991 020 |           |

2. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

La présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034).

---

Un débat s'engage.

---

Madame Julie Brisebois, mairesse de la Ville de Senneville, précise que le vote en faveur de cet article ne constitue pas une reconnaissance de l'inclusion du parc agricole du Bois-de-la-Roche à l'intérieur des limites actuelles du grand parc.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1180592004

---

## CG18 0560

**Adoption - Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional**

**Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0509;

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0509;

Vu le dépôt des projets de règlements intitulés « Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional » et « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0509;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018, par sa résolution CE18 1565;

Vu le retrait du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption, lors de l'adoption de l'article 3.01 (CG18 0517);

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1186620009

*Règlement RCG 18-034*

---

**CG18 0561**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1187666003

---

**CG18 0562**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1180298001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG18 0563**

#### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0506;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0506;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018, par sa résolution CE18 1507;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1186620008

*Règlement RCG 18-033*

---

**CG18 0564****Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$ à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0507;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0507;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018, par sa résolution CE18 1510;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux (RCG 15-041) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 12 631 000 \$ », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

42.02 1182675001

*Règlement RCG 15-041-1*

---

**CG18 0565****Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0508;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 par sa résolution CG18 0508;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 septembre 2018, par sa résolution CE18 1561;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1180191007

---

*Règlement RCG 06-019-5*

**CG18 0566**

**Approuver le Règlement R-188 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 10 367 841 \$ pour financer le projet « Acquisition équipements de production phase 2 » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1718;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-188 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 10 367 841 \$ pour financer le projet « Acquisition équipements de production phase 2 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal .

Adopté à l'unanimité.

45.01 1186213006

---

**CG18 0567**

**Nomination de Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1712;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, et ce, du 25 octobre 2018 au 30 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1185330005

---

**CG18 0568**

**Nomination au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal d'un membre parmi les membres du conseil de la Ville et désignation de la présidente du conseil d'administration**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 octobre 2018 par sa résolution CE18 1713;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de nommer Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée, à titre de membre du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, en remplacement de M. Éric Alan Caldwell, pour un mandat de 2 ans à compter du 25 octobre 2018;
- 2 - de désigner Mme Sophie Mauzerolle au poste de présidente du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1187590004

---

**CG18 0569**

**Nomination aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer M. François W. Croteau à titre de membre de la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de Mme Valérie Patreau;
- 2- de nommer Mme Sophie Mauzerolle à titre de membre de la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de Mme Valérie Patreau;
- 3- de nommer M. Pierre Lessard-Blais à titre de membre de la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de Mme Suzie Miron;
- 4- de nommer Mme Stéphanie Watt à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Fanny Magini;
- 5- de nommer Mme Valérie Patreau à titre de présidente de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Maja Vodanovic;
- 6- de nommer Mme Fanny Magini à titre de membre de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- 7- de nommer Mme Maeva Vilain à titre de membre de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Sophie Mauzerolle.

Adopté à l'unanimité.

51.03

---

**CG18 0570**

**Nomination à la Communauté métropolitaine de Montréal**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer M. Jérôme Normand, à titre de membre de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Marianne Giguère;
- 2- de nommer M. Robert Beaudry, à titre de membre de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de M. François W. Croteau.

Adopté à l'unanimité.

51.04

---

À 17 h 37, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

Robert Coutu  
Président d'assemblée

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie PLANTE  
Mairesse

**04.01**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
22 NOVEMBRE 2018**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU  
1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**  
PÉRIODE DU 01 OCTOBRE 2018 AU 31 OCTOBRE 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LEGICO-CHP INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DES GRANDS PARCS_VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL	DIRECTION AMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES PUBLICS	<a href="#">1187936018</a>	AUTORISER UNE PROLONGATION D'UNE ANNÉE DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LEGICO-CHP INC., POUR UNE DÉPENSE DE 145 874,53 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA RÉALISATION D'ESTIMATION DE PROJETS DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL - APPEL D'OFFRES PUBLIC (16-15493) - (3 SOUMISSIONNAIRES) - APPROUVER UN PROJET D'ADDENDA À LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LEGICO-CHP INC. À CETTE FIN, MAJORANT AINSI LE MONTANT MAXIMAL DU CONTRAT DE 291 749,06 \$ À 437 623,59 \$, TAXES INCLUSES.	CE18 1690	2018-10-18	147 875,00 \$
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	100% AGGLO	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS	DIRECTION	<a href="#">1188034008</a>	AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT AVEC COMMUNICATION J. POISSANT ENR. POUR L'INSTALLATION ET LE DÉMONTAGE D'ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATIONS VOCALES ET NUMÉRIQUES DANS LES VÉHICULES D'URGENCE DU SPVM, POUR LA PÉRIODE DU 03 JUILLET 2018 AU 02 JUILLET 2019, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 163 896,86 \$, TAXES INCLUSES, MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DE 327 793,72 \$ À 491 690,58 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES 16-15219	CE18 1599	2018-10-04	163 897,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 2

TOTAL : 311 772,00 \$

**04.02**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
22 NOVEMBRE 2018**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU  
1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**  
PÉRIODE DU 01 OCTOBRE 2018 AU 31 OCTOBRE 2018

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU	100% AGGLO	SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU	DIRECTION	<a href="#">1182837001</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER SUPPLÉMENTAIRE NON RÉCURRENT DE 100 000\$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU AFIN DE LUTTER CONTRE L'AGRILE DU FRÈNE DANS LE CADRE DU PLAN DE LA GESTION DE LA FORÊT URBAINE	CE18 1699	2018-10-18	100 000,00 \$
TABLE DE QUARTIER LAC ST-LOUIS/DORVAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	<a href="#">1187065003</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 16 380 \$, POUR L'ANNÉE 2018, À TABLE DE QUARTIER LAC ST-LOUIS/DORVAL (TQS) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PLAN D'ACTION TERRITORIAL EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VILLE LIÉE DE POINTE-CLAIRE - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1702	2018-10-18	16 380,00 \$
CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	<a href="#">1187796006</a>	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON-RÉCURRENTE DE 10 000 \$ AU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL EN APPUI À LA TENUE DU COLLOQUE E-COMMERCE-QUÉBEC QUI SE TIENDRA LES 4 ET 5 OCTOBRE 2018 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1606	2018-10-03	10 000,00 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE TEMPS LIBRE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1187896005</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À DEUX ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 80 000 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE AU DÉPÔT DE PROJETS 2018, ENTREPRENDRE MONTRÉAL / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1664	2018-10-12	50 000,00 \$
OUIPARTAGE QUEBEC	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	<a href="#">1187896005</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À DEUX ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 80 000 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE AU DÉPÔT DE PROJETS 2018, ENTREPRENDRE MONTRÉAL / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1664	2018-10-12	30 000,00 \$
ASSOCIATION DES FEMMES INUIT DU NUNAVIK SATURVIIT	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	<a href="#">1188071001</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 5 000 \$ À L'ASSOCIATION DES FEMMES INUIT DU NUNAVIK SATURVIIT, POUR L'ORGANISATION D'UN COLLOQUE SUR LES FEMMES DU NUNAVIK À MONTRÉAL QUI S'EST TENU LES 18 ET 19 SEPTEMBRE 2018, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE18 1701	2018-10-18	5 000,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 6

TOTAL : 211 380,00 \$

**04.03**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
22 Novembre 2018**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS  
POUR LA PÉRIODE DU  
**1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**  
LISTE SIMON

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BOUTY INC	1301343	05 OCT. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	CHAISE ERGONOMIQUE 4005-SS-99-N6-14-BU-GA01 Mammout	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 521,60 \$	
BOUTY INC	1302098	11 OCT. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Chaise ergonomique # 4004-SS-GA01-99-BU-14-N6	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 236,14 \$	
BOUTY INC	1304570	24 OCT. 2018	AUMONT, ANNIK	FAUTEUIL 4002-SS-99N6-5N-GA01 HUE 235 COULEUR SHADE-SOUMISSION DU 16 OCTOBRE 2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 065,54 \$	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1303647	18 OCT. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	iPad Pro 10,5" 64Go Gris cosmique Wi-Fi	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 138,11 \$	1163361
ME NICOLAS ROUSSEAU	1304450	23 OCT. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Service d'avocats (recherche, procès, pro-forma, appel plaidoirie) selon la facture 00283.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 013,14 \$	
MOORE CANADA CORPORATION	1304465	23 OCT. 2018	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Papier bleu sécuritaire - cour municipale Avec papier filigrané. Répétition exacte de la dernière commande. Entreposage pour une période maximale de 6 mois selon la soumission 22 octobre 2018.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	18 767,57 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1301334	05 OCT. 2018	LEMERY, GINETTE	Photocopieur # modèle MXB355W Systèmes multifonctions	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 004,21 \$	949660
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode20	04 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 20 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 952,07 \$	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2018periode21	18 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 21 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 927,67 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180387	04 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0387	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 582,69 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180388	04 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0388	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180391	04 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0391	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 897,65 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180400	11 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0400	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 141,74 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180401	11 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0401	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 204,74 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180404	11 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0404	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 204,74 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180412	18 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0412	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 897,65 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180417	18 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0417	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 330,72 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180418	18 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0418	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 582,69 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20180426	22 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2018 - Facture # 2018_0426	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 \$	
LOUISE PHILIBERT	lp18090704	11 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - 2018 - Facture # lp-180907-04	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 296,61 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode20	04 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 20 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 756,59 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2018periode21	18 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2018 - Période 21 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	17 232,66 \$	
RENEE DUPRAS	201837	04 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-37	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 425,99 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RENEE DUPRAS	201838	04 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-38	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 539,94 \$	
RENEE DUPRAS	201839	04 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-39	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 824,09 \$	
RENEE DUPRAS	201840	22 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2018 - Facture # 2018-40	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 165,54 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9665589295	11 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	35 624,93 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9665596398	04 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 15-09-2018 @ 21-09-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 227,73 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9666291970	18 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	27 266,22 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9666304812	11 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 22-09-2018 @ 28-09-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 837,43 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9666955443	18 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	28 189,46 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9666967466	18 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 29-09-2018 @ 05-10-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 530,65 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9667534096	19 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 158,65 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9667543699	19 OCT. 2018	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2018 - Période 06-10-2018 @ 12-10-2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 553,40 \$	
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1283393	10 OCT. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - CONSTAT THERMIQUES	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	16 491,44 \$	
EMBALLAGE CODERRE	1301415	05 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Impression sacs de papier - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 671,94 \$	
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1301412	24 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Impression divers formulaires - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	9 894,04 \$	
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1301412	05 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Impression divers formulaires - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	5 319,72 \$	
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1283393	24 OCT. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - CONSTAT THERMIQUES	Approvisionnement	Transport et entreposage	169,13 \$	
ALL TAPE DISTRIBUTION	1300976	04 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de ruban pour contrôle de foule - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 742,83 \$	
911 SUPPLY	1283445	19 OCT. 2018	ROUSSIN, VERONIQUE	INVENTAIRE SPVM - VÊTEMENTS GTI	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	33 708,02 \$	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1301874	10 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'espadrilles - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 305,85 \$	
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1300811	03 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sifflets - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 409,47 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1300951	04 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Confection d'épaulettes - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 204,74 \$	
LES ENTREPRISES DUCKBILL INC.	1300816	09 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de bretelles - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	11 927,25 \$	
L & M UNIFORME INC	1300723	03 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Confection de pantalons pour sections spécialisé - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 618,72 \$	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1300713	03 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de palette arrêt - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 937,03 \$	
SPORT CAMPUS	1300969	10 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de cuissards - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 514,68 \$	
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1300787	03 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en équipement de sécurité police - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 139,87 \$	
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1300787	09 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers en équipement de sécurité police - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	656,18 \$	
TEN 4 BODY ARMOR INC.	1301000	04 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Achat de panneaux balistiques - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 614,22 \$	
WILLIAM SCULLY LIMITEE	1300773	03 OCT. 2018	LEARY, GENEVIEVE	Confection de képis - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 576,09 \$	
SIGNALISATION 10-10	1301871	10 OCT. 2018	RAMOISY, THOMAS	Location - Signalisation routière**service de location pour des barricades T-MILLS Divers arrondissements (pour le Marathon de Montréal 2018)	Culture	Autres - Activités récréatives	18 437,64 \$	
DL HERITAGE INC.	1305457	29 OCT. 2018	PICARD, MICHELE	Restauration de l'œuvre Signe Solaire de Jean Lefebure	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	37 039,58 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1304069	22 OCT. 2018	LIRIANO GARCIA, MIRIAM	Factures Police CG #3594	Dépenses communes	Autres - Administration générale	216 695,04 \$	
BROUILLETTE LEGAL INC.	207402	11 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-001159	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 714,49 \$	
BROUILLETTE LEGAL INC.	208072	11 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-001159	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 531,52 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	146713	11 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002267	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 057,90 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	149019	11 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002267	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 674,68 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	149027	10 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;18-002427	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 396,70 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	149028	10 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-000306 et 18-001883	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 624,26 \$	
GERALD SOULIERE	po3	04 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/frais avocats dossoer -500-01-140854-154	Dépenses communes	Autres - Administration générale	40 684,18 \$	
Me MARC D'AVIGNON	50918	04 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 50918	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 044,64 \$	
ME SIMON C. CHARTIER	101310	04 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;1013-10	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 529,15 \$	
MP CANADA INC	215	03 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertises dossier; 16-001137	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 378,05 \$	
NORMAND BIBEAU	po50918	04 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 500-35-009004188	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 490,83 \$	
PYROTECH BEI INC.	29065	16 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais d'expertise dossier; 17-000997	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 488,25 \$	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30225	10 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 17-001371	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 650,68 \$	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30236	11 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000448	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 058,28 \$	
SOLUTIONS EPCC INC	201819	19 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier; 17-000577	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 369,25 \$	
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	2015213501	04 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dpssier 5775	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 043,37 \$	
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	2018298701	04 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dpssier 919	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 002,65 \$	
SYLVESTRE & ASSOCIES	60350	10 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier police 6885	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 230,98 \$	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal201809	09 OCT. 2018	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	8 213,34 \$	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal201810	24 OCT. 2018	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	11 679,30 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AGENCE FEATURING INC.	1278372	12 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Un mandat est octroyé à Agence Featuring pour réaliser des phases de recherche et d'analyse, Conception et production des guides et normes dans le cadre de la refonte des gabarits numériques et imprimés du réseau PME MTL. - Service du dével	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 161,21 \$	
ATELIER KFFEIN INC.	1301492	09 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Gestion de projet, Programmation de bannières - Spécialiste	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 397,39 \$	
AVISEO CONSEIL INC.	1300957	04 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels - Animation Rendez-vous Accélérer Montréal - Service - Artiste de la scène - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 696,67 \$	
BENEDICTE BROCARD	1300886	04 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Dans le cadre du projet en commun " Accélérer Montréal", les gestionnaires envisagent de faire un portrait collectif - # Facture 2018-09-012	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 990,78 \$	
CARL BOUTET	1302072	11 OCT. 2018	CHIASSON, JOSEE	La Ville retient les services professionnels de M. Carl Boutet pour la préparation, la présentation et la facilitation d'un atelier réalisé dans le cadre du RDV Accélérer Montréal - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$	
CCBC CONSEIL COMMERCIAL CANADA CHINE	1302966	16 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Facture - Conseil d'affaires Canada-Chine - Table pour événement du 12 novembre 2018 à Beijing - Frais - Inscription congrès, événements (à des fins autres que la formation) -Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$	
CLUB VOYAGES AFFAIRES	1300934	04 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Achats de billets d'avion pour 2 conférenciers invités au Symposium «Les temps de la qualité» du 22 au 24 novembre 2018 - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 236,52 \$	
DILEMME PRODUCTION	1301235	05 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Productions de 4 capsule vidéo pour PME MTL lors de l'événement Rendez-vous Accélérer Montréal - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 304,49 \$	
HUNEULT DESIGN ET COLLABORATION	1300272	02 OCT. 2018	MARTIN, GERALDINE	Mandat octroyé à la firme Huneault Design + Collaboration pour réaliser le design de service et d'expérience du Cabinet Créatif.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 724,44 \$	
LE GROUPE QUADRISCAN	1302319	12 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	BC ouvert-Production et impression d'outils pour faire la promotion de CODE SOUVENIR MONTRÉAL lors d'événements divers (marchés, colloques, congrès, etc.) - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 624,69 \$	
MARKETING TRIBECA INC.	1304203	22 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Produire et réaliser une formation interactive sur les meilleures pratiques de gestion pour fidéliser et mobiliser les équipes selon la soumission 2 octobre 2018.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 398,99 \$	
STUDIO LE SEISME S.E.N.C.	1302995	16 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels - Le Séisme - Conception et production d'un vidéo - Rendez-vous Accélérer Montréal - Service - Production multimédia - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 743,85 \$	
VACANCES PREFERENCE INC.	1300905	04 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Achat - Billet d'avion pour la Chine pour Jean-Christophe Sinclair - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 449,60 \$	
WE THE LIVING PRODUCTIONS INC.	1302958	16 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels - Animation du Rendez-vous Accélérez Montréal Service - Artiste de la scène - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 249,61 \$	
AERO MONTREAL	1187340004180801	05 OCT. 2018	BOUGIE, DANIEL	GDD 1187340004 Organisation d'un spectacle aérien, 2 eme versement	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 500,00 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE TRAITEUR INC.	2185238078181004	05 OCT. 2018	BOUGIE, DANIEL	GDD 2185238078 PRAM-ARTÉERE DOSSIER AC06-011, VERSEMENT UNIQUE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	35 350,14 \$	
AIR-NET VENTILATION PLUS INC.	1303457	18 OCT. 2018	ARBIC, DENISE	Nettoyage complet des conduits d'alimentation du système AC-6 Venmar au toit desservant les locaux (bureau et laboratoire)	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	1 306,25 \$	
CHROMATOGRAPHIC SPECIALTIES INC	1304935	25 OCT. 2018	LAROCHE, LAURENT	Matériel de labo	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 570,09 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	1301752	10 OCT. 2018	ARBIC, DENISE	Orion Ross Ultra Flat Surface	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 812,48 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	1303769	19 OCT. 2018	LAROCHE, LAURENT	Commande produits chimie et microbiologie	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 589,12 \$	
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	1301745	10 OCT. 2018	ARBIC, DENISE	Entretien équipement de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 294,53 \$	
VWR INTERNATIONAL	1303446	18 OCT. 2018	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire et produits chimiques	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 966,56 \$	
RENOVATION JUBINVILLE INC.	1303115	17 OCT. 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Faire les travaux de génie civil tel que mentionné sur la soumission du 19-06-2018 (email) (Remboursement a 90% )	Environnement	Autres - Transport	32 126,17 \$	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1302443	12 OCT. 2018	MOISE, CARL	2018 - Billets de pesée (CRD, Déchets, MO)	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	614,70 \$	17388
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1302839	16 OCT. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Cellulaire septembre	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	278,40 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1302839	16 OCT. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Cellulaire septembre	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	93,87 \$	1137408
FISHER SCIENTIFIQUE	1299458	12 OCT. 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	2 338,05 \$	
OXOID INC.	1299461	10 OCT. 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	7 700,22 \$	
R.G. TECHNILAB	1303746	19 OCT. 2018	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	2 570,00 \$	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1302443	12 OCT. 2018	MOISE, CARL	2018 - Billets de pesée (CRD, Déchets, MO)	Environnement	Matériaux secs - traitement	6 257,97 \$	17388
TENAQUIP LIMITED	1249739	01 OCT. 2018	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2018 - Fourniture d'équipements pour les écocentres #client: 854217	Environnement	Matériaux secs - traitement	20 997,50 \$	
9370-3007 QUEBEC INC.	1302919	16 OCT. 2018	BLAIN, ERIC	2018 - Entretien 4 nez et 2 stations météo + Remplacement de l'ordinateur sur le site	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	16 378,05 \$	
9370-3007 QUEBEC INC.	1302923	16 OCT. 2018	BLAIN, ERIC	2018 - Module suivi des données et modélisation Hors-site	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	13 858,35 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1302443	12 OCT. 2018	MOISE, CARL	2018 - Billets de pesée (CRD, Déchets, MO)	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	480,53 \$	17388
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1302839	16 OCT. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Cellulaire septembre	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	160,43 \$	1137408
AIR-NET VENTILATION PLUS INC.	1303457	18 OCT. 2018	ARBIC, DENISE	Nettoyage complet des conduits d'alimentation du système AC-6 Venmar au toit desservant les locaux (bureau et laboratoire)	Environnement	Protection de l'environnement	1 371,40 \$	
AKRULOGIC	1303148	25 OCT. 2018	BOULET, SUZANNE	Réparation d'analyseur CAI	Environnement	Protection de l'environnement	209,97 \$	
AKRULOGIC	1303148	17 OCT. 2018	BOULET, SUZANNE	Réparation d'analyseur CAI	Environnement	Protection de l'environnement	2 908,15 \$	
AKRULOGIC	1304393	23 OCT. 2018	BOULET, SUZANNE	Système d'acquisition des données	Environnement	Protection de l'environnement	10 572,24 \$	
AMBULANCE ST-JEAN	1300495	02 OCT. 2018	ALLARD, LINA	2018 -Cours - CNESST- Prive ( QC_CSST-QC_180918-5504 )	Environnement	Protection de l'environnement	2 746,47 \$	
C.C.R. MECANIQUE INC.	1304424	23 OCT. 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Fabrication ligne de gaz dans Shop Fab	Environnement	Protection de l'environnement	8 354,58 \$	
CENTRE DESIGN REALITE	1304416	23 OCT. 2018	ALLARD, LINA	Centre opérationnel Nord et Environnement (3685) - 855-827, boul. Crémazie - Remplacement des armoires de cuisine par de nouvelles armoires à la cuisine du 3e étage du 827, Crémazie pour le Service de l'Environnement - 2 soumissions	Environnement	Protection de l'environnement	12 241,54 \$	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	1302286	18 OCT. 2018	BORNAIS, LUC	2018 -Vanne Keystone de 12 pouces série 900 disque inox inclus actionneur pneumatique 89U double action et positionneur intelligent Fisher 4-20mA + feed back Soumission: FC2018-271-60295	Environnement	Protection de l'environnement	1 294,49 \$	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	1302286	12 OCT. 2018	BORNAIS, LUC	2018 -Vanne Keystone de 12 pouces série 900 disque inox inclus actionneur pneumatique 89U double action et positionneur intelligent Fisher 4-20mA + feed back Soumission: FC2018-271-60295	Environnement	Protection de l'environnement	6 478,78 \$	
DELOM SERVICES INC	1294643	18 OCT. 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Changer 2 roulements à bille incluant le découplément du moteur du compresseur et le réalignement au besoin par la suite. Moteur WEG 315 PH. Soumission 113554.	Environnement	Protection de l'environnement	1 840,80 \$	
DELOM SERVICES INC	1294643	16 OCT. 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Changer 2 roulements à bille incluant le découplément du moteur du compresseur et le réalignement au besoin par la suite. Moteur WEG 315 PH. Soumission 113554.	Environnement	Protection de l'environnement	3 364,84 \$	
GROUPE SANYVAN INC.	1302932	16 OCT. 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Vacuum pour nettoyer les stations de pompage	Environnement	Protection de l'environnement	9 205,29 \$	
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	1278942	30 OCT. 2018	DIB, JAMIL JIMMY	PTI - Sonde multiparamètres	Environnement	Protection de l'environnement	15 518,20 \$	
LES CONTROLES I.S.I. INC.	1251218	10 OCT. 2018	BORNAIS, LUC	2018 - Assistance technique sur appel de l'interface Wonderware	Environnement	Protection de l'environnement	3 433,09 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1302839	16 OCT. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Cellulaire septembre	Environnement	Protection de l'environnement	1 633,72 \$	1137408
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1305221	26 OCT. 2018	ALLARD, LINA	2018 -Licences 207 LicencesSharodesk	Environnement	Protection de l'environnement	2 606,84 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION  
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1300635	03 OCT. 2018	DIB, JAMIL JIMMY	Enveloppes prépayées XPRESSPOST	Environnement	Protection de l'environnement	2 229,93 \$	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1301738	10 OCT. 2018	BORNAIS, LUC	Renouvellement Autocad licence commerciale Utilisateur-unique. Contrat 110001496366	Environnement	Protection de l'environnement	8 294,01 \$	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1303667	18 OCT. 2018	ALLARD, LINA	2018 - Bureau Secrétaire Soumission du 17 octobre 2018	Environnement	Protection de l'environnement	5 138,19 \$	
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	1302525	15 OCT. 2018	BOULET, SUZANNE	Raccords en acier inoxydable	Environnement	Protection de l'environnement	2 137,60 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1300635	03 OCT. 2018	DIB, JAMIL JIMMY	Enveloppes prépayées XPRESSPOST	Environnement	Réseaux d'égout	8 919,74 \$	
AIR-NET VENTILATION PLUS INC.	1303457	18 OCT. 2018	ARBIC, DENISE	Nettoyage complet des conduits d'alimentation du système AC-6 Venmar au toit desservant les locaux (bureau et laboratoire)	Environnement	Traitement des eaux usées	1 371,40 \$	
BUCHI CORPORATION	1285961	25 OCT. 2018	ARBIC, DENISE	Paiement de facture 341552659 pour visite du technicien, rapport du service S065086	Environnement	Traitement des eaux usées	2 581,00 \$	
COREM	1252607	23 OCT. 2018	ARBIC, DENISE	Commande ouverte 2018 - Analyses externes	Environnement	Traitement des eaux usées	4 707,64 \$	
MEGS INC.	1247887	02 OCT. 2018	ARBIC, DENISE	Commande ouverte 2018 - fourniture gaz laboratoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	25 224,19 \$	
VWR INTERNATIONAL	1303629	18 OCT. 2018	ARBIC, DENISE	Produits chimiques et matériel de laboratoire.	Environnement	Traitement des eaux usées	2 950,45 \$	
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	1303819	19 OCT. 2018	MARCOTTE, CATHY	Contrat de services professionnels de formation pour la clientèle difficile (APSAM) - Frais de formation - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	7 616,71 \$	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1304552	24 OCT. 2018	BERTHIAUME, MELISSA	Facture - Division inspection résidentielle, phase 1, 2 et 3 concernant le déplacement des postes de travail du 5e au 6e étage du 255 Crémazie Est. - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	3 335,98 \$	
EXTAL INSTALLATION ET REAMENAGEMENT DE BUREAU INC.	1303937	19 OCT. 2018	BOUVRETTE, JEAN	Inventaire et installation de 13 mobiliers au 10 351 Sherbrooke E - 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	4 000,02 \$	
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1301862	10 OCT. 2018	FORTIN, FRANCINE	Frais de stationnement mai 2018 - Facture a52086	Gestion et planification immobilière	Activités policières	5 369,23 \$	
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1304734	24 OCT. 2018	FORTIN, FRANCINE	Frais de stationnement des véhicules du SPVM pour le mois de septembre 2018.	Gestion et planification immobilière	Activités policières	3 579,49 \$	
SOCIETE PARC-AUTO DU QUEBEC	1303739	19 OCT. 2018	FORTIN, FRANCINE	Espaces de stationnements pour le SPVM du 1er oct. 18 au 31 déc. 18 - Unité Métro ç Fact. M-26574	Gestion et planification immobilière	Activités policières	2 116,58 \$	
INSTALLE-TECH	1303333	17 OCT. 2018	SHARIFIAN, JABIZ	Travaux de réaménagement relatifs à la mise en œuvre du plan directeur et à la densification des espaces administratifs à Chaussegros de Lery (8636)	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	5 291,37 \$	
LES SERVICES DE CONSTRUCTION DEMO SPEC INC.	1300409	02 OCT. 2018	SHARIFIAN, JABIZ	Déconstruction et étaieement de la structure de la dalle SS1/SS2 dans les locaux S2.245 et S2.235, Cour municipale, 775 Gosford	Gestion et planification immobilière	Cour municipale et magistrature	34 462,65 \$	
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de181017	17 OCT. 2018	COLLIN, MARIO	Remise des taxes sur aquisition ( 2 ) immeuble(s)	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	613 462,50 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1305209	26 OCT. 2018	BOUVRETTE, JEAN	Services de construction d'un nouveau trottoir en béton , caserne 29, au 5375, 1re av - contrat 14464	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	21 466,80 \$	
9061-3688 QUEBEC INC.	1303835	19 OCT. 2018	BONNEAU, ISABELLE	Matériel, transport, main d'œuvre et installation de film sur vitrage, projet aménagement des PARH 4e étage, 5800 Saint-Denis	Gestion et planification immobilière	Gestion du personnel	8 270,84 \$	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1303895	19 OCT. 2018	BONNEAU, ISABELLE	Déménagement des PARH vers le 5800 Saint-Denis, selon soumission du 4 octobre 2018	Gestion et planification immobilière	Gestion du personnel	7 384,23 \$	
ENTREPRISES D'EXTERMINATION MAHEU LTEE	1253444	11 OCT. 2018	BOTERO, ANDRES	Divers bâtiments du SIM - Bon de commande ouvert pour l'extermination et les traitements contre la vermine et les insectes, pour l'année 2018	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 099,75 \$	
GESTION PFB	1297520	09 OCT. 2018	BOTERO, ANDRES	QG 4040 avenue du Parc. Construction d'un podium et travaux connexes. Soumission SO-00595	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	18 066,20 \$	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	1286384	09 OCT. 2018	BOTERO, ANDRES	Cas. 40 Réparation de pavage dans la ruelle, le long du bâtiment.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 488,20 \$	
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1302763	15 OCT. 2018	BOTERO, ANDRES	Cas. 49 Réparation d'une section de pavage dans le stationnement de la caserne	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 782,17 \$	
LES VITRES TEINTEES M.G. LTEE	1300664	03 OCT. 2018	BOTERO, ANDRES	Caserne 28 - Installation de film solaire sur 8 vitres en façade. Dans cuisine - Soumission 4514	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 078,75 \$	
PLANCHERS SURELEVES CABLEPASS INC.	1303946	19 OCT. 2018	BOTERO, ANDRES	Au QG - Construction d'un podium - Plancher surélevé	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 874,07 \$	
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LIMITEE	1305171	26 OCT. 2018	BOTERO, ANDRES	Caserne 13 - Visite pour la vérification et le resserrement des étais à tous les trois mois (3 ans)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 425,21 \$	
SECUTROL INC	1303951	19 OCT. 2018	BOTERO, ANDRES	Caserne 66. Installation de détecteurs de chaleur et cordon de supervision pour valve. Soumission 18J01GG0314	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 254,61 \$	
SIGNALISATION S.A.I.C. INC	1300795	10 OCT. 2018	BOTERO, ANDRES	Remplacer DRM par DST sur plusieurs affiches et modifier l'affiche non conforme- Soumission SO-65895-01 Révision 09131416	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 667,77 \$	
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	1301205	05 OCT. 2018	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré- IN226203 DRM: 002262-AP-01. ABATTAGE ET ÉLAGAGE D'UN ARBRE. DEMANDEUR : RENAUD ROY. TR: CG14 0258.	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout	5 013,15 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AIMSUN INC.	1237359	11 OCT. 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	Maintenance logiciel (SUS) pour les licences Aimsun. Voir soumission # 2017/410.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	24 735,67 \$	
ASS. QUEBÉCOISE DEFENSE DROITS PERSONNES RETRAITÉES PRERETRAITÉES (AQDR) INC.	1298638	11 OCT. 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	Soutien financier - Organisation et prestation de marches exploratoires avec des aînés - Approche Vision Zéro - Ref : Pierre-Étienne Gendron-Landry	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	70 000,00 \$	
MIOVISION TECHNOLOGIES INC.	1303187	17 OCT. 2018	MORIN, ISABELLE	Miovision -Comptage pour le plan de fonctionnalité/// Réf: François Godefroy - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 181,14 \$	
PIERRE-LUC SARAUULT	1277384	15 OCT. 2018	SAINTE MARIE, PIERRE	Projet Sherbrooke, SP en ingénierie, Pierre-Luc Sarault, gré à gré, DEM : Sébastien Deshaies	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	24 500,00 \$	
AREO-FEU LTEE	1304680	24 OCT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Support Bracket Amerex : Model: 862 selon votre soumission S-00003967 datée du 17 octobre 2018. - Service du matériel roulant et des ateliers	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	4 790,58 \$	
J. RENE LAFOND INC.	1302002	11 OCT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Chariot élévateur électrique Manitou ME320 avec rallonge des fourches. Appel d'offres 18-17138. UADM: diversité sociale et des sports.	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	11 727,73 \$	
MANUTENTION QUEBEC INC.	1302010	11 OCT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Chariot élévateur électrique Hyundai 25-B-9 avec positionneur de fourches intégrées (option 4) Appel d'offres 18-17138. UADM: MRA - Atelier St-Léonard	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	21 923,21 \$	
MANUTENTION QUEBEC INC.	1302029	11 OCT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Chariot élévateur électrique Hyundai 25-B-9. Appel d'offres 18-17138. UADM: SPGI	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	25 044,05 \$	
MANUTENTION QUEBEC INC.	1302031	11 OCT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Chariot élévateur Hyundai / 35BH-9. Appel d'offres 18-17138. UADM: MRA atelier St-Laurent.	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	31 798,49 \$	
TECHLIFT INTERNATIONAL	1302019	11 OCT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Chariot élévateur Hangcha / CPYD25-XW22. Appel d'offres 18-17138. UADM: MRA à atelier Pierrefonds.	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	19 847,40 \$	
TECHLIFT INTERNATIONAL	1302040	11 OCT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Chariot élévateur Hangcha / CPYD25-XW22. Appel d'offres 18-17138. UADM: EAU	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	81 489,19 \$	
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	1300103	01 OCT. 2018	MASSE, PAUL	Fourniture aménagement nouvel atelier Outremont - 5 unités d'étagères	Matériel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	6 233,32 \$	
RAYMOND ROBERT LTEE	1301708	10 OCT. 2018	MASSE, PAUL	Gré à gré - Appareil spécialisé pour la mécanique - Plieuse Hydraulique Synchro Durma AD-R-37220	Matériel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	45 982,01 \$	
ADN5 MEDIA INC.	1303884	19 OCT. 2018	DUROCHER, ANDRE	Revue de presse écrite+radio-tv+extraits. Facture#2019-SPVM-01	Police	Activités policières	4 199,50 \$	
AGENCE GRAVEL INC.	1301599	09 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de munition pour arme Karpas	Police	Activités policières	3 627,32 \$	
ALTEL INC	1295274	10 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Contrôleur Istar8 Ultra SE avec boîtier (installation et mise en service-4545 Hochelaga)	Police	Activités policières	12 987,07 \$	
ALTEL INC	1301396	05 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	carte iClass	Police	Activités policières	4 682,44 \$	
ALTEL INC	1301619	09 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Rehaussement lecteurs d'accès aux locaux 5000 Iberville	Police	Activités policières	15 332,43 \$	
ALTEL INC	1301848	10 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Rehaussement lecteurs d'accès aux locaux CO-Est	Police	Activités policières	6 279,67 \$	
ALTEL INC	1301875	10 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Remplacement de lecteur et contrôleur au 600 Fullum	Police	Activités policières	6 279,67 \$	
ALTEL INC	1302124	11 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Remplacement de lecteur et contrôleur Co-Ouest	Police	Activités policières	8 032,71 \$	
ALTEL INC	1302215	11 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Remplacement de lecteur et contrôleur Co-Sud	Police	Activités policières	6 279,67 \$	
ALTEL INC	1302241	11 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Remplacement de lecteur et contrôleur 944 St-Paul	Police	Activités policières	6 948,23 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALTEL INC	1302330	12 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Remplacement de lecteur et contrôleur 2580 St-Joseph	Police	Activités policières	7 542,87 \$	
ALTEL INC	1302345	12 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Remplacement de lecteur et contrôleur CO-Nord	Police	Activités policières	12 939,18 \$	
ALTEL INC	1302348	23 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Remplacement de lecteur et contrôleur QG	Police	Activités policières	437,38 \$	
ALTEL INC	1302348	12 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Remplacement de lecteur et contrôleur QG	Police	Activités policières	40 429,63 \$	
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1304102	22 OCT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de 4 frigos	Police	Activités policières	3 229,42 \$	
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1304066	22 OCT. 2018	BARTH, SIMONETTA	Remplacement d'un BC avec erreur. Factures AST/119963 et Astral SAAQ 118996.pdf. Panobus arrière 70" affichage 4 semaines et installation	Police	Activités policières	86 708,13 \$	
BOUTY INC	1300039	01 OCT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de chaise ergonomique	Police	Activités policières	3 367,24 \$	1013950
BOUTY INC	1305763	30 OCT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de chaise pour le PDQ 20	Police	Activités policières	2 048,78 \$	
BURO DESIGN A.Q. INC.	1304955	25 OCT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de tables	Police	Activités policières	11 653,61 \$	
CANADIAN AMMUNITION DISPOSAL SERVICES	1302707	15 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Destruction de munitions	Police	Activités policières	52 913,70 \$	
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1300398	09 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Pièces pour arme à feu	Police	Activités policières	912,34 \$	
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1300398	02 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Pièces pour arme à feu	Police	Activités policières	6 128,12 \$	
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1301660	09 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Outils et pièces pour réparation armes à feu	Police	Activités policières	9 976,14 \$	
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1300283	02 OCT. 2018	FERRAZ, MARIO	Fact. 91157424 Formation et frais d'hébergement pour le cours : Advanced Open Source Intelligence Course du 4 au 13 sept. 2018 pour les policiers S. Pelletier-Langlois et J.P. Larente	Police	Activités policières	4 846,88 \$	
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1304542	24 OCT. 2018	FERRAZ, MARIO	Fact.91160445 - Formation Enquêtes de laboratoires clandestins, 18 au 27 sept. 2018 pour G. Roy	Police	Activités policières	2 899,76 \$	
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1300615	03 OCT. 2018	FERRAZ, MARIO	Fact. 982 - Service de 8 comédiens 17 et 18 sept. 2018 pour formation IP	Police	Activités policières	3 317,60 \$	
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1300622	03 OCT. 2018	FERRAZ, MARIO	Fact. 983 - Service de 10 comédiens les 19 et 20 sept. 2018 pour la formation TDAM aux recrues	Police	Activités policières	3 727,06 \$	
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1302234	11 OCT. 2018	FERRAZ, MARIO	Fact. 984 - Service de comédiens pour la formation RAAP 1, 2, 3 et 4 oct. 2018	Police	Activités policières	2 535,45 \$	
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1304557	24 OCT. 2018	FERRAZ, MARIO	Fact. 985 - Service de 7 comédiens les 8, 9 10, 11 oct. 2018 pour la formation RAAP	Police	Activités policières	2 535,45 \$	
COMPUGEN INC.	1301677	09 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Achat de 20 écrans de 22" pour les employés de la SRI	Police	Activités policières	2 799,60 \$	1163303
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1302851	17 OCT. 2018	BARTH, SIMONETTA	Changement d'écusson	Police	Activités policières	61 821,36 \$	
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1302851	16 OCT. 2018	BARTH, SIMONETTA	Changement d'écusson	Police	Activités policières	18 404,83 \$	
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1305563	30 OCT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de vêtement cadre policier	Police	Activités policières	2 405,25 \$	1271401
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	1302800	16 OCT. 2018	FERRAZ, ANNABELLE	Ensemble de phares led. Facture 48634 du 10/10/2018	Police	Activités policières	19 916,13 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1300587	03 OCT. 2018	HARVEY, DOMINIC	Soumission 3028998. Équipements informatiques.	Police	Activités policières	3 230,15 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1303292	17 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	lecteurs DVD (HP DVD RW (R DL) / DVD-RAM ODD MODULE)	Police	Activités policières	7 847,82 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CPU SERVICE INC.	1302006	11 OCT. 2018	LANDRY, ROBERT	Réparations sur ADA (plusieurs factures)	Police	Activités policières	7 874,59 \$	
CPU SERVICE INC.	1305677	30 OCT. 2018	LANDRY, ROBERT	Réparation sur PTM, facture 212780	Police	Activités policières	4 002,66 \$	
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1302954	16 OCT. 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	Pochettes de presse SPVM. Facture 132965 datée du 7/8/18.	Police	Activités policières	2 572,19 \$	
EFS E-FORENSIC SERVICES	1304286	23 OCT. 2018	PILON, BRUNO	Acquisition de write blocker	Police	Activités policières	2 052,18 \$	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1304683	24 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Moniteurs pour CO	Police	Activités policières	5 003,24 \$	
FACTA GLOBAL INC.	1301698	10 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	ACHAT DE MUNITIONS	Police	Activités policières	13 800,19 \$	
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	1301128	04 OCT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Cloisons pour le 7700 Langelier	Police	Activités policières	8 187,97 \$	
GROUPE LINCORA INC	1301118	04 OCT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de casier pour policier	Police	Activités policières	3 937,03 \$	
INFO-CARREFOUR INC.	1303043	19 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	I-MAC et I-PAD pour la DOS (PADA)	Police	Activités policières	3 826,79 \$	
INNOVEXCEL CONSULTANTS INC.	1305254	29 OCT. 2018	FERRAZ, MARIO	Fact. IE-19004 - Honoraires professionnels pour l'animation d'un atelier d'équipe le 27 sept. 2018	Police	Activités policières	3 674,56 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	1304685	24 OCT. 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM DCM / service de traduction	Police	Activités policières	2 740,17 \$	
JOSEPH CLERMONT INC.	1302044	11 OCT. 2018	ROBITAILLE, BENOIT	Achat de chemise à ongllet latéral	Police	Activités policières	4 077,71 \$	
KORTH GROUP LTD	1300451	02 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de munitions diverses	Police	Activités policières	8 861,47 \$	
L'AUBERGE SAINT-GABRIEL	1301794	10 OCT. 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM ENQUETE SUD / frais de repas réunion	Police	Activités policières	2 929,79 \$	
LES CONSULTANTS PARENT & ASSOCIES INC. (CPA)	1301564	09 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Demande de changement logiciel Gare	Police	Activités policières	6 173,26 \$	
LES EMBALLAGES DE LA BEAUCE INC.	1294568	30 OCT. 2018	FERRAZ, MARIO	Commande de vente 133457, faite par Joann Goodrow pour Stéphane Larose le 23 août 2018. Article F33160-A. Cibles.	Police	Activités policières	4 277,30 \$	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1300443	16 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de cartouche de formation pour Taser	Police	Activités policières	22,05 \$	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1300443	02 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de cartouche de formation pour Taser	Police	Activités policières	22 163,60 \$	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1304866	25 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Achat de plaque balistique	Police	Activités policières	43 040,68 \$	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1303694	18 OCT. 2018	BERTRAND, DAVID	Location de véhicules	Police	Activités policières	7 222,20 \$	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1302945	16 OCT. 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	Services de consultations professionnelles dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour septembre . Facture 867616.	Police	Activités policières	3 496,00 \$	
MULTIWAVE SENSORS INC.	1301287	05 OCT. 2018	LANDRY, ROBERT	Loquet de repos et assise d'épaule et Kit de repose-épaules UltraLyte misc	Police	Activités policières	5 478,25 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1301372	05 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Caméra extérieures CO-Ouest	Police	Activités policières	7 364,86 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1303891	19 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Installation du système se surveillance au 1500 Des Carrières	Police	Activités policières	8 619,47 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1303891	26 OCT. 2018	CHARRON, DIANE	Installation du système se surveillance au 1500 Des Carrières	Police	Activités policières	440,95 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1304001	22 OCT. 2018	LANDRY, ROBERT	VERBATIM, DVD-R 16x COMMERCIAL/DUPLICATION	Police	Activités policières	4 657,24 \$	
PANASONIC CANADA INC.	1305108	26 OCT. 2018	LANDRY, ROBERT	DL3U21560AAA pour station d'arrimage	Police	Activités policières	14 686,70 \$	
PANAVIDEO INC	1304068	22 OCT. 2018	LANDRY, ROBERT	Caméra Panasonic CP634	Police	Activités policières	17 826,88 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1301084	04 OCT. 2018	DAGENAIS, GILBERT	Frais d'observation OCTOBRE 2018	Police	Activités policières	8 311,50 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1301087	04 OCT. 2018	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local NOVEMBRE 2018	Police	Activités policières	6 648,31 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1302115	11 OCT. 2018	DAGENAIS, GILBERT	Frais de communication SEPTEMBRE 2018	Police	Activités policières	9 293,14 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1302119	11 OCT. 2018	DAGENAIS, GILBERT	Frais d'observation	Police	Activités policières	11 120,49 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1303211	17 OCT. 2018	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local DÉCEMBRE 2018	Police	Activités policières	12 491,10 \$	
PLONGEE CPAS	1301389	05 OCT. 2018	HARVEY, DOMINIC	Achat d'équipement nautique soumission 2969 2018-10-01 Approuvée par F. Labrecque cmdt	Police	Activités policières	4 692,32 \$	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1300410	02 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Pièces d'arme à feu pour G,43	Police	Activités policières	14 185,13 \$	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1301700	10 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	ACHAT DE MUNITION POUR ARME KARPAT	Police	Activités policières	24 357,09 \$	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1303155	17 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Pièce remplacement armes à feu	Police	Activités policières	3 391,10 \$	
RESTO PLATEAU	1299587	02 OCT. 2018	REEVES, CHANTAL	SPVM service aux cours / repas de détenu	Police	Activités policières	4 735,95 \$	1182299
RESTO PLATEAU	1300735	03 OCT. 2018	REEVES, CHANTAL	Repas de détenus	Police	Activités policières	2 432,55 \$	1182299
RESTO PLATEAU	1300744	03 OCT. 2018	REEVES, CHANTAL	Repas de détenus	Police	Activités policières	2 054,10 \$	1182299
RESTO PLATEAU	1300756	03 OCT. 2018	REEVES, CHANTAL	Repas de détenus	Police	Activités policières	2 399,35 \$	1182299
RESTO PLATEAU	1300820	04 OCT. 2018	REEVES, CHANTAL	(NON CONSOMMÉ) Sandwich sur pain de type Kaiser (110 gr de jambon désossé fumé)	Police	Activités policières	2 843,65 \$	1182299
RESTO PLATEAU	1301840	10 OCT. 2018	CHRISTIE, CHRISTINE	Repas de détenus	Police	Activités policières	2 422,85 \$	1182299
RESTO PLATEAU	1305067	26 OCT. 2018	SCHANCK, ISABELLE	SPVM SERVICE AUX COURS / REPAS DÉTENUIS SEPTEMBRE	Police	Activités policières	3 270,15 \$	1182299
RESTO PLATEAU	1305081	26 OCT. 2018	SCHANCK, ISABELLE	SPVM SERVICE AUX COURS / REPAS DÉTENUIS JUILLET	Police	Activités policières	4 235,85 \$	1182299
ROGER RIOS INC.	1300119	30 OCT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Travaux de peinture pour le CO Ouest	Police	Activités policières	887,14 \$	
ROGER RIOS INC.	1300119	01 OCT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Travaux de peinture pour le CO Ouest	Police	Activités policières	3 931,79 \$	
ROGER RIOS INC.	1300122	01 OCT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Travaux de peinture CO Nord	Police	Activités policières	2 808,42 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1303177	17 OCT. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot A septembre 2018	Police	Activités policières	16 374,38 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1303178	17 OCT. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot B septembre 2018	Police	Activités policières	10 690,88 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1303179	17 OCT. 2018	ROY, SOPHIE	avocats dossiers police lot B septembre 2018	Police	Activités policières	15 887,30 \$	
S4 TACTIQUE ET DEFENSE INC.	1304517	24 OCT. 2018	CARIGNAN, SYLVIE	Achat de plaque balistique	Police	Activités policières	7 499,83 \$	
SIGNALTECH M.L. INC.	1301666	09 OCT. 2018	LABRECQUE, FRANCOIS	Achat pour unité Motards - 200 cônes de couleur Soumission approuvée 9 oct2018	Police	Activités policières	2 887,16 \$	
SNIPER QUEBEC ECOLE DE TIR	1303603	18 OCT. 2018	FERRAZ, MARIO	Fact. 18038 - Formation avancée, arme longue	Police	Activités policières	3 596,87 \$	
SSQ GROUPE FINANCIER	1302969	16 OCT. 2018	PRUD'HOMME, MARTIN	Primes. Factures 6017169 et 6017170, datées du 13 septembre 2018.	Police	Activités policières	2 215,80 \$	
STOREX INDUSTRIES CORPORATION	1304429	23 OCT. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Bacs pour les besoins de la chambre 50 du CO Nord.	Police	Activités policières	2 034,05 \$	
VERICOM LLC	1302512	15 OCT. 2018	FERRAZ, ANNABELLE	Achat d'un appareil pour les reconstitutionnistes. Facture 22903.	Police	Activités policières	6 620,83 \$	
VIDEOTRON LTEE .	1247194	23 OCT. 2018	PICARD, STEVE-ERIC	Bon de commande ouvert pour facturation mensuelle pour le QG	Police	Activités policières	14 695,08 \$	
WOLVERINE SUPPLIES	1301707	10 OCT. 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	ACHAT D'ARME À FEU	Police	Activités policières	8 164,88 \$	
BELL CANADA	50011969181010	17 OCT. 2018	BOUDREAU, DANIEL	Bell SPVM DOS	Police	Activités policières	3 939,58 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PETITE CAISSE - SPVM	pc20181025enqspec	27 OCT. 2018	LEBLANC, SARA	Renflouement petite caisse DCO	Police	Activités policières	2 433,80 \$	
PETITE CAISSE - SPVM	pc301018	30 OCT. 2018	GALARD, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 500,00 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015792018	23 OCT. 2018	BOUDREAU, DANIEL	Rogers communications Canada	Police	Activités policières	7 874,06 \$	
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1302712	15 OCT. 2018	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Impression d'autocollants réfléchifs. Soumission # 165272.	Police	Surv. des activités de remorquage	3 170,62 \$	
AREO-FEU LTEE	1300045	01 OCT. 2018	CARRIERE, SYLVAIN	ARÉO-FEU - Renouvellement Licence Moditech Standard pour la période du 2018-10-15 au 2019-10-15 (24x au CCSI, 1x iPad CCSI et 1x au CF) ** En lien avec le devis # S-00003477	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 247,29 \$	
CEGEP MONTMORENCY	1302358	12 OCT. 2018	LACHANCE, BRUNO	Formation : La civilité en milieu de travail : les rôles et responsabilités des officiers et chefs du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 955,46 \$	
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1305779	30 OCT. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement facture P93503 pour le cours Gestionnaire performant : dès le 17 septembre 2018 pour M. Mohamed Dahli. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 411,56 \$	
ENSEIGNES DOMINION	1301016	04 OCT. 2018	GIRARD, SYLVIE	DSST 550 rue Gouin - Fabrication et installation d'enseignes d'interdiction de stationnement.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 097,65 \$	
GROUPE LA GUERILLA INC.	1301926	10 OCT. 2018	PERRY, REMI	CF-Pré-production - Production - Post-production - Voir devis	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	20 164,42 \$	
LES PRODUCTIONS ORGANIJEU INC.	1285425	30 OCT. 2018	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture No WD-0066 Formation : Formation en Action SURVIVOR pour le CCSI les 15 août, 2, 3, 9, 10 et 16 octobre 2018 (dépôt de 2500 \$ sans taxe sur un total de 6208,65\$) - Approbation RH	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 708,65 \$	
MULTIRECYCLE	1248544	15 OCT. 2018	GIRARD, SYLVIE	BCO - 2018 // Récupération des rebus et des matières recyclables des ateliers de la DRM au 6650 Notre-Dame Est.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 249,37 \$	
NADIA MORIN	1303124	17 OCT. 2018	BOUDREAU, CAROLINE	CF - Service - Rédaction, révision linguistique	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 475,00 \$	
RECUPERATION FLORENCE INC.	1303713	19 OCT. 2018	CADIEUX, ISABELLE	Casque SD PRO 1/506007 pour CCSI	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 162,68 \$	
BELL CANADA	52621825320181001	17 OCT. 2018	CADIEUX, ISABELLE	Facture mensuelle Bell 526 Octobre 2018 - Approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 443,17 \$	
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1302921	16 OCT. 2018	GIRARD, SYLVIE	Paiement des factures # 90012311,90012321 et 90012312 pour location de bus pour évacuations diverses juillet-aout 2018 // Contrat de location # 50722,50725 .	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 490,44 \$	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1303197	17 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-222832 // ACHAT DE 10 EXTINCTEURS POUDRE 20 LBS AMEREX #332 // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 123,38 \$	
AREO-FEU LTEE	1304314	23 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM # 222889 - Hydraulique // Achat de lances Elkhart.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 165,40 \$	
BODY GYM EQUIPEMENT	1304954	25 OCT. 2018	GIRARD, SYLVIE	Cas 55 - Tapis de caoutchouc 4'x6' 3/4	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 572,19 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1301049	04 OCT. 2018	GIRARD, SYLVIE	DM # 222886-222887-222888-Hydraulique // Achat de pièces pour Lance Akron.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	18 735,02 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1301479	09 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM # 222873-Hydraulique // Achat d'équipement contre incendie//ZICO WALK AWAY BRACKET ACCESORIES	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 298,96 \$	
CANAFLEX INC.	1301449	09 OCT. 2018	GIRARD, SYLVIE	DM # 222883 -Hydraulique // Achat de Tuyaux.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 149,46 \$	
CANEVAS LASALLE	1302752	15 OCT. 2018	GIRARD, SYLVIE	Confection de toiles // Tel que soumission du 2018-10-05 et aussi tel que échantillon.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 921,34 \$	
CARLETON RESCUE EQUIPMENT LTD	1291980	02 OCT. 2018	MASSE, SYLVAIN	Remplacement civière sauvetage glace caserne 57 & 64	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 307,45 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1299419	31 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	BCO 2018-Électricité// Paiement des factures pour divers réparations .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1300382	02 OCT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	Achat d 'appareil de test respiratoire Porta Count Pro 8048 selon la soumission # 85271.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	17 052,07 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1303991	22 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM N° 237678//Détecteur 4 gaz Alert max XT-XWHM-Y-NA // Électricité	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 015,77 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1304007	22 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-237672// Capteur LEL Microclip XT SR-W-mp 75 c, capteur (02) Oxygene microclip XT SR-X2V, trousse affichage ACL recharge XT-LCD K10, Capteur H2S Microsel BW SR-H-MC, Capteur Monoxyde carbone (CO) SR-M-MC//Électricité	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 769,91 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1305269	29 OCT. 2018	GROULX, LOUISE	Achat - Cylindre de calibration ζ Détection équipes Matières Dangereuses - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 034,13 \$	
CSE INCENDIE SECURITE INC.	1294864	09 OCT. 2018	GIRARD, SYLVIE	DM 239482 - INVENTAIRE // Commander Quantité 10 de 45 Gallons de mousse 1/3 Niagara-FFFP	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	28 871,56 \$	1283129
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1304126	22 OCT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM# 242341 - Menuiserie // Achat de hache à pic .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 364,89 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	1305263	29 OCT. 2018	MASSE, SYLVAIN	ACHAT- HABIT NIVEAU A REFLECTOR- ÉQUIPES GIMD - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	23 668,38 \$	
HAZMASTERS INC.	1305250	29 OCT. 2018	GROULX, LOUISE	Achat - Vêtements de protection pour intervention matières Dangereuses. - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 762,75 \$	
INDUSTRIES 3R INC.	1305237	26 OCT. 2018	GROULX, LOUISE	Achat - ensemble de réparation de tuyau 2" et 4" trousse stopit - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 507,28 \$	
INNOTEX INC.	1300960	04 OCT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM 239486 // CUIR - Commande bretelles: 10 small, 20 régulière, 20 tall et 5 extra tall	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 908,15 \$	
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1270553	09 OCT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Entretien et inspections de bunker pour le mois de Septembre 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 695,56 \$	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1270553	10 OCT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Entretien et inspections de bunker pour le mois de Septembre 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 436,01 \$	C991690
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1301550	09 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM # 222879-Hydraulique // Achat de Scie Stihl.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 180,90 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1304167	31 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM # 222892-222896 - Hydraulique // achat de pièces et accessoires pour MS461 et la K970	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 718,91 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1304322	23 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM # 222895 -Hydraulique // Achat de divers pièces pour K970.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 220,19 \$	
LABORATOIRES CHOISY LTEE	1301781	10 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-222831 // ACHAT DE 10 CAISSES DE 4X3.8L DETERGENT PROLIM ECO #7304000004 // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 272,56 \$	
LA CORDEE PLEIN AIR INC.	1304678	24 OCT. 2018	MASSE, SYLVAIN	Acquisition de Gants Black Diamond ζ Modèle Punisher - Grandeur à confirmer selon la soumission 19 octobre 2018.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 252,04 \$	
LA CORDEE PLEIN AIR INC.	1305243	26 OCT. 2018	MASSE, SYLVAIN	ACHAT - REMPLACEMENT DES GANTS POUR ÉQUIPES NAUTIQUE ET GLACE - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 389,74 \$	
LES DISTRIBUTIONS NORTHER ENR.	1304958	26 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-209087 // Achat de matériel , accessoires et pièces de remplacement pour outils. Voir soumission #181001. // FORGE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	947,67 \$	
LES DISTRIBUTIONS NORTHER ENR.	1304958	25 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-209087 // Achat de matériel , accessoires et pièces de remplacement pour outils. Voir soumission #181001. // FORGE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 717,70 \$	
LES TOILES & CABLES LASALLE INC.	1303507	18 OCT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM 240113 - CUIR // 40 bâches noir de 9 x 14 pieds	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 553,86 \$	
RADIOPROTECTION INC.	1304727	24 OCT. 2018	MASSE, SYLVAIN	BON DE COMMANDE ANNUEL POUR LA CALIBRATION DES DÉTECTEURS DE RADIOACTIVITÉS - ANNÉE 2018 - Facture à venir	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 561,72 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SECURITE LANDRY INC	1300875	16 OCT. 2018	LECOURS, SYLVAIN	DM 04901 // CUIR - Commande 24 harnais et 12 sangle choc 4'	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 884,20 \$	
SECURITE LANDRY INC	1305788	30 OCT. 2018	WATERHOUSE, DAVE	ACHAT - CORDAGES ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉS POUR SAUVETAGE EN HAUTEUR - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 343,56 \$	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1301742	10 OCT. 2018	TOUSIGNANT, YVES	DM-222830 // ACHAT DE 120 OIL 15W40 DE 5L // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 130,98 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1932835308	03 OCT. 2018	CADIEUX, ISABELLE	Rogers Septembre 2018 Approuvé par S.Carrière (Entente cadre # 1137408)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 644,12 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1302877	16 OCT. 2018	GIRARD, SYLVIE	Demande Urgente // DM 04904 // 3000 Batteries 9V // PRÉVENTION	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	6 582,72 \$	
FONDATION DES POMPIERS DU QUEBEC POUR LES GRANDS BRULES	1302465	12 OCT. 2018	BRIAND, STEPHANIE	Cahier à colorier Feu Follet pour le FSC	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 352,44 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1932835308	03 OCT. 2018	CADIEUX, ISABELLE	Rogers Septembre 2018 Approuvé par S.Carrière (Entente cadre # 1137408)	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	4 365,85 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1932835308	03 OCT. 2018	CADIEUX, ISABELLE	Rogers Septembre 2018 Approuvé par S.Carrière (Entente cadre # 1137408)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	238,17 \$	
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	1301516	09 OCT. 2018	VIBERT, SONIA	Consultants Legico-CHP inc. a le mandat de faire l'estimation des coûts de construction pour les composantes prioritaires du projet de mise en valeur de la cité administrative historique. Selon l'offre de ser OS-18-10-102	Service de la mise en valeur du territoire	Autres ressources du patrimoine	9 816,33 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP22627	02 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Turbidimètre - M. Vallée - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 701,51 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP22941	25 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	ULA - Débitmètre - D. Arseneau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 988,48 \$	
ALFAGOMMA CANADA INC.	DEP23026	30 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Rondelles étanches -1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 011,11 \$	
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	DEP22667	24 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	Formation - Espace clos base et STR - Karel - 1 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	765,00 \$	
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	DEP22667	04 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	Formation - Espace clos base et STR - Karel - 1 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 961,80 \$	
ASSOCIATION CANADIENNE DES EAUX POTABLES ET USEES	DEP22665	04 OCT. 2018	MARSAN, ANDRE	2018 National Water and Wastewater Conference - Sponsorships	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 498,75 \$	
CHAINES ET ELINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	DEP22685	04 OCT. 2018	LEFEBVRE, PHILIPPE	Fabrication d'une barre de levage de 15" de long avec un manchon de 7" - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 924,95 \$	
CHEM ACTION INC.	DEP22681	04 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	VANNES - Pompes Prominent pour désinfection - D. Godin - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 644,20 \$	
COMPOSITES IDEAL INC.	DEP22617	01 OCT. 2018	LEFEBVRE, PHILIPPE	Inspection des réservoirs hypochlorite - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 559,08 \$	
COMPUGEN INC.	DEP22803	18 OCT. 2018	TURCOTTE, CAROLINE	Licences Project std 2019 - Q. Fan - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 937,45 \$	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP22791	17 OCT. 2018	VENDETTI, PERRY	Besoin de service pour débitmètre des générateurs - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 750,59 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONVAL QUEBEC	DEP22631	02 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Braquette de montage en acier inox avec coupleur - M. Vallée - 1 soumission (délai, recherche et expertise) - URGENT (Jean-François Beaudet)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 288,77 \$	
CONVAL QUEBEC	DEP22817	18 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Plomberie - P. Boily - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 379,81 \$	
DATAGLOBE CANADA INC.	DEP22664	16 OCT. 2018	VENDETTI, PERRY	Entretien annuel des UPS 1 et 2 à l'usine de filtration Atwater pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 937,03 \$	
DELOM SERVICES INC	DEP22875	29 OCT. 2018	GABRIEL, MARIE-ANNE	Appel de service pour remplacer boîte d'engrenage et moteur actiflo 2 - B. Scraire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 866,05 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP22661	04 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Électricité - M. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 542,11 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP22792	29 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Câble électrique - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	339,64 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP22792	18 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Câble électrique - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 201,46 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP22795	19 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Pièce électrique - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 294,31 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP22837	22 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Pièces électrique pour transfo - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 568,94 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP22938	25 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - PIÈCES ÉLECTRIQUES - M. PILON - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 525,78 \$	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP22632	02 OCT. 2018	LEFEBVRE, PHILIPPE	Location et installation d'échafaudage tubulaire dans la semaine du 15 octobre 2018 pour les travaux prévus le 23 et 30 octobre	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 623,23 \$	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	DEP22910	24 OCT. 2018	MARSAN, ANDRE	Formation - Gestion (ENAP) pour JF Dubuc et H. Kamil - K. Poirier-Vachon - 2 factures	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 147,02 \$	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	DEP22910	30 OCT. 2018	MARSAN, ANDRE	Formation - Gestion (ENAP) pour JF Dubuc et H. Kamil - K. Poirier-Vachon - 2 factures	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	288,72 \$	
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP22971	29 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	Vannes - Engrenages - S. Jean - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 291,36 \$	
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP22867	22 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - PIÈCES POUR POMPES ENCORE 700 (ALUN ET SILICE) - M. PILON - 1 SOUMISSION (FOURNISSEUR UNIQUE)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 284,92 \$	
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP22906	23 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	INVENTAIRE MAGASIN - LAMPES LUMIÈRE BALNCHÉ - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 157,28 \$	
EQUIPEMENT QIP	DEP22616	02 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Électrique - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 687,68 \$	
EVOQUA TECHNOLOGIES DES EAUX LTEE	DEP22726	12 OCT. 2018	SAINT-DENIS, DANIEL	Inventaire magasin - Achat des cellules pour les réacteurs de préparation d'hypochlorite de sodium	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	105 579,46 \$	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP22694	05 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UDB - Électricité - M. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 948,30 \$	
GAZTEK INC	DEP22793	18 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Sonde pour l'instrumentation - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 771,67 \$	
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	DEP21774	30 OCT. 2018	TURCOTTE, CAROLINE	Usine Pointe-Claire - Services et honoraires professionnels - Plans et clauses techniques spéciales émis pour construction et remise des documents au dossier- Proposition OS GC-18135 Révision 1	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 422,12 \$	
HOULE H2O	DEP22810	17 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	VANNES - Urgent - Pick up - Travaux pour demain 18 octobre 2018 - Vanne 24 pouces - S. Jean - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 120,78 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INSTITUT D'ECHAFAUDAGE DU QUEBEC (I.E.Q.)	DEP20488	04 OCT. 2018	LEFEBVRE, PHILIPPE	Installation d'échafaudages de dimension variable pour la manipulation des événements durant le projet de remplacement débitmètre Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 335,59 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	DEP22623	16 OCT. 2018	VENDETTI, PERRY	Souffleuse à neige et accessoires - Y. Bourget - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 410,91 \$	
JEAN SYLVAIN MURRAY	DEP22958	29 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	Service de designer pour le projet d'aménagement du magasin Atwater - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 399,00 \$	
KOLOSTAT INC.	DEP22913	24 OCT. 2018	VENDETTI, PERRY	MP Mensuel 2018-2019 - Mise en marche des brûleurs à la Prise d'eau LaSalle - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 044,64 \$	
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	DEP22676	12 OCT. 2018	MARSAN, ANDRE	Fourniture et installation d'une borne de recharge FLO G5 pour voiture électrique au bâtiment d'ingénierie B au site de l'usine Atwater - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 706,58 \$	
LAROCQUE LOGISTIQUE	DEP22642	03 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	Service professionnel - Optimisation de processus - Contrats - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 800,00 \$	
LE GROUPE LML LTEE	DEP21637	19 OCT. 2018	REBSELJ, VINCENT	Construction et installation de diffuseurs d'ozone - Usine Lachine - Projet 2018-09	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 650,45 \$	
LE GROUPE MASTER INC.	DEP22828	18 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - Moteurs - M. Pilon - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 469,31 \$	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP22956	26 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	INVENTAIRE MAGASIN - VANNE PAPILLON 450 MM DE DIAMÈTRE AVEC ACTUATEUR MANUEL - ENTENTE 1228840 - REMPLACE DEP22909	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 561,16 \$	
LES SOUDURES DU FUTUR INC	DEP22509	03 OCT. 2018	LEFEBVRE, PHILIPPE	Percement de conduite sous pression à l'usine Lachine - 1 soumission - Facture 3677	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 149,63 \$	
LES SOUDURES DU FUTUR INC	DEP22827	18 OCT. 2018	REBSELJ, VINCENT	Installer "TAP" sur sortie de distribution 1 et 2 à l'usine Lachine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 624,69 \$	
LES VENTES TECHNIQUES TREC ENR.	DEP22978	30 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Carte d'alimentation - D. Chouinard - 3 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 118,60 \$	
LOCATION DICKIE MOORE.	DEP22431	29 OCT. 2018	GABRIEL, MARIE-ANNE	Location d'une nacelle électrique pour 2 semaines pour travaux de lavage de fenêtres et correctif plywood à fixer en hauteur sur l'extérieur du bâtiment - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 771,67 \$	
LOCATION FERRENTI (1993) INC.	DEP22897	23 OCT. 2018	VENDETTI, PERRY	UAT - Location de 10 ventilateurs - J.G. Poirier - 4 Factures	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 265,12 \$	
MABAREX INC	DEP22806	17 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	INVENTAIRE MAGASIN - DIVERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 740,20 \$	
MABAREX INC	DEP22889	22 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	INVENTAIRE MAGASIN - LAMPES DE REACTEUR UV CALGON - 1 SOUMISSION (FOURNISSEUR UNIQUE)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	32 787,60 \$	
MANUFACTURIER BONNEAU (1990) INC.	DEP22800	19 OCT. 2018	VENDETTI, PERRY	Installation de deux lumières stroboscopique sur nos ponts roulant PORO 111 et PORO 112 - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 477,70 \$	
METAUX PROFUSION INC.	DEP22675	04 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Matériels pour le machiniste - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 334,72 \$	
NEDCO	DEP22935	25 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - PIÈCES ÉLECTRIQUES - M. PILON - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 476,13 \$	
POMPACTION INC.	DEP22824	18 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UDO - Panneaux et pompes de dosage - B. Scraire - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 094,99 \$	
PSI PROLEW INC	DEP22949	25 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - POMPE FLOWSERVE 8LR-12B DE RECHANGE - 2 SOUMISSIONS - B. SCRAIRE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 443,14 \$	
PURE TECHNOLOGIES LTD.	DEP22833	19 OCT. 2018	REBSELJ, VINCENT	Lachine - Réparation des vannes R-114 et R-115 - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 572,31 \$	
QUINCAILLERIE SECURITE CANADA (QSC)	DEP22755	15 OCT. 2018	REBSELJ, VINCENT	Uniformisation UDB - Barres paniques et poignée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 260,67 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REAL HUOT INC.	DEP22781	17 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	VANNES - Tuyaux aqueduc pour remplacement de vannes - I. Dupont - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 034,76 \$	
RMS EQUIPEMENTS INC.	DEP21667	02 OCT. 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Aspirateurs dorsal, accessoires et autres - Y. Bourget - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 125,09 \$	
ROBCO INC.	DEP22995	30 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	INVENTAIRE MAGASIN - GARNITURE TRESSE POUR POMPE - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 753,41 \$	
SANIVAC	DEP22917	24 OCT. 2018	REBSELJ, VINCENT	Service de nettoyage pour puisards et regards - 3 demandes - 1 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 783,92 \$	
SCHNEIDER ELECTRIC CANADA INC.	DEP22625	04 OCT. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Assister Schneider pour entretien des 2 disjoncteurs 25 Kv - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 565,89 \$	
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP22953	25 OCT. 2018	MARSAN, ANDRE	UPC - ENTRETIEN SUR VARIATEURS ET DÉMARREURS - 1 SOUMISSION - B. SCRAIRE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 916,09 \$	
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP22961	26 OCT. 2018	MARSAN, ANDRE	UDO - REMPLACEMENT DU 6SE86 EXISTANT PAR UNE G130 150HP CT - B. SCRAIRE - 1 SOUMISSION (FOURNISSEUR UNIQUE)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 400,56 \$	
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP22970	29 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UDO - REMPLACEMENT DU 6SE86 EXISTANT PAR UNE G130 150HP CT - B. SCRAIRE - 1 SOUMISSION (FOURNISSEUR UNIQUE)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 063,06 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP22549	23 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - Pièces travaux chlore gazeux - B. Scraire - 6 demandes - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 932,42 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP22638	03 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Quincaillerie - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 187,68 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP22692	05 OCT. 2018	LEFEBVRE, PHILIPPE	Rubans pour étiqueteuse Brady - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 517,06 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP22850	22 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Mitigeur - JG Poirier - 3 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 183,74 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP22872	23 OCT. 2018	BERNARD, DOMINIQUE	Outils pour nouvel électro - Remplacement outils électros J-P et Richard - Foam pour coffre J-P Paquin - B. Scraire - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 887,45 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP22904	23 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Pièces pour événement chlore gazeux - B. Scraire - 6 demandes - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 815,28 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP22972	29 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UPC - Vannes pour silice activée - M. Pilon - 4 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 568,78 \$	
SUEZ TREATMENT SOLUTIONS CANADA L.P.	DEP22468	03 OCT. 2018	LEFEBVRE, PHILIPPE	Service de vérification électrique pour l'ozoneur #2 par Suez - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 810,51 \$	
TENAQUIP LIMITED	DEP22686	04 OCT. 2018	LEFEBVRE, PHILIPPE	UDB - Grillage à la haute-pression pour l'entreposage des bouteilles d'oxygène et acétylène - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 537,24 \$	
TOTAL CANADA INC.	DEP22840	19 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UAT - Huile pour la mécanique - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 350,01 \$	
TROY-ONTOR INC	DEP18964	25 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	VANNES - Gearbox pour augmentation du ratio 4:1 - J.M. Ouellet - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 021,01 \$	
U. CAYOUPETTE INC.	DEP22911	24 OCT. 2018	VENDETTI, PERRY	Bois pour la menuiserie - Y. Bourget - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 145,95 \$	
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEP22655	04 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	UPI - Pièces analyseurs d'ozone - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 476,29 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP22659	04 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Produits pour traitement d'eau - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 681,02 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP22674	22 OCT. 2018	VENDETTI, PERRY	Produits de labo - J. Ayotte - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 739,60 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP22829	18 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire magasin - Produits pour traitement d'eau - 2 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	36 494,23 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP22976	30 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	R/R - Pièces pompe doseuse Pulsafeeder - D. Brais - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 026,97 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP23018	30 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	Inventaire Magasin - Divers - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 489,20 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP22900	23 OCT. 2018	KAMIL, HOUDA	REP - Filler - 1 Soumission - I. Dupont - Urgent	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 618,77 \$	
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS	1037495	09 OCT. 2018	SAINT-DENIS, DANIEL	REDEVANCES 2015 POUR ÉLIMINATION DES CENDRES	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	1 993 093,20 \$	
RCI ENVIRONNEMENT	1250753	04 OCT. 2018	LANGÉVIN, PATRICE	SERVICE DE CONTENANTS À DÉCHETS POUR 2018	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	22 572,31 \$	
ESRI CANADA LIMITED	1302940	16 OCT. 2018	HACHEY, NORMAND	Renouvellement de licence ArcGIS pour la période annuelle 2018-11-02 à 2019-11-01	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	6 204,48 \$	
ABB INDUSTRIAL SOLUTIONS (CANADA) INC.	DEP22474	01 OCT. 2018	BEAUDET, JEAN-FRANÇOIS	Réparation du disjoncteur de Y3 par ABB - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	11 916,08 \$	
ENERGIR S.E.C.	DEP15959	22 OCT. 2018	MARTEL, SIMON	BCO2017 - Pour 3705, Saint-Patrick #cpt 2780 0371 018 - Remplace DEP12435	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 029,83 \$	
GRUES BOURGEOIS INC.	DEP19993	09 OCT. 2018	MARTEL, SIMON	Acquisition de location de grues avec opérateurs pour divers travaux qui peuvent survenir sur l'ensemble de l'île de Montréal pour le service de l'eau selon l'appel d'offres 17-16544 - ENTENTE 1244017	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	25 991,74 \$	
JMG CONSTRUCTION INC.	DEP22835	29 OCT. 2018	MARTEL, SIMON	2018-2019 - Déneigement pour le 3705 St-Patrick - 3 soumissions	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	23 678,87 \$	
LAVO	DEP20337	15 OCT. 2018	BEAUDET, JEAN-FRANÇOIS	BCO2018 Hypochlorite de sodium pour roulottes (Jarry et Mariens)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 538,13 \$	
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	DEP22948	26 OCT. 2018	DUBUC, JEAN-FRANÇOIS	Annulation de la soumission 10243 - Facture 29523 - Référence : M. Fernand Chaput	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 000,00 \$	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP22926	24 OCT. 2018	BEAUDET, JEAN-FRANÇOIS	McTavish - Tests pour moteurs - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 647,78 \$	
MOUSQUETONS & CIE INC.	DEP17604	22 OCT. 2018	MARTEL, SIMON	Inspection et certification annuelle des harnais, barricades, potences et treuils	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	11 056,65 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1252181	05 OCT. 2018	LAMARRE, JEAN	BC ouvert 2018 Téléphone cellulaire pour l'Optimisation des réseaux - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 448,87 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP22628	02 OCT. 2018	MARTEL, SIMON	Remplacement outils 106 et Lampe Pixa 3 pour nouveaux employés et remplacement - S. Gingras - 3 soumissions	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 927,68 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP22745	15 OCT. 2018	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Cagoule de protection arc flash niveau 4 - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 444,95 \$	
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE	1303940	19 OCT. 2018	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Suite à des travaux pour un brus d'aqueduc sur la conduite maîtresse de 12 pouces en face du 275, rue Saint-Anne. Effectués du 8 au 16 février 2018	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	27 349,03 \$	
ESRI CANADA LIMITED	DEU32081	17 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	INSTALLATION ET CONFIGURATION ARCGIS SERVER	Service de l'eau	Réseaux d'égout	20 055,24 \$	
LOCATION LORDBEC INC.	1291406	17 OCT. 2018	HALLE, BRUNO	Travaux d'excavation au 8866 rue St-Laurent. - En référence à la soumission datant du 5 août 2018. Travaux d'excavation au 1700 boul. Henri-Bourassa. - En référence à la soumission datant du 5 août 2018.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	18 740,27 \$	
LOCATION LORDBEC INC.	1291406	18 OCT. 2018	HALLE, BRUNO	Travaux d'excavation au 8866 rue St-Laurent. - En référence à la soumission datant du 5 août 2018. Travaux d'excavation au 1700 boul. Henri-Bourassa. - En référence à la soumission datant du 5 août 2018.	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 648,32 \$	
POMPACTION INC.	DEU33758	10 OCT. 2018	LANGVIN, PATRICE	Pompe submersible - Station Ile Notre-Dame	Service de l'eau	Réseaux d'égout	17 141,62 \$	
3887171 CANADA INC	DEU33763	10 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REPARATIONS ENREGISTREURS SUIVIT DES SURVERSES. LOTS DE FEVRIER, MAI ET SEPTEMBRE 2018 REPARATION ET REMPLACEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 943,32 \$	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU34059	29 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	71 pièces usinées selon dessin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 564,57 \$	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU34061	29 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	212 palettes de convoyeurs usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 025,29 \$	
9333-4787 QUEBEC INC.	DEU33860	16 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Plateforme modifiée aux Décanteurs 22-28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 204,74 \$	
9370-3007 QUEBEC INC.	DEU34006	24 OCT. 2018	HALLE, BRUNO	GR - RENOUELEMENT LOGICIEL / PLATE-FORME SUIVI DES ODEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 197,00 \$	
ALBECO INC.	DEU32993	15 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	041-13-010(UNITE) ROULEMENT A BRIDE "SEAL MASTER" MFC-23T 1-7/16"	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 608,82 \$	
ALBECO INC.	DEU33803	11 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Roulements variés - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 587,38 \$	
BELZONA QUEBEC INC.	DEU33876	17 OCT. 2018	HALLE, BRUNO	Traitement Belzona pour Pompe Ebara	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 181,75 \$	
BIO SERVICE MONTREAL INC.	DEU33729	05 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	920 litres d'Odocontrol - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 398,06 \$	
BOUTY INC	DEU33735	05 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	20 Chaises pour la Cafétéria des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 156,86 \$	1013950
BOUTY INC	DEU34004	24 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	20 chaises de cafeteria - Gestion des Espaces clos	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 156,86 \$	
CARTE RONA	DEU30206	18 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	2018 - ACHATS ARTICLES DE QUINCAILLERIE RENO-DEPOT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 923,94 \$	
CHAINES ET ELINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	DEU33663	01 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Chariots et 1 Palan - Atelier des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 263,06 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CLUB VOYAGES AFFAIRES	DEU33796	11 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Frais de 1 Voyage et 2 Séjours - Administration générale	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 168,08 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU33921	18 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Chaine à rouleau Renold - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 371,45 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU33939	19 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Accouplement Falk et autres Roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 644,90 \$	
COMPUTATIONAL HYDRAULICS INT.	DEU33766	10 OCT. 2018	LANGEVIN, PATRICE	MISE A JOUR PCSWMM ENTERPRISE NOV. 8 2018 - NOV. 8 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 880,00 \$	
CONCEPT NUMERIQUE INC.	DEU33849	22 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Écrans Android Nougat avec 2 Vidéos - Service de l'Informatique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 045,21 \$	
CONCEPT SECURITE PRO INC.	DEU33731	09 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	FOURNITURE DE CAMÉRAS, LICENCES ET ACCESSOIRES POUR LA SURVEILLANCE DE L'ÉMISSAIRE ET AUTRES SECTEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 955,40 \$	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	DEU31823	11 OCT. 2018	LANGEVIN, PATRICE	AO SI18029-161135-SP, SERV. PROF. POUR LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME ORACLE DE LA STATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	89 239,37 \$	
CONVAL QUEBEC	DEU34065	30 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Système d'échantillonnage au Filtre-Pressé E&J 009	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 306,59 \$	
COWPER INC.	DEU33869	18 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Transmetteurs Balluff	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 436,28 \$	
CUMMINS CANADA ULC	DEU33891	24 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Pompe à réparer à la Station Meilleur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 092,23 \$	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU33853	17 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Sonde à remplacer au Pompage Sud	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 922,90 \$	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU33853	26 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Sonde à remplacer au Pompage Sud	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	378,46 \$	
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	1212913	04 OCT. 2018	LANGEVIN, PATRICE	AO SI17015-BF0000-ST, LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC OPERATEUR SUR DEMANDE - 24 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 141,79 \$	
EPPENDORF CANADA LTD.	DEU33681	03 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PRODUITS EPPENDORF	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 015,24 \$	
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU32220	22 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Compresseur sullair	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 826,29 \$	
ESC-ENVIRONMENTAL SYSTEMS CORPORATION	DEU33871	18 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Lociciel Stackvision pour le Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 873,37 \$	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU33820	12 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT VMWARE HORIZON ENTERPRISES V.7	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 527,92 \$	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU33881	23 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	8 Modules Cisco et NetApp - Administration générale	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 196,13 \$	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU33779	10 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	1 Support ABB avec 4 Kits au Générateur d'hydrogène	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 842,47 \$	
FILTERFAB QUEBEC INC.	DEU32297	11 OCT. 2018	LANGEVIN, PATRICE	A/O SI18057-BF0000-B, REAPPROVISIONNEMENT TOILES KURITA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	33 779,73 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU33762	11 OCT. 2018	HALLE, BRUNO	NITROFLOWLAB INTGRD NIT.GNRTR POUR LE LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 883,05 \$	
FUSION SIGNALISATION	DEU33786	11 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	MISE À NIVEAU PANNEAUX DE CIRCULATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 276,94 \$	
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	DEU33897	17 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	276 Salopettes pour les Stations de pompage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 018,14 \$	
GIVESCO INC.	DEU33852	15 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	8 Ensembles de Coulis SIKADUR pour la Pompe Ebara	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 867,95 \$	
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU33825	12 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINES ACIER ET ACIER INOX.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 980,62 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU33697	03 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	97 Ampoules HP au Sodium - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 605,07 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU34076	30 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	85 Fixtures BJ Take - Éclairage de bâtiment	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 837,34 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU34079	30 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Unité de chauffage Ouellet - Station 75e Avenue	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 608,94 \$	
GROUPE POLYALTO INC.	DEU34054	29 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	2 ENSEMBLES DE 15 RAILS D'USURE EN UHMW VIERGE SELON DESSIN: PM-ME-602-668-M33-02X REV 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 433,10 \$	
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEU33694	03 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Transformateurs Rex Power - Décanteur 15	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 129,17 \$	
HAZMASTERS INC.	DEU34002	24 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	500 Masques 3M et autre Sécurité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 621,05 \$	
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU33823	12 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINEES ACIER ET ACIER INOX.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 671,95 \$	
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU33889	17 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	ENSEMBLE DE PIÈCES USINÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 343,86 \$	
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	DEU33941	22 OCT. 2018	HALLE, BRUNO	Achat d'équipements pour la preuve de concept du réseau sans-fil pour emplacements intérieurs et bureaux à la Station d'épuration	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	30 987,27 \$	
ISOLATION ALGON (2000) INC	DEU33463	02 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Refaire Isolation au Traitement des Ecumes	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 662,48 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU33726	11 OCT. 2018	LANGEVIN, PATRICE	FABRIQUER OBTURATEURS POUR PROTECTION DES RAINURES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	78 215,69 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU33824	12 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINEES ACIER ET ACIER INOX.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 572,21 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU33890	17 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	ENSEMBLE DE PIÈCES USINÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 837,34 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU34040	26 OCT. 2018	HALLE, BRUNO	3 VIS SANS FIN POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	32 807,66 \$	
JOHNSTON INDUSTRIAL PLASTICS LTD	DEU33822	17 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT RAILS D'USURES ET TUBE EN POLYCARBONATE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	209,97 \$	
JOHNSTON INDUSTRIAL PLASTICS LTD	DEU33822	12 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT RAILS D'USURES ET TUBE EN POLYCARBONATE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 771,69 \$	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	1206361	04 OCT. 2018	LANGEVIN, PATRICE	SERVICE D'UN JOURNALIER SUR DEMANDE POUR LE L.E.T. - 36 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 934,56 \$	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU33710	04 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	SB - RÉFECTION PONCTUELLE DU CHEMIN D'ACCÈS DU CHANTIER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 179,54 \$	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU33895	17 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	SB - FOURNIR ET POSER 6" D'ÉPAISSEUR MOYENNE D'ASPHALTE SUR LA ROUTE DU GOLF	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	43 808,66 \$	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU33900	22 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	SB - ENTRETIEN RÉGULIER DU CHEMIN DU GOLF (X 5 ENTRETIENS)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 580,09 \$	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU33987	23 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	CONSTRUCTION D'UNE ENTREE CHARRETIÈRE À LA STATION DE POMPAGE RENAUE LAPOINTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 708,71 \$	
LALEMA INC.	DEU33771	22 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	120 pieds de Tapis et 150 Tamis d'urinoirs - Administration générale	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	162,78 \$	
LALEMA INC.	DEU33771	10 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	120 pieds de Tapis et 150 Tamis d'urinoirs - Administration générale	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 644,73 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LAVAGE DE VITRES FUTURE INC.	DEU33795	11 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	LAVAGE VITRES EXTERIEUR INTERIEUR DE LA STATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 973,81 \$	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU33790	11 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	2 Robinets Dezurik au Filtre Presse 06	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 614,21 \$	
LES CONTROLES ROGER HOGUES MTL INC	DEU33805	11 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Détecteur et Contrôleur Fireye - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 486,00 \$	
LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC.	DEU33344	05 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Capteur de radar Vegapuls avec Interface - Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 294,89 \$	
LES GRUES BELLERIVE INC.	1281950	04 OCT. 2018	LANGVIN, PATRICE	A/O SI18056-BF0000-ST, LOCATION DE GRUES AVEC OPERATEUR SUR DEMANDE - 12 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	41 995,00 \$	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEU33821	12 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT RAILS D'USURES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 357,50 \$	
LINDE CANADA LIMITEE	DEU33686	03 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT GANTS ANSELL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 892,49 \$	
LINDE CANADA LIMITEE	DEU33878	23 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Gaz spéciaux pour l'Atelier de Soudure des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 719,86 \$	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	DEU33531	01 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	LOCTION TRANSIT 350 POUR M. DICKEY	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 565,39 \$	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	DEU33531	17 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	LOCTION TRANSIT 350 POUR M. DICKEY	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	247,35 \$	
MABAREX INC	DEU34034	25 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Manchons pour Aerateur Mabarex à la Décantation 1-2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 590,59 \$	
MANUFACTURIER BONNEAU (1990) INC.	DEU33958	22 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	appel de service	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 170,47 \$	
MANULIFT E.M.I. LTEE	DEU33678	02 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Manulift et Panoramic loués en septembre 2018 à la Décantation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 952,00 \$	
MANULIFT E.M.I. LTEE	DEU33802	11 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	R. BEAUDRY - LOCATION JIB CDC AVEC TREUIL SELON F3048725	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 414,78 \$	
MARMEN INC.	DEU33768	10 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT COURONNES A COUTEAU NETZSCH	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 614,26 \$	
MARMEN INC.	DEU33872	16 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	4 Impulseurs et Bride Netzsch - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 651,54 \$	
MAXXAM ANALYTIQUE	DEU34046	28 OCT. 2018	HALLE, BRUNO	SA - ANALYSES DES COMPOSÉS ORGANIQUES SEMI-VOLATILS PROVENANT DES INCINÉRATEURS AO SI18080-BF0000-SP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 756,05 \$	
MEGS INC.	DEU33932	19 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	12 Gaz Industriels certifiés - Service de l'ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 755,95 \$	
METAL M-PACT INC.	DEU33733	05 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Acier pour Atelier de Soudure aux Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 273,45 \$	
METAUX PROFUSION INC.	DEU33732	25 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Acier pour Atelier de Soudure aux Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 748,34 \$	
METROHM CANADA, INC.	DEU32556	09 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	CONTRAT D'ENTRETIEN 3 ANS, PROFIC SINGLE IC PUMP, AUTOSAMPLER, BURET AND DRIVE COMBO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 094,52 \$	
MISTRAS SERVICES INC.	DEU33904	17 OCT. 2018	HALLE, BRUNO	INSPECTION DE L'ÉMISSAIRE LONGEANT LE PONT JACQUES-BIZARD	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 182,77 \$	
MOTION CANADA	DEU33797	30 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT BILLES POUR INCINERATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	104,99 \$	
MOTION CANADA	DEU33797	11 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT BILLES POUR INCINERATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 884,40 \$	
NEDCO	DEU33842	15 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Support logiciel unity pro pour service de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 658,85 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NETZSCH CANADA INC	DEU33723	05 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	6 Garnitures à angle Nemo - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 246,74 \$	
NETZSCH CANADA INC	DEU33961	22 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	6 Garnitures Nemo - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 246,74 \$	
PAYSAGISTE MONTREAL INC.	DEU33955	22 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	DÉNEIGEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS AU CHANTIER DE LA DÉSINFECTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 900,02 \$	
PLAD EQUIPEMENT LTEE	DEU34020	25 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	É. ALLEN - POMPE PACO (ACHAT EN NEUF)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 980,37 \$	
PREMIER EQUIPEMENT DE MANUTENTION TGF INC.	DEU33764	16 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	FOURNITURE ET INSTALLATION DE 2 CROCHETS DE RETENUE POUR CAMION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 484,05 \$	
PRESSIRESSORT	1300826	04 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	FABRICATION DE 2 RESSORTS EN VOLUTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 190,89 \$	
PRESTON PHIPPS INC	DEU33695	03 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Composantes Armstrong - Unité Monobloc et Atelier CVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 009,46 \$	
PRIMO INSTRUMENT INC.	DEU34070	30 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Articles Fluke pour 3 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 530,91 \$	
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTEE	DEU33481	04 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	4 barils acide phosphorique 75% - Opération des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 131,15 \$	
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTEE	DEU33481	23 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	4 barils acide phosphorique 75% - Opération des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	125,98 \$	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEU33717	04 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le Traitement de l'Eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 718,09 \$	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	DEU33909	18 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Vidange d'eau huileuse	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 274,61 \$	
SANIVAC	DEU33186	17 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	URGENCE - VIDANGE ROULOTTE SANITAIRE G.E.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 116,10 \$	
SCIAGE DE BETON ST-LEONARD LTEE	DEU33754	09 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Réparation au Décanteur 28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 729,67 \$	
SCIAGE DE BETON ST-LEONARD LTEE	DEU33893	17 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Mur du Réservoir d'eau chaude à démolir - Salle 158	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 199,50 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU33652	09 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	F. MAILHOT - RÉPARATION POMPE FLYGT ITT 3153-181-1730145	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 617,72 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU33801	11 OCT. 2018	HALLE, BRUNO	SG18105-175778-B, POMPE SUBMERSIBLE POUR LES PUITTS DE VANNES NORD ET SUD	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	33 686,29 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU34017	25 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Pompe submersible Flygt pour Ascenseur au Pré-Traitement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 317,61 \$	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU33752	09 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	4 éléments ThermoX Ametek - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 624,71 \$	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU33979	23 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	H. GIRARD - CARTE AMETEK (ACHAT EN NEUF)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 740,19 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU33755	09 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	5 Chargeurs Power Inverter aux Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 973,77 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU33833	12 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	48 Filtres GVP 3M et autre Sécurité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 549,09 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU34037	26 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	33 Peignes pour Filières Ridgid - Atelier de Plomberie des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 275,21 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU34057	30 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Outillage de coupe Klein - Atelier des Électriciens	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 448,49 \$	
SYSTEMES DE CONTROLE ACTIF SOFT DB INC.	DEU33901	17 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	CP - SG18100-137029-SP - PRÉPARATION DES DEVIS - SILENCIEUX POUR LES INCINÉRATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 123,44 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SYSTEMES DE CONTROLE ACTIF SOFT DB INC.	DEU33902	17 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	SG18101-137029-ST - CARACTÉRISATION ACOUSTIQUE AVANCÉE DE TROIS SILENCIEUX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 800,62 \$	
TMEIC CANADA CORPORATION	DEU33903	17 OCT. 2018	HALLE, BRUNO	PG - TMEIC FIELD ENG. REPARATION - TEST VARIATEUR 10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	47 244,37 \$	
TOTAL CANADA INC.	DEU33683	11 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT HUILES TOTAL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 402,31 \$	
TRANE CANADA UCL	DEU33336	01 OCT. 2018	HALLE, BRUNO	Éliminateurs de gouttelettes - Tour no. 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 672,01 \$	
TRANE CANADA UCL	DEU33340	26 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	Entretien 3 Tous d'eau - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 296,65 \$	
VENTILATION MANIC INC.	DEU33711	10 OCT. 2018	LANGEVIN, PATRICE	FABRIQUER ET INSTALLER 14 GARDES ( PLUS LÉGER ) SUR ENTRAÎNEMENT DES COLLECTEURS TRANSVERSAUX DES DÉCANTEURS 1 À 7	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 977,33 \$	
WESTECH INDUSTRIAL LTD	DEU33616	03 OCT. 2018	VERREAULT, MICHEL	CONTROLEUR POUR LES ANALYSEURS DE GAZ DE COMBUSTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 564,92 \$	
DENISE CARON	1253854	23 OCT. 2018	SAVIGNAC, PIERRE- PAUL	Accorder un contrat à Denise Caron, historienne pour une recherche documentaire portant sur l'étude historique de la Voie Camilien-Houde et chemin Remembrance. 17-1880	Service des grands parcs	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	11 349,15 \$	
MIGUEL FOREST	1303203	17 OCT. 2018	SAVIGNAC, PIERRE- PAUL	Incidences 18-6974-i Illustrations de panneaux d'interprétation - parc du Mont-Royal - gré à gré	Service des grands parcs	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 099,75 \$	
LES POISSONS TROPICAUX AQUARIUS DU QUEBEC INC.	1303497	18 OCT. 2018	DESAUTELS, ANNE	ajout des frais de livraison.	Service des grands parcs	Exploitation des parcs et terrains de jeux	3 610,81 \$	
LES POISSONS TROPICAUX AQUARIUS DU QUEBEC INC.	1303497	24 OCT. 2018	DESAUTELS, ANNE	ajout des frais de livraison.	Service des grands parcs	Exploitation des parcs et terrains de jeux	314,96 \$	
MATHIEU LOISELLE	1303204	17 OCT. 2018	DESAUTELS, ANNE	Réparation et ajout de modules d'hébertisme au centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques	Service des grands parcs	Exploitation des parcs et terrains de jeux	3 674,56 \$	
BOUTY INC	1302298	12 OCT. 2018	BROUILLETTE, CHANTALE	BOUTY - Achat de 44 chaises pour le parc-nature de la Pointe-aux- Prairies du chalet Héritage -type : Xylo, modèle : 1742-HN, Fini : Tissu, Hêtre naturel - SGPVMREST	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 096,53 \$	1013950
DENISE CARON	1253854	23 OCT. 2018	SAVIGNAC, PIERRE- PAUL	Accorder un contrat à Denise Caron, historienne pour une recherche documentaire portant sur l'étude historique de la Voie Camilien-Houde et chemin Remembrance. 17-1880	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts	11 349,15 \$	
GROUPE LINCORA INC	1301183	05 OCT. 2018	ARNAUD, CLEMENT	Achat de 15 classeurs 2 tiroirs couleur grise pour finaliser l'aménagement de Mathieu Drapeau	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 918,14 \$	952798
LES CLOTURES ARBOIT INC.	1291747	04 OCT. 2018	ARNAUD, CLEMENT	Location - Accorder un contrat de location de clôture temporaire pour chantier au parc Frédéric-Back à Les clôtures Arboit inc	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 698,91 \$	
TECHNIPARC	1305782	30 OCT. 2018	ARNAUD, CLEMENT	Accorder un contrat à Techniparc pour le nivellement de la piste cyclable autour du parc ainsi qu'un traceur avec niveleur avec opérateur pour la parc Frédéric-Back	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 632,57 \$	
KEYRUS CANADA INC.	1300117	01 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	70750 - Keyrus - Prestation de services en développement de tableaux de bord Qlik Sense - Gré à Gré Services pro < 101 100 \$ - Anthony Ferrarini - 2018-09-17	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	31 748,22 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BOREALA MANAGEMENT INC.	1289052	01 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68008_SÉRAM_05_RV - Serv. Prof. pour Accompagnement dans la gestion du changement- SIM comme convenu avec Boreala Management Inc. Demandeur Martine Piché - STI	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	28 380,18 \$	
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1303260	17 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68008_04-ENQS: Commande équipements hors catalogue comme convenu avec Motorola- Demande de Marc Laurin - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	59 224,42 \$	
NOVATEK DMI INC.	1300194	01 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68008_SÉRAM_04-ENQS: Acquisition de service professionnels et d'hébergement mensuel sur le cloud comme convenu avec NOVATEK DMI Inc. - Pour Marc Laurin - STI	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	18 599,69 \$	
NOVATEK DMI INC.	1300199	01 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68008_SÉRAM_04-ENQS : Acquisition de "Licenses Nova Talk" comme convenu avec NOVATEK DMI Inc.- Pour Marc Laurin - DÉROGATION OU PAS	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	10 757,71 \$	
NEXTCLOUD GMBH	1304326	23 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	70250 - NextCloud - Renouvellement de la fourniture de service de maintenance et de support avancé.- 2018-10-15 - Philippe Monet - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Conseil et soutien aux instances politiques	3 704,77 \$	
COFOMO INC.	1300499	02 OCT. 2018	TRUDEAU, ANDRE	Projet 71450 - Inspection mobile - Mandat pour développement des codes ainsi que le transfert de connaissance de fin de mandat GRÉ À GRÉ_COF_71450_2018_DSAI_010	Technologies de l'information	Évaluation	23 783,39 \$	
COMPUGEN INC.	1303530	18 OCT. 2018	PARENTEAU, LYNE	71450 Inspection mobile - Compugen - Acquisition de boîtiers de protection pour les tablettes acquises pour tech. à l'Évaluation foncière - gré à gré 2 soumissions - Abdelmalek Boukhezar - 2018-09-10 - STI	Technologies de l'information	Évaluation	2 180,59 \$	
BELL CANADA	1305197	26 OCT. 2018	MOCANU, GIANINA	Achat - équipements en télécommunication respectant ç Lot 2 dans le cadre du projet PTI 68111 ç Modernisation des télécommunications - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 495,84 \$	
DELL CANADA	1304316	23 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	70910.02 - DELL - Acquisition dç un serveur Dell pour SPVM Hochelaga - Kim-Van Duong - 2018-10-18 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 873,84 \$	
INSUM SOLUTIONS INC.	1302395	12 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	28020 - Insum - Formation en technologie APEX pour la gestion et suivi de tous les projets en matière dç infrastructure du SIVT - gré à gré < 7K 1 soumission - Maria Cissé Oumarou - 2018-09-17 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 159,08 \$	
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1178963	22 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Service professionnels juridiques pour le service en infonuagique . - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 539,37 \$	
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1178963	22 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Service professionnels juridiques pour le service en infonuagique . - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1 652,26 \$	1177900
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1303909	19 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	60110 - Novaconcept - Réalisation 4 vidéos de vulgarisation des pratiques exemplaires en cybersécurité destinées aux employés de la Ville, aux partenaires dç affaires ainsi quç aux citoyens - 2018-10-09 - DA - 570211	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 847,31 \$	
NUXEO	1303575	18 OCT. 2018	PARENTEAU, LYNE	71350 - NUXEO - Suite à une veille technologique, acquisition d'une souscription annuelle du logiciel libre Nuxeo pour obtenir accès aux outils de dev., de configuration et de soutien tech.- gré à gré exception LCV, art. 573.3, alinéa 6 -	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 502,78 \$	
OFFICEVIBE INC.	1302148	11 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Facture - 70500 - OfficeVibe - Abonnement de 6 mois pour leur outil en ligne OfficeVibe. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 857,62 \$	
R.J.R. INNOVATIONS INC.	1303588	18 OCT. 2018	PARENTEAU, LYNE	74561-04 - R.J.R. Innovations - Acquisition de 150 licences Secure Doc du SPVM, suite à lç acquisition de portable robuste CF-20 de Panasonic - 2018-10-09 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 854,58 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SC360 INC	1301791	10 OCT. 2018	MOCANU, GIANINA	Acquisition de quatre (4) cabinets et l'installation pour des équipements de télécommunication dans le cadre du projet PTI 68111 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 954,38 \$	
TEAMSTUDIO INC.	1303625	18 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	70500 - BUREAU DE DEMAIN - Teamstudio - USD - Licences pour continuité de la migration des bases de documents Lotus Notes - gré à gré exception LCV 573.3 - Nathalie Allaire - 2018-09-26	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 971,37 \$	
TELUS	1304311	23 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	68037-03-LTE public : Preuve de concept utilisation du LTE pour la sécurité publique comme convenu avec Telus - demande par Marc Laurin - Service des technologies de l'information - COURRIEL DU FOURNISSEUR	Technologies de l'information	Gestion de l'information	44 981,82 \$	
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1304563	24 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	70540.02 - UQAM - Services professionnels en matière de gouvernance de données pour la Ville et ses partenaires informatiques - Gré à gré exception, 2e alinéa, l'article 573.3, LCV - Danielle Vanier - 2018-10-22	Technologies de l'information	Gestion de l'information	44 273,08 \$	
FRESHWORKS INC.	1301086	04 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	74250-05 - Freshworks Inc. - Solution pour combler les besoins des Billetterie et de bases de connaissances du SRH - GRÉ à GRÉ - Seul soumissionnaire Annie Thérien - 2018-10-02 - DA - 569751	Technologies de l'information	Gestion du personnel	13 576,05 \$	
GROUPE EDGENDA INC.	1302159	11 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	74250-05 - Edgenda - tutoriels et outils d'aides à la tâche pour billetterie Freshdesk - Entente cadre 1221525 - Entente contractuelle - Nathalie Turcotte - 2018-09-18 - DA - 569921	Technologies de l'information	Gestion du personnel	10 922,45 \$	
SIGMA-RH SOLUTIONS INC.	1301103	04 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	74250-09 - SIGMA-RH Inc - Travaux de migration depuis EmployeurD vers SIGMA-RH.net - gré à gré - un seul soumissionnaire - fournisseur unique - André Trudeau - 2018-09-24 - STI	Technologies de l'information	Gestion du personnel	24 958,34 \$	
<b>Total :</b>							<b>8 182 572,75 \$</b>	



**Dossier # : 1185315003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la deuxième prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la deuxième prolongation : 937 630,32\$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée. pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze (12) mois, du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019. aux prix et aux conditions de sa soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14660. Montant maximal pour la prolongation : 937 630.32\$, taxes incluses.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-15 09:30

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1185315003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la deuxième prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la deuxième prolongation : 937 630,32\$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le SPVM désire se prévaloir de la deuxième prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) afin de répondre aux besoins opérationnels des policiers. Ces munitions sont requises afin de permettre aux policiers de maintenir leur niveau de compétence au tir.

Le ministère de la Sécurité publique oblige les policiers du Québec à se soumettre à une requalification annuelle, selon les normes certificatives émises par l'École Nationale de police du Québec (ÉNPQ).

La consommation sur cette entente depuis les trois dernières années ont été :

- 2015-2016** : 975 703,42\$
- 2016-2017** : 730 714,31\$
- 2017-Octobre 2018** : 523 165,37\$

Le 29 octobre 2015, le contrat était octroyé à la firme Les industries Centaure Ltée. La première prolongation de l'entente-cadre émise par le Service de l'approvisionnement dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14660 pour l'achat de munitions de pratique viendra à échéance le 29 octobre 2018.

Le présent dossier a donc pour objet de se prévaloir de l'option de la deuxième prolongation de cette entente-cadre aux mêmes conditions, comme prévu aux clauses administratives particulières de la Section III du document d'appel d'offres public 15-14660, portant sur la prolongation du contrat : « *Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent*

*appel d'offres ».*

Cette deuxième prolongation est du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019 et engendrera une dépense maximale estimée à 937 630.32 \$, taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0466 - 29 septembre 2017- Autoriser la prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2017 au 28 octobre 2018 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la première prolongation : 937 630.32\$, taxes incluses.

CG15 0604 - 29 octobre 2015 - Conclure avec la firme Les industries Centaure Ltée, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour l'achat de munitions de pratique 9mm fragibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 1 875 260.65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14660 - 4 soumissionnaires.

CE 141316 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet.

CE-141173 - 6 août 2014 - Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Les industries Centaures Ltée (CE13 0094), pour la fourniture de munitions de pratique 9mm fragibles utilisées par les policiers du SPVM, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 12-12453.

### **DESCRIPTION**

Le sommaire a pour objectif de faire autoriser la deuxième prolongation du contrat ainsi que la dépense à cette fin. Le contrat porte sur l'achat de munitions de pratique 9mm frangible utilisées par les policiers du SPVM.

Les prévisions de consommation ont été constituées par un calcul effectué en collaboration avec les maîtres-instructeurs de la Section emploi de la force de la Division formation.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations et de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres.

### **JUSTIFICATION**

Cette deuxième prolongation de l'entente-cadre permettra de maintenir la constance d'approvisionnement afin de répondre aux besoins opérationnels des policiers (SPVM). Il est à noter que la prolongation du contrat avec le fournisseur respectera l'intégralité des termes de l'appel d'offres 15-14660.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette deuxième et dernière année de prolongation est de 937 630,32 \$ (taxes incluses) et sera imputé au budget de fonctionnement du SPVM pour la période du 29 octobre 2018 au 29 octobre 2019.

Les imputations comptables sont détaillées à l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une rupture d'inventaire de munitions de pratique compromettrait la qualification de tir qui est indispensable au maintien des compétences des policiers.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation du Conseil d'agglomération en novembre 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS  
Conseillère analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 514-629-6331  
**Télécop. :** 514-280-2947

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-02

Maline GAGNÉ-TRINQUE  
c/d Ressources matérielles et  
informationnelles

**Tél :** 514 280-2947  
**Télécop. :** 514 280-2947

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Simonetta BARTH  
directeur(trice) adjoint(e) au spvm

**Tél :** 514-280-2003

**Approuvé le :** 2018-10-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Martin PRUD'HOMME  
Directeur

**Tél :**

**Approuvé le :** 2018-10-11

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## PAR COURRIEL

Le 20 septembre 2018

Monsieur <sup>E</sup>Eric Paquet  
Les Industries Centaure Ltée  
1234 Avenue Godin  
Laval (Québec) H7E 2T2

Courriel : centaure@aei.ca

**Objet : Renouvellement de contrat  
Appel d'offres n° 15-14660  
Munitions de pratique 9mm frangible**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

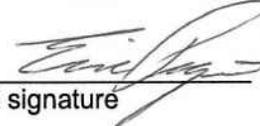
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 18 octobre 2018 au 17 octobre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [be.sakhi@ville.montreal.qc.ca](mailto:be.sakhi@ville.montreal.qc.ca) **au plus tard le 28 septembre 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

ERIC PAQUET   
Nom en majuscules et signature

20 sept 2018  
Date

Je refuse le renouvellement :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date

Badre Eddine SAKHI  
Agent d'approvisionnement II  
Courriel : [be.sakhi@ville.montreal.qc.ca](mailto:be.sakhi@ville.montreal.qc.ca)  
Tél. : 514 872-4542

**Dossier # : 1185315003**

**Unité administrative responsable :**

Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles

**Objet :**

Autoriser la deuxième prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la deuxième prolongation : 937 630,32\$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1185315003 Industries Centaure Ltée.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Thi Ly PHUNG  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514-280-9146**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-04

Line DESJARDINS  
Chef d'équipe  
**Tél : 514 280-2192**  
**Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier**



(1)

**Dossier # : 1188107001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente par laquelle la Ville de Montréal achète de la Société québécoise des infrastructures (SQI) de la vapeur en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal (1 rue Notre-Dame Est, Montréal, QC H2Y 1B6) pour une durée de onze (11) ans à compter du 1er janvier 2019 pour un coût annuel approximatif de 300 000 \$ (net de ristourne), afin d'alimenter les systèmes de chauffage de l'édifice Lucien-Saulnier (155 Notre-Dame Est) et de la Cour municipale de Montréal (755 rue Gostord).

*1) Approuver l'entente par laquelle la Ville de Montréal achète de la Société québécoise des infrastructures (SQI) de la vapeur en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal (1 rue Notre-Dame Est, Montréal, QC H2Y 1B6) pour une durée de onze (11) ans à compter du 1er janvier 2019 pour un coût annuel approximatif de 300 000 \$ (net de ristourne), afin d'alimenter les systèmes de chauffage de l'édifice Lucien-Saulnier (155 Notre-Dame Est) et de la Cour municipale de Montréal (755 rue Gostord).*

*2) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée à 50,5% par la fiscalité d'agglomération, 0,8% par celle de l'arrondissement de Ville-Marie et 48,7% par la fiscalité locale centrale.*

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2018-10-16 09:58

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1188107001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente par laquelle la Ville de Montréal achète de la Société québécoise des infrastructures (SQI) de la vapeur en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal (1 rue Notre-Dame Est, Montréal, QC H2Y 1B6) pour une durée de onze (11) ans à compter du 1er janvier 2019 pour un coût annuel approximatif de 300 000 \$ (net de ristourne), afin d'alimenter les systèmes de chauffage de l'édifice Lucien-Saulnier (155 Notre-Dame Est) et de la Cour municipale de Montréal (755 rue Gostord).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En septembre 2009, le Conseil d'agglomération approuvait l'entente par laquelle la Ville de Montréal achète de la Société immobilière de Montréal (SIQ) de la vapeur en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal afin d'alimenter les systèmes de chauffage de la Cour municipale de Montréal et l'édifice Lucien Saulnier. Cette entente arrive à échéance le 31 décembre 2018 (CG-090390).

En août 2012, le Comité exécutif autorisait des dépenses pour le remplacement du système de chauffage de l'hôtel de ville afin de le raccorder au réseau de vapeur de la SQI (CE12-1404). Depuis, l'hôtel de ville est raccordé à la conduite de vapeur alimentant la Cour municipale. Aucun sous-compteur de vapeur pour mesurer la consommation spécifique de l'Hôtel de ville n'a été installé dans le cadre du projet.

Puisque l'entente de fourniture de vapeur prend fin le 31 décembre 2018, la Ville de Montréal a donc négocié une nouvelle entente pour la période 2019-2030 avec les responsables de la SQI et soumet ladite entente pour approbation aux instances.

La nouvelle entente prévoit l'achat de vapeur à la SQI, toujours en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal, pour une durée de 11 ans, à compter du 1er janvier 2019, au prix unitaire de 20,15 \$ par kilo-livre de vapeur fournie (net de ristourne), indexable annuellement selon les coûts réels de production de la SIQ, selon les conditions prévues à l'entente.

Le contenu de la nouvelle entente a été peu modifié par rapport à l'entente précédente. Les principales modifications sont :

- Mise à jour de l'année de référence aux fins de calcul des coûts unitaires de base (l'année de référence était 2006-2007, elle a été mise à jour avec l'année 2016-2017 );
- Mise à jour des coûts indirects de base (basés sur 2006, mise à jour pour utiliser une base de référence 2016) pour refléter l'augmentation des coûts de main d'œuvre d'opération et d'entretien en lien avec l'augmentation de l'indice des prix à la consommation;
- Ajout d'une clause pour la calibration des compteurs aux frais de la SQI;
- Mise à jour des calculs pour l'ajustement du prix unitaire direct pour y intégrer la production de vapeur par la nouvelle chaudière électrique.

À des fins contractuelles avec la SQI, la nouvelle entente ne fait pas référence à l'hôtel de ville puisqu'aucun sous-compteur de vapeur permet de mesurer sa consommation spécifique. L'hôtel de ville étant raccordé sur la conduite alimentant la Cour municipale, la consommation de vapeur de l'hôtel de ville est incluse dans celle mesurée pour la Cour municipale.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG090390: 24 septembre 2009: Approuver un projet d'entente par lequel la Ville de Montréal achète de la vapeur de la Société immobilière du Québec (SIQ) en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal, pour une période de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, au coût annuel approximatif de 491 000 \$, afin d'alimenter les systèmes de chauffage de la Cour municipale de Montréal, et par lequel la Ville rembourse à la SIQ les coûts de branchement, au prix total approximatif de 970 946,21 \$, taxes incluses

CE12-1404: Autoriser une dépense de 483 136,45 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des chaudières de l'hôtel de ville situé au 275 rue Notre-Dame Est et le remplacement des échangeurs vapeur de l'édifice Lucien-Saulnier situé au 155 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant

### **DESCRIPTION**

Approuver l'entente par laquelle la Ville de Montréal achète de la Société québécoise des infrastructures (SQI) de la vapeur en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal pour une durée de onze (11) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour un coût annuel approximatif de 300 000 \$, indexable selon les termes de l'entente en fonction des coûts réels de production de la SQI

### **JUSTIFICATION**

L'édifice Lucien-Saulnier, la Cour municipale de Montréal ainsi que l'hôtel de ville ne sont pas dotés de systèmes de production de chaleur de capacité suffisante pour combler leur besoin en chauffage. Le prix de fourniture de vapeur de l'entente qui prendra fin au 31 décembre 2018 et celui négocié dans le cadre de la nouvelle entente correspondent aux prix réel de production de vapeur de la SQI auquel des frais d'administration de 10% sont ajoutés. Le coût de production de la vapeur serait similaire si une centrale thermique était construite et opérée par la Ville de Montréal. Il est recommandé de poursuivre avec la fourniture de vapeur par la SQI.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon le prix unitaire 2016-2017, le coût annuel d'achat de vapeur pour les trois bâtiments (la Cour municipale, l'édifice Lucien-Saulnier et l'hôtel de ville) est d'environ 300 000 \$/an (net de ristourne). Le prix unitaire sera revu annuellement selon les termes de l'entente en fonction des coûts réels de production de la SQI, soit le coût unitaire réel de l'énergie direct et de l'indexation du coût unitaire indirect.

Basé sur le répertoire des occupants en vigueur en août 2018, le coût de la vapeur par payeur pour les trois bâtiments (l'édifice Lucien-Saulnier, la Cour municipale et l'hôtel de ville) est réparti comme montré au tableau ci-dessous.

La répartition est faite selon la superficie occupée et l'usage fait du bâtiment par les différents payeurs.

La répartition sera ajustée en fonction des changements d'occupation dans les trois (3) immeubles qui pourraient avoir cours pour la durée de l'entente.

Répartition des coûts de fourniture de vapeur			
compétence	Service/arrondissement		
Agglomération	Affaires juridiques	40,6%	121 721 \$
	Police	9,9%	29 628 \$
	Secrétariat de liaison	0,1%	157 \$
<i>Sous-total agglomération</i>		<i>50,5%</i>	<i>151 507 \$</i>
Arrondissement	Ville-Marie	0,8%	2 321 \$
<i>Sous-total arrondissement</i>		<i>0,8%</i>	<i>2 321 \$</i>
Central	Affaires juridiques	11,5%	34 648 \$
	Communications	0,1%	342 \$
	Dépenses de contributions	0,3%	955 \$
	Direction générale	2,3%	6 953 \$
	Gestion et planification immobilière	27,2%	81 545 \$
	Greffe	7,2%	21 538 \$
	Materiel roulant et ateliers	0,0%	104 \$
	Technologies de l'information	0,0%	87 \$
<i>Sous-total central</i>		<i>48,7%</i>	<i>146 173 \$</i>
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>300 000 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Environ le tiers de la production de vapeur est réalisé à l'aide d'une chaudière électrique. Cet appareil électrique n'émet pas de gaz à effet de serre (GES), les émissions étant non significatives. Ceci est un aspect favorable au développement durable. Le reste de la production est réalisée à l'aide de chaudières fonctionnant au gaz naturel.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu que l'entente actuelle prend fin au 31 décembre 2018, il devient urgent d'entériner la nouvelle entente afin d'officialiser les responsabilités et les obligations des deux parties et ce, avant l'échéance de l'entente actuelle.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

Samba Oumar ALI, 9 octobre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit PAILLÉ  
Conseiller en planification énergie

**Tél :** (514) 872-0808  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-26

Bertrand PLANTE  
Chef de section - Énergie

**Tél :** 514 872-1202  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Johanne ROUILLARD  
Directrice- Gestion immobilière et exploitation  
**Tél :** 514 872-9097  
**Approuvé le :** 2018-10-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice  
**Tél :**  
**Approuvé le :** 2018-10-05

**Dossier # : 1188107001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente par laquelle la Ville de Montréal achète de la Société québécoise des infrastructures (SQI) de la vapeur en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal (1 rue Notre-Dame Est, Montréal, QC H2Y 1B6) pour une durée de onze (11) ans à compter du 1er janvier 2019 pour un coût annuel approximatif de 300 000 \$ (net de ristourne), afin d'alimenter les systèmes de chauffage de l'édifice Lucien-Saulnier (155 Notre-Dame Est) et de la Cour municipale de Montréal (755 rue Gostord).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, la présente entente, sous réserve des annexes qui sont d'ordre technique et sous réserve des commentaires ci-dessous.

En vertu du contrat, la SIQ n'offre aucune garantie quant à la quantité ou la qualité de la vapeur produite et livrée à la ville et se dégage de toute responsabilité à cet égard. Elle se dégage également de toute responsabilité quant aux dommages résultant de l'opération de ses propres installations, sauf si ces dommages résultent d'une faute lourde.

Ces dispositions ont été portées à l'attention du service qui, compte tenu des circonstances particulières du dossier, les accepte.

---

**FICHIERS JOINTS**

[Entente visée 10-08-18.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie-Chantal VILLENEUVE  
Avocate  
**Tél : 514-872-2138**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-09

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire et chef de division  
**Tél : 514-872-8323**  
**Division : Droit contractuel**



## ENTENTE

**de fourniture de la vapeur nécessaire aux  
édifices Lucien-Saulnier (155 Notre-Dame Est)  
et la Cour municipale (775 rue Gosford)**

## ENTRE

**VILLE DE MONTRÉAL** : personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(Ci-après appelée la « Ville »)

## ET

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**, personne morale de droit public constituée par la *Loi sur les infrastructures publiques* (RLRQ, chapitre I-8.3), étant aux droits de la Société immobilière du Québec et ayant son siège au 1075, rue de l'Amérique-Française, en la ville de Québec, province de Québec, G1R 5P8, ici agissant et représentée par GUY BOILARD, son vice-président Gestion immobilière, dûment autorisé à agir aux termes du *Règlement sur la signature de certains documents de la Société québécoise des infrastructures* (RLRQ, chapitre I-8.3, r.3)

(Ci-après appelée la « SOCIÉTÉ »)

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la Société désirent mettre fin, en date du 30 décembre 2018, à leur entente de fourniture de la vapeur nécessaire aux édifices Lucien-Saulnier (155 Notre-Dame Est) et la Cour municipale (775 rue Gosford) (ci-après appelés, les « Édifices ») signée le 16 novembre 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la Société désirent conclure une nouvelle entente relative à la fourniture de vapeur nécessaire aux Édifices;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**1 OBJET**

1.1 La présente entente a pour objet de déterminer les responsabilités générales de chaque partie pour la fourniture de vapeur aux édifices de la Ville situés au 775, rue Gosford (Cour municipale) ainsi qu'au 155, Notre-Dame Est (Lucien Saunier) ci-après appelés les « Édifices ».

**2 DÉFINITIONS ET FORMULES**

2.1 Prix de vente annuel de vapeur :  $PV_{vm}$

Le prix de vente annuel de vapeur à la Ville Montréal ( $PV_{vm}$ ) est composé de deux facteurs :

$$PV_{vm} = PU_b \times V_{mb}$$

$PU_b$  = prix unitaire année de base facturé

$V_{mb}$  = Quantité de base de vapeur annuelle vendue à la Ville

2.2 Coût unitaire direct de base de la vapeur produite (\$/klbs) :  $CUD_b$

Le coût unitaire direct de base de la vapeur produite est établi à partir des données réelles 2016-2017, l'année de référence de base pour les calculs d'ajustement.

$$CUD_b = CD_b / V_{pb}$$

$CD_b$  = coûts directs de base, c'est-à-dire la somme des factures gaz et d'électricité pour l'année financière 2016-2017.

$V_{pb}$  = quantité totale de vapeur produite durant la première année 2016-2017.

$$CUD_b = 648\,909 \$ / 55\,701 \text{ klbs} = 11,65 \$/\text{klbs}$$

$CUD_b = 11,65 \$/\text{klbs}$  demeure constant durant toute la durée de l'entente.

Les détails explicatifs des valeurs de base de l'entente sont présentés à l'annexe 3.

Note : 1 klbs = 1 000 livres

### 2.3 Coût unitaire direct de la vapeur produite en fin d'année : $CUD_f$

En fin d'année, le coût unitaire direct de la vapeur produite est ajusté en fonction des modalités décrites à l'article 8 et de l'annexe 1.

### 2.4 Coût unitaire indirect de base: $CUI_b$

Les coûts indirects de la production de vapeur sont principalement le traitement de l'eau d'alimentation, l'électricité, les pièces de rechange, les travaux en sous-traitance, la main-d'œuvre d'entretien et d'opération.

Le coût unitaire indirect de base est établi à 4,10\$ / klbs pour l'année 2016-2017 et sert de référence de base pour les calculs d'ajustement. Les détails explicatifs du calcul de cette valeur sont présentés à l'annexe 3.

S'il advenait qu'une taxe d'eau municipale soit chargée sur la base d'un compteur de la consommation d'eau, cette taxe s'ajoutera aux coûts indirects et la Ville aura à payer sa part en fonction de sa consommation.

### 2.5 Coût unitaire indirect ajusté : $CUI_a$

À chaque année suivant l'année 2016-2017, le coût unitaire indirect est ajusté en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) selon les modalités décrites à l'article 8 et de l'annexe 1.

MEV

2.6 Frais d'administration :  $M_b$

Les frais d'administration pour les fins du présent contrat sont de 10 %.  $M_b = 1,10$

2.7 Prix unitaire année de base (2016-2017) facturé :  $PU_b$

Le prix unitaire année de base par klbs de vapeur ( $PU_b$ ), servant au calcul du prix de vente annuel, est composé de trois facteurs :

$$PU_b = (CUD_b + CUI_b) \times M_b$$

$CUD_b$  : Coût unitaire direct de base (\$/klbs)

$CUI_b$  : Coût unitaire indirect de base (\$/klbs)

$M_b$  : Frais d'administration

Le prix unitaire année de base (établi à partir des données de l'année 2016-2017) est estimé à :

$$PU_b = (11,65 \$ + 4,10 \$) \times 1,10 = 17,33 \text{ \$/klbs}$$

**3 DESCRIPTION DES SERVICES**

3.1 La Société doit fournir à la Ville, qui elle s'engage à prendre livraison, la quantité de vapeur décrite à l'article 6.1 des présentes.

**4 USAGE**

4.1 La Ville s'engage à utiliser la vapeur vendue par la Société exclusivement pour les fins de ses Édifices tels que décrits à l'article 1.1 des présentes.

4.2 La Ville ne peut redistribuer ni revendre à quiconque la vapeur qui lui est livrée et vendue par la Société.

**5 DURÉE ET RENOUVELLEMENT**

5.1 Cette entente est d'une durée de 11 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2030.

5.2 La Société s'engage à fournir de la vapeur que pendant huit (8) mois par année, soit de janvier à mai et d'octobre à décembre. La Société avisera la Ville dans un délai raisonnable avant le début et avant l'arrêt des équipements de chauffage. La Société devra, avant d'ouvrir sa valve maîtresse alimentant en vapeur le réseau

de la Ville, obtenir la confirmation de la Ville à l'effet que ledit réseau est prêt à recevoir la vapeur. La localisation schématique de la valve maîtresse de vapeur de la Société dans le tunnel est montrée à l'annexe 2.

- 5.3 La présente entente pourra, après accord entre les deux parties quant à la nouvelle durée et le nouveau prix de vente de la vapeur, être renouvelée. Les parties doivent se rencontrer dès décembre 2028 pour négocier ce renouvellement. À défaut d'entente entre les parties quant à ce renouvellement à l'échéance de la présente entente et à défaut, par l'une ou l'autre des parties, de transmettre un avis de non-renouvellement quatre-vingt-dix (90) jours avant l'échéance de la présente entente, celle-ci sera reconduite automatiquement, aux mêmes termes et conditions, incluant la durée et le prix de vente de la vapeur.

## **6 ESTIMATION DE LA CONSOMMATION**

- 6.1 Les quantités annuelles de consommation de vapeur sont estimées comme suit :

Cour municipale	10 000 klbs
Édifice Lucien-Saulnier	5 000 klbs
Total	15 000 klbs

Note : 1 klbs = 1 000 livres

La consommation sera toutefois facturée selon le volume réel.

- 6.2 La Ville doit aviser par écrit la Société dès qu'elle prévoit que sa consommation variera substantiellement ( $\pm 20\%$ ) par rapport à sa consommation habituelle. Il est entendu que l'avis doit être reçu par la Société au moins 48 heures au préalable pour que cette dernière puisse ajuster sa production de vapeur en conséquence.

## **7 LIMITE D'APPROVISIONNEMENT**

- 7.1 Si, pour une raison hors de son contrôle, la Société est incapable de fournir à sa propre demande en vapeur et à celle de la Ville, elle livre la vapeur disponible à la Société et à la Ville dans la proportion qu'elle juge appropriée, le tout à son entière discrétion. Dans ce cas, la Société ne peut être tenue responsable d'aucun dommage par la Ville.

## **8 AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE ESTIMÉ**

- 8.1 La première année et à la fin de chaque année, le prix de vente annuel ( $PV_{vm}$ ) est ajusté en fonction de la consommation réelle de la vapeur (en klbs) par la Ville ( $V_m$ ) et de la variation du nouveau prix unitaire ( $P_u$ ).
- 8.2 Une nouvelle facture d'ajustement ou une note de crédit sera émise le cas échéant pour combler l'écart en fonction du coût ajusté à la fin de chaque année.
- 8.3 Le nouveau prix unitaire ( $P_u$ ) est ajusté en fonction des coûts unitaires directs de fin d'année ( $CUD_f$ ) et des coûts unitaires indirects ajustés ( $CUI_a$ ). Au début de chaque année, ( $CUD_f$ ) devient ( $CUD_b$ ) de l'année en cours dans le calcul du prix de vente annuel ( $PV_{vm}$ ) de la nouvelle année (voir annexe 1). Les ( $CUI_b$ ) sont quant à eux indexés annuellement à partir de l'année de base avec l'indice des prix à la consommation (IPC) et deviennent ( $CUI_a$ ) pour l'année en cours (voir annexe 1 et 4).
- 8.4 Toutes les modalités de calculs et d'ajustements sont décrites à l'article 2 et à l'annexe 1.

## **9 FACTURATION**

- 9.1 Les coûts d'énergie pour la production et la distribution de la vapeur servant au chauffage seront facturés mensuellement, en fonction de la consommation réelle des Édifices obtenue par les compteurs de vapeur installés sur les conduits permettant l'alimentation.
- 9.2 Au premier avril de chaque année, les coûts réels unitaires moyens de l'énergie pour l'exercice antérieur sont maintenus jusqu'à l'obtention des coûts réels de l'exercice antérieur. Une fois ces coûts obtenus, les ajustements seront faits rétroactivement selon les modalités décrites à l'article 8.

## **10 PAIEMENT**

- 10.1 La facture de chaque mois est payable par la Ville dans les quarante-cinq (45) jours suivant sa date d'émission. Les taxes applicables (TPS, TVQ) sont payables en sus du prix de vente. À la fin de chaque année, le paiement annuel est ajusté pour tenir compte de la variation des prix et selon les modalités contenues aux articles 2 et 8, et à l'annexe 1.

MEV

- 10.2 En cas de défaut de paiement dans le délai prescrit, tout montant dû portera intérêt au taux en vigueur en vertu de l'article 28 de la *Loi sur l'administration fiscale* (L.R.Q., c. a-6.002) et ce, à compter de la date d'émission de chacune des factures.

## **11 COMPTEUR ET ÉQUIPEMENT**

- 11.1 Si les compteurs et autres équipements du réseau de distribution de la Société ainsi que les compteurs et équipements appartenant à la Société et qui sont installés sur le réseau de distribution de la Ville, sont endommagés ou détruits par une mauvaise utilisation ou un événement occasionné par la Ville, ses employés, préposés ou agents, alors la Ville s'engage à payer à la Société le coût des réparations ou de leur remplacement. Inversement, si les compteurs et autres équipements du réseau de distribution de la Ville sont endommagés ou détruits par une mauvaise utilisation ou un événement occasionné par la Société, ses employés, préposés ou agents, alors la Société s'engage à payer à la Ville le coût des réparations ou de leur remplacement.

Pour les fins des présentes, la ligne de distribution de vapeur entre le Palais de justice de Montréal et sa valve maîtresse, laquelle est située dans le tunnel reliant la Cour d'appel et l'édifice Lucien Saulnier, appartient à la Société. Par ailleurs, la ligne de retour du condensé entre le Palais de justice de Montréal et les valves de retour du condensé, lesquelles sont situées dans le tunnel reliant la Cour d'appel et l'édifice Lucien Saulnier, appartient à la Société. Voir l'annexe 2 pour la localisation schématique des valves.

- 11.2 La Ville et la Société doivent garder libre d'accès, en tout temps, l'espace dans lequel les compteurs, tuyauterie et autre équipement sont localisés, tel que mentionné dans la servitude publiée au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le n° 2 697 713.
- 11.3 La Ville doit entretenir et maintenir à ses frais trois (3) valves de service pour l'alimentation de son réseau de distribution de vapeur; celles-ci sont situées en amont des compteurs de vapeurs.

## **12 AJOUT D'ÉQUIPEMENTS**

- 12.1 Cette entente peut être modifiée, en tout temps, pour tenir compte de l'ajout d'équipements par la Ville nécessitant un accroissement important des besoins en vapeur des Édifices visés aux présentes; dans un tel cas, la Ville doit consulter au préalable la Société pour s'assurer de la suffisance ou de la capacité des

systemes et équipements en place ainsi que pour obtenir son approbation écrite.

### **13 CAPACITÉ ET QUALITÉ DE LA VAPEUR**

- 13.1 La Société livrera la vapeur à la Ville à une pression approximative de 966 kpa, avec une variation possible de  $\pm 10\%$  à la valve de service de la Ville, en se conformant par ailleurs aux règles édictées par toute réglementation provinciale en semblable matière.
- 13.2 La Société tentera d'éviter une hausse ou une baisse de plus de 10% de pression à la valve de service de la Ville. Dans le cas contraire, aucun dommage ne sera dû à la Ville par la Société et par conséquent aucun recours ne sera possible par la Ville.
- 13.3 La capacité de la vapeur livrée sera de 15 000 lbs/heure maximum.

### **14 LE CONDENSAT**

- 14.1 La Ville devra retourner à la Société la quantité de condensat équivalent à 95% de la quantité de vapeur consommée par les Édifices visés aux présentes à une température se situant à un minimum de 82° Celsius.
- 14.2 La Ville, si elle omet de retourner le condensat à la Société conformément à l'article 15.1, devra payer à cette dernière une charge supplémentaire qui sera basée sur :
- a) le coût de l'eau que pourrait éventuellement payer la Société à la Ville de Montréal, pour compenser le condensat non retourné : plus,
  - b) le coût d'énergie supplémentaire que doit supporter la Société pour chauffer l'eau provenant de l'aqueduc de la Ville de Montréal, jusqu'à une température d'au moins 82° Celsius : plus,
  - c) le coût des produits chimiques supplémentaires nécessaires au traitement de l'eau provenant de l'aqueduc de la Ville de Montréal.
- 14.3 La Ville, si elle retourne le condensat à la Société, à une température inférieure à 82° Celsius, devra payer à cette dernière une charge supplémentaire qui sera basée sur le coût de l'énergie supplémentaire que doit supporter la Société pour chauffer le condensat retourné à la température minimale de 82° degrés Celsius.

- 14.4 Afin de faire respecter les modalités de l'article 14, la Société se réserve le droit d'installer de l'instrumentation, tel que des sondes de température, sur la tuyauterie de retour de condensat appartenant à la Société.

## **15 ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET MODIFICATION**

- 15.1 Toutes les réparations, entretien et modifications dans ou sur les systèmes de vapeur ou autres équipements connexes, reliés au réseau de distribution de la Société et qui sont situés en aval des compteurs de vapeur, sont à la charge et aux frais de la Ville.
- 15.2 La Société doit procéder à l'entretien, à la réparation et aux modifications de son réseau de distribution de vapeur et de retour du condensat, tel que décrit au deuxième alinéa de l'article 11.1 et représenté à l'annexe 2, ainsi que des compteurs. Toutefois, elle ne sera pas responsable des accidents, dégâts ou perte résultant de quelque façon que ce soit de la fermeture totale ou partielle de la chaufferie et du réseau de distribution ou de toute interruption de la livraison de la vapeur pendant la durée de telles réparations ou modifications.
- 15.3 La Société s'efforce d'effectuer l'entretien, ces réparations ou modifications à une période et de la façon qui s'avère les moins dommageables pour la Ville et elle donne avis, le cas échéant, dans les meilleurs délais, à cette dernière de son intention de fermer sa chaufferie ou d'interrompre la livraison de la vapeur.

## **16 APPROBATION ET INSPECTION**

- 16.1 La Société peut, en tout temps et en compagnie d'une représentant de la Ville, lequel devra être disponible en tout temps, avoir accès et inspecter la tuyauterie ou l'équipement de la Ville relié au réseau de distribution de la Société pour vérifier des anomalies dans les livraisons de vapeur et les retours de condensat. Si, suite à l'inspection, des anomalies sont décelées et que celles-ci rendraient l'emploi de tout ou d'une partie de ladite tuyauterie ou de tout autre équipement susceptibles de causer une perte ou un dommage à la Société, ou encore de mettre en danger la vie ou la propriété d'autrui, la Société peut discontinuer la livraison ou refuser de livrer la vapeur à la Ville après lui en avoir donné un avis préalable d'au moins 48 heures.
- 16.2 Suite à une telle inspection, la Ville devra procéder aux travaux requis (réparations, ajout d'équipements, entretien, etc.) dans les meilleurs délais.

## **17 MESURAGE DE LA CONSOMMATION**

- 17.1 La quantité de vapeur livrée à la Ville est déterminée par la lecture des compteurs identifiés localisés dans le tunnel reliant les édifices Lucien-Saulnier et Ernest-Cormier. Dans le cas où un compteur fait défaut d'enregistrer adéquatement la quantité de vapeur livrée ou, dans le cas où, pour une période donnée, il n'y a pas de compteur, la Société estime la quantité de vapeur livrée pendant la période concernée. L'estimation peut être basée sur la consommation de la même période de l'année précédente, puis ajusté en fonction des degrés-jours. La Ville accepte telle estimation suivant le prix de vente unitaire déterminé à l'article 2.1 de l'entente.
- 17.2 Une lecture des compteurs est effectuée, dans la mesure du possible, quotidiennement.
- 17.3 La Ville peut demander la vérification de la justesse de l'information transmise par le compteur jusqu'à un maximum de huit fois par année. Si, suite à cette vérification, il s'avère que le compteur requiert des ajustements, la Société assume les frais de la vérification et procède aux ajustements requis à ses frais. Si la vérification démontre que le compteur ne requiert pas d'ajustement, la Ville assume les frais de la vérification.
- 17.4 La Société s'engage à faire calibrer à ses frais les compteurs de vapeur montrés à l'annexe 2, à tous les deux ans. La première calibration aura lieu en janvier 2019.

## **18 RESPONSABILITÉ**

- 18.1 La Société s'efforce en tout temps de livrer à la Ville une quantité de vapeur qui répond aux spécifications des présentes.
- 18.2 La Société, sous réserve de ce qui est déjà explicitement prévu aux présentes, ne sera responsable d'aucun dommage au cas où la livraison de vapeur serait interrompue ou irrégulière ou encore défectueuse pour des raisons hors de son contrôle, incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède : les règlements, ordonnances administratives ou exécutives émises de temps à autre par les gouvernements fédéraux, provinciaux ou municipaux ou leurs représentants, les diverses commissions ou autres organismes ayant juridiction, ou encore toute grève, embargo ou autres causes assimilables à un cas fortuit ou une force majeure.

- 18.3 La Société ne donne aucune garantie expresse ou implicite quant à la suffisance, la sécurité ou les autres qualités de toutes structures, équipements, tuyauterie, appareils ou dispositifs, possédés, loués, installés ou entretenus par la Ville.
- 18.4 La Société n'est pas responsable pour tout accident ou dommage résultant, de quelque façon que ce soit, de la livraison ou de l'emploi de la vapeur ou de la présence ou de l'opération des structures, équipements, tuyauterie, appareils ou autres dispositifs de la Société, où qu'ils soient situés, sauf si tels accident ou dommage résultent de la négligence de la Société équivalant à une faute lourde.

## **19 RECOURS**

- 19.1 Aucun droit ou recours conféré ou réservé à la Société par la convention n'est censé être exclusif de tout autre droit ou recours conféré par la convention ou la loi; chacun d'eux est cumulatif et en sus de tous autres droits et recours conférés par la convention ou la loi.
- 19.2 Aucun fait ou omission de la Société ou de ses représentants autorisés ne doit être considéré comme une renonciation par la Société à tout défaut de la Ville ou à aucun des droits de la Société prévus à la convention ou dans la loi.

## **20 RÉSILIATION DE L'ENTENTE**

- 20.1 L'une ou l'autre des parties pourra mettre fin à la présente entente après avoir donné un préavis écrit d'au moins vingt-quatre (24) mois à cet effet à l'autre partie.
- 20.2 Si l'une ou l'autre des parties à la présente entente est en défaut d'y respecter l'une ou l'autre de ses obligations, et qu'elle n'a pas remédié à son défaut dans les trente (30) jours suivant un avis écrit de l'autre partie, cette dernière pourra mettre fin à la présente entente suivant un avis écrit préalable d'au moins 90 jours à l'autre partie.

## **21 ADMINISTRATION**

- 21.1 Au regard de l'exécution de cette entente, les parties conviennent que le représentant de la Société est le directeur de la Direction Immobilière du centre-ville de Montréal et que le représentant de la Ville est le directeur de l'unité responsable de la gestion de l'énergie.

## **22 SOURCES D'ÉNERGIE UTILISÉES**

- 22.1 Les sources d'énergie utilisées sont le gaz naturel et l'électricité. À la demande de la Ville, la Société pourra considérer l'achat de gaz renouvelable afin de réduire leur empreinte écologique. Une éventuelle proposition à cet effet demeure cependant conditionnelle à l'approbation des autorités de la Société.

S'il advenait que toute autre source d'énergie soit adoptée par la Société dans le futur, une nouvelle entente devra être négociée.

## **23 AVIS**

- 23.1 Tout avis requis aux termes de l'entente doit être donné par écrit et expédié à l'autre partie à sa principale place d'affaires.

## **24 ÉLECTION DE DOMICILE**

Aux fins de la présente entente et jusqu'à ce qu'un avis de changement de domicile soit donné, les parties font élection de domicile comme suit :

POUR LA VILLE: VILLE DE MONTRÉAL  
SGPI/FACTURATION ÉNERGIE  
303, NOTRE-DAME EST, 2E ÉTAGE  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 3Y8

POUR LA SOCIÉTÉ : SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES  
INFRASTRUCTURES  
DIRECTION IMMOBILIÈRE DU CENTRE-VILLE  
DE MONTRÉAL  
1, RUE NOTRE-DAME EST, BUREAU 11.65  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H1Y 2H6

10/20/11

25 **ENTENTE**

- 25.1 La présente entente annule et remplace l'entente de fourniture de la vapeur nécessaire aux édifices Lucien-Saulnier (155 Notre-Dame Est) et la Cour municipale (775 rue Gosford) signée le 16<sup>e</sup> jour de novembre 2009 entre la ville de Montréal et la Société Immobilière du Québec.
- 25.2 La présente constitue l'entente complète entre les parties et rescinde tous pourparlers ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature de ce document.
- 25.3 La présente entente ne peut être cédée, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de la Société. La Société pourra en tout temps céder à quiconque la présente entente.
- 25.4 Pour les fins de l'entente, la Société et la Ville conviennent que l'entente est considérée comme ayant été conclue à Montréal. La présente entente doit être interprétée selon les lois de la province de Québec qui s'y appliquent.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à \_\_\_\_\_  
ce \_\_\_\_\_<sup>ième</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2018

LA VILLE

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
greffier

LA SOCIÉTÉ

Par : \_\_\_\_\_  
Guy Boilard  
Vice-président Gestion immobilière

Cette entente a été approuvée le \_\_\_\_\_ par le conseil d'agglomération  
de la Ville (Résolution CG \_\_\_\_\_).

1921

**Dossier # : 1188107001**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie

**Objet :** Approuver l'entente par laquelle la Ville de Montréal achète de la Société québécoise des infrastructures (SQI) de la vapeur en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal (1 rue Notre-Dame Est, Montréal, QC H2Y 1B6) pour une durée de onze (11) ans à compter du 1er janvier 2019 pour un coût annuel approximatif de 300 000 \$ (net de ristourne), afin d'alimenter les systèmes de chauffage de l'édifice Lucien-Saulnier (155 Notre-Dame Est) et de la Cour municipale de Montréal (755 rue Gostord).

#### **SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

#### **FICHIERS JOINTS**



[Intervention financière GDD no 1188107001.pdf](#)

---

#### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Samba Oumar ALI  
Conseiller en gestion des ressources financières  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe  
**Tél : 514 872-2661**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-10

Dominique MARTHET  
Chef de division ressources financières et matérielles

**Tél : 514 872-2995**

**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

**Dossier # : 1188107001**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie

**Objet :**

Approuver l'entente par laquelle la Ville de Montréal achète de la Société québécoise des infrastructures (SQI) de la vapeur en provenance de la chaufferie du Palais de justice de Montréal (1 rue Notre-Dame Est, Montréal, QC H2Y 1B6) pour une durée de onze (11) ans à compter du 1er janvier 2019 pour un coût annuel approximatif de 300 000 \$ (net de ristourne), afin d'alimenter les systèmes de chauffage de l'édifice Lucien-Saulnier (155 Notre-Dame Est) et de la Cour municipale de Montréal (755 rue Gostord).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1188107001 - SQI.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre LACOSTE  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4065**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-15

Diane NGUYEN  
conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-0549**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1183277003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat gré à gré à l'organisme sans but lucratif, D-Trois-Pierres, pour la fourniture d'un service de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest de l'île de Montréal : Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et le parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une durée de 29 mois durant les saisons hivernales du 1er décembre 2018 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 167 996,33 \$, taxes non applicables. Approuver un projet de convention de service à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat gré à gré à l'organisme sans but lucratif, D-Trois-Pierres, pour la fourniture d'un service de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest de l'île de Montréal : Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et le parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une durée de 29 mois durant les saisons hivernales du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 167 996,33 \$, taxes non applicables. Approuver un projet de convention de service à cette fin.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-10-16 15:35

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183277003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat gré à gré à l'organisme sans but lucratif, D-Trois-Pierres, pour la fourniture d'un service de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest de l'île de Montréal : Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et le parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une durée de 29 mois durant les saisons hivernales du 1er décembre 2018 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 167 996,33 \$, taxes non applicables. Approuver un projet de convention de service à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

D-Trois-Pierres est un organisme sans but lucratif (OSBL) d'insertion sociale dont la mission est d'offrir à de jeunes adultes un milieu de vie et de travail favorisant leur insertion à partir de la réalité quotidienne. Il est un partenaire important de la Ville de Montréal depuis 1986, notamment pour l'exploitation du site de la ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques et de ses terres agricoles : entretien des champs et des terres agricoles, culture biologique, exploitation-production acéricole, entretien du site et de ses bâtiments, vente de produits biologiques de la ferme, location de locaux de site extérieur, service d'animation et de restauration. Grâce aux nombreux plateaux de travail qu'offre l'exploitation de la ferme écologique, plus de 100 jeunes annuellement ont la chance de profiter du programme de réinsertion de cet organisme. Ce programme leur fournit tout le support psychologique ainsi qu'une expérience de travail concret facilitant un retour sur le marché du travail.

D-Trois-Pierres possède toutes les ressources, tout l'équipement et la machinerie nécessaire sur place, pour offrir ce service de déneigement. De plus, sa présence annuelle dans le parc -nature du Cap-Saint-Jacques lui permet d'assurer le déneigement à un prix très compétitif pour la Ville.

Le contrat de déneigement ayant pris fin le 15 mars 2018 dernier, la Ville souhaite faire approuver un nouveau contrat gré à gré avec cet organisme, pour la fourniture d'un service de déneigement d'une durée de 29 mois durant les saisons hivernales du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2021.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0481- 20 août 2015 - Autoriser une contribution financière additionnelle maximale de 155 525,37 \$ dans le cadre d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres (2008-2018) (CG07 0499), majorant ainsi la contribution de 450 000 \$ à 605 525,37 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda à cet effet.

CG12 0389 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres, pour la fourniture de services de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest (Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et parc agricole du Bois-de-la-Roche), pour la période de novembre 2012 à octobre 2015, pour une somme maximale de 157 071,85 \$ (sans taxe - OBNL)

CG07 0499-20 décembre 2007 - Octroyer un soutien financier de 450 000 \$ à l'organisme D-Trois-Pierres pour la réalisation des activités reliées à l'animation, à la restauration et à la gestion des activités d'opération et d'entretien de la ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2018 et approuver un projet de convention à cette fin.

## DESCRIPTION

Il s'agit d'approuver un contrat gré à gré avec l'organisme sans but lucratif D-Trois-Pierres, pour la fourniture de services de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest de l'île de Montréal (Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et le parc agricole du Bois-de-la-Roche), pour une durée de 29 mois durant les saisons hivernales du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2021. Le présent contrat inclut tous les coûts nécessaires à l'exécution du contrat, notamment les coûts de main-d'oeuvre, d'équipements, de matériaux, de fournitures pour l'épandage d'abrasif et pour le balisage des sentiers.

Ce contrat est octroyé de gré à gré en vertu de l'article 573.3, 1<sup>er</sup> al., par. 2<sup>o</sup> - exception pour un organisme à but non lucratif de la *Loi sur les cités et villes*; N<sup>o</sup> d'enregistrement de l'organisme 11888833RR0001.

## JUSTIFICATION

Les contrats de déneigement sont requis pour assurer une utilisation sécuritaire des aménagements extérieurs des parcs-nature par le public. La Ville de Montréal a pour mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures. Le Secteur Ouest dessert trois parcs-nature : le Cap-Saint-Jacques, l'Anse-à-l'Orme et le parc agricole du Bois-de-la-Roche, dont la superficie totale de déneigement est de 49 900 m<sup>2</sup>.

Soumission	Montant
D-Trois-Pierres Montant soumis 2018-2021	167 996,33 \$
D-Trois-Pierres Dernier montant soumis et octroyé en 2015-2018	155 525,37 \$
Écart entre la soumission et le dernier montant octroyé (\$) (La soumission actuelle - montant octroyé en 2015-2018)	12 479,96 \$
Écart entre la soumission et le dernier montant octroyé (%) (la soumission - montant octroyé en 2015-2018 ) / soumission ) X 100	7,4 %

Comme illustré dans le tableau, ci-dessus, l'écart entre le prix soumis pour 2018-2021 et le dernier montant octroyé en 2015-2018 est de 12 479,96 \$ soit 7,4 % de plus. Échelonné

sur une période de 6 ans cela représente une augmentation raisonnable de 1,2 % par année bien en dessous du taux de l'inflation moyen de 1,5 % calculé chaque année.

De plus, nous avons comparé le prix unitaire de déneigement au mètre carré de la soumission de D-Trois-Pierres avec le prix unitaire d'un autre contrat privé en vigueur dans un autre parc-nature qui vient d'être octroyé, au plus bas soumissionnaire, lors d'un appel d'offres public. En effet, ce contrat portant le numéro 17-6164 a été octroyé à l'entreprise privée Solarco pour 2018-2021 pour le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, dont la superficie totale de déneigement est de 10072 m<sup>2</sup>. Au prix unitaire en m<sup>2</sup> pour le déneigement de ce parc-nature il en coûtera 1,80 \$ alors que pour les parcs-nature du Secteur Ouest avec l'organisme sans but lucratif D-Trois-Pierres le coût moyen par m<sup>2</sup> sera de 1,12 \$ soit 0,68 cents plus bas que cette entreprise privée.

En conclusion, le prix soumis par l'organisme sans but lucratif D-Trois-Pierres, nous revient donc moins cher par rapport à cette entreprise privée. De plus, la Ville a un contrat de déneigement avec cet organisme depuis plusieurs années et elle est satisfaite de l'exécution des travaux. Enfin, la présence annuelle de D-Trois-Pierres dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques lui permet d'assurer le déneigement non seulement à un prix très compétitif pour la Ville, mais aussi d'offrir aux jeunes une expérience de travail complémentaire.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance du budget	N° de contrat	Budget requis (taxes non applicable-OSBL) 2018-2021				
		2018	2019	2020	2021	Total
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, Division de la gestion des grands parcs, section Ouest.	18-6300	19 337.50 \$	55 540.06\$	56 284.84 \$	36 833.93 \$	167 996,33 \$

Cette dépense qui inclut le taux d'inflation annuel de 1,5 % lui sera versée annuellement en trois (3) versements selon les modalités inscrites à l'article 8 de la convention de service de déneigement jointe au sommaire.

Ce contrat ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense est déjà prévue et priorisée au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, Division de la gestion des grands parcs, section Ouest.

#### Imputation comptable :

1001.0010000.101158.07165.55401.014711.0000.000000.054007

AF - Général - Agglomération-Budget régulier-Secteur Ouest-Entretien et aménagement des parcs et terrains de jeux- Déneigement-Cap-Saint-Jacques.

Toutes ces dépenses sont assumées à 100 % par l'agglomération, parce qu'elle concerne les parcs-nature qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contrats d'entretien permettent, par l'accès des citoyens aux espaces verts et aux équipements de loisir, de valoriser Montréal comme milieu de vie familial, de tirer profit des infrastructures vertes en milieu urbain et d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat est essentiel pour assurer la sécurité des usagers et au maintien de l'accessibilité aux parcs-nature. Un report, voire un refus, compromettrait de façon majeure la sécurité et les activités dans nos parcs-nature et, peut-être, entraînerait leurs fermetures.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'agglomération : 22 novembre 2018

Début du contrat: 1<sup>er</sup> décembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jocelyn BRAZEAU  
agent de développement

**Tél :** 280-3948  
**Télécop. :** 280-6694

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guylaine PARR  
Chef de division

**Tél :** 514 280-6721  
**Télécop. :** 514 280-6787

Le : 2018-10-02

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Daniel HODDER  
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité  
**Tél :** 514 872-1712  
**Approuvé le :** 2018-10-11

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)  
**Tél :** 514.872.1456  
**Approuvé le :** 2018-10-16

## CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon greffier dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la « **Ville** »)

**ET :** **D-TROIS-PIERRES**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est située au 183, chemin du Cap-Saint-Jacques, Pierrefonds, Québec, H9K 1C6, agissant et représentée par madame Rachel Jetté, sa présidente dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'enregistrement : 11888 8833 RP001  
Numéro d'inscription TPS : 118888833  
Numéro d'inscription TVQ : 1006456959

(ci-après nommé le « **Contractant** »)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

### LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ATTENDU QUE** le Contractant est un OSBL d'insertion sociale œuvrant dans le domaine agricole, notamment par l'administration, la gestion et l'exploitation du site de la ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, aussi de services techniques, de services à la clientèle et de restauration;

**ATTENDU QUE** la Ville requiert les services du Contractant, tel que décrit à l'article 2;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'elle a remis une copie de cette politique au Contractant;

**ATTENDU QU'**en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

## **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| 1.1 « Responsable » :        | Chef de la section Ouest, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. |
| 1.2 « Unité administrative » | Division de la gestion des grands parcs, section Ouest                                |
| 1.3 « Présidente »           | Présidente du conseil d'administration du Contractant                                 |
| 1.5 «Annexe 1» :             | Description du service de déneigement   |
| 1.6 «Annexe 2» :             | Livrables / suivi de gestion  |

## **ARTICLE 2** **OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention, à assurer le service de déneigement aux parcs-nature du Cap-Saint-Jacques, de l'Anse-à-l'Orme ainsi qu'au parc agricole du Bois-de-la-Roche tel que décrit à l'Annexe 1 : description du service de déneigement.

## **ARTICLE 3** **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le préambule et les Annexes 1 à 2 font partie intégrante de la présente convention.
- 3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de des Annexes 1 à 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 4** **DURÉE**

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention est d'une durée de vingt-neuf (29) mois et prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services au plus tard le 30 avril 2021, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

## **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que la Responsable ne soit avisée sans délai et par écrit de leur inexactitude;

- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision de la Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;
- 5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

## **ARTICLE 6**

### **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

- 6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec la Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 à 2;
- 6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant, si applicable, des taxes de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.5 transmettre au Responsable, tous les livrables selon l'échéancier demandé à l'Annexe 2;
- 6.6 Obtenir du responsable l'autorisation pour toute prestation de service supplémentaire qui entraînerait des coûts supplémentaires pour la Ville.
- 6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;
- 6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;
- 6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;
- 6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

## **ARTICLE 7**

### **PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, la Responsable a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;
- 7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

## **ARTICLE 8**

### **HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant en vertu de l'article 6 de la présente convention, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars et trente-trois cents **(167 996,33 \$)** couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.
- 8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables selon les modalités suivantes :
  - 8.2.1 **Pour l'hiver 2018-2019 – Maximum de (55 250,00 \$)** (non taxable, OSBL) comme suit :
    - ⇒ Un premier versement de (19 337,50 \$) correspondant à 35 % du montant maximal le 1<sup>er</sup> décembre 2018
    - ⇒ Un deuxième versement de (22 100,00 \$) correspondant à 40 % du montant maximal le 15 janvier 2019
    - ⇒ Un paiement final de (13 812,50 \$) correspondant à 25 % du montant maximal le 15 mars 2019
  - 8.2.2 **Pour l'hiver 2019-2020 – Maximum de (56 078,75 \$)** (non taxable, OSBL) comme suit;
    - ⇒ Un premier versement de (19 627,56 \$) correspondant à 35 % du montant maximal le 15 novembre 2019
    - ⇒ Un deuxième versement de (22 431,50 \$) correspondant à 40 % du montant maximal le 15 janvier 2020
    - ⇒ Un paiement final de (14 019,69 \$) correspondant à 25 % du montant maximal le 15 mars 2020.

8.2.3 **Pour l'hiver 2020-2021- Maximum de 56 667,58 \$** (non taxable, OSBL) comme suit

- ⇒ Un premier versement de (19 833,65 \$) correspondant à 35 % du montant maximal le 15 novembre 2020
- ⇒ Un deuxième versement de (22 667,03 \$) correspondant à 40 % du montant maximal le 15 janvier 2021
- ⇒ Un paiement final de (14 166,90 \$) correspondant à 25 % du montant maximal le 15 mars 2021.

Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les clauses de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

**ARTICLE 9**  
**LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder le montant de cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars et trente-trois cents (**167 996,33 \$**).
- 9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

**ARTICLE 10**  
**DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

## **ARTICLE 11** **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.
- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis de la Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

## **ARTICLE 12** **SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS**

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.9, 9.2 et 10 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

## **ARTICLE 13** **DÉFAUTS**

- 13.1 Il y a défaut :
  - 13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
  - 13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
  - 13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
  - 13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

- 13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, la Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. La Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragrapes 13.1.2, 13.1.3 et 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 et 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

#### **ARTICLE 14**

#### **ASSURANCES ET INDEMNISATION**

- 14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

#### **ARTICLE 15**

#### **REPRÉSENTATION ET GARANTIE**

- 15.1 Le Contractant déclare et garantit :
- 15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

- 15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;
- 15.1.3 que les droits de Propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 15.1.4 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits d'auteur prévus à l'article 10 de la présente convention;
- 15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

## **ARTICLE 16** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **16.1 Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

### **16.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

### **16.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

### **16.4 Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

### **16.5 Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

### **16.6 Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### 16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

### 16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

### 16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### **Élection de domicile du Contractant**

Le Contractant fait élection de domicile au 183, chemin du Cap-Saint-Jacques, Pierrefonds, Québec, H9K 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention de la Présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 163, Chemin du Cap-Saint-Jacques, Québec, H9K 1C5, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

### 16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
(M. Yves Saindon, greffier)

Le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20

**(ORGANISME SANS BUT LUCRATIF)**

Par : \_\_\_\_\_  
(M<sup>me</sup> Rachel Jetté, présidente)

Cette convention a été approuvée par le \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de  
..... 20\_\_ (Résolution .....).

## ANNEXE 1

### DESCRIPTION DU SERVICE DE DÉNEIGEMENT

#### Description du mandat

La Contractant a le mandat de la Ville d'exécuter le service de déneigement aux parcs-nature du Cap-Saint-Jacques, de l'Anse-à-l'Orme ainsi qu'au parc agricole du Bois-de-la-Roche selon les spécifications techniques décrites dans cette présente annexe et aux plans indiqués à l'article 3.

#### Les obligations du Contractant

Le Contractant doit assurer le service de déneigement aux parcs-nature du Cap-Saint-Jacques, de l'Anse-à-l'Orme ainsi qu'au parc agricole du Bois-de-la-Roche. De façon non limitative, les exigences et les spécifications techniques des travaux sont les suivantes :

#### 1. Effectuer le service de déneigement saisonnier dans les 3 parcs suivants :

##### 1.1 Parc-nature du Cap-Saint-Jacques :

- Chemin de service (jusqu'à la Maison de la Pointe, y compris le secteur du Château Gohier et incluant les chemins d'accès et le secteur du Centre de plein air);
- Chemin du bâtiment d'entretien;
- Bureaux administratifs de la Maison Jacques-Richer-dit Louveteau;
- Secteur de la ferme écologique incluant les chemins d'accès des divers bâtiments ainsi que les stationnements :
- Stationnement de l'accueil ;
- Stationnement de la plage et le chemin d'accès « ouest » jusqu'au boulevard Gouin;
- Bâtiment La Solitude et ses chemins d'accès;

##### 1.2 Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme :

- Chemin et stationnement

##### 1.3 Parc Agricole du Bois-de-la-Roche :

- Déneigement aux bâtiments du 292 et du 294 Chemin Senneville, à Senneville

#### 2. Exigences particulières des travaux de déneigement

##### 2.1 Priorités des travaux de déneigement

Les travaux doivent être effectués selon l'ordre de priorité suivant:

1. Chemin de service;

2. Chemin et stationnement du bâtiment d'entretien;
3. Chemin d'accès du Centre de plein-air y compris le stationnement, l'accès à l'hébergement et au Centre d'interprétation, le chemin menant à l'arrière de l'hébergement et le chemin menant sur le côté de la grange;
4. Bureaux administratifs de la Maison Jacques-Richer-dit-Louveteau;
5. Stationnement de la Ferme écologique et les divers chemins d'accès aux différents bâtiments de la ferme écologique;
6. Stationnement de l'accueil ;
7. Chemin de la plage (chemin d'accès ouest) du boul. Gouin jusqu'à la Maison de la Pointe y compris le secteur du Château Gohier et son chemin menant à l'arrière ainsi que le stationnement de la plage;
8. Aire des véliplanchistes du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et les espaces de stationnement;
9. Parc Agricole du Bois-de-la-Roche – bâtiments n° 292, et le 294 Ch. Senneville
10. Bâtiment de la Solitude Notre-Dame et son chemin d'accès;

## **2.2 Priorité générale pour les accès :**

De façon générale, les accès aux bâtiments ainsi qu'un minimum de stationnement devront être déneigés pour 9h00 selon l'ordre de priorité établi suivant :

- ✓ L'accès au bâtiment d'entretien, y compris le stationnement, devra être dégagé pour 6h30;
- ✓ L'accès à la Maison Jacques-Richer-dit-Louveteau devra être dégagé pour 7h00;
- ✓ L'accès au centre de plein air devra être dégagé avant 7h00;
- ✓ Les accès au chalet d'accueil (y compris le stationnement 15 min et un minimum de 2 îlots de stationnements) et à la ferme écologique (y compris un minimum d'un îlot de stationnement) devront être dégagés pour 9h00;
- ✓ L'accès à l'hébergement du centre de plein air doit être dégagé en tout temps lorsque des groupes y dorment.

## **2.3 Déblaiement de la neige**

Aucun avis officiel n'est donné au Contractant pour commencer les opérations de déblaiement de la neige. Dès que l'accumulation de neige atteint 5 cm, le Contractant doit débiter le déneigement.

Le Contractant devra pousser, souffler et entasser la neige aussi près que possible de la bordure des sentiers, des chemins et des stationnements. Cependant, il fera approuver par le Responsable la méthode de travail qu'il entendra utiliser pour chaque endroit à déneiger.

Lorsque la neige est poussée en rafales par le vent et qu'il y a formation d'amoncellement(s) de neige de 5 cm ou plus, ou lorsqu'il y a formation de glace sur les voies d'accès, de circulation et dans les stationnements, quelle qu'en soit la cause, y compris un dégel, même s'il ne se produit aucune précipitation, le Contractant doit les maintenir déblayés de façon à assurer la circulation des piétons et des véhicules.

Lorsque la neige est poussée avec une grappe, les stationnements et les voies de circulation devront être déblayés à l'intérieur de leurs limites sans excéder sur les surfaces gazonnées et/ou boisées. Les amoncellements de neige pourront être transbordés sur les surfaces gazonnées et/ou boisées avec une souffleuse ou un tracteur avec pelle tout en évitant, autant que possible, de transporter du gravier. Le surplus de gravier étendu dans le gazon devra être enlevé par le Contractant le plus tôt possible ou au printemps.

Le Contractant devra prendre les précautions pour ne pas souffler de neige sèche ou détrempée sur les arbres et les arbustes.

Le déblaiement de la neige doit être complètement terminé dans un délai de huit (8) heures suivant la fin des précipitations selon les rapports météorologiques : le Responsable détermine l'heure de la fin de chaque chute de neige. Dans le cas d'une nouvelle précipitation avant l'expiration du délai de huit (8) heures, le Responsable fixe alors le moment de la fin de cette nouvelle précipitation, et les délais susmentionnés s'appliqueront.

### **Durant une chute de neige**

Le Contractant doit maintenir ses opérations de déneigement pendant toute la durée de la chute de neige afin de garder les chemins d'accès, de circulations et de stationnement déblayés pour assurer, en tout temps, le passage des véhicules et la sécurité des déplacements.

Toute réclamation relative aux conditions des voies de circulations et des stationnements suite aux travaux de déneigement sera de la responsabilité du Contractant. Toutefois, pour le déneigement du trottoir de l'abri bus près du chalet d'accueil, le Contractant ne pourra être responsable des conditions des surfaces étant donné qu'il n'a pas le plein contrôle des travaux de déneigement de cet endroit. En effet, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est responsable du déneigement du chemin du Cap-Saint-Jacques adjacent et interfère sur les conditions du trottoir en y déversant des amoncellements de neige.

#### **2.4 Le nombre de sorties pour le déblaiement de la neige**

Le nombre de sorties se fera selon les précipitations et l'accumulation due au vent. Lorsqu'il y aura de la glace sur les chemins, il faudra surveiller les lieux de façon à les garder sécuritaire en tout temps.

#### **2.5 Déneigement sur demande**

Sur demande, le Responsable peut solliciter un déneigement. Ces travaux pourraient être exigés les fins de semaine et les jours fériés. Le Responsable avisera au moins vingt quatre (24) heures à l'avance des endroits à déneiger. Les endroits à déneiger sur demande seront situés à l'intérieur des trois parcs indiqués à l'article 4.1.1 de cette annexe et pourraient différer des endroits normalement visés par cette annexe.

#### **2.6 Balisage**

Le Contractant doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas endommager les gazons, haies, arbres, boîtes à fleurs, bordures de béton, puisards et autres structures au cours des travaux de déneigement; il doit donc fournir et installer les balises nécessaires afin, non seulement de bien délimiter les zones de déneigement, mais aussi de protéger les arbres, arbustes, lumières et autres. Le balisage devra être complété pour le 1<sup>er</sup> décembre et le Contractant fera approuver celui-ci avant le début des travaux, par le Responsable. Au printemps, le Contractant doit enlever toutes les balises et en disposer au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

#### **2.7 Ressources et équipements**

Le Contractant s'engage à mettre en œuvre tout le personnel, toutes les ressources et tout l'équipement nécessaire pour exécuter le service de déneigement tel que décrit dès qu'il y a accumulation de 5 cm de neige, peu importe que cette accumulation provienne d'une ou de plusieurs précipitations. Ces équipements devront toujours être en bon état de fonctionnement. En cas de bris, le Contractant devra procéder à la réparation et/ou au remplacement dans les meilleurs délais afin d'assurer la prestation de-service sans retard.

## **2.8 Épandage**

Le Contractant veillera à épandre en tout temps ou selon les besoins le mélange approprié d'abrasif requis sur les surfaces glacées des voies d'accès, de circulation et des stationnements afin d'assurer la sécurité des déplacements. Il doit veiller aussi à épandre de l'abrasif sur les surfaces glacées près de chaque signalisation d'arrêt pour permettre aux véhicules de s'immobiliser à la ligne d'arrêt.

## **2.9 Restriction (abrasif fondant)**

La fourniture et l'épandage d'un abrasif fondant mélangé ou pas avec un granulat ne devront être effectués que sur autorisation du Responsable. Toutefois, exceptionnellement, le Responsable pourra autoriser un faible pourcentage de fondant dans l'abrasif de pierre et/ou de sable décrit à cet article. Le contractant devra faire approuver par le Responsable, au plus tard le 15 octobre, le type d'abrasif et le type de fondant qu'il compte utiliser durant la saison.

## **2.10 Plan et localisation des sites de déneigement**

Les plans et la localisation des sites de déneigement sont joints à l'Annexe 2 de la présente convention. Noter qu'aux endroits où il vente beaucoup et plus particulièrement sur une partie du chemin de la plage, du chemin menant au Château Gohier et de la Maison de la Pointe, du chemin de l'Anse-à-Orme et l'arrière de la Solitude Notre-Dame, il faut déneiger plus souvent afin de respecter les exigences du contrat.

## **2.11 Responsabilité pour dommages**

Le Contractant est responsable de tout dommage ou bris pouvant être causé dans le cadre de ses opérations de déneigement et doit en aviser le Responsable de la Ville, dans les 12 heures suivant l'événement. Si l'incident représente une menace à la sécurité, il doit en aviser immédiatement le Responsable.

## **2.12 Rencontre de début et de fin de saison**

### Avant le début de saison

À chaque année, avant le début de la saison hivernale et des opérations de déneigement, les parties conviennent de se rencontrer le ou autour du 15 octobre de chaque année afin de déterminer et de s'entendre sur la portée des travaux à faire. De plus, les parties s'entendent, également, pour faire une visite sur le terrain avec prises de photos pour identifier l'état des lieux, voir s'il y a des bris ou des dommages existants pour qu'après la saison terminée on puisse identifier de nouveaux bris ou dommages qui auraient pu être causés par les opérateurs de déneigement. Le Responsable enverra un courriel au Contractant pour fixer la date de la rencontre et de la visite.

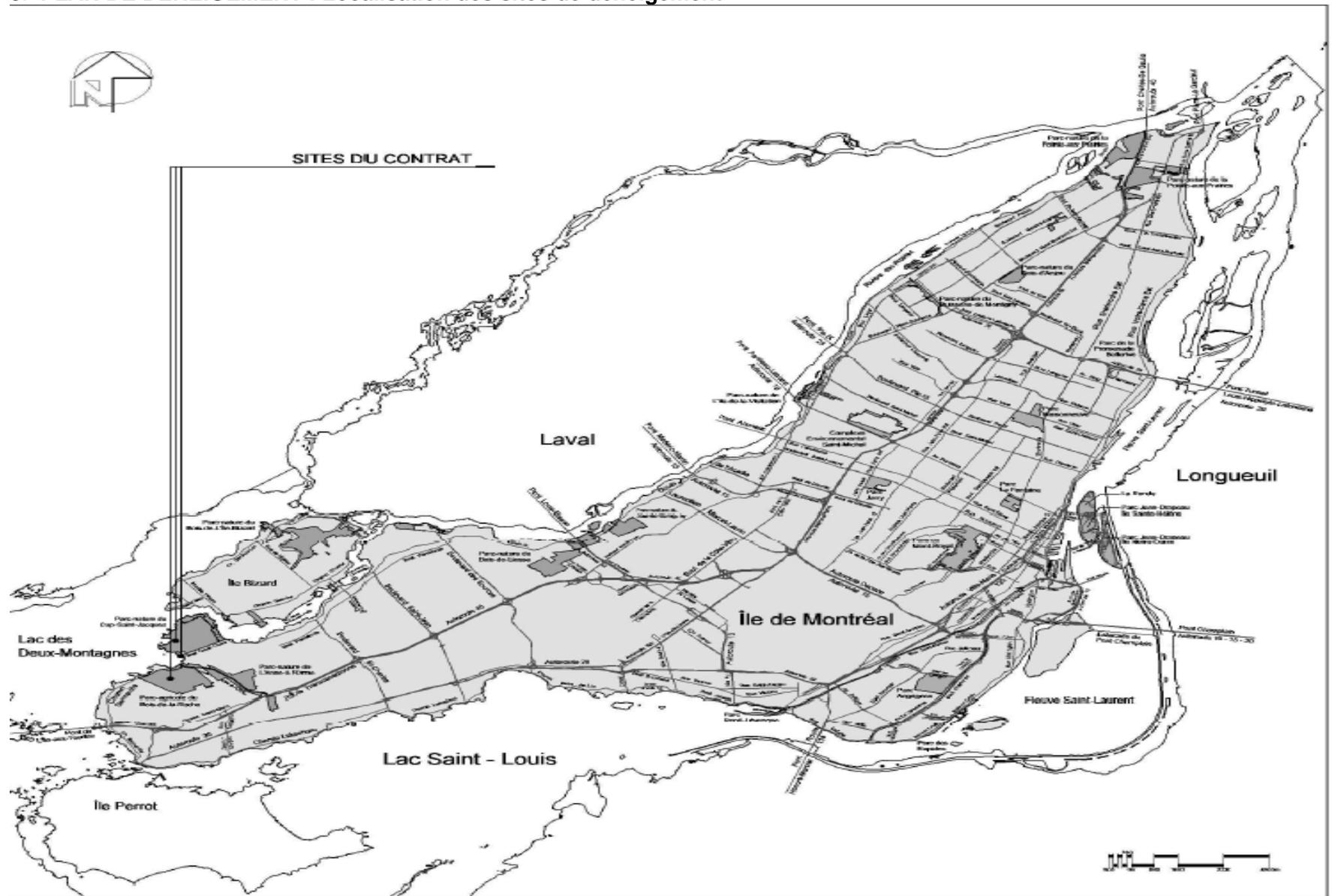
### Fin de saison

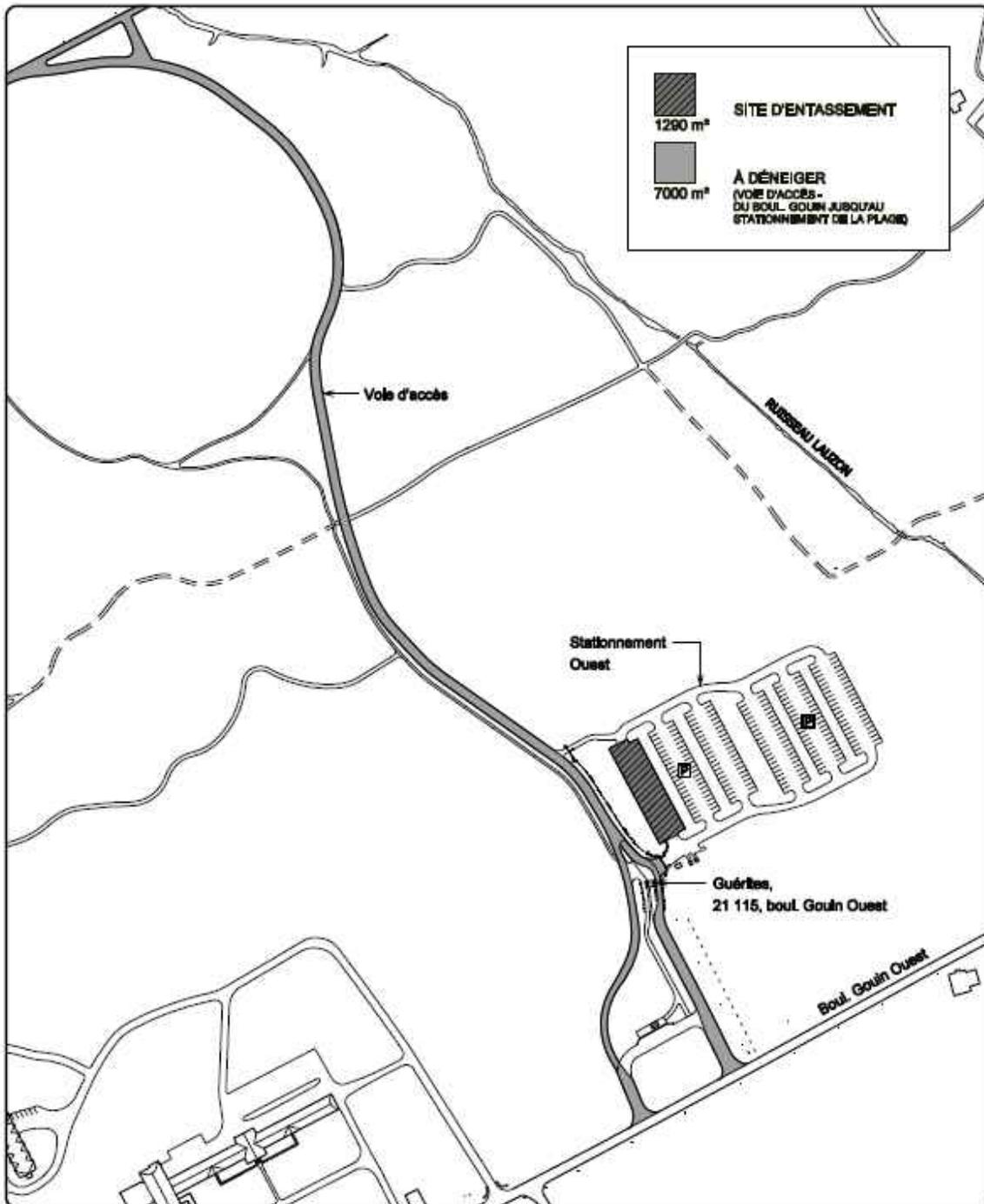
À chaque année, à la fin de saison et des opérations de déneigement, le Contractant doit remettre les lieux dans l'état qu'il était avant le début de ses opérations de déneigement lors de la visite terrain en octobre avec le Responsable. Les parties conviennent de se rencontrer et de faire une visite terrain le ou autour du 15 avril afin d'identifier les bris et les dommages à réparer qui aurait été causé par les opérations de déneigement et pour valider le nettoyage du printemps. Le Responsable enverra un courriel au Contractant pour fixer la date de la visite. S'il y a lieu, au plus le 15 mai de chaque année, le Responsable fera état des travaux de réparation qui devront être effectués par le Contractant. Le paiement final ne sera effectué qu'une fois les travaux de réparation terminés et approuvés par le Responsable.

### **3. Plan de déneigement**

Voir les pages suivantes pour les plans.

### 3. PLAN DE DÉNEIGEMENT : Localisation des sites de déneigement



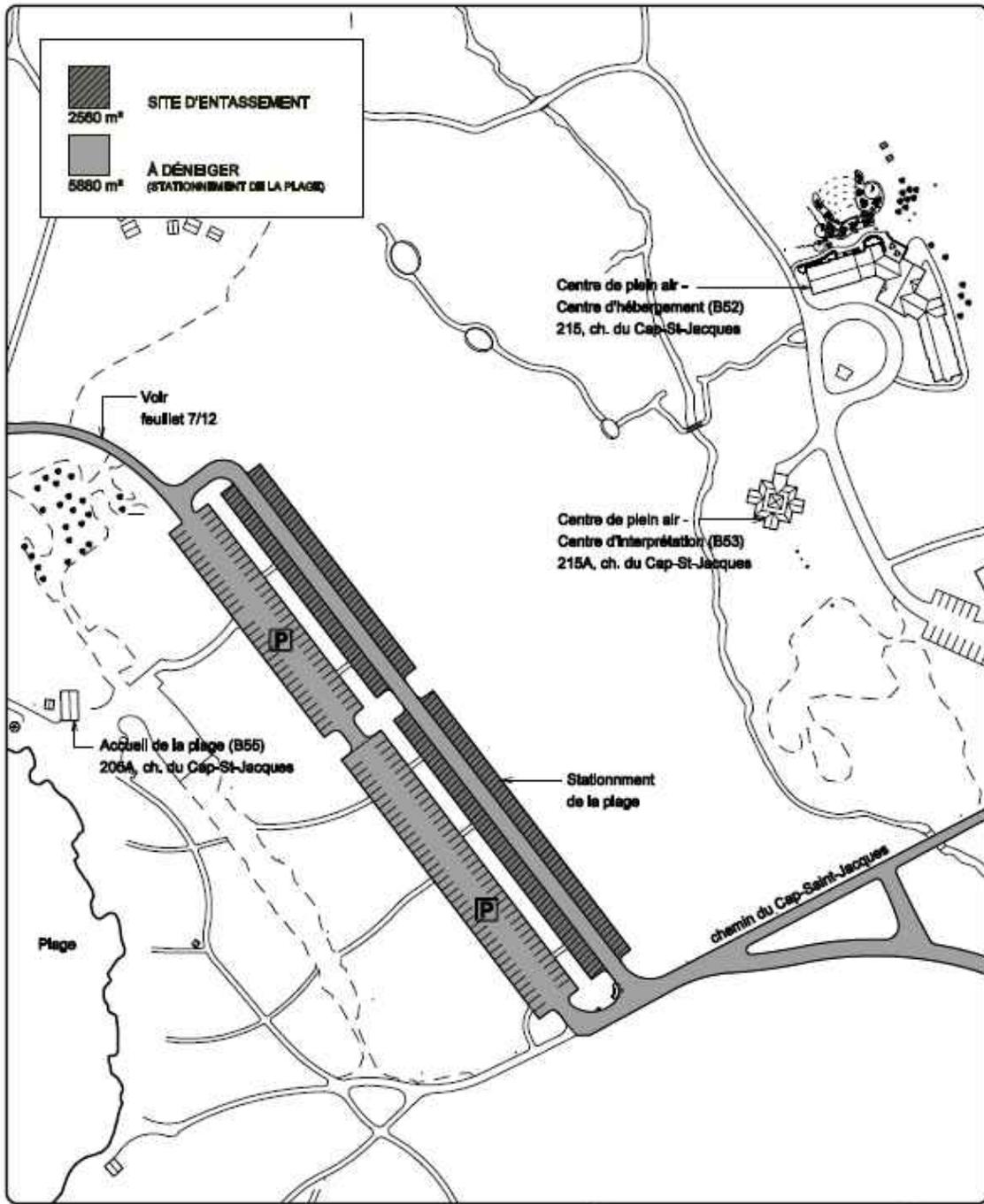


Service des grands parcs, du verdissement  
et du Mont-Royal  
Division de la gestion de l'entretien  
et des opérations des parcs  
**Montréal**

Échelle :	Date :
1:2500	2016.09.01
Dessiné :	
É. P.	
Responsable du projet :	
ANNE DESAUTELS	
Approbation :	
Nombre de soumission :	
18-0000	

Nom du projet :
DÉNEIGEMENT SECTEUR OUEST (2018 - 2021)
Titre du plan :
CAP-SAINT-JACQUES DÉNEIGEMENT SECTEUR VOIE D'ACCÈS PLAGE

↑ N
No 1 12



Service des grands parcs, du verdissement  
et du Mont-Royal

Division de la gestion de l'entretien  
et des opérations des parcs

**Montréal**

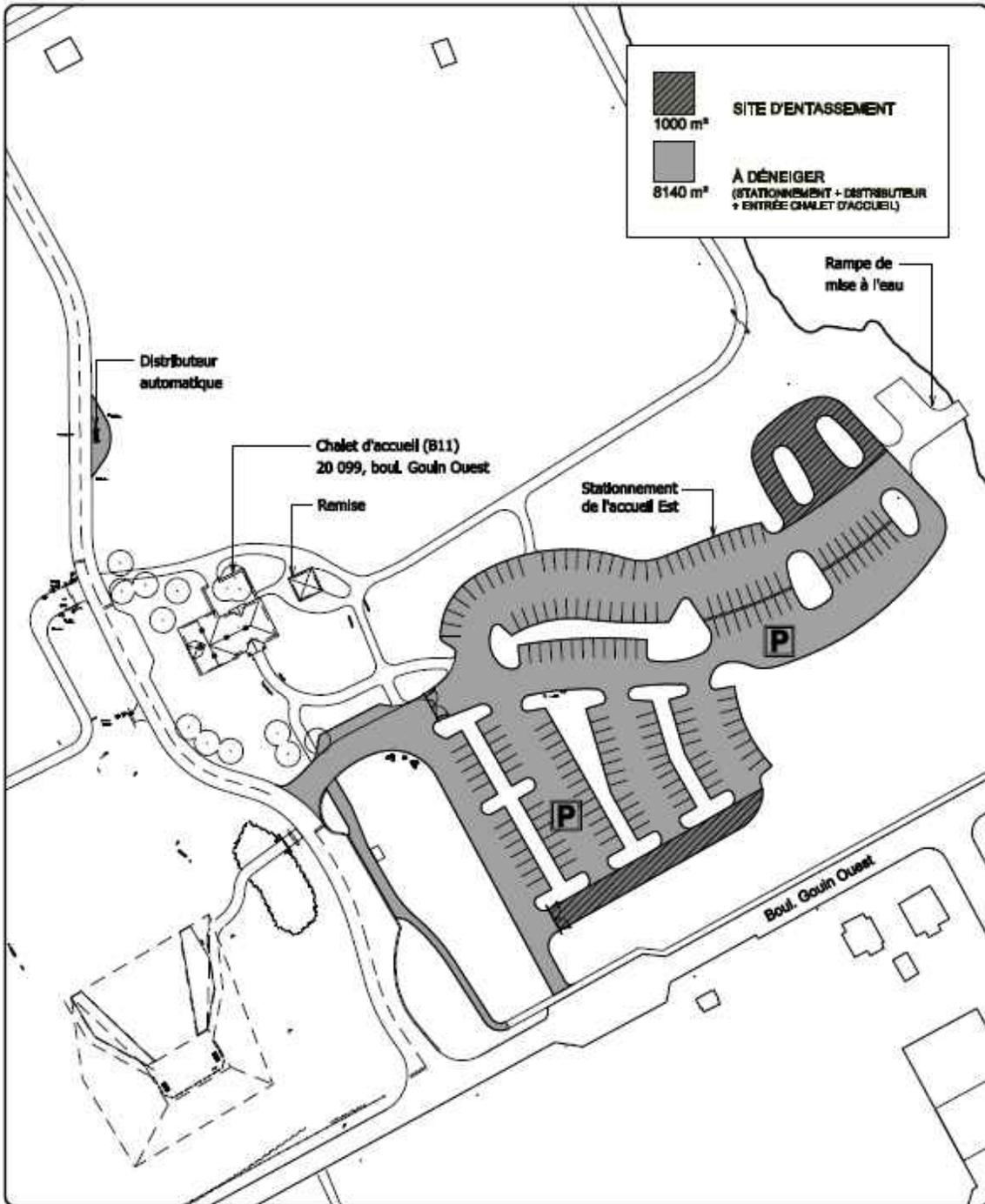
Échelle : 1:2000      Date : 2018.08.01  
 Dessin : É. P.  
 Responsable du projet : ANNE DESAUTELS  
 Approbation :  
 Numéro de soumission : 18-0000

Nom du projet :  
**DÉNEIGEMENT  
 SECTEUR OUEST (2018 - 2021)**

Titre du plan :  
**CAP-SAINT-JACQUES  
 DÉNEIGEMENT  
 SECTEUR STATIONNEMENT PLAGE**

↑  
N

No 2  
12



Service des grands parcs, du verdissement  
et du Mont-Royal

Division de la gestion de l'entretien  
et des opérations des parcs

**Montréal**

Échelle :	Date :
1:1500	2018.09.01
Dessin :	
É. P.	
Responsable du projet :	
ANNE DESAUTELS	
Approbation :	
Numéro de soumission :	
18-0000	

Nom du projet :

**DÉNEIGEMENT**  
**SECTEUR OUEST (2018 - 2021)**

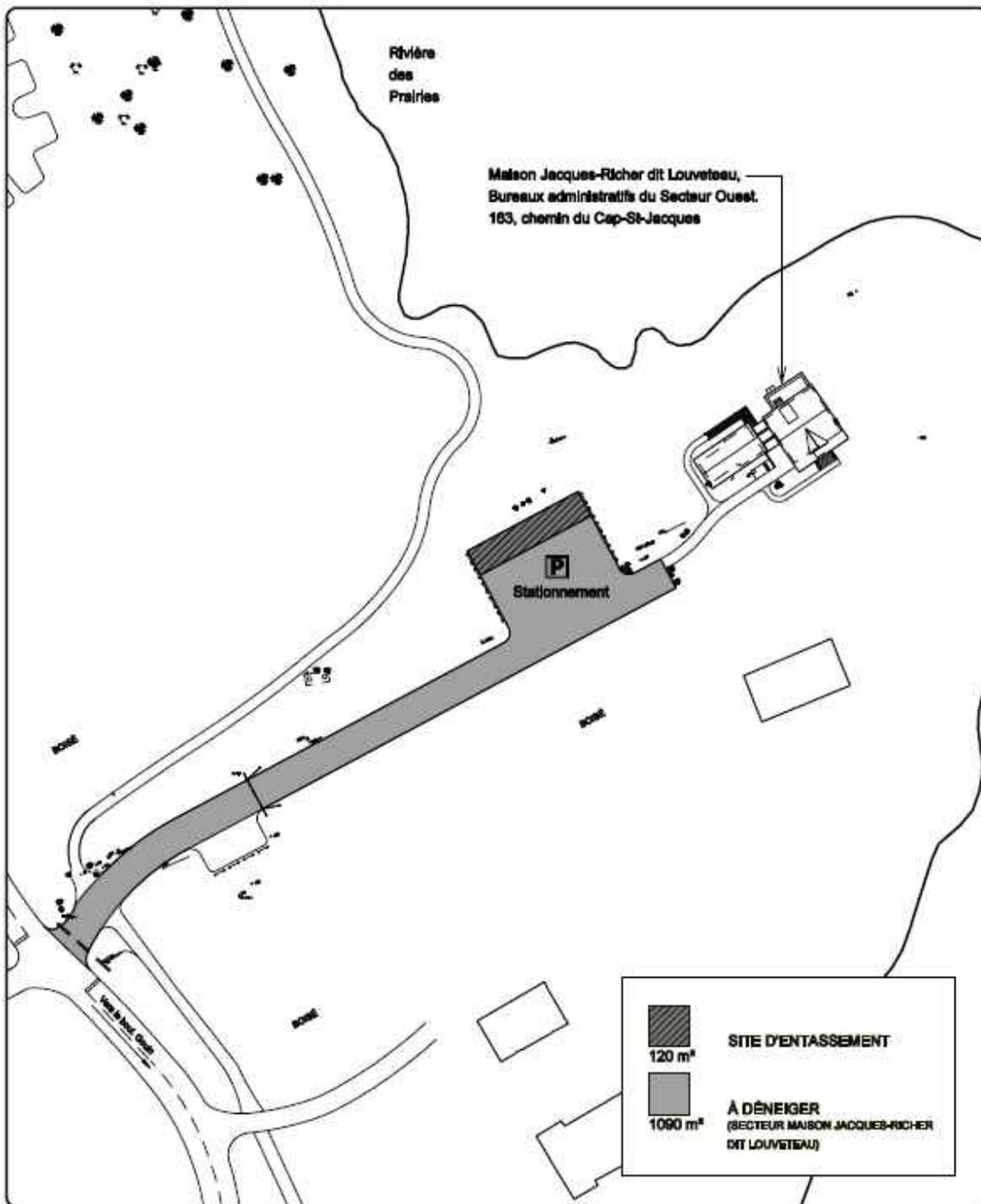
Titre du plan :

**CAP-SAINT-JACQUES**  
**DÉNEIGEMENT**  
**SECTEUR STATIONNEMENT**  
**DE L'ACCUEIL EST**

↑  
N

No 3

12



Service des grands parcs, du verdissement  
et du Mont-Royal

Division de la gestion de l'entretien  
et des opérations des parcs

**Montréal**

Échelle :	Date :
1:1000	2018.09.01
Dessin :	
É. P.	
Responsable du projet :	
ANNE DESAUTELS	
Approbation :	
Numéro de soumission :	
18-0000	

Nom du projet :

**DÉNEIGEMENT  
SECTEUR OUEST (2018 - 2021)**

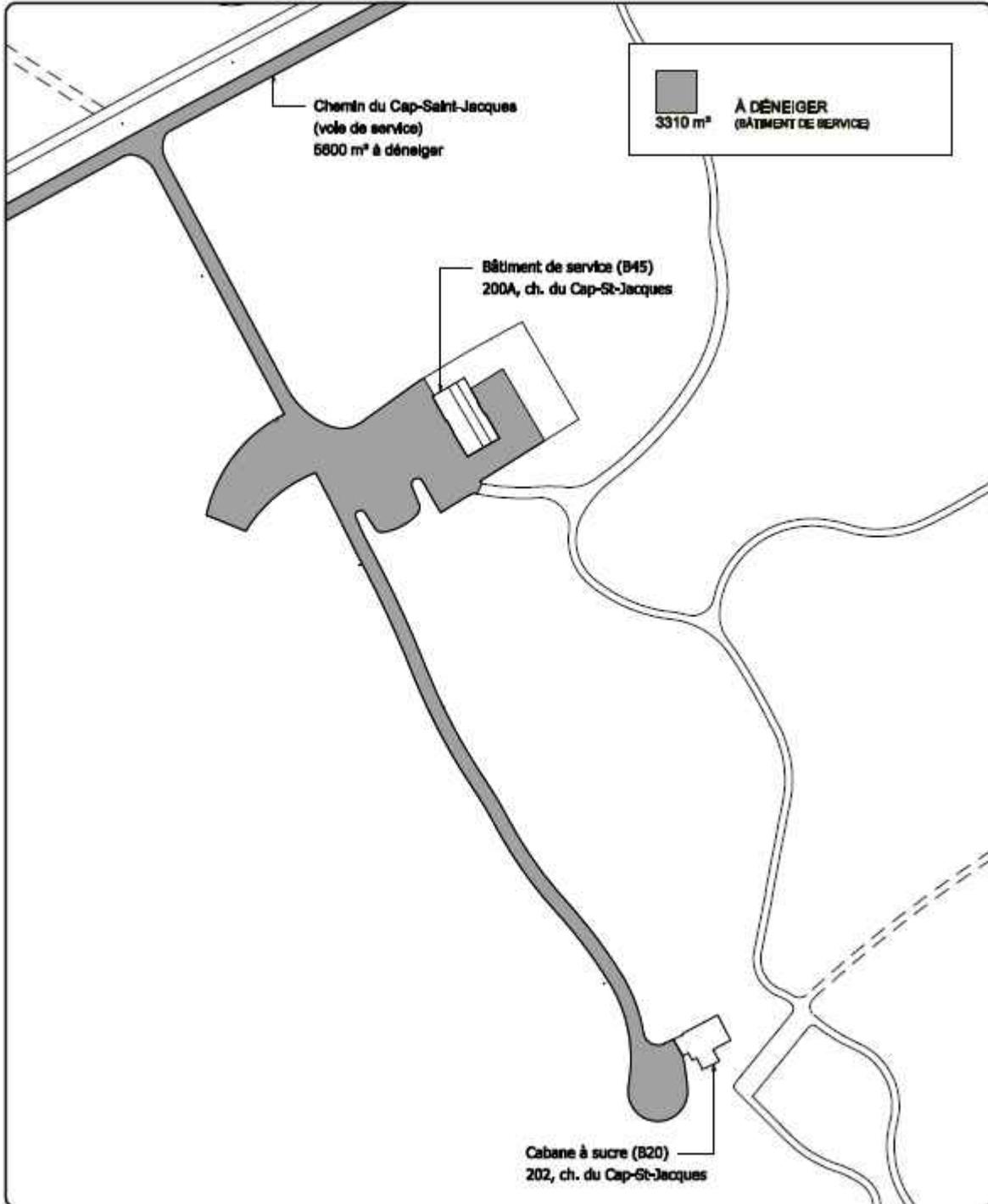
Titre du plan :

**CAP-SAINT-JACQUES - DÉNEIGEMENT  
SECTEUR BUREAUX ADMINISTRATIFS  
DE LA MAISON JACQUES-RICHER  
DIT LOUVETEAU**

↑  
N

No 4

12



Service des grands parcs, du verdissement  
et du Mont-Royal

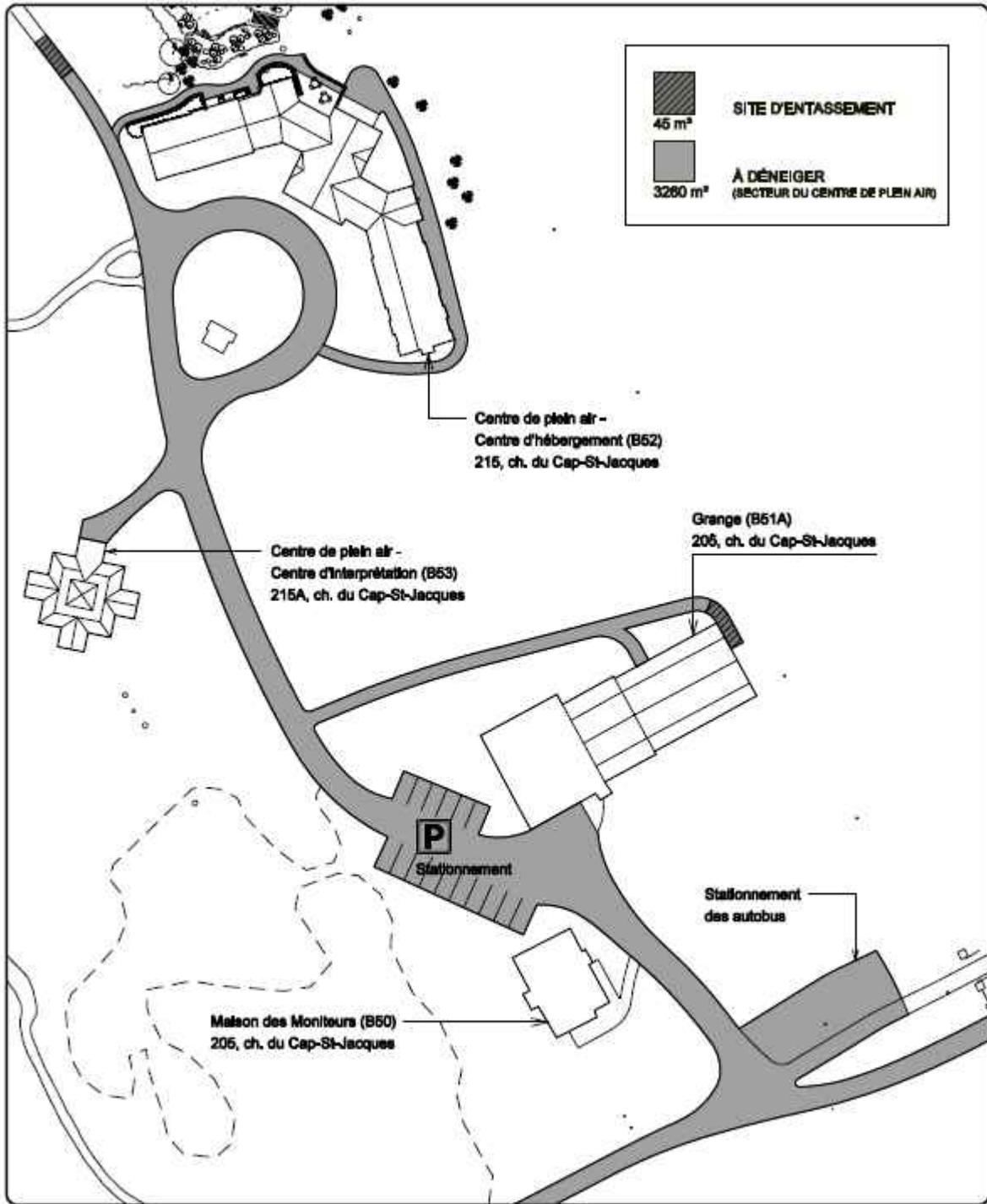
Division de la gestion de l'entretien  
et des opérations des parcs

**Montréal** 

Échelle :	Date :
1:1500	2018.09.01
Dessiné :	
É. P.	
Responsable du projet :	
ANNE DESAUTELS	
Approbation :	
Numéro de soumission :	
18-0000	

Nom du projet :
DÉNEIGEMENT SECTEUR OUEST (2018 - 2021)
Titre du plan :
CAP-SAINT-JACQUES DÉNEIGEMENT SECTEUR BÂTIMENT DE SERVICE

 N
No 5 12



Service des grands parcs, du verdissement  
et du Mont-Royal

Division de la gestion de l'entretien  
et des opérations des parcs

**Montréal** 

Échelle : 1:1000      Date : 2018.09.01

Dessin : E. P.

Responsable du projet : ANNE DESAUTELS

Approbation :

Numéro de soumission : 18-0000

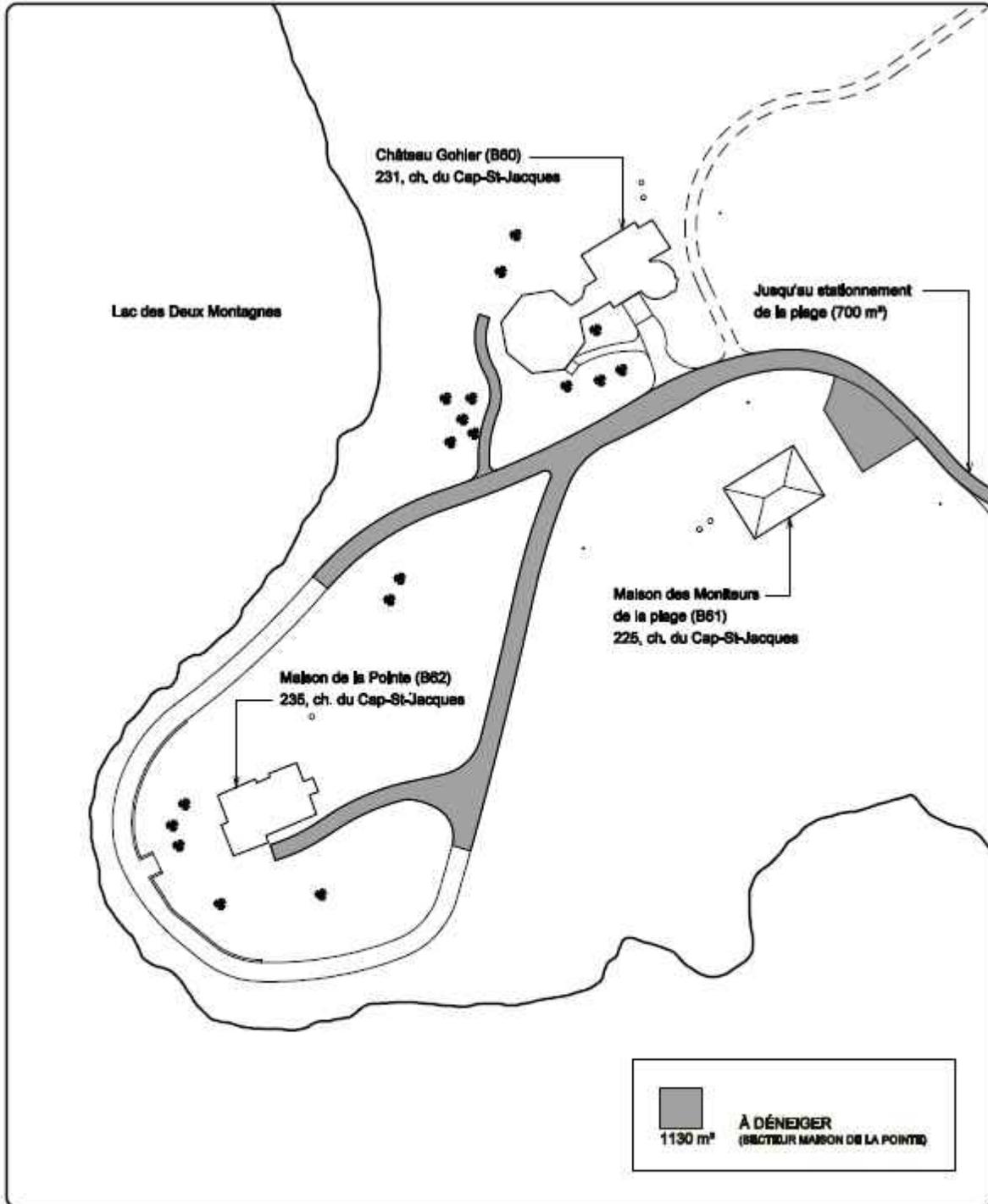
Nom du projet : DÉNEIGEMENT  
SECTEUR OUEST (2018 - 2021)

Titre du plan : CAP-SAINT-JACQUES  
DÉNEIGEMENT  
SECTEUR CENTRE DE PLEIN AIR



No 6

12



Service des grands parcs, du verdissement  
et du Mont-Royal

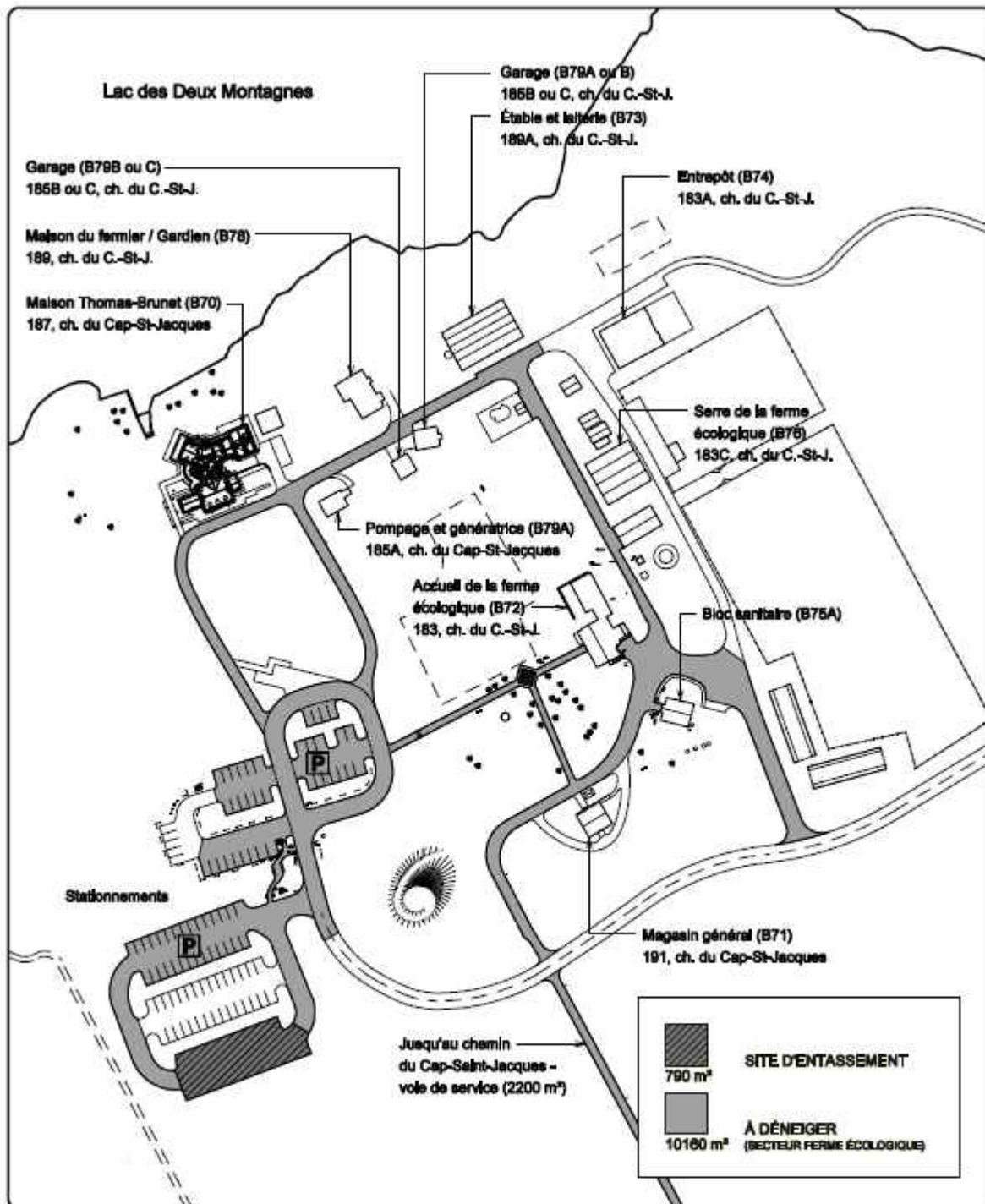
Division de la gestion de l'entretien  
et des opérations des parcs

**Montréal** 

Échelle : 1:1000	Date : 2018.08.01
Dessin : É. P.	
Responsable du projet : <b>ANNE DESAUTELS</b>	
Approbation :	
Numéro de soumission : 18-0000	

Nom du projet : <b>DÉNEIGEMENT SECTEUR OUEST (2018 - 2021)</b>
Titre du plan : <b>CAP-SAINT-JACQUES DÉNEIGEMENT SECTEUR MAISON DE LA POINTE</b>

 N
No 7 12



Service des grands parcs, du verdissement  
et du Mont-Royal

Division de la gestion de l'entretien  
et des opérations des parcs

**Montréal**

Échelle :	Date :
1:2000	2018.09.01
Dessin :	
É. P.	
Responsable du projet :	
ANNE DESAUTELS	
Approbation :	
Numéro de soumission :	
18-0000	

Nom du projet :

**DÉNEIGEMENT  
SECTEUR OUEST (2018 - 2021)**

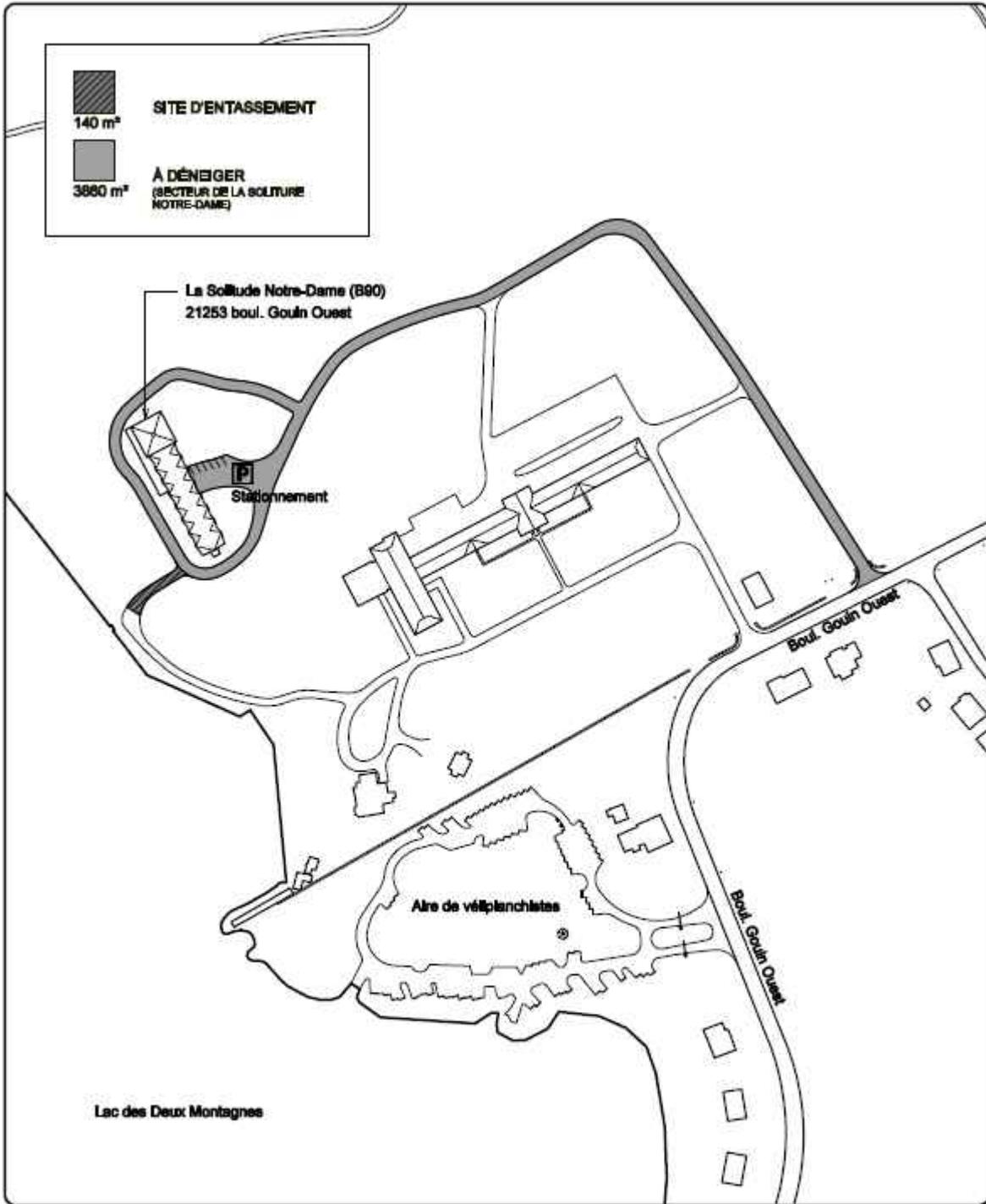
Titre du plan :

**CAP-SAINT-JACQUES  
DÉNEIGEMENT  
SECTEUR DE LA FERME ÉCOLOGIQUE**

↑  
N

No 8

12



Service des grands parcs, du verdissement  
et du Mont-Royal

Division de la gestion de l'entretien  
et des opérations des parcs

**Montréal** 

<b>Échelle :</b> 1:2500	<b>Date :</b> 2018.09.01
<b>Dessiné :</b> É. P.	
<b>Responsable du projet :</b> ANNE DESAUTELS	
<b>Approuvé :</b>	
<b>Numéro de soumission :</b> 18-0000	

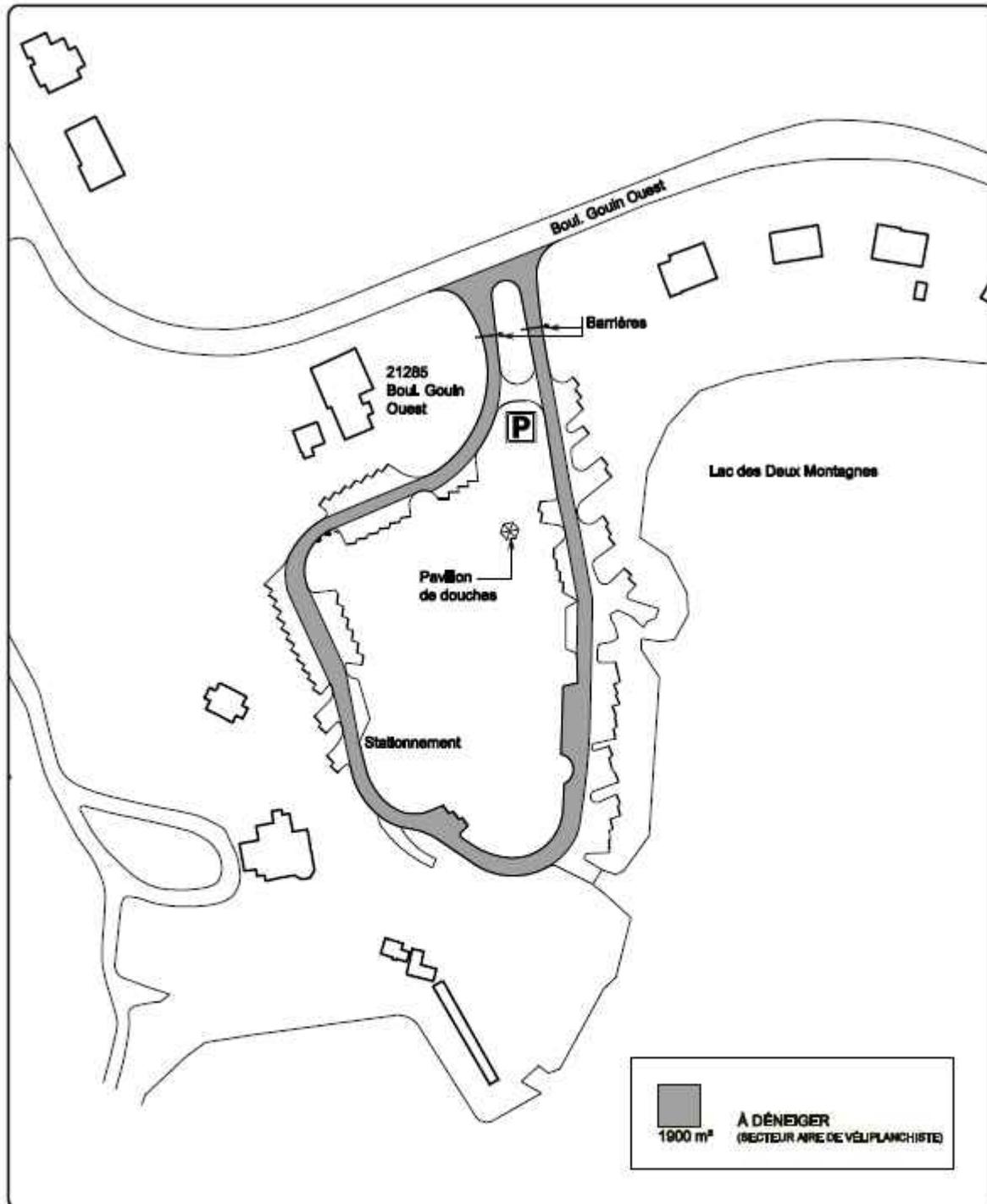
**Nom du projet :**  
DÉNEIGEMENT  
SECTEUR OUEST (2018 - 2021)

**Titre du plan :**  
CAP-SAINT-JACQUES  
DÉNEIGEMENT  
SECTEUR DE LA SOLITUDE



No 9

12



Service des grands parcs, du verdissement  
et du Mont-Royal

Division de la gestion de l'entretien  
et des opérations des parcs

**Montréal** 

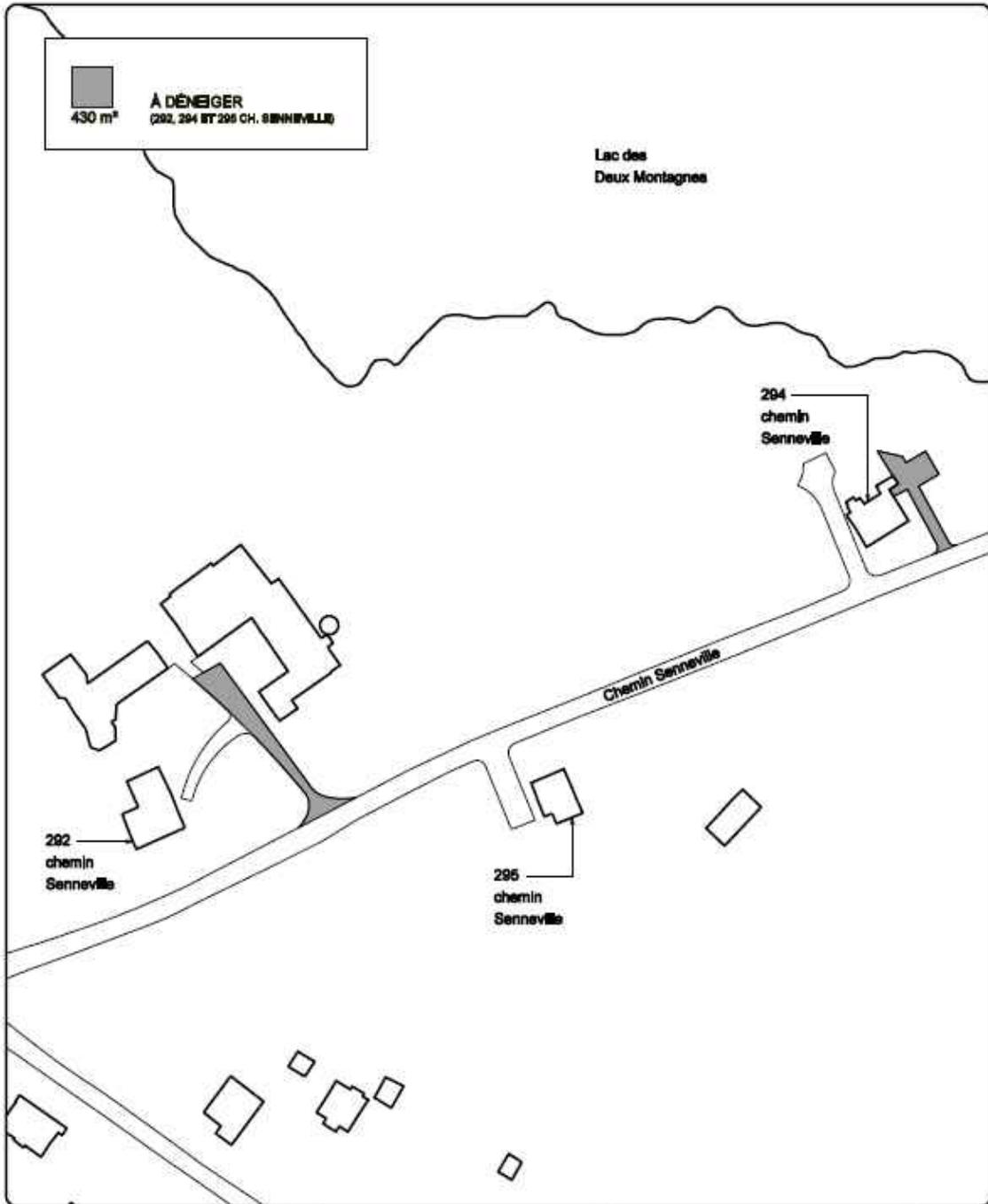
<b>Échelle :</b> 1:1500	<b>Date :</b> 2018.09.01
<b>Dessin :</b> É. P.	
<b>Responsable du projet :</b> ANNE DESAUTELS	
<b>Approbation :</b>	
<b>Numéro de soumission :</b> 18-0000	

**Nom du projet :**  
DÉNEIGEMENT  
SECTEUR OUEST (2018 - 2021)

**Titre du plan :**  
ANSE-À-L'ORME  
DÉNEIGEMENT  
SECTEUR AIRE DE VÉLOPLANCHISTES



**N° 10**  
**12**



Service des grands parcs, du verdissement  
et du Mont-Royal  
Division de la gestion de l'entretien  
et des opérations des parcs  
**Montréal**

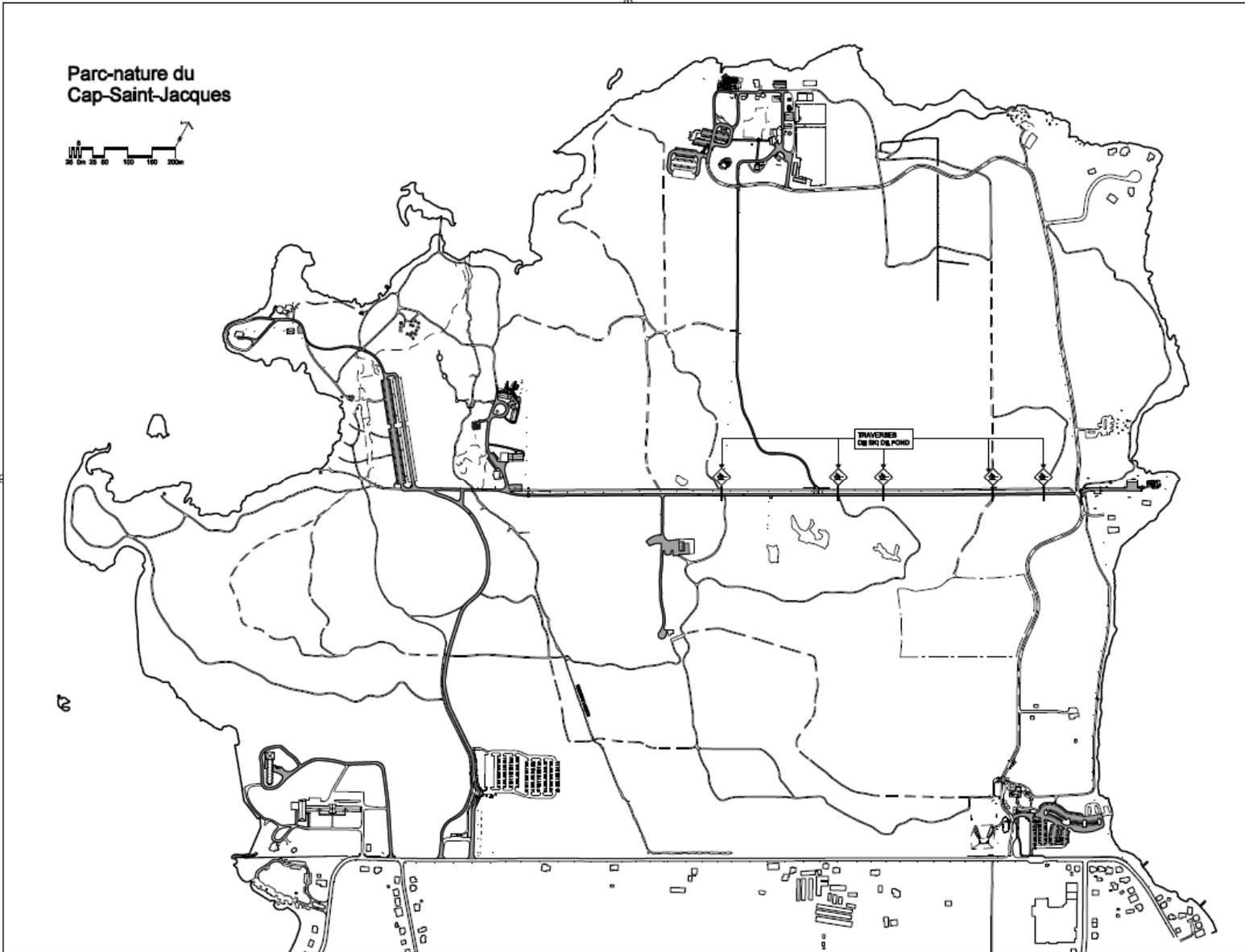
Échelle : 1:1500  
Date : 2018.09.01  
Dessin : É. P.  
Responsable du projet : ANNE DESAUTELS  
Approbation :  
Numéro de soumission : 18-0000

Nom du projet : DÉNEIGEMENT  
SECTEUR OUEST (2018 - 2021)  
Titre du plan : PARC AGRICOLE DU BOIS-DE-LA-ROCHE  
DÉNEIGEMENT  
SECTEUR 292, 294, 295 CH. SENNEVILLE

↑  
N

No 11  
12

# PLAN D'ENSEMBLE



Révisé : 0603den12-043012    No 12 de 12  
 Remarques :  
 ■ A DÉBÉGER (49 900 m<sup>2</sup>)  
 Révisions  
 S.M.  
 Échelle : 1:2000    Date : 2018,06,01  
 Dessiné : E. P.  
 Responsable du projet : ANNE DESHAUTELS  
 Approuvé :  
 Nom du projet : DÉBÉGERMENT  
 SECTEUR OUEST (2018-2021)  
 Titre du plan : PLAN D'ENSEMBLE  
 PARC-NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES  
 Numéro de soumission : 18-0000  
 Service des grands parcs, du verdissement et du littoral-royal  
 Division de la gestion de l'entretien et des opérations des parcs  
**Montréal**  
 No de plan : 0603den18-000012    No 12  
 No de l'index : 0603    12

## ANNEXE 2

### LIVRABLES ET SUIVI DE GESTION

Convention de service de déneigement du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 avril 2021

LIVRABLES	2018	ÉCHÉANCIER												2021	pièce jointe	SUIVI DE GESTION			
		annuellement														Reçu		Commentaires	
		Jan	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov			déc	déc		Oui
Service de déneigement saison hivernale 2018-2021					15								1er						Du 1 <sup>er</sup> nov au 30 avril. Début 1 <sup>er</sup> déc 2018
Rencontre et visite terrain avant début de saison													15						
Rencontres de suivi au besoin																			Sur demande selon les besoins
Rencontre et visite terrain fin de saison					15														Fin de saison
Rapports d'accident et d'incidents		Ponctuel-24 heures suivant l'incident ou l'accident																	
Rapport annuel des activités		90 jours après la fin de l'exercice financier annuel																	
États financiers																			
Reddition de compte																			
Attestation d'assurances		10 jours suivant la signature de l'entente ou 15 jours avant son échéance														X		Échéance 31 mars 2019	
Résolution de l'organisme		30 jours de la signature de l'entente																	
Lettres patentes et ses règlements généraux		30 jours de la signature de l'entente														X		Règlements généraux à jour à recevoir.	
		<b>H :</b>	HIVER	<b>P :</b>	PRINTEMPS	<b>É :</b>	ÉTÉ	<b>A :</b>	AUTOMNE										

**Dossier # : 1183277003**

**Unité administrative responsable :** Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal ,  
Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs

**Objet :** Accorder un contrat gré à gré à l'organisme sans but lucratif, D-Trois-Pierres, pour la fourniture d'un service de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest de l'île de Montréal : Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et le parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une durée de 29 mois durant les saisons hivernales du 1er décembre 2018 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 167 996,33 \$, taxes non applicables. Approuver un projet de convention de service à cette fin.

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

### **FICHIERS JOINTS**



[Certification des fonds - GDD 1183277003.xlsx](#)

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hui LI  
Préposé au Budget  
**Tél : 514 872-3580**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-05

Alpha OKAKESEMA  
Conseiller(ere) budgetaire  
**Tél : 514 872-5872**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1187297002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Gallium Inc. pour la fourniture d'un service de soutien technique pour les plates-formes de logiciels libres Apache Hadoop, pour une période de 3 ans pour une somme maximale de 838 259,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16989 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Gallium Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 ans, le contrat pour la fourniture d'un service de soutien technique pour les plates-formes de logiciels libres Apache Hadoop, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 838 259,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16989 ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,4 % par l'agglomération, pour un montant de 422 482,90 \$.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-25 17:07

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187297002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Gallium Inc. pour la fourniture d'un service de soutien technique pour les plates-formes de logiciels libres Apache Hadoop, pour une période de 3 ans pour une somme maximale de 838 259,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16989 - 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2017, la Ville de Montréal (Ville) a débuté l'installation de Qlik Sense Enterprise à l'échelle de l'organisation, dans le but de fournir un service d'analyses et de visualisation des données (intelligence d'affaires), et répondre aux besoins des unités de la Ville. La Ville veut ainsi développer et étendre sa capacité d'analyse et optimiser sa gestion de ses opérations. Afin de rencontrer cet objectif, le Service des technologies de l'information (Service des TI) a acquis et mis en place des infrastructures pour l'implémentation d'une plate-forme analytique et de traitement des méga-données (Big Data), basée sur le logiciel libre Hortonworks. Celle-ci permettra le traitement de méga-données provenant de multiples services et arrondissements de la Ville. Avec cette plate-forme, il sera possible d'extraire de l'information provenant de plusieurs sources de données différentes les unes des autres, de les analyser et de les visualiser dans des outils corporatifs tels que Qlik Sense. Tous les projets de mobilité urbaine sont des bons exemples ayant un potentiel d'utiliser les données massives. En effet, plusieurs types de données différentes (vidéos, données géoréférencées, cartes, données structurées) sont nécessaires lors de l'analyse et des recommandations en matière de déplacements urbains. C'est la technologie libre Hadoop qui a été choisie suite à une vigie des différentes solutions de stockage et d'analyse de données massives disponibles sur le marché. Une preuve de concept a été réalisée par le CRIM - Centre de Recherche Informatique de Montréal, un organisme à but non lucratif implanté au Québec depuis 1985.

Plusieurs projets utiliseront la technologie Hadoop. Pour citer quelques exemples, les projets suivants sont inscrits au PTI 2019-2021 et nécessiteront un accès à cette plate-forme :

- 70025 - Cour municipale numérique
- 68035 - Modernisation des opérations policières
- 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM
- 70330 - Données ouvertes

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 18-16989, afin mettre en place une entente cadre pour un service de soutien technique pour le service de soutien technique Apache Hadoop pour couvrir les besoins de l'ensemble de la Ville pour une durée de trois ans. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 7 mai 2018 pour se terminer le 26 juin 2018. La durée de la publication a été de 49 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date du dépôt des soumissions. Dans le cadre de cet appel d'offres, huit addenda ont été publiés :

N° addenda	Date	Portée
1	2018-05-15	Changement de nom de l'AO
2	2018-05-18	Report de date.
3	2018-05-23	Report de date.
4	2018-05-30	Réponses aux questions.
5	2018-06-06	Réponses aux questions.
6	2018-06-06	Report de date.
7	2018-06-11	Report de date.
8	2018-06-15	Changement de nom de l'AO et report de date.

L'objet du présent dossier vise donc à accorder un contrat à Gallium Inc. pour la fourniture d'un service de soutien technique pour les plates-formes de logiciels libres Apache Hadoop, pour une période de 3 ans pour une somme maximale de 838 259,73 \$, taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

La Ville a besoin d'un service de soutien technique pour les plates-formes de logiciels libres Apache Hadoop. Les services comportent :

A) Mode et délai de réponse à une demande de soutien :

1. Soutien technique offert par téléphone et par Web
2. Horaire d'assistance directe 24 x 7
3. Délai de réponse entre 1 heure et 1 jour selon la gravité

B) Types de services de soutien:

1. Dépannage à distance
2. Portail d'assistance client pour l'équipe de support de la Ville
3. Accès aux mises à niveau, mises à jour et correctifs
4. Diagnostic de l'installation & problèmes de configuration
5. Diagnostic des problèmes de gestion des clusters
6. Diagnostic des problèmes de performance
7. Diagnostic des problèmes liés au chargement et traitement de données et requêtes
8. Conseils en développement d'application

### **JUSTIFICATION**

Sur un total de 8 preneurs du cahiers des charges, 3 preneurs (37,5 %) ont déposé une offre, alors que les 5 autres (62,5 %) n'ont pas soumissionné. De ces 5 firmes, aucune

d'entre elles n'ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Des trois soumissions reçues, une a été jugée non conforme. Le tableau suivant présente les deux soumissions conformes de cet appel d'offres.

#### Tableau des résultats

Soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Gallium inc.	838 259,73 \$	838 259,73 \$
Informatique ProContact inc.	904 758,97 \$	904 758,97 \$
Dernière estimation réalisée	1 163 547,00 \$	1 163 547,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>		(325 287,27 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>		(28,0 %)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleur note et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire)</i>		66 499,24 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>		7,9 %

L'écart de 28% s'explique par les raisons suivantes :

- L'utilisation de ce type de technologie est une première pour la Ville;
- La vigie de marché a permis de collecter certains prix de liste, mais il n'était pas possible d'obtenir de l'information sur les escomptes;
- Un escompte a été calculé en se basant sur un rabais de volume. L'escompte obtenu de l'adjudicataire s'est révélé plus élevé que celle estimé.

Il est à noter que des règles d'évaluation de sensibilité des informations sont en place pour établir les exigences technologiques requises afin d'assurer la protection de la vie privé des citoyens et employés.

Ainsi, les projets TI, notamment au niveau du présent dossier, font l'objet d'une évaluation des risques de sécurité de l'information en conformité avec l'avis du greffe, dès que la notion de protection de la vie privée est en jeu.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense, d'un montant maximal de 838 259,73 \$, taxes incluses, (765 442,87 \$ net de taxes) répartie sur une période de 3 ans, sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au projet 70540 intelligence d'affaires - infrastructure et outils, et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-044 et d'agglomération RCG 15-040.

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses):

Description	2018	2019	2020	Total
Souscription environnement développement	57 154,07 \$	76 205,43 \$	95 256,79 \$	228 616,29 \$

Souscription environnement production	133 359,50 \$	190 513,58 \$	285 770,36 \$	609 643,44 \$
TOTAL	195 513,57 \$	266 719,01 \$	381 027,15 \$	838 259,73 \$

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

Cette dépense concerne la mise en place d'outils d'analyse des données, qui seront utilisées notamment par le SIM (projet 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM), le SVPM (projet 68035 - Modernisation des opérations policières), et la Cour municipale (projet 70025 - Cour municipale numérique), qui sont de compétence d'agglomération, en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette solution de stockage et d'analyse avancée des méga-données (Big Data) permettra à la Ville :

- D'analyser les données massives, provenant de différentes sources, afin d'améliorer la productivité de l'organisation et la prestation de services aux citoyens.
- De permettre de démarrer et de réaliser des projets nécessitant l'analyse en temps quasi réels des jeux de données structurés et non structurés, tel que des données audio et vidéo;
- De permettre aux services de la Ville d'optimiser leurs opérations et de comprendre l'utilisation de leurs ressources;
- D'analyser certaines activités des citoyens comme les déplacements sur le territoire de la Ville;
- D'optimiser les coûts d'investissements grâce à une plate-forme commune permettant aux différents services de la Ville d'utiliser ce type de technologie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera mis en place pour informer les services centraux des modalités d'accès et d'utilisation de cette nouvelle plate-forme.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE : 7 novembre 2018;
- Approbation du dossier par le CM : 19 novembre 2018;
- Approbation du dossier par le CG : 22 novembre 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carl LESSARD  
conseiller(ere) analyse - controle de gestion

**Tél :** 514-868-8747  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-11

Martin-Guy RICHARD  
Directeur

**Tél :** 514 945-8929  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martin-Guy RICHARD  
Directeur

**Tél :** 514 945-8929  
**Approuvé le :** 2018-09-24

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2018-10-25

**Dossier # : 1187297002**

**Unité administrative responsable :** Service des technologies de l'information , Direction technologies\_architecture\_innovation et sécurité , Direction

**Objet :** Accorder un contrat à Gallium Inc. pour la fourniture d'un service de soutien technique pour les plates-formes de logiciels libres Apache Hadoop, pour une période de 3 ans pour une somme maximale de 838 259,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16989 - 3 soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



18-16989\_PV.pdf 18-16989\_Intervention v1.pdf 18-16989\_DetCah.pdf



18-16989\_TCPvf.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Bernard BOUCHER  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél : 514-872-5290**

**ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC  
Chef de section  
**Tél : 514 872-5241**  
**Division : Service de l'approvisionnement , Direction**

Le : 2018-10-09

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Gallium inc. ( Infrastructures Technologiques Galium)	838 259,73	<input checked="" type="checkbox"/>	
Informatique ProContact inc.	904 758,97	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Préparé par :  Le  -  -

**Service de l'approvisionnement**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400  
 Montréal (Québec) H2M 1L5



## Tableau comparatif des prix

**No de l'appel d'offres**

Service de soutien technique Apache

**Agent d'approvisionnement**

Bernard Boucher

**Conformité**

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>Gallium inc.</b>									<b>729 080,00 \$</b>	<b>838 259,73 \$</b>
<b>Informatique Procontact inc.</b>									<b>786 918,00 \$</b>	<b>904 758,97 \$</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 18-16989

**Numéro de référence** : 1162694

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Service de soutien technique Hadoop-Nortonworks

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>			
Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9	<a href="#">Monsieur Philippe Robitaille</a> Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	<b>Commande</b> : <b>(1440445)</b> 2018-05-08 11 h 34 <b>Transmission</b> : 2018-05-08 11 h 34	2940577 - Service de soutien technique Hadoop-Hortonworks (devis) 2018-05-15 10 h 46 - Courriel			
			2940578 - Service de soutien technique Hadoop-Hortonworks (bordereau) 2018-05-15 10 h 46 - Téléchargement			
			2943662 - 18-16989 Addenda 2 Report de date 2018-05-18 15 h 21 - Courriel			
			2944962 - 18-16989 Addenda 3 Report de date 2018-05-23 12 h 38 - Courriel			
			2948771 - 18-16989 Addenda 4 Questions et réponses 2018-05-30 14 h 02 - Courriel			
			2952782 - 18-16989 Addenda 5 Questions et réponses 2018-06-06 9 h 38 - Courriel			
			2952910 - 18-16989 Addenda 6 Report de date 2018-06-06 11 h 12 - Courriel			
			2955454 - 18-16989 Addenda 7 Report de date 2018-06-11 15 h 20 - Courriel			
			2958412 - 18-16989 Addenda 8 Report de date 2018-06-15 13 h 52 - Courriel			
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)			
			Cisco Systems Canada Cie. 500 Grande-Allée Est, Suite#201 Québec, QC, G1R 2J7	<a href="#">Madame Marie-Claude Dallaire</a> Téléphone : 418 634-5648 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1441153)</b> 2018-05-09 12 h 28 <b>Transmission</b> : 2018-05-09 12 h 28	2940577 - Service de soutien technique Hadoop-Hortonworks (devis) 2018-05-15 10 h 46 - Courriel
						2940578 - Service de soutien technique Hadoop-Hortonworks (bordereau) 2018-05-15 10 h 46 - Téléchargement
						2943662 - 18-16989 Addenda 2 Report de date 2018-05-18 15 h 21 - Courriel
2944962 - 18-16989 Addenda 3 Report de date 2018-05-23 12 h 38 - Courriel						
2948771 - 18-16989 Addenda 4 Questions et réponses 2018-05-30 14 h 02 - Courriel						
2952782 - 18-16989 Addenda 5 Questions et réponses 2018-06-06 9 h 38 - Courriel						
2952910 - 18-16989 Addenda 6 Report de date 2018-06-06 11 h 12 - Courriel						
2955454 - 18-16989 Addenda 7 Report de date 2018-06-11 15 h 20 - Courriel						
2958412 - 18-16989 Addenda 8 Report de date 2018-06-15 13 h 52 - Courriel						

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

---

Hortonworks 5470 great america parkway Santa Clara, CA, 95054	<a href="#">Monsieur Simon Thibault</a> Téléphone : 514 572-2225 Télécopieur :	<b>Commande : (1440095)</b> 2018-05-07 19 h 56 <b>Transmission :</b> 2018-05-07 19 h 56	2940577 - Service de soutien technique Hadoop-Hortonworks (devis) 2018-05-15 10 h 46 - Courriel 2940578 - Service de soutien technique Hadoop-Hortonworks (bordereau) 2018-05-15 10 h 46 - Téléchargement 2943662 - 18-16989 Addenda 2 Report de date 2018-05-18 15 h 21 - Courriel 2944962 - 18-16989 Addenda 3 Report de date 2018-05-23 12 h 38 - Courriel 2948771 - 18-16989 Addenda 4 Questions et réponses 2018-05-30 14 h 02 - Courriel 2952782 - 18-16989 Addenda 5 Questions et réponses 2018-06-06 9 h 38 - Courriel 2952910 - 18-16989 Addenda 6 Report de date 2018-06-06 11 h 12 - Courriel 2955454 - 18-16989 Addenda 7 Report de date 2018-06-11 15 h 20 - Courriel 2958412 - 18-16989 Addenda 8 Report de date 2018-06-15 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	---

---

IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 <a href="http://www.ibm.com">http://www.ibm.com</a>	<a href="#">Madame Gabrielle Savard</a> Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	<b>Commande : (1440214)</b> 2018-05-08 8 h 57 <b>Transmission :</b> 2018-05-08 8 h 57	2940577 - Service de soutien technique Hadoop-Hortonworks (devis) 2018-05-15 10 h 46 - Courriel 2940578 - Service de soutien technique Hadoop-Hortonworks (bordereau) 2018-05-15 10 h 46 - Téléchargement 2943662 - 18-16989 Addenda 2 Report de date 2018-05-18 15 h 21 - Courriel 2944962 - 18-16989 Addenda 3 Report de date 2018-05-23 12 h 38 - Courriel 2948771 - 18-16989 Addenda 4 Questions et réponses 2018-05-30 14 h 02 - Courriel 2952782 - 18-16989 Addenda 5 Questions et réponses 2018-06-06 9 h 38 - Courriel 2952910 - 18-16989 Addenda 6 Report de date 2018-06-06 11 h 12 - Courriel 2955454 - 18-16989 Addenda 7 Report de date 2018-06-11 15 h 20 - Courriel 2958412 - 18-16989 Addenda 8 Report de date 2018-06-15 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	--

---

Informatique ProContact inc. 1000, ave St-Jean-Baptiste bureau 111 Québec, QC, G2E 5G5 <a href="http://www.procontact.ca">http://www.procontact.ca</a>	<a href="#">Madame Lucie Bérubé</a> Téléphone : 418 871-1622 Télécopieur : 418 871-0267	<b>Commande : (1441483)</b> 2018-05-10 6 h 59 <b>Transmission :</b> 2018-05-10 6 h 59	2940577 - Service de soutien technique Hadoop-Hortonworks (devis) 2018-05-15 10 h 46 - Courriel 2940578 - Service de soutien technique Hadoop-Hortonworks (bordereau) 2018-05-15 10 h 46 - Téléchargement 2943662 - 18-16989 Addenda 2 Report de date 2018-05-18 15 h 21 - Courriel 2944962 - 18-16989 Addenda 3 Report de date 2018-05-23 12 h 38 - Courriel 2948771 - 18-16989 Addenda 4 Questions et réponses 2018-05-30 14 h 02 - Courriel 2952782 - 18-16989 Addenda 5 Questions et réponses 2018-06-06 9 h 38 - Courriel
--	---	--	---

			2952910 - 18-16989 Addenda 6 Report de date 2018-06-06 11 h 12 - Courriel
			2955454 - 18-16989 Addenda 7 Report de date 2018-06-11 15 h 20 - Courriel
			2958412 - 18-16989 Addenda 8 Report de date 2018-06-15 13 h 52 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Infrastructures Technologiques Gallium 1250, Bd René-Lévesque Ouest 22ième étage Montréal, QC, H3B 4W8	<a href="#">Monsieur Yvan Ratte</a> Téléphone : 514 394- 0409 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1452640)</b> 2018-06-04 13 h 15 <b>Transmission :</b> 2018-06-04 13 h 15	2940577 - Service de soutien technique Hadoop- Hortonworks (devis) 2018-06-04 13 h 15 - Téléchargement 2940578 - Service de soutien technique Hadoop- Hortonworks (bordereau) 2018-06-04 13 h 15 - Téléchargement 2943662 - 18-16989 Addenda 2 Report de date 2018-06-04 13 h 15 - Téléchargement 2944962 - 18-16989 Addenda 3 Report de date 2018-06-04 13 h 15 - Téléchargement 2948771 - 18-16989 Addenda 4 Questions et réponses 2018-06-04 13 h 15 - Téléchargement 2952782 - 18-16989 Addenda 5 Questions et réponses 2018-06-06 9 h 38 - Courriel 2952910 - 18-16989 Addenda 6 Report de date 2018-06-06 11 h 12 - Courriel 2955454 - 18-16989 Addenda 7 Report de date 2018-06-11 15 h 20 - Courriel 2958412 - 18-16989 Addenda 8 Report de date 2018-06-15 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Microsoft Corporation 100 Queen St., Suite 500 Ottawa, ON, K1P 1J9	<a href="#">Monsieur Patrick Gilligan</a> Téléphone : 613 212- 3872 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1442346)</b> 2018-05-11 9 h 49 <b>Transmission :</b> 2018-05-11 9 h 49	2940577 - Service de soutien technique Hadoop- Hortonworks (devis) 2018-05-15 10 h 46 - Courriel 2940578 - Service de soutien technique Hadoop- Hortonworks (bordereau) 2018-05-15 10 h 46 - Téléchargement 2943662 - 18-16989 Addenda 2 Report de date 2018-05-18 15 h 21 - Courriel 2944962 - 18-16989 Addenda 3 Report de date 2018-05-23 12 h 38 - Courriel 2948771 - 18-16989 Addenda 4 Questions et réponses 2018-05-30 14 h 02 - Courriel 2952782 - 18-16989 Addenda 5 Questions et réponses 2018-06-06 9 h 38 - Courriel 2952910 - 18-16989 Addenda 6 Report de date 2018-06-06 11 h 12 - Courriel 2955454 - 18-16989 Addenda 7 Report de date 2018-06-11 15 h 20 - Courriel 2958412 - 18-16989 Addenda 8 Report de date 2018-06-15 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Novipro 1010, rue De La Gauchetière Ouest, (QC) bureau 1900 Montréal, QC, H3B2N2 <a href="http://www.novipro.com">http://www.novipro.com</a>	<a href="#">Madame Marianne Ntonados</a> Téléphone : 514 744- 5353 Télécopieur : 514 744- 3908	<b>Commande</b> : <b>(1441414)</b> 2018-05-09 16 h 28 <b>Transmission :</b> 2018-05-09 16 h 28	2940577 - Service de soutien technique Hadoop- Hortonworks (devis) 2018-05-15 10 h 46 - Courriel 2940578 - Service de soutien technique Hadoop- Hortonworks (bordereau) 2018-05-15 10 h 46 - Téléchargement 2943662 - 18-16989 Addenda 2 Report de date 2018-05-18 15 h 21 - Courriel

2944962 - 18-16989 Addenda 3 Report de date  
2018-05-23 12 h 38 - Courriel  
2948771 - 18-16989 Addenda 4 Questions et réponses  
2018-05-30 14 h 02 - Courriel  
2952782 - 18-16989 Addenda 5 Questions et réponses  
2018-06-06 9 h 38 - Courriel  
2952910 - 18-16989 Addenda 6 Report de date  
2018-06-06 11 h 12 - Courriel  
2955454 - 18-16989 Addenda 7 Report de date  
2018-06-11 15 h 20 - Courriel  
2958412 - 18-16989 Addenda 8 Report de date  
2018-06-15 13 h 52 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

---

---

© 2003-2018 Tous droits réservés

**Dossier # : 1187297002**

**Unité administrative responsable :**

Service des technologies de l'information , Direction technologies\_architecture\_innovation et sécurité , Direction

**Objet :**

Accorder un contrat à Gallium Inc. pour la fourniture d'un service de soutien technique pour les plates-formes de logiciels libres Apache Hadoop, pour une période de 3 ans pour une somme maximale de 838 259,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16989 - 3 soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Virement crédit - GDD 1187297002 PTI.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jerry BARTHELEMY  
Préposé au Budget  
**Tél : 514 872-5066**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-13

François FABIEN  
Conseiller(ere) budgetaire  
**Tél : 514 872-0709**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



**Dossier # : 1188057001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de la première prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 11 358 261,99 \$, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadre conclues avec CPU Design Inc. (famille 1), Compugen Inc. (famille 2 et 5), Informatique ProContact Inc. (famille 3) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4), (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1 décembre 2018 au 30 novembre 2019, majorant ainsi le montant total des ententes de 22 716 523,97 \$ à 34 074 785,96 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'exercer, en vertu de la résolution CG16 0622, l'option de la première prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 11 358 261,99 \$, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadre conclues avec CPU Design Inc. (famille 1), Compugen Inc. (famille 2 et 5), Informatique ProContact Inc. (famille 3) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4), pour une durée de 12 mois, soit du 1 décembre 2018 au 30 novembre 2019, majorant ainsi le montant total des ententes de 22 716 523,97 \$ à 34 074 785,96 \$, taxes incluses;

Famille	Type d'équipement	Adjudicataire	Montant initial de l'entente de 2 ans	1 ère option de prolongation d'un an	Nouveau total
1	Postes de travail Windows	CPU Design Inc.	9 027 574,56 \$	4 513 787,28 \$	13 541 361,80 \$
2 (A)	Portatif semi-robuste	Compugen Inc.	535 314,17 \$	267 657,85 \$	802 972,02 \$
2 (B)	Portatif robuste	Compugen Inc.	1 666 785,55 \$	833 392,78 \$	2 500 178,33 \$

2 (C)	Tablette semi-robuste	Compugen Inc.	787 542,06 \$	393 771,03 \$	1 181 313,09 \$
2 (D)	Tablette robuste	Compugen Inc.	992 413,90 \$	496 206,95 \$	1 488 620,85 \$
2 (E)	Portatif convertible semi-robuste	Compugen Inc.	365 952,50 \$	182 976,25 \$	548 928,75 \$
2 (F)	Portatif convertible robuste	Compugen Inc.	3 445 147,42 \$	1 722 573,71 \$	5 167 721,13 \$
3	Tablettes Android	Informatique ProContact Inc.	543 267,20 \$	271 633,60 \$	814 900,80 \$
4	Postes de travail Apple	Coop. de l'Université Laval	4 075 234,84 \$	2 037 617,42 \$	6 112 852,26 \$
5	Moniteurs	Compugen Inc.	1 277 291,77 \$	638 645,89 \$	1 915 937,66 \$
		TOTAL	22 716 523,97 \$	11 358 261,99 \$	34 074 785,96 \$

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-25 17:09

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1188057001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de la première prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 11 358 261,99 \$, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadre conclues avec CPU Design Inc. (famille 1), Compugen Inc. (famille 2 et 5), Informatique ProContact Inc. (famille 3) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4), (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1 décembre 2018 au 30 novembre 2019, majorant ainsi le montant total des ententes de 22 716 523,97 \$ à 34 074 785,96 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des Technologies de l'information (Service des TI) a mis en place le programme du Bureau de demain, qui englobe un ensemble de projets unifiés sous une même stratégie, afin d'optimiser la productivité avec les outils bureautiques. Ce programme inclut les projets suivants:

1. #70500 - Bureautique: déploiement de la solution bureautique Google (messagerie électronique et agenda, suite bureautique [type office] et outils de collaboration);
2. #71350 - Gestion électronique de documents (GED) : acquisition et mise en place d'une plate-forme de gestion électronique de documents et d'automatisation de processus d'affaires;
3. #74561 - Équipements du Bureau de demain : acquisition d'équipements bureautique incluant des postes de travail Windows, des postes de travail semi-robustes et robustes Windows, des tablettes Android, des postes de travail Apple ainsi que des moniteurs;
4. #68255 - Gestion des identités et des accès (GIA) : mise en place d'une solution permettant la gestion des identités et des accès à l'ensemble des ressources informationnelles et physiques de la Ville;
5. #68063 - Gestion des actifs TI : mise en place d'un catalogue de services informatisés des actifs TI pour l'ensemble des employés de la Ville;
6. #70250 - Gestion des dossiers décisionnels (GDD) : modernisation de l'écosystème actuel de gestion des dossiers décisionnels / Gestion des ordres du jour / ADI et Instances sans papier.

Ce programme du Bureau de demain a pour objectif de doter la Ville des meilleurs outils de travail dans un souci d'efficacité, de performance, d'économie d'échelle et de meilleurs services aux citoyens. Il vise :

- À fournir aux employés un environnement de travail efficace, moderne et sécuritaire;
- À favoriser la mobilité, le travail collaboratif et le partage d'information;
- À optimiser les coûts (acquisition et soutien) et la performance des outils de travail.

Le projet de gestion de l'évolution bureautique, sujet du présent dossier, fait partie du projet #74561 - Équipements du bureau de demain, et vise à moderniser les composantes actuelles de l'environnement bureautique des employés ainsi qu'à accompagner ceux-ci pour leurs nouveaux besoins.

À cet effet, en juillet 2016, suite à l'appel d'offres public n° 16-15371, des contrats ont été octroyés aux firmes CPU Design inc., Compugen inc., Informatique ProContact inc. et Coopérative de l'Université Laval pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, pour une durée de vingt-quatre (24) mois. Cet appel d'offres comportait la possibilité d'une prolongation pour un maximum de deux périodes supplémentaires de 12 mois chacune.

Les villes de Québec et Lévis ont participé en 2016 à ce contrat, via une entente intermunicipale. La Ville de Québec s'est retirée, et la Ville de Lévis adhère toujours à cette présente entente.

L'objectif du présent dossier décisionnel est d'exercer la première option de prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 11 358 260.00 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadre conclues avec les firmes CPU Design Inc. (famille 1), Compugen Inc. (famille 2 et 5), Informatique ProContact Inc. (famille 3) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4), pour une période d'un an soit du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2019, majorant ainsi le montant total du contrat de 22 716 520.00 \$ à 34 074 780.00 \$, taxes incluses.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0622 - 24 octobre 2016 - Conclure avec CPU Design Inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$), Compugen Inc. (famille 2 : Lot A - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact Inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84 \$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs - Appel d'offres public 16-15371 - (7 soumissionnaires)

CE16 1073 - 15 juin 2016 - Approuver un projet d'entente inter municipale entre les Villes de Montréal, de Québec et de Lévis concernant le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi d'un contrat pour l'acquisition des ordinateurs de bureau, des portatifs, des semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques et d'autres équipements normalisés, pour une période de deux ans avec la possibilité de prolonger de deux périodes de 12 mois chacun.

CG15 0454 - 20 août 2015 - Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois

supplémentaires, des ententes-cadres conclues avec les firmes Compugen Inc. et CPU Design Inc. (CG 13 0334) pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés.

CG13 0334 - 29 août 2013 - Conclure avec les firmes Compugen Inc. et CPU Design Inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12600;

CG12 0313 - 27 août 2012 - Autoriser une dépense de 2 894 456,26 \$ taxes incluses pour l'acquisition et l'installation de micro ordinateurs de bureau (CPU Design Inc.) et de micro ordinateurs portatifs (Compugen Inc.) conformément aux ententes cadres (CG 10 0363).

## DESCRIPTION

Actuellement, à la Ville de Montréal, il existe plusieurs grandes familles d'ordinateurs normalisés et soutenus par le Service des TI, soit:

- Des ordinateurs de bureau Windows et Apple;
- Des ordinateurs portatifs Windows et Apple;
- Des ordinateurs semi-robustes et robustes Windows;
- Des tablettes électroniques Android, Apple et Windows;
- Des moniteurs.

Afin de combler efficacement les besoins des applications existantes et répondre aux nouveaux projets de développement, le Service des TI souhaite continuer l'approvisionnement en équipements bureautiques normalisés par le biais d'une prolongation d'une durée de douze (12) mois, avec une possibilité d'une seconde prolongation de douze (12) mois.

## JUSTIFICATION

Les équipements fournis par les présentes ententes-cadres sont requis entre autre afin de réaliser différents projets de remplacement de désuétude et pour l'arrivée de nouveaux employés.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette première prolongation de contrat se chiffre à 11 358 261,99 \$ taxes incluses, et se répartit comme suit selon les lots :

Famille	Type d'équipement	Adjudicataire	Montant initial de l'entente de 2 ans	1 ère option de prolongation d'un an	Nouveau total
1	Postes de travail Windows	CPU Design Inc.	9 027 574,56 \$	4 513 787,28 \$	13 541 361,80 \$
2 (A)	Portatif semi-robuste	Compugen Inc.	535 314,17 \$	267 657,85 \$	802 972,02 \$
2 (B)	Portatif robuste	Compugen Inc.	1 666 785,55 \$	833 392,78 \$	2 500 178,33 \$
2 (C)	Tablette semi-robuste	Compugen Inc.	787 542,06 \$	393 771,03 \$	1 181 313,09 \$
2 (D)	Tablette robuste	Compugen Inc.	992 413,90 \$	496 206,95 \$	1 488 620,85 \$

2 (E)	Portatif convertible semi-robuste	Compugen Inc.	365 952,50 \$	182 976,25 \$	548 928,75 \$
2 (F)	Portatif convertible robuste	Compugen Inc.	3 445 147,42 \$	1 722 573,71 \$	5 167 721,13 \$
3	Tablettes Android	Informatique ProContact Inc.	543 267,20 \$	271 633,60 \$	814 900,80 \$
4	Postes de travail Apple	Coop. de l'Université Laval	4 075 234,84 \$	2 037 617,42 \$	6 112 852,26 \$
5	Moniteurs	Compugen Inc.	1 277 291,77 \$	638 645,89 \$	1 915 937,66 \$
		TOTAL	22 716 523,97 \$	11 358 261,99 \$	34 074 785,96 \$

Les dépenses seront assumées à différents projets au PTI et au budget de fonctionnement des unités de la Ville et des arrondissements pour la durée du contrat. Les achats effectués auprès des fournisseurs se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et des projets. Tous les besoins futurs d'acquisitions seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente-cadre. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal pourront faire appel à ces ententes. Ces ententes pourront donc encourir des dépenses d'agglomération selon l'expression des besoins futurs.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les équipements remplacés seront envoyés à l'OPEQ - Ordinateurs pour les écoles du Québec, qui a pour mission d'offrir des équipements informatiques performants gratuitement ou à faible coût aux écoles privées et publiques, centres de la petite enfance (CPE), organismes à but non lucratif (OBNL) et bibliothèques du Québec. Cet organisme sans but lucratif (OSBL) encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat permettra à la Ville de renouveler son parc informatique et ainsi d'exploiter toutes les nouvelles fonctionnalités des applications déployées à l'échelle de la Ville ainsi que des nouvelles versions de logiciels offertes sur le marché. Ce contrat permettra également une meilleure efficacité des employés par un environnement de travail moderne et sécuritaire, tout en favorisant la mobilité, le travail collaboratif et le partage d'information.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le CE - 7 novembre 2018;

- Approbation du dossier par le CM - 19 novembre 2018;
- Approbation du dossier par le CG - 22 novembre 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carl LESSARD  
conseiller(ere) analyse - controle de gestion

**Tél :** 514-868-8747  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Philippe MONET  
Chef de division

**Tél :** 514-458-7138  
**Télécop. :**

Le : 2018-09-19

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

André TRUDEAU  
directeur(trice) solutions d'affaires

**Tél :** 514-448-6733  
**Approuvé le :** 2018-09-20

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :** 514-280-6970  
**Approuvé le :** 2018-09-27

**Dossier # : 1188057001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de la première prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 11 358 261,99 \$, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadre conclues avec CPU Design Inc. (famille 1), Compugen Inc. (famille 2 et 5), Informatique ProContact Inc. (famille 3) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4), (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1 décembre 2018 au 30 novembre 2019, majorant ainsi le montant total des ententes de 22 716 523,97 \$ à 34 074 785,96 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[16-15371 Intervention et lettres.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Bernard BOUCHER  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél : 514-872-5290**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-09

Denis LECLERC  
Chef de section  
**Tél : 514 872-5241**  
**Division : Service de l'approvisionnement , Direction**

**Objet : Prolongation de l'appel d'offres pour une période de douze mois. Appel d'offres public n° 16-15371**

**Fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques, des moniteurs et autres équipements**

---

Dossier : 1188057001

Appel d'offres public 16-15371 - Renouvellement de douze (12) mois

Les firmes Compugen inc., Informatique ProContact, C.P.U. Design inc. et Coopérative de l'Université Laval ont retournés leur accord pour le renouvellement pour une période de douze mois en lien avec l'appel d'offres 16-15371 – Fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi robustes et robustes, des tablettes électroniques, des moniteurs et autres équipements.

La période visée pour ce renouvellement est du 1 décembre 2018 au 30 novembre 2020.

Le tout conformément aux dispositions de l'appel d'offres 16-15371.

Référence du dossier original: Résolution: CG 16 0622 / Dossier : 1165954006

Lettre de renouvellement des firmes ci-jointes.

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1M2

1

29 mai 2018

## PAR COURRIEL

Monsieur Stephan Wener  
VP ventes et support  
CPU Design inc..  
4803, rue Molson  
Montréal, Québec H1Y 0A2

Courriel: s.wener@cpu.qc.ca

**Objet : Prolongation de contrat**

### **Appel d'offres public n° 16-15371**

**Titre : Fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques, des moniteurs et autres équipements**

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15371. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 23 novembre 2018 au 24 novembre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 21 septembre 2016 dans le cadre de l'appel d'offres 16-15371.

Tel qu'indiqué à l'appel d'offres à la clause 9 de la section III des clauses administratives particulières, l'indexation des prix pour la période de prolongation sera assujétie au terme de cette clause.

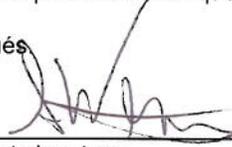
Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [bur\\_soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca) et [bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca](mailto:bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca) **au plus tard le 24 mai 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués

J'accepte la prolongation :

STEPHAN WENER



Nom en majuscules et signature

24-5-2018

Date

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Bernard Boucher  
Agent d'approvisionnement II  
Courriel : [bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca](mailto:bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca)  
Tél. : 514 872-5290

BB/bb

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1M2

1

18 juin 2018

## PAR COURRIEL

Monsieur Ali Fajr  
Directeur de compte  
CPU Design inc.,  
3249 Jean- Béraud  
Laval , Québec H7T 2L2

Courriel : ali.fajr@procontact.ca

Objet : Prolongation de contrat

### Appel d'offres public n° 16-15371

**Titre : Fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques, des moniteurs et autres équipements**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15371. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 23 novembre 2018 au 24 novembre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 21 septembre 2016 dans le cadre de l'appel d'offres 16-15371.

Tel qu'indiqué à l'appel d'offres à la clause 9 de la section III des clauses administratives particulières, l'indexation des prix pour la période de prolongation sera assujétie au terme de cette clause.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [bur\\_soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca) et [bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca](mailto:bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca) **au plus tard le 24 mai 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

ALI FAJR A-F 18/06/2018  
Nom en majuscules et signature Date

Je refuse la prolongation :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature Date

Bernard Boucher  
Agent d'approvisionnement II  
Courriel : [bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca](mailto:bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca)  
Tél. : 514 872-5290

BB/bb

# Montréal

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1M2

PAR COURRIEL

Le 18 mai 2018

Monsieur Paul Ricard / Marie-Josée Houde  
Compugen inc.  
7355, route Transcanadienne  
Montréal, Québec, H4T 1T3

Courriel : [pricard@compugen.com](mailto:pricard@compugen.com), [marie-josée.houde@compugen.com](mailto:marie-josée.houde@compugen.com),

Objet : Prolongation de contrat

## Appel d'offres public n° 16-15371

**Titre : Fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques, des moniteurs et autres équipements**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15371. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 23 novembre 2018 au 24 novembre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 21 septembre 2016 dans le cadre de l'appel d'offres 16-15371.

Tel qu'indiqué à l'appel d'offres à la clause 9 de la section III des clauses administratives particulières, l'indexation des prix pour la période de prolongation sera assujétie au terme de cette clause.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [bur\\_soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca) et [bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca](mailto:bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca) **au plus tard le 24 mai 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

MARIE-JOSE HOUDE  
Nom en majuscules et signature

23-05-18  
Date

Je refuse la prolongation :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date

Bernard Boucher  
Agent d'approvisionnement II  
Courriel : [bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca](mailto:bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca)  
Tél. : 514 872-5290

BB/bb

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1M2

28 mai 2018

**PAR COURRIEL**

Monsieur Yves Kogovsek  
Directeur de compte  
Coopérative de l'Université Laval  
2305, rue de l'Université, local 100  
Québec, Québec G1V 0B4

Courriel : yves.kogovsek@zone.coop

**Objet : Prolongation de contrat**

**Appel d'offres public n° 16-15371**

**Titre : Fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques, des moniteurs et autres équipements**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15371. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 23 novembre 2018 au 24 novembre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 21 septembre 2016 dans le cadre de l'appel d'offres 16-15371.

Tel qu'indiqué à l'appel d'offres à la clause 9 de la section III des clauses administratives particulières, l'indexation des prix pour la période de prolongation sera assujétie au terme de cette clause.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [bur\\_soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca) et [bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca](mailto:bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca) **au plus tard le 24 mai 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

  
\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

28-05-2018  
\_\_\_\_\_  
Date

Je refuse la prolongation :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date

Bernard Boucher  
Agent d'approvisionnement II  
Courriel : [bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca](mailto:bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca)  
Tél. : 514 872-5290

BB/bb



**Dossier # : 1187833007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 pour une somme maximale de 1 928 710,81 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de services à facturation personnalisée à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de services à facturation personnalisée, de gré à gré entre la Ville de Montréal et IBM Canada Ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 928 710,81 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 13 juillet 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat de services à facturation personnalisée;
2. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de contrat de services à facturation personnalisée et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-26 14:19

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187833007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 pour une somme maximale de 1 928 710,81 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de services à facturation personnalisée à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses opérations informatiques corporatives, la Ville de Montréal (Ville) exploite plusieurs équipements, tels que des serveurs, des commutateurs, des unités de stockage et des unités de sauvegarde de marque IBM. Lors de leur acquisition, plusieurs étaient couverts par une garantie d'un an. Par la suite, l'entretien matériel et logiciel des équipements doit être pris en charge pour les réparer en cas de bris et assurer la continuité opérationnelle de nombreux systèmes, tels que SIMON, la taxation, la paie et Kronos. Depuis qu'IBM a pris en charge l'entretien de certains équipements informatiques (CG09 0473 et CG12 0469), la Ville bénéficie d'un niveau d'assistance rehaussé en consolidant le support et l'entretien de son parc informatique IBM avec la seule firme pouvant garantir la disponibilité des pièces, l'accès aux logiciels requis, la rapidité d'exécution des réparations et l'accès à une expertise de haut niveau, tout en réalisant d'importantes économies suite à des négociations de gré à gré. Ce contrat conclu entre la Ville et IBM pour l'entretien des équipements corporatifs de marque IBM vient à échéance le 31 décembre 2018.

Le recours à des contrats de support et d'entretien des équipements combiné au rafraîchissement planifié du parc informatique corporatif permet, non seulement de bénéficier des avancements technologiques et de gains de performance, mais aussi d'optimiser les coûts opérationnels des équipements. Il est à noter que la Ville a entrepris plusieurs efforts de rationalisation et de transfert sur du logiciel libre permettant de progressivement réduire la dépendance à ce type d'équipement.

L'objet du présent dossier vise donc à accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 pour une somme maximale de 1 928 710,81 \$, taxes incluses, et à approuver un projet de contrat de services à facturation personnalisée à cette fin.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0678 -26 novembre 2015- Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 2 457 624,83 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG12 0469 - 20 décembre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 726 720,64 \$, taxes incluses (Fournisseur unique).

CG09 0473 - 3 décembre 2009 - Octroyer un contrat à IBM Canada Ltée pour l'entretien matériel et logiciel du parc des serveurs destinés à l'infrastructure logicielle des équipements hors garantie exclusifs au fabricant IBM, pour une durée de 37 mois, au prix maximal de 3 191 473 \$, taxes incluses (Fournisseur unique).

## **DESCRIPTION**

Ce contrat inclut:

- Une gestion dynamique des équipements supportés (flexibilité d'ajout et de retrait d'équipements);
- Une extension de la garantie du manufacturier;
- L'accès aux pièces neuves et certifiées en cas de bris;
- L'accès aux mises-à-niveau de logiciels et de micro-logiciels;
- Un temps de réponse maximal de 4 heures, 24 heures par jour, 365 jours par année;
- La possibilité de communiquer en français;
- L'assistance logicielle : accès à des téléchargements (exclusif aux clients ayant un contrat de maintenance IBM), des mises à niveau, de la documentation, la modification du microcode, le dépannage concernant le micro-logiciel et les logiciels des équipements concernés;
- La disponibilité des pièces : accès au réseau de distribution d'IBM, ce qui permet d'obtenir rapidement des pièces neuves et certifiées, pour réparer les équipements en cas de bris;
- La certification des techniciens : accès à des techniciens expérimentés et certifiés par IBM, afin de minimiser le temps d'intervention lors d'un bris ou de prévenir des pannes en effectuant des diagnostics et réparations proactives.

Les équipements IBM couverts dans le cadre de ce dossier sont les suivants :

- Unités de stockage (SAN);
- Unités de sauvegarde;
- Commutateurs de stockage;
- 2 serveurs grande puissance "Power" et le système d'exploitation "AIX";
- Un ordinateur central IBM et ses composantes.

## **JUSTIFICATION**

Les équipements qui seront couverts par ce contrat d'entretien hébergent des applications et systèmes sensibles pour lesquels la Ville ne peut se permettre des temps d'arrêt prolongés suite à une panne. En garantissant des ressources certifiées et un temps de réparation de 4 heures, le contrat permettra de minimiser les impacts liés à une panne. Les serveurs et appareils de stockage IBM hébergent plus de 50 applications dont le

système intégré de la Ville (Simon), le système Vision2 pour le budget, le système de gestion des travaux (GDT), le portail de la Ville (E-Cité) et des applications du SPVM.

Le contrat peut être conclu de gré à gré étant donné que, d'une part, la firme IBM dispose des droits exclusifs sur le microcode utilisé pour les mises à jour des logiciels sur les équipements et que, d'autre part, l'emploi d'une tierce partie pour l'entretien d'équipements IBM pourrait entraîner l'annulation de la garantie du fabricant. Les exceptions prévues aux articles 573.3 al. (6b) et 573.3 al. (9) de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), concernant les contrats accordés de gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

Le Service des TI a mis en place une stratégie de délestage progressif des contrats de support reliés aux équipements de l'ordinateur central de la Ville, qui sera effectuée en fonction des projets suivants :

Projet	Applications à remplacer
74250- Programme Transfo RH Système de gestion des ressources humaines	Assiduité des pompiers (APSPIM) Avantages sociaux (AVSOC) Bottin téléphonique (BOTTIN ) Gestion des données de temps (GTEMP) Gestion des menus personnalisés (MENPERS) Système de paie (PAIE) Registre des postes (POSTES) Registre des dossiers (REGDOS) Système interrogation PAIE/PERS (SIPP) Système unifié. PAIE RESS. HUM (SUPERH) Système de paie des policiers (GAAD) Gestion des effectifs policiers (SIGEP)
73100- Système de performance budgétaire	Système d'investissement (INVESTI) Système de messages finances (MEFI) Gestion des recettes (RECET) Système budget automatisé (SBA)
70025- Cour municipale et numérique	Gestion cour municipale (GES COUR)
70160 Refonte du portail intranet	Intranet
70150- Remplacement du portail web de la Ville	Portail de la Ville
68092-Migration du système intégré Montréal	SIMON
74551- Système de taxation et d'évaluation foncière	Système de taxation (OASIS)

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts totaux d'entretien des équipements IBM de 1 928 710,81 \$ seront financés à même le budget de fonctionnement du Service des TI jusqu'au terme du contrat d'une période de 3 ans.

Le tableau suivant détaille les coûts incluant les taxes, pour les trois prochaines années du contrat et ce selon la liste des équipements présentée à IBM :

Type de service	2019	2020	2021	Total
Support équipements renouvelés	613 075,33 \$	638 148,23 \$	677 487,26 \$	1 928 710,82 \$
<b>Total</b>	<b>613 075,33 \$</b>	<b>638 148,23 \$</b>	<b>677 487,26 \$</b>	<b>1 928 710,82 \$</b>

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget

d'agglomération.

Cette dépense concerne notamment la solution de sauvegarde des bases de données des systèmes du SPVM hébergés sur l'ordinateur central, tels que le système de gestion des activités administratives décentralisées (GAAD) et le système intégré de gestion des effectifs policiers (SIGEP), et MAXIMO du Service de l'eau. Ces services sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Tableau comparatif des contrats antérieurs:

IBM Gold			
Comparaison des contrats antérieurs			
Période	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %
2013-2015	3 726 720,64 \$	535 247,64 \$	N/A
2016-2018	2 457 624,83 \$	(1 269 095,81) \$	-34,05%
2019-2021	1 928 710,81 \$	(528 914,02 \$)	-21.52%

La diminution de 21.52 % de la valeur du contrat s'explique notamment par les facteurs suivants:

- Les travaux de rationalisation et d'optimisation des infrastructures informatiques, réalisés par le Service des TI, ce qui se traduit par une décroissance du portefeuille d'équipements informatiques corporatifs IBM;
- Les efforts de négociation entrepris par le Service des TI, pour le niveau d'escompte obtenu malgré une décroissance du volume d'affaires;
- Le transfert de certaines charges de traitement passant d'une plate-forme propriétaire IBM-AIX vers des logiciels libre Linux.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat avec IBM permettra de maximiser la stabilité de nombreux systèmes informatiques qui supportent les opérations de la Ville et d'assurer une remise en service rapide de ces systèmes en cas de bris d'équipements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le CE – 7 novembre 2018

- Approbation du dossier par le CM – 19 novembre 2018
- Approbation du dossier par le CG – 22 novembre 2018
- Octroi du contrat – 1er janvier 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fouzia KHIER  
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

**Tél :** 5148682550  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-25

Robert VANDELAC  
Chef de division - Infrastructures  
technologiques

**Tél :** 514 868-5066  
**Télécop. :** 000-0000

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

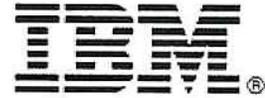
Martin PAGÉ  
Directeur - Centre Expertise Plateformes et  
Infrastructures

**Tél :** 514 280-3456  
**Approuvé le :** 2018-10-03

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2018-10-25



IBM Canada Ltée.  
275 Viger est  
Montréal, Québec, H2X 3R7

Montréal, 25 juillet, 2018

Monsieur Robert Vandelac  
Chef de division,  
Centre d'expertise – Infrastructure et Plateformes  
801, rue Brennan, 2e étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4

**Objet : Autorisation de service**

---

Monsieur Vandelac,

Cette lettre est pour vous informer que la division Soutien technique IBM est le seul fournisseur autorisé de services d'entretien au Canada pour les produits IBM de Stockage, serveurs POWER et serveurs Z incluant; 2076, 2078, 2421, 2499, 2805, 2818, 3573, 3584, 3588, 3592, 3952, 7042, 7310, 8204, 8408, 8960, 9110, 9116, 9133, 9179.

Pendant la période de garantie, la division Soutien technique IBM est le seul fournisseur autorisé pour la couverture de garantie, tel que décrit dans l'énoncé de garantie limitée des produits. De ce fait, la Ville de Montréal pourrait devoir payer des frais additionnels et/ou voir sa garantie de produits terminée si une tierce partie est engagée pour le service d'entretien des équipements pendant la période de garantie. Veuillez vous référer à l'énoncé de garantie limitée des produits pour les conditions selon lesquelles des frais additionnels et la fin de garantie peuvent s'appliquer.

La division Soutien technique IBM est également le seul fournisseur autorisé de services d'entretien après la garantie. L'utilisation d'une tierce partie pour fournir ces services après la garantie expose la Ville de Montréal à des risques puisque ce fournisseur non autorisé devra utiliser des pièces et des ressources non certifiées par IBM, en plus de ne pas avoir accès aux ingénieurs IBM certifiés pour ces produits.

Il est important de souligner que les services d'entretien et de support IBM couvrent également les mises à jour des microcodes parce qu'indissociables des équipements. Nous vous rappelons que la Corporation IBM détient tous les droits de propriété intellectuelle sur ce microcode, et ce, de façon exclusive.

Si vous avez des questions additionnelles sur ce sujet, prière de contacter votre représentante au soutien technique, monsieur Erick Brunet, au (514) 964-2783.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées,

Mario Dugas.  
Directeur ventes et soutien technique, Division soutien technique  
IBM Canada Ltée.  
(514) 964-2666

## Facturation personnalisée

### 1. Étendue des services

IBM fournira les services décrits dans la présente description du travail ou dans tout document contractuel indiqué dans l'Annexe relative aux services à facturation personnalisée (appelée «annexe») pour assurer l'assistance des produits matériels et logiciels du client (appelés «machines admissibles», «programmes admissibles» et collectivement «produits admissibles»).

IBM identifiera les produits admissibles, les services qui s'y appliquent, la période de facturation ainsi que les redevances de service totales dans l'annexe qui renvoie à la présente description du travail. Chaque annexe indiquera également les emplacements désignés où les services seront offerts. Ces emplacements désignés peuvent correspondre à la totalité ou à une partie de l'environnement informatique du client, qu'il soit réparti dans plusieurs sites ou regroupé dans un seul immeuble.

Les modalités particulières énoncées dans la présente description du travail à l'égard des services relatifs aux machines admissibles et des services relatifs aux programmes admissibles ne s'appliquent que lorsque le client a signé un contrat pour obtenir des services d'entretien pour les machines admissibles ou des services d'assistance pour les programmes admissibles, tel qu'indiqué dans une annexe.

### 2. Responsabilités d'IBM

Lorsque le client signe un contrat pour obtenir un service applicable, IBM convient de fournir ce service conformément aux modalités et aux responsabilités définies dans la description du service énoncée dans la présente description du travail ou dans tout document contractuel indiqué dans l'annexe. IBM convient de ce qui suit :

- a. préparer un devis pour l'ensemble des besoins prévus du client en matière de services (appelé «devis»), afin de déterminer les redevances de service totales qui s'appliqueront au cours de chaque période de facturation prévue dans la présente description du travail. Pour la période de facturation que choisit le client, le devis comprendra :
  - (1) les redevances pour les services qu'IBM fournit aux termes des contrats en vigueur du client et pour les autres services que le client détermine dont il aura besoin d'IBM;
  - (2) les machines admissibles installées dans les emplacements désignés du client au début de la période de facturation;
  - (3) les machines, les dispositifs et les mises à niveau que le client prévoit ajouter;
  - (4) les machines admissibles que le client prévoit retirer de l'utilisation productive;
  - (5) les redevances d'utilisation des machines, si c'est indiqué dans l'annexe;
  - (6) les machines admissibles dont la période de garantie se termine au cours de la période de facturation; et
  - (7) les redevances proportionnelles pour les machines admissibles visées par une facturation annuelle, qui n'ont pas déjà été facturées;
- b. fournir de l'encadrement pour la mise en œuvre des procédures de gestion des systèmes du client; et
- c. aviser le client des redevances de service totales qui s'appliquent à une période de facturation subséquente avant la fin de la période de facturation en cours. Ces redevances seront établies en fonction de l'information sur les stocks et les services fournis par le client.

### 3. Responsabilités du client

Lorsque le client signe un contrat pour obtenir un service applicable, il convient de ce qui suit :

- a. fournir à IBM une liste de tous les produits admissibles visés par les services à chacun des emplacements désignés, et aviser IBM lorsque le client déplace, ajoute, remplace ou retire des produits admissibles à un emplacement désigné ou encore ajoute de nouveaux emplacements désignés;
- b. élaborer, mettre en œuvre, surveiller et maintenir des procédures de gestion de systèmes;

- c. demander à son personnel d'identifier et de consigner les défaillances des machines admissibles, et de les signaler à un centre de contrôle désigné par le client, seulement après s'être assuré :
  - (1) que les problèmes d'exploitation ont été corrigés;
  - (2) que les procédures de reprise appropriées ont été suivies; et
  - (3) qu'un journal des défaillances des machines admissibles comprenant la date, l'heure et le symptôme de la défaillance est à la disposition d'un représentant IBM;
- d. lorsque, dans le cadre d'un service applicable, IBM doit fournir au client des codes d'accès ou lui permettre d'accéder à des outils de diagnostic électronique, à des bases de données ou à d'autres installations de prestation de service, s'assurer que seules les personnes autorisées sous sa responsabilité les utilisent et seulement pour assurer le soutien des machines admissibles et des services admissibles indiqués dans des annexes;
- e. fournir à IBM les renseignements nécessaires qu'elle demande et qui sont liés à sa prestation des services au client, et aviser IBM de tout changement à l'égard de ces renseignements;
- f. payer tous les frais de communication associés à l'accès aux services, notamment, les frais téléphoniques et de connexion Internet, à moins d'indication contraire d'IBM par écrit;
- g. utiliser les renseignements obtenus dans le cadre de ces services seulement pour répondre aux besoins en traitement informatique au sein de son entreprise;
- h. effacer en toute sécurité, de toute machine admissible que le client retourne à IBM pour quelque raison que ce soit, tous les programmes qui ne sont pas fournis par IBM avec la machine admissible, ainsi que les données, y compris, notamment : 1) les renseignements concernant des particuliers ou des personnes morales identifiées ou identifiables (les «renseignements personnels») et 2) les renseignements confidentiels ou exclusifs et d'autres données qui appartiennent au client. Si le retrait ou la suppression des renseignements personnels n'est pas possible, le client convient de transformer ces renseignements (c.-à-d. les rendre anonymes ou les chiffrer) de façon qu'ils ne soient plus considérés comme des renseignements personnels au sens de la loi applicable. Le client convient également de retirer tous les fonds monétaires des machines admissibles retournées à IBM. IBM n'assume aucune responsabilité quant aux fonds, aux programmes non fournis par IBM avec la machine admissible ou aux données contenus dans une machine admissible que le client retourne à IBM. Le client reconnaît que, pour s'acquitter de ses responsabilités, IBM peut expédier l'ensemble ou une partie de la machine admissible ou des logiciels qui y sont associés à d'autres établissements IBM ou tiers ailleurs dans le monde, et il autorise IBM à le faire;
- i. reconnaître que certains appareils (comme les dispositifs à mémoire) présentent des limites en lecture et en écriture ou d'usure, comme indiqué dans les spécifications matérielles du produit. À moins d'une indication contraire, lorsque ces appareils atteignent leurs limites d'usure, ils ne sont plus couverts par les services d'entretien;
- j. reconnaître ce qui suit concernant la Protection du traitement des données – L'Addenda relatif au traitement des données IBM (l'Addenda), disponible à l'adresse <http://ibm.com/dpa>, et l'Annexe de l'Addenda, disponible à l'adresse <https://www.ibm.com/mysupport/s/article/support-privacy>, s'appliquent et complètent le Contrat si et dans la mesure où le Règlement général sur la protection des données (UE/2016/679) s'applique aux Données à caractère personnel du Client, comme décrit dans l'Addenda; et
- k. reconnaître que son acceptation des services logiciels ne modifie en rien ses responsabilités à l'égard des permis DSLO (option de permis pour systèmes de traitement réparti).

#### 4. Durée du contrat

La présente description du travail entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (appelée la «date de début»).

La durée de la période contractuelle est de trois (3) ans. Par la suite, IBM renouvellera automatiquement les services pour des périodes de même durée, à moins que l'une des parties n'avise l'autre de sa décision de ne pas renouveler les services, en lui faisant parvenir un avis écrit au moins un (1) mois avant la fin de la période contractuelle en cours.

À compter de la date de début, les machines inscrites aux termes de la présente description du travail qui étaient jusqu'alors couvertes par un autre contrat d'entretien IBM seront automatiquement retirées de cet autre contrat d'entretien, sans aucuns frais de résiliation.

Si IBM résilie les services prévus aux termes de la présente description du travail ou y met fin, elle en avisera le client en lui faisant parvenir un préavis écrit de trois (3) mois.

Lorsque la présente description du travail prendra fin, les modalités du Contrat sur les produits et services IBM du client ou de tout autre contrat en vigueur entre les parties (le «contrat») continueront de s'appliquer.

## 5. **Redevances**

IBM indiquera les redevances de service totales dans l'annexe et le client convient de payer ces redevances totales qui s'appliquent à une période de facturation. Les redevances de service totales remplacent les redevances normalement exigibles aux termes du contrat pour les services indiqués dans l'annexe.

### **Rajustements des redevances de service totales**

À la fin de la période de facturation, IBM examinera, en se servant du devis comme base, les changements qui se sont produits au cours de cette période en ce qui a trait :

- a. aux redevances pour les services d'entretien et d'assistance.
- b. au parc de machines du client;
- c. aux autres services utilisés; et
- d. aux redevances d'utilisation des machines, si c'est indiqué dans l'annexe;

Si les changements ont pour effet de réduire les redevances de service totales pour la période de facturation, IBM créditera au client le montant de cette réduction. Si les changements entraînent une augmentation des redevances de service totales, IBM facturera le montant correspondant à l'augmentation et le client convient de le payer.

### **Facturation**

Le client peut choisir de régler les redevances de service totales sur une base annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle. IBM indiquera dans l'annexe le mode de facturation que choisit le client.

## 6. **Admissibilité**

Les deux parties conviennent que la présente description du travail s'applique uniquement aux machines installées dans l'entreprise du client au Canada.

## 7. **Retrait d'une machine**

À moins d'indication contraire, le client peut retirer une machine admissible pour laquelle le service est fourni, en faisant parvenir à IBM un préavis écrit d'un (1) mois, s'il met fin de manière permanente à l'utilisation productive de la machine dans son entreprise. Si la machine admissible retirée demeure en utilisation productive ou y retourne dans l'entreprise du client pendant la durée de la présente description du travail, et que cette machine n'est pas couverte par des services d'entretien IBM, le client convient de payer des frais de rajustement correspondant à deux (2) mois de redevances exigibles en vertu du Contrat sur les produits et services IBM.

## 8. **Modification de la présente description du travail**

IBM peut réviser et produire une annexe en faisant parvenir au client un préavis écrit d'au moins un (1) mois, si :

- a. le client ajoute des services à la présente description du travail au cours d'une période de facturation;
- b. un changement dans le parc des machines admissibles du client entraîne une augmentation ou une réduction de plus de dix pour cent (10 %) dans les redevances de service totales;
- c. le client remplace son processeur existant par une autre technologie IBM qui n'a pas été prise en compte dans le devis.

IBM peut modifier les modalités de la présente description du travail en faisant parvenir au client un préavis écrit d'au moins trois (3) mois. Toutefois, si la modification est défavorable pour le client, IBM l'appliquera, à la demande du client, à la fin de la période de facturation alors en cours.

## 9. **Résiliation de la présente description du travail**

À moins d'indication contraire, le client peut résilier la présente description du travail avant la fin de son terme, à la fin d'une période de facturation, en faisant parvenir à IBM un préavis écrit d'au moins deux (2)

mois. Le client convient de payer à IBM toutes les redevances indiquées à l'article intitulé «Redevances», ainsi que des frais de résiliation équivalant à deux (2) mois des redevances de service totales prévues pour la période de facturation en question.

## **10. Non-divulgarion**

Le client convient de ne pas divulguer les modalités de la présente description du travail à quiconque ne fait pas partie de son entreprise, sans obtenir au préalable le consentement écrit d'IBM. Il peut toutefois divulguer ces renseignements dans la mesure requise par la loi.

## **11. Services**

### **11.1 Entretien des machines IBM**

IBM fournira le service relatif aux machines IBM, tel qu'il est décrit dans le contrat, pour les machines IBM admissibles indiquées dans l'annexe.

Certains types de machines IBM peuvent exiger l'installation et l'utilisation d'outils et d'équipement de connectivité à distance pour permettre le signalement direct des incidents ainsi que l'identification et la résolution à distance des incidents.

Si le client demande de reprendre le service d'entretien pour une machine IBM quatre-vingt-dix (90) jours ou plus après la fin de la période de garantie ou de la période de couverture du service d'entretien pour cette machine, des frais de rétablissement du service s'appliqueront. Ces frais seront calculés en fonction du nombre de jours écoulés depuis la fin de la période de couverture, et pourront correspondre au plus aux redevances qui s'appliquent pendant trois cent soixante-cinq (365) jours pour le service d'entretien matériel de la machine IBM visée. Cette machine IBM doit répondre aux critères de sécurité et de maintenabilité d'IBM à compter de la date de début du service. IBM se réserve le droit d'inspecter la machine dans le mois suivant le début de la prestation du service

### **11.2 Entretien des machines non IBM**

IBM fournira le service relatif aux machines non IBM, tel qu'il est décrit dans le contrat, pour les machines non IBM admissibles indiquées dans l'annexe. À moins d'indication contraire dans l'annexe, le service n'est fourni que pour la configuration de base du fabricant, pour chaque modèle de machine visé. Le client a la responsabilité de suivre les directives fournies par le fabricant et par IBM concernant les responsabilités de l'opérateur, les procédures d'entretien et les fournitures avant de présenter une demande de service.

La réparation de machines non IBM est effectuée sous réserve de la disponibilité des pièces de rechange et de l'assistance technique requise de la part du fabricant original. Les pièces de rechange offriront des fonctions équivalentes à celles des pièces remplacées. Ces pièces peuvent être neuves ou usagées et ne pas avoir été fabriquées par le fabricant original. Le client peut demander qu'IBM utilise des pièces de rechange fabriquées par le fabricant original, selon leur disponibilité, auquel cas des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

En plus des éléments indiqués dans le contrat, le service IBM ne couvre pas :

- a. l'installation de machines, les modifications techniques ou l'entretien préventif;
- b. la correction des erreurs liées aux dates. IBM déterminera si une erreur liée aux dates est la source du problème, et sa décision sera finale;
- c. le microcode ni le micrologiciel;
- d. l'entretien des dispositifs, des pièces ou des appareils qui ne sont pas fournis par : 1) le fabricant original de la machine; ou 2) IBM durant la prestation du service;
- e. l'entretien d'une machine dont les étiquettes servant à son identification ou à l'identification des pièces ont été retirées ou modifiées; ou
- f. l'entretien relatif aux modifications d'une machine.

IBM peut, par un préavis écrit, mettre fin au service visant les machines non IBM admissibles, en raison d'un manque de pièces de rechange ou de l'impossibilité d'obtenir l'assistance technique de la part du fabricant original.

Les machines non IBM admissibles doivent répondre aux exigences de sécurité et de maintenabilité d'IBM. IBM se réserve le droit d'inspecter une machine dans le mois suivant le début de la prestation du service. Si la machine n'est pas dans un état acceptable pour le service, IBM en avisera le client et mettra fin au service prévu pour la machine inspectée.

### 11.3 Mise à niveau des services prévus par la garantie

Pour certaines machines admissibles, le client peut choisir une mise à niveau de service à partir du type de service standard prévu par la garantie pour ces machines. IBM offre le service relatif aux machines, tel qu'il est décrit dans le contrat, mais exige des redevances pour la mise à niveau au type de service choisi pendant la période de garantie.

Le client ne peut mettre fin à une mise à niveau de service ou encore transférer celle-ci à une autre machine au cours de la période de garantie. Lorsque la période de garantie prend fin, la machine est couverte par les services d'entretien.

### 11.4 Gestion des services d'entretien

IBM fournira au client un spécialiste en services sur place ou à distance pour l'aider à gérer la prestation quotidienne des services d'entretien du matériel pour les machines visées par un contrat d'IBM.

Le spécialiste en services IBM pourra :

- a. agir comme point de contact unique;
- b. coordonner le traitement des problèmes signalés par le client, jusqu'à leur résolution;
- c. fournir de l'assistance pour soumettre un problème aux paliers hiérarchiques supérieurs;
- d. aider à contourner un problème lorsque c'est possible;
- e. assurer le suivi des problèmes signalés et tenir le client au courant des progrès réalisés en vue de les résoudre;
- f. préparer des rapports mensuels sur la prestation et la performance des services;
- g. passer en revue avec le client des analyses ou des rapports sur les performances; et
- h. aider à gérer les appels de service.

Le client convient de ce qui suit :

- a. désigner un représentant qui servira d'agent de liaison pour toutes les communications avec IBM concernant les services fournis aux termes de la présente description du travail;
- b. fournir au spécialiste en services IBM, pendant qu'il travaille dans les locaux du client, un espace de travail approprié avec un accès au téléphone, au besoin.

### 11.5 Conservation de supports

IBM modifiera le service d'entretien relatif aux machines, tel qu'il est décrit dans le contrat, pour permettre au client de conserver une mémoire flash ou une unité de disque dur défectueuse remplacée par IBM au cours d'un appel de service. Si le problème signalé nécessite le remplacement d'un de ces dispositifs, IBM fournira un dispositif de remplacement et remettra le dispositif retiré au client qui, en tant que propriétaire du dispositif défectueux, se chargera de son élimination. IBM n'est pas responsable de la perte, de la divulgation ou de l'endommagement des données qui peuvent être enregistrées sur un dispositif défectueux retiré.

Le client convient de ce qui suit :

- a. identifier un représentant qui recevra d'IBM le dispositif défectueux conservé;
- b. ne pas mettre en service productif le dispositif défectueux; et
- c. se défaire de tous les dispositifs conservés conformément aux lois et règlements environnementaux applicables.

Tout dispositif retiré qui n'est pas retourné au client sera conservé comme bien d'IBM.

Les machines admissibles visées par le présent service doivent également être couvertes par la garantie IBM ou faire l'objet d'un contrat de service d'entretien IBM.

Si le remplacement des dispositifs défectueux dépasse substantiellement les taux de défaillance standard pour le système concerné, les deux parties se rencontreront afin de déterminer pourquoi les taux de défaillance ont été dépassés et de mettre en œuvre des mesures appropriées. Si les deux parties n'arrivent pas à s'entendre sur des mesures appropriées pour réduire les taux de défaillance aux taux standard pour le système concerné, IBM se réserve le droit d'annuler ce service.

Les machines admissibles visées par le présent service sont identifiées dans l'annexe.

## 11.6 Téléassistance

IBM fournira au client des services de téléassistance pour l'exploitation des produits et des environnements systèmes visés. Cette téléassistance n'est pas disponible pour les utilisateurs finals du client. En outre, le client peut commander des options qui améliorent ces services de téléassistance. Sauf indication contraire de la part d'IBM, les modalités des présentes s'appliquent également à toutes les options offertes.

### 11.6.1 Définitions

**Contact technique principal** – Représentant du client à qui IBM peut communiquer des informations techniques générales relatives au service. Le contact technique principal doit avoir une connaissance technique suffisante des machines admissibles et des programmes admissibles dans l'environnement du client pour permettre une communication efficace avec le centre d'assistance IBM.

**Machines admissibles et programmes admissibles** – Machines et logiciels admissibles à ce service comme il est indiqué à l'adresse Internet d'IBM <http://www-03.ibm.com/services/supline/products>. On peut se reporter à l'offre de Services de téléassistance pour les machines admissibles et les programmes admissibles. Les machines admissibles et les programmes admissibles pour les serveurs sont regroupés par système d'exploitation et par type de serveur sur lequel le système d'exploitation est installé. Les machines admissibles et les programmes admissibles pour les unités de stockage sont regroupés selon la classification du stockage IBM. IBM peut retirer le service pour un groupe d'assistance sur la liste des machines admissibles et des programmes admissibles en faisant parvenir au client un préavis écrit de trois (3) mois. Les autres changements apportés à la liste des machines admissibles et des programmes admissibles (par exemple, l'ajout de nouveaux produits ou la suppression de produits qui deviennent désuets) seront affichés dans la liste des machines admissibles et des programmes admissibles à mesure qu'ils se produiront.

**Période de pointe** – Période de service s'étendant de 8 h à 17 h, heure locale chez le client, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

**Temps de réponse** – Délai écoulé entre le moment où l'équipe d'assistance technique IBM reçoit la demande du client et qu'elle en accuse réception. D'autres renseignements sur le traitement des appels, y compris la définition des incidents de gravité 1, sont fournis dans le guide sur les logiciels IBM à l'adresse <http://www14.software.ibm.com/webapp/set2/sas/f/handbook/home.html>.

### 11.6.2 Responsabilités d'IBM

IBM fournira au client un service de téléassistance (par téléphone, depuis son centre d'assistance, ou par le biais de fonctions de recherche et de soumission de questions par voie électronique) pour répondre aux demandes du client relatives aux questions suivantes :

Pour toutes les machines admissibles et tous les programmes admissibles faisant partie des groupes d'assistance désignés du client :

- a. questions de base et de courte durée sur l'installation, l'utilisation ou la configuration; et
- b. questions sur les publications portant sur les machines admissibles et les programmes admissibles IBM.

Pour tous les programmes admissibles IBM faisant partie des groupes d'assistance désignés du client :

- a. questions sur les incidents liés au code;\*
- b. analyse des renseignements de diagnostic pour aider à isoler la cause d'un incident (p. ex., de l'assistance pour interpréter des traces et des vidages pour les incidents liés à l'installation et au code);\* et
- c. pour les défauts connus, renseignements sur les mesures correctives et corrections de programmes auxquelles le client a droit en vertu des modalités prévues au contrat relatif aux permis d'utilisation de programmes IBM.\*

\*Remarque : Pour les machines zSeries admissibles et les programmes zSeries admissibles, l'assistance relative aux défauts offerte par le centre d'assistance IBM n'est pas facturée en vertu du présent service et n'est donc pas visée par les modalités de la présente description du travail.

Lorsque le client signalera un incident touchant un programme admissible non IBM inclus dans la liste des produits visés par le service, IBM fournira un point de contact principal pour toutes les demandes d'assistance. IBM aidera le client à isoler la cause de l'incident et lui fournira l'information du fournisseur concernant la restauration, si cette information est disponible. Pour ce qui est des défauts connus, IBM

fournira au client des renseignements sur les mesures correctives ainsi que les corrections de programme qui sont disponibles et qu'elle est autorisée à lui transmettre. Si un défaut jusque-là inconnu est repéré, IBM le signalera au fournisseur approprié et avisera le client des mesures qu'elle a prises. Après cette intervention, IBM considérera s'être acquittée de ses responsabilités d'assistance puisque la résolution de ces incidents incombe au fournisseur.

En ce qui concerne les groupes d'assistance Linux, IBM peut rendre disponibles de nouveaux correctifs pour les composants logiciels libres des versions Red Hat et SuSE Enterprise du système d'exploitation Linux prises en charge par IBM. De plus, IBM peut offrir des correctifs d'urgence du code source lorsque de nouveaux défauts sont signalés. IBM n'est pas un distributeur de Linux et ne fournit donc pas de programmes de correction, de mises à niveau ou de mises à jour aux fins de maintenance. Le client doit obtenir les mises à niveau et les mises à jour aux fins de maintenance directement du distributeur Linux, conformément aux modalités du permis d'utilisation accordé par ce distributeur. IBM mettra les nouveaux correctifs du code source à la disposition du distributeur Linux et de la personne chargée de la maintenance du logiciel libre, afin qu'ils puissent être inclus et distribués sous forme de mises à niveau et de programmes de correction. IBM assurera la prise en charge et la maintenance de ces nouveaux correctifs du code source jusqu'à ce que le distributeur Linux ou la personne chargée de la maintenance du logiciel libre les incorpore ou développe un correctif de substitution distribué ensuite sous forme de mise à niveau ou d'un programme de correction. Après cette intervention, IBM considérera s'être acquittée de ses responsabilités d'assistance.

### **11.6.3 Critères relatifs aux réponses**

IBM fournit de l'assistance 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, pour les incidents de gravité 1. Pendant la période de pointe, l'objectif de temps de réponse d'IBM est de deux (2) heures pour les soumissions de problèmes par téléphone et par voie électronique. En dehors de la période de pointe, pour les soumissions de problèmes par téléphone, l'objectif de temps de réponse d'IBM pour les incidents de gravité 1 est de deux (2) heures. En dehors de la période de pointe, pour les soumissions de problèmes par voie électronique, l'objectif de temps de réponse d'IBM est dans les deux (2) heures suivant le début de la période de pointe le jour ouvrable suivant. La réponse initiale d'IBM (par téléphone ou voie électronique) pourra suffire à résoudre le problème du client ou servira de base à la détermination des mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour parvenir à la résolution technique du problème du client. IBM n'est pas responsable des retards de réponse électronique causés par des problèmes de système ou de réseau.

### **11.6.4 Responsabilités du client**

Le client convient de ce qui suit :

- a. s'assurer qu'il dispose d'un permis d'utilisation approprié pour tous les programmes admissibles et d'un abonnement en vigueur, s'il y a lieu, couvrant les programmes admissibles et pour lesquels il demande de l'assistance;
- b. extraire et passer en revue périodiquement la liste la plus récente des machines admissibles et des programmes admissibles, afin de vérifier si des produits ont été ajoutés ou retirés dans les groupes d'assistance que le client a choisis;
- c. désigner un représentant qualifié sur le plan technique (appelé «contact technique principal») qui sera l'agent de liaison du client à qui IBM pourra communiquer des renseignements techniques généraux concernant les machines admissibles et les programmes admissibles du client;
- d. fournir à IBM tous les renseignements de diagnostic pertinents et disponibles (y compris sur le produit ou le système) qui ont un rapport avec les incidents logiciels pour lesquels le client demande de l'assistance; et
- e. au besoin, fournir à IBM un accès à distance approprié au système du client afin qu'elle puisse l'aider à isoler la cause d'un incident logiciel. Le client demeure responsable de la protection adéquate de son système et de toutes les données qui y sont contenues lorsque IBM y accède à distance avec la permission du client. Si le client refuse de donner à IBM un accès à distance à son système, IBM risque de ne pas être pleinement en mesure de fournir tous les services nécessaires à la résolution de l'incident, et si IBM n'y parvient pas, elle en avisera le client et mettra fin à l'appel de service.

## **11.7 Maintenance logicielle IBM**

IBM fournira le service de maintenance logicielle décrit ci-dessous à l'égard des programmes admissibles autorisés sous licence pour lesquels le client commande ce service.

### 11.7.1 Dispositions générales

- a. IBM met à la disposition du client la version, l'édition ou la mise à jour la plus récente sur le marché pour tous les programmes admissibles visés par l'assistance que le client acquiert dans le cadre du présent service. Pour commander une version, une édition ou une mise à jour, il suffit de se rendre sur le site <http://www-05.ibm.com/servers/eserver/ess/OpenServlet.wss> et de cliquer sur l'onglet Mises à jour.
- b. IBM fournit au client de l'assistance concernant a) les questions courantes et de courte durée sur l'installation ou l'utilisation et b) les questions liées à un défaut de code.
- c. IBM fournit de la télésassistance téléphonique et par voie électronique (si disponible) uniquement au personnel d'assistance technique du client chargé des systèmes d'information et pendant les heures d'ouverture habituelles (période comprise entre 8 h et 17 h, heure locale chez le client, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés). Cette assistance n'est pas offerte aux utilisateurs finals du client. Pour les incidents de gravité 1, IBM fournit de l'assistance 24 heures sur 24, tous les jours de l'année. Pour obtenir plus de détails sur l'assistance, y compris la définition d'incident de gravité 1, veuillez consulter le guide sur les logiciels IBM à l'adresse <http://www14.software.ibm.com/webapp/set2/sas/f/handbook/home.html>. Pendant les heures d'ouverture habituelles, l'objectif de temps de réponse d'IBM est de deux (2) heures pour les soumissions de problèmes par téléphone et par voie électronique. En dehors des heures d'ouverture habituelles, pour les soumissions de problèmes par téléphone, l'objectif de temps de réponse d'IBM pour les incidents de gravité 1 est de deux (2) heures. En dehors des heures d'ouverture habituelles, pour les soumissions de problèmes par voie électronique, l'objectif de temps de réponse d'IBM est dans les deux (2) heures suivant le début des heures d'ouverture habituelles le jour ouvrable suivant. La réponse initiale d'IBM (par téléphone ou voie électronique) pourra suffire à résoudre le problème du client ou servira de base à la détermination des mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour parvenir à la résolution technique du problème du client. IBM n'est pas responsable des retards de réponse électronique causés par des problèmes de système ou de réseau.
- d. Dans certains cas, IBM peut demander au client de lui permettre d'accéder à distance à son système afin qu'elle puisse l'aider à isoler la cause d'un incident logiciel. Le client demeure responsable de la protection adéquate de son système et de toutes les données qui y sont contenues lorsque IBM y accède à distance avec la permission du client. Si le client refuse de donner à IBM un accès à distance à son système, IBM risque de ne pas être pleinement en mesure de fournir tous les services nécessaires à la résolution de l'incident et, si IBM n'y parvient pas, elle en avisera le client et mettra fin à l'appel de service.
- e. Le présent service ne comprend pas d'assistance pour a) la conception ou le développement d'applications; b) l'utilisation, par le client, de programmes admissibles dans un environnement d'exploitation autre que celui désigné; ou c) les défaillances causées par des produits pour lesquels IBM n'assume aucune responsabilité dans le cadre de ce service.

### 11.7.2 Programmes admissibles

Les programmes autorisés pour lesquels le service est offert sont énumérés à l'adresse <http://www-03.ibm.com/services/supline/products>. La liste des programmes peut également être obtenue auprès d'un représentant IBM. Cette liste indique la dernière date de prestation du service pour chaque version des programmes autorisés. IBM prend en charge les versions courantes seulement. Lorsque le client fait un appel de service, il doit s'assurer d'avoir la version courante de son logiciel.

### 11.7.3 Redevances post-permis relatives à la maintenance logicielle

Des redevances post-permis relatives à la maintenance logicielle seront facturées séparément, sous forme de paiement unique, pour la reprise du service de maintenance logicielle si le client a) n'a pas renouvelé ce service avant la fin de la période d'assistance en cours ou b) a mis fin au service. La nouvelle période d'assistance, le cas échéant, commence à la date à laquelle IBM accepte la commande du client.

## 12. Renseignements d'ordre administratif

Pour les questions administratives et sur la facturation, le numéro de la description du travail relative aux services à facturation personnalisée du client est le P0355418.

\*\*\* FIN \*\*\*

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

Nom et adresse du client :

Ville de Montréal

155 rue Notre-Dame Est

Suite 214

Montréal (Québec) H2Y 1B5

N° de la description du travail : P0355418

N° de l'annexe : P0355418-01

Date de début de la période de facturation : 1er janvier 2019

Date de fin de la période de facturation : 31 décembre 2019

Documents contractuels : Sans objet

Redevances de service totales pour la 1ère période de facturation : : 533 224,90\$ (Devis)  
(1er janvier 2019 au 31 décembre 2019)

Redevances estimées pour la 2ième période de facturation : 555 032,15\$  
(1er janvier 2020 au 31 décembre 2020) :

Redevances estimées pour la 3ième période de facturation : 589 247,45\$  
(1er janvier 2021 au 31 décembre 2021)

IBM facturera les redevances de service totales au client en douze (12) versements mensuels, à compter du premier jour de la période de facturation. Le paiement est exigible sur réception de la facture.

À la fin de la période de facturation, IBM continuera de facturer les services au client et le client convient de régler les paiements selon le nombre de versements indiqué ci-dessus, jusqu'à ce que les deux parties signent l'annexe à l'égard des redevances de service totales pour la période de facturation suivante. IBM convient que ces paiements seront déduits des redevances de service totales lorsque l'annexe sera signée.

Les redevances de service totales couvrent :

- les services d'entretien des machines IBM admissibles énumérées à l'appendice A;
- la conservation de supports pour les machines IBM admissibles énumérées à l'appendice A;
- les services d'assistance pour les machines IBM admissibles énumérées à l'appendice A;
- la gestion des services d'entretien

### Modalités supplémentaires

#### **Service pour les machines visées par un arrêt de l'entretien IBM**

IBM fournira un service de réparation jusqu'au 31 décembre 2019, tel que décrit dans le contrat, pour les machines indiquées ci-après qui sont visées par un arrêt officiel du service de réparation couramment disponible à compter du 1 janvier 2019.

IBM fournira de l'assistance à distance (à partir de son centre d'assistance ou par voie électronique, comme spécifié ci-après) pour répondre aux demandes du client concernant des problèmes qui ont été découverts après qu'IBM a annoncé qu'un produit n'est plus couvert par l'entretien ou qu'il fera l'objet d'un arrêt de l'entretien. IBM ne garantit pas : i) le fonctionnement ininterrompu ou sans erreur de ce service IBM ou des machines qui sont visées par les présentes; ni ii) qu'elle corrigera tous les défauts ou qu'elle empêchera un tiers de perturber l'utilisation d'une telle machine ou d'y accéder de manière non autorisée. La réparation sur place de ces machines se fera en fonction de la disponibilité des pièces de rechange et des ressources compétentes.

IBM s'engage à :

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

- a. fournir de l'assistance uniquement pour régler les questions liées au code machine préexistant (aussi appelé microcode ou micrologiciel);
- b. analyser l'information de diagnostic pour aider à déterminer la cause d'un problème;
- c. fournir de l'assistance par un accès électronique et par téléphone (si disponible) uniquement au personnel d'assistance technique du client chargé des systèmes d'information du client; et
- d. il est entendu que les responsabilités d'IBM définies dans les paragraphes (a) à (c) plus haut n'incluent pas l'entretien préventif, l'assistance pour de nouveaux défauts signalés, la gestion des modifications techniques, le code machine, les mises à jour ou les correctifs pour celui-ci, (y compris ceux qui sont conçus pour résoudre un problème de sécurité), la restauration d'une machine ou la récupération de données à la suite de multiples défaillances d'un disque, la restauration des volumes logiques ou de données qui ont été altérées, les améliorations visant à accroître la qualité d'un produit, l'analyse de la cause fondamentale, la reproduction de problèmes ou d'autres problèmes semblables.

La réparation de ces machines se fera en fonction de la disponibilité des pièces de rechange et des ressources compétentes. IBM peut mettre fin aux services pour une machine IBM admissible, en raison de l'indisponibilité de pièces de rechange ou de personnel d'assistance technique compétent, en faisant parvenir au client un préavis écrit.

Type de machine	Modèle	N° de série	Type de service	Heures de couverture	Redevances totales
9110	51A	06AD3EE	IOR	7/24	1 920,00\$
9110	510	06DCB0A	IOR	7/24	2 190,00\$
9110	510	06DC9EA	IOR	7/24	2 190,00\$
9110	55A	06FC48G	IOR	7/24	6 015,00\$

### Légende :

#### Heures de couverture

7/24 Service offert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 (y compris les jours fériés)

#### Type de service

IOR Réparation chez le client le même jour

### Machines admissibles

Les machines admissibles incluses aux termes de la présente annexe sont indiquées dans la liste ci-jointe intitulée «Appendice A – Services d'entretien et d'assistance».

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

IBM convient de fournir les services décrits dans la Description du travail relative aux services à facturation personnalisée n° P0355418, moyennant les redevances indiquées dans la présente annexe, à condition que le client accepte le contrat intégral sans modification en signant la présente annexe au plus tard le 6 septembre 2018 (la «date de validité»). Autrement, IBM se réserve le droit de modifier les redevances indiquées dans la présente annexe. Si le client signe la présente annexe après la date de validité et qu'IBM la contresigne, la date de validité sera réputée être la date de la dernière signature de la présente annexe et les deux parties seront réputées en avoir accepté toutes les modalités.

La présente Description du travail relative aux services à facturation personnalisée, la ou les annexes y afférentes, tout autre document contractuel applicable mentionné dans l'annexe, et le Contrat sur les produits et services IBM (ou un contrat équivalent en vigueur entre les parties) constituent l'entente intégrale intervenue entre les parties à l'égard de la présente transaction, et remplacent toutes les communications antérieures, verbales ou écrites, échangées entre les parties.

Accepté pour :  
Ville de Montréal  
155 rue Notre-Dame Est  
Suite 214  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Accepté pour :  
IBM Canada Limitée  
275 rue Viger Est  
Montréal (Québec) H2X 3R7

Par :  
\_\_\_\_\_

Par :  
\_\_\_\_\_

Nom :  
\_\_\_\_\_

Nom :  
\_\_\_\_\_

Titre :  
\_\_\_\_\_

Titre :  
\_\_\_\_\_

Par :  
\_\_\_\_\_

Date :  
\_\_\_\_\_

Nom :  
\_\_\_\_\_

Titre :  
\_\_\_\_\_

Date :  
\_\_\_\_\_

N° du client : 00254751

N° du contrat IBM : CPSI-254751

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

### APPENDICE A

#### Liste relative aux services d'entretien et d'assistance des machines IBM

État ass. mat.	Date de debut d'admissibilité aux services	Date de fin d'admissibilité aux services	Type machine	Model	No de série	Description de service	Type de Service	Heure de Service
NUMÉRO DU CLIENT			00005695 VILLE DE MONTREAL 12001, BOUL. MAURICE-DUPLESSIS MONTREAL QC H1C 1V3					
2	2019-01-01	2019-12-31	3573	L2U	78E6930	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	NVE	5/9
						Téléassistance - SP		
NUMÉRO DU CLIENT			00006396 VILLE DE MONTREAL 275 VIGER AVE E 3RD FLOOR MONTREAL QC H2X 3R7					
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	12F	7821P3V	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	HD	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				HDR / SSD Retention	SMA	5/9
						SWMA StrwizV7K		
						Expnsion6948P01		
2	2019-01-01	2019-12-31	2076	124	78N16GH	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	SMA	5/9
						Maint Logiciel pour V7000 base		
2	2019-01-01	2019-12-31	2076	224	78N18P2	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	SMA	5/9
						Maint Logiciel pour V7000 base		
2	2019-01-01	2019-12-31	2076	224	78N18R7	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	SMA	5/9
						Maint Logiciel pour V7000 base		
2	2019-01-01	2019-12-31	2076	224	78N18T9	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	SMA	5/9
						Maint Logiciel pour V7000 base		
2	2019-01-01	2019-12-31	2076	224	78N19BY	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	SMA	5/9
						Maint Logiciel pour V7000 base		
2	2019-01-01	2019-12-31	2076	224	78N1966	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	SMA	5/9
						Maint Logiciel pour V7000 base		
2	2019-01-01	2019-12-31	2076	224	78N197G	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	SMA	5/9
						Maint Logiciel pour V7000 base		



## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

État ass. mat.	Date de debut d'admissibilité aux services	Date de fin d'admissibilité aux services	Type machine	Model	No de série	Description de service	Type de Service	Heure de Service
9	2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31	2076	24F	7821NAE	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	IOR SMA	7/24 5/9
9	2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31	2076	24F	7821N7B	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	IOR SMA	7/24 5/9
9	2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31	2076	24F	7821N7H	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	IOR SMA	7/24 5/9
9	2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31	2076	524	7821NRE	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien SWMA StrwizV7K Cntrller6948N99	IOR SMA	7/24 5/9
2	2019-01-01 2019-01-01	2019-10-31 2019-10-31	2499	384	106565N	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien Téléassistance - SP	IOR NVE	7/24 5/9
2	2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31	7042	CR6	061E37C	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien Maint. Logic. pour MCP	IOR SMA	7/24 5/9
2	2019-01-01 2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31 2019-12-31	9179	MHD	1016EBT	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien Maint. Logic. pour AIX Ent - PowerVM Ent Edition 6948E14	IOR SMA LPP	7/24 5/9 5/9

### NUMÉRO DU CLIENT

00097092  
VILLE DE MONTREAL  
2402-DCQMVDE-P JEV-FONDS  
4777 AV PIERRE-DE-COUBERTIN  
MONTREAL QC H1V 1B3

	2019-01-01	2019-12-31	8960	F24	130008Z	ENSEMBLE DE SERVICES Téléassistance - SP	NVE	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	8960	F24	130008Z	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31	8960	F24	130009F	ENSEMBLE DE SERVICES Téléassistance - SP	NVE	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	8960	F24	130009F	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24

### NUMÉRO DU CLIENT

00098078  
VILLE DE MONTREAL  
ADMINISTRATION

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

État ass. mat.	Date de debut d'admissibilité aux services	Date de fin d'admissibilité aux services	Type machine	Model	No de série	Description de service	Type de Service	Heure de Service
			8585 BOUL DE LA VERENDRYE MONTREAL QC H8N 2K2					
	2019-01-01	2019-12-31	8960	F24	130011A	ENSEMBLE DE SERVICES Téléassistance - SP	NVE	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	8960	F24	130011A	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31	8960	F24	130011C	ENSEMBLE DE SERVICES Téléassistance - SP	NVE	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	8960	F24	130011C	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31	8960	F24	130011P	ENSEMBLE DE SERVICES Téléassistance - SP	NVE	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	8960	F24	130011P	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
NUMÉRO DU CLIENT			00153949 VILLE DE MONTREAL TRANSPORT - SOUTIEN TECHNIQUE 2580, BOUL. ST-JOSEPH MONTREAL QC H1Y 2A2					
9	2019-05-09 2019-05-08 2019-05-08	2019-12-31 2019-12-31 2019-12-31	2076	12F	7822KXZ	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien HDR / SSD Retention SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	IOR HD SMA	7/24 7/24 5/9
9	2019-05-09 2019-05-08 2019-05-08	2019-12-31 2019-12-31 2019-12-31	2076	12F	7822KYB	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien HDR / SSD Retention SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	IOR HD SMA	7/24 7/24 5/9
9	2019-05-09 2019-05-08 2019-05-08	2019-12-31 2019-12-31 2019-12-31	2076	12F	7822KYD	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien HDR / SSD Retention SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	IOR HD SMA	7/24 7/24 5/9
9	2019-05-09 2019-05-08 2019-05-08	2019-12-31 2019-12-31 2019-12-31	2076	12F	7822KYK	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien HDR / SSD Retention SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	IOR HD SMA	7/24 7/24 5/9
9	2019-05-09	2019-12-31	2076	12F	7822NPX	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

État ass. mat.	Date de debut d'admissibilité aux services	Date de fin d'admissibilité aux services	Type machine	Model	No de série	Description de service	Type de Service	Heure de Service
	2019-05-08	2019-12-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	SMA	5/9
9	2019-05-09	2019-12-31	2076	12F	7822NRG	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	SMA	5/9
9	2019-05-09	2019-12-31	2076	12F	7822NXC	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	SMA	5/9
9	2019-05-09	2019-12-31	2076	12F	7822NXF	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	SMA	5/9
9	2019-05-09	2019-12-31	2076	12F	7822NXT	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	SMA	5/9
9	2019-05-09	2019-12-31	2076	12F	7822NXX	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	SMA	5/9
9	2019-05-09	2019-12-31	2076	12F	7822NYD	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	SMA	5/9
9	2019-05-09	2019-12-31	2076	524	7822P5W	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-05-08	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Cntrller6948N99	SMA	5/9
2	2019-01-01	2019-10-31	2499	384	106442L	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-10-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	7042	CR6	061E36C	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint. Logic. pour MCP	SMA	5/9
			9110	510	06DCB0A	ENSEMBLE DE SERVICES		

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

État ass. mat.	Date de debut d'admissibilité aux services	Date de fin d'admissibilité aux services	Type machine	Model	No de série	Description de service	Type de Service	Heure de Service
	2019-01-01	2019-12-31				Maint. Logic. pour AIX Std	SMA	5/9
	2019-01-01	2019-12-31	9110	510	06DC9EA	ENSEMBLE DE SERVICES Maint. Logic. pour AIX Std	SMA	5/9
2	2019-01-01	2019-01-31	9116	561	10B71AE	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-01-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint. Logic. pour AIX Std	SMA	5/9
NUMÉRO DU CLIENT			00188177 VILLE DE MONTREAL 2580 SAINT-JOSEPH BLVD E MONTREAL QC H1Y 2A2					
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	12F	7821P4A	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	SMA	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	24F	7821N6X	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	SMA	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	24F	7821N7E	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	SMA	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	24F	7821N7F	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	SMA	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	24F	7821N7K	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	SMA	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	524	7821NPZ	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				SWMA StrwizV7K Cntrller6948N99	SMA	5/9
2	2019-01-01	2019-03-31	2421	951	75AHD90	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-03-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-01-01	2019-03-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-10-31	2499	384	106555V	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-10-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

État ass. mat.	Date de debut d'admissibilité aux services	Date de fin d'admissibilité aux services	Type machine		No de série	Description de service	Type de Service	Heure de Service
			Type machine	Model				
2	2019-01-01	2019-12-31	2805	MC5	7521069	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		
2	2019-01-01	2019-12-31	2818	M05	0239F97	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		
	2019-01-01	2019-12-31				Services Resolve		
	2019-01-01	2019-12-31				Services Alert pour zSeries		
2	2019-01-01	2019-12-31	3584	D53	7848612	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		
2	2019-01-01	2019-12-31	3584	L23	78A4618	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		
2	2019-01-01	2019-12-31	3588	F5A	78AD4A6	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		
2	2019-01-01	2019-12-31	3588	F5A	78AD4B4	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		
2	2019-01-01	2019-12-31	3588	F5A	78AD48C	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		
2	2019-01-01	2019-12-31	3588	F5A	78AD49C	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		
2	2019-01-01	2019-12-31	3588	F5A	78AD49E	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		
2	2019-01-01	2019-12-31	3588	F5A	78AD496	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		
2	2019-01-01	2019-12-31	3592	C07	78F0293	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		
2	2019-01-01	2019-12-31	3592	E06	78A74F6	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		
2	2019-01-01	2019-12-31	3592	E06	78A74F7	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien		

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

État ass. mat.	Date de debut d'admissibilité aux services	Date de fin d'admissibilité aux services	Type machine	Model	No de série	Description de service	Type de Service	Heure de Service
	2019-01-01	2019-12-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	3592	E06	78A74F9	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	NVE	5/9
	2019-01-01	2019-12-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	3592	E06	78A750A	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	NVE	5/9
	2019-01-01	2019-12-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	3592	E06	78A7500	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	NVE	5/9
	2019-01-01	2019-12-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	3592	E06	78A7506	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	NVE	5/9
	2019-01-01	2019-12-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	3592	E06	78A7510	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	NVE	5/9
	2019-01-01	2019-12-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	3592	E06	78A7513	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	NVE	5/9
	2019-01-01	2019-12-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	3952	F05	7815844	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	IOR	7/24
2	2019-01-01	2019-12-31	7310	CR3	100936B	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	SMA	5/9
	2019-01-01	2019-12-31				Maint. Logic. pour MCP	SMA	5/9
NUMÉRO DU CLIENT			00254751 VILLE DE MONTREAL SERVICE DES FINANCES SUITE 214 155 EST, NOTRE-DAME MONTREAL QC H2Y 1B5					
2	2019-01-01	2019-12-31	3588	F4A	0005034	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	NVE	5/9
	2019-01-01	2019-12-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	3588	F4A	0011391	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	NVE	5/9
	2019-01-01	2019-12-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	3588	F4A	0011739	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	NVE	5/9
	2019-01-01	2019-12-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

État ass. mat.	Date de debut d'admissibilité aux services	Date de fin d'admissibilité aux services	Type machine	Model	No de série	Description de service	Type de Service	Heure de Service
2	2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31	3588	F4A	0012043	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien Téléassistance - SP	IOR NVE	7/24 5/9
NUMÉRO DU CLIENT			00416528 VILLE DE MONTREAL SECTION DE LA VERIFICATION DES FACTURES - BUREAU 3.100 85, RUE NOTRE-DAME EST MONTREAL QC H2Y 1B5					
2	2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31	2076	212	78RG7A1	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien Maint Logiciel pour V7000 base	IOR SMA	7/24 5/9
2	2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31	2076	224	78RG873	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien Maint Logiciel pour V7000 base	IOR SMA	7/24 5/9
NUMÉRO DU CLIENT			00796981 VILLE DE MONTREAL 1441 ST URBAIN, 7ETAGE MONTREAL QC H2X 2M6					
9	2019-01-01 2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31 2019-12-31	2076	12F	7821ADN	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien HDR / SSD Retention SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	IOR HD SMA	7/24 7/24 5/9
9	2019-01-01 2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31 2019-12-31	2076	12F	7821AEP	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien HDR / SSD Retention SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	IOR HD SMA	7/24 7/24 5/9
9	2019-01-01 2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31 2019-12-31	2076	12F	7821AEY	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien HDR / SSD Retention SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	IOR HD SMA	7/24 7/24 5/9
9	2019-01-01 2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31 2019-12-31	2076	12F	7821AHG	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien HDR / SSD Retention SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	IOR HD SMA	7/24 7/24 5/9
9	2019-01-01 2019-01-01 2019-01-01	2019-12-31 2019-12-31 2019-12-31	2076	12F	7821AHT	ENSEMBLE DE SERVICES Entretien HDR / SSD Retention SWMA StrwizV7K Expnsion6948P01	IOR HD SMA	7/24 7/24 5/9

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

État ass. mat.	Date de debut d'admissibilité aux services	Date de fin d'admissibilité aux services	Type machine		No de série	Description de service	Type de Service	Heure de Service		
			Type machine	Model						
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	12F	7821AKF	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24		
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien			HD	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				HDR / SSD Retention			SMA	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	12F	7821ALT	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24		
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien			HD	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				HDR / SSD Retention			SMA	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	12F	7821A0N	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24		
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien			HD	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				HDR / SSD Retention			SMA	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	12F	78219AY	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24		
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien			HD	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				HDR / SSD Retention			SMA	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	12F	78219BT	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24		
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien			HD	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				HDR / SSD Retention			SMA	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	12F	78219NW	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24		
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien			HD	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				HDR / SSD Retention			SMA	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	524	7821H7H	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24		
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien			HD	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				HDR / SSD Retention			SMA	5/9
2	2019-01-01	2019-10-31	2499	384	106559H	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24		
	2019-01-01	2019-10-31				Entretien			NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	3584	D53	7849857	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24		
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien			NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	3584	L52	7820336	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24		
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien			NVE	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	3588	F4A	7865537	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24		
	2019-01-01	2019-12-31				Entretien			NVE	5/9

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

État ass. mat.	Date de debut d'admissibilité aux services	Date de fin d'admissibilité aux services	Type machine	Model	No de série	Description de service	Type de Service	Heure de Service
2	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
			3588	F4A	7865698	ENSEMBLE DE SERVICES		
2	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Téléassistance - SP	NVE	5/9
			7310	CR4	104A62B	ENSEMBLE DE SERVICES		
2	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint. Logic. pour MCP	SMA	5/9
			8204	E8A	0609BD4	ENSEMBLE DE SERVICES		
2	2019-01-01	2019-03-31				Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-03-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint. Logic. pour AIX Std	SMA	5/9
	2019-01-01	2019-12-31				- PowerVM Ent Edition 6948E14	LPP	5/9
			9110	51A	06AD3EE	ENSEMBLE DE SERVICES		
	2019-01-01	2019-12-31				Maint. Logic. pour AIX Std	SMA	5/9
			9116	561	06DC631	ENSEMBLE DE SERVICES		
2	2019-01-01	2019-01-31				Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-01-31				HDR / SSD Retention	HD	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint. Logic. pour AIX Std	SMA	5/9
			9133	55A	06FC48G	ENSEMBLE DE SERVICES		
	2019-01-01	2019-12-31				Maint. Logic. pour AIX Std	SMA	5/9
NUMÉRO DU CLIENT			00901210 VILLE DE MONTREAL FCT/STATION D EPURATION 12001 BOUL MAURICE DUPLESSIS MONTREAL QC H1C 1V3					
			2076	124	78N1D7Z	ENSEMBLE DE SERVICES		
2	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint Logiciel pour V7000 base	SMA	5/9
			2076	124	78RE90B	ENSEMBLE DE SERVICES		
2	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint Logiciel pour V7000 base	SMA	5/9
			2076	212	78REVA7	ENSEMBLE DE SERVICES		
2	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint Logiciel pour V7000 base	SMA	5/9
			2076	212	78REVCV	ENSEMBLE DE SERVICES		
2	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint Logiciel pour V7000 base	SMA	5/9
			2076	212	78RGK1K	ENSEMBLE DE SERVICES		
9	2019-01-01	2019-12-31				Entretien	IOR	7/24

## Annexe relative aux services à facturation personnalisée

État ass. mat.	Date de debut d'admissibilité aux services	Date de fin d'admissibilité aux services	Type machine	Model	No de série	Description de service	Type de Service	Heure de Service
	2019-01-01	2019-12-31				Maint Logiciel pour V7000 base	SMA	5/9
9	2019-01-01	2019-12-31	2076	212	78RGK1R	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint Logiciel pour V7000 base	SMA	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	2076	224	78N2P65	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint Logiciel pour V7000 base	SMA	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	2076	224	78N26MW	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint Logiciel pour V7000 base	SMA	5/9
2	2019-01-01	2019-12-31	2076	224	78RE0WD	ENSEMBLE DE SERVICES	IOR	7/24
	2019-01-01	2019-12-31				Maint Logiciel pour V7000 base	SMA	5/9

### LÉGENDE:

#### ÉTAT DU SERVICE:

- 2 Sous contrat d'entretien
- 9 Sous garantie

#### TYPE DE SERVICE:

- VE Assistance et accès téléphonique
- NVE Assistance et accès téléphonique
- SMA Assistance et accès téléphonique
- EL Assistance électronique
- HD Conservation du disque dur
- LPP Logiciel sous licence
- IOR Réparation sur place le jour même

#### PÉRIODE DE COUV:

- 7/24 24 h sur 24, 7 jours sur 7 (y compris les jours fériés)
- 5/9 Lundi au vendredi, de 8 h à 17 heure locale du client (sauf les jours fériés)

Le 29 septembre 2014

IBM CANADA LIMITEE  
A/S MONSIEUR DENIS DESBIENS  
1360, BOUL RENÉ-LÉVESQUE OUEST, BUREAU 400  
MONTRÉAL (QC) H3G 2W6

N° de décision : 2014-CPSM-1040688

N° de client : 3000155242

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- FINANCEMENT MONDIAUX IBM
- IBM PUBLIC HEALTH SOLUTION FOR DISEASE
- LES SERVICES D'AFFAIRES MONDIAUX IBM
- LES SERVICES TECHNOLOGIQUES MONDIAUX IBM
- LOTUS DÉVELOPPEMENT CANADA
- SERVICES DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DES AMÉRIQUES
- SERVICES MONDIAUX IBM
- TIVOLI

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). IBM CANADA LIMITEE est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **28 septembre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Letellier', with a stylized, cursive script.

Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

## Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **jeudi, 04 octobre 2018 à 19:30**

## Fiche de l'entreprise

Nom : IBM CANADA LIMITÉE

Adresse du siège social : 3600, STEELES AVE E, , MARKHAM, ON, L3R 9Z7, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000155242

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165702128

### Autres noms d'affaires

- FINANCEMENT MONDIAUX IBM
- 
- IBM PUBLIC HEALTH SOLUTION FOR DISEASE
- 
- LES SERVICES D'AFFAIRES MONDIAUX IBM
- 
- LES SERVICES TECHNOLOGIQUES MONDIAUX IBM
- 
- LOTUS DÉVELOPPEMENT CANADA
- 
- SERVICES MONDIAUX IBM
- 
- SERVICES DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DES AMÉRIQUES
- 
- TIVOLI

## Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 17 juillet 2017

IBM CANADA LIMITÉE  
A/S MONSIEUR DENIS DESBIENS  
1360, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O  
400  
MONTRÉAL (QC) H3G 2W6

N° de client : 3000155242

Objet : Demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public -  
Frais liés à la divulgation des liens d'affaires de l'entreprise

---

Monsieur,

Vous avez récemment transmis à l'Autorité des marchés financiers des informations relatives aux liens d'affaires de IBM CANADA LIMITÉE et ce, dans le but d'obtenir ou de renouveler l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Vous trouverez ci-joint une facture détaillée représentant les frais liés à la divulgation de ces informations. Si l'entreprise a déjà acquitté un montant pour la divulgation des liens, au moment de la soumission de la demande d'autorisation, veuillez consulter l'État de compte dans les services en ligne de l'Autorité, au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca), pour connaître le solde dû.

Par ailleurs, nous vous avisons qu'aucune décision ne sera rendue relativement à l'autorisation tant que l'Autorité n'aura pas reçu le paiement complet du solde dû.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec nous au 1 877 525-0337, poste 4848, ou par courriel au [direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca](mailto:direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Direction des contrats publics et  
des entreprises de services monétaires

IBM CANADA LIMITÉE  
1360, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O  
400  
MONTRÉAL QC H3G 2W6

N° de client : 3000155242

N° de reçu : 1325037

Date du paiement : 2017-06-02

Mode de paiement : Chèque

Date facture	N° de facture	Client facturé	Type de demande	Montant payé
2017-05-31	9009-00000696	IBM CANADA LIMITÉE	Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public	421,00 \$
<b>Total du paiement :</b>				<b>421,00 \$</b>

**Dossier # : 1187833007**

**Unité administrative responsable :** Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation

**Objet :** Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 pour une somme maximale de 1 928 710,81 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de services à facturation personnalisée à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation juridique avec commentaire

---

**COMMENTAIRES**

Selon l'information transmise par le service, le contrat peut être conclu de gré à gré en vertu des exceptions prévues aux articles 573.3 (6b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes.

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Olivier TACHÉ  
Avocat  
**Tél : 514-872-6886**

**ENDOSSÉ PAR**

Olivier TACHÉ  
Avocat  
**Tél : 514-872-6886**  
**Division : Contrats**

Le : 2018-10-26

**Dossier # : 1187833007**

**Unité administrative responsable :** Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation

**Objet :** Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 pour une somme maximale de 1 928 710,81 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de services à facturation personnalisée à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



Certification de fonds - GDD 1187833007.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Zamir Jose HENAO PANESSO  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-5066**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-26

Gilles BOUCHARD  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 5148720962**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1187833005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware pour la période du 30 décembre 2018 au 15 janvier 2020 pour une somme maximale de 340 490,33 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMWare pour la période du 30 décembre 2018 au 15 janvier 2020 pour une somme maximale de 340 490,33 \$ taxes incluses. ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-25 17:06

**Signataire :** Serge LAMONTAGNE

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187833005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware pour la période du 30 décembre 2018 au 15 janvier 2020 pour une somme maximale de 340 490,33 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2006, la Ville de Montréal (Ville) utilise des logiciels de virtualisation du manufacturier VMWare pour ses infrastructures informatiques. La virtualisation permet, à l'aide de logiciels spécialisés, d'optimiser l'infrastructure, telle que la mémoire et les processeurs, à travers plusieurs serveurs dits "virtuels". La virtualisation permet également de basculer la charge de traitement d'un centre de données à un autre, en cas de panne. Depuis quelques années, la Ville a entrepris un virage vers le logiciel libre amenant le Service des TI à diversifier ses solutions de virtualisation, faisant passer la proportion de 93% à 60% des serveurs qui sont virtualisés sous VMWare. Le Service des TI vise également à diversifier son portefeuille avec les solutions de virtualisation libre-service dans l'infonuagique dans le futur.

Actuellement, plus de 60 applications sont toujours hébergées sous l'infrastructure VMWare avec un total de 1347 serveurs virtuels. Parmi les applications à large déploiement, nous comptons Kronos (gestion de l'assiduité), M-IRIS (Montréal - Inscription et recherche de l'information de sécurité) et AFIS (empreinte digitales) pour le SPVM, Webfocus (entrepôt des finances), voxlog (cour municipale), Jmap (plateforme géomatique), Antivirus Trendmicro, Qlik (intelligence d'affaires) et Planet Press (impression des comptes de taxes). VMWare est également utilisé pour plusieurs applications du réseau de contrôle du Service de l'Eau.

La virtualisation a permis à la Ville de réduire considérablement les coûts d'opération de ses centres de traitement de données suite à la diminution du nombre de serveurs physiques. Ces économies sont dues essentiellement au contrôle des coûts de maintenance des équipements, à la réduction d'espace utilisé et à la diminution de la consommation électrique.

Depuis leurs premières acquisitions, les produits VMWare ont fait l'objet d'ententes contractuelles d'entretien afin d'obtenir le droit aux mises à niveau et aux correctifs certifiés ainsi que le droit aux services de soutien technique. Ces services sont essentiels pour le maintien de la performance et la protection des actifs. Dans cette optique, le Service des TI a entamé les démarches nécessaires pour le renouvellement de l'entente d'entretien des logiciels VMWare qui arrive à échéance le 29 décembre 2018.

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) offre maintenant un contrat à commandes pour les produits VMWare à l'ensemble des organismes publics à travers des revendeurs qualifiés.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à la firme Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMWare pour la période du 30 décembre 2018 au 15 janvier 2020 pour une somme maximale de 340 490,33 \$, taxes incluses, et à approuver le projet de convention à cette fin.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0233 -15 juin 2017- Accorder un contrat à Solutions informatiques Inso inc., pour la fourniture de logiciels de la firme VMWare et d'entente d'entretien pour la période du 1er juillet 2017 au 29 décembre 2018 pour une somme maximale de 441 763,84 \$ taxes incluses. Appel d'offres public (17-16079) - (1 soumissionnaire).

BC 1173524 - 11 janvier 2017 - Renouvellement du contrat d'entretien pour les licences logicielles Oracle Linux VM, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 pour une somme de 16328,94 taxes incluses. Conformément au contrat 5164972 (CSI 18104162).

CG14 0573 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat à Le Neuvième Bit inc., pour la fourniture du support des logiciels acquis de la firme VMWare, pour la période du 30 décembre 2014 jusqu'au 29 décembre 2017 pour une somme maximale de 745 938,25 \$ taxes incluses. Appel d'offres public (14-13828) - (3 soumissionnaires conformes).

CG11 0431 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat à Bell Canada pour le renouvellement de l'entretien des logiciels VMWare, pour une période de 36 mois, pour un montant total approximatif de 625 029,92\$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11729 (3 soumissionnaires).

CE11 1096 - 3 août 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour renouveler l'entretien des logiciels VMWare.

CE10 1043 - 30 juin 2010 - Attribuer un contrat (124 170,92 \$) à Informatique EBR, pour le support des logiciels VMWare pour une période de 23 mois se terminant le 30 avril 2011 suite à l'appel d'offres public 10-11326.

### **DESCRIPTION**

Le contrat comporte deux volets :

1- L'acquisition de nouvelles licences de capacité plus élevée, conformément aux droits d'auteurs afin de répondre à l'augmentation de la puissance de traitement pour certains logiciels qui requièrent VmWare (nombre de processeurs utilisés) :

- Seize (16) licences logicielles pour le partage des ressources physiques entre les machines virtuelles (1 processeur vSphere 6 Enterprise Plus);
- Le support d'une durée d'une année pour 16 licences logicielles VMWare vSphere 6 Enterprise Plus pour 1 processeur.

2- Le renouvellement du contrat d'entretien des produits VMWare, pour la période du 30 décembre 2018 au 15 janvier 2020. Le contrat de soutien permettra d'assurer la continuité des opérations et de maintenir l'infrastructure fonctionnelle grâce aux services suivants :

- L'obtention des mises à niveau certifiées;
- L'accès aux correctifs techniques et aux mises à jour de sécurité;
- L'assistance nécessaire pour maintenir l'exploitation des produits et assurer la continuité des opérations.

## JUSTIFICATION

Les acquisitions des nouvelles licences sont nécessaires compte tenu de la puissance de traitement requise par les applications hébergées et les droits d'auteurs du manufacturier. La Ville héberge plus de 700 serveurs virtualisés avec VMWare, et critiques aux opérations de la Ville, du SPVM et du Service de l'eau. Le renouvellement du contrat d'entretien permet d'obtenir des services techniques nécessaires pour la stabilité de la plate-forme actuelle et pour garantir la continuité opérationnelle des systèmes informatiques ainsi que pour assurer la prestation de services à la Ville et à ses citoyens. En ce sens, il est requis de procéder au renouvellement de l'entente.

Le CSPQ a signé l'entente numéro 999727704 avec Bell Canada pour la fourniture des produits VMWare, valide pour l'ensemble des organismes du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec. En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CSPQ ou par l'entremise de celui-ci. La Ville de Montréal peut donc se prévaloir des services de la firme Bell Canada, par l'entremise du CSPQ, selon les termes et conditions qui ont été négociés entre les deux parties.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 340 490,33 \$, taxes incluses, sera imputée d'une part au PTI 2019-2021 du Service des TI pour un montant de 78 098,56 \$ taxes incluses, et d'autre part au budget de fonctionnement du Service des TI pour un montant de 262 391,77 \$ taxes incluses.

Description	2019	Total
Acquisition de licences (PTI)	78 098,56 \$	78 098,56 \$
Support et entretien des licences (BF)	262 391,77 \$	262 391,77 \$
<b>Total (PTI + BF)</b>	<b>340 490,33 \$</b>	<b>340 490,33 \$</b>

### • Dépenses capitalisables (PTI) :

La dépense de 78 098,56 \$ taxes incluses (71 314,40 \$ net de taxes) sera imputée au PTI 2019-2021 du Service des TI au projet 70910 - Programme Plateformes et Infrastructures. Ladite dépense va servir à couvrir l'acquisition de licences VMWare, et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-034 et d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.4 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

• **Dépenses au Budget de fonctionnement (BF) de l'année 2019 :**

Cette dépense d'un montant total de 262 391,77 \$, taxes incluses, payable pour une année, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI, pour la durée du contrat, soit du 30 décembre 2018 au 29 décembre 2019. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Cette dépense concerne notamment le SPVM (utilisation des logiciels M-IRIS et géolocalisation des policiers), et le Service de l'eau, qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Tableau comparatif, coûts de support et entretien des années antérieures:

<b>Support VMWare</b>			
<b>Périodes</b>	<b>Montant annuel taxes incluses</b>	<b>Écart en \$</b>	<b>Écart en %</b>
2012-2014 (Bell Canada)	208 343,31 \$	N/A	N/A
2015-2017 (Neuvième Bit inc.)	248 646,08 \$	40 302,77 \$	19,34 %
2018 (Sol. inform. INSO)	291 399,53 \$	42 753,45 \$	17,19 %
2019-2020 (Bell Canada Via CSPQ)	262 391,77 \$	(29 007,76 \$)	(9.95) %

La diminution de 9,95% s'explique par les tarifs concurrentiels obtenus par le CSPQ qui sont de 4% moins cher par rapport aux prix du contrat précédent, et par l'optimisation de l'infrastructure malgré l'augmentation requise de la puissance de traitement.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le maintien de l'entente de support assure l'évolution des produits déjà acquis et permet l'accès aux correctifs de sécurité.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE – 07 Novembre 2018;

- Approbation du dossier par le CM – 19 Novembre 2018;
- Approbation du dossier par le CG – 22 Novembre 2018;
- Octroi du contrat – 30 décembre 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Lecture :

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fouzia KHIER  
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

**Tél :** 5148682550  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-27

Robert VANDELAC  
Chef de division - Infrastructures technologiques

**Tél :** 514 868-5066  
**Télécop. :**

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martin PAGÉ  
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures

**Tél :** 514 280-3456  
**Approuvé le :** 2018-10-03

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2018-10-25

## **Formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels**

Le CSPQ, avec l'autorisation de son dirigeant, conclut de gré à gré des contrats à commandes en matière de technologies de l'information, au bénéfice d'un regroupement d'organismes, dans la mesure où il concerne des logiciels faisant partie d'une famille de logiciels autorisée par le Conseil du trésor du 6 juillet 2015.

Avant de placer une commande dans le cadre d'un contrat à commandes de logiciels, vous devez prendre connaissance des Modalités d'utilisation des contrats à commandes de logiciels, datées du 10 décembre 2015.

Pour adhérer au contrat à commandes, vous devez identifier les éléments qui correspondent à votre besoin :

Contrat à commandes du logiciel concerné : \_\_\_\_\_

Informations relatives à la commande :

N° de commande (Portail ou SAGIR) : \_\_\_\_\_

Montant total : \_\_\_\_\_ \$

### **A. Renouvellement de l'assistance technique et de la maintenance de logiciels**

La présente demande a pour but de renouveler l'assistance technique et la maintenance de logiciels

### **B. Logiciels relatifs aux systèmes de mission :**

La présente demande a pour but d'acquérir des logiciels relatifs aux systèmes de mission et qui répondent aux deux conditions suivantes :

1. Il est utilisé pour la prestation de services liés directement à la mission de l'organisme;
2. Un arrêt imprévu de ce système est susceptible d'entraîner un des effets préjudiciables suivants :
  - une impossibilité pour l'organisme de remplir sa mission;
  - une atteinte aux services offerts aux citoyens, aux entreprises ou à d'autres organismes publics;
  - une contravention aux lois et règlements.

La présente demande concerne des logiciels programmés et assemblés pour des systèmes de mission ou pour des logiciels conçus de façon à s'intégrer dans un ensemble de logiciels reliés aux systèmes de mission et répond à un des besoins suivants :

- mise à niveau d'un logiciel;
- l'acquisition de licences supplémentaires.

**C. Autres logiciels :**

La présente demande a pour but d'acquérir des logiciels autres que ceux relatifs aux systèmes de mission et répondant à un ou l'autre des objets suivants :

1. Vise la mise à niveau d'un logiciel à la version majeure suivante;

Vise l'acquisition de licences supplémentaires pour une fin autre que le remplacement d'une licence du même logiciel détenu par l'organisme;

2. Vise l'acquisition d'un logiciel additionnel s'inscrivant dans une suite intégrée de logiciels détenus par l'organisme.

Au nom de l'organisation que je représente,

- je déclare avoir l'autorisation de mon dirigeant d'organisme;
- je déclare avoir envisagé le recours à l'appel d'offres public pour mon besoin d'acquisition de composantes TI avant de procéder dans le cadre des contrats à commandes mise à ma disposition;
- je déclare avoir pris connaissance des Modalités d'utilisation des contrats à commandes de logiciels pour les systèmes de mission et autres logiciels;
- je déclare que la présente demande ne vise pas une régularisation des installations antérieures;
- je déclare qu'advenant une réclamation ou une contestation relative aux acquisitions effectuées par mon organisation dans le cadre des contrats à commandes logiciels, de prendre fait et cause pour le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et assumerons les coûts directs et indirects qui en découleront.

**Ministère/ Organisme :**

---

**Nom (lettre moulée) :**

---

**Directeur General**

**Signature :**

**Date:**

---

---

Notez que vous devez fournir un formulaire signé par commande. Si le formulaire est acheminé avec des informations manquantes, il sera retourné pour être complété correctement.

Veuillez acheminer le formulaire signé à la DGACQ avec un bon de commande, une demande de livraison ou tout autre formulaire de commande par télécopieur au 418 528-5891 ou par courriel à [fournitures.logiciels@cspq.gouv.qc.ca](mailto:fournitures.logiciels@cspq.gouv.qc.ca).

**Dossier # : 1187833005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware pour la période du 30 décembre 2018 au 15 janvier 2020 pour une somme maximale de 340 490,33 \$ taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Virement crédit - GDD 1187833005.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hui LI  
Préposé au Budget  
**Tél : 514 872-3580**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-28

Gilles BOUCHARD  
Conseiller(ere) budgetaire  
**Tél : 514 872-0962**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1186634001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 18-17189 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à firme West Safety Services Canada Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-17189;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-25 17:04

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186634001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 18-17189 - 2 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre de communications du Service de sécurité incendie (CCSI) de la Ville de Montréal (Ville) traite les appels des citoyens en provenance des centres d'urgence 9-1-1 et d'Urgences-santé 365 jours par années, sept jours sur sept. Son personnel veille à l'acheminement des ressources sur tout le territoire lors d'interventions d'envergure et la coordination des interventions menées sur le terrain. À titre indicatif, en 2017, les 75 employés du CCSI ont traité plus de 131 673 interventions d'urgence nécessitant 218 888 sorties de véhicules.

Le SIM a acquis des casques d'écoute pour chaque préposés, mais cette mesure ne répond ni aux besoins de gestion des appels, ni à l'ergonomie. Nous avons analysé le besoin de façon complète pour en arriver à un choix de solution intégrée de gestion des appels.

Le CCSI utilise présentement un système téléphonique formé de différentes composantes de communication qui ne sont pas intégrées et qui présentent des limitations au niveau de l'ergonomie et de l'efficacité de la prise d'appels ainsi que la gestion. Il est donc impératif pour le CCSI de se doter d'une solution intégrée permettant une meilleure gestion des appels d'urgence pour optimiser la sécurité des citoyens. Avec cette nouvelle solution intégrée, les répartiteurs du CCSI seront en mesure de répondre aux différents appels (911, administratifs, SERAM (radiocommunication)), à partir d'un même équipement auditif.

Un premier appel d'offres public (# 18-16823) a été publié 19 mars 2018 pour l'acquisition d'une solution complète qui inclut le matériel, l'installation, la maintenance, le support, la

documentation, la gestion de projet et la formation. Cet appel d'offres a été annulé, le 13 juillet 2018, en raison d'une non conformité des deux soumissions reçues.

Un deuxième appel d'offres public, soit le # 18-17189 a été lancé le 23 juillet 2018. Ce dernier a été publié dans le journal Le Devoir et dans le SÉAO. L'ouverture des soumissions s'est faite le 30 août 2018. Au total, trente sept (37) jours ont été accordés aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre vingt (180) jours civils de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cette appel d'offres, quatre (4) addenda ont été publiés :

<b>N° addenda</b>	<b>Date</b>	<b>Portée</b>
1	2018-07-30	Réponse aux questions et report de la date d'ouverture des soumissions
2	2018-08-08	Réponse aux questions
3	2018-08-16	Réponse aux questions
4	2018-08-21	Réponse aux questions

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA186634001 - Approuver la grille de sélection à intégrer au devis technique de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un système clé en main de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communication du SIM.

### **DESCRIPTION**

Ce contrat inclut :

- L'acquisition de la solution (logiciel et matériel tel qu'indiqué à l'annexe A-1 du devis technique);
- L'acquisition des casques d'écoutes (85 unités) et d'autres accessoires;
- Le service d'installation et l'installation de la solution sur deux environnements (Test/Formation, et Production);
- Le service de configuration de matériel;
- Le service de maintenance et de support;
- La gestion de projet;
- La documentation;
- La formation.

Le contrat pourra bénéficier d'un maximum de deux (2) prolongations, d'une durée de 12 mois chacune.

## JUSTIFICATION

Sur un total de dix (10) preneurs de cahier des charges, deux (2) preneurs (soit 20%) ont déposé des offres alors que huit (8) (soit 80%) n'ont pas soumissionné. Parmi les huit (8), sept (7) soumissionnaires ont été disqualifiés, car ils n'ont pas participé aux visites obligatoires, et le huitième n'a pas déposé de soumission car il ne pouvait rencontrer certaines exigences techniques demandées par la Ville.

Suite à la conformité administrative, ainsi qu'aux résultats des études par les comités techniques et de sélection, la firme West Safety Services Canada Inc. a été retenue selon les exigences de l'appel d'offres.

### Présentation des résultats :

<b>Soumission conformes</b>	<b>Note Intérim</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base contrat de 3 (taxes incluses)</b>	<b>Options de prolongation (2 options de 12 mois chacune) (taxes incluses)</b>	<b>Total ( taxes incluses)</b>
West Safety Services Canada Inc	78.80 %	1,33	859 292,13 \$	109 103,49 \$	968 395,62 \$
Solacom Technology	82,60 %	1,12	938 925,07 \$	247 859,88 \$	1 186 784,95 \$
Dernière estimation réalisée			1 450 984,50 \$	229 950,00 \$	1 680 934,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) - Sans les options (l'adjudicataire - estimation)					591 692,37 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) - Sans les options ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-40,78%
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) - Incluant les options (l'adjudicataire - estimation)					-712 538,88 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) - Incluant les options ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-42,39 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) - Sans les options (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					79 632,94 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) - Sans les options ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					9.27%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) - Incluant les options (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					218 389,33 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) - Incluant les options ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					22.55 %

L'écart favorable de 40.78% entre la soumission la plus basse et l'estimation réalisée avant l'appel d'offres public s'explique par les raisons suivantes :

- La Ville n'avait aucun comparable pour ce type de solution, car il n'y avait pas de données récentes disponibles pour un même type d'appel d'offres;
- La Ville a utilisé les informations du marché qui lui étaient disponibles lorsque l'estimé a été réalisé, et les fournisseurs sollicités lors de la vigie ont fourni peu d'information sur le prix de leur solution;
- L'estimé est basée sur les prix standards de deux fournisseurs et il n'y avait aucune référence sur le taux d'escompte pour ces solutions;
- L'adjudicataire a appliqué un escompte important par rapport à la liste de prix standard.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 859 292,13 \$, taxes incluses. Il sera réparti comme suit :

	<b>2019 (taxes incluses)</b>	<b>2020 (taxes incluses)</b>	<b>2021 (taxes incluses)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>Acquisition de la solution</b>	709 040,18 \$			709 040,18 \$
<b>Support et Entretien</b>	43 706,55 \$	53 272,70 \$	53 272,70 \$	150 251,95 \$
<b>Total</b>	<b>752 746,73 \$</b>	<b>53 272,70 \$</b>	<b>53,272,70 \$</b>	<b>859 292,13 \$</b>

### Dépenses capitalisables (PTI) :

La dépense de 709 040,18 \$, taxes incluses sera imputée au PTI 2018-2020 du Service des TI au Projet 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM.

Le montant maximal de 647 448,19 \$, net de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le SIM qui est de compétence d'agglomération.

### Dépenses au budget de fonctionnement (BF) :

Le coût de 150 251,95 \$ taxes incluses, pour le service de maintenance et de support sur une période de trois ans (2019, 2020, et 2021) sera imputé au budget de fonctionnement du Service des TI. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le support et l'entretien du système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Aucun crédit n'était initialement prévu au budget de 2019 du Service des TI. Le Service des TI dégagera un montant de 39 909,91 \$ au net en 2019 afin de financer cette dépense.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat à la firme West Safety Services Canada inc. permet au CCSI de se doter d'un système de gestion d'appels d'urgence à la fine pointe de la technologie capable de supporter l'infrastructure 9-1-1 de la prochaine génération (NG9-1-1) tout en assurant la sécurité des citoyens de la Ville de Montréal d'une manière plus efficace. La fiabilité du 911 sera grandement améliorée avec la mise en œuvre du NG9-1-1, un système plus rapide et plus résilient permettant aux messages vocaux, aux photos, aux vidéos et aux messages texte de circuler de manière transparente en provenance des citoyens, vers le réseau 911.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE : 7 novembre 2018;
- Approbation du dossier par le CM : 19 novembre 2018;
- Approbation du dossier par le CG : 22 novembre 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement, Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucia DELLA SALA  
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

**Tél :** 514-868-3912

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-11

Sébastien BERTEAU  
Chef de division mesures d'urgences à la direction

**Tél :**

514-280-6963

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gervais THIBAUT  
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

**Tél :** 514 280-3567

**Approuvé le :** 2018-10-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2018-10-25

**Dossier # : 1186634001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 18-17189 - 2 soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-17189 PV.pdf](#) [18-17189 Intervention.pdf](#) [18-17189 TCP.pdf](#) [18-17189 DetCah.pdf](#)



[18-17189 Résultat\\_ComSelect.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Bernard BOUCHER  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél : 514-872-5290**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-12

Denis LECLERC  
Chef de section  
**Tél : 514 872-5241**  
**Division : Service de l'approvisionnement , Direction**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
West Safety Services Canada inc.	968 395,62	<input checked="" type="checkbox"/>	
Solacom Technologies inc.	1 186 784,95	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Aucun avis de désistement n'a été reçu dans le cadre du présent appel d'offres, toutefois lors de l'appel d'offres précédent 18-16823, sept (7) avis de désistements avaient été reçus, sur les sept (7) firmes qui avaient pris possession de l'appel d'offres 18-16823, seulement trois firmes ont pris possession du présent appel d'offres 18-17189, (qui est une relance de l'appel d'offres précédent), il est de notre compréhension que les raisons de désistements demeurent les mêmes soient les suivantes:

Deux firmes mentionnent qu'ils ne supportent pas l'architecture exigée par la Ville, tandis qu'une autre firme mentionne que les exigences du service ne cadrent pas dans leur secteur d'activités.

Préparé par :

Le  -  -

**Service de l'approvisionnement**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

**Tableau comparatif des prix****No de l'appel d'offres**

18-17189

**Agent d'approvisionnement**

Bernard Boucher

**Conformité**

Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>West Safety Services Canada inc.</b>									<b>842 266,27 \$</b>	<b>968 395,62 \$</b>
<b>Solacom Technologies inc.</b>									<b>1 032 211,31 \$</b>	<b>1 186 784,95 \$</b>

18-17189 - Acquisition d'un produit clé en main pour la gestion des appels d'urgence pour le Centre de communication du SIM

	<i>Exigences fonctionnelles, technologiques et de sécurité (Chaque exigence vaut un point; Annexe A-2 / Section 5.3)</i>	<i>Exigences de formation et transfert de connaissances (Section 5.4)</i>	<i>Modèle de soutien et maintenance (Section 6) Contrat de service et billets de service et Garantie (Section 6.1) l'équipement et support de Processus d'escalade (Section 6.2) Profil et expérience du soumissionnaire (Section 9)</i>	<i>Plan de déploiement (Section 7), Plan de déploiement de transition (Section 7.1) Échéancier de déploiement (Section 7.2) Plan de test (Section 7.3)</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>			
<b>FIRME</b>	<b>30%</b>	<b>15%</b>	<b>30%</b>	<b>10%</b>	<b>15%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	
Solacom inc.	26,20	13,20	22,20	8,80	12,20	82,60	1 186 784,95 \$	1,12	2	
West Services Canada inc.	23,00	14,00	20,80	9,00	12,00	78,80	968 395,62 \$	1,33	1	
0						-		-		
0						-		-		
0						-		-		
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Bernard Boucher</b>									

<b>Comité</b>	
<b>Date</b>	vendredi 14-09-2018
<b>Heure</b>	9 h 00
<b>Lieu</b>	255 Cremazie est, Montreal, Salle de Direction

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 18-17189

Numéro de référence : 1186149

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition d'un produit clé en main pour la gestion des appels d'urgence pour le Centre de communication du SIM

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Avaya inc. Avaya Canada 1000, De la Gauchetière O. Bureau 1320 Bureau 1320 Montréal, QC, H3B 4W5 <a href="http://www.avaya.com">http://www.avaya.com</a>	<a href="#">Madame Suzanne Carrier</a> Téléphone : 514 956-7278 Télécopieur : 514 956-7229	<b>Commande : (1472464)</b> 2018-07-24 9 h 41 <b>Transmission :</b> 2018-07-24 9 h 41	2978229 - 18-17189 Addenda no 1 Report de date 2018-07-30 15 h 14 - Courriel 2982177 - 18-17189 Addenda no 2 2018-08-08 12 h 45 - Courriel 2986203 - 18-17189 Addenda 3 2018-08-16 14 h 54 - Courriel 2988296 - 18-17189 Addenda 4 2018-08-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9	<a href="#">Monsieur Philippe Robitaille</a> Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	<b>Commande : (1472506)</b> 2018-07-24 10 h 21 <b>Transmission :</b> 2018-07-24 10 h 21	2978229 - 18-17189 Addenda no 1 Report de date 2018-07-30 15 h 14 - Courriel 2982177 - 18-17189 Addenda no 2 2018-08-08 12 h 45 - Courriel 2986203 - 18-17189 Addenda 3 2018-08-16 14 h 54 - Courriel 2988296 - 18-17189 Addenda 4 2018-08-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Combat Networks Inc. 3883 boulevard St-Jean suite 210 Dollard-des-Ormeaux, QC, H9g3b9	<a href="#">Monsieur Robert Mancuso</a> Téléphone : 514 262-2287 Télécopieur : 866 897-7009	<b>Commande : (1472841)</b> 2018-07-25 10 h 13 <b>Transmission :</b> 2018-07-25 10 h 13	2978229 - 18-17189 Addenda no 1 Report de date 2018-07-30 15 h 14 - Courriel 2982177 - 18-17189 Addenda no 2 2018-08-08 12 h 45 - Courriel 2986203 - 18-17189 Addenda 3 2018-08-16 14 h 54 - Courriel 2988296 - 18-17189 Addenda 4 2018-08-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Intergraph Canada Ltd dba Hexagon Safety & Infrastructure 1120 - 68 Ave NE Calgary, AB, T2E 8S5 <a href="http://www.hexagonsafetyinfrastructure.com/">http://www.hexagonsafetyinfrastructure.com/</a>	<a href="#">Madame Kim Marshall</a> Téléphone : 403 569-5841 Télécopieur : 403 569-5801	<b>Commande : (1474364)</b> 2018-08-01 11 h 46 <b>Transmission :</b> 2018-08-01 11 h 46	2978229 - 18-17189 Addenda no 1 Report de date 2018-08-01 11 h 46 - Téléchargement 2982177 - 18-17189 Addenda no 2 2018-08-08 12 h 45 - Courriel 2986203 - 18-17189 Addenda 3 2018-08-16 14 h 54 - Courriel 2988296 - 18-17189 Addenda 4 2018-08-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Komutel 1275, bvl'd Dionne Saint-Georges, QC, g5y0r4	<a href="#">Monsieur Michel Rodrigue</a> Téléphone : 877 885-9988 Télécopieur :	<b>Commande : (1472507)</b> 2018-07-24 10 h 21 <b>Transmission :</b> 2018-07-24 10 h 21	2978229 - 18-17189 Addenda no 1 Report de date 2018-07-30 15 h 14 - Courriel 2982177 - 18-17189 Addenda no 2 2018-08-08 12 h 45 - Courriel 2986203 - 18-17189 Addenda 3 2018-08-16 14 h 54 - Courriel 2988296 - 18-17189 Addenda 4 2018-08-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Motorola 715 rue du Square Victoria Bureau 300 Montréal, QC, H2Y 2H7 <a href="http://www.motorola.ca">http://www.motorola.ca</a>	<a href="#">Monsieur Christian Barabé</a> Téléphone : 514 394-7462 Télécopieur : 514 394-7490	<b>Commande : (1472481)</b> 2018-07-24 9 h 56 <b>Transmission :</b> 2018-07-24 9 h 56	2978229 - 18-17189 Addenda no 1 Report de date 2018-07-30 15 h 14 - Courriel 2982177 - 18-17189 Addenda no 2 2018-08-08 12 h 45 - Courriel 2986203 - 18-17189 Addenda 3 2018-08-16 14 h 54 - Courriel 2988296 - 18-17189 Addenda 4 2018-08-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
R3D Conseil Inc. 2475, boul. Laurier Bureau 200 Québec, QC, G1T 1C4 <a href="http://www.r3d.com">http://www.r3d.com</a>	<a href="#">Madame Frédérique Vachon</a> Téléphone : 418 682-3133 Télécopieur : 418 682-1133	<b>Commande : (1473040)</b> 2018-07-25 17 h 08 <b>Transmission :</b> 2018-07-25 17 h 08	2978229 - 18-17189 Addenda no 1 Report de date 2018-07-30 15 h 14 - Courriel 2982177 - 18-17189 Addenda no 2 2018-08-08 12 h 45 - Courriel 2986203 - 18-17189 Addenda 3 2018-08-16 14 h 54 - Courriel 2988296 - 18-17189 Addenda 4 2018-08-21 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solacom Technologies Inc 84 Jean-Proulx	<a href="#">Monsieur Pierre Plangger</a> Téléphone : 819 205-8100	<b>Commande : (1473593)</b> 2018-07-27 15 h 04	2978229 - 18-17189 Addenda no 1 Report de date 2018-07-30 15 h 14 - Courriel

Gatineau, QC, J8Z 1W1

Télécopieur :

**Transmission :**  
2018-07-27 15 h 042982177 - 18-17189 Addenda no 2  
2018-08-08 12 h 45 - Courriel  
2986203 - 18-17189 Addenda 3  
2018-08-16 14 h 54 - Courriel  
2988296 - 18-17189 Addenda 4  
2018-08-21 13 h 07 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électroniqueTELUS Communications inc.  
300, rue St-Paul  
bureau 600  
Québec, QC, G1K 7R1[Madame Magali Raynal-Ziani](#)  
Téléphone : 418 781-4036  
Télécopieur :**Commande : (1472616)**  
2018-07-24 13 h 38  
**Transmission :**  
2018-07-24 13 h 382978229 - 18-17189 Addenda no 1 Report de date  
2018-07-30 15 h 14 - Courriel  
2982177 - 18-17189 Addenda no 2  
2018-08-08 12 h 45 - Courriel  
2986203 - 18-17189 Addenda 3  
2018-08-16 14 h 54 - Courriel  
2988296 - 18-17189 Addenda 4  
2018-08-21 13 h 07 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électroniqueWest Safety Services Canada Inc  
7150 Alexandre-Fleming  
Montréal, QC, H4S2C8[Monsieur Jacques Zekry](#)  
Téléphone : 514 992-5598  
Télécopieur : 855 889-0884**Commande : (1472451)**  
2018-07-24 9 h 30  
**Transmission :**  
2018-07-24 9 h 302978229 - 18-17189 Addenda no 1 Report de date  
2018-07-30 15 h 14 - Courriel  
2982177 - 18-17189 Addenda no 2  
2018-08-08 12 h 45 - Courriel  
2986203 - 18-17189 Addenda 3  
2018-08-16 14 h 54 - Courriel  
2988296 - 18-17189 Addenda 4  
2018-08-21 13 h 07 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

**Dossier # : 1186634001**

**Unité administrative responsable :**

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

**Objet :**

Accorder un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 18-17189 - 2 soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1186634001.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Gilles BOUCHARD  
Conseiller budgétaire  
Service des finances, direction du conseil et soutien financier  
**Tél : 514 872-0962**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-25

François FABIEN  
Conseiller budgétaire

**Tél : 514 872-0709**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

**Dossier # : 1188034010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 3 contrats aux firmes « Trois Diamants Autos Ltée » (lot 1 : 1 910 367,11\$, taxes incluses et lot 2 : 392 421,17\$, taxes incluses) et « Jacques Olivier Ford Inc. » (lot 3 : 130 202,29\$, taxes incluses) pour la fourniture de soixante-trois (63) fourgons (passagers et utilitaires) – Dépense totale de 2 432 990,57\$, taxes incluses. Appel d’offres public 18-17199 (6 soum. pour les lots 1 et 2 et 4 soum. pour le lot 3).

Il est recommandé :

1. au comité exécutif d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de treize (13) fourgons (passagers et utilitaires), aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17199 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Trois Diamants Autos Ltée	<u>Lot 2:</u> Dix (10) fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 9350 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pi <sup>3</sup> (minimum)	392 421,17 \$
Jacques Olivier Ford Inc.	<u>Lot 3:</u> Trois (3) fourgons 5 passagers ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 250 pi <sup>3</sup> (minimum)	130 202,29 \$

2. au conseil d'agglomération d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de cinquante (50) fourgons (passagers et utilitaires), aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents

de l'appel d'offres public 18-17199 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Trois Diamants Autos Ltée	<u>Lot 1:</u> Cinquante (50) fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 9350 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pi <sup>3</sup> (minimum)	1 910 367,11 \$

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 27,16% par l'agglomération, pour un montant de 603 398,78 \$ (net de ristourne).

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2018-10-31 16:36

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1188034010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder 3 contrats aux firmes « Trois Diamants Autos Ltée » (lot 1 : 1 910 367,11\$, taxes incluses et lot 2 : 392 421,17\$, taxes incluses) et « Jacques Olivier Ford Inc. » (lot 3 : 130 202,29\$, taxes incluses) pour la fourniture de soixante-trois (63) fourgons (passagers et utilitaires) – Dépense totale de 2 432 990,57\$, taxes incluses. Appel d’offres public 18-17199 (6 soum. pour les lots 1 et 2 et 4 soum. pour le lot 3).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but d'améliorer et optimiser la gestion de son parc de véhicules et équipements municipaux, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant. Conséquemment, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est responsable de l'entretien et de l'acquisition des véhicules et équipements qui seront mis à disposition des arrondissements et des services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2019, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 63 véhicules, qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-17199 qui s'est tenu du 30 Juillet au 18 Septembre 2018. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir les 30 Juillet, 30 Août ainsi que les 6, 11 et 13 Septembre. Il a également été publié dans le système électronique SÉAO les 30 Juillet, 27 et 31 Août ainsi que le 10 Septembre. Le délai de réception des soumissions a été de 51 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Six addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 16 Août 2018 : pour communiquer des précisions additionnelles aux exigences demandées au devis technique 21718D12 ;
- Addenda no 2 émis le 24 Août 2018 : pour communiquer des précisions additionnelles à une mention de l'addenda 1 et aux exigences demandées au devis technique 21718C12 et 21818D12 ;
- Addenda no 3 émis le 27 Août 2018 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 04 Septembre ;

- Addenda no 4 émis le 31 Août 2018 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 11 Septembre et répondre à des questions soulevées par les preneurs des cahiers de charge ;
- Addenda no 5 émis le 04 Septembre 2018 : pour répondre à des questions soulevées par les preneurs des cahiers de charge ;
- Addenda no 6 émis le 10 Septembre 2018 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 18 Septembre et annuler le devis technique 22718A12 correspondant au lot 4 ;

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 18-17199, l'octroi du contrat se fait par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE18 1523 - 12 Septembre 2018** : Accorder un contrat à Trois Diamants Auto, pour la fourniture de cinq (5) camionnettes 4x4 pour une somme maximale de 216 258,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17098 - (5 soumissionnaires)

**CG20 002 - 13 Juin 2018** : Accorder deux contrats aux firmes « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 1 : 4 922 826,22 \$, taxes incluses) et « Fortier Auto (Montréal) ltée » (lot 5 : 1 051 469,37 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments – Dépense totale de 5 974 295,59 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 18-16705 (4 soum. pour chacun des lots).

## **DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi de 3 contrats pour l'achat de 63 fourgons (passagers et utilitaires) :

### Lot 1

Octroyer un contrat à Trois Diamants Autos Ltée au montant de 1 910 367,11\$, taxes incluses, pour la fourniture de cinquante (50) fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 9350 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pi<sup>3</sup> (minimum), tel que décrit au devis technique 21718C12 de l'appel d'offres 18-17199. Les fourgonnettes sont de marque et modèle RAM Promaster 3500 et sont dotées d'un moteur à essence 6 cylindres de 3,7L.

### Lot 2

Octroyer un contrat à Trois Diamants Autos Ltée au montant de 392 421,17\$, taxes incluses, pour la fourniture de dix (10) fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 9350 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pi<sup>3</sup> (minimum), tel que décrit au devis technique 21718D12 de l'appel d'offres 18-17199. Les fourgonnettes sont de marque et modèle RAM Promaster 3500 Allongé et sont dotées d'un moteur à essence 6 cylindres de 3,7L.

### Lot 3

Octroyer un contrat à Jacques Olivier Ford Inc. au montant de 130 202,29\$\$, taxes incluses, pour la fourniture de trois (3) fourgons 5 passagers ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 250 pi<sup>3</sup> (minimum), tel que décrit au devis technique 21718E12 de l'appel d'offres 18-17199. Les fourgons sont de marque et modèle Fort Transit 350 et sont dotées d'un moteur à essence 6 cylindres de 3,7L.

### Lot 4

Ce lot a été annulé car le type de véhicule voulu n'est plus disponible sur le marché. Le besoin sera donc réévalué et comblé à travers un prochain appel d'offres.

Les fourgons servent au transport de matériel pour les activités de peinture, de plomberie et de menuiserie.

Dans tous les cas, les véhicules seront sous la garantie usuelle du manufacturier.

## JUSTIFICATION

Ce dossier vise le remplacement de 63 véhicules qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie de ces véhicules se situe entre 10 et 13 ans. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 8 et 22 ans. Trois de ceux-ci n'ont pas atteint le critère de durée de vie utile, mais leur condition générale, conjuguée aux délais de livraisons des véhicules incluant ceux associés au volet aménagement (pouvant aller jusqu'à 18 mois), nous incitent à les intégrer dans la planification de leur remplacement.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-17199 pour lequel il y a eu 13 preneur du cahier des charges.

<b>Lot 1 - Fourniture de cinquante (50) fourgons utilitaires, devis 21718C12 (6 soumissionnaires)</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Autre</b>	<b>Total</b>
<i>Trois Diamants Autos Ltée</i>	1 910 367,11		1 910 367,11
<i>Olivier Kamouraska Chrysler Dodge Jeep Ram Inc.</i>	1 931 292,56		1 931 292,56
<i>Donnacona Chrysler</i>	1 945 951,87		1 945 951,87
<i>Fortier Auto Montréal Ltée</i>	1 993 091,62		1 993 091,62
<i>Chartrand Ford Inc</i>	2 015 166,83		2 015 166,83
<i>9467866 Canada Inc. Automobiles Silver Star</i>	2 965 987,08		2 965 987,08
<i>Dernière estimation du SMRA</i>	2 069 550,00		2 069 550,00
<b>Coût moyen des soumissions conformes \$</b> <i>(total du coût des soumission conformes / nombre de soumissions)</i>			<b>2 126 976,18</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme %</b> <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse)x100</i>			<b>11,34</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse \$</b> <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			<b>1 055 619,97</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse %</b> <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse)x100</i>			<b>55,26</b>
<b>Écart entre la plus basse et la dernière estimation \$</b> <i>(la plus basse conforme - la dernière estimation)</i>			<b>-159 182,89</b>
<b>Écart entre la plus basse et la dernière estimation %</b> <i>((la plus basse conforme - la dernière estimation)/ la dernière estimation)x100</i>			<b>-7,69</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse \$</b> <i>(la deuxième plus basse conforme - la plus basse)</i>			<b>20 925,45</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse %</b> <i>((la deuxième plus basse conforme - la plus basse)/la plus basse)x100</i>			<b>1,10</b>

<b>Lot 2 - Fourniture de dix (10) fourgons utilitaires, devis 21718D12 (6 soumissionnaires)</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Autre</b>	<b>Total</b>
<i>Trois Diamants Autos Ltée</i>	392 421,17		392 421,17
<i>Olivier Kamouraska Chrysler Dodge Jeep Ram Inc.</i>	396 606,26		396 606,26
<i>Donnacona Chrysler</i>	399 538,13		399 538,13
<i>Fortier Auto Montréal Ltée</i>	409 058,06		409 058,06
<i>Chartrand Ford Inc</i>	413 910,00		413 910,00
<i>9467866 Canada Inc. Automobiles Silver Star</i>	627 471,46		627 471,46
<i>Dernière estimation du SMRA</i>	436 905,00		436 905,00
<b>Coût moyen des soumissions conformes \$</b> <i>(total du coût des soumission conformes / nombre de soumissions)</i>			<b>439 834,18</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme %</b> <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse)x100</i>			<b>12,08</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse \$</b> <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			<b>235 050,29</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse %</b> <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse)x100</i>			<b>59,90</b>
<b>Écart entre la plus basse et la dernière estimation \$</b> <i>(la plus basse conforme - la dernière estimation)</i>			<b>-44 483,83</b>
<b>Écart entre la plus basse et la dernière estimation %</b> <i>((la plus basse conforme - la dernière estimation)/ la dernière estimation)x100</i>			<b>-10,18</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse \$</b> <i>(la deuxième plus basse conforme - la plus basse)</i>			<b>4 185,09</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse %</b> <i>((la deuxième plus basse conforme - la plus basse)/la plus basse)x100</i>			<b>1,07</b>

<b>Lot 3 - Fourniture de trois (3) fourgons 5 passagers, devis 21718E12 (4 soumissionnaires)</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Autre</b>	<b>Total</b>
<i>Jacques Olivier Ford Inc</i>	130 202,29		130 202,29
<i>Fortier Auto Montréal Ltée</i>	130 826,60		130 826,60
<i>Chartrand Ford Inc</i>	134 910,52		134 910,52
<i>9467866 Canada Inc. Automobiles Silver Star</i>	169 326,79		169 326,79
<i>Dernière estimation du SMRA</i>	124 173,00		124 173,00
<b>Coût moyen des soumissions conformes \$</b> <i>(total du coût des soumission conformes / nombre de soumissions)</i>			<b>141 316,55</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme %</b> <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse)x100</i>			<b>8,54</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse \$</b> <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			<b>39 124,50</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse %</b> <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse)x100</i>			<b>30,05</b>
<b>Écart entre la plus basse et la dernière estimation \$</b> <i>(la plus basse conforme - la dernière estimation)</i>			<b>6 029,29</b>
<b>Écart entre la plus basse et la dernière estimation %</b> <i>((la plus basse conforme - la dernière estimation)/ la dernière estimation)x100</i>			<b>4,86</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse \$</b> <i>(la deuxième plus basse conforme - la plus basse)</i>			<b>624,31</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse %</b> <i>((la deuxième plus basse conforme - la plus basse)/la plus basse)x100</i>			<b>0,48</b>

Pour estimer la dépense de chacun des lots, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur les prix du marché. Tel que le démontre les tableaux ci-dessus, les prix reçus pour les lots 1, 2 et 3 sont en concordance avec l'estimation de la dépense. De plus, le faible écart entre les montants des deux plus basses soumissions reçues pour chacun des lots confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Six des treize preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres : quatre n'ont pas donné de raison et les deux autres ont retiré le cahier de charges pour consultation seulement.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-17199.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 2 432 990,57 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 618 245,99 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (18-032) et un montant maximal de 603 398,70 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 18-022) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 72,84% par la ville centre et à 27,16 % par l'agglomération en 2019. Cette répartition correspond au taux de répartition propre à chacune des unités d'affaires pour lequel une compétence d'agglomération s'applique. Le détail de ce calcul est présenté en pièce jointe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le marché des véhicules 100 % électriques ne se limite principalement qu'à la catégorie des véhicules sous-compacts. Le créneau des véhicules utilitaires et des fourgons à propulsion entièrement électrique n'est pas desservi par les grands manufacturiers. Ainsi, pour ce qui est des catégories fourgons (Lots 1, 2 et 3), et en lien avec les orientations définies dans la Politique verte du matériel roulant 2016-2020, le SMRA s'assure, tout en respectant les besoins opérationnels de ses clients, que les motorisations retenues sont les plus petites des catégories visées (V6, 3.7 Litres). En effet, les moteurs à 6 cylindres sont les plus petits disponibles sur le marché pour ce type de véhicules.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien, de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des bons de commande en Décembre 2018

- Livraison des véhicules 170 jours après l'émission du Bon de Commande.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Marc FARAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohammed BOUTOUBA  
Agent de recherche

**Tél :** 5148726523  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-10-11

Philippe SAINT-VIL  
c/d planification et soutien aux operations  
(mra)

**Tél :** 514 872-1080  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2018-10-26

## Liste des appareils à remplacer (18-17199)

Remplacement d'appareils prévus en 2018	Devis	Matricule	Mise en service	Age en 2018	Unité d'affaires	Agglo (%)	Corpo (%)
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	176-04268	2004	14	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisation		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	177-03212	2003	15	57-Arr.Ros.-la Petite-Patrie-Marquage Signalisation		100
FOURGONNETTE 8 CYL. NON-VITREE	21718C12	179-01050	2001	17		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-04306	2004	14		18-SGPI	50,4
FOURGONNETTE 8 CYL. NON-VITREE	21718C12	179-04319	2004	14		18-SGPI	50,4
FOURGONNETTE 8 CYL. NON-VITREE	21718C12	179-04327	2004	14		18-SGPI	50,4
FOURGONNETTE 8 CYL. NON-VITREE	21718C12	179-04329	2004	14		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-04336	2004	14		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-04337	2004	14		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-04340	2004	14	49-service de l'Eau		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-04475	2004	14	89-Arr.Lasalle		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-04477	2004	14	87-Arr.Montreal-Nord		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-05285	2005	13	89-Arr.Lasalle		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-05286	2005	13	89-Arr.Lasalle		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-05484	2005	13	75-Arr.Outremont		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-06412	2006	12	49-service de l'Eau		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-06480	2006	12		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-06481	2006	12		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-06482	2006	12		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-06483	2006	12		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-06486	2006	12		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-06489	2006	12		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-06531	2006	12	83-Arr.de Verdun		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-07329	2007	11		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-08100	2007	11		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-08199	2008	10		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-08202	2008	10		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-08203	2008	10		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-09043	2008	10		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-09044	2008	10		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-09050	2008	10		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-09051	2008	10		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-09258	2009	9		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	179-11035	2010	8		18-SGPI	50,4
FOURGONNETTE 8 CYL. NON-VITREE	21718C12	179-98343	1998	20		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	202-00451	2000	18	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	202-09036	2008	10		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	211-04658	2004	14	83-Arr.de Verdun		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	211-05440	2005	13	83-Arr.de Verdun		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	211-05486	2005	13	83-Arr.de Verdun		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	211-06184	2006	12	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grace		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	211-06186	2006	12		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	211-06187	2006	12		18-SGPI	50,4
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	211-10114	2009	9	85-Arr.Saint-Leonard		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	217-00159	2000	18	88-Arr.Lachine		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	217-05111	2005	13	85-Arr.Saint-Leonard		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	217-05280	2005	13	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	217-06520	2006	12	85-Arr.Saint-Leonard		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	217-06805	2006	12	87-Arr.Montreal-Nord		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718C12	237-03325	2003	15		18-SGPI	50,4
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITREE	21718D12	176-04354	2004	14	75-Arr.Outremont		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718D12	177-04478	2004	14	87-Arr.Montreal-Nord		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718D12	177-08088	2007	11	57 Arrondissement Rosemont - la Petite-Patrie		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718D12	179-08065	2007	11	49-service de l'Eau		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718D12	211-05436	2005	13	83-Arr.de Verdun		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718D12	217-05112	2005	13	85-Arr.Saint-Leonard		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718D12	227-03013	2002	16	89-Arr.Lasalle		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718D12	227-03014	2002	16	89-Arr.Lasalle		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718D12	227-03427	2003	15	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718D12	247-03141	2003	15	85-Arr.Saint-Leonard		100
FOURGONNETTE 4 CYL. NON-VITREE	21718E12	175-96189	1996	22	88-Arr.Lachine		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718E12	178-06797	2005	13	88-Arr.Lachine		100
CAMION 5001-10000 LB. FOURGON	21718E12	178-06798	2006	12	88-Arr.Lachine		100

63

27,96

72,04

**Dossier # : 1188034010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Objet :</b>	Accorder 3 contrats aux firmes « Trois Diamants Autos Ltée » (lot 1 : 1 910 367,11\$, taxes incluses et lot 2 : 392 421,17\$, taxes incluses) et « Jacques Olivier Ford Inc. » (lot 3 : 130 202,29\$, taxes incluses) pour la fourniture de soixante-trois (63) fourgons (passagers et utilitaires) – Dépense totale de 2 432 990,57\$, taxes incluses. Appel d'offres public 18-17199 (6 soum. pour les lots 1 et 2 et 4 soum. pour le lot 3).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-17199 Intervention «SMRA».pdf](#)[18-17199 PV.pdf](#)[18-17199 -TCP.pdf](#)



[18-17199\\_DetCah.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Renée VEILLETTE  
Agente d'approvisionnement II  
**Tél : 514 872-1057**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-22

Denis LECLERC  
Chef de section  
**Tél : 514 872-5241**  
**Division : Division Acquisition de biens et services**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Lot 1	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
	<b>TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE</b>	<b>1 910 367,11 \$</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	OLIVIER KAMORASKA CHRYSLER	1 931 292,56 \$	<input type="checkbox"/>	
	DONNACONA CHRYSLER	1 945 951,87 \$	<input type="checkbox"/>	
	FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	1 993 091,62 \$	<input type="checkbox"/>	
	CHARTRAND FORD (VEDNTES) INC.	2 015 166,83 \$	<input type="checkbox"/>	
	9467866 CANADA INC.(SILVER STAR MONTRÉAL)	2 965 987,08 \$	<input type="checkbox"/>	

Lot 2	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
	<b>TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE</b>	<b>392 421,17 \$</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	OLIVIER KAMORASKA CHRYSLER	396 606,26 \$	<input type="checkbox"/>	
	DONNACONA CHRYSLER	399 538,13 \$	<input type="checkbox"/>	
	FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	409 058,06 \$	<input type="checkbox"/>	
	CHARTRAND FORD (VEDNTES) INC.	413 910,00 \$	<input type="checkbox"/>	
	9467866 CANADA INC.(SILVER STAR MONTRÉAL)	627 471,46 \$	<input type="checkbox"/>	

Lot 3	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
	<b>JACQUES OLIVIER FORD INC.</b>	<b>130 202,29 \$</b>	√	
	FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	130 826,60 \$		
	CHARTRAND FORD (VEDNTES) INC.	134 910,52 \$		
	9467866 CANADA INC.(SILVER STAR MONTRÉAL)	169 326,79 \$		

**Information additionnelle**

Six des treize preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres : quatre n'ont pas donné de raison et les deux autres ont retiré le cahier de charges pour consultation seulement.

Préparé par :

Renée Veillette

Le

15

- 10

- 2018

Numéro de l'appel d'offres : 18-17199  
Titre : Acquisitions de divers fourgons (passagers et utilitaires)  
Date d'ouverture des soumissions : 18 septembre 2018

numéro Item	Description	Quantité	TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE		OLIVIER KAMOURASKA CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC		DONNACONA CHRYSLER		FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE		CHARTRAND FORD (VENTES) INC.		9467866 CANADA INC. AUTOMOBILES SILVER STAR		JACQUES OLIVIER FORD INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Acquisition de fourgons utilitaires selon les caractéristiques décrites au devis 21718C12	50	33 231,00 \$	1 661 550,00 \$	33 595,00 \$	1 679 750,00 \$	33 850,00 \$	1 692 500,00 \$	34 670,00 \$	1 733 500,00 \$	35 054,00 \$	1 752 700,00 \$	51 593,60 \$	2 579 680,00 \$	- \$	- \$
	TPS 5 %			83 077,50 \$		83 987,50 \$		84 625,00 \$		86 675,00 \$		87 635,00 \$		128 984,00 \$		- \$
	TVQ 9,975 %			165 739,61 \$		167 555,06 \$		168 826,87 \$		172 916,62 \$		174 831,83 \$		257 323,08 \$		- \$
	<b>Montant total</b>			<b>1 910 367,11 \$</b>		<b>1 931 292,56 \$</b>		<b>1 945 951,87 \$</b>		<b>1 993 091,62 \$</b>		<b>2 015 166,83 \$</b>		<b>2 965 987,08 \$</b>		<b>- \$</b>
2	Acquisition de fourgons utilitaires selon les caractéristiques décrites au devis 21718D12	10	34 131,00 \$	341 310,00 \$	34 495,00 \$	344 950,00 \$	34 750,00 \$	347 500,00 \$	35 578,00 \$	355 780,00 \$	36 000,00 \$	360 000,00 \$	54 574,60 \$	545 746,00 \$	- \$	- \$
	TPS 5 %			17 065,50 \$		17 247,50 \$		17 375,00 \$		17 789,00 \$		18 000,00 \$		27 287,30 \$		- \$
	TVQ 9,975 %			34 045,67 \$		34 408,76 \$		34 663,13 \$		35 489,06 \$		35 910,00 \$		54 438,16 \$		- \$
	<b>Montant total</b>			<b>392 421,17 \$</b>		<b>396 606,26 \$</b>		<b>399 538,13 \$</b>		<b>409 058,06 \$</b>		<b>413 910,00 \$</b>		<b>627 471,46 \$</b>		<b>- \$</b>
3	Acquisition de fourgons 5 passagers selon les caractéristiques décrites au devis 21718E12	3	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	37 929,00 \$	113 787,00 \$	39 113,00 \$	117 339,00 \$	49 090,90 \$	147 272,70 \$	37 748,00 \$	113 244,00 \$
	TPS 5 %			- \$		- \$		- \$	5 689,35 \$		5 866,95 \$		7 363,64 \$		5 662,20 \$	
	TVQ 9,975 %			- \$		- \$		- \$	11 350,25 \$		11 704,57 \$		14 690,45 \$		11 296,09 \$	
	<b>Montant total</b>			<b>- \$</b>		<b>- \$</b>		<b>- \$</b>	<b>130 826,60 \$</b>		<b>134 910,52 \$</b>		<b>169 326,79 \$</b>		<b>130 202,29 \$</b>	
4	(1) Acquisition d'un (1) fourgon extra long, selon les caractéristiques décrites au devis 22718A12	1	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	TPS 5 %			- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$
	TVQ 9,975 %			- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$
	<b>Montant total</b>			<b>- \$</b>		<b>- \$</b>		<b>- \$</b>		<b>- \$</b>		<b>- \$</b>		<b>- \$</b>		<b>- \$</b>
Signature			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			6 - dernier émit le 10 septembre		6 - dernier émit le 10 septembre		6 - dernier émit le 10 septembre		6 - dernier émit le 10 septembre		6 - dernier émit le 10 septembre		6 - dernier émit le 10 septembre		6 - dernier émit le 10 septembre	
Numéro TPS/TVQ			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Numéro de fournisseur VDM			497467		282883		282883		115893		1141781436		158908		117134	
Vérification Numéro NEQ			1144086940		1166943762		1166943762		1140587461		1141781436		1171491062		1143058627	
Vérification au REQ			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification au RENA			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification Listes des personnes écartées			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification Liste des firmes à rendement insatisfaisant			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification achat du cahier des charges sur SEAO			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	

Remarque :  
Note 1: Article annulé. Ref adenda no 6

- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette      Date : 20 septembre 2018

	TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE				OLIVIER KAMOURASKA CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC				DONNACONA CHRYSLER				FORTIER AUTO (MONTREAL) LTÉE			
	21718C12	21718D12	21718E12	22718A12	21718C12	21718D12	21718E12	22718A12	21718C12	21718D12	21718E12	22718A12	21718C12	21718D12	21718E12	22718A12
Prix de détail suggéré (PDSF) du véhicule et de l'ensemble des options manufacturières choisies	43 455,00 \$	44 455,00 \$			45 450,00 \$	46 450,00 \$			43 455,00 \$	44 455,00 \$			46 364,00 \$	47 414,00 \$	50 469,00 \$	
Clés sans frais - inclus dans le PDSF du véhicule	Inclus	Inclus			Inclus	Inclus			Inclus	Inclus			Inclus	Inclus	Inclus	
Rabais du manufacturier « parc auto » :	9 700,00 \$	9 700,00 \$			9 200,00 \$	9 200,00 \$			9 700,00 \$	9 700,00 \$			8 500,00 \$	8 500,00 \$	8 500,00 \$	
Rabais du concessionnaire :	4 194,00 \$	4 294,00 \$			6 342,00 \$	6 442,00 \$			4 024,00 \$	4 124,00 \$			5 109,00 \$	5 251,00 \$	5 955,00 \$	
Transport et préparation :	1 895,00 \$	1 895,00 \$			1 895,00 \$	1 895,00 \$			1 895,00 \$	1 895,00 \$			1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$	
Taxes d'accise pour la climatisation :	100,00 \$	100,00 \$			100,00 \$	100,00 \$			100,00 \$	100,00 \$			100,00 \$	100,00 \$	100,00 \$	
Sous-Total	31 556,00 \$	32 456,00 \$			31 903,00 \$	32 803,00 \$			31 726,00 \$	32 626,00 \$			34 655,00 \$	35 563,00 \$	37 914,00 \$	
TPS (5%)	1 577,80 \$	1 622,80 \$			1 595,15 \$	1 640,15 \$			1 586,30 \$	1 631,30 \$			1 732,75 \$	1 778,15 \$	1 895,70 \$	
TVQ (9,975%) payable à la SAAQ	3 147,71 \$	3 237,49 \$			3 182,32 \$	3 272,10 \$			3 164,67 \$	3 254,44 \$			3 456,84 \$	3 547,41 \$	3 781,92 \$	
<b>Total no 1</b>	<b>36 281,51 \$</b>	<b>37 316,29 \$</b>			<b>36 680,47 \$</b>	<b>37 715,25 \$</b>			<b>36 476,97 \$</b>	<b>37 511,74 \$</b>			<b>39 844,59 \$</b>	<b>40 888,56 \$</b>	<b>43 591,62 \$</b>	
Clés supplémentaire avec frais					132,00 \$	132,00 \$			132,00 \$	132,00 \$						
Droit environnemental sur les pneus neufs	15,00 \$	15,00 \$			15,00 \$	15,00 \$			15,00 \$	15,00 \$			15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	
Produits acquis en sous-traitance. Veuillez énumérer les éléments composant le prix.	1 660,00 \$	1 660,00 \$			1 545,00 \$	1 545,00 \$			1 977,00 \$	1 977,00 \$						
Sous-Total	1 675,00 \$	1 675,00 \$			1 692,00 \$	1 692,00 \$			2 124,00 \$	2 124,00 \$			15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$	
TPS (5%)	83,75 \$	83,75 \$			84,60 \$	84,60 \$			106,20 \$	106,20 \$			0,75 \$	0,75 \$	0,75 \$	
TVQ (9,975%) à payable à la SAAQ	167,08 \$	167,08 \$			168,78 \$	168,78 \$			211,87 \$	211,87 \$			1,50 \$	1,50 \$	1,50 \$	
<b>Total no 2</b>	<b>3 585,83 \$</b>	<b>3 585,83 \$</b>			<b>1 945,38 \$</b>	<b>1 945,38 \$</b>			<b>2 442,07 \$</b>	<b>2 442,07 \$</b>			<b>17,25 \$</b>	<b>17,25 \$</b>	<b>17,25 \$</b>	
Prix unitaire du véhicule																
Sous-Total no 1 + Sous-Total no 2	<b>33 231,00 \$</b>	<b>34 131,00 \$</b>			<b>33 595,00 \$</b>	<b>34 495,00 \$</b>			<b>33 850,00 \$</b>	<b>34 750,00 \$</b>			<b>34 670,00 \$</b>	<b>35 578,00 \$</b>	<b>37 929,00 \$</b>	

	CHARTRAND FORD (VENTES) INC.				9467866 CANADA INC. / AUTOMOBILES SILVER STAR				JACQUES OLIVIER FORD INC.			
	21718C12	21718D12	21718E12	22718A12	21718C12	21718D12	21718E12	22718A12	21718C12	21718D12	21718E12	22718A12
Prix de détail suggéré (PDSF) du véhicule et de l'ensemble des options manufacturières choisies	48 239,00 \$	49 224,00 \$	52 869,00 \$		55 544,00 \$	58 794,00 \$	52 349,00 \$					52 419,00 \$
Clés sans frais - inclus dans le PDSF du véhicule	Inclus	Inclus	Inclus		Inclus	Inclus	Inclus					Inclus
Rabais du manufacturier « parc auto » :	8 500,00 \$	8 500,00 \$	8 500,00 \$		4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$					8 500,00 \$
Rabais du concessionnaire :	6 600,00 \$	6 639,00 \$	7 171,00 \$		3 167,40 \$	3 436,40 \$	2 475,10 \$					8 144,00 \$
Transport et préparation :	1 800,00 \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$		2 936,00 \$	2 936,00 \$	2 936,00 \$					1 800,00 \$
Taxes d'accise pour la climatisation :	100,00 \$	100,00 \$	100,00 \$		100,00 \$	100,00 \$	100,00 \$					100,00 \$
Sous-Total	35 039,00 \$	35 985,00 \$	39 098,00 \$		51 412,60 \$	54 393,60 \$	48 909,90 \$					37 675,00 \$
TPS (5%)	1 751,95 \$	1 799,25 \$	1 954,90 \$		2 570,63 \$	2 719,68 \$	2 445,50 \$					1 883,75 \$
TVQ (9,975%) payable à la SAAQ	3 495,14 \$	3 589,50 \$	3 900,03 \$		5 128,41 \$	5 425,76 \$	4 878,76 \$					3 758,08 \$
<b>Total no 1</b>	<b>40 286,09 \$</b>	<b>41 373,75 \$</b>	<b>44 952,93 \$</b>		<b>59 111,64 \$</b>	<b>62 539,04 \$</b>	<b>56 234,16 \$</b>					<b>43 316,83 \$</b>
Clés supplémentaire avec frais	0,00 \$				166,00 \$	166,00 \$	166,00 \$					58,00 \$
Droit environnemental sur les pneus neufs	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$		15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$					15,00 \$
Produits acquis en sous-traitance. Veuillez énumérer les éléments composant le prix.												
Sous-Total	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$		181,00 \$	181,00 \$	181,00 \$					73,00 \$
TPS (5%)	0,75 \$	0,75 \$	0,75 \$		9,05 \$	9,05 \$	9,05 \$					3,65 \$
TVQ (9,975%) à payable à la SAAQ	1,50 \$	1,50 \$	1,50 \$		18,05 \$	18,05 \$	18,05 \$					7,28 \$
<b>Total no 2</b>	<b>17,25 \$</b>	<b>17,25 \$</b>	<b>17,25 \$</b>		<b>208,10 \$</b>	<b>208,10 \$</b>	<b>208,10 \$</b>					<b>83,93 \$</b>
Prix unitaire du véhicule												
Sous-Total no 1 + Sous-Total no 2	<b>35 054,00 \$</b>	<b>36 000,00 \$</b>	<b>39 113,00 \$</b>		<b>51 593,60 \$</b>	<b>54 574,60 \$</b>	<b>49 090,90 \$</b>					<b>37 748,00 \$</b>



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

## Liste des commandes



**Numéro** : 18-17199

**Numéro de référence** : 1187206

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Ville de Montréal - Acquisitions de divers fourgons (passagers et utilitaires)

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Chartrand Ford Ventes Inc. 1610 Boulevard St-Martin Est Laval, QC, H7g 4W6 <a href="http://www.chartrandford.com">http://www.chartrandford.com</a> NEQ : 1141781436	<a href="#">Monsieur Marc Dubuc</a> Téléphone : 450 669-6110 Télécopieur :	<b>Commande : (1482823)</b>	2986162 - 18-17199 - Addenda no 1
		2018-08-23 10 h 37	2018-08-23 10 h 37 - Téléchargement
		<b>Transmission</b>	2990204 - 18-17199 Add 2
		2018-08-23 10 h 37	Modifications 2018-08-24 8 h 48 - Courriel
			2991286 - 18-17199 Add 3
			REPORT DE DATE 2018-08-27 15 h 47 - Courriel
			2994166 - 18-17199 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Questions et réponses 2018-08-31 15 h 18 - Courriel
			2994631 - 18-17199 Addenda N°5 Questions/Réponses 2018-09-04 14 h - Courriel
			2997475 - 18-17199 Add 6 REPORT DE DATE et modifications 2018-09-10 15 h 46 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Circuit Ford Lincoln Ltée 6300 Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1G5W9 NEQ : 1163735666	<a href="#">Monsieur Philippe Campbell</a> Téléphone : 514 325- 4701 Télécopieur : 514 325- 9872	<b>Commande</b> : <b>(1475533)</b> 2018-08-06 11 h 59 <b>Transmission</b> : 2018-08-06 11 h 59	2986162 - 18-17199 - Addenda no 1 2018-08-16 14 h 27 - Courriel 2990204 - 18-17199 Add 2 Modifications 2018-08-24 8 h 48 - Courriel  2991286 - 18-17199 Add 3 REPORT DE DATE 2018-08-27 15 h 47 - Courriel  2994166 - 18-17199 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Questions et réponses 2018-08-31 15 h 18 - Courriel  2994631 - 18-17199 Addenda N°5 Questions/Réponses 2018-09-04 14 h - Courriel  2997475 - 18-17199 Add 6 REPORT DE DATE et modifications 2018-09-10 15 h 46 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Donnacona Chrysler. 160 rue Commerciale Donnacona, QC, G3M 1W1 NEQ : 1166943762	<a href="#">Monsieur Olivier Tremblay</a> Téléphone : 418 285- 6719 Télécopieur : 418 285- 4670	<b>Commande</b> : <b>(1473915)</b> 2018-07-30 15 h 56 <b>Transmission</b> : 2018-07-30 15 h 56	2986162 - 18-17199 - Addenda no 1 2018-08-16 14 h 27 - Courriel 2990204 - 18-17199 Add 2 Modifications 2018-08-24 8 h 48 - Courriel  2991286 - 18-17199 Add 3 REPORT DE DATE 2018-08-27 15 h 47 - Courriel  2994166 - 18-17199 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Questions et réponses 2018-08-31 15 h 18 - Courriel  2994631 - 18-17199 Addenda N°5 Questions/Réponses 2018-09-04 14 h - Courriel

			2997475 - 18-17199 Add 6 REPORT DE DATE et modifications 2018-09-10 15 h 46 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 <a href="http://www.fortierauto.com">http://www.fortierauto.com</a> NEQ : 1140587461	<a href="#">Monsieur Yannick Bastien</a> Téléphone : 514 353- 9821 Télécopieur : 514 353- 4556	<b>Commande : (1481603)</b> 2018-08-21 9 h 14 <b>Transmission</b> : 2018-08-21 9 h 14	2986162 - 18-17199 - Addenda no 1 2018-08-21 9 h 14 - Téléchargement 2990204 - 18-17199 Add 2 Modifications 2018-08-24 8 h 48 - Courriel  2991286 - 18-17199 Add 3 REPORT DE DATE 2018-08-27 15 h 47 - Courriel  2994166 - 18-17199 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Questions et réponses 2018-08-31 15 h 18 - Courriel  2994631 - 18-17199 Addenda N°5 Questions/Réponses 2018-09-04 14 h - Courriel 2997475 - 18-17199 Add 6 REPORT DE DATE et modifications 2018-09-10 15 h 46 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JACQUES OLIVIER FORD INC 4405 CHEMIN CHAMBLY Longueuil, QC, J3Y 3M7 NEQ : 1143058627	<a href="#">Monsieur Serge Labelle</a> Téléphone : 450 445- 3673 Télécopieur : 450 445- 4451	<b>Commande : (1485774)</b> 2018-08-30 15 h 58 <b>Transmission</b> : 2018-08-30 15 h 58	2986162 - 18-17199 - Addenda no 1 2018-08-30 15 h 58 - Téléchargement 2990204 - 18-17199 Add 2 Modifications 2018-08-30 15 h 58 - Téléchargement 2991286 - 18-17199 Add 3 REPORT DE DATE 2018-08-30 15 h 58 - Téléchargement 2994166 - 18-17199 Addenda N°4 REPORT DE

			<p>DATE/ Questions et réponses 2018-08-31 15 h 18 - Courriel</p> <p>2994631 - 18-17199 Addenda N°5 Questions/Réponses 2018-09-04 14 h - Courriel</p> <p>2997475 - 18-17199 Add 6 REPORT DE DATE et modifications 2018-09-10 15 h 46 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Mercedes-Benz Montréal-Est 12525 Boul Métropolitain Est Montréal, QC, H1B 5R3 NEQ : 1169255685</p>	<p><a href="#">Monsieur Rodolfo Arenas</a> Téléphone : 514 788-8777 Télécopieur : 514 788-8778</p>	<p><b>Commande : (1473926)</b> 2018-07-30 16 h 22 <b>Transmission</b> : 2018-07-30 16 h 22</p>	<p>2986162 - 18-17199 - Addenda no 1 2018-08-16 14 h 27 - Courriel</p> <p>2990204 - 18-17199 Add 2 Modifications 2018-08-24 8 h 48 - Courriel</p> <p>2991286 - 18-17199 Add 3 REPORT DE DATE 2018-08-27 15 h 47 - Courriel</p> <p>2994166 - 18-17199 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Questions et réponses 2018-08-31 15 h 18 - Courriel</p> <p>2994631 - 18-17199 Addenda N°5 Questions/Réponses 2018-09-04 14 h - Courriel</p> <p>2997475 - 18-17199 Add 6 REPORT DE DATE et modifications 2018-09-10 15 h 46 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Municipalité de Berthier-sur-Mer. 5 Rue du Couvent Berthier-sur-Mer, QC, G0R 1E0 <a href="http://www.berthiersurmer.ca">http://www.berthiersurmer.ca</a></p>	<p><a href="#">Monsieur Martin Turgeon</a> Téléphone : 418 259-7343</p>	<p><b>Commande : (1476322)</b> 2018-08-07 12 h 47 <b>Transmission</b> :</p>	<p>Mode privilégié : Ne pas recevoir</p>

NEQ :	Télécopieur : 418 259- 2038	2018-08-07 12 h 47	
Olivier Kamouraska Chrysler. 255 Avenue Patry Saint-Pascal, QC, G0L 3Y0 NEQ : 1172380439	<a href="#">Monsieur Nicolas Lespérance</a> Téléphone : 418 492- 3432 Télécopieur : 418 492- 5933	<b>Commande : (1485760)</b> 2018-08-30 15 h 48 <b>Transmission</b> : 2018-08-30 15 h 48	2986162 - 18-17199 - Addenda no 1 2018-08-30 15 h 48 - Téléchargement 2990204 - 18-17199 Add 2 Modifications 2018-08-30 15 h 48 - Téléchargement 2991286 - 18-17199 Add 3 REPORT DE DATE 2018-08-30 15 h 48 - Téléchargement 2994166 - 18-17199 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Questions et réponses 2018-08-31 15 h 18 - Courriel 2994631 - 18-17199 Addenda N°5 Questions/Réponses 2018-09-04 14 h - Courriel 2997475 - 18-17199 Add 6 REPORT DE DATE et modifications 2018-09-10 15 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pie IX Dodge Chrysler 2000 Inc 9350 Boul. Pie IX Montréal, QC, H1Z 4E9 NEQ : 1148020895	<a href="#">Madame Claire Cousineau</a> Téléphone : 514 327- 9000 Télécopieur : 514 327- 8645	<b>Commande : (1474680)</b> 2018-08-02 14 h 39 <b>Transmission</b> : 2018-08-02 14 h 39	2986162 - 18-17199 - Addenda no 1 2018-08-16 14 h 28 - Télécopie 2990204 - 18-17199 Add 2 Modifications 2018-08-24 8 h 49 - Télécopie 2991286 - 18-17199 Add 3 REPORT DE DATE 2018-08-27 15 h 48 - Télécopie 2994166 - 18-17199 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Questions et réponses 2018-08-31 15 h 19 - Télécopie 2994631 - 18-17199 Addenda N°5

			Questions/Réponses 2018-09-04 14 h 01 - Télécopie 2997475 - 18-17199 Add 6 REPORT DE DATE et modifications 2018-09-10 15 h 46 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
SilverStar Montreal inc. (9467866 CANADA INC.) 7800 boulevard Decarie Montréal, QC, H4P1J3 NEQ : 1171491062	<a href="#">Monsieur Pierre Lachapelle</a> Téléphone : 514 735- 5501 Télécopieur : 514 735- 3165	<b>Commande : (1473977)</b> 2018-07-31 8 h 55 <b>Transmission</b> : 2018-07-31 8 h 55	2986162 - 18-17199 - Addenda no 1 2018-08-16 14 h 28 - Télécopie 2990204 - 18-17199 Add 2 Modifications 2018-08-24 8 h 49 - Télécopie 2991286 - 18-17199 Add 3 REPORT DE DATE 2018-08-27 15 h 48 - Télécopie 2994166 - 18-17199 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Questions et réponses 2018-08-31 15 h 19 - Télécopie 2994631 - 18-17199 Addenda N°5 Questions/Réponses 2018-09-04 15 h 02 - Télécopie 2997475 - 18-17199 Add 6 REPORT DE DATE et modifications 2018-09-10 15 h 46 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tradition Ford (Ventes) ltee 1163 boulevard saint-joseph Drummondville, QC, J2C2C8 <a href="http://www.traditionford.com">http://www.traditionford.com</a> NEQ : 1161381943	<a href="#">Monsieur Thierry Desbiens</a> Téléphone : 819 477- 3050 Télécopieur : 819 477- 5232	<b>Commande : (1474444)</b> 2018-08-01 15 h 44 <b>Transmission</b> : 2018-08-01 15 h 44	2986162 - 18-17199 - Addenda no 1 2018-08-16 14 h 27 - Courriel 2990204 - 18-17199 Add 2 Modifications 2018-08-24 8 h 48 - Courriel 2991286 - 18-17199 Add 3 REPORT DE DATE

			2018-08-27 15 h 47 - Courriel
			2994166 - 18-17199 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Questions et réponses
			2018-08-31 15 h 18 - Courriel
			2994631 - 18-17199 Addenda N°5 Questions/Réponses
			2018-09-04 14 h - Courriel
			2997475 - 18-17199 Add 6 REPORT DE DATE et modifications
			2018-09-10 15 h 46 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Trois Diamants Autos (1987) Ltée 3035, Chemin Gascon Mascouche, QC, J7L3X7 NEQ : 1144086940	<a href="#">Madame Maryse Lessard</a> Téléphone : 450 477- 6348 Télécopieur : 450 477- 6962	<b>Commande : (1473909)</b> 2018-07-30 15 h 52 <b>Transmission :</b> 2018-07-30 15 h 52	2986162 - 18-17199 - Addenda no 1 2018-08-16 14 h 27 - Courriel 2990204 - 18-17199 Add 2 Modifications 2018-08-24 8 h 48 - Courriel  2991286 - 18-17199 Add 3 REPORT DE DATE 2018-08-27 15 h 47 - Courriel 2994166 - 18-17199 Addenda N°4 REPORT DE DATE/ Questions et réponses 2018-08-31 15 h 18 - Courriel 2994631 - 18-17199 Addenda N°5 Questions/Réponses 2018-09-04 14 h - Courriel 2997475 - 18-17199 Add 6 REPORT DE DATE et modifications 2018-09-10 15 h 46 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Saint-Constant. 147, rue Saint-Pierre	<a href="#">Madame Sophie</a>	<b>Commande : (1476717)</b>	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Saint-Constant, QC, J5A 2G9 <a href="http://www.ville.saint-constant.qc.ca/">http://www.ville.saint-constant.qc.ca/</a>	NEQ :	<a href="#">Parent</a> Téléphone : 450 638- 2010 Télécopieur : 450 638- 5919	2018-08-08 9 h 29 <b>Transmission</b> : 2018-08-08 9 h 29
---	-------	--	--

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

#### Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC: Signaler un acte  
répréhensible](#) 

#### Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises  
non admissibles](#) 

[Autorité des marchés  
financiers](#) 

#### À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

#### Partenaires

Secrétariat  
du Conseil du trésor  
**Québec** 

**CGI**

**tc** • MEDIA

© 2003-2018 Tous droits réservés

**Dossier # : 1188034010**

**Unité administrative responsable :**

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

**Objet :**

Accorder 3 contrats aux firmes « Trois Diamants Autos Ltée » (lot 1 : 1 910 367,11\$, taxes incluses et lot 2 : 392 421,17\$, taxes incluses) et « Jacques Olivier Ford Inc. » (lot 3 : 130 202,29\$, taxes incluses) pour la fourniture de soixante-trois (63) fourgons (passagers et utilitaires) – Dépense totale de 2 432 990,57\$, taxes incluses. Appel d'offres public 18-17199 (6 soum. pour les lots 1 et 2 et 4 soum. pour le lot 3).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1188034010 - Acquisition 63 fourgons.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Préposé au budget - Service des finances -  
Point de service HDV  
**Tél : 514 872-1021**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-19

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél : 514 872-0946**

**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1187526020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à TMEIC International Corporation pour la fourniture et l'assistance de mise en service d'un variateur de vitesse, pour une somme maximale de 1 407 239,49 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à TMEIC International Corporation pour la fourniture et l'assistance de mise en service d'un variateur de vitesse, pour une somme maximale de 1 407 239,49 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service TJR120605-R4 et JAC-20180822-TAS\_SY-REV2 de ce fournisseur en dates du 19 et 20 septembre 2018;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-10-26 15:38

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187526020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à TMEIC International Corporation pour la fourniture et l'assistance de mise en service d'un variateur de vitesse, pour une somme maximale de 1 407 239,49 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les 17 groupes motopompes (GMP) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) permettent de relever en surface les eaux usées des intercepteurs nord et sud qui ceinturent l'île de Montréal. Huit (8) GMP d'une puissance nominale variant de 2850 HP à 3050 HP relèvent de 45 mètres les eaux de l'intercepteur Nord, tandis que neuf (9) GMP d'une puissance nominale de 4800 HP à 5100 HP relèvent de 55 mètres les eaux de l'intercepteur Sud. Par temps sec, un minimum de deux (2) GMP à l'intercepteur Nord et deux groupes à l'intercepteur Sud sont requis pour relever en surface les eaux usées. Par temps de pluie, 15 des 17 GMP sont requis pour atteindre le débit maximum possible de la Station et ainsi minimiser les rejets d'eaux usées aux cours d'eau.

Deux (2) types de moteurs à 4,16 KV actionnent ces pompes, soit des moteurs synchrones et des moteurs à rotor bobiné munis de variateur de vitesse au rotor.

Entre 2006 et 2009, les 8 variateurs de vitesse originaux datant de 1974 ont été remplacés par des variateurs de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie, dans le cadre d'un contrat accordé à TM GE Automation Systems (maintenant TMEIC International Corporation) à la suite d'un appel d'offres public.

En mai 2012, un mal fonctionnement de la source d'alimentation primaire à 4,16 KV du variateur du GMP 17 (5 100 HP) a provoqué un incendie et la destruction du variateur.

En 2013, des travaux de restauration ont permis une remise en service du GMP 17 en mode constant, à vitesse fixe. Cependant, cette unité est prévue de fonctionner en mode variable en alternance avec le GMP 16. Le mode de fonctionnement actuel provoque ainsi une surutilisation du GMP 16 par rapport au GMP 17. De plus, le fonctionnement en mode constant implique un entretien accru de certaines composantes du groupe motopompe concerné.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG07 0025 - en date du 1 mars 2007 : Autoriser des crédits additionnels de 510 626,97 \$, taxes incluses, aux fins du contrat 1511-AE octroyé à la compagnie TM GE Automation Systems Canada Corp. pour la fourniture et la livraison d'un variateur de vitesse additionnel, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 895 630,15 \$ à 3 406 257,12 \$, taxes incluses

CE05 0257 – en date du 16 février 2005 : Octroi du contrat 1511-AE à la compagnie TM GE Automation Systems relatif à la fourniture et la livraison de sept variateurs de vitesse à recouvrement d'énergie.

## **DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à TMEIC International Corporation (TMEIC) pour la fourniture et l'assistance de mise en service d'un variateur de vitesse de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie pour le moteur à rotor bobiné du GMP 17 avec les caractéristiques opérationnelles identiques à celui fourni initialement.

Celui-ci aura les mêmes dimensions physiques et les mêmes entrées de câbles que les sept (7) variateurs existants ainsi que les mêmes composantes ou des équivalents actualisés. Le logiciel de contrôle sera également le même que celui existant.

Le variateur de remplacement se doit d'être immédiatement opérationnel et compatible avec les différentes interfaces de contrôle actuelles.

## **JUSTIFICATION**

Les différents fabricants d'équipements de puissance électrique ne fabriquent plus ce type d'équipement. Ils proposent des contrôleurs à fréquence variable au stator, qui est une technologie différente de celle utilisée par la Station. À cet effet, le contrôle de la vitesse d'un moteur de 5 000 HP des autres fabricants requiert un système de refroidissement à l'eau. Notons que les conduites du système d'eau refroidie de la station de pompage ne se trouvent pas à l'étage des variateurs et devraient être déplacées pour refroidir ce nouvel équipement. De plus, le système d'eau refroidie existant n'a pas la capacité de refroidissement requise lors d'un débit maximal par temps chaud et humide et devrait complètement être revu avec ce type de contrôleur. Une telle révision de ce système impliquerait des coûts majeurs en infrastructure électrique qui s'ajouteraient au coût de l'achat du variateur.

Après analyse, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) préconise l'achat d'un variateur de vitesse de TMEIC afin de maintenir la pérennité des 7 variateurs de vitesse existants. TMEIC est le seul fournisseur pouvant fournir un variateur de vitesse compatible aux logiciels d'opération existants.

De plus, le personnel spécialisé de la division Entretien est formé pour opérer et entretenir ce nouveau variateur de vitesse. La DEEU possède également l'inventaire des pièces de rechange spécifique qui est évalué à près de 150 000\$. Ces pièces de rechange doivent être maintenues en inventaire afin d'assurer la fiabilité d'opération et d'entretien. Les délais de livraison pour ce type de pièces spécifiques sont généralement très longs.

L'utilisation d'une nouvelle technologie pour un seul équipement, par rapport aux 7 autres existants, a été rejetée à cause des implications trop importantes telles que : l'acquisition de nouveaux logiciels, l'introduction d'une nouvelle méthode de contrôle, la modification majeure du système de refroidissement, l'achat de pièces de rechange coûteuses en supplément, ainsi que les formations additionnelles à donner au personnel d'opération de la Station.

Tel que confirmé dans la lettre jointe au présent dossier, TMEIC est actuellement le seul fabricant d'équipements électriques à proposer des variateurs de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie au rotor tels que ceux existants à la Station et qui sont opérationnels sur des plates-formes ayant fait leur preuve.

La proposition ci-jointe de TMEIC, est conforme aux exigences de l'article 573.3 par. 2 de la loi des Cités et Villes qui mentionne:

573.3. Les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat:

...  
2° ..., soit avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés ...;

Il est donc recommandé d'accorder le contrat à TMEIC International Corporation pour le montant de sa proposition, soit 1 407 239,49 \$ incluant les taxes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour la fourniture et l'assistance de mise en service d'un variateur de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie pour moteur à rotor bobiné de 5100 HP de la Station est de 1 407 239,49 \$ taxes incluses. Ce montant est calculé sur la base du prix de 55 810 \$ (avant taxes) en dépenses contrôlées pour l'assistance à la mise en service, ainsi que 798 457 \$ US (avant taxes) pour la fourniture du variateur en y appliquant un taux de change moyen de 33% ainsi qu'une réserve de 10% pour la variation de ce taux.

Le montant total représente une dépense nette pour l'agglomération de 1 284 997,23 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce contrat n'était pas octroyé, la pérennité du système de contrôle du pompage des eaux usées pourrait être compromise du fait de la surutilisation de certaines composantes des autres moteurs à vitesse variable, dont le GMP 16. Si plus de deux moteurs cessaient de fonctionner en même temps, des rejets d'eaux non traitées au fleuve pourraient se produire et contrecarrer la mission de la Station.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : novembre 2018

Fin du contrat : novembre 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 24 octobre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-24

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**Tél :** 5142804418  
**Télécop. :** 5142804387

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

**Tél :** 514 280-4364  
**Télécop. :** 514 280-4387

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Bruno HALLÉ  
Surintendant de la Division Entretien  
**Tél :** 514 280-4098  
**Approuvé le :** 2018-10-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2018-10-26



**TMEIC**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

*Technical Advisory Services*

**Date: September 20, 2018**  
Revised

**To: City of Montreal**  
**Attn: Pierre Gascon**

**Subject: - Proposal for Technical Advisory Services**  
**Proposal #: JAC-20180822-TAS\_SU-REV2**

In response to an inquiry, **TMEIC** is pleased to provide this proposal for Technical Advisory Services to **City of Montreal** on a Time and Materials basis per the terms contained herein.

**1. SCOPE OF WORK**

- ***Commission (1) TMDrive-10 SPR Drive***

Note: Technical Advisory Services as used in this content is defined as technical advice and counsel from TMEIC International Corporation Technical Advisors based on good engineering, manufacturing, installation and operation practices as applicable to the equipment. To the extent specified in this proposal, such services may also include testing, adjustment, and other similar services. Technical Advisory Service does not include supervision or management of Buyer's employees, agents, or other contractors.

**2. WORK SCHEDULE**

Typical workday is considered to be eight hours per day Monday through Friday. Upon prior agreement and subject to availability of Technical Advisors, work can be performed on Saturday, Sunday or Holidays.

### 3. COMMISSIONING PREREQUISITES

The following tasks are required to be completed **prior** to engineer's arrival at site:

- Equipment (Drive panel) completely installed per TMEIC Installation Manual. Contact TMEIC if Installation Manual has not been received.
- Drive Cooling Fans already installed with 480VAC Power connected per TMEIC elementary drawings, if applicable.
- If Control Power is externally supplied, connections complete and power available. Observe connections for control power per TMEIC elementary drawings.
- Panels and Motor Grounded per TMEIC specifications and elementary drawings.
- Incoming main power is terminated, with phase rotation checked (must be R-S-T). Power ready to apply.
- Output cabling is complete to motor terminals - Observe phase connections per TMEIC elementary drawings.
- Motor is installed, mechanically aligned and properly grounded.
- RTDs cabled and terminated to drive or motor protection relay, if applicable.
- Motor blower/cooling fan cabled and terminated, if applicable.
- All Analog I/O and Digital I/O including Remote E-stop and permissives wired.
- Signals include: Speed Reference (0-10V or 4-20mA), Speed Feedback, Current Feedback, Start/Stop Command, Ready, Run Status, Alarms, Trips, etc.
  - **Note:** Control cabling/wiring must be isolated from main/high power cabling/wiring per TMEIC specifications
- Megger or Hipot to MV Cables (1000/5000 V test,  $\geq 5M\Omega$ )
  - Incoming:
    - R-phase
    - S-phase
    - T-phase
  - Output:
    - U-phase
    - V-phase
    - W-phase
  - Motor
- This replacement drive will initially use the drive file from the original commissioning. This commissioning will be done with the motor coupled in the full range of speed and load; controlled by the FE at first, then remotely from customer's references and commands as applicable.
- RCM installed and wired, if applicable.

*Technical Advisory Services*

- Seal all e-house wire and cable entry points against weather, humidity, or rodents. The interior of the drive room must be free of condensing humidity for a period of 24 hours prior to applying power to the VFD.
- Drive thoroughly cleaned with special attention to remove installation debris.
- Control systems are available for simulation or test.
- All voltages must be available, but locked out/tagged out. No power should be applied to the equipment.
- No activities taking place that could require lockout of system source or control power.
- Process ready for full operating range.
- Supporting OEM in the operation of the machinery/process is not included in the scope.
- Process control system representative to be on site or available.
- Ensure motor nameplate data is provided, by email, to TMEIC Roanoke Engineering ([Rodney.Pressley@tmeic.com](mailto:Rodney.Pressley@tmeic.com)). Subject line of email must include TMEIC Project Number and Customer Name.

**4. SAFETY/SECURITY ALERTS**

The State Department's Office of American Citizens Services and Crisis Management (ACS) administers the Consular Information Program, which informs the public of conditions abroad that may affect their safety and security. Country specific information, travel alerts, and travel warnings are vital parts of this program.

Should adverse travel advisories/warnings be in effect at the time of the in-country request, TMEIC will be unable to deploy personnel at that time. Travel advisories/warnings will be monitored in order to identify a schedule which does not pose safety or security risks to TMEIC technical advisors.



**TMEIC**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

*Technical Advisory Services*

**5. PRICE**

**Price and billing will be based on actual time spent and expenses incurred during travel and at site location. The following CAD rates will apply effective April 6, 2017:**

**A. RATES**

1) Base Hourly Rate – 8 hours per day, Monday through Friday  
\$ 237.00 CAD

2) Overtime Hourly Rate - Saturdays and all time in excess of eight (8) hours per day Monday through Friday  
\$355.50 CAD

3) Hourly Rate for Sunday & Holidays  
\$ 474.00 CAD

Note: i) The minimum billing period is 4 hours.  
ii) The above quoted rates do not include any taxes. All taxes will be to Buyer's account.

**B. TRAVEL & LIVING EXPENSES**

Travel and living expenses (T&L) are not included in the above rates and will be billed at cost plus 20%.

**C. ESTIMATE**

**The estimated price for Qty. (10) 10-Hr days of on-site service is \$ 40,825 CAD. This is only an estimate, which does include travel and living expenses for one field engineer. This estimate considers one trip and the final billing will be based on actual hours worked and expenses incurred.**

***Note: Per the TMEIC expense policy, our FE's are not required to retain or submit receipts on expenses less than \$15. If you require copies of receipts for expenses, we must be advised prior to the deployment of our FE and the request must be clearly noted on the PO. If photocopies are not acceptable and original receipts must be submitted, please advise that in advance as well.***

***If there is an overage in billing and a change order is requested and approved, the original PO must be increased. We cannot not accept a new PO for the additional amount.***



TMEIC

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA

Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

### *Technical Advisory Services*

***In the event client is not prepared to commence with production tuning during this initial trip, TMEIC will proceed with invoicing for this initial commissioning at the conclusion of this work when time and expenses are available. Note: Equipment is not considered fully commissioned at this time. Use of equipment prior to production tuning could potentially void product warranty. Furthermore, production tuning must be scheduled no later than three months after initial equipment commissioning, else project will be considered closed and equipment accepted as is, outside of standard product warranty.***

***Should production tuning require additional trip(s), time and expenses over and above this estimate will be invoiced per the Published Rate Sheet in effect at the time of service.***

## **6. TAXES, DUTIES, FEES, CHARGES OR ASSESSMENTS**

All taxes (including income), duties, fees (including all consulate fees, charges, or assessments of any nature) levied by a governmental authority other than the U.S.A.; upon this transaction or in connection with any services performed hereunder, whether levied against Buyer, TMEIC International Corporation or TMEIC International Corporation subcontractors, shall be to Buyer's account and shall be paid directly by Buyer to the governmental authority concerned. In the event that TMEIC International Corporation or its employees, subcontractors are required by law to make payment of any such levy in the first instance, the amount thereof plus a twenty percent (20%) administrative fee shall be reimbursed by Buyer upon presentation of invoices.

## **7. PURCHASE ORDER & PAYMENT**

In the event of an after-hours or weekend emergency where a purchase order cannot be quickly issued, please accept this proposal by signing and returning to the following address. Customer agrees that an acceptable purchase order will be issued on the next regular business day. Please make a purchase order to:

**TMEIC Canada Corporation  
C/O TMEIC Corporation  
2060 Cook Drive  
Salem, VA 24153  
Attention: Ms. Jean Chaney**

**Do NOT send payments to this address  
Refer to invoice remittance instructions**

***Please note we do not accept "Firm Price" or "Do Not Exceed" purchase orders for time and material service.***



**TMEIC**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

*Technical Advisory Services*

**You may either email your purchase order to [Jean.Chaney@tmeic.com](mailto:Jean.Chaney@tmeic.com) or it may be faxed to the attention of Ms. Jean Chaney at 001-540-283-2394.**

Unless there are mutually agreed-upon terms and conditions in place, your purchase order must contain the following verbiage:

*This purchase order is governed exclusively by TMEIC International Corporation Standard Terms and Conditions, a copy of which accompanied TMEIC's proposal, and no pre-printed or standard terms and conditions shown anywhere on or attached to the purchase order have any effect.*

**Payment Terms:**

Invoices will be issued monthly and payment will be due according to TMEIC's standard N30 terms or customer pre-approved terms, whichever apply.

**8. TERMS & CONDITIONS**

The services described or referred to in this Proposal are expressly conditioned upon TMEIC International Corp Terms and Conditions-Rev 8 (copy attached) except as modified herein. Any additional or different Terms or Conditions set forth in any communication from Buyer shall not be effective or binding unless assented to in writing by an authorized representative of TMEIC International Corporation. TMEIC Corporation reserves the right to assign all in-country scope of work and billings to TMEIC International Corporation, a wholly-owned subsidiary of TMEIC Corporation.



**TMEIC**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA

Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

*Technical Advisory Services*

***This quotation is valid for 90 days from the date on this proposal.***

Name and Title

*Jean Chaney - Project Analyst*

TMEIC

9/20/2018

(Revision Date)

***This proposal is accepted. Buyer signature acknowledges authorization to proceed with service, as well approval for payment of associated invoices issued by TMEIC.***

\_\_\_\_\_  
Customer Signature

\_\_\_\_\_  
Printed Name

\_\_\_\_\_  
Title

\_\_\_\_\_  
Date

Rev 1: Modified verbiage in Commissioning Prerequisites section

Rev 2: Changed proposal validity timeframe from 45 days to 90 days



**TMEIC International Corporation**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

# TMEIC International Corporation

A Subsidiary of TMEIC Corporation  
1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, Virginia 24018 USA

## Terms and Conditions Applicable to Technical Advisory Services and Training Services.

Unless otherwise stated, Company's proposal expires 60 days from its date and may be modified or withdrawn by Company prior to receipt of Purchaser's acceptance. The offer, order, acceptance or sale of any services or goods covered by this proposal is conditioned upon the terms and conditions contained herein. Any additional or different terms and conditions proposed by Purchaser are objected to and will not be binding upon Company unless specifically assented to in writing by Company's authorized representative. Any order or statement of intent to purchase hereunder, or any direction to proceed with, or acquiescence in the commencement of, the work shall constitute assent to Company's terms and conditions.

### 1. DEFINITIONS

- A. "Company" – TMEIC International corporation, or other entity issuing the proposal.
- B. "Purchaser" - the entity to which Company's proposal is directed.
- C. "Contract" - the contract between Company and Purchaser resulting from the proposal.
- D. "Material" - the goods and/or equipment to be sold to Purchaser by Company in accordance with the Contract.
- E. "Site" - the premises on which the Services are to be performed.
- F. "Services" - all the services to be performed or provided by Company in accordance with the Contract.
- G. "Technical Advisory Services" - technical advice and counsel from Company Technical Advisors based on good engineering, manufacturing, installation and operation practices as applicable to the equipment. To the extent specified in Company's Proposal, such services may also include testing, adjustment, programming and other similar services. Technical Advisory Services do not include supervision or management of Purchaser's employees, agents, or other contractors.

### 2. GOVERNMENTAL AUTHORIZATIONS

- A. Company's obligations to provide Services or Material hereunder shall at all times be subject to the export

control laws and regulations of the U.S.A., including any amendments thereto. Purchaser agrees that it shall not make any disposition of U.S.A.-origin products or technical information furnished by Company, by way of trans-shipment, shipment, re-export, diversion, or otherwise other than in and to the country of ultimate destination specified on Purchaser's order or declared as the country of ultimate destination on Company's invoices, except as said laws and regulations may expressly permit.

- B. Purchaser shall be responsible to obtain and maintain all licenses, permits and authorizations necessary for the performance of Services or the supply of Material, including, without limitation, any required U.S.A. export license. Company shall assist Purchaser in obtaining such authorizations when reasonably feasible. Company shall not be liable if any authorization of any government is delayed, denied, revoked, restricted or not renewed, and Purchaser shall not be relieved thereby of its obligations to pay Company for Services or Material or any other charges which are the obligation of Purchaser hereunder.

### 3. PAYMENT

- A. Unless otherwise provided in Company's proposal, payment will be due in U.S. Dollars upon receipt of Company's invoice without any setoff whatsoever (including, without limitation, setoff under other contracts with Company or with TMEIC Corporation or its affiliates).
- B. Unless otherwise provided in Company's proposal, Purchaser shall promptly establish, at its expense, a letter of credit in an amount equal to the Contract price or the estimated Contract price. The letter of credit shall (i) be in favor of Company, irrevocable and unrestricted, (ii) be issued or confirmed by a U.S. bank acceptable to Company, (iii) permit partial payments, (iv) provide that payments therefrom be made solely against presentation of Company's invoices directly to the bank, and (v) be valid for 120 days after the estimated period of performance.



**TMEIC International Corporation**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

Purchaser shall promptly increase the amount in the letter of credit and have its validity period extended if notified by Company that such action is necessary to provide for the payment of any amounts which may become due hereunder.

Presentation of an acceptable letter of credit to Company is a condition precedent to departure of Company's Technical Advisors or commencement of Material procurement or shipment.

- C. If Purchaser fails to fulfill any condition of its payment obligations, Company may (i) withhold deliveries and suspend performance, or (ii) continue performance if Company deems it reasonable to do so. In any event, the costs incurred by Company as a result of Purchaser's non-fulfillment shall be payable by Purchaser upon submission of Company's invoices therefor. Company shall be entitled to an extension of time for its performance equal to the period of Purchaser's non-fulfillment, whether or not Company elects to suspend performance. If such non-fulfillment is not corrected by Purchaser promptly upon notice thereof, Company may cancel the Contract and Purchaser shall pay Company its charges for cancellation upon submission of Company's invoices therefor.

**4. TAXES, DUTIES, FEES, CHARGES OR ASSESSMENTS**

- A. Any taxes (including income, stamp, turnover or value added taxes), duties, fees, charges or assessments of any nature levied by any governmental authority other than the United States of America or any governmental unit existing in the U.S.A. (including its territories and possessions) in connection with this transaction, whether levied against Purchaser, against Company or its employees, or against any of Company's subcontractors or their employees, shall be the responsibility of Purchaser and shall be paid directly by Purchaser to the governmental authority concerned.
- B. If Company, its subcontractors, or their employees are required to pay any such levies, fines, penalties or assessments in the first instance or as a result of Purchaser's failure to comply with any applicable laws or regulations governing the payment of such levies, the amount of any such payments, plus any related expense including the expense of any required currency conversion, shall be promptly reimbursed in U.S. Dollars by Purchaser upon submission of Company's invoices therefor. If Company has paid in local currency, the

exchange rate will be that most favorable to Company which was in effect at the time Company made any payment in local currency.

**5. GENERAL CONDITIONS**

- A. In general, Company personnel will have at least one day of rest in any seven consecutive days. However, with Company's written consent and where the nature of the assignment requires, Company personnel may work seven days a week for a maximum of ninety days. Unless prior written agreement is obtained from Company's headquarters, Company personnel shall not work more than 140 hours in any two consecutive weeks or sixteen hours in any one day.
- B. If the services of a Technical Advisor are required for a period longer than three months, Purchaser shall pay Company for round-trip expenses (including baggage charges, visa costs, and travel charges associated with obtaining and renewing visas) incurred by Company in connection with travel between the Site and the respective residences of such members of the immediate family of Technical Advisor as Company may authorize.
- C. A Company administrative charge of twenty percent shall be added to amounts billed under paragraph B above, paragraph B of Article 4, and paragraphs B through D of Article 11, if such items are provided by Company.
- D. Should any Technical Advisor serve twelve consecutive months under this Contract, such Advisor will be entitled, at Company's option, to a vacation not exceeding thirty days, exclusive of travel time. In such event, Purchaser will pay travel and living expenses for said Advisor while traveling between the Site and his or her residence, as well as paying Company's established rate for such Advisor while in transit. If Purchaser desires a substitute Advisor during the aforementioned vacation period, Purchaser will pay the established rate (plus travel and living expenses) for such substitute while in transit to and from the Site and while at the Site.
- E. Company reserves the right to replace any Technical Advisor assigned to Purchaser and to supply a qualified replacement at Company's expense. An overlap may be arranged when this right is exercised.
- F. Purchaser shall at all times exercise all necessary precautions for the safety of Company employees at the Site. Company may, from time to time, conduct safety audits to insure safe conditions exist and make recommendations to Purchaser concerning same. Neither the conduct of safety audits nor the making of any recommendation by Company shall relieve Purchaser of the responsibility to provide a safe place to



## TMEIC International Corporation

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

work. In the event Company personnel require medical attention, local Purchaser facilities will be made available to Company personnel for the duration of such needs.

- G. If, in Company's opinion, the safe execution of Services at the Site is, or is apt to be, imperiled by local conditions, Company may evacuate its personnel and Purchaser shall assist in said evacuation, which shall be considered to be excusable under Article 6 below.
- H. Company shall not comply with any law, regulation or requirement which would subject Company to criminal or civil penalties or loss of tax benefits under any federal, state or local law or regulation of the U.S.A., and the furnishing of any quotation or acknowledgment of any order does not constitute the furnishing of, or an agreement to furnish, any information which would subject Company to any of the above mentioned penalties or loss of tax benefits.
- I. Any information, suggestions or ideas transmitted by Purchaser to Company in connection with performance hereunder are not to be regarded as secret or submitted in confidence except as may be otherwise provided in a writing signed by Company's duly authorized representative.

### 6. COMPANY'S DELAYS IN PERFORMANCE

- A. Company shall not be liable for delay in performance or failure to perform due to (i) causes beyond its reasonable control, (ii) acts of God, acts of Purchaser, prerequisite or concurrent work of others, acts of civil or military authority, governmental priorities, war, insurrection, local hostilities, riot, sabotage, delays or failure to deliver by carriers, fires, strikes or other labor disturbances, floods, epidemics, earthquakes, unusually adverse weather conditions, or similar causes, or (iii) inability to obtain, or delay in obtaining, due to causes beyond its reasonable control, suitable personnel, materials or facilities required for this Contract. In the event of any such delay, the time of performance shall be extended for a period equal to the time lost by reason of the delay.
- B. In the event Company's performance is delayed or interfered with by (i) late delivery of equipment, parts, or supplies covered by any other contract of Purchaser, or (ii) prerequisite or concurrent work by others, or (iii) by the act (or failure to act) of Purchaser, its agents or employees, Company shall be entitled to a price adjustment for increased costs resulting therefrom, in addition to an extension of the time of performance.
- C. If there is a delay of more than sixty calendar days in the schedule due to any cause beyond the reasonable control of Company, it shall be entitled to immediate payment of

all sums owed by Purchaser, including any retention, and it shall also have the right to terminate the Contract unless Company and Purchaser agree otherwise.

### 7. CHANGES, DELETIONS AND EXTRA WORK

If Purchaser makes any change in the work within the general scope of the Contract, and such change results in increased cost to Company, or will require additional time for performance of Company's obligations, or if Company is otherwise adversely affected by such change, then the schedule, warranty, price, and other terms and conditions of the Contract shall be equitably adjusted. In no event shall Company be obligated to proceed with any change unless the foregoing contract modifications have been agreed upon in writing.

### 8. WARRANTIES

- A. Company warrants to Purchaser that any Services will be performed in a competent manner and in accordance with any mutually agreed specifications. In addition, Company warrants to Purchaser that any Material furnished hereunder will be free from defects in material, workmanship and title. If any failure to meet the foregoing warranties appears within one year from the completion of the Services, if promptly notified in writing of the failure, Company will reperform any defective Services to the extent necessary and feasible and will, at its option, repair or replace any defective Material, provided such Material is made available to Company. Except for compliance with the foregoing warranties, risk of loss of, or damage to, any Material or other equipment being worked upon shall remain with Purchaser, regardless of where Services take place.
- B. The foregoing sets forth the exclusive remedies of Purchaser and the sole liability of Company for claims based on failure of, or defect in, Services or Material, whether a claim, however instituted, is based on contract, indemnity, warranty, tort (including negligence), delict, quasi-delict, strict liability or otherwise. THE FOREGOING WARRANTIES ARE IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES, WHETHER WRITTEN, ORAL, IMPLIED OR STATUTORY, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY.
- C. Company does not warrant any products or services provided by others. Any claim that Services provided hereunder are pursuant to any warranty or other obligation of Company or TMEIC Corporation or its affiliated companies must be asserted no later than the date of the Contract; otherwise, any such claim shall be deemed to be waived.



## TMEIC International Corporation

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

D. Company shall have no obligation for damage which results because Purchaser fails to store, operate or maintain the Material or equipment being worked upon in accordance with (i) generally approved industry practices, or (ii) the provisions of this Contract, or (iii) the provisions of any storage, operating or maintenance instructions furnished to Purchaser.

### 9. LIMITATIONS OF LIABILITY

A. The total liability of Company, its employees, subcontractors, or suppliers on all claims of any kind (excluding claims for death or bodily injury), whether based on contract, indemnity, warranty, tort (including negligence), delict, quasi-delict, strict liability or otherwise, resulting from this Contract, its performance or breach, or from any services covered by or furnished under this Contract or any extension or expansion thereof (including remedial warranty efforts), shall in no case exceed the Contract price or U.S. \$10,000, whichever is greater. Except as to title to any Material furnished, all such liability shall terminate upon the expiration of the warranty period specified in Article 8, Warranties.

B. In no event, whether in contract, indemnity, warranty, tort (including negligence), delict, quasi-delict, strict liability or otherwise, shall Company, its employees, subcontractors or suppliers be liable for loss of profits or revenue; loss of use of the equipment being worked on or any associated equipment or facilities; cost of capital; cost of purchased power; cost of substitute equipment, facilities or services; downtime costs; any special, consequential, incidental or exemplary damages; or claims of customers of Purchaser for any of the foregoing items, and Purchaser will indemnify Company, its employees, subcontractors and suppliers against any such claims from Purchaser's customers.

C. Unless otherwise agreed by Company's authorized representative, Services and Material furnished hereunder are not intended for use in connection with any nuclear facility or activity. If so used, Company disclaims all liability for any nuclear damage, injury, or contamination, and Purchaser shall indemnify Company, its employees, suppliers and subcontractors against any such liability, whether in contract, indemnity, warranty, tort (including negligence), delict, quasi-delict, strict liability or otherwise.

D. If Purchaser is furnishing Company's Services or Material to a third party by contract, Purchaser shall obtain from such third party a provision affording Company, its employees, subcontractors and suppliers the protection of paragraphs A, B and C of this Article.

E. Except where Company has expressly and in writing assumed design responsibility, Company shall not be liable for any loss or damage whatsoever arising from its failure to discover or repair latent defects or defects inherent in the design of the equipment being worked on. In no event shall Company be liable for loss or damage which results when equipment is put in use against its advice.

F. To assure adequate Technical Advisory coverage as defined in the proposal, Company personnel shall not be required to work on other units or projects during the duration of the Contract. The intent of this limitation is to assure that Technical Advisory Services are not extended beyond the capability of Company personnel. Variations and/or service extensions will be considered by Company's main office through the means of a separate proposal or a mutually acceptable modification to this Contract.

G. If Company furnishes Purchaser with advice or assistance concerning any products, systems or work which is not required pursuant to the Contract or any other contract between the parties hereto, the furnishing of such advice or assistance will not subject Company to any liability, whether in contract, indemnity, warranty, tort (including negligence), delict, quasi-delict, strict liability or otherwise.

H. In the event of any conflict, this Article shall take precedence over any other Article in the Contract. The invalidity, in whole or part, of any of the foregoing paragraphs will not affect the remainder of such paragraph or any other paragraph of this Article.

### 10. FINANCIAL CONDITION

If the financial condition of Purchaser at any time does not, in the reasonable judgment of Company, justify continuance of the work to be performed hereunder on the terms of payment agreed upon, Company may require full or partial payment in advance or it shall be entitled to cancel the Contract and receive reimbursement for its reasonable and proper cancellation charges. In the event of the bankruptcy or insolvency of Purchaser, or in the event any proceeding is brought by or against Purchaser under any bankruptcy or insolvency laws, Company shall be entitled to cancel the Contract at any time within thirty days after Company receives notice of such proceeding, and Purchaser shall pay Company its reasonable and proper cancellation charges. Company's rights under this paragraph are in addition to all other rights available to it.



**TMEIC International Corporation**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

**11. PURCHASER'S RESPONSIBILITIES**

- A. Purchaser will render all reasonable assistance to Technical Advisors in connection with the rendering of Services at the Site, including necessary space and facilities adjacent to the work area for use as a field office and for the safe and secure storage of drawings, tools and material. Purchaser shall also furnish equipment, supplies and language interpreters or translators as needed to accomplish the work.
- B. Unless otherwise provided in Company's proposal, Purchaser shall furnish first class living accommodations and food to Technical Advisors equal to that of Purchaser management personnel or other comparable technical personnel working at the Site. Living accommodations shall be such as to provide a reasonable degree of comfort and rest. Food shall be of a quantity and quality which will insure the continued health and well-being of Technical Advisors.
- C. Unless otherwise provided in Company's proposal, Purchaser will be responsible for the cost of the following items for Company personnel: gratuities; postage; laundry; telephone and telex or other electronic means of communication service; entry and exit fees; visa, passport and similar fees (including costs associated with securing these items); travel (including all baggage charges) of Technical Advisors from U.S.A. residence or other point of origin to the Site and return to origin.
- D. Unless otherwise provided in Company's proposal, Purchaser shall furnish Technical Advisors with four-wheel vehicles for business and personal local transportation. Such vehicles will be safe, maintained in first-class condition, and will have insurance coverage equal to that for Purchaser's vehicles at the Site, and Company and its personnel will be named as insureds under such insurance.
- E. Prices quoted do not include any allowances for the periodic rest and relaxation of Company personnel that may be dictated by local environmental conditions and/or Site practices currently established or adopted in the future. Purchaser shall be responsible for rest and relaxation arrangements, accommodations and considerations as set forth in its proposal for Company personnel.
- F. Purchaser shall make available all necessary installation, hand and power tools, including heavy lift equipment, and instruments. Technical Advisors may bring certain tools, which will remain Company property. At Purchaser's request, Company may make available certain special test or installation instruments/equipment under Company's established rental provisions.

- G. Unless otherwise provided in Company's proposal, Purchaser shall supply, at its cost, any labor, including labor supervision, that may be required in connection with the services of Technical Advisors.
- H. The operation of equipment at the Site is the primary responsibility of Purchaser. Purchaser shall indemnify and save Company, its employees and agents harmless from expense and liability (including reasonable attorney's fees) incurred by or imposed upon Company, its employees and agents based upon injury to persons (including death) or damage to property (including Material) resulting from operation of equipment at the Site by Company personnel.

**12. ASSIGNMENT; AUTHORITY**

Purchaser shall not assign any rights or delegate any duties under the Contract without Company's prior written consent. Any limitations on the authority of any employees and agents of Purchaser will be specified in writing to Company.

**13. TITLE AND RISK OF LOSS**

Unless otherwise provided in Company's proposal, title to, and risk of loss of, Material shall pass to Purchaser F.O.B. place of initial shipment in the country of origin.

**14. COMPLETE AGREEMENT, AMENDMENTS**

This Contract contains the complete agreement between the parties. All previous and collateral agreements (including letters of intent and purchase orders issued by Purchaser), representations, warranties, promises and conditions relating to its subject matter are superseded by this Contract.

**15. ARBITRATION**

The Contract includes the following arbitration provision.. Any controversy, claim or dispute between the parties to the Contract arising out of, or relating to, the Contract, or the breach, termination or validity thereof, which the parties are unable to resolve by mutual negotiation, shall be settled and determined by final and binding arbitration by three arbitrators in accordance with the UNCITRAL Arbitration Rules as then in effect and except as modified by explicit provision in this Article.

The parties may mutually agree to extend the time periods provided for in the UNCITRAL Arbitration Rules. Unless otherwise provided in Company's proposal, the appointing authority will be the London Court of International Arbitration, London, England.



**TMEIC International Corporation**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

Unless the parties agree otherwise or the arbitral tribunal directs otherwise, the locale of the arbitration will be the London Court of International Arbitration, London, England. At its discretion, the arbitral tribunal may hold pre-hearing conferences or adopt other procedures (including reasonable discovery).

The right to reasonable examination of opposing witnesses in oral hearing will not be denied. The English language shall be used in the arbitral proceedings. Each party will bear its own costs presenting or defending its position in the arbitration.

The award of the arbitral tribunal shall be final and binding and may be confirmed by any court having jurisdiction thereof. If Purchaser is a government entity, it agrees to waive any governmental immunity against enforcement and execution of the award or any judgment thereon. The parties further agree that such award or judgment, if unsatisfied, shall be enforceable in the courts of any national in accordance with its laws.

If the arbitration is held in England, the parties agree to exclude any right of application or appeal to the English Courts in connection with any question of law arising in the course of the arbitration or with respect to any award made.

**16. NOTICES AND CORRESPONDENCE**

Notices authorized or required under this Contract shall be in the English language and signed by a duly authorized representative of the party initiating such notice and shall be either delivered to an officer or authorized

representative of the party to whom it is directed, or sent by regular or courier mail, delivery prepaid, or by facsimile transmission or telex, to the following addresses (which may be changed by written notice from the party in question):

Purchaser: To the individual and the address to which Company's proposal was directed.

Company: To the individual and the address from which the Company's proposal was initiated.

Notices will not be effective until received.

**17. GOVERNING LAW**

Unless otherwise provided in Company's proposal, the laws of England and Wales shall be the governing law with regard to the validity, interpretation, and performance of the Contract.



**TMEIC Corporation**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

TMEIC Proposal: TJR120605-R4

**For: City of Montreal**

**September 19, 2018**

TO: Mr. Pierre Gascon, ing  
City of Montreal  
12001 boul.Maurice-Dupelesis  
Montreal, QC, H1C 1V3

Subject: SPR VFD Drives  
Your request for new updated cost on new SPR VFD.  
TMEIC Proposal No. TJR120605, Rev 4

TMEIC thanks you for your inquiry.

Item 1 - Scope of Work: Provide (1) SPR drive lineup which is a functional duplicate (hardware updated if no longer reasonably available) of the SPR drive provided on previous TMEIC Oracle projects 5399/5565. Drive lineup includes the following hardware (no installation or wiring):

- AC entry panel
- AC line reactor
- TMEIC 900 frame P10 AC-to-DC source converter
- TMEIC 1400 frame TM10 DC-to-AC inverter
- Inverter output combining reactor and dv/dt filter
- Output crowbar circuit with resistor
- Start (LRS) / Run (SPR) contactors
- PLC panel and HMI
- Avtron tach interface module

Scope **does not** include:

- LRS (liquid resistor)
- Conductivity equipment for LRS
- Any other equipments not listed in the drive lineup
- Transformer to drive
- Protective switchgear feeding the drive
- Installation or commissioning (see separate quote for site services)

**I. PRICE**

For item 1 – Equipment Only, TMEIC is pleased to offer a price of US \$798,457 net  
Quote is valid for 90 days.

For commissioning (site services) cost – please refer to attached separate quotation for service. For any PO's resulting from this proposal the equipment and service must be on separate PO's.

**II. PAYMENT TERMS**

Quotation of item 1 is based on invoicing of:

- 15% at issuing of technical documents for client to review. Documents will consist of drive outline drawing and drive elementary drawings
  - 25% at completion of shop tests. Shop test will be similar to previous project
  - 35% at delivery of equipment to Montreal plant location
  - 15% 7 days after commissioning and tuning of the drive, or 120 days from delivery of drive to site, whichever occurs first.
  - 10% after submittal of final document (as built and put in service), or 120 days from equipment delivery, whichever occurs first.
- Payment of invoices is net 30 days.



**TMEIC Corporation**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

TMEIC Proposal: TJR120605-R4

*For: City of Montreal*

*September 19, 2018*

**III. SPECIAL PACKING / FREIGHT TERMS / TITLE PASSAGE**

Equipment is freight included (DAP) to site (Montreal Wastewater treatment plant). Title to the goods shall pass from seller to buyer on a pro rata basis at delivery at site

Equipment is packed for truck shipment to Montreal.

The customer is the importer of record for the equipment and is responsible for any taxes and duties into Canada.

**IV. TERMS & CONDITIONS**

This price is based upon TMEIC standard terms & conditions, a copy of which is attached.

**V. SHIPMENT**

Item 1 is estimated to be completed within 45 weeks of date of order.

Thank you for the opportunity to submit this proposal. We sincerely hope you will honor TMEIC with this order and all of your future drives and motors business. Should have any questions, please contact us at your earliest convenience.

Sincerely,

**Timothy J Russell**

TMEIC Corporation

Office Address : 1325 Electric Rd, Roanoke, VA 24018 USA

Mailing Address : 2060 Cook Dr, Salem, VA 24153 USA

phone (540) 283-2305

fax (540) 283-2392

email to : timothy.russell@tmeic.com



**TMEIC Corporation**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

TMEIC Proposal: TJR120605-R4

*For: City of Montreal*

*September 19, 2018*

**Terms and conditions of sale**

The sale of any service and products, and the integration thereof, ordered by the Customer is expressly conditioned upon the terms and conditions contained or referenced herein. Terms and conditions included in the TMEIC Corporation (herein called TMEIC) proposal, where not in conflict with the terms included herein, shall be incorporated by reference. Any additional or different terms and conditions set forth in the Customer's purchase order or similar communication are expressly objected to and will not be binding upon TMEIC unless specifically agreed to in writing by an authorized TMEIC employee.

**1. WARRANTY**

TMEIC warrants to Customer that products furnished hereunder will be free from defects in material, workmanship and title and that services will be performed in a competent, diligent manner and will be of the kind and quality specified in the TMEIC written quotation. The foregoing shall apply only to failures to meet said warranties (excluding any defects in title) which appear within one (1) year from installation or eighteen (18) months from the date of shipment, whichever occurs first; provided, however, that if Customer, in the course of its regular and usual business, transfers title to or leases such products (including equipment incorporating such products) to a third party, such period shall run until one (1) year from such transfer or lease or eighteen (18) months from shipment by TMEIC, whichever occurs first.

In no case does this warranty apply to any failure or nonconformance with specifications caused by or attributable to any associated or complementary products not supplied under this contract, nor shall it in any case apply to the quantity or quality of the product of Customer or the process of manufacture on which the products are used. The warranty and remedies are conditioned upon (a) proper storage, installation, use and maintenance, and conformance with any applicable recommendations of TMEIC, and (b) Customer promptly notifying TMEIC of any defects and, if required, promptly making the product available for correction.

If any product or service fails to meet the foregoing warranties (except title), TMEIC shall thereupon correct any such failure either, at its option, (i) by repairing any defective or damaged part or parts of the products, and/or reperforming any defective service, or (ii) by making available, F.O.B. the TMEIC plant or other mutually agreed upon point of shipment, any necessary repaired or replacement parts. Customer shall bear the costs of access (including removal and replacement of systems, structures or other parts of Customer's facility), de installation, decontamination, re installation and transportation of products to Seller and back to Customer. If reperformance is not practicable, TMEIC will furnish without charge services in an amount essentially equal to those that, in the sole judgment of TMEIC, would have been required for reperformance. Where a failure cannot be corrected by TMEIC's reasonable efforts, the parties will negotiate an equitable adjustment in price.

TMEIC does not warrant computer hardware, software or products and services obtained from others but only the warranty of the manufacturer shall apply. TMEIC's obligation under this warranty shall terminate immediately upon any modification of products or software by Customer unless made with the approval of TMEIC.

THE PRECEDING PARAGRAPHS SET FORTH THE EXCLUSIVE REMEDIES FOR CLAIMS (EXCEPT AS TO TITLE) BASED ON DEFECT IN OR FAILURE OF PRODUCTS OR SERVICES, WHETHER THE CLAIM IS IN CONTRACT, INDEMNITY, WARRANTY, TORT (INCLUDING NEGLIGENCE), STRICT LIABILITY OR OTHERWISE. Upon the expiration of the warranty period, all such liability shall terminate and Customer shall have a reasonable time, not to exceed thirty (30) days after the warranty period, to give written notice of any defects that appeared during the warranty period. EXCEPT AS SET FORTH IN ARTICLE 2, "PATENTS" AND ARTICLE 3, "SOFTWARE WARRANTY", THE FOREGOING WARRANTIES ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES, WHETHER WRITTEN, ORAL, IMPLIED OR STATUTORY. NO IMPLIED STATUTORY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR PARTICULAR PURPOSE SHALL APPLY. TMEIC does not warrant any products or services of others designated by Customer.

**2. PATENTS**

Subject to the provisions of this Article, TMEIC warrants that products, services, or products and services in combination, furnished under this contract shall be delivered free of any rightful claim of any third party for infringement of any United States patent. If notified promptly in writing and given authority, information and assistance, and contingent upon Customer not taking any position adverse to TMEIC in connection with such claim, TMEIC shall defend, or may settle at its expense, any suit or proceeding against Customer so far as based on a claimed infringement which would result in a breach of this warranty and TMEIC shall pay all damages and costs awarded therein against Customer due to such breach. In case any product, service or combination thereof is in such suit held to constitute such an infringement and the use of said product or service is enjoined, TMEIC shall, at its expense and option, either procure for Customer the right to continue using said product or service, or replace same with a non-infringing product or service, or modify same so it becomes non-infringing, or remove the product or halt the service and refund the purchase price (less reasonable depreciation for any period of use) and any transportation costs separately paid by Customer. The foregoing states the entire liability of TMEIC for patent infringement relating to products, services or any combination thereof.

The preceding paragraph shall not apply to any product or service specified by Customer or manufactured to Customer's design, or to the use of any product in combination with products not provided by TMEIC.

**3. SOFTWARE DEVELOPMENT WARRANTY**

TMEIC warrants that any software developed by TMEIC under this contract shall conform to the TMEIC-provided specification pertaining thereto at the time of its shipment. For a period of ninety (90) days following shipment of software, TMEIC will provide amendments or alterations to the software that may be required to correct significant errors present at the time of shipment. TMEIC's obligation shall be limited, however, to



## TMEIC Corporation

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA

Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

TMEIC Proposal: TJR120605-R4

*For: City of Montreal*

*September 19, 2018*

assembling such amendments and/or alterations into a package, which includes code on the appropriate medium to enable Customer, at its expense, to implement said corrections. This warranty is contingent upon Customer advising TMEIC, in writing, of such errors within such period.

TMEIC does not warrant that operation of the software shall be uninterrupted or error-free or that it shall meet Customer's needs. TMEIC shall not be responsible for any portions of the software that have been modified by Customer, unless such changes are approved in writing by TMEIC. Customer assumes the responsibility to take adequate precautions against damages to its operations that could be caused by defects, interruptions or malfunctions in the services performed by TMEIC. Any work performed by TMEIC due to difficulties or defects traceable to Customer errors or software changes shall be billed to Customer at TMEIC's then-prevailing standard rates for such services.

#### 4. SOFTWARE

Unless subject to a separate license or agreement, any software furnished hereunder whether separate or incorporated with supplied hardware, including any subsequent updates, is furnished under the following terms and conditions:

(a) The software, and any part thereof, is designed for use only on the type unit on which the software is first installed.

(b) No exclusivity of use of the software is transferred to Customer.

(c) Software and documentation copyrighted by TMEIC shall not be copied in whole or in part, but additional copies of software and documentation in printed form may be obtained from TMEIC or its representatives at TMEIC's then-standard charges, subject to applicable import and export laws and regulations. Customer agrees that any copyright, proprietary, trade secret or similar notices appearing on and in software will be reproduced and included on and in any modifications and copies, in whole or in part, of software.

(d) The source code for software is not included unless specifically listed as an item in the TMEIC specification.

(e) On occasion, third party licensed software is provided. It will be identified as such and Customer will be required to complete any sublicense specified by the software licensor and provided by TMEIC.

(f) If a separate software license agreement is required by TMEIC, Customer shall execute the software license agreement on or before installation, and the provisions of the separate software license agreement shall supersede the foregoing subparagraphs to the extent they are inconsistent with such license.

#### 5. DELIVERY, TITLE AND RISK OF LOSS

Delivery dates are approximate and are based upon prompt receipt of all necessary information from Customer. Unless otherwise specified by TMEIC, title and risk of loss or damage shall pass to the Customer when products are placed in the hands of a carrier at the point of shipment, or on a pro rata basis as services are performed.

If any part of the products cannot be shipped when ready due to any cause referred to in Article 6 "Excusable Delays", herein, TMEIC may place such products in storage (which may be at the place of manufacture). In such event, (i) TMEIC shall notify Customer of the placement of any products in storage, (ii) TMEIC's delivery obligations shall be deemed fulfilled and title and all risk of loss or damage shall thereupon pass to Customer, (iii) any amounts otherwise payable to TMEIC upon delivery shall be payable upon presentation of TMEIC's invoices therefore and its certification as to such cause, (iv) promptly upon submission of TMEIC's invoices, Customer shall reimburse TMEIC for all expenses incurred by TMEIC, such as preparation for and placement into storage, handling, storage, inspection, preservation and insurance, and (v) when conditions permit and upon payment of all amounts due hereunder, TMEIC shall assist and cooperate with Customer in any reasonable manner with respect to the removal of any products placed in storage.

#### 6. EXCUSABLE DELAYS

TMEIC shall not be liable for delays in delivery or performance, or for failure to manufacture, deliver or perform, due to (i) a cause beyond its reasonable control, or (ii) an act of God, act of Customer, prerequisite work by others, act of civil or military authority, Governmental priority, strike or other labor disturbance, flood, epidemic, war, riot, transportation delay or shortage, or (iii) inability on account of a cause beyond the reasonable control of TMEIC to obtain necessary materials, components, services or facilities. TMEIC will notify Customer promptly of any material delay excused by this Article and will specify the revised delivery date as soon as practicable. In the event of any such delay, there will be no termination and the date of delivery or of performance shall be extended for a period equal to the time lost by reason of the delay. In the event TMEIC is delayed by acts of the Customer or by prerequisite work by other contractors or suppliers of the Customer, TMEIC shall be entitled to an equitable price adjustment in addition to an extension of the time of performance.

#### 7. PAYMENTS AND FINANCIAL CONDITIONS

Except as otherwise specified by TMEIC in its quotation, pro rata payments shall become due as shipments are made. If TMEIC agrees to delay shipments after completion of any product, payment shall become due on the date when TMEIC is prepared to make shipment. In the event of any such delay, title shall pass and products shall be held at Customer's risk and expense. All payments shall be made without set-off for claims arising out of other sales by TMEIC. Unless otherwise agreed, payments shall be made by wire transfer upon receipt of invoice.

Any order for products by Customer shall constitute a representation that Customer is solvent. In addition, upon TMEIC's request, Customer will furnish a written representation concerning its solvency at any time prior to shipment. If Customer's financial condition at any time does not, in the judgment of TMEIC, justify continuance of the work to be performed by TMEIC hereunder on the agreed terms of payment, TMEIC may require full or partial payment in advance or shall be entitled to terminate the contract and receive termination charges. In the event of Customer's bankruptcy or insolvency or in the event any proceeding is brought against Customer, voluntarily or involuntarily, under bankruptcy or insolvency



## **TMEIC Corporation**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA

Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

TMEIC Proposal: TJR120605-R4

**For: City of Montreal**

**September 19, 2018**

laws, TMEIC shall be entitled to cancel any order then outstanding at any time during the period allowed for filing claims against the estate and shall receive reimbursement for its cancellation charges. TMEIC's rights under this Article are in addition to all rights available at law or in equity.

If Customer fails to fulfill any condition of its payment obligations, TMEIC may (i) withhold deliveries and suspend performance, or (ii) continue performance if TMEIC deems it reasonable, or (iii) place products in storage pursuant to the provisions of Article 5 above. In any event, the costs incurred by TMEIC as a result of Customer's non-fulfillment shall be payable by Customer upon submission of TMEIC's invoices therefor. TMEIC shall be entitled to an extension of time for performance of its obligations equaling the period of Customer's non-fulfillment whether or not TMEIC elects to suspend performance. If Customer does not rectify such non-fulfillment promptly upon notice, TMEIC may cancel the agreement and Customer shall pay TMEIC cancellation charges upon submission of TMEIC's invoices therefor.

### **8. DISCLOSURE OF INFORMATION**

Any information, suggestions or ideas transmitted by Customer to TMEIC in connection with performance hereunder are not to be regarded as secret or submitted in confidence except as may be otherwise provided in a writing signed by a duly authorized TMEIC employee.

### **9. TAXES**

In addition to any price specified herein, Customer shall pay, or reimburse TMEIC for, the gross amount of any present or future sales, use, excise, value-added, or other similar tax applicable to the price, sale or delivery of any products or services furnished hereunder or to their use by TMEIC or Customer, or Customer shall furnish TMEIC with evidence of exemption acceptable to the taxing authorities.

### **10. INDEMNITIES**

Subject to the provisions of Article 11, "Limitations of Liability", TMEIC agrees to indemnify and save harmless Customer from and against any loss, expense or claim asserted by third parties for damage to third party tangible property, or for bodily injury, or both, arising out of the performance of this agreement, to the extent such damage or injury is attributable to the negligence of TMEIC; provided that Customer gives TMEIC prompt notice of any such claim and all necessary information and assistance so that TMEIC, at its option, may defend or settle such claim and Customer does not take any adverse position in connection with such claim. In the event that any such damage or injury is caused by the joint or concurrent negligence of TMEIC and Customer, the loss, expense or claim shall be borne by TMEIC and Customer in proportion to their negligence.

### **11. LIMITATIONS OF LIABILITY**

(a) Except as provided in Article 2, "Patents", in no event, whether as a result of breach of contract, indemnity, warranty, tort (including negligence), strict liability or otherwise, shall TMEIC's liability to Customer or its insurers for any loss or damage arising out of, or resulting from this agreement, or from the performance or breach thereof, or from the products or services furnished hereunder, exceed the price of the specific product or service which gives rise to the claim, and except as to title, any such liability shall terminate upon the expiration of the warranty period specified in Article 1, "Warranty". Any such claim of liability must be timely commenced in a court of competent jurisdiction in accordance with the applicable statute of limitations, but in no event later than one year from the termination of the warranty period.

(b) In no event, whether as a result of breach of contract, indemnity, warranty, tort (including negligence), strict liability or otherwise, shall TMEIC be liable for any special, consequential, incidental, indirect or punitive damages including, but not limited to, loss of profit or revenues, loss of data, loss of use of the products or any associated equipment, damage to associated equipment, cost of capital, cost of substitute products, facilities, services or replacement power, downtime cost, or claims of customers of the Customer for such damages. If the products or services being provided by TMEIC will be furnished by the Customer to a third party by contract or otherwise or relate to a contract between the Customer and a third party, the Customer shall obtain from such third party a provision affording TMEIC the protection of this Article.

(c) In no event shall TMEIC be liable for any loss or damage whatsoever arising from its failure to discover or repair latent defects or defects inherent in the design of products serviced (unless such discovery or repair is normally discoverable by tests expressly specified in the scope of work under this contract) or caused by the use of products by the Customer against the advice of TMEIC.

(d) If TMEIC furnishes Customer with advice or other assistance which concerns any product supplied hereunder or any system or equipment in which any such product may be installed and which is not required pursuant to this agreement, the furnishing of such advice or assistance will not subject TMEIC to any liability, whether in contract, indemnity, warranty, tort (including negligence), strict liability or otherwise. For the purposes of this Article, the term TMEIC includes TMEIC subcontractors and suppliers.

### **12. CHANGES, DELETIONS AND EXTRA SERVICES**

Customer may, by written Change Order, request changes within the general scope of any services provided. If any such change will result in an increase or decrease in the cost or time required for the performance of any part of the project under this Agreement, there shall be an equitable adjustment to the contract price or in the time for performance, or both. TMEIC shall not be obligated to proceed with the changed or extra services until: (1) the value of such changes or extra services and the effect on the schedule of completion of the services have been agreed upon and (2) the Change Order has been signed by TMEIC and Customer.

Upon submittal of a written request by the Customer to TMEIC to perform extra services or to alter, add to, or deduct from the services provided, TMEIC shall submit to the Customer a written estimate of any adjustment to the scope of services, the construction schedule, the contract price, or any adjustments to the warranty or guarantee obligations or any other impacts which would result from the change. If the Customer elects to proceed with the changed services, Customer shall issue a Change Order to TMEIC authorizing such adjustments as agreed to by the Customer



**TMEIC Corporation**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

TMEIC Proposal: TJR120605-R4

**For: City of Montreal**

**September 19, 2018**

and TMEIC. The price of any extra or change shall be determined in one or more of the following ways: (1) by mutually agreed firm lump sum price, or (2) by unit prices specified in the contract or agreed upon, or (3) by cost and negotiated percentage of cost or fixed fee.

At any time and with prior consent of Customer in case of material changes, TMEIC reserves the right to make changes in design, construction, arrangement or products; provided such changes do not result in any increase in the contract price or time for performance or alter the performance guarantees or warranty obligations set forth herein. Customer shall not unreasonably withhold its consent in case of material changes.

**13. CONDITIONS AFFECTING THE SERVICES**

Customer shall advise TMEIC of the location and nature of any known unusual conditions which would affect the services, including but not limited to, underground obstructions, unstable soil conditions and the suspected presence of hazardous materials that could not otherwise be discerned by TMEIC during a visual inspection of the site.

TMEIC shall be entitled to assume that any Site data furnished by Customer is accurate and complete. TMEIC shall promptly notify Customer of (1) any conditions at the Site which materially differ from those indicated in the information furnished by Customer, (2) any previously unknown physical conditions at the Site of an unusual nature, not revealed by previous investigations and differing from those ordinarily encountered in the type of services provided for in this Agreement, (3) the suspected presence of any toxic substances, hazardous substances, or hazardous wastes (as such terms may be defined in any federal, state or local statute, ordinance or regulations) which require special handling and/or disposal, or (4) the presence of archaeological remains. If such conditions cause an increase in TMEIC's cost or time for performance of any part of this agreement, TMEIC shall be entitled to an equitable adjustment in the contract price and an extension in the time for performance.

If suspected toxic substances, hazardous substances, or hazardous wastes are present at the Site, TMEIC shall not be obligated to commence or continue services until Customer causes such substances to be removed or remediated. TMEIC shall be entitled to an appropriate equitable adjustment to the contract price and/or extension of the time for performance to the extent TMEIC's performance is adversely impacted by the presence of such substances.

**14. INSURANCE**

Subject to Article 10, "Indemnities" and Article 11, "Limitations of Liability", TMEIC shall maintain for its protection such insurance in coverage and limits set forth below for claims which may arise out of or result from TMEIC's performance under the contract. Upon Customer request, TMEIC will furnish a valid certificate of insurance.

Coverage	Limits of Liability
Worker's Compensation	Statutory
Employer's Liability	\$2,500,000
Commercial General Liability	\$2,500,000 Combined Single Limit per Occurrence
Comprehensive Automobile Liability	\$2,500,000 Combined Single Limit per Occurrence

**15. RELEASE OF LIENS**

Upon completion of the services and receipt of final payment for the services, including extras and changes, TMEIC shall execute a release of liens applicable to any and all work performed pursuant to this Contract, provided that Customer has paid all amounts due and owing to TMEIC under the contract.

**16. DIAGNOSTIC SERVICES**

Under these terms and conditions, TMEIC may provide remote monitoring and diagnostic services to Customer in order to facilitate start-up, warranty services, and existing service contracts for equipment TMEIC provided to Customer under a separate agreement. TMEIC and Customer agree that the existing business relationship between TMEIC and Customer is adequate consideration for the obligations of TMEIC and Customer under this Agreement. During the Term of this Agreement, TMEIC will provide remote monitoring support and diagnostics services through a customer authorized internet connection to the Customer's system that will allow direct access to the covered equipment. This connection gives TMEIC the ability to view signals, data and parameters that will be used to evaluate and assess equipment conditions so that appropriate actions can be recommended and implemented. To ensure customer system security, Customer himself will control the level of connection access.

**17. GENERAL**

Any products delivered by TMEIC hereunder will be produced in compliance with the Fair Labor Standards Act of 1938, as amended and applicable. TMEIC will comply with applicable federal, state and local laws and regulations as of the date of this agreement which relate to (i) non-segregated facilities and equal employment opportunity (including the seven paragraphs appearing in Section 202 of Executive Order 11246, as amended), (ii) workers' compensation, and (iii) the production in TMEIC's manufacturing facilities of products furnished hereunder. TMEIC compliance with equipment standards is limited to only those standards that apply specifically at the point of manufacture that are listed in Seller's Technical Proposal. Ultimate compliance with the Occupational Safety and Health Act of 1970 (OSHA), as amended and other interpretive codes remains the responsibility of the Customer. Price, including delivery, will be equitably adjusted to compensate TMEIC for the cost of compliance with any other laws or regulations.



**TMEIC Corporation**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA  
Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA

TMEIC Proposal: TJR120605-R4

**For: City of Montreal**

**September 19, 2018**

Any services provided by TMEIC shall mean technical advice and counsel from TMEIC service engineers based on TMEIC's engineering, installation and operation practices as applicable to the equipment. Services do not include: (i) supervision or management of Customer's employees, agents, or other contractors or those of Customer's customer, or (ii) operation of Customer's, or Customer's customer's, equipment.

Customer will not directly or indirectly solicit for employment nor offer employment to, nor accept from others services by, an employee of TMEIC during the performance of any services by said employee and for a period of one (1) year thereafter.

Any TMEIC product or service provided hereunder shall be considered a "commercial item" as defined in FAR PART 2, 2.101 Definitions and in accordance with FAR 52.244-6. If the reasonableness of the price cannot be established through the presence of adequate price competition or price elaboration, if cost or pricing data should be required for any other reason, or if the service cannot be considered a "commercial item", TMEIC reserves the right to withdraw this proposal without penalty

Unless otherwise specified by TMEIC, any quotation of TMEIC shall expire thirty (30) days from the date of issuance and may be modified or withdrawn at any time prior to the date of Customer's order.

Customer may terminate an order only upon paying TMEIC its termination charges determined in accordance with TMEIC's standard accounting practices upon submission of TMEIC's invoices therefor. Termination of an order shall not relieve either party of any obligation arising out of work performed prior to termination.

TMEIC reserves the right to subcontract any of the work to one or more subcontractors. The delegation or assignment by either party of any or all of its duties or rights hereunder without the other party's prior written consent shall be void, except that TMEIC may, with prior written consent of the Customer, assign this agreement to a successor in interest by merger, by operation of law, by purchase, or otherwise, or to any entity at least 50% of whose stock or other equity interest is beneficially owned, directly or indirectly, by TMEIC or any affiliate of TMEIC.

Any representation, warranty, course of dealing or trade usage not contained or referenced herein will not be binding on TMEIC. These Project Terms and Conditions contain the entire and only agreement between the Customer and TMEIC with respect to terms and conditions and supersede and cancel all previous negotiations, agreements, commitments, representations and writings in respect thereto. The Project Terms and Conditions may not be amended, supplemented, changed or modified in any manner, orally or otherwise, except by an instrument in writing of concurrent or subsequent date, signed by a duly authorized representative of each party.

The validity, performance and all matters relating to the interpretation and effect of this agreement and any amendment hereto shall be governed by the law of the Commonwealth of Virginia, excluding its principles of conflicts of law. The parties hereto expressly disclaim the applicability of the UN Convention on Contracts for the International Sale of Goods. The invalidity, in whole or part, of any of the articles or paragraphs in these Project Terms and Conditions will not affect the remainder of such article or paragraph or any other article or paragraph.

The provisions of this agreement are for the benefit of the parties hereto and not for any other person except as specifically provided herein.

**18. SITE ACCESS**

Neither party shall require (i) waivers or releases of any personal rights or (ii) execution of documents which conflict with the terms of this agreement, from employees, representatives or customers of the other in connection with visits to its premises and both parties agree that no such releases, waivers or documents shall be pleaded by them or third persons in any action or proceeding.

**19. NUCLEAR APPLICATIONS**

Products and services sold hereunder are not to be used in connection with any nuclear facility or activity.

**20. RIDER FOR EXPORT SALES**

For export sales, the provisions of TMEIC-ER-072011 entitled "Rider for Export Sales" shall apply

**TMEIC Corporation**

Office: 1325 Electric Road, Suite 200, Roanoke, VA 24018 USA

Mailing Address: 2060 Cook Drive, Salem, VA 24153 USA



August 9, 2018

Pierre Gascon, ing.  
Ingénieur Électrique  
Maître Électricien  
Direction de l'Épuration des Eaux Usées  
Ingénierie d'Usine et de Procédé  
12001 boul. Maurice-Duplessis  
Montréal, Qc, H1C 1V3

**RE: replacement hyposynchronous drive for the 4 800 HP wound rotor motor of unit 17 - Waste Water Montreal Plant, Jean R. Marcotte**

Dear Mr. Pierre Gascon,

We wish to confirm in writing that TMEIC is the sole provider of the P10 source converter, TM10 inverter and the associated Toolbox S/W that will be a direct replacement for the existing unit that was damaged . The software of this unit will be compatible with yours seven others drives installed on your 3050 and 4800HP main sewer pumps and directly compatible with your existing I/O .

Sincerely

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DMP', with a long horizontal line extending to the right.

Derrick M Parker  
North America Channel Partner Leader  
**TMEIC**  
Mobile: 1-281-796-7399  
Derrick.Parker@tmeic.com

**Dossier # : 1187526020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à TMEIC International Corporation pour la fourniture et l'assistance de mise en service d'un variateur de vitesse, pour une somme maximale de 1 407 239,49 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1187526020InfoCompt\\_DEEU.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget  
**Tél : 514-872-0893**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-25

Iva STOILOVA-DINEVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 280-4195**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Point De Serv. Eau/Env.



**Dossier # : 1182645006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Zoll Medical Canada, un contrat de gré à gré, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328 828,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service pour l'acquisition de 110 défibrillateurs automatisés externes de type AED-3 pour l'usage exclusif des premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal

Il est recommandé :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Zoll Medical Canada, un contrat de gré à gré, pour la fourniture de 110 défibrillateurs automatisés externes de type AED-3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328 828,50 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 22 octobre 2018;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 328 828,50 \$.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-29 11:19

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182645006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Zoll Medical Canada, un contrat de gré à gré, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328 828,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service pour l'acquisition de 110 défibrillateurs automatisés externes de type AED-3 pour l'usage exclusif des premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'implantation du service de premiers répondants sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal, soit de 2007 à 2009, des défibrillateurs ont été acquis à même une entente intervenue avec la Corporation d'Urgences-santé pour la fourniture de biens et services pour la mise en place du service des premiers répondants. Mis en service de 2007 à 2009, ces défibrillateurs ont maintenant dépassé leur durée de vie utile. Les services préhospitaliers établissent à 8 ans le remplacement des défibrillateurs. Ce qui correspond à la garantie prolongée offerte pour ce type d'équipement.

En vertu du protocole d'entente intervenu entre l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, la Corporation d'Urgences-santé et la Ville de Montréal relativement à la mise en place du service de premiers répondants, il est prévu que dans la mesure où des économies d'échelle sont possibles, la Ville et Urgences-santé conviennent de la possibilité pour chacune d'entre elles d'acquérir auprès de l'autre, au prix coûtant, des biens et services aux fins d'accomplissement de leur mission respective.

Or, en vertu de cette entente, un système d'échange de matériel entre les premiers répondants et les techniciens ambulanciers d'Urgences-santé a été mis en place afin d'assurer le réapprovisionnement continu des premiers répondants. Un tel programme d'échange de matériel exige qu'à des fins de fluidité du processus d'interventions préhospitalières, le matériel faisant partie du protocole d'échange soit le même que celui utilisé par les techniciens ambulanciers d'Urgences-santé, ou, à défaut d'être le même, qu'il soit au minimum compatible avec le matériel utilisé par les techniciens ambulanciers. Plus particulièrement, en ce qui concerne les électrodes et le système d'échange d'information des défibrillateurs, Urgences-santé et le SIM doivent s'assurer de leur compatibilité.

Ainsi, le choix de défibrillateurs de marque Zoll répond à cette exigence de comptabilité avec la Corporation d'Urgences-santé qui utilise des défibrillateurs de marque Zoll.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG07 0055 - 22 mars 2007 - Approuver un projet de protocole d'entente avec la Corporation d'Urgences-santé pour la fourniture de biens et de services pour la mise en place du service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal - période de 10 ans se terminant en 2017 - dépense 5 272 200 \$, taxes incluses  
CG07 0053 - 22 mars 2007 - Approuver le projet de protocole d'entente entre l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal, la Corporation d'Urgences-santé et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à la mise en place du service des premiers répondants et de versement d'un support financier à la Ville par l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal

## **DESCRIPTION**

Les pompiers premiers répondants (PR) apportent les soins préhospitaliers d'urgence jusqu'à l'arrivée des techniciens ambulanciers paramédicaux d'Urgences-santé. En 2017, les premiers répondants ont réalisé 84 867 interventions sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Plus de 1 000 interventions par année des PR sont requises lors d'arrêts cardiorespiratoires (ACR).

Actuellement, le SIM utilise des défibrillateurs de marque Zoll. Le remplacement de ces défibrillateurs par des défibrillateurs Zoll de dernière génération permettra de réduire au minimum la formation des pompiers, d'offrir aux premiers répondants un accès à une technologie d'accompagnement pour la pratique d'une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de haute qualité et d'assurer la fluidité du processus d'interventions préhospitalières.

## **JUSTIFICATION**

La nouvelle plateforme de défibrillation offre une technologie d'évaluation en temps réel afin d'informer les sauveteurs lorsqu'ils pratiquent une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de haute qualité. Ainsi, la défibrillation est accompagnée des directives des compressions thoraciques à une fréquence de 100 à 120 minutes et une profondeur de 2 à 2,5 pouces (5 à 6 cm). L'accompagnement permet une RCP de haute qualité et améliore les taux de survie en cas d'arrêt cardiaque. Ainsi, le moniteur confirme les compressions thoraciques de profondeur et de rapidité adéquate.

Les techniciens ambulanciers d'Urgences-santé utilisent un moniteur défibrillateur semi-automatique (MDSA) de marque Zoll. Ainsi, le défibrillateur AED-3 de Zoll permettra, entre autres, la compatibilité des électrodes et du système d'échange d'information des défibrillateurs. À des fins de fluidité du processus d'interventions préhospitalières, le matériel utilisé par les techniciens ambulanciers d'Urgences-santé doit être compatible avec la matériel utilisé par les premiers répondants. À ce chapitre, une recherche sérieuse a été effectuée et démontre qu'il n'y a pas de produit équivalent sur le marché qui permettrait cette compatibilité du matériel utilisé par les premiers répondants et les techniciens ambulanciers d'Urgences-santé.

Les produits Zoll sont manufacturés par et exclusifs à Zoll Medical. Seul Zoll Médical Canada est autorisé au Canada pour la vente des produits aux services d'incendies considérés comme des professionnels de la santé au même titre que les paramédics ou les intervenants des milieux hospitaliers.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 328 828,50 \$ est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM.

La dépense réelle et les crédits budgétaires sont prévus à l'année financière 2018.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les actuels défibrillateurs feront l'objet d'un projet du Service qui vise à augmenter la présence de DEA à l'intérieur de bâtiments publics de l'agglomération. Ainsi, les actuels défibrillateurs seront convertis et reprogrammés pour un usage grand public et seront installés dans des bâtiments de la Ville. Ce geste de munir les établissements de la ville de DEA vient renforcer la contribution des premiers intervenants publics auprès des usagers.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les appareils de défibrillations actuels ont été acquis entre 2007 et 2009. Le remplacement des appareils correspond aux recommandations de remplacement des défibrillateurs du secteur préhospitalier Québécois. Les appareils actuels sont désuets.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'octroi de contrat, et au délai de réception des défibrillateurs, le SIM procédera à la mise en service des DEA sur une période d'un mois, suivant la formation des pompiers en caserne.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hugo BLANCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Dana Roxana RACASAN OANCEA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Dana Roxana RACASAN OANCEA, 22 octobre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIRARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4711  
**Télécop. :** 514 872-7507

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie GIRARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4711  
**Télécop. :** 514 872-7507

Le : 2018-10-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard LIEBMANN  
Directeur adjoint

**Tél :** 514 872-8420  
**Approuvé le :** 2018-10-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-3761  
**Approuvé le :** 2018-10-26



**Zoll Medical Canada inc.**  
**Siège Social**  
405, Britannia Road East,  
Unités 17-19,  
Mississauga (Ontario) L4Z 3E6  
Télécopieur : 1-905-629-0575  
Sans Frais service à la clientèle: 1-866-442-1011  
[www.zoll.com](http://www.zoll.com)  
[canadatechsupport@zoll.com](mailto:canadatechsupport@zoll.com)

1er août 2018

Ville de Montréal / Service d'incendie  
6650, Notre-Dame Est  
Montréal (Québec)  
H1N 2E1

Mme Sylvie Girard;

Le but de cette lettre est d'informer la Ville de Montréal / Service d'incendie que les produits ZOLL sont manufacturés par et exclusifs à ZOLL Medical. Seul ZOLL Médical Canada est autorisé au Canada pour la vente des produits aux services d'incendies.

Pour ZOLL, les services d'incendies sont considérés comme des professionnels de la santé au même titre que les Paramédics, ou les intervenants des milieux hospitaliers. ZOLL Médical Canada est le seul autorisé pour traiter avec ces différents segments. Nous offrons donc directement les produits (appareils, logiciels, accessoires, ect), la formation, et le support technique. Ceci afin d'offrir un service spécialisé qui rehausse le niveau de l'apprentissage et optimise l'utilisation de nos solutions de réanimation afin de mieux aider les patients.

N'hésitez pas à me contacter directement si vous avez des questions à ce sujet.

Recevez, nos salutations les plus distinguées.

Eric Lemonde  
Directeur de compte Sénior  
514-378-7819  
[elemonde@zoll.com](mailto:elemonde@zoll.com)

*Eric Lemonde*

**ZOLL Medical Canada**405 Britannia Road East, Units 17-19  
Mississauga, Ontario L4Z 3E6

Téléphone 1-866-442-1011

**À: Ville de Montréal / Service Incendie**6650 Notre-Dame Est  
Montréal, QC H1N 2E1Attn: **Mme Sylvie Girard****SOUSSION 11469 V:5**

DATE: 22 octobre, 2018

Termes: Net 30 jours

FAB: Origine

Transport: Port Payé &amp; Ajouté

email: [sgirard@ville.montreal.qc.ca](mailto:sgirard@ville.montreal.qc.ca)

Tél: 514-872-4711

**SOUSSION A**

ITEM	NUMÉRO DE L'ARTICLE	DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX ESCOMPTÉ	TOTAL
1	8503-001103-26	<b>Défibrillateur automatisé externe semi-automatique AED-3 conçu pour les premiers répondants.</b>  Comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 ch. 8000-000696 ; bloc-pile pour appareil AED 3</li> <li>• 1 paire 8900-000260 ; électrodes universelles (adulte/enfant) pour RCR Uni-padzMC (durée de vie de 5 ans)</li> <li>• Guide de l'utilisateur, Guide de démarrage rapide et Affiche de référence sur le sauvetage</li> <li>• Garantie standard de 6 ans (2 années supplémentaires offertes lors de l'enregistrement).</li> </ul>	110	\$4,050.00	\$2,600.00	\$286,000.00

**TERMES ET CONDITIONS DE LA PRÉSENTE PROPOSITION****TOTAL \$286,000.00**

Cette Proposition est faite, en accord avec les standards commerciaux de ZOLL Medical, concernant les termes et conditions, lesquels accompagnent la présente proposition. Tout bon de commande (P.O./B.C.) acheminé chez ZOLL Medical en lien avec la présente proposition, sera jugé en accord avec les termes et conditions de ZOLL Medical. Toute modification des termes et conditions de ZOLL Medical doit être ajustée au préalable ou se référer aux modalités du bon de commande du client. Aucun terme commercial et condition ne devrait s'appliquer à cette vente de produit ou service, dicté par cette proposition et le bon de commande du client, à moins qu'ils aient été entendus d'avance et/ou font référence à l'un ou l'autre des documents mentionnés.

1. LIVRAISON 60-90 JOURS APRÈS RÉCEPTION DU BON D'ACHAT ACCEPTÉ.
2. TAXES APPLICABLES EN SUS.
3. LES PRIX INDIQUÉS SONT VALIDES POUR SOIXANTE (60) JOURS.
4. LES BONS DE COMMANDES PEUVENT ÊTRE ENVOYÉS À L'ADRESSE COURRIEL SUIVANTE

CanadaServiceClientele@zoll.com

5. LES FRAIS DE TRANSPORT, TAXES ET FRAIS DE DOUANES SONT À LA CHARGE DU CLIENT, À MOINS D'ENTENTE CONTRAIRE.

Eric Lemonde  
Gérant de Territoire  
514-378-7819, x.

**ZOLL Medical Canada**405 Britannia Road East, Units 17-19  
Mississauga, Ontario L4Z 3E6

Téléphone 1-866-442-1011

**À: Ville de Montréal / Service Incendie**6650 Notre-Dame Est  
Montréal, QC H1N 2E1Attn: **Mme Sylvie Girard****SOUSSION 11469 V:5**

DATE: 22 octobre, 2018

Termes: Net 30 jours

FAB: Origine

Transport: Port Payé &amp; Ajouté

email: [sgirard@ville.montreal.qc.ca](mailto:sgirard@ville.montreal.qc.ca)

Tél: 514-872-4711

**SOUSSION A****SOUSSION 11469 V:5 SOMMAIRE DE LA SOUSSION**Total - Prix Catalogue: **\$445,500.00**Total - Prix escompté: **\$(159,500.00)**Valeur pour reprise d'appareils: **\$0.00**

Valeur additionnelle pour reprise d'appareils:

Valeur totale pour reprise d'appareils: **\$0.00**Total de la soumission: **\$286,000.00****TERMES ET CONDITIONS DE LA PRÉSENTE PROPOSITION**

Cette Proposition est faite, en accord avec les standards commerciaux de ZOLL Medical, concernant les termes et conditions, lesquels accompagnent la présente proposition. Tout bon de commande (P.O./B.C.) acheminé chez ZOLL Medical en lien avec la présente proposition, sera jugé en accord avec les termes et conditions de ZOLL Medical. Toute modification des termes et conditions de ZOLL Medical doit être ajustée au préalable ou se référer aux modalités du bon de commande du client. Aucun terme commercial et condition ne devrait s'appliquer à cette vente de produit ou service, dicté par cette proposition et le bon de commande du client, à moins qu'ils aient été entendus d'avance et/ou font référence à l'un ou l'autre des documents mentionnés.

1. LIVRAISON 60-90 JOURS APRÈS RÉCEPTION DU BON D'ACHAT ACCEPTÉ.
2. TAXES APPLICABLES EN SUS.
3. LES PRIX INDIQUÉS SONT VALIDES POUR SOIXANTE (60) JOURS.
4. LES BONS DE COMMANDES PEUVENT ÊTRE ENVOYÉS À L'ADRESSE COURRIEL SUIVANTE  
CanadaServiceClientele@zoll.com
5. LES FRAIS DE TRANSPORT, TAXES ET FRAIS DE DOUANES SONT À LA CHARGE DU CLIENT, À MOINS D'ENTENTE CONTRAIRE.

Eric Lemonde  
Gérant de Territoire  
514-378-7819, x.

## MODALITÉS GÉNÉRALES DE DEVIS DE ZOLL

**1. ACCEPTATION.** Le présent devis constitue une offre de ZOLL Medical Canada Inc., une filiale de ZOLL Medical Corporation, pour la vente au client du matériel (y compris d'une sous-licence d'utilisation de certains logiciels) décrit dans le présent devis et dans les mémoires descriptifs qui sont soit joints au devis, soit cités dans ce dernier (ci-après désigné sous le nom de matériel). L'acceptation d'une telle offre est explicitement limitée aux modalités du présent devis, y compris aux présentes conditions générales. L'acceptation sera ainsi limitée au présent devis, notwithstanding (i) toute déclaration contradictoire écrite ou orale faite par ZOLL Medical Canada Inc. ou par tout représentant ou employé de ZOLL Medical Canada Inc., ou (ii) la réception ou l'accusé de réception, par ZOLL Medical Canada Inc., de tout bon de commande, mémoire descriptif ou autre document émis par le client. Un tel document, quel qu'il soit, ne pourra en aucun cas s'appliquer à toute vente effectuée selon le présent devis, et n'aura aucune force exécutoire, quelle qu'elle soit, pour ZOLL Medical Canada Inc.

L'acceptation du présent devis par le client constituera une entente entre ZOLL Medical Canada Inc. et le client (en plus des modalités figurant au bon de commande, ci-après désignées sous le nom de « contrat », dont les modalités sont explicitement limitées aux dispositions du présent devis, qui comprennent les présentes modalités). Aucune renonciation à toute disposition du présent devis ou du contrat, aucun changement ni aucune modification qui leur sont apportés, n'auront force exécutoire pour ZOLL Medical Canada Inc., à moins qu'une telle renonciation, un tel changement ou une telle modification (i) ne soient effectués par écrit (ii) indiquent explicitement qu'il s'agit d'une renonciation au présent devis ou au contrat, ou d'un changement ou d'une modification à ces derniers, (iii) soient signés par un représentant autorisé de ZOLL Medical Canada Inc.

**2. LIVRAISON ET RISQUE DE PERTE.** À moins d'une disposition contraire, toutes les livraisons seront franco bord aux installations de ZOLL Medical Canada Inc. Le risque de perte ou de dommage au matériel incombera au client à partir du moment où le matériel est livré au transporteur.

**3. MODALITÉS DE PAIEMENT.** À moins d'une disposition contraire figurant au devis, le paiement du client sera dû trente (30) jours après la date d'expédition figurant sur la facture correspondante de ZOLL Medical Canada Inc. Toute somme due en vertu des présentes et qui reste en souffrance après cette date sera assujettie à des frais de retard de 1,5 % par mois (18 % par année), à partir de la date d'échéance jusqu'au paiement d'une telle somme.

**4. APPROBATION DE CRÉDIT.** Toutes les cargaisons et toutes les livraisons seront en tout temps assujetties à l'approbation de crédit de ZOLL Medical Canada Inc. ZOLL Medical Canada Inc. peut à tout moment refuser d'expédier toute cargaison ou d'effectuer toute livraison à moins d'avoir reçu un paiement ou une garantie, ou à moins qu'il y ait des modalités satisfaisantes, de l'avis de ZOLL Medical Canada Inc., sur le plan du crédit ou de la garantie.

**5. IMPÔTS.** Les prix indiqués dans le devis de ZOLL Medical Canada Inc. ne comprennent ni les taxes de vente, d'utilisation, ni les impôts indirects ou autre, ni les droits et les frais de douane quelconques. Le client paiera, en plus des prix indiqués, le montant de toute taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée, taxe sur la valeur ajoutée, taxe de vente, droit ou autre taxe, frais de douane ou frais applicables à la vente ou à l'utilisation du matériel vendu selon les présentes (à l'exception de tout impôt sur le revenu ou de tout impôt des sociétés directement payable par ZOLL Medical Canada Inc.). En lieu et place, le client peut fournir à ZOLL Medical Canada Inc. un certificat d'exonération fiscale acceptable par les autorités fiscales.

**6. GARANTIE.** (a) ZOLL Medical Canada Inc. garantit au client qu'à partir de la date d'installation ou trente (30) jours suivant la date d'expédition depuis les installations de ZOLL Medical Canada Inc., la première occurrence prévalant, le matériel (autre que les accessoires et les électrodes) ne présentera aucun défaut de matériel ou de fabrication en cas d'utilisation normale pendant la période indiquée au verso. Les accessoires et les électrodes seront garantis pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'expédition. Au cours d'une telle période, ZOLL Medical Canada Inc. réparera ou remplacera (à la seule discrétion de ZOLL Medical Canada Inc.), sans frais pour le client, toute pièce de matériel que ZOLL Medical Canada Inc. juge défectueuse sur le plan du matériel ou de la fabrication. Si le personnel chargé de l'inspection à ZOLL Medical Canada Inc. ne trouve aucun défaut de matériel ou de fabrication, les frais d'entretien réguliers de ZOLL Medical Canada Inc. seront applicables. (b) ZOLL Medical Canada Inc. ne sera responsable d'aucun défaut de matériel, d'aucune incapacité du matériel à exécuter une fonction particulière, ou de toute autre non-conformité du matériel causé par ou attribué à (i) toute modification du matériel par le client, à moins qu'une telle modification n'ait été faite avec l'accord préalable écrit de ZOLL Medical Canada Inc.; (ii) l'utilisation du matériel conjointement à tout matériel, accessoire ou logiciel associé ou complémentaire non spécifié par ZOLL Medical Canada Inc.; (iii) tout mauvais usage du matériel; (iv) l'exposition du matériel à des conditions sortant des limites relatives à l'environnement, à l'alimentation ou à l'exploitation spécifiées par ZOLL Medical Canada Inc.; (v) l'installation ou le câblage du matériel d'une façon qui va à l'encontre des instructions de ZOLL Medical Canada Inc.. (c) La garantie ne couvre pas les articles sujets à l'usure et au grillage normal pendant l'utilisation, y compris notamment les lampes, les fusibles, les piles, les câbles et les accessoires. (d) La garantie susmentionnée ne s'applique pas aux logiciels faisant partie du matériel (y compris aux logiciels incorporés en mémoire morte, connu sous le nom de « microprogramme »). (e) La garantie susmentionnée constitue le seul recours du client et la seule responsabilité de ZOLL Medical Canada Inc. pour toute violation de toute garantie relative au matériel fourni selon les présentes. Le client reconnaît que ZOLL Medical Canada Inc. n'a offert ni déclaration, ni garantie, ni modalités, ni conditions, ni entente, ni convention subsidiaire, qu'elles soient implicites ou explicites, légales ou d'aucune autre nature que ce soit, en ce qui concerne le titre, la qualité marchande, l'état, la description, la convenance, la qualité, la quantité ou toute autre chose, pouvant avoir des conséquences sur toute question ou toute chose, quelles qu'elles soient, ou qui y sont reliées, à l'exception de celles qui figurent aux présentes, et que toute condition, garantie ou déclaration, explicites ou implicites, en vertu de la *Sales of Goods Act* (Ontario) ou d'une législation semblable en Ontario ou dans tout autre pays ne s'y appliquent pas et sont donc abandonnées par le client.

**7. LICENCE D'UTILISATION DE LOGICIEL.** (a) Le client recevra la licence d'utilisation pour tout logiciel (le « logiciel », terme qui comprendra les microprogrammes) compris dans le matériel, selon une sous-licence limitée non exclusive dont les modalités sont décrites ci-après, (b) le client n'a pas le droit de copier, de distribuer, de modifier, de traduire ou d'adapter le logiciel, et n'a pas le droit de désassembler ni de rétrocompiler le logiciel, ni de chercher de quelque manière que ce soit à découvrir à divulguer ou à utiliser tout algorithme, technique ou autre renseignement confidentiel qui y est contenu, (c) tous les droits relatifs au logiciel restent le produit de ZOLL Medical Corporation, et le client n'y aura aucun droit ni aucun intérêt, à l'exception de ceux indiqués par les présentes dispositions, (d) le droit d'utilisation du logiciel par le client peut lui être retiré par ZOLL Medical Corporation ou par ZOLL Medical Canada Inc. en cas de non-respect des modalités du présent devis (e) le client ne peut céder la licence octroyée par les présentes que dans le cadre d'une cession du matériel, et n'a pas le droit de conserver de copies du logiciel une fois la cession effectuée, (f) ZOLL Medical Canada Inc. garantit que la mémoire morte ou les autres supports sur lesquels le logiciel est enregistré seront exempts de défaut de matériel et de fabrication pendant la période et selon les modalités décrites à l'article 6, (g) le client comprend que le logiciel est un logiciel complexe et sophistiqué, et qu'il ne reçoit aucune garantie selon laquelle l'exploitation du logiciel sera ininterrompue ou sans erreur, ou que le logiciel répondra aux exigences du client. Le seul recours du client pour toute violation de garantie ou pour tout défaut relatifs au logiciel sera la réparation ou le remplacement de toute mémoire morte ou de tout autre support afin de pouvoir reproduire le logiciel correctement. La présente licence ne s'applique qu'au logiciel de ZOLL Medical Corporation.

**8. RETARDS DE LIVRAISON.** ZOLL Medical Canada Inc. ne sera responsable d'aucun retard de livraison pour aucune partie du matériel si la cause d'un tel retard est indépendante de sa volonté, y compris, notamment, les cas de force majeure, les incendies, les épidémies, les inondations, les émeutes, les guerres, le sabotage, les conflits du travail, les mesures gouvernementales, l'incapacité à

obtenir certains matériaux, les composants, les installations de fabrication ou le transport, ou pour toute autre cause indépendante de la volonté de ZOLL Medical Canada Inc. En outre, ZOLL Medical Canada Inc. ne sera responsable d'aucun retard de livraison causé par le manquement du client à fournir les renseignements nécessaires en temps opportun. En cas de retard, la date d'expédition ou d'exécution indiquée aux présentes sera prolongée d'une période égale au temps perdu en raison d'un tel retard. Lors d'un tel retard, ZOLL Medical Canada Inc. peut raisonnablement répartir le matériel disponible entre ses clients, en faisant preuve d'équité. Les dates de livraison indiquées dans le présent devis sont approximatives uniquement, et ZOLL Medical Canada Inc. ne sera pas tenu responsable de toute livraison effectuée dans un laps de temps raisonnable après les dates susmentionnées, ce qui ne constituera pas non plus une violation du contrat.

**9. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ.** ZOLL MEDICAL CANADA INC. NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, PARTICULIERS OU IMMATERIELS CAUSÉS PAR L'EXÉCUTION OU LA NON-EXÉCUTION PAR ZOLL MEDICAL CANADA INC. DU PRÉSENT DEVIS OU DU CONTRAT, OU L'APPROVISIONNEMENT, L'EXÉCUTION OU L'UTILISATION DE TOUT MATÉRIEL OU DE TOUT LOGICIEL VENDU EN VERTU DES PRÉSENTES, SOIT EN RAISON D'UNE VIOLATION DE CONTRAT OU DE GARANTIE, SOIT EN RAISON DE LA NÉGLIGENCE DE ZOLL MEDICAL CANADA INC., SOIT AUTREMENT.

**10. INDEMNITÉ DE BREVET.** ZOLL Medical Corporation, à ses propres frais, contestera toute action qui pourrait être intentée contre le client en raison d'une violation présumée de tout brevet ou de tout droit d'auteur aux États-Unis en ce qui concerne les pièces du matériel ou le logiciel fabriqués par ZOLL Medical Corporation, à condition (i) qu'une telle violation consiste uniquement en l'usage d'un tel matériel ou du logiciel isolément, et non conjointement à d'autres appareils ou pièces, (ii) que le client avise immédiatement ZOLL Medical Corporation par écrit d'une telle action et permette à ZOLL Medical Corporation, par l'entremise d'un avocat de son choix, de répondre à l'inculpation de violation et à contester une telle action, et (iii) que le client fournisse à ZOLL Medical Corporation tous les renseignements, toute l'assistance et tous les pouvoirs nécessaires, aux frais de ZOLL Medical Corporation, pour permettre à ZOLL Medical Corporation de contester une telle action.

En cas de montant final adjugé comme dommages pour motif de violation dans le cadre d'une telle action, ZOLL Medical Corporation payera ledit montant, mais ne sera responsable d'aucun règlement effectué sans son consentement écrit.

L'article 10 décrit la pleine et entière responsabilité de ZOLL Medical Corporation et de ZOLL Medical Canada Inc., et le seul recours du client en cas de violation effective ou présumée de tout brevet par le matériel ou le logiciel ou par une pièce ou une partie de ces derniers. ZOLL Medical Corporation ou ZOLL Medical Canada Inc. ne seront en aucun cas responsables de tout dommage indirect, particulier ou immatériel causé par une telle violation.

**11. RÉCLAMATIONS POUR FREINTE.** Chaque cargaison de matériel sera inspectée dans les plus brefs délais par le client dès qu'il l'aura reçue. Le client doit informer ZOLL Medical Canada Inc. de toute freinte constatée dans toute cargaison dans les dix (10) jours suivant la réception du matériel. Si aucune freinte n'est signalée dans les dix (10) jours, la cargaison sera censée avoir été complétée.

**12. RETOURS ET ANNULATION.** (a) Le client demandera l'autorisation de ZOLL Medical Canada Inc. avant de retourner tout matériel. (b) Si le client reçoit l'autorisation de ZOLL Medical Canada Inc. de retourner un produit contre un remboursement, le client devra payer des frais de retour de vingt pour cent (20 %) du prix d'achat courant d'origine, avec un minimum de 50 \$ par produit. (c) Tout changement de livraison causé par le client entraîne un délai de livraison de plus de six (6) mois à partir de la date de commande originale du client constituera une nouvelle commande du matériel concerné en ce qui concerne l'établissement du prix courant approprié.

**13. LOI APPLICABLE.** Le présent devis, ainsi que le contrat, seront régis par les règles juridiques de la province d'Ontario et par les lois fédérales du Canada applicables, et seront interprétées selon ces dernières, sans égard au choix des dispositions légales de ces dernières.

**14. RESPECT DES LOIS.** (a) ZOLL Medical Canada Inc. déclare que tous les biens et services fournis selon le contrat seront produits et fournis dans le respect de toutes les lois et règles fédérales et provinciales applicables, y compris les exigences des lois sur les normes d'emploi. (b) Le client aura la responsabilité de se conformer à toutes les lois et les règles fédérales, provinciales et locales applicables à l'installation et à l'utilisation du matériel fourni en vertu des présentes, et obtiendra tous les permis exigés pour une telle installation et une telle utilisation.

**15. NON-RENONCIATION AU MANQUEMENT.** En cas de manquement du client, ZOLL Medical Canada Inc. peut refuser d'expédier d'autres cargaisons sans que cela n'affecte en rien ses droits en vertu d'une telle commande. Si, malgré le manquement du client, ZOLL Medical Canada Inc. choisit de continuer à expédier des cargaisons, cela ne constituera pas une décharge pour tout manquement du client et n'affectera en rien les recours légaux de ZOLL Medical Canada Inc. concernant un tel manquement. Aucune demande ni aucun droit survenant en raison d'une violation de l'entente par le client ne peuvent être libérés, en partie ou dans leur intégralité, par une renonciation à la demande ou au droit, à moins que ladite renonciation ne soit appuyée par une contrepartie, qu'elle soit écrite et signée par ZOLL Medical Canada Inc.

**16. CESSION.** Le présent devis et le contrat ne peuvent être cédés par le client sans le consentement écrit préalable de ZOLL Medical Canada Inc. Toute cession n'ayant pas été approuvée sera considérée comme étant nulle et non avenue.

**17. TITRE DES PRODUITS.** Selon l'article 7, le titre et le droit de propriété des produits vendus en vertu des présentes appartiennent à ZOLL Medical Canada Inc. jusqu'à ce que ZOLL Medical Canada Inc. livre le matériel au transporteur. Le client convient de faire tout le nécessaire pour conserver à ZOLL Medical Canada Inc. la propriété d'un tel titre et d'un tel droit. Le défaut de paiement du prix d'achat à l'échéance par le client pour tout produit donnera à ZOLL Medical Canada Inc. le droit, sans responsabilité, de reprendre possession du matériel, avec ou sans préavis, et de se prévaloir de tout recours prévu par la loi.

**18. VALIDITÉ DU DEVIS.** Le présent devis sera valable et assujéti à l'acceptation du client, en conformité avec les modalités de l'article 1 des présentes, pendant la période indiquée dans le texte des présentes. Après une telle période, l'acceptation du présent devis n'aura aucune force exécutoire pour ZOLL Medical Canada Inc. et ne constituera pas un contrat, à moins qu'une telle acceptation ne soit reconnue et acceptée par ZOLL Medical Canada Inc. par écrit et avec signature d'un représentant autorisé de ZOLL Medical Canada Inc.

**19. GÉNÉRALITÉS.** Le présent document constitue l'entière entente entre le client et ZOLL Medical Canada Inc. en ce qui concerne l'achat et la vente du matériel décrit aux présentes. Toute déclaration ou affirmation qui y sont contenues auront force exécutoire pour ZOLL Medical Canada Inc., à titre de garantie ou autrement. L'acceptation ou l'acquiescement en cours du service rendu en vertu des présentes n'aura aucune pertinence pour déterminer la signification du présent document, même si la partie à l'origine de l'acceptation ou de l'acquiescement a eu connaissance de la nature du service et a eu l'occasion d'y objecter. Aucun ajout ni aucune modification de toute modalité indiquée aux présentes n'aura force exécutoire pour ZOLL Medical Canada Inc. à moins d'avoir été fait par écrit et signé par un représentant dûment autorisé de ZOLL Medical Canada Inc. Les modalités indiquées aux présentes prévaudront, notwithstanding toute divergence par rapport aux modalités de toute commande ou de tout autre formulaire envoyé par le client concernant le matériel décrit dans le texte de la présente entente. Dans la mesure où le présent document pourrait être traité comme une acceptation de l'offre antérieure du

## **MODALITÉS GÉNÉRALES DE DEVIS DE ZOLL**

client, une telle acceptation dépend explicitement du consentement du client aux conditions décrites aux présentes et, sans limiter la portée de ce qui précède, de l'acceptation des marchandises par le client aux conditions décrites aux présentes; sans limiter la portée de ce qui précède, l'acceptation des marchandises par le client constituera un tel consentement. Toutes les annulations et les changements d'horaire nécessitent un préavis d'au moins trente (30) jours.

**20. LANGUE.** Les parties aux présentes ont exigé que les présentes modalités soient rédigées en anglais. *Les parties aux présentes ont exigé que les présentes modalités soient rédigées en anglais.*

**ZOLL Medical Canada Inc.**

**Dossier # : 1182645006**

**Unité administrative responsable :**

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques

**Objet :**

D'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Zoll Medical Canada, un contrat de gré à gré, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328 828,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service pour l'acquisition de 110 défibrillateurs automatisés externes de type AED-3 pour l'usage exclusif des premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Intervention financière - Acquisition 110 défibrillateurs GDD 1182645006.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hugo BLANCHETTE  
Conseiller budgétaire

**Tél :** 514-872-6012

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-24

Hélène DÉRY  
Chef d'équipe - Professionnelle domaine d'expertise

**Tél :** 514-872-9782

**Division :** Direction du Conseil et soutien financier - Point de service Sécurité publique - SIM



**Dossier # : 1184512004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder deux (2) contrats (2 lots) à la firme Les entreprises Canbec Constructions inc. pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de trente-quatre (34) mois à compter du 1er décembre 2018 - Dépense fixe totale de 321 794.96 \$, indexation et taxes incluses - Appel d'offres public 18-16942 - (2 soumissionnaires conformes).

1. Il est recommandé au comité exécutif:

d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période de 34 mois à compter du 1er décembre 2018, le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16942 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les entreprises Canbec Constructions inc.	Lot #1	218 579.40 \$

2. Il est recommandé au conseil d'agglomération:

d'accorder à la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme pour l'article, pour une période de 34 mois à compter du 1er décembre 2018, le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée en regard de celle-ci, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16942 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les entreprises Canbec Constructions inc.	Lot #2	103 215.56 \$

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2018-10-31 09:48

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184512004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder deux (2) contrats (2 lots) à la firme Les entreprises Canbec Constructions inc. pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de trente-quatre (34) mois à compter du 1er décembre 2018 - Dépense fixe totale de 321 794.96 \$, indexation et taxes incluses - Appel d'offres public 18-16942 - (2 soumissionnaires conformes).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier consiste en l'octroi de deux (2) contrats pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, répartis en deux (2) lots soit, pour 8 immeubles d'agglomération et 4 d'arrondissements. Ces contrats sont pour une durée de trente-quatre (34) mois, soit, du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 septembre 2021. Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants pour lesquels cette activité est effectuée par l'entreprise privée et encadrée par le personnel de la Direction gestion immobilière et exploitation.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement et comportait huit (8) lots.

Les résultats des soumissions déposées pour les lots # 3-4-5-6-7-8 ont largement surpassés les estimations du professionnel du SGPI. Tel que mentionné à la clause 1.12.04 du Devis-Régie, " *Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit d'adjuger le Contrat en tout ou en partie. Le DONNEUR D'ORDRE ne s'engage à accepter aucune des Soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité envers les SOUMISSIONNAIRES. Dans tous les cas, les SOUMISSIONNAIRES ne peuvent prétendre à aucune indemnité ou compensation.*" Par conséquent, le SGPI a décidé de ne pas octroyer les contrats pour les lots # 3-4-5-6-7-8.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 23 jours francs, tenu du 5 septembre 2018 au 27 septembre 2018, et publié le 5 septembre 2018 dans le journal *Le Devoir* et SÉAO, un addenda fut émis, soit :

- Addenda #1 - 19 septembre 2018: réponses à des interrogations, report de date d'ouverture.

Les soumissions reçues étant accompagnées d'une garantie de soumission sont valides pour une période de 120 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 1264** - 18 décembre 2013 - Accorder 3 contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour une période de 28 mois à compter du 1er janvier 2014 (Les entreprises Canbec inc. : lots 1 et 2) (9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur : lot 3)) - Dépense totale de 1 142 082.98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-076 (5 soumissionnaires)

**CE13 1264** - 21 août 2013 - Exercer les options de prolongation prévues aux contrats pour le déneigement d'édifices Ville et SPVM avec les firmes "Les entreprises Canbec Construction inc.", "A sys réalisations", "Les entreprises Michel Gauthier inc." (CE10 1717), pour la période comprise entre les mois d'octobre à décembre 2013. Autoriser à cette fin une dépense de 140 958,27 \$, majorant ainsi le montant total des contrats de 1 074 046,71 \$ à 1 215 005,00 \$, taxes incluses.

**CE10 1717** - 3 novembre 2010 - Accorder des contrats aux montants de 274 206.81 \$ à la firme Les entreprises Canbec Construction inc. (contrat 13027); 372 921.61 \$ à la firme 9049-3214 Québec inc. (paysagiste nord-est) (contrat 13155); 426 918.30 \$ à la firme Les entreprises Michel Gauthier inc. (contrat 13156) pour le déneigement d'édifices Ville - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 1 074 046.71 \$ - Mandat : 15085-2-002 - Contrats d'une durée de 30 mois débutant le 1er novembre 2010

**CE10 1076** - 7 septembre 2010 - Approbation de l'autorisation du lancement d'un appel d'offres public pour le déneigement de divers bâtiments municipaux

**CM09 0086** - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

### **DESCRIPTION**

Ces contrats consisteront au déneigement, déglacage et épandage d'abrasif des entrées, des trottoirs et des stationnements des terrains des lots #1 et 2 décrits aux documents d'appel d'offres, soit 8 immeubles de l'agglomération et 4 d'arrondissements.

La durée de ce contrat est de 34 mois, soit pour la période commençant le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et se terminant le 30 septembre 2021.

Deux prolongations d'une durée d'une année chacune sont inscrites au devis.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont le déneigement a été confié au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Le SGPI n'ayant pas la main-d'oeuvre pour réaliser ce type de travail, celui-ci est effectué par l'entreprise privée et encadré par son personnel.

### **JUSTIFICATION**

L'estimation de ces travaux fut réalisée par les professionnels internes et est basée selon les coûts actuels.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, 20 firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et 15 % d'entre elles (3 firmes) ont présenté des soumissions pour les lots 1 et 2. La soumission présentée par l'une d'entre elles fut

rejetée, cette firme étant inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Des 17 preneurs de cahier de charge, 11 n'ont pas donné de raisons de désistement. Les raisons de désistement évoquées par les autres sont des carnets de commandes remplis et le manque de disponibilité pour présenter une soumission.

### Lot # 1

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, les 2 firmes suivantes ont présentées des soumissions pour le lot #1:

- Paysagiste Solarco inc.
- Les entreprises Canbec Constructions inc.

Le coût total de la meilleure soumission conforme est de 218 579.40 \$, soit 7.92 % inférieur à l'estimation.

Deux options de prolongation d'une durée d'une (1) année chacune sont inscrites au devis. Les coûts estimés de celles-ci, incluant les taxes, sont de 77 465.67 \$ et 79 014.98 \$ respectivement.

Soumissions conformes	Coût de base (Taxes incluses)	Autres (Taxes incluses)	<b>Total</b> (Taxes incluses)
Les entreprises Canbec Constructions inc.	218 579.40 \$		218 579.40 \$
Paysagiste Solarco inc.	479 007.76 \$		479 007.76 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	202 545.48 \$		202 545.48 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			348 793.58 \$ 59.57 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			260 428.37 \$ 119.15 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			16 033.92 \$ 7.92 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			260 428.37 \$ 119.15 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100			

### Lot # 2

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, une seule firme a déposée une soumission conforme pour le lot #2. Le coût total de celle-ci est de 103 215.56 \$, soit 3.40 % inférieur à l'estimation.

Deux options de prolongation d'une durée d'une (1) année chacune sont inscrites au devis. Les coûts estimés de celles-ci, incluant les taxes, sont de 38 177.68 \$ et 38 941.23 \$ respectivement.

L'écart entre la soumission et la dernière estimation réalisée étant de moins de 10 %, les professionnels du SGPI jugent approprié d'octroyer le contrat, pour l'exécution du service pour ce lot, à la firme ayant déposé la seule soumission conforme.

Soumissions conformes	Coût de base (Taxes incluses)	Autres (Taxes incluses)	<b>Total</b> (Taxes incluses)
Les entreprises Canbec Constructions inc.	103 215.56 \$		103 215.56 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	99 821.20 \$		99 821.20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			3 394.36 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			3.40 %

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense brute, du contrat à octroyer totalise la somme de 262 984.71 \$ et est répartie selon la ventilation suivante :

	2018	2019	2020	2021	Total
TOTAL	14 410.00 \$	101 734.60 \$	103 769.29 \$	59 968.66 \$	279 882.55 \$

Cette dépense a été priorisée dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2018 et le sera dans le cadre de la confection budgétaire pour les années subséquentes.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et facturée aux unités administratives (arrondissements et agglomération) qui occupent ces bâtiments en fonction des superficies qu'elles y occupent à l'intérieur de la facturation immobilière.

Selon le fichier "AO18\_1694\_Répartition\_dépense\_agglo\_central\_arrond.pdf" en pièce jointe au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 87.96 %, en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : "AO18\_1694\_Répartition\_dépenses\_brutes.pdf".

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Selon les clauses du devis en matière d'environnement, l'adjudicataire se doit de mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit de bâtiments qui ont toujours exigé ce type de service. Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat affecterait les accès aux bâtiments et aménagement extérieurs, la poursuite des opérations et mettrait en péril la sécurité des occupants, des usagers et des citoyens. Pour pallier à une telle

interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

début du contrat : 1er décembre 2018

fin du contrat : 30 septembre 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

René SCOTT  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 280-3496

**Télécop. :** 514 872-0353

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-12

Andrés BOTERO  
Chef de section

**Tél :**

514 868-3989

**Télécop. :**

514 872-0353

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne ROUILLARD  
Directrice- Gestion immobilière et exploitation

**Tél :** 514 872-9097

**Approuvé le :** 2018-10-18

Sophie LALONDE  
Directrice- Service de la gestion et de la  
planification immobilière

**Tél :** 514-872-1049

**Approuvé le :** 2018-10-19

Les entreprises Canbec Constructions inc.	
Liste d'équipements et véhicules, etc.	Oui

Unité	Année	Machinerie	Marque	Modèle	Infos et accessoires:
294	2011	Camionnette	Ford	F550	Saleuse avec chasse-neige
461	2008	Chargeur	Caterpillar	924H	128 hp
462	2008	Chargeur	Caterpillar	924H	128 hp
473	2009	Chargeur	Caterpillar	908H	79 hp
482	2009	Chargeur	Caterpillar	938H	180 hp
484	2011	Chargeur	Caterpillar	908H	79 hp
485	2012	Chargeur	Caterpillar	930H	149 hp
538	2010	Camion 6 roues	Kenworth	CON	Saleuse avec chasse-neige
543	2014	Camion 12 roues	Kenworth	T-800	Transport: 9 m3
544	2014	Camion 12 roues	Kenworth	T-800	Transport: 9 m3
545	2000	Camion 10 roues	FREIG	MCV	Transport 1 Saleuse: 7 m3
546	2014	Camion 12 roues	Kenworth	CON	Transport 1 Saleuse: 9 m3
548	2013	Camion 12 roues	Kenworth	T-800	Transport: 9 m3
550	2017	Camion 12 roues	Kenworth	T-800	Transport: 9 m3
554	2018	Camion 12 roues	Kenworth	T-800	Transport: 9 m3
555	2018	Camion 12 roues	Kenworth	T-800	Transport: 9 m3
2225	2006	Camionnette Ford F350	Ford	F350	Saleuse avec chasse-neige
2226	2018	Camionnette	GMC	Canyon	Camion pour pelleteurs
2227	2018	Camionnette	GMC	Canyon	Camion pour pelleteurs
2228	2018	Camionnette	GMC	Canyon	Camion pour pelleteurs
4415	2017	Rétro-excavatrice	Caterpillar	430F2	108 hp
		Mini souffleuses pour journaliers			

NO	BÂTIMENT	Coûts du contrat taxes incluses	Répartition de la dépense		Proportion totale sur l'ensemble des contrats
			Agglomération	Arrondissement	
<b>Bâtiments d'agglomération lot #1</b>					
2995	CASERNE 59	42 206,28 \$	100,00%		13,12%
3051	CASERNE 56	51 049,50 \$	100,00%		15,86%
3228	CASERNE 57	16 279,56 \$	100,00%		5,06%
3333	CASERNE NO 58	25 189,78 \$	100,00%		7,83%
3334	CASERNE NO 51	65 095,93 \$	100,00%		20,23%
3491	CASERNE NO 52	18 758,35 \$	100,00%		5,83%
Total bâtiments centraux lot #1:		218 579,40 \$	100,00%		67,93%
<b>COÛT TOTAL LOT #1</b>		218 579,40 \$			67,93%
<b>Bâtiments d'arrondissements lot #2</b>					
0142	BIBLIO ET CENTRE COMMUNAUTAIRE CDN-NORD	8 485,92 \$		100,00%	2,64%
0256	CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-RAYMOND	7 034,38 \$		100,00%	2,19%
8616	CENTRE MONKLAND	10 853,04 \$		100,00%	3,37%
2391- 8490	C. SPORTIF NDN & C. COM. LOISIRS DE LA C-D-N	21 951,73 \$		100,00%	6,82%
Total bâtiments arrondissement lot #2:		48 325,07 \$		100,00%	15,02%
<b>Bâtiments d'agglomération lot #2</b>					
0150	CASERNE NO 04	14 046,43 \$	100,00%		4,37%
1061	BUREAUX ADMINISTRATIFS SIM	40 844,07 \$	100,00%		12,69%
Total bâtiments centraux lot #2:		54 890,50 \$	100,00%		17,06%
<b>COÛT TOTAL LOT #2</b>		103 215,57 \$	53,18%	46,82%	32,07%

COÛT TOTAL DU CONTRAT TAXES INCLUSES	321 794,97 \$	273 469,90 \$	48 325,07 \$	100,00%
RÉPARTITION DES DÉPENSES		84,98%	15,02%	100,00%

NO	BÂTIMENT	Coût contrat 2018	Coût contrat 2019	Coût contrat 2020	Coût contrat 2021	Total	%
<b>Bâtiments Agglomération</b>							
Imputation 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000							
2995	CASERNE 59	1 890,00 \$	13 343,40 \$	13 610,27 \$	7 865,42 \$	36 709,09 \$	13,12%
3051	CASERNE 56	2 286,00 \$	16 139,16 \$	16 461,94 \$	9 513,42 \$	44 400,52 \$	15,86%
3228	CASERNE 57	729,00 \$	5 146,74 \$	5 249,67 \$	3 033,81 \$	14 159,22 \$	5,06%
3333	CASERNE NO 58	1 128,00 \$	7 963,68 \$	8 122,95 \$	4 694,28 \$	21 908,92 \$	7,83%
3334	CASERNE NO 51	2 915,00 \$	20 579,90 \$	20 991,50 \$	12 131,06 \$	56 617,46 \$	20,23%
3491	CASERNE NO 52	840,00 \$	5 930,40 \$	6 049,01 \$	3 495,74 \$	16 315,15 \$	5,83%
1061	BUREAUX ADMINISTRATIFS SIM	1 829,00 \$	12 912,74 \$	13 170,99 \$	7 611,57 \$	35 524,30 \$	12,69%
		11 617,00 \$	82 016,02 \$	83 656,34 \$	48 345,31 \$	225 634,67 \$	80,62%
Imputation 2114.0010000.114140.09007.56508.000000.0000.000000.000000.000000.000000							
0150	CASERNE NO 04	629,00 \$	4 440,74 \$	4 529,55 \$	2 617,65 \$	12 216,94 \$	4,37%
		629,00 \$	4 440,74 \$	4 529,55 \$	2 617,65 \$	12 216,94 \$	4,37%
<b>Total bâtiments centraux</b>		12 246,00 \$	86 456,76 \$	88 185,90 \$	50 962,95 \$	237 851,61 \$	84,98%
<b>Bâtiments Arrondissement</b>							
Imputation 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000							
0142	BIBLIO ET CENTRE COMMUNAUTAIRE CDN-NORD	380,00 \$	2 682,80 \$	2 736,46 \$	1 581,41 \$	7 380,66 \$	2,64%
0256	CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-RAYMOND	315,00 \$	2 223,90 \$	2 268,38 \$	1 310,90 \$	6 118,18 \$	2,19%
8616	CENTRE MONKLAND	486,00 \$	3 431,16 \$	3 499,78 \$	2 022,54 \$	9 439,48 \$	3,37%
2391- 8490	C. SPORTIF NDN & C. COM. LOISIRS DE LA C-D-N	983,00 \$	6 939,98 \$	7 078,78 \$	4 090,85 \$	19 092,61 \$	6,82%
<b>Total bâtiments arrondissement</b>		2 164,00 \$	15 277,84 \$	15 583,40 \$	9 005,70 \$	42 030,94 \$	15,02%
<b>TOTAL avant taxes</b>		14 410,00 \$	101 734,60 \$	103 769,29 \$	59 968,66 \$	279 882,55 \$	100,00%

**Dossier # : 1184512004**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie

**Objet :** Accorder deux (2) contrats (2 lots) à la firme Les entreprises Canbec Constructions inc. pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de trente-quatre (34) mois à compter du 1er décembre 2018 - Dépense fixe totale de 321 794.96 \$, indexation et taxes incluses - Appel d'offres public 18-16942 - (2 soumissionnaires conformes).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-16942 Intervention Lots 1 et 2.pdf](#)[18-16942 DetCah.pdf](#)[18-16942 pv.pdf](#)



[18-16942 TCP.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marc-André DESHAIES  
Agent approvisionnement II  
**Tél : 514 872-6850**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-17

Denis LECLERC  
Chef de section  
**Tél : 514 872-5241**  
**Division : Service de l'approvisionnement , Direction**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes Lot 1	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les entreprises Canbec Constructions inc.	218 579,39 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Paysagiste Solarco inc.	479 007,76 \$	<input type="checkbox"/>	1

Nom des firmes Lot 2	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les entreprises Canbec Constructions inc.	103 215,57 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2

**Information additionnelle**

- Le requérant a annulé le processus d'octroi pour les lots 3 à 8. Les prix offerts étant trop supérieurs à l'estimé.

Les dix-sept (17) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :

- Onze (11) n'ont donné aucune réponse
- Trois (3) n'ont pas soumis de prix pour les lots 1 et 2.
- Un (1) son carnet de commandes rempli
- Un (1) ne pouvait respecter les délais pour remettre sa soumission
- Un (1) ne travaille pas dans se secteur

Préparé par :

Le

-  -

Numéro de l'appel d'offres : 18-16942

Titre : Service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal

Date d'ouverture des soumissions : 27 septembre 2018

Article	Les pavages Dancar (2009) inc. (2)		Paysagiste Solarco inc.		Les entreprises Michel Gauthier		Les entreprises Canbec Constructions inc.		Les entreprises Ventec inc.		Ent Michele et Angello Cardillo Itée. (1)		
	CAPACITÉ :	5	CAPACITÉ :	1	CAPACITÉ :	3	CAPACITÉ :	7	CAPACITÉ :	2	CAPACITÉ :	2	
	Préférence	Prix Forfaitaire	Préférence	Prix Forfaitaire	Préférence	Prix Forfaitaire	Préférence	Prix Forfaitaire	Préférence	Prix Forfaitaire	Préférence	Prix Forfaitaire	
1	DÉNEIGEMENT DES SITES LOT 1 2018 à 2021	- \$		416 619,06 \$		- \$		190 110,37 \$		- \$		- \$	
	TPS 5 %	- \$		20 830,95 \$		- \$		9 505,52 \$		- \$		- \$	
	TVQ 9,975 %	- \$		41 557,75 \$		- \$		18 963,51 \$		- \$		- \$	
	<b>Montant total</b>	- \$	<b>1</b>	<b>479 007,76 \$</b>		- \$	<b>1</b>	<b>218 579,39 \$</b>		- \$		- \$	
2	DÉNEIGEMENT DES SITES LOT 2 2018 à 2021	- \$		- \$		- \$		89 772,18 \$		211 514,29 \$		- \$	
	TPS 5 %	- \$		- \$		- \$		4 488,61 \$		10 575,71 \$		- \$	
	TVQ 9,975 %	- \$		- \$		- \$		8 954,78 \$		21 098,55 \$		- \$	
	<b>Montant total</b>	- \$		- \$		- \$	<b>2</b>	<b>103 215,57 \$</b>	<b>aucune préférence</b>	<b>243 188,56 \$</b>		- \$	
3	DÉNEIGEMENT DES SITES LOT 3 2018 à 2021	- \$		- \$		- \$		33 717,98 \$		66 814,43 \$		- \$	
	TPS 5 %	- \$		- \$		- \$		1 685,90 \$		3 340,72 \$		- \$	
	TVQ 9,975 %	- \$		- \$		- \$		3 363,37 \$		6 664,74 \$		- \$	
	<b>Montant total</b>	- \$		- \$		- \$	<b>3</b>	<b>38 767,25 \$</b>	<b>aucune préférence</b>	<b>76 819,89 \$</b>		- \$	
4	DÉNEIGEMENT DES SITES LOT 4 2018 à 2021	145 671,00 \$		- \$		133 081,34 \$		- \$		- \$		- \$	
	TPS 5 %	7 283,55 \$		- \$		6 654,07 \$		- \$		- \$		- \$	
	TVQ 9,975 %	14 530,68 \$		- \$		13 274,86 \$		- \$		- \$		- \$	
	<b>Montant total</b>	<b>3</b>	<b>167 485,23 \$</b>		- \$	<b>2</b>	<b>153 010,27 \$</b>		- \$		- \$	- \$	
5	DÉNEIGEMENT DES SITES LOT 5 2018 à 2021	273 861,48 \$		- \$		199 973,26 \$		243 192,88 \$		- \$		316 591,64 \$	
	TPS 5 %	13 693,07 \$		- \$		9 998,66 \$		12 159,64 \$		- \$		15 829,58 \$	
	TVQ 9,975 %	27 317,68 \$		- \$		19 947,33 \$		24 258,49 \$		- \$		31 580,02 \$	
	<b>Montant total</b>	<b>4</b>	<b>314 872,24 \$</b>		- \$	<b>3</b>	<b>229 919,26 \$</b>	<b>6</b>	<b>279 611,01 \$</b>		- \$	<b>1</b>	<b>364 001,24 \$</b>
6	DÉNEIGEMENT DES SITES LOT 6 2018 à 2021	186 167,54 \$		- \$		- \$		73 592,99 \$		- \$		196 170,28 \$	
	TPS 5 %	9 308,38 \$		- \$		- \$		3 679,65 \$		- \$		9 808,51 \$	
	TVQ 9,975 %	18 570,21 \$		- \$		- \$		7 340,90 \$		- \$		19 567,99 \$	
	<b>Montant total</b>	<b>5</b>	<b>214 046,13 \$</b>		- \$		- \$	<b>5</b>	<b>84 613,54 \$</b>		- \$	<b>3</b>	<b>225 546,78 \$</b>
7	DÉNEIGEMENT DES SITES LOT 7 2018 à 2021	1 099 330,48 \$		- \$		164 630,57 \$		442 062,93 \$		- \$		776 912,00 \$	
	TPS 5 %	54 966,52 \$		- \$		8 231,53 \$		22 103,15 \$		- \$		38 845,60 \$	
	TVQ 9,975 %	109 658,22 \$		- \$		16 421,90 \$		44 095,78 \$		- \$		77 496,97 \$	
	<b>Montant total</b>	<b>2</b>	<b>1 263 955,22 \$</b>		- \$	<b>1</b>	<b>189 283,99 \$</b>	<b>4</b>	<b>508 261,85 \$</b>		- \$	<b>2</b>	<b>893 254,57 \$</b>

Numéro de l'appel d'offres : 18-16942

Titre : Service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal

Date d'ouverture des soumissions : 27 septembre 2018

Article		Les pavages Dancar (2009) inc. (2)		Paysagiste Solarco inc.		Les entreprises Michel Gauthier		Les entreprises Canbec Constructions inc.		Les entreprises Ventec inc.		Ent Michele et Angello Cardillo Itée. (1)	
		CAPACITÉ :	5	CAPACITÉ :	1	CAPACITÉ :	3	CAPACITÉ :	7	CAPACITÉ :	2	CAPACITÉ :	2
		Préférence	Prix Forfaitaire	Préférence	Prix Forfaitaire	Préférence	Prix Forfaitaire	Préférence	Prix Forfaitaire	Préférence	Prix Forfaitaire	Préférence	Prix Forfaitaire
8	DÉNEIGEMENT DES SITES LOT 8 2018 à 2021		508 877,36 \$		- \$		- \$		262 227,22 \$		- \$		213 650,80 \$
	TPS 5 %		25 443,87 \$		- \$		- \$		13 111,36 \$		- \$		10 682,54 \$
	TVQ 9,975 %		50 760,52 \$		- \$		- \$		26 157,17 \$		- \$		21 311,67 \$
	<b>Montant total</b>	<b>1</b>	<b>585 081,74 \$</b>		- \$		- \$	<b>7</b>	<b>301 495,75 \$</b>		- \$	<b>4</b>	<b>245 645,01 \$</b>
	Signature	oui		oui		oui		oui		oui		oui	
	Achat SEO	oui		oui		oui		oui		oui		oui	
	Addendas (inscrire N/A ou le nombre)	1		1		1		1		1		1	
	Numéro TPS/TVQ	823809223RT0001/121438614TQ0001		862590684 / 120911539		101341238/1002704362		103127205 / 1002471881		892358144 / 1018949055		815912068 / 1216363937	
	Numéro de fournisseur VDM	154052		150057		102282		118469		12099		202733	
	Numéro NEQ	1165622268		1160902921		1142228916		1142106435		1145668878		1166522046	
	Vérification REQ	oui		oui		oui		oui		oui		oui	
	RENA	Aucune entreprise trouvée au RENA		Aucune entreprise trouvée au		Aucune entreprise trouvée au		Aucune entreprise trouvée au		Aucune entreprise trouvée au RENA		Aucune entreprise trouvée au	
	Liste des personnes écartées	non		non		non		non		non		non	
	Liste des firmes à rendement insatisfaisant et LNPC	non		non		non		non		Oui Fournisseur – Ville : 413942 NEQ : 1145668878 Résolution : CE18 0671 GDD : 1184422002 Octroi : 1173461003 Nature du dossier : Reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers Date inscription : 2018-04-18 Date de retrait : 2020-04-18		non	
	Garantie	oui		oui		oui		oui		oui		2	
	Lettre d'engagement	oui		oui		1		oui		oui		2	
	CNESST	oui		oui		oui		oui		oui		oui	
	Certificat d'immatriculation/Location/Achat	15		10		14		21		13		5	
	Liste des équipements	16		35		14		21		66		7	

(1) Il est indiqué 3 dans la soumission mais seulement 2 garanties de soumission ont été fournies. Donc, la capacité a été établie à 2.

(2) Il y a des écarts importants entre la copie électronique, la copie papier et le sommaire. Tel qu'indiqué à la clause 2,01,05, le prix unitaire a été utilisé. La version électronique étant une copie, la version papier a prévalu.

 Non-conforme  
 Correction - Erreur de calcul  
 Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Bernard Boucher      Date : 4 octobre 2018


 Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)
[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)
[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

## Mes avis

## Saisir un avis

[Information](#)
[Description](#)
[Classification](#)
[Conditions](#)
[Documents](#)
[Modalités](#)
[Résumé](#)
[Addenda](#)
[Liste des commandes](#)

 > [Résultats d'ouverture](#)
[Contrat conclu](#)

## Liste des commandes


**Numéro** : 18-16942

**Numéro de référence** : 1196339

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Ville de Montréal – Service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
2173-1617 QUEBEC INC. 4709 de Boucherville Montréal-Est, QC, H1K4B3 NEQ : 1143300862	<a href="#">Monsieur Jean Mireault</a> Téléphone : 514 353-2052 Télécopieur : 514 353-8277	<b>Commande : (1487935)</b> 2018-09-06 16 h 34 <b>Transmission</b> : 2018-09-06 16 h 34	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 13 h 09 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
9273-5927 QC INC LES ENTREPRISES MOBILE 2333, rue Masson, suite 100 Montréal, QC, H2G2A5 NEQ : 1168729920	<a href="#">Monsieur Eduardo Alves</a> Téléphone : 514 617-1629 Télécopieur : 514 596-1221	<b>Commande : (1488375)</b> 2018-09-08 12 h 27 <b>Transmission</b> : 2018-09-08 12 h 27	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 12 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
9278-9304 Quebec inc. 7342 rue cannes Montréal, QC, H1s2r1 NEQ : 1168986710	<a href="#">Monsieur Cosimo Lerede</a> Téléphone : 450 622-9607 Télécopieur : 450 622-9608	<b>Commande : (1494862)</b> 2018-09-26 20 h 31 <b>Transmission</b> : 2018-09-26 20 h 31	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-26 20 h 31 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DÉNEIGEMENT ET EXCAVATION	<a href="#">Monsieur Michel Gauthier</a>	<b>Commande : (1488687)</b>	3001502 - Addenda 1 - Report de date

M.GAUTHIER INC 2860 Hochelaga Montréal, QC, H2K 1K6 NEQ : 1142228916	Téléphone : 514 527-0002 Télécopieur : 514 527-6333	2018-09-10 11 h 58 <b>Transmission</b> : 2018-09-10 11 h 58	2018-09-19 12 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Nicky 9771 rue Waverly Montréal, QC, H3L 2V7 NEQ : 1141894387	<a href="#">Monsieur Nick Luongo</a> Téléphone : 514 381-2986 Télécopieur : 514 381-0567	<b>Commande</b> : (1487479) 2018-09-06 7 h 45 <b>Transmission</b> : 2018-09-06 7 h 45	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 13 h 07 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Aménagements Paysagers Genex Inc. 1686, boul. des Laurentides, bureau 200 Laval, QC, H7M2Y4 NEQ : 1163288815	<a href="#">Monsieur Lino Masciotra</a> Téléphone : 450 963-2990 Télécopieur : 450 963-2966	<b>Commande</b> : (1492474) 2018-09-20 7 h 37 <b>Transmission</b> : 2018-09-20 7 h 43	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-20 7 h 37 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6 NEQ : 1144756336	<a href="#">Monsieur Andrea Bucaro</a> Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	<b>Commande</b> : (1490910) 2018-09-14 16 h 46 <b>Transmission</b> : 2018-09-14 16 h 46	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 13 h 06 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprise Tony Di Feo Inc. 8075 rue Joubert Montréal, QC, H1P 2S2 NEQ : 1146356580	<a href="#">Monsieur Tony Di.Feo</a> Téléphone : 514 321-0332 Télécopieur : 514 321-1535	<b>Commande</b> : (1487204) 2018-09-05 11 h 55 <b>Transmission</b> : 2018-09-05 12 h 02	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 12 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4 NEQ : 1142106435	<a href="#">Monsieur François Couture</a> Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	<b>Commande</b> : (1487887) 2018-09-06 15 h 26 <b>Transmission</b> : 2018-09-06 15 h 26	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 12 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
les entreprises daniel et fils inc 205 Presqu'île Repentigny, QC, J5Z0E3 NEQ : 1167560813	<a href="#">Monsieur daniel brault</a> Téléphone : 450 581-5059 Télécopieur :	<b>Commande</b> : (1489000) 2018-09-11 8 h 26 <b>Transmission</b>	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 12 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis)

			: 2018-09-11 8 h 26	: Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée. 10797 HÉNAULT Montréal, QC, H1G 5R9 NEQ : 1166522046	<a href="#">Monsieur Angelo Cardillo</a> Téléphone : 514 801-4029 Télécopieur : 514 324-4511	<b>Commande : (1490855)</b> 2018-09-14 15 h 15 <b>Transmission</b> : 2018-09-14 16 h 42	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 12 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	
Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	<a href="#">Monsieur Gino Ventura</a> Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	<b>Commande : (1487538)</b> 2018-09-06 8 h 59 <b>Transmission</b> : 2018-09-06 9 h 08	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 13 h 05 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)	
Les Pavages Dancar (2009) Inc. 4445 J.B. Martineau Montréal, QC, H1R 3W9 NEQ : 1165622268	<a href="#">Madame Céline Sylvie Bousquet</a> Téléphone : 514 321-5144 Télécopieur :	<b>Commande : (1487387)</b> 2018-09-05 15 h 55 <b>Transmission</b> : 2018-09-05 18 h 17	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 12 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)	
M de Luca Itée 9220. Pierre Bonne Montréal, QC, H1E 6W5 NEQ : 1148881684	<a href="#">Monsieur Tony De Luca</a> Téléphone : 514 725-8675 Télécopieur : 514 725-6259	<b>Commande : (1490057)</b> 2018-09-13 8 h 12 <b>Transmission</b> : 2018-09-13 8 h 12	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 12 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	
MAURICE GERVAIS INC 449, rue Vichy Saint-Joseph-du-Lac, QC, J0N 1M0 NEQ : 1168631092	<a href="#">Monsieur benoit forget</a> Téléphone : 514 497-9709 Télécopieur :	<b>Commande : (1488021)</b> 2018-09-07 8 h 25 <b>Transmission</b> : 2018-09-07 8 h 25	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 12 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)	
Paysagistes Solarco inc. 2060, av Francis-Hughes Laval, QC, H7S 1N4 NEQ : 1160902921	<a href="#">Monsieur Stéphane Charland</a> Téléphone : 514 683-5150 Télécopieur : 450 667-5971	<b>Commande : (1492246)</b> 2018-09-19 11 h 51 <b>Transmission</b> : 2018-09-19 11 h 51	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 12 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	

Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, J4Z3V4 <a href="http://www.sanexen.com">http://www.sanexen.com</a> NEQ : 1172408883	<a href="#">Madame Andrée Houle</a> Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	<b>Commande</b> : <b>(1487307)</b> 2018-09-05 14 h 33 <b>Transmission</b> : 2018-09-05 14 h 33	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 12 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Sig-Nature 935 Lippmann Laval, QC, H7S1G3 NEQ : 1160753902	<a href="#">Madame Isabelle Lorrain</a> Téléphone : 450 629-8516 Télécopieur : 450 629-9917	<b>Commande</b> : <b>(1488354)</b> 2018-09-07 17 h 26 <b>Transmission</b> : 2018-09-07 17 h 26	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 12 h 39 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Strathmore Landscape 2288 Canne Brûlée (Lasalle) Montréal, QC, H8N 2Z2 <a href="http://www.strathmore.pro">http://www.strathmore.pro</a> NEQ : 1143413681	<a href="#">Monsieur Gordon Milligan</a> Téléphone : 514 992-8010 Télécopieur : 866 844-4365	<b>Commande</b> : <b>(1487247)</b> 2018-09-05 13 h 31 <b>Transmission</b> : 2018-09-05 13 h 31	3001502 - Addenda 1 - Report de date 2018-09-19 13 h 08 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Université de Montréal - Direction des immeubles 2787, Chemin des Services Campus Montréal Montréal, QC, H3T 1J4 <a href="http://www.di.umontreal.ca">http://www.di.umontreal.ca</a> NEQ :	<a href="#">Monsieur Régis Boivin</a> Téléphone : 514 343-6111 Télécopieur : 514 343-7713	<b>Commande</b> : <b>(1487949)</b> 2018-09-06 17 h 17 <b>Transmission</b> : 2018-09-06 17 h 17	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

#### Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

#### Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

#### À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

#### Partenaires

Secrétariat  
du Conseil du trésor  
**Québec** 

CGI

tc • MEDIA

[Accessibilité](#)

[Québec](#)

[UPAC-Signaler un acte  
répréhensible](#)

[Registre des entreprises  
non admissibles](#)

[Autorité des marchés  
financiers](#)

© 2003-2018 Tous droits réservés

**Dossier # : 1184512004**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie

**Objet :**

Accorder deux (2) contrats (2 lots) à la firme Les entreprises Canbec Constructions inc. pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de trente-quatre (34) mois à compter du 1er décembre 2018 - Dépense fixe totale de 321 794.96 \$, indexation et taxes incluses - Appel d'offres public 18-16942 - (2 soumissionnaires conformes).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1184512004 Canbec - Déneigement.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre LACOSTE  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4065**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-16

Diane NGUYEN  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-0549**  
**Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv**



**Dossier # : 1181292002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division développement organisationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre d'une durée d'un an pour des services professionnels avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires pour une somme maximale de 387 550 \$ taxes incluses pour 2019. Contrat octroyé de gré à gré avec une institution publique d'enseignement.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande du maintien des activités de formations;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel **l'École Nationale d'Administration publique (ENAP)** s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 387 550 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service du 17 septembre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-26 14:17

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1181292002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division développement organisationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre d'une durée d'un an pour des services professionnels avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires pour une somme maximale de 387 550 \$ taxes incluses pour 2019. Contrat octroyé de gré à gré avec une institution publique d'enseignement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis novembre 2012, le Centre de leadership de la Ville de Montréal a pour mission de contribuer au développement des gestionnaires et de la relève en gestion, et ce, afin d'appuyer la Ville de Montréal dans l'atteinte de ses défis actuels et futurs. Plus spécifiquement, la Ville poursuit les objectifs suivants :

- faciliter l'appropriation d'une vision et d'une culture de gestion « Ville de Montréal »;
- renforcer et harmoniser le développement des compétences des gestionnaires de toutes les unités d'affaires;
- stimuler la mise en place de pratiques de gestion performantes et mobilisatrices;
- favoriser l'échange, le réseautage et la collaboration entre les gestionnaires de la Ville.

Pour atteindre ces objectifs, le Service des ressources humaines de la Ville (SRH) a établi un partenariat avec l'École nationale d'administration publique (ENAP). Fondé sur une approche de collaboration, ce partenariat est un élément central et essentiel au succès que connaît aujourd'hui le Centre de leadership.

La convention unissant la Ville à l'ÉNAP se termine en décembre 2018 et le SRH souhaite poursuivre sa collaboration avec l'ÉNAP. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'une 8e année de diffusion de formation et que bon nombre de gestionnaires ont participé aux formations offertes, le présent dossier décisionnel vise à conclure une entente qui permettra à la Ville de poursuivre l'offre d'activités de formation, mais en réduisant légèrement le nombre des séances offertes de 20 à 19 pour 2019. De plus, depuis 2018, les coûts des formations sont

assumés entièrement par les unités administratives requérantes. Le coût global du contrat sera reparti entre les unités administratives selon le principe de l'utilisateur-payeur.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0181 Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période d'un an, pour des services professionnels avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires, pour une somme maximale de 374 650 \$, taxes incluses, pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG16 0019 Approuver un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour maintenir les activités de formation existantes et pour bonifier l'offre de services, d'une somme maximale de 897 025 \$, taxes incluses, pour la période 2016-2017. Contrat octroyé de gré à gré.

CE14 1827 Approuver une modification à la convention de services professionnels unissant la Ville à l'École nationale d'administration publique pour concevoir un nouveau module de formation destiné aux gestionnaires et visant à développer les compétences de gestion requises en matière de diversité en emploi. Augmentation de la somme maximale de la convention de 3 075 775 \$ à 3 139 775,00 \$, taxes incluses. Contrat octroyé de gré à gré.

CE12 1459 Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour concevoir et diffuser un programme de formation en gestion destiné à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, et ce, pour une somme maximale de 3 075 775 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 13 juillet 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; ajuster la base budgétaire du Service du capital humain et des communications pour les années 2013, 2014 et 2015, et imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE14 1426 Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour développer et animer des ateliers de formation et des séances d'information visant à outiller les gestionnaires quant à l'utilisation du nouveau processus de gestion de la performance des cadres et à améliorer leur compréhension des objectifs poursuivis, d'une somme maximale de 99 000 \$, taxes incluses. Contrat octroyé de gré à gré.

DG156750001 Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour développer et animer des ateliers de formation visant à outiller les gestionnaires à préparer et tenir des rencontres de rétroaction dans le cadre du processus de gestion de la performance des cadres, d'une somme maximale de 45 000 \$, taxes incluses. Contrat octroyé de gré à gré.

DG151292005 Approuver une modification à la convention de services professionnels unissant la Ville à l'École nationale d'administration publique pour concevoir un nouveau module de formation destiné aux cadres de direction, aux gestionnaires et aux intervenants en ressources humaines et visant à développer les compétences de gestion requises en matière d'appréciation de la performance. Augmenter la somme maximale de la convention de 45 000 \$ à 67 500 \$, taxes incluses. Contrat octroyé de gré à gré.

## **DESCRIPTION**

Depuis 2012, plusieurs contrats ont été octroyés à l'ÉNAP en matière de formation. Le présent contrat vise à maintenir les formations déjà offertes en 2018 dans les volets suivants :

A) Programme de développement des compétences de gestion et d'activités de codéveloppement destiné aux gestionnaires

B) Module de formation destiné aux employés-chefs d'équipe - niveau professionnel (relève)

Le tableau ci-dessous décrit brièvement chacun des thèmes traités au programme de la nouvelle entente. Pour plus de détails, l'offre de services de l'ÉNAP complète est présentée en pièce jointe.

### Maintien des formations existantes

A) *Programme de développement des compétences de gestion*

MODULES	THÈMES ABORDÉS
<b>Rôle et leadership d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction au programme : présentation du contenu et de l'approche</li> <li>• Mieux se connaître afin d'assumer pleinement son rôle de gestion à la Ville de Montréal</li> <li>• Inventaire des pratiques du leadership</li> <li>• Leadership et gestion</li> <li>• Développer son leadership au sein de son équipe</li> </ul>
<b>Gestion des équipes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se positionner comme leader et asseoir les bases de son influence</li> <li>• Guider les efforts individuels et collectifs</li> <li>• Susciter et soutenir l'efficacité collective</li> <li>• Développer sa capacité à composer avec l'ambiguïté, le changement et les conflits</li> <li>• Actualiser le potentiel de ses leaders</li> </ul>
<b>Gestion de l'organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte de la gestion des opérations, analyse de ma gestion opérationnelle</li> <li>• Comprendre ce qu'est l'orientation client</li> <li>• Identifier les tendances en service client et efficacité dans les collaborations</li> <li>• Performance des processus et des opérations</li> <li>• Recherche d'efficacité et d'efficience dans la prise de décision</li> </ul>
<b>Gestion stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la vision et aux décisions à partir d'une lecture stratégique de l'environnement</li> <li>• Développer son sens politique</li> <li>• Se positionner comme joueur d'impact</li> </ul>
<b>Gestion de la diversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître son agilité à intervenir dans des situations de diversité</li> <li>• Concilier les différences</li> <li>• Asseoir les bases de son influence en gestion de la diversité</li> </ul>

<b>Codéveloppement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un sens de l'analyse plus globale</li> <li>• Voir autrement les situations et ainsi élargir leur registre de moyens et de stratégies pour faire face aux problèmes</li> <li>• Consolider leur réseau de contacts et développer le réflexe de solliciter l'avis des autres</li> <li>• Établir un groupe de référence et un lieu d'échange de savoirs pratiques</li> </ul>
------------------------	--

*B) Module de formation destiné aux employés-chefs d'équipe - niveau professionnel (relève)*

Cette formation vise à amener les employés qui occupent des emplois de chef d'équipe à mieux comprendre leur rôle ainsi que leurs responsabilités. Ultiment, ces employés pourront présenter une certaine relève et développer un intérêt à occuper un emploi de gestionnaire et à se questionner sur leur motivation et leurs capacités à l'exercer.

**JUSTIFICATION**

Dans une organisation de l'envergure de celle de la Ville qui compte ±1 700 gestionnaires, il est impératif que chacun d'eux ait accès au soutien leur permettant d'actualiser leurs compétences de gestion et d'être pleinement efficaces dans l'exercice de leur rôle. L'offre de formations corporatives permet au SRH d'assumer son leadership quant au développement des gestionnaires.

Par ailleurs, par sa mission exclusivement « publique », l'ÉNAP a développé au cours des ans une compréhension pointue des enjeux et de la culture de l'administration publique. Son service aux organisations est voué exclusivement à la performance des organisations publiques et au développement de leurs gestionnaires. Au cours des dernières années, l'ÉNAP a développé une excellente compréhension des priorités de la Ville quant au développement des compétences de gestion.

L'ÉNAP, en tant qu'institution publique, est en mesure d'offrir des tarifs très concurrentiels, en plus d'un accès aux infrastructures nécessaires à la diffusion de la formation. Le tableau ci-dessous donne un comparatif des coûts de formation en gestion avec d'autres institutions.

**Estimation SRH**

Fournisseurs	Coût moyen par personne, par jour de formation, incluant les coûts de développement et de diffusion
<b>ÉNAP</b> Offre de formations développées sur mesure pour la Ville de Montréal	<b>198 \$</b>
HEC Montréal - École des dirigeants	750 \$ *
UQAM - École des sciences de la gestion	460 \$ *
Actualisation - Formation et consultation RH	450 \$ *

\* Les tarifs présentés sont ceux offerts au grand public selon les informations publicisées par les fournisseurs.

Le SRH est très satisfait des services offerts en matière de formation. Une fois un module terminé, les participants sont invités à répondre à un questionnaire d'appréciation.

Parmi les résultats les plus saillants, notons que pour les formations des gestionnaires:

- 96 % des participants ont trouvé que les contenus des sessions de formation étaient pertinents en fonction des objectifs visés
- 96 % des participants ont mentionné que le contenu présenté leur a permis de réfléchir à leurs pratiques
- 96 % des participants affirment qu'ils pourront utiliser les connaissances et habiletés acquises dans le cadre de leur travail
- 95 % des participants affirment que les échanges et exercices entre participants ont contribué à leur apprentissage

Pour le programme chefs d'équipe :

- 100 % des participants ont trouvé que les objectifs des activités de formation sont pertinents en fonction de leurs besoins de développement professionnel
- 100 % des participants ont mentionné que le contenu présenté est adapté à leur réalité de travail.
- 100 % des participants affirment que les activités d'apprentissage sont concrètes et utiles
- 100 % des participants affirment que les apprentissages réalisés seront utilisables dans le cadre de leur travail
- 100 % des participants affirment que les apprentissages réalisés les aideront à devenir plus efficaces dans le cadre de leur travail

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

<b>Budget estimé - ÉNAP 2019</b>					
<b><i>Volet 1 - Maintien de l'offre de formations</i></b>	<b>Nb. groupes estimés</b>	<b>Nombre participant maximum par groupe</b>	<b>Coût par participant</b>	<b>Coûts fixes par groupe</b>	<b>Coût diffusion annuel</b>
Rôle et leadership d'impact Mixte - Chefs et contremaîtres	4	20	275 \$	5 500 \$	22 000 \$
Gestion des équipes Chefs et Contremaîtres	3	18	1 525 \$	27 450 \$	82 350 \$
Gestion des équipes Cadres de direction	1	18	1 500 \$	28 350 \$	28 350 \$
Gestion de l'organisation Chefs et contremaîtres	3	18	1 425 \$	25 650 \$	76 950 \$
Gestion de l'organisation Cadres de direction	1	18	1 075 \$	21 150 \$	21 150 \$
Gestion stratégique Chefs	2	18	1 075 \$	19 350 \$	38 700 \$
Gestion stratégique Cadres de direction	1	18	1 075 \$	21 150 \$	21 150 \$
Gestion diversité Chefs et Contremaîtres	2	18	550 \$	9 900 \$	19 800 \$
Codéveloppement avancé	3	8	850 \$	6 800 \$	20 400 \$
<b>Total 1 - Volet 1</b>	<b>19</b>				<b>330 850 \$</b>

<i>Volet 2 : Activités de développement (relève)</i>					
Relève en gestion (chef d'équipe - niveau professionnel)	2	18	1 575 \$	28 350 \$	56 700 \$
<b>Total - volet 2</b>	<b>2</b>				<b>56 700 \$</b>
<b>Total volets 1 et 2</b>	<b>21</b>				<b>387 550 \$</b>

Ce tableau présente l'évolution des coûts totaux depuis le début des travaux relatifs à la formation réalisés avec l'ENAP ainsi que l'estimé des coûts pour 2018 (celle-ci n'étant pas complétée) et 2019 :

Année	Coûts réels					Coûts estimés	
	2012	2013	2014	2015	2016	2018	2019
Total des coûts	147 500 \$	1 059 778 \$	891 575 \$	723 075 \$	420 214 \$	374 650 \$	387 550 \$

Les coûts du fournisseur sont pratiquement les mêmes qu'en 2018, seul le nombre minimum de participants par groupe a été réduit pour les cadres de direction afin de combler ces groupes lors des inscriptions, considérant qu'ils sont moins nombreux.

Chacune des formations confiées au fournisseur devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière de contrat -cadre. Les dépenses de formation représenteront un coût total maximal de 387 550 \$ taxes incluses pour la période comprise entre la date d'octroi et le 31 décembre 2019. Le coût global du contrat sera reparti entre les unités administratives selon le principe de l'utilisateur-payeur. Les unités administratives pourront consommer à même cette entente. Cette entente pourrait donc engager des dépenses d'agglomération.

Ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la décision d'octroyer le contrat-cadre était refusée ou reportée, la Ville serait privée d'un levier important lui permettant de renforcer les compétences des équipes de gestion. Le maintien d'une offre de formations destinées spécifiquement aux gestionnaires de la Ville de Montréal est un élément essentiel à l'amélioration des pratiques de gestion, lesquelles contribuent significativement à accroître l'efficacité organisationnelle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce contrat peut être octroyé de gré à gré en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

Le programme de formation des gestionnaires contribue à l'amélioration de la qualification et des compétences de la main-d'œuvre ainsi qu'à l'atteinte du 1 % d'investissement en

formation, tel qu'exigé par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre*.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Diane LAROUCHE, Service des finances

Lecture :

Diane LAROUCHE, 19 octobre 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane LALIBERTÉ  
Conseillère - Développement organisationnel

**Tél :** 872-0265  
**Télécop. :** 872-7171

#### **ENDOSSÉ PAR**

Mélissa CORMIER  
Chef de division

**Tél :** 514 872-1513  
**Télécop. :**

Le : 2018-10-16

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Josée LAPOINTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-0609  
**Approuvé le :** 2018-10-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Tél :** 514 872-0213  
**Approuvé le :** 2018-10-25

PROPOSITION DE SERVICES  
DIFFUSION DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES  
GESTIONNAIRES ET DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES  
DES PROFESSIONNELS CHEFS D'ÉQUIPE

PROPOSÉE À :

**Ville de Montréal**

Division du développement organisationnel  
Service des ressources humaines  
3711, Saint-Antoine Ouest, bureau 100  
Montréal (Québec) H4C 0C1

PAR :

**École nationale d'administration publique (ENAP)**

Direction des services aux organisations  
Siège social situé au :  
555, boulevard Charest Est  
Québec (Québec) G1K 9E5

## 1 CONTEXTE

À l'automne 2012, la Ville de Montréal a procédé au lancement d'un Centre de leadership dont la mission est de soutenir, développer et appuyer le développement des compétences de gestion du personnel d'encadrement. Plus précisément, le Centre voit à l'intégration des nouveaux gestionnaires, au développement des compétences de ceux qui se trouvent présentement en poste et à la préparation de la relève.

La Ville de Montréal a alors fait appel à l'ENAP, afin de l'accompagner dans la conception et la diffusion d'un programme de formation visant le développement des compétences de gestion ainsi que dans la conception et la diffusion de diverses autres activités de formation.

Les objectifs poursuivis par la Ville sont les suivants :

- faciliter l'appropriation d'une vision et d'une culture de gestion commune;
- renforcer et harmoniser le développement des compétences des gestionnaires de toutes les unités d'affaires;
- stimuler la mise en place de pratiques de gestion performantes et mobilisatrices;
- favoriser l'échange, le réseautage et la collaboration entre les gestionnaires de la Ville.

En 2016-2017, des ateliers de codéveloppement ont été offerts dans l'optique de favoriser le transfert des connaissances des gestionnaires ayant complété au moins un module du programme de développement des compétences des gestionnaires et de permettre à ceux-ci de poursuivre activement leur développement. Puis, en 2017-2018, l'offre de formation et d'ateliers de codéveloppement a été reconduite.

## 2 COMPRÉHENSION DU MANDAT

Le mandat 2019 est le suivant :

- diffuser des activités de formation et de codéveloppement destinés aux contremaîtres, chefs de division et de section ainsi qu'aux cadres de direction;
- diffuser le programme de formation destiné aux professionnels chefs d'équipe.

Chaque service ou arrondissement aura la responsabilité de procéder à l'inscription de ses participants et de payer la totalité des frais d'inscription. La Direction des services aux

organisations de l'ENAP transmettra la facturation aux personnes désignées dans chaque service ou arrondissement.

### 3 RESPONSABLES DU MANDAT

#### Ville de Montréal

Madame Diane Laliberté  
Conseillère en ressources humaines  
Division gestion des compétences et formation  
Service des ressources humaines  
Téléphone : 514 872-0265  
Courriel : dianelaliberte@ville.montreal.qc.ca

#### ENAP

Madame Marie-Claude Roy  
Coordonnatrice, Équipe Formation  
continue et veille  
Direction des services aux organisations  
Téléphone : 418 641-3000, poste 6435  
Courriel : marie-claude.roy@enap.ca

### 4 DÉTAIL DES COÛTS

Les coûts et modalités de la présente proposition sont valides jusqu'au 31 décembre 2019.

Le coût par participant inclut la diffusion de la formation, les rencontres de rétroaction (s'il y a lieu), les ateliers de codéveloppement (s'il y a lieu), les tests (s'il y a lieu) le matériel et les frais administratifs. Les frais administratifs incluent la facturation individuelle de chacun des participants à son service/arrondissement. Le coût par participant n'inclut pas de conception ni d'adaptation de contenus de formation.

MODULE/PROGRAMME	NOMBRE DE PARTICIPANTS		DURÉE	COÛT PAR PARTICIPANT
	MINIMUM	MAXIMUM		
<b>Rôle et leadership d'impact</b> Contremaîtres et chefs	14	20	1,5 jour	275 \$
<b>Gestion des équipes</b> Contremaîtres et chefs	14	18	8 jours	1 525 \$
<b>Gestion des équipes</b> Cadres de direction	12	18	7 jours	1 575 \$
<b>Gestion de l'organisation</b> Contremaîtres et chefs	14	18	8 jours	1 425 \$
<b>Gestion de l'organisation</b> Cadres de direction	12	18	6 jours	1 175 \$
<b>Gestion stratégique</b> Chefs	14	18	6 jours	1 075 \$
<b>Gestion stratégique</b> Cadres de direction	12	18	6 jours	1 175 \$
<b>Gestion diversité</b> Contremaîtres et chefs	14	18	3 jours	550 \$
<b>Groupes de codéveloppement</b> Tous les niveaux	8	8	4 jours	850 \$
<b>Programme pour les chefs d'équipe</b> Professionnels chefs d'équipe	14	18	6 jours	1 575 \$

Produits taxables<sup>1</sup> : Oui  Non

### 5 DURÉE DU MANDAT

Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

<sup>1</sup> La loi sur la taxe de vente du Québec exige que l'ENAP prélève des taxes sur les produits suivants : les conférences, l'animation de colloques, les formations données lors de sessions publiques et les formations en organisation d'une durée maximale de deux jours et qui ne sont pas intégrées dans un programme plus global de formation. Les taxes sont donc ajoutées à la facturation lorsque la case « oui » est cochée.

## 6 MODALITÉS DE PAIEMENT

Les participants seront facturés individuellement à leur service ou arrondissement. Pour le programme destiné aux gestionnaires, les participants seront facturés après la première session de chacun des modules. Pour le programme destiné aux chefs d'équipes, les participants seront facturés après le module 1.

## 7 POLITIQUE D'ANNULATION APPLICABLE AUX PARTICIPANTS

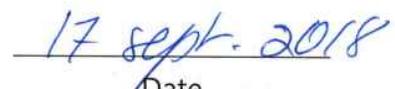
Les parties conviennent que la politique d'annulation dont pourrait se prévaloir un participant dans le cadre des activités prévues à la présente entente est celle jointe à l'annexe 1.

## 8 CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les parties reconnaissent le caractère confidentiel des renseignements personnels qui sont communiqués. Elles s'engagent à n'utiliser les documents et les renseignements qu'aux fins du présent mandat. À la fin du mandat, l'ENAP s'engage à ne garder aucun renseignement ou document contenant des renseignements personnels, à l'exception de ceux requis par les ordres professionnels.

## 9 SIGNATAIRE DE LA PROPOSITION

  
\_\_\_\_\_  
Johanne Archambault, directrice  
Direction des services aux organisations  
École nationale d'administration publique

  
\_\_\_\_\_  
Date

N/Réf : 18-19\_33325\_067

## ANNEXE 1 : POLITIQUE D'ANNULATION APPLICABLE AUX PARTICIPANTS

### POLITIQUE D'ANNULATION, D'ABANDON, DE REPORT, DE SUBSTITUTION ET DE TOUT AUTRE CHANGEMENT AU PROGRAMME DE FORMATION

Toute situation liée à cette politique ainsi que toute absence d'un participant à l'une ou l'autre des activités du programme doivent être signalées sans délai par courriel à l'ENAP par la personne responsable de l'inscription ou par le participant lui-même.

Un participant qui s'absente plus de 10 % des jours prévus au programme ne pourra pas obtenir :

- son attestation de participation au programme délivré par l'ENAP;
- la reconnaissance des unités d'éducation continue et par le fait même, les faire reconnaître par son ordre professionnel, si requis.

Un participant qui ne peut se présenter à l'une ou l'autre des activités prévues au programme sera facturé en fonction des situations et des tarifs ci-dessous mentionnés :

#### 1. ANNULATION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME

Pour toute annulation de participation au programme ou module qui a lieu au cours des 15 jours ouvrables précédant le début du programme ou module, des frais équivalant à la moitié du coût total seront facturés.

#### 2. ABANDON

Aucun remboursement ne sera accordé pour l'abandon de participation au programme ou module qui a lieu après le début du programme. Sera considéré comme un abandon :

- 2.1. une absence non signalée après avoir reçu une confirmation d'inscription par courriel;
- 2.2. la demande d'abandon officiellement formulée par le participant ou son représentant des ressources humaines.

Si le participant désire reprendre le programme ou module, la totalité du coût d'inscription lui sera facturée.

#### 3. SUBSTITUTION

La substitution sans pénalité d'un participant inscrit au programme ou module par un autre participant du même service ou arrondissement est possible jusqu'à 5 jours ouvrables avant le début du programme ou module.

#### 4. CHANGEMENTS DE COHORTE

Le changement de groupe, au sein d'un même programme ou module, qui a lieu au cours des 15 jours ouvrables précédant le début du programme ou module, n'est accepté qu'exceptionnellement et, le cas échéant, des frais de 300 \$ seront facturés.

## CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après nommée : la « **Ville** »

**ET :** **L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE**, organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ayant une place d'affaires au 555, boulevard Charest Est, Québec, Québec, G1K 9E5, agissant et représentée aux présentes par M. Guy Laforest, directeur général, dûment autorisé à agir aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

Ci-après nommé : le « **Contractant** »

### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

### ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » : l'offre de services présentée par le Contractant le 17 septembre 2018 relative à la diffusion de formations dans le cadre du Programme de développement des compétences des gestionnaires et du Programme des chefs d'équipes.

« **Directeur** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention;

« **Unité administrative** » : le Service des ressources humaines

## **ARTICLE 2** **INTERPRÉTATION**

- 2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 3** **OBJET**

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1 jointe aux présentes, pour diffuser des formations dans le cadre du Programme de développement des compétences des gestionnaires et du Programme des chefs d'équipes.

## **ARTICLE 4** **DURÉE**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

## **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

## **ARTICLE 6** **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions

et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;

- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément à la somme prévue à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;
- 6.11 n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

## **ARTICLE 7** **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et de l'Annexe 1;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

## **ARTICLE 8 HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de trois cent quatre-vingt sept mille cinq cent cinquante dollars (387 550 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.
- 8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

## **ARTICLE 9 LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

## **ARTICLE 10 DROITS D'AUTEUR**

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à

ses droits moraux à l'exclusion du matériel didactique et des cahiers de cours remis aux participants durant les sessions de formation.

- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

#### **ARTICLE 11** **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;
- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

#### **ARTICLE 12** **SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS**

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

#### **ARTICLE 13** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

##### **13.1 Entente complète**

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

##### **13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

### 13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

### 13.4 **Modification à la Convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

### 13.5 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### 13.6 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

### 13.7 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### **Élection de domicile du Contractant**

Le Contractant fait élection de domicile au 555, boulevard Charest Est, province de Québec, G1K 9E5 et tout avis doit être adressé à l'attention de Mme Johanne Archambault. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

### 13.8 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.



**LA PRÉSENTE ANNEXE NE FAIT PAS PARTIE DU CONTRAT. ELLE NE CONSTITUE QU'UN GUIDE POUR COMPLÉTER LES CHAMPS OPTIONNELS DU MODÈLE DE CONTRAT**

**ANNEXE A**

- 1.- Choisir obligatoirement une seule désignation selon l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention.
- 2.- Choisir entre les options 1 à 4 la comparution qui correspond au statut juridique du Contractant.
- 3.- Pour un Contractant constitué en société, préciser de quels types de professionnels elle se compose, par exemple : comptables, avocats, formateurs, conseillers en ressources humaines, etc.)
- 4.- Retirer la référence à l'Annexe 2 si le Contractant n'a pas soumis d'offre de services.
- 5.- Si le contrat est relatif à la restauration d'œuvres d'art, ajouter la définition ci-dessous :  
  
« **Œuvre** » : [\(description de l'œuvre\)](#)
- 6.- Retirer le paragraphe 2.2 s'il n'y a pas d'Annexe 2.
- 7.- Description des services - Exemples :  
  
effectuer les expertises nécessaires pour évaluer la condition existante de l'Œuvre;  
proposer des scénarios de remise en fonction de ... ;  
réaliser une estimation préliminaire des coûts de restauration de ....;
- 8.- Ajouter au besoin les obligations suivantes :  
  
transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;  
  
transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les rapports de surveillance de chantier;  
  
fournir à la satisfaction du Directeur, un rapport d'évaluation complet de l'Œuvre;
- 9.- Si la convention est relative à des services de formation, ajouter la partie qui suit :  
à l'exclusion du matériel didactique et des cahiers de cours remis aux participants durant les sessions de formation.

10. Ajouter la clause 13.9 uniquement si le Contractant est une personne physique :

**13.9 Lien d'emploi**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.



**Dossier # : 1188115001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01\$ pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$ pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$ pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville octroyé aux firmes <i>Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372)</i> , majorant ainsi le montant total à autoriser de 7 344 658,32 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) à 8 615 223,64 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) / Approuver l'avenant no 1 modifiant l'entente de services professionnels

Il est recommandé :

1. d'approuver l'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés* , majorant le montant total du contrat à 7 134 760,78 \$, incluant les taxes, et autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 1 052 228,01 \$, incluant les taxes;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 157 834,20 \$, incluant les taxes, pour augmenter le budget de contingences, le cas échéant, à un montant maximal total 1 070 214,12 \$, incluant les taxes;
3. d'autoriser une dépense additionnelle de 60 503,11 \$, incluant les taxes, pour augmenter le budget d'incidences, le cas échéant, à un montant maximal total de 410 248,74 \$, incluant les taxes;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 38,7 % par l'agglomération, pour un montant de 491 708,78 \$, et à 61,3 % par la Ville centre, pour un montant de 778 856,54 \$.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2018-10-29 14:19

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1188115001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01\$ pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$ pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$ pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville octroyé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total à autoriser de 7 344 658,32 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) à 8 615 223,64 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) / Approuver l'avenant no 1 modifiant l'entente de services professionnels

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'hôtel de ville de Montréal est le bâtiment phare de l'Administration municipale. Conçu par les architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, cet édifice d'intérêt patrimonial situé dans un secteur significatif de valeur exceptionnelle dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, est désigné comme lieu historique national du Canada. Inauguré en 1878 et reconstruit de 1923 à 1926 avec un étage supplémentaire à la suite d'un incendie en 1922, il a connu au cours du temps plusieurs agrandissements. L'importance de cet édifice commande des investissements majeurs inévitables. En effet, la Ville se doit d'agir en propriétaire responsable exemplaire, tel que prescrit dans sa politique du patrimoine, afin d'accueillir ses visiteurs de prestige, ses citoyens, les touristes et les nombreuses célébrations dans un bâtiment qui reflète les valeurs de notre métropole.

La portée des travaux est décrite au programme fonctionnel et technique du 16 juin 2017 basé sur des études d'avant-projet réalisées au cours de l'année 2016. Plus précisément, la portée des travaux se caractérise par les éléments suivants, sans s'y limiter :

- Maintien des actifs et mise aux normes : enveloppe, toiture, imperméabilisation complète des fondations, restauration et remplacement des fenêtres et portes. Remplacement complet des systèmes mécanique-électrique. Mise aux normes des systèmes de protection incendie, issues, ascenseurs;

- Restauration patrimoniale et mise en valeur;
- Amélioration et optimisation de la fonctionnalité du bâtiment en ligne avec la vision du Comité directeur. Application de la norme d'attribution des aires de travail de la Ville;
- Certification LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants, niveau Or;
- Réinstallation et finalisation des travaux de mise en lumière;
- Restauration et fourniture du mobilier protocolaire et de muséologie.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CG17-0372** Accorder un contrat de services professionnels à la firme *Beaupré Michaud et Associés, Architectes* pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 15193, pour un montant maximal de 7 344 658,32 \$, taxes, incidences et contingences incluses.

**CE17-1094** Accorder un contrat de services professionnels en développement durable (accompagnateur LEED; modélisateur énergétique : agent mise en service) à la firme *CIMA+* pour le projet de « Restauration patrimoniale et de mise aux normes - phase 2 » de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 195 975,70 \$, taxes incluses.

**CG17-0312** Accorder un contrat de services professionnels à *CLEB consultant inc.* pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 577 681,25 \$, taxes incluses.

**CG17-0354** Accorder un contrat de services professionnels à *AEDIFICA inc.* pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI) dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 152 715,55 \$, taxes incluses.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant du contrat de services professionnels de *Beaupré Michaud et Associées, Architectes, NCK inc.* et *Martin Roy et Associés* pour le projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et de certification LEED de l'hôtel de ville, en fonction de la majoration estimée des coûts de construction et ce, en accord avec la Convention entre les parties concernées. Les honoraires professionnels pour les services de base des architectes et des ingénieurs sont rémunérés suivant la méthode à pourcentage, laquelle comporte le paiement d'un montant basé sur un pourcentage du coût estimé des travaux, en phase de conception.

## JUSTIFICATION

La Ville a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de services professionnels dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville. Les documents d'appel d'offres indiquaient un coût estimé des travaux de 53 000 000,00 \$ (avant taxes, contingences et incidences). L'estimation était alors de Classe D (marge d'erreur de 21% à 40%).

Or, suivant la complétion de l'étape Esquisse, les professionnels estiment le coût des travaux à 70 460 494,00 \$ (avant taxes, contingences et incidences). L'estimation est alors de Classe C (marge d'erreur de 15 à 20%). Le 11 mai 2018, la Ville de Montréal annonçait que le coût global estimé du projet à ce stade d'avancement était porté à 116,4 M\$, incluant un coût de travaux de 70 460 494,00 \$, les taxes, les honoraires, les contingences,

et ce suite à la remise d'expertises complémentaires et de l'esquisse par l'équipe de conception. Il était également présenté que le projet pouvait toujours varier de plus ou moins 20 % pouvant atteindre un montant maximal de 139,6 M\$.

Le projet demeure identique à celui qui était décrit dans les documents d'appel d'offres, mis à part la relocalisation dans d'autres bâtiments du bureau de l'Ombudsman et du bureau Accès Montréal, ce qui n'était pas prévu initialement. Ces modifications n'ont aucun impact sur les honoraires payables par la Ville puisque les espaces libérés seront réaménagés à d'autres fins et concernent une très petite superficie du bâtiment existant.

L'écart entre l'estimation indiquée dans les documents d'appel d'offres et celle présentée par les professionnels s'explique par les raisons suivantes: l'estimé révisé des professionnels est de classe C et intègre plusieurs études et expertises supplémentaires réalisées au cours de 2017-2018, ainsi que des éléments incorporés suite au Processus de Conception Intégré. De plus, une portion de cet écart est due au remplacement de la tente amovible existante sur la terrasse par une structure fixe, afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Le coût de ces travaux n'avait pas été pris en compte dans l'estimation de classe D réalisée par la Ville.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation de la valeur du coût des travaux de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville est maintenant établie par les professionnels à 70 460 494,00 \$ (excluant taxes, contingences et incidences). Cette augmentation de l'estimation des coûts de construction a pour effet de rehausser de 17,3 % le montant des honoraires du contrat de services professionnels déjà octroyé à *Beaupré Michaud et Associés, Architectes*, *NCK inc.* et *Martin Roy et Associés*. Le montant des honoraires de 6 082 532,77 \$ est ainsi porté à 7 134 760,78 \$, incluant taxes, soit un écart de 1 052 228,01 \$. Ce montant représente les services de base des professionnels payables au pourcentage du nouvel estimé du coût de travaux. Le calcul détaillé est présenté dans le tableau suivant :

Services	Taux	Valeur estimée initiale des travaux	Estimation initiale des honoraires	Valeur estimée révisée des travaux	Estimation révisée des honoraires	Variation (\$)	Variation (%)
<b>Services de base</b>							
Architecture	4.50%	53 000 000,00 \$	2 385 000,00 \$	70 460 494,00 \$	3 170 722,23 \$	785 722,23 \$	32,9%
Électromécanique	5.43%	21 200 000,00 \$	1 151 160,00 \$	20 872 865,00 \$	1 133 396,57 \$	-17 763,43 \$	-1,5%
Structure	11,00%	2 650 000,00 \$	291 500,00 \$	3 088 373,00 \$	438 721,03 \$	147 221,03 \$	50,5%
<b>Services supplémentaires définis à l'appel d'offres</b>							
Gestion des contaminants (Gesfor Poirier Pinchin)			49 800,00 \$		49 800,00 \$	-	-
Audiovisuel et médias (Go Multimedia)			95 000,00 \$		95 000,00 \$	-	-
Transports verticaux (JMCI)			32 500,00 \$		32 500,00 \$	-	-
Spécialiste en éclairage (CS Design)			87 755,00 \$		87 755,00 \$	-	-
Spécialiste en acoustique (Soft DB)			54 270,00 \$		54 270,00 \$	-	-
Gestion du mobilier (David Gour & BMAA)			120 000,00 \$		120 000,00 \$	-	-
Spécialiste en équipements muséologiques (D. Gour)			30 000,00 \$		30 000,00 \$	-	-
Signalisation (BMAA)			12 000,00 \$		12 000,00 \$	-	-
Plans d'évacuation (BMAA)			6 000,00 \$		6 000,00 \$	-	-
Demande d'aides financières (MRA)			8 000,00 \$		8 000,00 \$	-	-
Expertise en structure (NCK)			15 000,00 \$		15 000,00 \$	-	-
<b>Autres services supplémentaires définis</b>							
Ateliers PCI			36 612,00 \$		36 612,00 \$	-	-
Ateliers d'analyse de la valeur			49 312,00 \$		49 312,00 \$	-	-
Surveillance de chantier en résidence - Architecture (\$)			456 000,00 \$		456 000,00 \$	-	-
Surveillance de chantier en résidence - Mécanique (\$)			273 800,00 \$		273 800,00 \$	-	-
Surveillance de chantier en résidence - Électricité (\$)			136 800,00 \$		136 800,00 \$	-	-
<b>TOTAL, honoraires</b>			<b>5 290 309,00 \$</b>		<b>6 205 488,83 \$</b>	<b>915 179,83 \$</b>	<b>17,3%</b>
<b>Total, honoraires (TPS et TVQ inc.)</b>			<b>6 082 532,77 \$</b>		<b>7 134 760,78 \$</b>	<b>1 052 228,01 \$</b>	
Contingences (15%)			793 546,35 \$		930 823,32 \$	137 276,97 \$	
Contingences (TPS et TVQ inc.)			912 379,92 \$		1 070 214,12 \$	157 834,20 \$	
Incidences (5%)			304 192,77 \$		356 815,61 \$	52 622,84 \$	
Incidences (TPS et TVQ inc.)			349 745,63 \$		410 248,74 \$	60 503,11 \$	
<b>Montant à autoriser</b>			<b>7 344 658,32 \$</b>		<b>8 615 223,64 \$</b>	<b>1 270 565,32 \$</b>	

La dépense totale à autoriser passe de 7 344 658,32 \$ (incluant taxes) à 8 615 223,64 \$ (incluant taxes). Cette dépense représente une majoration de 1 270 565,32 \$, soit 1 052

228,01\$ pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$ pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$ pour les incidences (5%).

Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant maximal de 778 856,54 \$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale Corpo 17-031 « Travaux de rénovation de l'hôtel de ville ».
- Un montant maximal de 491 708,78 \$ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération Agglo RCG 17-012 et RCG 15-009 « Travaux de rénovation de l'hôtel de ville »

Cette dépense sera assumée à 61,3 % par la Ville centre et 38,7 % par l'Agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'obtention de la certification *LEED V4 – exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or est spécifié dans le plan de développement durable de l'hôtel de ville approuvé en 2009 et est prévue dans ce mandat.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des honoraires des professionnels des firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes*, *NCK inc.* et *Martin Roy et Associés* pourrait retarder la livraison des plans et devis et l'octroi des contrats de travaux du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conception 100% Phase 1 de travaux Fin 2018

Appel d'offres Phase 1 de travaux Janvier 2019

Octroi de contrat de construction - Phase 1 Mars - Avril 2019

Début des travaux – Phase 1 Juin 2019

Conception préliminaire autres lots de travaux Janvier 2019

Fin des travaux et retour des effectifs Été 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charlotte SAINT-HILAIRE  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 5148722407  
**Télécop. :** 5142803597

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-19

Isabelle BONNEAU  
c/d gestion de projets immobiliers corporatifs

**Tél :** 514-872-7853  
**Télécop. :**

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2619  
**Approuvé le :** 2018-10-25

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2018-10-26

**Dossier # : 1188115001**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01\$ pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$ pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$ pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville octroyé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total à autoriser de 7 344 658,32 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) à 8 615 223,64 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) / Approuver l'avenant no 1 modifiant l'entente de services professionnels

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant:

---

**FICHIERS JOINTS**



[Avenantno1\\_final.docx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Rasha HOJEIGE  
Avocate  
**Tél : 514-280-2609**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-23

Marie-Andrée SIMARD  
Chef de division  
**Tél : 514-872-8323**  
**Division : Droit contractuel**

## CONVENTION DE MODIFICATION numéro 1

(Convention initiale approuvée par Conseil d'Agglomération – Résolution CG 17 0372)

**ENTRE :** **Ville de Montréal**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **Beaupré Michaud et Associés, Architectes**, société d'architectes, ayant sa principale place d'affaires au 3981, boul. St-Laurent, bureau 605, Montréal (Qc) H2W 1Y5, agissant et représentée par Menaud Lapointe, architecte et associé, déclarant lui-même être associée et être expressément autorisé à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution des associés adoptée le 12 juillet 2017 ;

N° d'inscription T.P.S. : 122 030 828  
N° d'inscription T.V.Q. : 1007 437 508

**ET :** **NCK Inc.**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1200 avenue McGill collège, bureau 1200, Montréal (Qc) H3B 3G7, agissant et représentée par Jacques Chartrand, ingénieur et secrétaire-trésorier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 15 septembre 2017 ;

N° d'inscription T.P.S. : 827 191 206  
N° d'inscription T.V.Q. : 1217 127 145

**ET :** **Martin Roy et Associés**, personne morale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1805 chemin Oka, Deux-Montagnes (Qc) J7R 1N3, agissant et représentée par Marc Vacquerie, vice-président et associé, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 25 septembre 2017 ;

N° d'inscription T.P.S. : 804 929 875  
N° d'inscription T.V.Q. : 1211 710 353

Ci-après collectivement appelés le « **Cocontractant** »

tous les signataires ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

**ATTENDU QUE** la Ville a octroyé au Cocontractant un contrat de services professionnels (ci-après la « **Convention initiale** ») pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier du projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et de certification LEED de l'hôtel de ville de Montréal (ci-après le « **Projet** »), par sa résolution CG17 0372 ;

**ATTENDU QUE** le budget de construction du Projet était initialement estimé à cinquante-trois millions de dollars (53 000 000, 00\$), avant taxes et contingences, en dollars du 5 octobre 2017;

**ATTENDU QUE** suivant la complétion de l'étape Esquisse et sur la base des documents préparés à cette étape par le Cocontractant, le budget de construction est estimé à soixante-dix millions quatre cent soixante mille et quatre cent quatre-vingt-quatorze dollars (70 460 494,00\$), excluant taxes et contingences ;

**ATTENDU QUE** ce budget inclut tous les travaux présentés dans les documents préparés par le Cocontractant suivant la complétion de l'étape Esquisse, notamment dans l'esquisse datée du 8 mai 2018, incluant notamment les aménagements des bureaux libérés par la relocalisation de l'Ombudsman et du Bureau Accès Montréal, ainsi que les travaux d'installation d'une structure fixe sur la terrasse;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale prévoyait un budget d'honoraires maximal de six millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent douze dollars et soixante-neuf cents (6 994 912,69 \$), incluant taxes, dont un montant de neuf cent douze mille trois cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt douze cents (912 379,92 \$) pour les contingences, le cas échéant, incluant taxes;

**ATTENDU QUE** la Convention initiale prévoyait que les services de base étaient payables selon la méthode du pourcentage;

**ATTENDU QUE** le montant maximal des honoraires professionnels doit être révisé à la hausse pour tenir compte de l'augmentation du budget de construction;

**CONSIDÉRANT** le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024)

#### **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

1. En date des présentes, le coût estimé des travaux au sens de l'article 1.1 de la Convention initiale est de soixante-dix millions quatre cent soixante mille et quatre cent quatre-vingt-quatorze dollars (70 460 494,00\$), excluant taxes et contingences.

2. Le premier paragraphe de l'article 5.1 de la Convention initiale est remplacé par les suivants :

En contrepartie de l'exécution par l'Architecte et l'Ingénieur de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser un montant maximal de sept millions cent trente-quatre mille sept cent soixante dollars et soixante-dix-huit cents (7 134 760,78 \$), incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.).

En plus du montant ci-haut indiqué, un budget total maximal de un million soixante-dix mille deux-cent quatorze dollars et douze cents (1 070 214,12 \$), incluant toutes les taxes applicables, est réservé pour des contingences dûment autorisées, le cas échéant, conformément à la présente Convention et au *Règlement du conseil d'agglomération de la Ville sur la gestion contractuelle*.



**Dossier # : 1188115001**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01\$ pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$ pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$ pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville octroyé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK Inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total à autoriser de 7 344 658,32 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) à 8 615 223,64 \$ (taxes, contingences et incidences incluses) / Approuver l'avenant no 1 modifiant l'entente de services professionnels

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1188115001 - Dépense additionnelle Hôtel-de-Ville.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Préposé au budget - Service des finances -  
Point de service HDV  
**Tél : 514 872-1021**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-28

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél : 514-872-0946**

**Division : Service des finances - Point de service HDV**



**Dossier # : 1187526021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme Viau Bastien Gosselin architectes inc. un contrat de services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 916 624,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17221 – 4 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Viau Bastien Gosselin architectes inc. un contrat de services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées, d'un montant total de 916 624,40 \$ taxes incluses
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-10-26 15:43

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187526021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme Viau Bastien Gosselin architectes inc. un contrat de services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 916 624,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17221 – 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) de la Ville de Montréal est responsable de la totalité du réseau de collecteurs d'égout et des systèmes de traitement des eaux usées de l'agglomération de Montréal. Pour accomplir sa mission, la DEEU exploite un grand parc immobilier, dont les stations de pompage, les édicules, les unités de traitement d'odeurs (UTO), les réservoirs et bassins ainsi que la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ce parc comprend des édifices neufs ainsi que des bâtiments datant de plus de soixante-dix (70) ans, tous en exploitation.

La Division ingénierie d'usine et procédés à la DEEU réalise de nombreux projets d'amélioration et de rénovation pour entretenir et améliorer les infrastructures de traitement des eaux usées. Les projets comprennent, par exemple, la réfection des stations de pompage, le réaménagement des bureaux administratifs ou des travaux aux postes de traitement des odeurs ainsi que divers travaux de mise à niveau et aux normes à la Station.

Les projets mentionnés ci-dessus sont souvent multidisciplinaires, requérant des professionnels dans le domaine de l'architecture et impliquent souvent l'intégrité de l'édifice.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 30 août 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 octobre 2018. La période de validité est de 180 jours. Trois (3) addenda ont été émis :

- addenda no 1 en date du 19 septembre 2018 : réponses à des questions;

- addenda no 2 en date du 25 septembre 2018 : réponse à une question;
- addenda no 3 en date du 28 septembre 2018 : réponse à des questions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 1331 - 9 août 2017 - Accorder à la firme Viau Bastien Gosselin architectes inc. un contrat de services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 339 703,53 \$, taxes incluses - Approuver la convention de services professionnels - Appel d'offres public 17-16148 - 4 soumissionnaires - 3 conformes.

CG15 0765 - 17 décembre 2015 - Accorder à MDA architectes un contrat de services professionnels d'architecture en soutien aux projets d'ingénierie de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 287 533,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14693 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

## **DESCRIPTION**

Le contrat comporte plusieurs mandats incluant principalement les livrables suivants :

- études et analyses préliminaires (incluant les schémas, esquisses, tableaux et calculs connexes);
  - plans de travail et échéanciers;
  - comptes rendus de réunion;
  - les plans d'architecture, les tableaux des équipements et des services incluant les coupes, les élévations intérieures, les détails, les tableaux des portes et de fenestration, les tableaux de menuiserie, etc.
  - devis d'architecture – préliminaire, émis pour soumission ou émis pour construction;
  - estimation des travaux - classe A, B, C ou D;
  - rapports d'inspection et comptes rendus des visites de chantier;
- certificats d'acceptation provisoire et finale des œuvres.

## **JUSTIFICATION**

Sept (7) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres, quatre (4) ont déposé une soumission.

## **Tableau d'analyse des soumissions**

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Note Intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de la soumission (taxes incluses)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
--------------------------------	-------------------------	--------------------	---	-------------------------------

1- Viau Bastien Gosselin Architectes inc.	83,33	1,45	916 624,40	916 624,40
2- MDA Architectes	83,17	1,45	920 351,88	920 351,88
3- Real Paul Architectes	91,00	1,41	1 001 989,88	1 001 989,88
4- Affleck de la Riva Architectes	84,00	1,23	1 090 740,00	1 090 740,00
Estimation interne			1 148 599,22	1 148 599,22
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - l'estimation)				-231 974,82 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire - l'estimation)/estimation x 100)				-20,20%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)				3 727,48 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2e meilleure note finale - adjudicataire/adjudicataire x 100)				0,41%

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et le prix de Viau Bastien Gosselin architectes inc. est favorable de 20,20 %. L'écart peut s'expliquer par l'utilisation d'un taux horaire moyen de 126,50 \$ à l'estimation interne par rapport de ±100 \$ pour la soumission reçue.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les firmes ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014. Toutefois, la firme Viau Bastien Gosselin Architectes inc. a fourni une telle attestation qui est jointe au dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour les services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées est de 916 624,40 \$ taxes incluses.

Ces coûts représentent un montant de 837 000,25 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas accorder ce contrat pour une firme d'architectes ralentira la réalisation des projets à la DEEU en augmentant les délais administratifs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat: novembre 2018;
- Fin du contrat : novembre 2020 ou à l'épuisement des fonds.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 24 octobre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-24

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**Tél :** 5142804418  
**Télécop. :** 5142804387

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

**Tél :** 514 280-4364  
**Télécop. :** 514 280-4387

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Bruno HALLÉ  
Directeur par intérim  
**Tél :** 514 280-4098  
**Approuvé le :** 2018-10-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2018-10-26

Le 25 avril 2017

VIAU BASTIEN GOSSELIN ARCHITECTES INC.  
A/S MADAME STÉPHANIE BASTIEN  
1435, SAINT-MARTIN, BUREAU 200  
LAVAL (QC) H7S 2C6

N° de décision : 2017-CPSM-1026130  
N° de client : 3000975446

**Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AMÉNAGEMENT INC.
- VIAU BASTIEN GOSSELIN
- VIAU BASTIEN GOSSELIN ARCHITECTES ASSOCIÉS (VBG ARCHITECTES)

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). VIAU BASTIEN GOSSELIN ARCHITECTES INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **24 avril 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

**Dossier # : 1187526021**

**Unité administrative responsable :** Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

**Objet :** Accorder à la firme Viau Bastien Gosselin architectes inc. un contrat de services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 916 624,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17221 – 4 soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-17221 DET-CAT.pdf](#)[18-17221 Tableau final..pdf](#)[18-17221 intervention.pdf](#)



[18-17221 PV.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Élisa RODRIGUEZ  
Agente d'approvisionnement II  
**Tél : 514-872-5506**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-25

Denis LECLERC  
c/s app.strat.en biens  
**Tél : 514-872-5241**  
**Division :** Service de l'approvisionnement ,  
Direction

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Affleck de la Riva, Architectes	1 090 740	<input type="checkbox"/>	
MDA Architectes	920 351,88	<input type="checkbox"/>	
Réal Paul Architectes	1 001 989,88	<input type="checkbox"/>	
Viau Bastien Gosselin Architectes	916 624,40	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Au moment de faire l'intervention, 2 désistements étaient reçus pour les raisons suivantes: Le projet se situe à l'extérieur de notre zone géographique d'opération car la firme est situé a l'extérieur de Montréal. Le deuxième disait que le projet était intéressant mais leur expérience pour ce type de travaux était minime.

Préparé par :

Le  -  -

18-17221 - Services professionnels en architecture pour travaux d'amélioration et de mis à niveau à la DEEU

	<i>présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise de chargé de projet et son équipe</i>	<i>Pointage intérimaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>
Affleck de la Riva Architectes	4,33	8,33	21,00	24,33	26,00	84,00	1 090 740,00 \$	<b>1,2285</b>	<b>4</b>	<b>Heure</b>
MDA Architectes	4,17	7,67	20,33	25,00	26,00	83,17	920 351,88 \$	<b>1,4469</b>	<b>2</b>	<b>Lieu</b>
Real Paul Architectes	4,33	8,33	23,00	26,00	29,33	91,00	1 001 989,88 \$	<b>1,4072</b>	<b>3</b>	<b>255 boul Crémazie/Salle 436 Sollicitation/4e étage</b>
VBGA Architectes	4,00	8,00	20,00	26,00	25,33	83,33	916 624,40 \$	<b>1,4546</b>	<b>1</b>	
0						-		-		
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Elisa Rodriguez</b>									
										<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
										<b>10000</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

**Saisir un avis**

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

**› Liste des commandes**

[Résultats d'ouverture](#)

[Contrat conclu](#)

## Liste des commandes



**Numéro** : 18-17221

**Numéro de référence** : 1195562

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Services professionnels en architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la DEEU



Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ædifica Architecture + Design 606, rue Cathcart bureau 800 Montréal, QC, H3B 1K9 <a href="http://www.aedifica.com">http://www.aedifica.com</a>	<a href="#">Madame Brigitte Bousquet</a> Téléphone : 514 844-6611  Télécopieur : 514 844-7647	<b>Commande : (1488675)</b> 2018-09-10 11 h 42  <b>Transmission :</b> 2018-09-10 11 h 42	3001558 - Addenda 1 2018-09-19 14 h 20 - Courriel 3004363 - Addenda 2 2018-09-25 16 h 54 - Courriel 3006113 - Addenda 3 2018-09-28 11 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Affleck de la Riva architectes 1450 City Councillors Suite 230 Montréal, QC, H3A 2E6 <a href="http://www.affleckdelariva.com">http://www.affleckdelariva.com</a>	<a href="#">Monsieur Richard de la Riva</a> Téléphone : 514 861-0133  Télécopieur : 514 861-5776	<b>Commande : (1485516)</b> 2018-08-30 10 h 57  <b>Transmission :</b> 2018-08-30 11 h 01	3001558 - Addenda 1 2018-09-19 14 h 20 - Courriel 3004363 - Addenda 2 2018-09-25 16 h 54 - Courriel 3006113 - Addenda 3 2018-09-28 11 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :

Courrier électronique			
Archipel Architecture 24 Mont-Royal ouest bureau 804 Montréal, QC, H2T 2S2 <a href="http://www.archipel-architecture.ca">http://www.archipel-architecture.ca</a>	<a href="#">Madame Mathilde Petibon</a> Téléphone : 514 286-7557 Télécopieur :	<b>Commande : (1487560)</b> 2018-09-06 9 h 12 <b>Transmission :</b> 2018-09-06 9 h 12	3001558 - Addenda 1 2018-09-19 14 h 20 - Courriel 3004363 - Addenda 2 2018-09-25 16 h 54 - Courriel 3006113 - Addenda 3 2018-09-28 11 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
François Grenon architecte 27, rue St-Eustache Saint-Eustache, QC, J7R 2L1	<a href="#">Monsieur François Grenon</a> Téléphone : 450 491-0143 Télécopieur : 450 623-0433	<b>Commande : (1485720)</b> 2018-08-30 15 h 12 <b>Transmission :</b> 2018-08-30 15 h 12	3001558 - Addenda 1 2018-09-19 14 h 20 - Courriel 3004363 - Addenda 2 2018-09-25 16 h 54 - Courriel 3006113 - Addenda 3 2018-09-28 11 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
mda architectes 305-2030 boul. Pie-IX Montréal, QC, H1V 2C8	<a href="#">Monsieur Michel Dallaire</a> Téléphone : 514 664-5595 Télécopieur : 514 664-5594	<b>Commande : (1487176)</b> 2018-09-05 11 h 27 <b>Transmission :</b> 2018-09-05 11 h 27	3001558 - Addenda 1 2018-09-19 14 h 20 - Courriel 3004363 - Addenda 2 2018-09-25 16 h 54 - Courriel 3006113 - Addenda 3 2018-09-28 11 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4	<a href="#">Madame Geneviève Chemouil</a> Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-0111	<b>Commande : (1488920)</b> 2018-09-10 16 h 45 <b>Transmission :</b> 2018-09-10 16 h 45	3001558 - Addenda 1 2018-09-19 14 h 20 - Courriel 3004363 - Addenda 2 2018-09-25 16 h 54 - Courriel 3006113 - Addenda 3 2018-09-28 11 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Viau Bastien Gosselin Architectes 1435, boul. St-Martin Ouest Suite 200 Laval, QC, H7S 2C6 <a href="http://www.vbga.ca">http://www.vbga.ca</a>	<a href="#">Madame Stéphanie Bastien</a> Téléphone : 450 933-8989  Télécopieur : 450 933-8986	<b>Commande : (1486863)</b> 2018-09-04 15 h 55 <b>Transmission :</b> 2018-09-05 7 h 34	3001558 - Addenda 1 2018-09-19 14 h 20 - Courriel 3004363 - Addenda 2 2018-09-25 16 h 54 - Courriel 3006113 - Addenda 3 2018-09-28 11 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	--	---	--

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

#### Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#)   
[Formation en ligne](#)  
[Glossaire](#)  
[Plan du site](#)  
[Accessibilité](#)  
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

#### Service clientèle

[Grille des tarifs](#)  
[Contactez-nous](#)  
[Nouvelles](#)  
[Marchés publics hors Québec](#)   
[Registre des entreprises non admissibles](#)   
[Autorité des marchés financiers](#) 

#### À propos

[À propos de SEAO](#)  
[Info sur Constructo](#)  
[Conditions d'utilisation](#)  
[Polices supportées](#)

#### Partenaires



**Dossier # : 1187526021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Objet :</b>	Accorder à la firme Viau Bastien Gosselin architectes inc. un contrat de services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 916 624,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17221 – 4 soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1187526021InfoCompt\\_DEEU.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget  
**Tél : 514-872-0893**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-25

Iva STOILOVA-DINEVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 280-4195**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Point De Serv. Eau/Env.



(1)

**Dossier # : 1186086005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec les firmes suivantes: Axor experts-conseils inc. (contrat #1: 5 256 657,00 \$ taxes incluses), Les services Exp inc. (contrat #2: 5 232 512,25\$ taxes incluses), et SNC-Lavalin inc (contrat #3: 5 357 835,00\$ taxes incluses), pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pendant les travaux pour divers grands projets - Appel d'offres public no 18-17168 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, à compter de la date de leur octroi par le Conseil municipal pour la fourniture sur demande de services professionnels en génie et en aménagement pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pendant les travaux pour divers grands projets ;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17168, les contrats à cette fin, pour les montants maximaux indiqués ci-dessous ;

1.

<b>Firme</b>	<b>Montant maximal, taxes incluses</b>
Axor experts conseils inc	5 256 657,00\$
Les services Exp inc	5 232 512,25\$
SNC-Lavalin inc	5 357 835,00\$
<b>TOTAL</b>	<b>15 847 004,25\$</b>

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-10-26 10:51

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186086005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec les firmes suivantes: Axor experts-conseils inc. (contrat #1: 5 256 657,00 \$ taxes incluses), Les services Exp inc. (contrat #2: 5 232 512,25\$ taxes incluses), et SNC-Lavalin inc (contrat #3: 5 357 835,00\$ taxes incluses), pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pendant les travaux pour divers grands projets - Appel d'offres public no 18-17168 (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les divisions des grands projets du Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT) réalisent actuellement plusieurs grands projets de réaménagement en milieu urbain, dont le réaménagement des rues et espaces publics de Griffintown, la rue Sainte-Catherine Ouest, la rue Peel, l'avenue des Pins, le pôle Gadbois, la rue Notre-Dame Ouest, le nouveau pont Champlain, ou encore le boulevard L'Assomption, dont l'exécution s'échelonne sur les prochaines années.

Afin d'atteindre les objectifs de réalisation visés dans son programme triennal d'immobilisation (PTI), la Ville de Montréal s'adjoint le support de firmes d'experts-conseils relativement à des services professionnels ciblés en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux. Ces services professionnels sont requis en support au travail des équipes responsables de la gestion des grands projets d'envergures.

En vertu de la loi 76 "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux", l'appel d'offres auquel fait suite le présent dossier décisionnel a été annoncé dans le journal Le Devoir le 28 août 2018, et publié du 28 août 2018 au 2 octobre 2018 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO (n. réf. 1195142). La durée de publication a été de 35 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant cent quatre-vingts (180) jours de calendriers qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 31 mars 2019.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda 1 émis le 20 septembre 2018: questions et réponses
- Addenda 2 émis le 1er octobre 2018: questions et réponses

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0232 - Le 26 avril 2018 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: IGF Axiom inc. (contrat #1: 3 699 964,49 \$ taxes incluses), Les Consultants S.M. inc. (contrat #2: 2 888 401,95 \$ taxes incluses), Axor Experts-Conseils inc. (contrat #3: 875 362,16 \$ taxes incluses), pour la gestion des impacts, le maintien de circulation et les communications dans le cadre de la réalisation des grands projets - Appel d'offres public No 18-16584 (10 soumissionnaires)

CM17 0735 - Le 31 mai 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec la firme les Services exp inc. (3 434 257,26\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 17-16106 - 6 soumissionnaires.

CG16 0532 - Le 29 septembre 2016 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente mois avec Axor Experts-Conseils inc. (1 953 612,08 \$, taxes incluses) et Les Services exp. inc., (1 106 979,30 \$, taxes incluses) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15232 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG16 0244 - Le 21 avril 2016 - Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec les firmes suivantes: Les Services EXP. Inc. (1 980 444,38\$), Axor Experts Conseils Inc. (1 185 392,25\$), Stantec Experts-Conseils Ltée (815 000,29\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15079 - 8 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin.

CG14 0215 - Le 1 mai 2014 - Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec CIMA+, AXOR Experts-conseils et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 14-13260 (11 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Ce dossier vise à octroyer trois (3) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets d'envergures sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces services professionnels sont requis en support aux équipes des grands projets du SIVT pour réaliser différents projets, et ce à toutes leurs étapes de réalisation, allant de l'élaboration des programmes et des études de faisabilité à la préparation des plans et devis et la surveillance des chantiers. Les services professionnels requis sont dans les domaines de compétence de l'arpentage, du génie municipal (voirie, égout et aqueduc), de la structure (pont et tunnel), de l'électricité (feu de circulation, éclairage et éclairage de rue), de la mécanique du bâtiment (HVAC) et des aménagements particuliers (design urbain et architecture du paysage). Ces dernières comprennent également du design industriel, d'éclairage scénographique de du domaine public, et d'arboriculture nécessaires aux travaux de réaménagement de surface.

Ces ententes-cadres représentent une somme totale maximale de 15 847 004,25 \$ taxes incluses et sont valides jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de trente-six (36) mois, selon la première des deux éventualités.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public n° 18-17168, il est recommandé de retenir les services des trois (3) firmes suivantes :

<b>Contrats et firmes recommandées</b>	<b>Montant maximal (taxes incluses)</b>
Contrat #1: Axor experts-conseils inc.	5 256 657,00 \$
Contrat #2: Les services Exp inc.	5 232 512,25\$
Contrat #3: SNC-Lavalin inc.	5 357 835,00\$
<b>Montant total des contrats</b>	<b>15 847 004,25 \$</b>

Le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés. Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaires par catégorie d'employés. Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Les montants ci-dessus comprennent des déboursées, qui pourront être répartis en support aux divers mandats donnés. Ces montants, incluant les taxes, s'élèvent à 517 387,50\$, 287 437,50\$ et 201 206,25\$ respectivement, incluant les taxes.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu de l'envergure des projets confiés aux divisions des grands projets pour les années à venir, le SIVT anticipe une insuffisance de ressources techniques spécifiques pour répondre aux besoins. Dans ce contexte, il est requis de retenir les services professionnels de firmes externes spécialisées en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux afin d'assister les professionnels de ces divisions dans la réalisation de leurs mandats.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014.

L'adjudicataire recommandé pour le premier contrat, soit Axor Experts-Conseils inc., détient une attestation de l'AMF valide jusqu'au 4 mars 2018. Une copie de cette attestation ainsi qu'une copie de l'accusé de réception de la demande de renouvellement se retrouvent dans la section des pièces jointes au dossier.

L'adjudicataire recommandé pour le deuxième contrat, soit Les services Exp inc., détient une attestation de l'AMF valide jusqu'au 13 mars 2020. Une copie de cette attestation se retrouve dans la section des pièces jointes au dossier.

L'adjudicataire recommandé pour le troisième contrat, soit SNC Lavalin inc., détiennent une attestation de l'AMF valide jusqu'au 3 février 2020. Une copie de cette attestation se retrouve dans la section des pièces jointes au dossier.

Aucun des adjudicataires recommandés ne figure sur le Registre des entreprises non-admissibles aux contrats publics (RENA), sur le Registre des personnes écartées en vertu du règlement de gestion contractuelle, ou sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant.

### **Analyse des soumissions**

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et le prix soumis.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 15 octobre 2018. Les soumissions reçues le 2 octobre 2018 pour les trois (3) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Sur dix-sept (17) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée en pièce-jointe, quatre (4) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 24%. Parmi les treize (13) firmes n'ayant pas déposé de soumission elle-mêmes, deux (2) firmes ont déposé à titre de sous-contractant. Onze (11) firmes n'ont pas signifié de raison de désistement, mais nous constatons que au moins trois (3) de celles-ci sont des firmes d'architecture ou d'aménagement, et n'auraient donc également pu soumissionner qu'à titre de sous-traitant.

Les offres des quatre (4) soumissionnaires ont été jugées conformes et analysées par le comité de sélection. Les quatre (4) firmes ont soumissionné pour chacun des trois (3) contrats.

Le système de pondération et d'évaluation des offres, à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, seules les enveloppes de prix des soumissionnaires ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 % ont été ouvertes et considérées pour l'établissement du pointage final. Enfin, tel que spécifié aux documents d'appels d'offres, une firme retenue pour recommandation pour un contrat devenait non conforme pour les contrats suivants.

### **Résultats de l'appel d'offres**

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation de trois (3) adjudicataires. Les tableaux suivants résumant, pour chacune des ententes-cadres, les résultats de soumission et les écarts entre les soumissions ainsi que l'écart avec l'estimation.

#### **Contrat # 1 :**

<b>Soumissions</b>	<b>Note intérim</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>1 - Axor Experts-Conseils inc.</b>	<b>76,0</b>	<b>0.24</b>	<b>5 256 657, 00\$</b>
2 - Les Services EXP inc.	80,8	0.24	5 462 462,25\$
3 - SNC-Lavalin inc.	82,2	0.23	5 745 875,63\$
4 - CIMA+ S.E.N.C.	75,7	0.20	6 402 785,29\$
<b>Estimation interne</b>			5 763 122,00\$

<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			<b>-506 465,00\$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			<b>-8,8%</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			205 805,25\$
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			3,9%

À la suite de l'évaluation qualitative relative au contrat #1, aucune firme n'avait un pointage intérimaire inférieur à 70 %, donc toutes les firmes ont été considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

Un écart de 8,8 % en faveur de la Ville pour le premier contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

**Contrat # 2 :**

<b>Soumissions</b>	<b>Note intérim</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>1 - Les Services EXP inc.</b>	<b>80,8</b>	<b>0.25</b>	<b>5 232 512,25\$</b>
2 - SNC-Lavalin inc.	82,2	0.25	5 499 254,25\$
3 - CIMA+ S.E.N.C.	75,7	0.21	5 905 317,21\$
Axor Experts-Conseils inc.	76,0		Adjudicataire du contrat 1
<b>Estimation interne</b>			5 533 172,00\$
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			<b>-300 659,75\$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			<b>-5,4%</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			266 742,00\$
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			5,1%

À la suite de l'évaluation qualitative relative au contrat #1, aucune firme n'avait un pointage intérimaire inférieur à 70 %, donc toutes les firmes ont été considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe. Puisque la firme Axor Experts-Conseils inc a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, cette dernière est devenue

automatiquement non conforme pour le contrat #2.

Un écart de 5,4 % en faveur de la Ville pour le deuxième contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné

**Contrat # 3 :**

Soumissions	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
<b>1 - SNC-Lavalin inc.</b>	<b>82,2</b>	<b>0.25</b>	<b>5 357 835,00\$</b>
2 - CIMA+ S.E.N.C.	75,7	0.23	5 551 567,88\$
Axor Experts-Conseils inc.	76,0	Adjudicataire du contrat 1	
Les Services EXP inc.	80,8	Adjudicataire du contrat 2	
<b>Estimation interne</b>			5 446 941,00\$
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			<b>-89 106,00\$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			<b>-1,6%</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			193 732,88\$
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			3,62%

À la suite de l'évaluation qualitative relative au contrat #3 , aucune firme n'avait un pointage intérimaire inférieur à 70 %, donc toutes les firmes ont été considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe. Puisque la firme Axor Experts-Conseils inc a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, le Les services Exp inc a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #2, celles-ci sont devenues automatiquement non conformes pour le contrat #3.

Un écart de 1,6 % en faveur de la Ville pour le troisième contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné

**Estimation réalisée:**

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Les pourcentages d'écarts entre les adjudicataires et l'estimation interne sont tous favorables à la ville et inférieurs à 20 %. La Division des grands projets - portefeuille #2

appuie la recommandation d'octroi des trois (3) contrats aux adjudicataires ayant obtenu les plus hauts pointages.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir plusieurs mandats. Les différents mandats seront effectués sur demande de l'une des divisions de Grands projets qui assurera la gestion desdits services et s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre et selon la provenance des crédits déjà affectés aux différents projets identifiés par le ou les services requérants. Les crédits pour ces projets sont déjà prévus au budget du PTI 2018-2020 et au budget de fonctionnement 2018-2020 des divers services de la Ville. Ces ententes pourraient impliquer des dépenses dans le cadre de projets relevant de la compétence de l'agglomération.

La dépense maximale d'honoraires professionnels de 15 847 004,25 \$, taxes incluses pour les trois (3) ententes-cadres sur une période de trois ans, représente un coût net maximal de 15 159 577,10 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les grands projets comporteront des aménagements particuliers qui permettront de:

- sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs;
- augmenter la couverture arborescente le long des rues;
- déployer l'accessibilité universelle dans les nouveaux aménagements publics;
- améliorer la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de disposer d'un contrat de services professionnels avec une firme experte permettra de soutenir efficacement les divisions des Grands projets du SIVT dans les différentes phases de réalisation et de répondre à plusieurs demandes concurrentes, même en période de pointe.

Advenant un retard ou un refus de conclure ces ententes-cadres, comme les demandes de réservation pour la plus part des ententes-cadres de services professionnels en conception et en surveillance des grands projets dépassent les montants encore disponibles, plusieurs projets seraient retardés ou suspendus, et les divisions des Grands projets ne seraient pas en mesure de respecter les engagements de leur programmation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas de stratégie de communication élaborée par le Service des communications relative à cet octroi.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation des ententes-cadres:

Comité exécutif : 7 novembre 2018

Conseil d'agglomération : 22 novembre 2018

Début des prestations de services : novembre 2018  
Fin des prestations de services : novembre 2021 ou jusqu'à l'épuisement du montant maximal des contrats, selon la première des deux éventualités.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Yves BELLEVILLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anjali MISHRA  
Chargé projet - grand projet

**Tél :** 514-872-3449  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-15

Jean-Pierre BOSSÉ  
Chef de division

**Tél :** 514-280-2342  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Valérie G GAGNON  
Directrice  
**Tél :** 514 868-3871  
**Approuvé le :** 2018-10-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-9485  
**Approuvé le :** 2018-10-26

Le 27 juillet 2017

LES SERVICES EXP INC.  
A/S MADAME AHN HAE-JIN  
56, QUEEN ST E  
SUITE 301  
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2017-CPSM-1041269

N° de client : 2700027173

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DELSAER-GESTIONNAIRES DE PROJETS
- DELSAER-PROJECT MANAGERS
- EXP SERVICES INC.
- GÉODÉFOR
- LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
- LES CONSULTANTS L.B.C.D.
- LES LABORATOIRES SHERMONT
- PROCD TECHNOLOGIES
- PROJI-CONTROLE
- TEKNIKA HBA

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

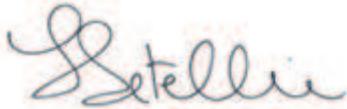
**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Letellier". The signature is fluid and cursive, with the first letter 'L' being particularly large and stylized.

Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 5 mars 2015

AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.  
A/S MONSIEUR JACQUES GRENIER  
5101, BUCHAN, BUREAU 400  
MONTRÉAL (QC) H4P 1S4

N° de décision : 2015-CPSM-1012553  
N° de client : 3000392192

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

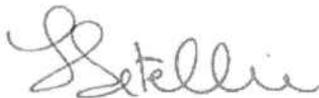
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la LCOP). AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mars 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



**Louis Letellier**  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Québec**  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**

Québec  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
www.lautorite.qc.ca

Montréal  
800, square Victoria, 22e étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Le 29 novembre 2017

**AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.**  
5101, RUE BUCHAN  
BUR. 400  
MONTRÉAL QC H4P 1S4

**Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000392192  
N° de demande : 1731563524  
N° de confirmation de paiement : 000226536949

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Le 8 juin 2018

SNC-LAVALIN INC.  
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE  
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O  
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de décision : 2018-CPSM-1034809

N° de client : 2700007364

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ÉNERCIBLE;
- ÉNERGIE/POWER, DIVISION DE SNC- LAVALIN INC.;
- GROUPE FUTUR TURCOT;
- INDUSTRIEL, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN AFRI-FOOD, DIV. OF SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN AGRO, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN CAPITAL, DIVISION DE SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER;
- SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER, DIVISION OF SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU;
- SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU, DIVISION DE SNC-LAVALIN;
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN GTS, DIVISION OF SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN INC., DIVISION GTS;
- SNC-LAVALIN PHARMA, DIV. DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN RISQUE & ASSURANCE, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.;
- SNC-LAVALIN, DIVISION ENVIRONNEMENT ET EAU;
- SNC-LAVALIN, ENVIRONMENT AND WATER DIVISION.

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

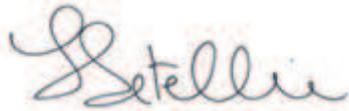
le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SNC-LAVALIN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Dossier # : 1186086005**

**Unité administrative responsable :** Service des infrastructures\_voie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2

**Objet :** Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente-six (36) mois avec les firmes suivantes: Axor experts-conseils inc. (contrat #1: 5 256 657,00 \$ taxes incluses), Les services Exp inc. (contrat #2: 5 232 512,25\$ taxes incluses), et SNC-Lavalin inc (contrat #3: 5 357 835,00\$ taxes incluses), pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pendant les travaux pour divers grands projets - Appel d'offres public no 18-17168 (4 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



18-17168 PV.pdfcontrat 1.pdfcontrat 2.pdfcontrat 3.pdfoctroi contrat 1 xls.pdf



octroi contrat 2 xls.pdfoctroi contrat 3 xls.pdfSEAO Liste des commandes.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Yves BELLEVILLE  
agent d'approvisionnement II  
**Tél : 872-5298**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-23

Denis LECLERC  
chef de section acquisitions biens et services  
**Tél : 872-5241**  
**Division : acquisition biens et services**

- 18-17168 contrat 1

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>expérience et expertise du chargé de projet</i>	<i>expérience et expertise du personnel affecté au mandat</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>	<b>20%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Les services EXP	3,33	7,67	7,33	18,00	18,17	26,33	80,8	5 462 462,25 \$	0,24	2	<b>Heure</b>	lundi 15-10-2018
Axor experts-conseils	4,00	8,33	7,33	16,00	20,67	19,67	76,0	5 256 657,00 \$	0,24	1	<b>Lieu</b>	255 Crémazie est salle sollicitation
SNC-Lavalin	3,83	8,00	7,67	17,33	20,33	25,00	82,2	5 745 875,63 \$	0,23	3		
Cima+	3,67	7,33	7,67	15,33	20,33	21,33	75,7	6 402 785,29 \$	0,20	4		
0							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Yves Belleville</b>											

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Axor experts-conseils	5 256 657,00 \$	x	
Les services EXP	5 462 462,25 \$		
SNC-Lavalin	5 745 875,63 \$		
Cima+	6 402 370,81 \$		

### Information additionnelle

11 firmes n'ont pas fournies de raison de désistement, 2 firmes agissent comme sous-traitants.

Préparé par :  Le  -  -

- 18-17168 contrat 2

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>expérience et expertise du chargé de projet</i>	<i>expérience et expertise du personnel affecté au mandat</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<b>Comité</b>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>	<b>20%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Les services EXP	3,33	7,67	7,33	18,00	18,17	26,33	80,8	5 232 512,25 \$	0,25	<b>1</b>	<b>Heure</b>	lundi 15-10-2018
Axor experts-conseils	4,00	8,33	7,33	16,00	20,67	19,67	76,0		-	contrat1	<b>Lieu</b>	255 Crémazie est salle sollicitation
SNC-Lavalin	3,83	8,00	7,67	17,33	20,33	25,00	82,2	5 499 254,25 \$	0,24	2		
Cima+	3,67	7,33	7,67	15,33	20,33	21,33	75,7	5 905 317,21 \$	0,21	3		
0							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Yves Belleville</b>											

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Axor experts-conseils			
Les services EXP	5 232 512,25 \$	X	
SNC-Lavalin	5 499 254,25 \$		
Cima+	5 905 317,21 \$		

### Information additionnelle

11 firmes n'ont pas fournies de raison de désistement, 2 firmes agissent comme sous-traitants. La firme Axor ayant obtenu le contrat 1 devient non conforme pour contrat 2

Préparé par :  Le  -  -

- 18-17168 contrat 3

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>expérience et expertise du chargé de projet</i>	<i>expérience et expertise du personnel affecté au mandat</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>	<b>20%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Les services EXP	3,33	7,67	7,33	18,00	18,17	26,33	80,8		-	contrat 1	<b>Heure</b>	lundi 15-10-2018
Axor experts-conseils	4,00	8,33	7,33	16,00	20,67	19,67	76,0		-		<b>Lieu</b>	255 Crémazie est salle sollicitation
SNC-Lavalin	3,83	8,00	7,67	17,33	20,33	25,00	82,2	5 357 835,00 \$	0,25	<b>1</b>		
Cima+	3,67	7,33	7,67	15,33	20,33	21,33	75,7	5 551 567,88 \$	0,23	<b>2</b>		
0							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Yves Belleville</b>											
											<b>Multiplicateur d'ajustement</b>	
											<b>10000</b>	

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Axor experts-conseils			
Les services EXP			
SNC-Lavalin	5 357 835,00 \$	X	
Cima+	5 551 567,88 \$		

### Information additionnelle

11 firmes n'ont pas fournies de raison de désistement, 2 firmes agissent comme sous-traitants. La firme Axor ayant obtenu le contrat 1 devient non conforme pour contrat 2 et 3. La firme EXP ayant obtenu le contrat 2 devient non conforme pour le contrat 3

Préparé par :  Le  -  -



## Liste des commandes

Numéro : 18-17168

Numéro de référence : 1195142

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en ingénierie et aménagement pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique des travaux pour divers projets sur le territoire de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	<a href="#">Madame Karima Aïnenas</a> Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	<b>Commande : (1485063)</b> 2018-08-29 13 h 50 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 13 h 50	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 <a href="http://www.aecom.com">http://www.aecom.com</a>	<a href="#">Madame Louise Michaud</a> Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	<b>Commande : (1485175)</b> 2018-08-29 15 h 24 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 15 h 24	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Affleck de la Riva architectes 1450 City Councillors Suite 230 Montréal, QC, H3A 2E6 <a href="http://www.affleckdelariva.com">http://www.affleckdelariva.com</a>	<a href="#">Monsieur Richard de la Riva</a> Téléphone : 514 861-0133 Télécopieur : 514 861-5776	<b>Commande : (1485269)</b> 2018-08-29 18 h 23 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 18 h 23	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 <a href="http://axorexper.com">http://axorexper.com</a>	<a href="#">Madame Linda Ménard</a> Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	<b>Commande : (1485132)</b> 2018-08-29 14 h 39 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 14 h 39	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 <a href="http://www.groupebc2.com">http://www.groupebc2.com</a>	<a href="#">Monsieur Olivier Collins</a> Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	<b>Commande : (1485972)</b> 2018-08-31 9 h 56 <b>Transmission :</b> 2018-08-31 9 h 56	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bouthillette Parizeau Inc. 9825 rue Verville Montréal, QC, H3L 3E1 <a href="http://www.bpa.ca">http://www.bpa.ca</a>	<a href="#">Madame Milena Toffolo</a> Téléphone : 514 383-3747 Télécopieur : 514 383-8760	<b>Commande : (1484963)</b> 2018-08-29 11 h 16 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 11 h 16	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 <a href="http://www.cima.ca">http://www.cima.ca</a>	<a href="#">Madame Annie Boivin</a> Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	<b>Commande : (1484701)</b> 2018-08-29 6 h 42 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 6 h 42	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 255 Crémazie Est, 9e Étage Montréal, QC, H2M 1L5 <a href="http://www.gbi.ca">http://www.gbi.ca</a>	<a href="#">Monsieur Charles Mousseau, ing.</a> Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	<b>Commande : (1484778)</b> 2018-08-29 8 h 51 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 8 h 51	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 <a href="http://www.lemay.com">http://www.lemay.com</a>	<a href="#">Monsieur Jean Vachon</a> Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	<b>Commande : (1484964)</b> 2018-08-29 11 h 17 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 11 h 17	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 <a href="http://www.groupepsm.com">http://www.groupepsm.com</a>	<a href="#">Madame Cinthia Fournier</a> Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	<b>Commande : (1487896)</b> 2018-09-06 15 h 40 <b>Transmission :</b> 2018-09-06 15 h 40	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	<a href="#">Madame Ginette Laplante</a> Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	<b>Commande : (1484863)</b> 2018-08-29 9 h 55 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 9 h 55	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NAK Design Strategies 250 Besserer Street Ottawa, ON, K1N 6B3	<a href="#">Monsieur Silvano Tardella</a> Téléphone : 416 340-6700 Télécopieur : 416 340-6700	<b>Commande : (1491383)</b> 2018-09-17 15 h 04	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel

		<b>Transmission :</b> 2018-09-17 15 h 04	3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Provencher Roy + Associés architectes 700-276 rue Saint-Jacques Montréal, QC, H2Y1N3	<a href="#">Madame Suzanne Mélançon</a> Téléphone : 514 844-3938 Télécopieur : 514 844-6526	<b>Commande : (1485457)</b> 2018-08-30 9 h 56 <b>Transmission :</b> 2018-08-30 9 h 56	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 10 - Télécopie 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Rousseau Lefebvre inc. 100 rue Tourangeau Est Laval, QC, H7G 1L1 <a href="http://www.rousseau-lefebvre.com">http://www.rousseau-lefebvre.com</a>	<a href="#">Monsieur Daniel Lefebvre</a> Téléphone : 450 663-2145 Télécopieur : 450 663-2146	<b>Commande : (1484763)</b> 2018-08-29 8 h 39 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 8 h 39	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils Itée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	<a href="#">Madame Claudine Talbot</a> Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	<b>Commande : (1484849)</b> 2018-08-29 9 h 42 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 9 h 42	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9	<a href="#">Madame Christine Topor</a> Téléphone : 514 257-2427 Télécopieur : 514 257-2804	<b>Commande : (1484898)</b> 2018-08-29 10 h 25 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 10 h 25	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 10 - Télécopie 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 <a href="http://www.wspgroup.com">http://www.wspgroup.com</a>	<a href="#">Madame Martine Gagnon</a> Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	<b>Commande : (1484656)</b> 2018-08-28 16 h 27 <b>Transmission :</b> 2018-08-28 16 h 27	3002195 - 18-17168 ADDENDA 1 2018-09-20 11 h 09 - Courriel 3006705 - 18-17168 ADDENDA 2 2018-10-01 10 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



**Dossier # : 1188042003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de deuxième renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 7, à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 4 ans et 3 mois, soit du 1er avril 2019 au 31 juillet 2023. Le loyer total est de 239 148\$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8202.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de deuxième renouvellement du sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue de Boscoville, pour une période de 4 ans et 3 mois, à compter du 1er avril 2019, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 7, à Montréal, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 239 148 \$ incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième renouvellement du sous-bail.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2018-10-22 11:30

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1188042003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de deuxième renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 7, à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 4 ans et 3 mois, soit du 1er avril 2019 au 31 juillet 2023. Le loyer total est de 239 148\$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8202.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du maintien des compétences de ses policiers, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, des locaux situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 7, à Montréal, mesurant approximativement 405 m<sup>2</sup> (4 359,37 p<sup>2</sup>) («Locaux»), propriété de la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) et sous-loué par Boscoville à la Ville, pour les besoins de son centre de formation. Différentes formations obligatoires du programme d'enquête y sont offertes pour les enquêteurs. Le sous-bail a été négocié de gré à gré et vient à échéance le 31 mars 2019.

Le SPVM a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière («SGPI») le 16 août 2018 de renouveler le sous-bail afin d'assurer le maintien et le développement des compétences des enquêteurs du SPVM.

Il appert que Boscoville, anciennement Boscoville 2000 jusqu'au 17 mars 2016, est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser le développement et la participation sociale des jeunes de 0 à 30 ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0247- 21 avril 2016 - Approbation du renouvellement du sous-bail avec Boscoville 2000 pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019.

CG13 0397- 26 septembre 2013 - Approbation du sous-bail avec Boscoville 2000 pour une durée de 3 ans - du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2016.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de deuxième renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville les Locaux utilisés pour les besoins du centre de formation du SPVM. Le terme du sous-bail est de 4 ans et 3 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 juillet 2023. Le sous-bail prévoit également une option de renouvellement additionnelle d'une (1) année.

## JUSTIFICATION

La formation continue des enquêteurs du SPVM est à la fois obligatoire et essentielle pour assurer le maintien et le développement des compétences professionnelles. Ce deuxième renouvellement du sous-bail permettra au centre de formation du SPVM de poursuivre sa mission auprès de ses enquêteurs.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

	<b>Loyer actuel 2018</b>	<b>Loyer 2019 1er avril 2019 au 31 décembre 2019 (9 mois)</b>	<b>Loyer annuel pour les années 2020 à 2022</b>	<b>Loyer annuel 2023 1er janvier 2023 au 31 juillet 2023 (7 mois)</b>	<b>Total (1er avril 2019 au 31 juillet 2023)</b>
<b>Loyer annuel brut</b>	<b>39 000,00 \$</b>	<b>31 500,00 \$</b>	<b>42 000,00 \$</b>	<b>24 500,00 \$</b>	<b>182 000,00 \$</b>
Entretien ménager	voir note ci-dessous	4 500,00 \$	6 000,00 \$	3 500,00 \$	26 000,00 \$
Loyer brut total avant taxes	<b>39 000,00 \$</b>	36 000,00 \$	48 000,00 \$	28 000,00 \$	208 000,00 \$
TPS	1 950,00 \$	1 800,00 \$	2 400,00 \$	1 400,00 \$	10 400,00 \$
TVQ	3 890,25 \$	3 591,00 \$	4 788,00 \$	2 793,00 \$	20 748,00 \$
<b>Loyer total annuel avec taxes</b>	<b>44 840,25 \$</b>	<b>41 391,00 \$</b>	<b>55 188,00 \$</b>	<b>32 193,00 \$</b>	<b>239 148,00 \$</b>
Ristourne de TPS	(1 950,00) \$	(1 800,00) \$	(2 400,00) \$	(1 400,00) \$	(10 400,00) \$
Ristourne de TVQ	(1 945,13) \$	(1 795,50) \$	(2 394,00) \$	(1 396,50) \$	(10 374,00) \$
<b>Loyer net annuel</b>	<b>40 945,12 \$</b>	<b>37 795,50 \$</b>	<b>50 394,00 \$</b>	<b>29 396,50 \$</b>	<b>218 374,00 \$</b>

Le sous-bail vient à échéance le 31 mars 2019. Le loyer convenu entre les parties est fixe pour la durée du renouvellement du sous-bail et représente une augmentation de 7,14 %.

Actuellement, le coût des frais d'entretien ménager des Locaux est facturé directement par Boscoville au SPVM. À compter du 1er avril 2019 et jusqu'au 31 juillet 2023, le SPVM consent à l'inclusion du coût des frais d'entretien ménager des Locaux à même le loyer annuel payable par la Ville à Boscoville, représentant un montant de 500 \$/mois, plus les taxes applicables.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes applicables, est de 239 148,00 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le taux de location pour des espaces à bureau dans ce secteur, excluant les frais d'exploitation, oscille entre 9 \$/p<sup>2</sup> et 15 \$/p<sup>2</sup>. Le loyer annuel brut pour la durée du renouvellement du sous-bail représente 10 \$/p<sup>2</sup>, incluant les frais d'exploitation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une sous-location.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus du renouvellement du sous-bail, le SPVM devra suspendre ses activités de formation et trouver de nouveaux locaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévu pour le conseil d'agglomération du 22 novembre 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sabrina ZITO  
Conseillère en immobilier et expertise  
immobilière

**Tél :** 514-868-7835  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-26

Nicole RODIER  
Chef de division - Division des locations

**Tél :** 514 872-8726  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

**Tél :** 514-868-3844

**Approuvé le :** 2018-10-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice du SGPI

**Tél :** 514-872-1049

**Approuvé le :** 2018-10-19

## DEUXIÈME RENOUVELLEMENT DU SOUS-BAIL

ENTRE : **BOSCOVILLE**, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, partie III, ayant son siège au 10 950, boulevard Perras à Montréal, province de Québec, H1C 1B3, agissant et représentée par monsieur Mohsen Romdhani, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare ;

(ci-après nommée le « Locataire »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution no CG06 0006.

(ci-après nommée le « Sous-Locataire »)

### PRÉAMBULE :

**ATTENDU QUE** par convention de bail datée du 22 juillet 2003 et renouvelée le 1<sup>er</sup> août 2018 jusqu'au 31 juillet 2023 (le « Bail principal »), le Locataire loue de la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) (le « Locateur principal ») des locaux situés au 10 950, boulevard Perras, Montréal, province de Québec, H1C 1B3 (les « Locaux ») ;

**ATTENDU QUE** le Locataire déclare que le Bail principal permet la sous-location des Locaux au Sous-Locataire ;

**ATTENDU QUE** par convention de Sous-bail datée du 22 novembre 2013 (le « Sous-bail Initial »), le Sous-Locataire loue du Locataire (anciennement Boscoville 2000 jusqu'au 17 mars 2016) des locaux situés au 10 950, boulevard Perras, pavillons 7 et 9, Montréal, province de Québec, H1C 1B3 (les « Lieux loués Initiaux ») ;

**ATTENDU QUE** par convention de premier renouvellement du Sous-bail datée du 6 juin 2016 (le « Premier Renouvellement »), le Sous-bail Initial a été modifié ;

**ATTENDU QUE** par lettre d'amendement datée du 25 janvier 2018 (la « Lettre »), le Sous-bail Initial a été modifié notamment afin de résilier la sous-location du Sous-Locataire pour le pavillon 9 et de préciser que le Sous-Locataire loue uniquement

PARAPHES	
LOCATAIRE	
SOUS-LOCATAIRE	

du Locataire des locaux situés au 10 950, boulevard Perras, pavillon 7, Montréal, province de Québec, H1C 1B3 (les « Lieux loués ») ;

**ATTENDU QUE** le Sous-bail Initial, le Premier Renouvellement et la Lettre sont ci-après collectivement désignés le « Sous-bail » ;

**ATTENDU QUE** le Sous-bail se termine le 31 mars 2019 ; et

**ATTENDU QUE** le Sous-Locataire désire renouveler le Sous-bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locataire y consent.

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

- 1. Préambule :** Le préambule fait partie intégrante du présent Deuxième renouvellement du Sous-bail (le « Deuxième Renouvellement »).
- 2. Durée :** Le Sous-bail pour les Lieux loués est prolongé pour une période commençant le **1<sup>er</sup> avril 2019** et se terminant le **31 juillet 2023** (le « Terme Prolongé »).
- 3. Loyer :** Pour le Terme Prolongé, le loyer de base annuel payable par le Sous-Locataire au Locataire sera de **quarante-huit mille dollars (48,000\$)**, plus les taxes applicables, payable par des versements mensuels, égaux et consécutifs de **quatre mille dollars (4,000\$)**, plus les taxes applicables. Ledit loyer de base annuel est payable d'avance le premier jour ouvrable de chaque mois.  
  
**Pour fins de précision, pour le Terme Prolongé, le loyer de base annuel ci-haut mentionné comprend les frais d'entretien ménager des Lieux loués, représentant un montant annuel de six mille dollars (6,000\$).**
- 4. Frais additionnel :** À compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'article 4.2 du Sous-bail Initial est modifié comme suit :  
« Le loyer inclus tous les Frais d'exploitation. »
- 5. Résiliation:** Les parties conviennent que l'article 3.1 alinéa 2 du Sous-bail Initial continuera de s'appliquer pour le Terme Prolongé du Sous-bail.

Advenant que le Bail principal entre le Locateur principal et le Locataire soit résilié pour les Lieux loués, il est convenu entre les parties que le Locataire bénéficie d'une option de résiliation du présent Deuxième Renouvellement en signifiant au Sous-Locataire un préavis écrit de six (6) mois avant la date de résiliation.

PARAPHES	
LOCATAIRE	
SOUS-LOCATAIRE	

**6. Option de renouvellement :** Le Locataire pourra accorder au Sous-Locataire une (1) option de renouvellement du Sous-bail, pour une période d'une (1) année, commençant le 1<sup>er</sup> août 2023 et se terminant le 31 juillet 2024. Si le Sous-Locataire désire se prévaloir de l'option de renouvellement, il donne un avis écrit au Locataire, de son intention de renouveler le Sous-bail au plus tard douze (12) mois avant l'expiration du Terme Prolongé. A la réception de cet avis, le Locataire aura trente (30) jours pour faire part de son acceptation ou de son refus de renouvellement du Sous-bail. Advenant l'accord des Parties, tous les termes et conditions énumérés au Sous-bail demeureront les mêmes en ce qui concerne cette option de renouvellement, sauf que l'option de renouvellement ne sera plus applicable et le loyer de base annuel payable par le Sous-Locataire sera à négocier entre les parties agissant raisonnablement.

**7. Autres conditions :**

**7.1** À compter de la date de signature des présentes, l'article 3.2 du Sous-bail Initial est annulé.

**7.2** Pour fins de précision, l'article 8.1 du Sous-bail Initial demeure en vigueur pour le Terme Prolongé et permet notamment la publication du présent Deuxième Renouvellement sous la forme d'un avis, le tout aux frais du Sous-Locataire.

**7.3** Le présent Deuxième Renouvellement est conditionnel à l'approbation du conseil du Sous-Locataire. La remise au Locataire d'un exemplaire du présent Deuxième Renouvellement dûment signé et paraphé par le représentant autorisé du Sous-Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

**7.4** À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Sous-bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Sous-bail.

**LES SIGNATURES DES PARTIES APPARAISSENT SUR LA PAGE SUIVANTE.**

PARAPHES	
LOCATAIRE	
SOUS-LOCATAIRE	

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

**POUR LE LOCATAIRE :**

Signée par le Locataire à Montréal ce 15 e jour du mois de octobre 2018.

Par   
Mohsen Romdhani, directeur général

**POUR LE SOUS-LOCATAIRE :**

Signée par le Sous-Locataire à Montréal ce \_\_\_\_\_ e jour du mois de \_\_\_\_\_ 2018.

Par \_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier

Ce Deuxième Renouvellement a été approuvé par le Conseil d'agglomération le \_\_\_\_\_  
Résolution no \_\_\_\_\_.

PARAPHES	
LOCATAIRE	
SOUS-LOCATAIRE	

Le 12 octobre 2018

Par courriel : [sabrina.zito@ville.montreal.qc.ca](mailto:sabrina.zito@ville.montreal.qc.ca)

**Maître Sabrina ZITO, LL.M**

Conseillère en immobilier

Division des locations

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction des transactions immobilières

303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, bureau 2A-10.01

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

**Objet : Autorisation de signature**

---

Maître,

Par la présente, Boscoville confirme qu'il a autorité pour signer des baux de location des bâtiments situés 10950 boul. Perras à Montréal.

En effet, Boscoville a signé, en date du 22 juillet 2003, un bail avec la Corporation d'hébergement du Québec (maintenant Société québécoise des infrastructures) – référence immeuble : 01148. Le bail stipule qu'il est d'une durée initiale de 15 ans commençant le 1er août 2003, et se terminant le ou vers le 31 juillet 2018. Il est également prévu audit bail un renouvellement automatique à l'expiration de la durée initiale pour une durée de 5 ans et par la suite année après année.

De plus, il a été convenu par entente signée le 12 septembre 2007 avec la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ) « qu'il sera possible au LOCATAIRE (Boscoville) de sous-louer ou de permettre à une tierce personne d'occuper une partie des lieux loués sans avoir à obtenir le consentement préalable de la CHQ ».

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Maître, nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



Mohsen Romdhani

**Dossier # : 1188042003**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

**Objet :**

Approuver le projet de deuxième renouvellement du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 7, à Montréal, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 4 ans et 3 mois, soit du 1er avril 2019 au 31 juillet 2023. Le loyer total est de 239 148\$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8202.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1188042003 - Location 10950 Perras.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre LACOSTE  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4065**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-16

Diane NGUYEN  
conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-0549**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



**Dossier # : 1185323012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 364,8 m <sup>2</sup> , pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'une durée de 13 mois et 21 jours, à compter du 8 juin 2018, se terminant le 31 juillet 2019, moyennant un loyer total de 151 004,76 \$, excluant les taxes - Bâtiment 8122

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 13 mois et 21 jours, à compter du 8 juin 2018, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 5 364,8 m<sup>2</sup>, à des fins d'entreposage le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, moyennant un loyer total de 151 004,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 25,3 % par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2018-10-17 11:54

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185323012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 364,8 m <sup>2</sup> , pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'une durée de 13 mois et 21 jours, à compter du 8 juin 2018, se terminant le 31 juillet 2019, moyennant un loyer total de 151 004,76 \$, excluant les taxes - Bâtiment 8122

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal (Ville) loue un terrain vague appartenant à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5364,8 m<sup>2</sup>, pour les fins d'un chantier et aire d'entreposage pour les besoins opérationnels du Projet Bonaventure.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) était à la recherche d'un terrain afin d'entreposer divers équipements pour les projets Saint-Paul et Sainte-Catherine. La SHDM a permis à la Ville de poursuivre la location du terrain selon les mêmes termes et conditions du précédent bail, et ce, jusqu'au 31 juillet 2019.

Le SIVT a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de négocier un nouveau bail, pour un terme de 13 mois et 21 jours, à compter du 8 juin 2018 jusqu'au 31 juillet 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA170515012 - Approuver le renouvellement de bail - addenda 3 par lequel la Société d'habitation et de développement de Montréal loue à la Ville pour un terme de 4 mois, à compter du 1er janvier 2018, à des fins d'occupation pour la cour de voirie, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec pour un loyer total de 42 979,09 \$, plus taxes.

CG15 0447- Approuver un projet de deuxième addenda de bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter 1er janvier 2016, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du

Québec, à des fins d'un chantier pour le projet Bonaventure, pour un loyer total de 412 396,95 \$, plus taxes.

## DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la SHDM, un terrain vague connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5364,8 m<sup>2</sup>, à des fins d'entreposage pour les besoins opérationnels du SIVT, situé sur la rue Ann, pour un loyer total de 151 004,76 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions du projet de bail.

Les biens qui seront entreposés durant les travaux ou en préparation pour les deux projet (St-paul et Ste Catherine) consistent à de l'entreposage de pavé de granit, des arbres, des lampadaires, des grilles d'arbres, des luminaires et autres.

## JUSTIFICATION

Ce projet de bail est très avantageux pour la Ville, car le loyer de base est à titre gratuit. La Ville s'est engagée à rembourser la SHDM, à titre de loyer additionnel, les taxes foncières et scolaires du terrain. Tous les autres frais d'exploitation seront assumés entièrement au PTI des projets Saint-Paul et Sainte-Catherine. La localisation du terrain est stratégique et répond aux besoins opérationnels du SIVT. Il y a une rareté de terrain vacant dans le quartier du Griffintown.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Détail des taxes foncières pour la durée du terme :

	Loyer antérieur 2017 à titre indicatif	Loyer du 8 juin 2018 au 31 décembre 2018	Loyer estimé pour la période du 1er janvier 2019 au 31 juillet 2019	Total pour la durée de la location soit 13 mois et 22 jours
Taxes foncières	121 434,56 \$	70 270,34 \$	74 884,92 \$	145 155,26 \$
Taxes scolaires	4 936,89 \$	2 849,50 \$	3 000,00 \$	5 849,50 \$
Total sans TPS et TVQ	126 371,45 \$	73 119,84 \$	77 884,92, \$	151 004,76 \$

Pour l'année 2019, le loyer pourra fluctuer à la hausse lors de la réception du nouveau compte foncier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la SHDM est exonérée du paiement des taxes de ventes (TPS et TVQ). Cette dépense sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention Services des finances. Cette dépense est assumée à 25,3% par l'agglomération.

Voici le détail des Investissements par compétence.

2018 2019 Total

Projet phase 1 (SIVT) : Local 10 000 \$ 17 133 \$ 27 133 \$

Projet Vieux Montréal (SMVT) : Agg. 7 237 \$ 1 934 \$ 9 171 \$

Total : 17 237 \$ 19 067 \$ 36 304 \$

Voici le détail des % Investissements par compétence,

2018 2019 Total

Projet phase 1 (SIVT) : Local 58,06% 89,9 % 74,7 %  
Projet Vieux Montréal (SMVT) : Agg. 42,00 % 10,10% 25,3 %

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus d'approuver ce dossier, le SIVT devra trouver un autre site.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE novembre 2018  
CM novembre 2018  
CG novembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nadia SEMAAN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Sonia VIBERT, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Sonia VIBERT, 4 octobre 2018  
Guy CHARBONNEAU, 24 juillet 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-02

Martine D'ASTOUS  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 872-2493

**Télécop. :**

Nicole RODIER  
Chef de division - Division des locations

**Tél :** 514 872-8726

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

**Tél :** 514-868-3844

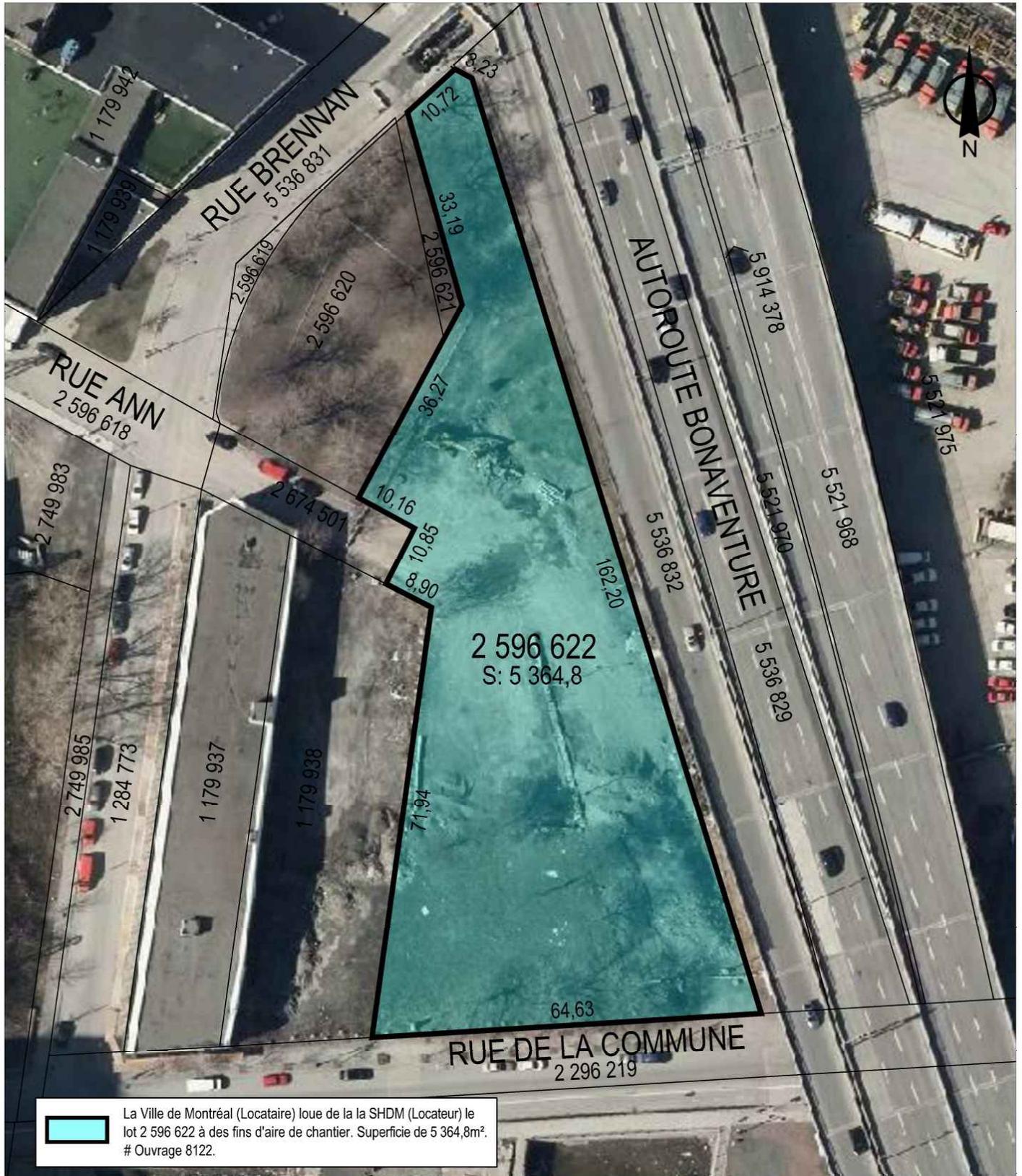
**Approuvé le :** 2018-10-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice du SGPI

**Tél :** 514-872-1049

**Approuvé le :** 2018-10-16



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ  
 DIVISION DES LOCATIONS



Plan P: plan de cadastre & orthophoto  
 Dossier: 31H05-005-7872-03  
 Dessinateur: LJC  
 Échelle: 1:900  
 Date: 05-04-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

# BAIL

**ENTRE :** **SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL**, personne morale constituée par lettres patentes délivrées en vertu du chapitre V de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), le 15 juin 2010 ayant son siège social au 800, boul. De Maisonneuve Est, bureau 2200 à Montréal, province de Québec, H2L 4L8, agissant et représentée par M. Carl Bond, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la politique de délégation d'autorité adoptée par le conseil d'administration de la Société en date du 26 novembre 2013, amendée le 31 mars 2015, le 25 août 2015 et le 25 avril 2016.

TPS :  
TVQ :

Ci-après appelée le « **Locateur** »

**ET :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Ci-après appelée le « **Locataire** »

Le Locateur et le Locataire sont également désignés collectivement comme les « Parties ».

## **CECI ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :**

### **1. LIEUX LOUÉS**

1.1 Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire ici présent et acceptant, la totalité du terrain ayant front sur la rue de la Commune, à Montréal, connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT VINGT-DEUX (2 596 622) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de cinq-mille trois cent soixante-cinq mètres carrés (5 365 m<sup>2</sup>), (ci-après nommés les « Lieux Loués »).

### **2. DURÉE**

Ce bail est consenti pour un terme de treize (13) mois et vingt-et-un (21) jours, à compter du 8 juin 2018 et se terminant le 31 juillet 2019.

### **3. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE**

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

- 3.1 N'utiliser les Lieux Loués qu'à des fins d'un espace d'entreposage de matériaux et d'équipements pour l'arrondissement Ville-Marie;
- 3.2 Tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants Le Locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit;
- 3.3 Prendre à sa charge le coût du présent bail, de sa publication, s'il y a lieu, et des copies dont une pour le Locateur, ainsi que les frais d'enregistrement de tout acte de radiation des présentes;

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

- 3.4 Se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux Loués résultant de ses activités et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux Loués;
- 3.5 Maintenir, à ses frais les Lieux Loués, en bon état, en ordre et propres;
- 3.6 Prendre toutes les précautions nécessaires et les mesures de sécurité pour prévenir les accidents sur les Lieux Loués;
- 3.7 N'utiliser en aucune façon les Lieux Loués pour transiger quelque affaire de nature à faire concurrence à quelque activité exercée par le Locateur;
- 3.8 Ne point céder ni d'autre façon transporter les droits découlant du présent bail ni sous-louer les Lieux Loués;
- 3.9 Se conformer, en tout temps, aux lois, règlements, codes, directives, politiques, guides, ordonnances, arrêtés en conseil et autres exigences applicables de juridictions fédérale, provinciale et municipale (la « Législation ») aux Lieux Loués.

4. **OBLIGATIONS DU LOCATEUR**

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du *Code civil du Québec*, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

- 4.1 Donner libre accès aux Lieux Loués aux employés du Locataire, en tout temps pendant la Durée du présent bail;
- 4.2 Souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, pendant toute la Durée du bail, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du présent bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location de l'opération, de l'occupation ou de l'usage des Lieux Loués accordant une protection pour une somme minimum de DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2 000 000 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, compris le Locataire. Ladite police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locataire et une copie de cet avenant devra être fournie au Locataire;
- 4.3 Respecter en tout temps les lois et règlements en vigueur et produire à ses frais, sur demande du Locataire, les certificats requis.

5. **LOYER**

- 5.1 Aucun loyer de base n'est exigible pour les Lieux Loués.
- 5.2 Le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer additionnel pour les Lieux Loués, le remboursement des taxes foncières et les taxes scolaires, qui seront ajustées annuellement selon le coût réel défrayé par le Locateur et appuyés par les pièces justificatives appropriées. Le Loyer additionnel pour les Lieux Loués pour l'année 2018 est estimé à un montant de cent-trente- et- un- mille deux dollars et cinquante-neuf cents (131 002,59\$) payable d'avance en douze (12) versements mensuels égaux et consécutifs de 10 916,88 \$ chacun le premier jour de chaque mois.

Taxes foncières 2018 : 125 857,34 \$

Taxes scolaires 2018/2019 : 5 145,25 \$

Total de : 131 002,59 \$

Le Locateur déclare être exonéré de payer les taxes de ventes.

6. **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

6.1 **Travaux sous la responsabilité du Locataire**

Le Locataire sera responsable d'aménager les Lieux Loués, à ses frais.

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

## 6.2 **REMISE EN ÉTAT**

À l'expiration du bail, le Locataire aura enlevé à ses frais, tous ses matériaux et équipements ou objets que le Locataire pourra avoir placés sur les Lieux Loués.

## 7. **FORCE MAJEURE**

7.1 Aucune des Parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des Parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

## 8. **DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS**

8.1 Si, pendant la Durée du présent bail ou pendant toute période de renouvellement, l'édifice ou les Lieux Loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis du Locateur les Lieux Loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux Loués.

8.2 S'il décide de ne pas procéder aux réparations, il en avisera le Locataire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux Loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, le tout sans préjudice aux droits du Locateur de réclamer du Locataire tous dommages lui résultant de tel événement.

8.3 S'il décide de procéder aux réparations, le présent bail demeurera en vigueur et le Locateur s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire, et le loyer sera alors réduit en proportion de la partie encore utilisable des Lieux Loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux Loués. En aucun cas le Locateur ne pourra être tenu responsable des dommages et inconvénients subis par le Locataire à moins d'une faute ou négligence de la part du Locateur, ses employés ou agents.

## 9. **AVIS**

9.1 Chacune des Parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du présent bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de main à main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur :

- Pour le Locateur : **Société d'habitation et de développement de Montréal**  
800, boul. De Maisonneuve Est,  
Bureau 2200  
Montréal (Québec)  
H2L 4H8
- Pour le Locataire : **Ville de Montréal**  
Service de la gestion et de la planification immobilière  
303, rue Notre-Dame Est, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2Y 3Y8

9.2 Les adresses ci-avant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des Parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

9.3 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5)

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de main à main, soit signifié par huissier. Dans le cas de remise de main à main de cet avis, de sa signification par huissier, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification.

10. **DÉFAUT**

10.1 Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu des présentes, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit, le Locateur pourra alors, sans autre avis au Locataire, mettre fin au présent bail, sans préjudice à tout autre recours que lui donne la loi.

10.2 Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu des présentes, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit, le Locataire pourra alors, sans autre avis au Locateur, mettre fin au présent bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur.

11. **CONVENTION COMPLÈTE**

11.1 Le présent bail contient tous les droits et toutes les obligations des Parties à l'égard des Lieux Loués. Il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les Parties pour ces Lieux Loués.

11.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent bail ne liera les Parties, à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

12. **POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

12.1 Le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Locateur. En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

13. **ANNEXES**

13.1 Le document suivant est annexé au Bail et en fait partie intégrante : Annexe « A » : Plan des Lieux Loués

**EN FOI DE QUOI**, les Parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

**SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTREAL**

Le \_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ 2018

par : \_\_\_\_\_

Nom : Carl Bond

Titre :

**VILLE DE MONTRÉAL,**

Le \_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ 2018

par : \_\_\_\_\_

Nom : Me Yves Saindon

Titre : Greffier Ville de Montréal

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

**Dossier # : 1185323012**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

**Objet :**

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 364,8 m<sup>2</sup>, pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'une durée de 13 mois et 21 jours, à compter du 8 juin 2018, se terminant le 31 juillet 2019, moyennant un loyer total de 151 004,76 \$, excluant les taxes - Bâtiment 8122

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[SIVT - 1185323012.xls](#)



[SMVT - 1185323012.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie GODBOUT  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 872-0721

Co-auteure  
Safae Lyakhloufi  
Préposée au budget  
(514) 872-5911

Co- auteure  
Marie Claude Pierre  
Agente Comptable Analyste  
514-868-3837

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-11

Pascal-Bernard DUCHARME  
Chef de section  
**Tél :** 514 872-2059

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, Pôle développement



**Dossier # : 1185318001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Globex Courrier Express International Inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture du service de ramassage, de tri et de la distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et livraison du courrier rapide - Appel d'offres public 18-15836 - 4 soumissionnaires - 743 895.24 \$ taxes incluses et contingence de 148 779.05 \$ taxes incluses. Pour un montant total de 892 674.29 \$ taxes incluses

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'un service de ramassage, de tri et de distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et livraison du courrier rapide;
2. d'accorder à Globex Courrier Express International Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-15836 et au tableau de prix reçus ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2018-10-29 16:27

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1185318001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Globex Courrier Express International Inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture du service de ramassage, de tri et de la distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et livraison du courrier rapide - Appel d'offres public 18-15836 - 4 soumissionnaires - 743 895.24 \$ taxes incluses et contingence de 148 779.05 \$ taxes incluses. Pour un montant total de 892 674.29 \$ taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une possibilité d'une prolongation de douze (12) mois pour la fourniture du service de ramassage, de tri et de la distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et livraison du courrier rapide.

Le service de courrier interne de la Ville de Montréal offrait aux unités d'affaires une gestion du courrier interne, la livraison des fournitures postales, ainsi que d'autres services relatifs à la distribution de courrier. Il faut mentionner que le service de courrier rapide n'était pas offert par l'équipe interne du Bureau de poste de la Ville de Montréal. Il en revenait à chaque unité d'affaires d'utiliser les services d'un fournisseur de leur choix. De ce fait, la Ville ne bénéficiait d'aucune économie de volume pour le service de courrier rapide puisque ce service n'était pas couvert par une entente-cadre.

Le Service de l'approvisionnement a commencé sa réflexion en 2013 quant à l'avenir de la gestion du courrier à l'interne de la Ville. Une volonté de moderniser la gestion du courrier à la Ville de Montréal a alors amené l'approvisionnement à consulter le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour entrevoir les différentes options, mais sans qu'une solution soit retenue. Les démarches pour moderniser cette activité ont continué dans les années subséquentes, et ce, jusqu'en 2016, lorsque la Direction générale a émis l'intention de transformer l'activité du Bureau de poste. Découlant de cette volonté, le Service de l'approvisionnement a mis en place un projet pour développer un plan d'affaires répondant aux besoins des unités d'affaires. Afin d'établir le besoin, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des unités clientes de la Ville de Montréal pour connaître les habitudes de consommation à la fin de 2017. Cette cueillette d'information a permis au Service de l'approvisionnement d'élaborer et de présenter un plan d'affaires et un portefeuille de

solutions au directeur général de la Ville en début 2018.

Suite à l'approbation de l'orientation du plan d'affaires, le Service de l'approvisionnement a tenu différentes rencontres informatives avec les unités d'affaires clientes pour leur présenter la transformation à venir et échanger sur le sujet. Lors de ces rencontres, nous avons présenté l'information sur le projet en cours, un portrait personnalisé pour chacune des unités clientes, l'offre d'accompagnement dans les changements à venir et avons estimé les besoins pour l'appel d'offres. Les rencontres et la bonification des besoins par les unités d'affaires ont amené l'ajout à l'offre de service initiale de gestion du courrier interne, le volet des services de courrier rapide. Cette activité n'était jusqu'à lors pas considérée dans les activités du Bureau de poste de la Ville de Montréal.

Le Service de l'approvisionnement a organisé une rencontre le 8 mai 2018 avec l'ensemble des directeurs des villes liées pour présenter le dossier actuel lors d'un comité de directeurs. De façon unanime, ils n'ont pas souhaité adhérer à l'offre de service de ce contrat.

### **Stratégie de sollicitation du marché**

L'appel d'offres était composé de deux groupes, la gestion du courrier interne et la gestion du courrier rapide.

1. Le Service de l'approvisionnement a choisi d'octroyer les deux articles ensemble, et ce, afin :
  - D'offrir un contrat plus intéressant pour le fournisseur;
  - Obtenir un levier financier plus important, et donc de réaliser des économies d'échelle;
  - Éviter des allers-retours supplémentaires sur les routes, minimiser l'impact écologique tout en maximisant les trajets du fournisseur.
2. Le contrat sera octroyé pour 36 mois avec une année de prolongation :
  - La première année est une année de transition, les unités vont devoir s'adapter à la nouvelle offre de service;
  - À la fin de la seconde année, le Service de l'approvisionnement aura accumulé assez de données pour améliorer et préparer le prochain appel d'offres qui pourra être octroyé à la fin des 36 mois. L'année de prolongation est une année optionnelle qui pourra être utilisée en cas de besoin.
3. Pour le contrat de courrier rapide, le Service de l'approvisionnement a choisi de diviser la Ville et ses environs en 10 zones, et ce, afin d'obtenir les meilleurs tarifs en fonction de la région et de la distance à parcourir. Lors du découpage, la situation des principaux bâtiments de la Ville a été prise en considération afin d'éviter des frais supplémentaires lors des envois entre les principales adresses.

### **Dates de lancement et d'ouverture des soumissions**

Date de lancement : 20 juin 2018

Date d'ouverture : 7 août 2018

L'appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

### **Addenda**

Quatre addenda ont été produits dans le cadre de cet appel d'offres, soit :

1. 4 juillet 2018 qui apportait certaines modifications au cahier des charges;

2. 17 juillet 2018 qui apportait certaines modifications au cahier des charges;
3. 27 juillet 2018 qui répondait à des questions des preneurs du cahier des charges;
4. 27 juillet 2018 qui répondait à des questions des preneurs du cahier des charges.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucun contrat antérieur. Aucune décision antérieure concernant la gestion du courrier.

## **DESCRIPTION**

### **Spécifications du groupe 1 : Courrier Interne**

#### Qualitatif

##### *Services offerts :*

- Routes préétablies pour la livraison et le ramassage du courrier interne, nombre de passage au choix de l'unité
- Chaque Arrondissement et Service central auront au minimum une adresse desservie
- Possibilité de desservir plusieurs adresses pour chaque unité
- Transfert du courrier déjà affranchi chez Postes Canada à la fin de chaque tournée

##### *Nombre de passages :*

- Passage 1 fois par semaine => le mercredi
- Passage 3 fois par semaine => le lundi, mercredi, vendredi
- Passage 5 fois par semaine => tous les jours de la semaine sauf samedi et dimanche

##### *Paramètre de l'entente :*

- Facturation en fonction du nombre d'adresses à desservir et de la fréquence de passage
- Entente de 3 ans
- La liste des adresses desservies sera disponible sur l'intranet de la Ville
- Rapports de consommation personnalisés pour chacun

##### *Les critères à respecter :*

- Le sac doit être facilement accessible pour ne pas retarder les opérations
- Le poids du sac ne doit pas dépasser 20 kg, et la quantité par livraison et distribution est de 1 sac par porte (sauf cas particulier)
- Le service est offert pour du transport de courrier ou petit colis (moins de 2kg volumétrique), il doit être facilement disponible dans les sacs
- Dans le cas du transfert du courrier chez Postes Canada, le courrier doit être séparé du courrier interne

#### Quantitatif

Afin d'uniformiser l'offre de service du fournisseur et de répondre au besoin de chaque unité

cliente, le choix a été proposé à chacun en ce qui concerne le nombre de portes à desservir ainsi que la fréquence de passage.

Les estimations recueillies par le Service de l'approvisionnement pour l'ensemble des unités clientes (arrondissements et services centraux) sont de 302 portes à desservir, qui se détaillent comme suit :

- 104 portes à desservir une fois par semaine;
- 84 portes à desservir 3 fois par semaine;
- 15 portes à desservir 5 fois par semaine.

La Ville se réserve le droit en cours de contrat de modifier le nombre de portes ou le nombre de passages par porte afin d'adapter l'offre à son besoin.

## **Spécifications du groupe 2 : Courrier rapide**

### Qualitatif

#### *Services offerts :*

- Livraison 1 heure
- Livraison 4 heures
- Livraison dans la journée
- Livraison le lendemain
- Le poids volumétrique inclus dans le forfait est de 7 kg
- Un surplus sera appliqué pour chaque 500 g additionnel

#### *Lieux de livraison :*

- Île de Montréal
- Île de Laval
- Certaines régions de Longueuil

#### *Paramètre de l'entente :*

- Facturation en fonction de la consommation
- Entente de 3 ans
- Utilisation des outils internet pour commander et faire le suivi des envois
- Tous les envois sont repérables
- Rapports de consommation

### Quantitatif

Afin d'établir les requis pour le groupe 2, le Service de l'approvisionnement a colligé l'historique de consommation pour l'ensemble des unités clientes et les besoins ont été répartis comme suit :

- Pour les livraisons en 1 heure : 4 132 envois par an;
- Pour les livraisons en 4 heures : 5 151 envois par an;
- Pour les livraisons dans la journée : 12 437 envois par an;
- Pour les livraisons le lendemain : 22 299 envois par an.

## **Utilisation des biens**

L'offre de service était disponible à l'ensemble des unités clientes actuelles du Bureau de poste de la Ville.

Présentement, l'ensemble des services centraux, ainsi que l'ensemble des arrondissements ont au minimum 1 porte qui est desservie au minimum 1 fois par semaine par le Bureau de poste de la Ville.

Le Service de l'approvisionnement s'est assuré que l'ensemble des clients actuels du Bureau de poste puisse prendre une décision éclairée sur le choix ou non de leur participation à la nouvelle offre de service. À la suite de la présentation du projet le 8 mai 2018 et après l'analyse de leurs besoins, les villes liées ont décidé unanimement de ne pas participer à cet appel d'offres. La majorité des organismes, comme l'Association des cadres municipaux de Montréal, la Commission des services électriques de Montréal, le parc Jean-Drapeau et bien d'autres ont choisi de participer à cet appel d'offres.

### **Particularités aux documents d'appel d'offres**

#### *Le surplus de carburant :*

Comme selon les pratiques courantes de l'industrie, le surplus pour le carburant devrait être ajusté en fonction des variations du coût à la pompe. Afin d'éliminer le fardeau de la variation du coût du carburant dans le calcul des prix offerts par les soumissionnaires, le Service de l'approvisionnement a choisi d'indexer le coût des services offerts en fonction d'une grille de surcharge qui est préétablie. Les coûts pour le traitement du courrier interne et du courrier rapide seront donc ajustés mensuellement en fonction de cette grille.

#### *Travail associatif :*

Une clause au devis technique permet aux unités clientes de ne pas avoir de surplus de facturation lorsqu'elles demandent des arrêts supplémentaires au fournisseur pour des travaux effectués par des associations à but non lucratif.

Cette clause a pour but de promouvoir et d'encourager le travail associatif.

### **Garanties**

Au préalable à la publication de l'appel d'offres, une étude de marché a permis de conclure que le secteur d'activité du traitement du courrier à Montréal dispose d'un nombre de fournisseurs élevé. Étant en mesure de répondre à nos exigences, et n'ayant pas d'enjeu particulier, il a été décidé lors de la publication de suivre le gabarit des garanties mis en place par le Service de l'approvisionnement.

La garantie de soumission et d'exécution a été fixée à 50 000 \$. À la suite de questions provenant d'un soumissionnaire, et afin de garantir l'ouverture du marché, il a été décidé de diminuer la garantie de soumission à 25 000 \$ via le premier addenda.

## **JUSTIFICATION**

### **Nombre de preneurs / soumissionnaires**

Nous avons eu 9 preneurs du cahier des charges dont 4 soumissionnaires et 5 désistements.

### **Motifs du non dépôt**

Les raisons des désistements sont les suivantes : 2 pour consultation seulement, 1 n'a pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer la soumission dans le délai alloué, 1 leur carnet de commandes est complet présentement et 1 n'a pas l'AMF.

### **Analyse des soumissions**

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Les documents d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

Les quatre soumissions reçues ont été jugées conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
Globex Courrier Express International Inc.	647 006 \$		743 895,24 \$
Les Services de Courrier Champion Inc.	805 860 \$		926 537,40 \$
Planète Courrier Inc.	835 239 \$		960 315,81 \$
Duclos Ringuette Inc.	945 465 \$		1 087 048,80 \$
Dernière estimation réalisée	2 223 934 \$		2 556 967,62 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			929 449,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			24,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			343 153,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			46,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-1 813 072,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-70,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			182 642,16 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			24,6%

### Justification des écarts

Les écarts sont justifiés par le fait que ce contrat est le premier de ce type à être mis en place à la Ville, de plus, le regroupement des services de courrier interne et de courrier rapide a permis d'obtenir des économies d'échelle très importantes. Ces prix démontrent que le marché actuel est ouvert et qu'une concurrence libre et saine existe entre les fournisseurs.

Il est à noter que les estimations ont été réalisées en fonction des coûts qui étaient payés par les unités clientes, et la mise en place de cette entente par le Service de l'approvisionnement permettra donc à la Ville de réaliser des économies importantes pour la gestion du courrier, et ce, pour l'ensemble des unités participantes.

En raison de l'éventail des services requis, une contingence égale à 20 % du coût du contrat est recommandée afin de pourvoir des services imprévus, cette contingence sera

équivalente à 148 779,05 \$ taxes incluses.

La valeur estimée de l'année de prolongation prévue au contrat est de 852 322,53\$

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres collectives sans imputation budgétaire. Il est à noter que ces montants ne représentent qu'un potentiel d'approvisionnement et que la dépense réelle sera imputée au budget des divers services ou arrondissements au fur et à mesure de leur utilisation.

Montant total des ententes (total groupe 1 et 2) :

#### **Groupe Montant avant taxes Montant avec taxes incluses**

**Groupe 1 316 592,64\$ 364 002,39\$**

**Groupe 2 330 413,44\$ 379 892,85\$**

**Total 647 006,08\$ 743 895,24\$**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le regroupement des services de courrier rapide et de courrier interne par le même fournisseur permettra d'éliminer certains trajets effectués par plusieurs fournisseurs pour la même destination, ce choix permet d'optimiser les bonnes pratiques et de diminuer le nombre de véhicules de livraison sur la route.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'approvisionnement devra embaucher des ressources supplémentaires pour offrir un service de qualité tout au long de l'année à ses clients ainsi que de moderniser ses installations et équipements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la suite de l'octroi, des rencontres d'information seront planifiées avec l'ensemble des unités clientes, et ce, afin de partager les informations en ce qui concerne les nouvelles procédures, les coûts pour les différents services, le fonctionnement de la gestion contractuelle, etc.

Le site intranet est en cours de refonte, certaines informations sont déjà disponibles afin d'accompagner les différentes unités dans les changements de processus interne à accomplir. Un site intranet nouveau et complet résumant l'ensemble des services, et des paramètres de la nouvelle entente sera disponible avant le début du contrat, soit le 1 janvier 2019.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontre de démarrage avec le fournisseur Novembre 2018

Communication - Gestion de changement - Nouvelles procédures pour les unités requérantes Novembre 2018

Rencontre d'information avec les unités requérantes Novembre et décembre 2018

Site Intranet (refonte du site) En cours

Début gestion contractuelle du contrat 1er janvier 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement  
Francesca RABY, Service de l'approvisionnement  
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement  
Pierre GATINEAU, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André LABELLE, 27 septembre 2018  
Francesca RABY, 27 septembre 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Véronique ROUSSIN  
Chef de section, inventaires municipaux

**Tél :** 514-872-5250  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-11

Marc-André LABELLE  
C/D Logistique

**Tél :** 514 872-5204  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dean GAUTHIER  
directeur de service - approvisionnement  
**Tél :** 514 868-4433  
**Approuvé le :** 2018-10-29

**Dossier # : 1185318001**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique

**Objet :**

Conclure avec Globex Courrier Express International Inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture du service de ramassage, de tri et de la distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et livraison du courrier rapide - Appel d'offres public 18-15836 - 4 soumissionnaires - 743 895.24 \$ taxes incluses et contingence de 148 779.05 \$ taxes incluses. Pour un montant total de 892 674.29 \$ taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-15836 pv amendé.pdf](#)



[18-15836 DetCah.pdf](#)



[18-15836 TCP.pdf](#)



[18-15836 Intervention.pdf](#)



[18-15836 AMF Globex.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Francesca RABY  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél :** 514-872-4907

**ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC  
Chef de section  
**Tél :** 514 872-5241  
**Division :** Service de l'approvisionnement , Direction

Le : 2018-09-28

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Globex Courrier Express International Inc.	743 895,24 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les Services de Courrier Champion Inc.	926 537,40 \$	<input type="checkbox"/>	
Planète Courrier Inc.	960 315,81 \$	<input type="checkbox"/>	
Duclos Ringuette Inc.	1 087 048,80 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Les cinq (5) raisons de désistement sont les suivantes : (2) pour consultation, (1) pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué, (1) notre carnet de commandes est complet présentement et (1) n'a pas l'AMF.

Préparé par :  Le  -  -

No de l'appel d'offres  
 18-15836

Agent d'approvisionnement  
 Francesca Raby

Conformité

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>Globex Courrier Express International Inc.</b>										
	0	0	1	Service de courrier interne	47112	Chaque	1	6,00 \$	282 672,00 \$	325 002,13 \$
			2	Service de messagerie rapide	1	Ensemble	1	295 012,00 \$	295 012,00 \$	339 190,05 \$
			1.1	Supplément du carburant (12 %)	1	Pourcentage	1	33 920,64 \$	33 920,64 \$	39 000,26 \$
			2.1	Supplément du carburant (12 %)	1	Pourcentage	1	35 401,44 \$	35 401,44 \$	40 702,81 \$
<b>Total (Globex Courrier Express International Inc.)</b>									<b>647 006,08 \$</b>	<b>743 895,24 \$</b>
<b>Les Services de Courrier Champion Inc.</b>										
	0	0	1	Service de courrier interne	47112	Chaque	1	8,50 \$	400 452,00 \$	460 419,69 \$
			2	Service de messagerie rapide	1	Ensemble	1	319 065,75 \$	319 065,75 \$	366 845,85 \$
			1.1	Supplément du carburant (12 %)	1	Pourcentage	1	48 054,24 \$	48 054,24 \$	55 250,36 \$
			2.1	Supplément du carburant (12 %)	1	Pourcentage	1	38 287,89 \$	38 287,89 \$	44 021,50 \$
<b>Total (Les Services de Courrier Champion Inc.)</b>									<b>805 859,88 \$</b>	<b>926 537,40 \$</b>
<b>Planète Courrier Inc.</b>										
	0	0	1	Service de courrier interne	47112	Chaque	1	8,87 \$	417 883,44 \$	480 461,49 \$
			2	Service de messagerie rapide	1	Ensemble	1	327 865,49 \$	327 865,49 \$	376 963,35 \$
			1.1	Supplément du carburant (12 %)	1	Pourcentage	1	50 146,01 \$	50 146,01 \$	57 655,37 \$
			2.1	Supplément du carburant (12 %)	1	Pourcentage	1	39 343,86 \$	39 343,86 \$	45 235,60 \$
<b>Total (Planète Courrier Inc.)</b>									<b>835 238,80 \$</b>	<b>960 315,81 \$</b>
<b>Duclos Ringuette Inc.</b>										
	0	0	1	Service de courrier interne	47112	Chaque	1	7,50 \$	353 340,00 \$	406 252,67 \$
			2	Service de messagerie rapide	1	Ensemble	1	490 825,50 \$	490 825,50 \$	564 326,62 \$
			1.1	Supplément du carburant (12 %)	1	Pourcentage	1	42 400,80 \$	42 400,80 \$	48 750,32 \$
			2.1	Supplément du carburant (12 %)	1	Pourcentage	1	58 899,06 \$	58 899,06 \$	67 719,19 \$
<b>Total (Duclos Ringuette Inc.)</b>									<b>945 465,36 \$</b>	<b>1 087 048,80 \$</b>

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 7 août 2018 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, technicienne juridique – Service du greffe  
Mme Béatrice Dulcé, agente de bureau principale – Service du greffe  
M. Guillaume Bélanger, agent de bureau – Service du greffe

**APPEL D'OFFRES 18-15836**  
**[Procès-verbal amendé]<sup>1</sup>**

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Service de ramassage, tri et distribution du courrier interne, et service de ramassage et livraison local pour le courrier rapide » sont ouvertes par l'agente de bureau principale du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

<b><u>Soumissionnaires</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC. 2267, rue Guénette Saint-Laurent (Québec) H4R 2E9	743 895,24 \$  (Traite bancaire de 50 000 \$)
LES SERVICES DE COURRIER CHAMPION INC. 3750, boulevard Crémazie, bureau 102 Montréal (Québec) H2A 1B6	926 537,40 \$  (Traite bancaire de 25 000 \$)
PLANÈTE COURRIER INC. 5447, rue François-Cusson Lachine (Québec) H8T 3J4	960 315,81 \$  (Lettre de garantie irrévocable de 25 000 \$)
DUCLOS RINGUETTE INC. 991, boulevard Lionel-Boulet Varenes (Québec) J3X 1P7	1 087 048,80 \$  (Mandat bancaire de 25 000 \$)

<sup>1</sup> Le procès-verbal initial contenait une erreur au niveau du nom du soumissionnaire PLANÈTE COURRIER INC. (erronément identifié comme Panète Courier inc.).

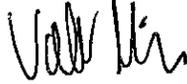
**SP18 0437.1/2**

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 18 juin 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/gb

Vér. 1  
S.A. 1



Valérie Morin  
Technicienne juridique – Service du greffe



Béatrice Dulcé  
Agente de bureau principale – Service du greffe

Le 23 février 2016

GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.  
A/S MONSIEUR ARIÉ BETTAN  
2267, GUÉNETTE  
SAINT-LAURENT (QC) H4R 2E9

N° de décision : 2016-CPSM-1011579

N° de client : 3000854736

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 février 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 18-15836

**Numéro de référence** : 1175431

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Service de ramassage, tri, distribution du courrier interne, et, Service de ramassage et livraison local pour le courrier rapide - Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
2848-4848 Quebec Inc t/a Messageries Quick Messenger 2144 Mackay Montréal, QC, H3G 2J1 <a href="http://www.qms-mtl.com">http://www.qms-mtl.com</a>	<a href="#">Monsieur Paul Etheridge</a> Téléphone : 514 932-5173 Télécopieur :	<b>Commande : (1474063)</b> 2018-07-31 11 h 26 <b>Transmission :</b> 2018-07-31 11 h 26	2967199 - 18-15836 Addenda #1 2018-07-31 11 h 26 - Téléchargement 2973040 - 18-15836 Addenda 2 2018-07-31 11 h 26 - Téléchargement 2973045 - 18-15836 Addenda 2 Rapport 2018-07-31 11 h 26 - Téléchargement 2977730 - 18-15836 Addenda #3 2018-07-31 11 h 26 - Téléchargement 2977878 - 18-15836 Addenda #4 2018-07-31 11 h 26 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Centre de services partagés du Québec- Direction générale des acquisitions (DGACQ) 600, rue Fullum bureau 5.09 Montréal, QC, H2K 3L6	<a href="#">Monsieur Paul Maurice</a> Téléphone : 514 864-2167 Télécopieur : 514 864-3943	<b>Commande : (1460356)</b> 2018-06-21 9 h 51 <b>Transmission :</b> 2018-06-21 9 h 51	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Courrier Champion 3750 Crémazie est suite 102 Montréal, QC, H2A 1B6	<a href="#">Monsieur Luigi Panichella</a> Téléphone : 514 385-3344 Télécopieur : 514 385-9474	<b>Commande : (1460471)</b> 2018-06-21 11 h 22 <b>Transmission :</b> 2018-06-21 11 h 22	2967199 - 18-15836 Addenda #1 2018-07-04 15 h 08 - Télécopie 2973040 - 18-15836 Addenda 2 2018-07-17 11 h 48 - Télécopie

2973045 - 18-15836  
 Addenda 2 Rapport  
 2018-07-17 11 h 54 -  
 Messagerie  
 2977730 - 18-15836  
 Addenda #3  
 2018-07-27 11 h 01 -  
 Télécopie  
 2977878 - 18-15836  
 Addenda #4  
 2018-07-27 15 h 20 -  
 Télécopie  
 Mode privilégié (devis) :  
 Télécopieur  
 Mode privilégié (plan) :  
 Messagerie (Purolator)

Duclos Ringuette Inc  
 991 Boul. Lionel-Boulet  
 Varennes, QC, J3X 1P7

[Monsieur Normand  
 Duclos](#)  
 Téléphone : 450  
 652-2028  
 Télécopieur : 450  
 652-5880

**Commande : (1468410)**  
 2018-07-12 11 h  
**Transmission :**  
 2018-07-12 11 h

2967199 - 18-15836  
 Addenda #1  
 2018-07-12 11 h -  
 Téléchargement  
 2973040 - 18-15836  
 Addenda 2  
 2018-07-17 11 h 47 -  
 Courriel  
 2973045 - 18-15836  
 Addenda 2 Rapport  
 2018-07-17 11 h 50 -  
 Courriel  
 2977730 - 18-15836  
 Addenda #3  
 2018-07-27 11 h 01 -  
 Courriel  
 2977878 - 18-15836  
 Addenda #4  
 2018-07-27 15 h 19 -  
 Courriel  
 Mode privilégié (devis) :  
 Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) :  
 Courrier électronique

Globex Courrier Express Intl. Inc.  
 2267 rue Guénette  
 Montréal, QC, H4R 2E9  
<http://www.globexcourrier.com>

[Monsieur Charles  
 Fortin](#)  
 Téléphone : 514  
 739-7977  
 Télécopieur : 514  
 739-6377

**Commande : (1461011)**  
 2018-06-22 11 h 08  
**Transmission :**  
 2018-06-22 11 h 08

2967199 - 18-15836  
 Addenda #1  
 2018-07-04 15 h 07 -  
 Courriel  
 2973040 - 18-15836  
 Addenda 2  
 2018-07-17 11 h 47 -  
 Courriel  
 2973045 - 18-15836  
 Addenda 2 Rapport  
 2018-07-17 11 h 50 -  
 Courriel  
 2977730 - 18-15836  
 Addenda #3  
 2018-07-27 11 h 01 -  
 Courriel  
 2977878 - 18-15836  
 Addenda #4

			2018-07-27 15 h 19 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Intelcom Courrier Canada Inc. 1380, rue Williams 200 Montréal, QC, H3C 1R5	<a href="#">Madame Julie Brind'Amour</a> Téléphone : 514 937-7921 Télécopieur : 514 380-2325	<b>Commande : (1472674)</b> 2018-07-24 15 h 17 <b>Transmission :</b> 2018-07-24 15 h 17	2967199 - 18-15836 Addenda #1 2018-07-24 15 h 17 - Téléchargement 2973040 - 18-15836 Addenda 2 2018-07-24 15 h 17 - Téléchargement 2973045 - 18-15836 Addenda 2 Rapport 2018-07-24 15 h 17 - Téléchargement 2977730 - 18-15836 Addenda #3 2018-07-27 11 h 01 - Courriel 2977878 - 18-15836 Addenda #4 2018-07-27 15 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES MESSAGERIES DU GRAND MONTREAL INC. 4151, rue Beaubien Est Montréal, QC, H1T 1S3 <a href="http://www.mgmcourrier.com">http://www.mgmcourrier.com</a>	<a href="#">Monsieur Sylvain Couture</a> Téléphone : 514 596-2626 Télécopieur : 514 529-5336	<b>Commande : (1468089)</b> 2018-07-11 15 h 43 <b>Transmission :</b> 2018-07-11 15 h 43	2967199 - 18-15836 Addenda #1 2018-07-11 15 h 43 - Téléchargement 2973040 - 18-15836 Addenda 2 2018-07-17 11 h 47 - Courriel 2973045 - 18-15836 Addenda 2 Rapport 2018-07-17 11 h 50 - Courriel 2977730 - 18-15836 Addenda #3 2018-07-27 11 h 01 - Courriel 2977878 - 18-15836 Addenda #4 2018-07-27 15 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Planète Courrier Inc. 5447 François Cusson arr. Lachine	<a href="#">Monsieur Stéphane Boudreau</a> Téléphone : 514	<b>Commande : (1461075)</b> 2018-06-22 12 h <b>Transmission :</b> 2018-06-22 12 h	2967199 - 18-15836 Addenda #1 2018-07-04 15 h 08 - Télécopie

Montréal, QC, H8T 3J4  
<http://www.planetecourrier.com>

631-9117  
 Télécopieur : 514  
 631-3117

2973040 - 18-15836  
 Addenda 2  
 2018-07-17 11 h 48 -  
 Télécopie  
 2973045 - 18-15836  
 Addenda 2 Rapport  
 2018-07-17 11 h 55 -  
 Messagerie  
 2977730 - 18-15836  
 Addenda #3  
 2018-07-27 11 h 01 -  
 Télécopie  
 2977878 - 18-15836  
 Addenda #4  
 2018-07-27 15 h 20 -  
 Télécopie  
 Mode privilégié (devis) :  
 Télécopieur  
 Mode privilégié (plan) :  
 Messagerie (Purolator)

Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement  
 255, boul. Crémazie Est  
 4e étage, bureau 400  
 Montréal, QC, H2M 1L5  
<http://www.ville.montreal.qc.ca>

Monsieur  
Sébastien Biguet  
 Téléphone : 514  
 872-7446  
 Télécopieur : 514  
 872-0863

**Commande : (1462352)**  
 2018-06-27 13 h 34  
**Transmission :**  
 2018-06-27 13 h 34

2967199 - 18-15836  
 Addenda #1  
 2018-07-04 15 h 07 -  
 Courriel  
 2973040 - 18-15836  
 Addenda 2  
 2018-07-17 11 h 47 -  
 Courriel  
 2973045 - 18-15836  
 Addenda 2 Rapport  
 2018-07-17 11 h 50 -  
 Courriel  
 2977730 - 18-15836  
 Addenda #3  
 2018-07-27 11 h 01 -  
 Courriel  
 2977878 - 18-15836  
 Addenda #4  
 2018-07-27 15 h 19 -  
 Courriel  
 Mode privilégié (devis) :  
 Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) :  
 Courrier électronique



**Dossier # : 1188034011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année, du 04 Janvier 2019 au 03 Janvier 2020, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres 15-14232 (6 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année, du 04 Janvier 2019 au 03 Janvier 2020, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2018-10-30 14:47

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1188034011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année, du 04 Janvier 2019 au 03 Janvier 2020, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres 15-14232 (6 soum.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but d'améliorer et optimiser la gestion de son parc de véhicules et équipements municipaux, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant. Conséquemment, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est responsable de l'entretien et de l'acquisition des véhicules et équipements qui seront mis à disposition des arrondissements et des services centraux.

Le 17 Décembre 2015, le Conseil d'agglomération approuvait un contrat, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard. Le contrat comprenait deux options de prolongation d'une durée 12 mois, pour un lien contractuel maximal de 5 ans. Ainsi, le SMRA souhaite se prévaloir de la première option de prolongation d'une année, de façon à prolonger le contrat du 04 Janvier 2019 jusqu'au 03 Janvier 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG15 0778 - 17 Décembre 2015 :** Conclure avec les firmes Énergie Valero inc. (20 226 835,78 \$) et la firme Pepco Énergie Corp. (7 450 697,82 \$) des ententes-cadres collectives pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard pour une période de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune, suite à l'appel d'offres public 15-14232 (6 soum.).

**CG14 0588 - 18 Décembre 2014 :** Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel

que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

**CG13 0468 - 19 Décembre 2013 :** Autoriser l'option visant la prolongation annuelle des ententes-cadres collectives avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) et Énergie Valéro inc. (anciennement Ultramar Itée) pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard tel que prévu à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

**CG13 0449 - 28 Novembre 2013 :** Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, d'essence super et diesel arctique, à la compagnie 1714141 Alberta Ltd ( Les Pétroles Parkland); contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'un an. Appel d'offres 11-11737 (2 soumissions)

**CG11 0451 - 22 Décembre 2011 :** Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de deux ans, avec possibilité de deux renouvellements annuels, avec TransMontaigne Marketing Canada inc. et Ultramar Itée pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard - Appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

## DESCRIPTION

Ce dossier vise à exercer une option de prolongation prévue au contrat pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, et ce pour la période du 04 Janvier 2019 jusqu'au 03 Janvier 2020, avec les firmes Énergie Valero Inc et Pepco Énergie Corp, pour un montant total estimé de 20 855 763,77 \$, taxes incluses. Des avis écrits ont été envoyés aux fournisseurs afin de signifier la volonté de bénéficier de l'option de prolongation pour la prochaine année. Suite à une réponse positive des fournisseurs, le SMRA souhaite procéder à la prolongation des ententes.

Les carburants cités au présent document sont requis afin d'assurer les besoins opérationnels de la Ville. Ils répondent aux besoins énergétiques de la Ville et de ses partenaires tant au niveau des véhicules, des équipements fixes et mobiles ainsi que pour les équipements de chauffage de plusieurs immeubles municipaux. A titre d'exemple, l'Essence Super Sans Plomb est utilisé par l'arrondissement de Montréal-Nord, Ville Mont-Royal et le Port de Plaisance de Lachine. Le Diesel coloré et le Mazout peuvent servir à alimenter la Station d'épuration des eaux usées, quand celle-ci manque de gaz.

Les dépenses de carburants en dollars pour la période écoulée du contrat (36 mois) s'établissent comme suit:

<b><i>Fournisseurs</i></b>	<b><i>Dépense des 19 arrondissements et 15 services centraux</i></b>	<b><i>Dépense des 13 villes reconstituées</i></b>	<b><i>Dépense totale (taxes incluses)</i></b>
<b>Énergie Valéro inc.</b>	11 207 358,63\$	2 813 557,41\$	<b>14 020 916,04\$</b>
<b>Pepco Énergie Corp</b>	72 402,64\$	2 064 501,42\$	<b>2 136 904,06\$</b>

## JUSTIFICATION

Les critères utilisés de façon générale afin de déterminer le recours ou non à une clause de prolongation sont les suivants :

- Est-ce que la situation du marché a évolué depuis notre dernière sollicitation? Si oui, des indices nous permettent-ils de croire qu'une nouvelle sollicitation devrait être avantageuse, équivalente ou défavorable (Exemples : Y a-t-il plus ou moins de fournisseurs actifs? Y a-t-il une guerre de prix actuellement? Quels sont les résultats obtenus par d'autres organisations comparables?, Y a-t-il de nouveaux produits substitués? etc.)
- Nos besoins ont-ils évolué de façon considérable? (Achetons-nous plus, moins, projetons-nous une variation de volume en raison d'un projet spécial? etc.)
- Quelle a été notre satisfaction concernant les produits ou services achetés, les délais de livraison, etc. durant la période initiale du contrat?

Ces critères nous ont menés à recommander la prolongation de ce contrat. En effet, il nous paraissait risqué de solliciter le marché considérant :

- les excellents résultats obtenus lors de la sollicitation de marché de 2015 ;
- le nombre de fournisseurs potentiels qui n'a pas augmenté ;
- un escompte très intéressant qui se situe entre 0,0280\$ et 0,0550\$ par litre, selon le type de carburant.
- que les produits substitués ne sont pas matures (électricité). En effet, bien que couvrant les besoins d'approvisionnement en essence régulière au sein des différents postes de carburant de la Ville, ces 2 contrats en vigueur pour le carburant ont pour but de répondre principalement aux besoins des bâtiments. Il s'agit entre autres de la production d'énergie calorifique (chauffage en chaudière), mécanique (moteurs dits thermiques) ou la production d'électricité (génératrice). Il est à préciser que les équipements uniquement alimentés à l'énergie électrique à vocation pour le bâtiment ne sont, soit pas disponibles sur le marché, soit n'offrent pas les mêmes niveaux de rendement exigés ;
- la satisfaction générale de la prestation de services des fournisseurs actuels.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit des ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de divers carburants. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Tous les services corporatifs ainsi que les différents arrondissements pourront faire appel à ces ententes. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Le SMRA a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 20 855 763,77 \$ (taxes incluses) sur 2 ans pour la fourniture d'essences, mazout, diesel arctique et diesel coloré. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation par produit des deux prochaines années et la moyenne de prix des différents carburants en 2018, indexée de 5%.

		<i>Durée: 3 ans du 04 Janvier 2016 au 03 Janvier 2019</i>	<i>Prolongation 1 année : du 04 Janvier 2019 au 03 Janvier 2020</i>
<b>Entente #</b>	<b>Firme</b>	<b>Montant estimé (3 ans)</b>	<b>Estimé (taxes non incluses)</b>

1092509	<b>Énergie Valéro inc.</b>	20 226 835,78 \$	7 446 087,13 \$
1092617	<b>Pepco Énergie Corp</b>	7 450 697,82 \$	2 981 794,76 \$

L'envergure exacte de ce contrat ne peut être déterminée à l'avance puisque le coût réel du carburant fluctue selon les conditions du marché par un mécanisme d'ajustement hebdomadaire basé sur « l'Oil Buyers Guide » (OBG).

L'estimation établie ne représente qu'un potentiel d'approvisionnement et la dépense réelle sera imputée au budget au fur et à mesure de la consommation réelle.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Bien que ce dossier traite de la prolongation des ententes-cadres collectives pour la fourniture de différents types de carburant, le SMRA continue à œuvrer pour l'atteinte des objectifs de réduction de GES (gaz à effet de serre), de qualité de l'air (émission de particules dans l'air) et d'élimination de nuisances sonores, tels que définis dans les orientations de la Politique verte de matériel roulant 2016-2020. Dans ce sens, il faut souligner que la prolongation de ces ententes cadres a pour but de rationaliser et optimiser l'utilisation des carburants par le regroupement des activités entre les divers arrondissements et services centraux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces ententes-cadres visent l'approvisionnement en vrac et la livraison dans les réservoirs de la Ville de ces divers carburants. Cela permet à la Ville de Montréal de réaliser d'importantes économies par rapport aux prix à la pompe.

Sans la prolongation de ces ententes-cadres, la principale alternative serait l'acquisition des carburants à la pompe de détaillants.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2018 : émission du bon de commande.

04 Janvier 2019 jusqu'au 03 Janvier 2020 : prolongation du contrat pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohammed BOUTOUBA  
Agent de recherche

**Tél :** 5148726523  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-10-22

Philippe SAINT-VIL  
c/d planification et soutien aux operations  
(mra)

**Tél :** 514 872-1080  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2018-10-26

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## PAR COURRIEL

Le 1er octobre 2018

Monsieur Luc Pépin  
Pepco Energie Corp.  
10220 boul. Louis-H-Lafontaine  
Montréal (Québec) H1J 2T3

Courriel : lpepin@pepco.ca

**Objet : Renouvellement de contrat  
Appel d'offres n° 15-14232  
Fourniture de carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de  
Montréal**

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca) **au plus tard le 3 octobre 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

Luc Pepin

Nom en majuscules et signature

9 octobre, 2018

Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Matthieu Crôteau  
Agent d'approvisionnement II  
Courriel : [matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca)  
Tél. : 514 872-6777

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## PAR COURRIEL

Le 1 octobre 2018

Monsieur Richard Blouin  
Énergie Valero inc.  
1801, avenue McGill College, bureau 1300  
Montréal (Québec) H3A 2N4

Courriel : richard.blouin@valero.com

**Objet : Renouvellement de contrat  
Appel d'offres n° 15-14232  
Fourniture de carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de  
Montréal**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

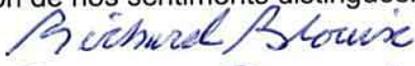
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca) **au plus tard le 3 octobre 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

  
RICHARD BLOUIN  
Nom en majuscules et signature

01/10/2018  
Date

Je refuse le renouvellement :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date

Matthieu Crôteau  
Agent d'approvisionnement II  
Courriel : [matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca](mailto:matthieucroteau@ville.montreal.qc.ca)  
Tél. : 514 872-6777



**Dossier # : 1187348001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la performance organisationnelle , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : SIA Partenaires inc. (984 042,28 \$, taxes incluses) et KPMG S.R.L. (1 291 744,13 \$, taxes incluses) pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle / Appel d'offres public no 18-17085 – 12 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17085 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Firme	Somme maximale taxes incluses	Échéance	Contrat
SIA Partenaires inc.	984 042,28 \$	31 décembre 2021	1
KPMG S.R.L.	1 291 744,13 \$	31 décembre 2021	2

3. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la performance organisationnelle, et ce, au rythme des besoins à combler pour une période comprise entre la date d'octroi et le 31 décembre 2021.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-25 17:10

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187348001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la performance organisationnelle , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : SIA Partenaires inc. (984 042,28 \$, taxes incluses) et KPMG S.R.L. (1 291 744,13 \$, taxes incluses) pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle / Appel d'offres public no 18-17085 – 12 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours des quatre dernières années, une vaste réforme administrative a été entreprise à la Ville de Montréal dans le but d’offrir de meilleurs services aux citoyens au meilleur coût. C’est dans cet esprit que 11 chantiers d’amélioration de la performance, pilotés par le Service de la performance organisationnelle (SPO), ont été mis en place afin d’identifier des opportunités d’apporter des changements significatifs sur plusieurs plans au sein de la fonction publique.

Une transformation importante de l’organisation et du fonctionnement de plusieurs fonctions municipales est ainsi amorcée. Les gestionnaires et leurs équipes sont engagés dans plusieurs initiatives de révision de leurs domaines d’affaires de manière à simplifier les processus, tout en s’inspirant des meilleures pratiques.

En parallèle de ces démarches, plusieurs unités administratives de la Ville revoient leurs façons de faire dans le but d’accroître l’imputabilité et d’optimiser les ressources utilisées, misant ainsi sur l’efficacité et l’efficience.

Afin d’appuyer les unités administratives dans la révision de l’organisation et de leur fonctionnement, la Ville, par l’entremise du SPO, requiert des services professionnels spécialisés en performance organisationnelle. C’est pourquoi des ententes-cadres pour des services-conseils en optimisation de la performance ont été mises en place ces dernières années et qu’il est recommandé de conclure de nouvelles ententes-cadres; les précédentes venant à échéance le 31 décembre 2018. Celles-ci constitueront un moyen efficace pour soutenir les démarches d’amélioration que les unités administratives entreprendront au cours des prochaines années. Elles offriront aussi au SPO l’accès à des expertises qu’il ne possède pas, en plus de lui permettre d’accroître temporairement sa capacité de réalisation.

L'appel d'offres public no 18-17085 a été lancé le 9 juillet 2018. Il a été publié dans le quotidien Le Devoir et dans le système SÉAO. L'ouverture des soumissions s'est faite le 20

septembre 2018, soit après soixante-quatorze (74) jours de publication. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0135 - 25 février 2016 – Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L. (1 700 000 \$, taxes incluses) et Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. (1 000 000 \$, taxes incluses), pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle, jusqu'au 31 décembre 2018 / Appel d'offres public 15-14864 (12 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.  
CG12 0361 - 27 septembre 2012 – Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Raymond Chabot Grant Thornton et Cie pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle pour une somme maximale de 3 500 000 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 12-12276 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE08 1770 – 1<sup>er</sup> octobre 2008 – Octroi de contrat de services professionnels à la firme Groupe-conseil CFC inc. pour des services en optimisation de la performance organisationnelle – montant maximal de 450 000 \$.

## **DESCRIPTION**

Il est recommandé de retenir la firme SIA Partenaires inc. (contrat 1) et la firme KPMG S.R.L. (contrat 2) afin d'obtenir des services professionnels de spécialistes en optimisation de la performance organisationnelle pour une somme maximale de 984 042,28 \$ et 1 291 744,13 \$ respectivement, taxes incluses, pour la période comprise entre la date d'octroi et le 31 décembre 2021.

Les gestionnaires de la Ville sont engagés dans plusieurs initiatives de révision de leur domaine d'affaires, de manière à en simplifier le fonctionnement, en accroître l'efficacité et à en optimiser les ressources tout en s'inspirant des meilleures pratiques. L'expertise dans tous domaines n'est pas disponible au sein de l'organisation et il est courant qu'une organisation de la taille de la Ville de Montréal ait parfois recours à l'aide de conseillers externes.

Durant les trois dernières années, il y a eu une demande soutenue de services-conseils en optimisation de la performance de la part des unités administratives. En effet, le Service de la performance organisationnelle reçoit fréquemment des demandes de cette nature. Dans le cadre des ententes-cadres de services professionnels précédentes, en cours jusqu'au 31 décembre 2018, 36 mandats ont été confiés aux deux firmes externes en lice. Ceci témoigne des besoins réels de l'organisation, sans compter que les ententes-cadres servent également à répondre aux besoins de la Direction générale, par exemple, en ce qui a trait à l'optimisation d'un domaine d'affaires ou encore à la réalisation d'un mandat à courte échéance alors que toutes les ressources du SPO sont investies dans des projets en cours.

Les taux horaires négociés dans une entente-cadre sont nettement avantageux (-20 % à -30 %) comparativement à ceux qui pourraient être obtenus par une négociation à la pièce par plusieurs unités administratives en parallèle. Une entente-cadre permet également une réduction importante des délais et des coûts rattachés au processus d'approvisionnement répétitif visant à acquérir des services-conseils en optimisation de la performance. L'optique envisagée dans l'octroi de deux contrats de services professionnels au lieu d'un seul réside dans le fait d'offrir la chance à de plus petites firmes de soumissionner, qui possèdent potentiellement une expertise plus pointue dans certains domaines d'optimisation ainsi que la prémisses de pouvoir bénéficier d'un plus grand bassin d'experts aux expertises variées.

Le Service de la performance organisationnelle concentre toute l'énergie de ses ressources sur la réalisation des chantiers d'amélioration de la performance et des dossiers d'architecture d'affaires ainsi que sur les démarches d'étalonnage. Il ne peut actuellement

répondre à toutes les demandes des unités administratives qui souhaitent obtenir des services-conseils et un accompagnement pour réaliser des projets d'optimisation spécialisés, ponctuels et de courte durée. La conclusion d'ententes-cadres de ce type n'engagera pas automatiquement de dépense pour la Ville, mais permettra de dégager la latitude nécessaire, qui sera utilisée au besoin, pour optimiser les activités démontrant les gains d'efficacité potentiels les plus probants.

Ainsi, selon les priorités de la Direction générale et pour répondre aux besoins exprimés par les unités administratives, le recours à des spécialistes externes sera parfois nécessaire. Ces derniers seront appelés à réaliser des mandats dans plusieurs domaines d'affaires de la Ville et fourniront l'expertise de différentes natures, notamment :

- Balisage des meilleures pratiques et étalonnage de performance
- Planification stratégique et analyse financière
- Amélioration continue
- Optimisation des processus d'affaires
- Tableau de bord de performance
- Ateliers de travail de type Kaizen et entretiens divers
- Mesure et évaluation de la performance organisationnelle

## **JUSTIFICATION**

### **Analyse des soumissions :**

Il y a eu trente-trois (33) preneurs du cahier des charges, dont sept (7) firmes ayant déposé une soumission. De ces firmes, cinq (5) ont soumissionné pour chacun des deux contrats et deux (2) pour un seul pour un total de douze (12) soumissions. De ces soumissions, les offres des douze (12) soumissionnaires ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les deux (2) contrats soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui ont obtenu le meilleur pointage final à la suite de l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de service qualitative et le pointage final a ensuite été établi à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

La rencontre du comité de sélection a été tenue le 4 octobre 2018. Les soumissions reçues au plus tard le 20 septembre 2018 pour les deux (2) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection décrits dans l'appel d'offres 18-17085.

Huit (8) soumissions de cinq (5) firmes ont obtenu un pointage intérimaire minimum de 70 %. De plus, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, un soumissionnaire ne peut obtenir plus d'un contrat avec la même équipe d'intervenants proposée. Par conséquent, un soumissionnaire qui se voyait attribuer un contrat devenait automatiquement non conforme pour le suivant s'il ne présentait pas une deuxième équipe dont tous les professionnels sont différents de la première équipe pour le second contrat.

Les contrats sont à octroyer selon les montants soumissionnés qui constituent les enveloppes budgétaires qui couvrent la période totale des contrats. Ces limites budgétaires incluent toutes les dépenses admissibles, les dépenses accessoires ainsi que les taxes applicables.

La Ville attribue chaque contrat aux adjudicataires qui ont obtenu le meilleur pointage final à la suite de l'évaluation des propositions en vertu des critères décrits dans l'appel d'offres 18-17085.

**Contrat 1 :** 984 042,28 \$ (taxes incluses) pour un total de 8 300 heures, pointage intérimaire de 83,33 % et pointage final de 1,35.

**Contrat 2 :** 1 291 744,13 \$ (taxes incluses) pour un total de 7 700 heures, pointage intérimaire de 95 % et pointage final de 1,12.

**Résultats de l'appel d'offres :**

**Contrat 1 :**

Le comité de sélection recommande de retenir la firme SIA Partenaires inc. qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 1.

La proposition est basée sur les heures prévisionnelles estimées pour le contrat 1. L'estimation a été établie pour chacun des intervenants qui seront affectés à la réalisation des mandats au cours des trois prochaines années. Les heures prévisionnelles ont été fournies dans le bordereau de prix comme suit :

<b>Intervenant</b>	<b>Heures prévisionnelles</b>
Associé expert en performance organisationnelle	275
Directeurs principaux, directeurs et conseillers principaux	2 150
Conseillers et analystes	5 875
<b>Total</b>	<b>8 300</b>

Le tableau suivant résume les résultats obtenus à la suite de l'analyse des soumissions par le comité de sélection :

Soumissions conformes	Pointage intérimaire (%)	Pointage final	Total du contrat (incluant les taxes)
1- <b>Firme ayant obtenu la meilleure note totale</b> : SIA Partenaires <del>inc.</del>	83,33	1,35	984 042,28 \$
2- KPMG S.R.L.	95,00	1,05	1 380 849,75 \$
3- CIM Conseil en Immobilisation et Management <del>inc.</del>	84,33	1,00	1 348 081,88 \$
4- Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	79,67	0,95	1 359 148,22 \$
5- PricewaterhouseCoopers <del>s.r.l/ s.e.n.c.r.l.</del>	84,50	0,93	1 405 569,38 \$
<b>Dernière estimation réalisée par la Ville</b>			1 403 269,88 \$
<b>Écart entre la dernière estimation de la Ville et l'adjudicataire (\$)</b> (l'adjudicataire - estimation) :			-419 227,60 \$
<b>Écart entre la dernière estimation de la Ville et l'adjudicataire (%)</b> (l'adjudicataire - estimation) / estimation X 100)) :			-29,9 %
<b>Écart entre celui ayant obtenu le 2<sup>e</sup> pointage final et l'adjudicataire (\$)</b> (2 <sup>e</sup> meilleur pointage final - adjudicataire) :			396 807,47 \$
<b>Écart entre celui ayant obtenu le 2<sup>e</sup> pointage final et l'adjudicataire (%)</b> (2 <sup>e</sup> meilleur pointage final - adjudicataire) / adjudicataire X 100)) :			40,3 %

### Contrat 2 :

Le comité de sélection recommande de retenir la firme KPMG S.R.L. qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2.

La proposition pour le contrat 2 est basée également sur les heures prévisionnelles estimées. L'estimation a été établie pour chacun des intervenants qui seront affectés à la réalisation des mandats au cours des trois prochaines années. Les heures prévisionnelles ont été fournies dans le bordereau de prix comme suit :

Intervenant	Heures prévisionnelles
Associé expert en performance organisationnelle	250
Directeurs principaux, directeurs et conseillers principaux	2 000
Conseillers et analystes	5 450
<b>Total</b>	<b>7 700</b>

Le tableau suivant résume les résultats obtenus à la suite de l'analyse des soumissions par le comité de sélection :

Soumissions conformes	Pointage intérimaire (%)	Pointage final	Total du contrat (incluant les taxes)
1- <b>Firme ayant obtenu la meilleure note totale : KPMG S.R.L.</b>	95,00	1,12	1 291 744,13 \$
2- Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	79,67	1,03	1 260 413,44 \$
3- CIM Conseil en Immobilisation et Management inc.	78,33	1,03	1 250 353,13 \$
<b>Dernière estimation réalisée par la Ville</b>			1 301 517,00 \$
<b>Écart entre la dernière estimation de la Ville et l'adjudicataire (\$)</b> (l'adjudicataire - estimation) :			-9 773 \$
<b>Écart entre la dernière estimation de la Ville et l'adjudicataire (%)</b> (l'adjudicataire - estimation) / estimation X 100)) :			-0,8 %
<b>Écart entre celui ayant obtenu le 2<sup>e</sup> pointage final et l'adjudicataire (\$)</b> (2 <sup>e</sup> meilleur pointage final - adjudicataire) :			-31 330,69 \$
<b>Écart entre celui ayant obtenu le 2<sup>e</sup> pointage final et l'adjudicataire (%)</b> (2 <sup>e</sup> meilleur pointage final - adjudicataire) / adjudicataire X 100)) :			-2,4 %

L'écart négatif du contrat 2 entre le deuxième soumissionnaire conforme ayant obtenu le second meilleur pointage final (Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.), qui s'élève à - 31 330,69 \$, et l'adjudicataire (KPMG S.R.L.), s'explique par le fort pointage final de ce dernier, soit 1,12 par rapport à 1,03 pour le deuxième soumissionnaire en lice, et ce, malgré le prix plus élevé.

Ce dossier n'a pas à être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étude, car les contrats ne répondent pas aux critères d'examen.

#### **Dernière estimation réalisée :**

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction :

- du nombre d'heures que le SPO souhaite obtenir de chacun des types d'intervenants afin de combler les besoins de la Ville;
- du taux d'encadrement et d'implication des associés sur les mandats réalisés au cours des cinq (5) dernières années par l'entremise des ententes-cadres;
- des taux horaires observés chez plusieurs firmes-conseils au cours des dix-huit (18) derniers mois.

Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Les écarts entre les adjudicataires et l'estimation interne sont les suivants :

**Contrat 1 :** -419 227,60 \$ ou -29,9 %

**Contrat 2 :** -9 773 \$ ou -0,8 %

Conformément au Décret 435-2015 du gouvernement du Québec, daté du 27 mai 2015 et entré en vigueur le 2 novembre 2015, une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers est requise si le montant de la dépense est supérieur ou égal à 1 000 000 \$,

Dans le présent appel d'offres, le premier adjudicataire recommandé, SIA Partenaires inc., a soumissionné pour un montant en deçà de 1 000 000 \$. Le second adjudicataire recommandé, KPMG S.R.L., qui a présenté une offre s'élevant à 1 291 744,13 \$, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers depuis le 23 août 2016. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les mandats d'optimisation de la performance organisationnelle se feront au rythme des besoins des unités administratives après approbation par le directeur du SPO et selon les priorités de la Direction générale. Chacun des mandats confiés aux firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total maximal de 2 275 786,41 \$ incluant les taxes applicables pour les deux contrats sur une période de trois (3) années et un (1) mois, comprise entre la date d'octroi et le 31 décembre 2021. Les services centraux et les arrondissements de la Ville pourront consommer à même cette entente. Cette entente pourrait donc engager des dépenses d'agglomération.

Puisque ces deux ententes-cadres n'impliquent pas automatiquement de dépense, mais seront utilisées qu'au besoin, une partie du budget requis est prévue dans le budget de fonctionnement du SPO et est répartie entre les années 2018, 2019, 2020 et 2021.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas où le contrat n'est pas accordé, les gestionnaires de la Ville n'auraient pas le soutien spécialisé nécessaire pour entreprendre et compléter une révision exhaustive de l'organisation de leur domaine d'affaires afin d'en optimiser le fonctionnement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication à la présente étape.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les contrats se termineront le 31 décembre 2021 ou à l'atteinte de la dépense maximale autorisée.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent appel d'offres pour services professionnels respecte tous les lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le Règlement sur la gestion contractuelle.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Matthieu CROTEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra DANTISTE  
Secrétaire de direction

**Tél :** 514 872-8257  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-19

Simon CLOUTIER  
Directeur

**Tél :** 514 872-0873  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Simon CLOUTIER  
Directeur

**Tél :** 514 872-0873  
**Approuvé le :** 2018-10-19

## ANNEXE 7.00 G - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMF

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)



Le 23 août 2016

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.  
A/S MONSIEUR JOHN GORDON  
393, UNIVERSITY  
BUREAU 1100  
TORONTO (ON) M5G 2N9

N° de décision : 2016-CPSM-1045669  
N° de client : 3000744632

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- KPMG LLP
- KPMG S.R.L.
- KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 août 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Québec**  
Place de la Cité, tour Cominar  
3640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 528-0337  
Télécopieur : 418 528-0810  
Numéro sans frais : 1 877 528-0337

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

**Montréal**  
600, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 245, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G7  
Téléphone : 514 398-0337  
Télécopieur : 514 373-3090

**Louis Letellier**  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Dossier # : 1187348001**

**Unité administrative responsable :** Service de la performance organisationnelle , Direction , -

**Objet :** Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : SIA Partenaires inc. (984 042,28 \$, taxes incluses) et KPMG S.R.L. (1 291 744,13 \$, taxes incluses) pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle / Appel d'offres public no 18-17085 – 12 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



18-17085 Intervention Lot 1.xls



18-17085 TableauRésultatComitéSélection Lot 1.pdf



18-17085 Intervention Lot 2.xls



18-17085 TableauRésultatComitéSélection Lot 2.pdf



18-17085 PV.pdf



18-17085)DetCah.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Matthieu CROTEAU  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél : 514 872-6777**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-25

Pierre GATINEAU  
Chef de division  
**Tél : 514-872-0349**  
**Division : Acquisition**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

<input type="text" value="6467369 Canada inc.(Service conseil Mindcore)"/>	<input type="text" value="Pointage intérimaire &lt; 70%"/>
<input type="text" value="McKinsey &amp; Company Canada"/>	<input type="text" value="Pointage intérimaire &lt; 70%"/>

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
KPMG S.R.L.	1 380 849.75 \$	<input type="checkbox"/>	
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	1 359 148.22 \$	<input type="checkbox"/>	
CIM Conseil en Immobilisation et Management inc.	1 348 081.88 \$	<input type="checkbox"/>	
PricewaterhouseCoopers s.r.l/ s.e.n.c.r.l.	1 450 569.38 \$	<input type="checkbox"/>	
SIA Partenaires inc.	984 042.28 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1

### Information additionnelle

Parmi les firmes s'étant procurés les documents d'appel d'offres et n'ayant pas déposé de proposition, les raisons de désistement évoquées sont les suivantes: 4 des firmes ne possédaient pas suffisamment de ressources disponibles, les mandats se trouvaient hors de la zone géographique d'opération d'une des firmes et les engagements d'une autre firme ne permettaient pas de réaliser les mandats à temps. Les autres firmes ne nous ont pas fourni de raison malgré la relance effectuée.

Préparé par :

Le

-  -

18-17085 - Acquisition de services professionnels pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise des intervenants</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>LOT 1</i>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
KPMG S.R.L.	4,67	9,00	24,33	27,67	29,33	95,00	1 380 849,75 \$	<b>1,05</b>	2	<b>Heure</b>	jeudi 04-10-2018
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	4,67	7,00	19,33	23,67	25,00	79,67	1 359 148,22 \$	<b>0,95</b>	4	<b>Lieu</b>	255, boul. Crémazie Est, salle 446
CIM Conseil en Immobilisation et Management inc. - Lot 1	4,33	5,00	21,67	27,00	26,33	84,33	1 348 081,88 \$	<b>1,00</b>	3		
PricewaterhouseCoopers s.r.l./ s.e.n.c.r.l.	3,50	7,67	22,00	26,33	25,00	84,50	1 450 569,38 \$	<b>0,93</b>	5		10000
6467369 Canada inc.(Service conseil Mindcore)	4,67	8,00	14,33	21,00	20,33	68,33			Non conforme		
SIA Partenaires inc.	4,00	8,00	21,33	26,33	23,67	83,33	984 042,28 \$	<b>1,35</b>	1		
McKinsey & Company Canada	4,33	5,00	15,00	16,67	20,33	61,33			Non conforme		
0						-					
0						-					
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Matthieu Crêteau</b>										

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
KPMG S.R.L.	1 291 744.13 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	1 260 413.44 \$	<input type="checkbox"/>	
CIM Conseil en Immobilisation et Management inc.	1 250 353.13 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Parmi les firmes s'étant procurés les documents d'appel d'offres et n'ayant pas déposé de proposition, les raisons de désistement évoquées sont les suivantes: 4 des firmes ne possédaient pas suffisamment de ressources disponibles, les mandats se trouvaient hors de la zone géographique d'opération d'une des firmes et les engagements d'une autre firme ne permettaient pas de réaliser les mandats à temps. Les autres firmes ne nous ont pas fourni de raison malgré la relance effectuée.

Préparé par :

Le  -  -

18-17085 - Acquisition de services professionnels pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise des intervenants</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>LOT 2</i>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	jeudi 04-10-2018
KPMG S.R.L.	4,67	9,00	24,33	27,67	29,33	95,00	1 291 744,13 \$	1,12	<b>1</b>	<b>Heure</b>	13 h 30
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	4,67	7,00	19,33	23,67	25,00	79,67	1 260 413,44 \$	1,03	2	<b>Lieu</b>	255, boul. Crémazie Est, salle 446
CIM Conseil en Immobilisation et Management inc. - Lot 2	4,33	5,00	21,67	27,00	20,33	78,33	1 250 353,13 \$	1,03	3		Multiplicateur d'ajustement
6467369 Canada inc.(Service conseil Mindcore)	4,67	8,00	14,33	21,00	20,33	68,33			Non conforme		
McKinsey & Company Canada	4,33	5,00	15,00	16,67	20,33	61,33			Non conforme		
0						-		-			
0						-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Matthieu Crôteau</b>										



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 18-17085

**Numéro de référence** : 1179456

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Acquisition de services professionnels pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ALIA CONSEIL inc. 2960, boul. Laurier bureau 570 Québec, QC, G1V 4S1 <a href="http://www.aliaconseil.com">http://www.aliaconseil.com</a>	<a href="#">Madame Catherine Privé</a> Téléphone : 514 595-0701 Télécopieur : 514 281-1282	<b>Commande : (1466686)</b> 2018-07-09 13 h 30 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 13 h 30	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Alithya Services-Conseils inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 <a href="http://www.alithya.com">http://www.alithya.com</a>	<a href="#">Madame Josée Turcotte</a> Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	<b>Commande : (1466631)</b> 2018-07-09 12 h 38 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 12 h 38	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Amyot Gelinat s.e.n.c.r.l. 124 rue Saint-Vincent Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J8C 2B1	<a href="#">Monsieur Aziz Lahssaini</a> Téléphone : 450 971-1550 Télécopieur :	<b>Commande : (1468442)</b> 2018-07-12 11 h 34 <b>Transmission :</b> 2018-07-12 11 h 34	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
André Filion & Associés Psychologie industrielle 491 Bonaventure Trois-Rivières, QC, G9A2B6 <a href="https://www.filion.ca/">https://www.filion.ca/</a>	<a href="#">Madame Huguette Trépanier</a> Téléphone : 819 374-7373 Télécopieur : 819 374-0113	<b>Commande : (1466648)</b> 2018-07-09 13 h 04 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 13 h 04	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bell Nordic Inc. Conseil - consulting 100 Alexis Nihon bureau 410 Montréal, QC, H4M 2N9	<a href="#">Madame Josée-Anne Bergeron</a> Téléphone : 514 344-9200 Télécopieur : 514 344-3466	<b>Commande : (1466766)</b> 2018-07-09 14 h 43 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 14 h 43	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Blackburn Tetreault & associés 13 rue de l'Alcazar Blainville, QC, J7B 1R3	<a href="#">Monsieur Sylvain Tetreault</a> Téléphone : 450 971-4931 Télécopieur : 450 434-0428	<b>Commande : (1466877)</b> 2018-07-09 16 h 57 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 16 h 57	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CIM - Conseil 2001, ave McGill College, bureau 2100 Montréal, QC, H3A1G1 <a href="http://www.cim-conseil.qc.ca">http://www.cim-conseil.qc.ca</a>	<a href="#">Madame Andrée Champagne</a> Téléphone : 514 393-4563 Télécopieur :	<b>Commande : (1466712)</b> 2018-07-09 13 h 50 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 13 h 50	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500	<a href="#">Madame Natalie Leroux</a> Téléphone : 514 866-0039	<b>Commande : (1467319)</b> 2018-07-10 13 h 19	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel

Montréal, QC, H3B 4W5 <a href="http://www.cofomo.com">http://www.cofomo.com</a>	Télécopieur : 514 866-0900	<b>Transmission :</b> 2018-07-10 13 h 19	2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 <a href="http://www.cgi.com">http://www.cgi.com</a>	<a href="#">Monsieur Michel Blain</a> Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	<b>Commande : (1466858)</b> 2018-07-09 16 h 24 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 16 h 24	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
E3 Services Conseils 19 rue Le Royer Ouest Bureau 304 Montréal, QC, H2Y 1W4	<a href="#">Monsieur P Robert</a> Téléphone : 514 281-1737 Télécopieur :	<b>Commande : (1467371)</b> 2018-07-10 14 h 03 <b>Transmission :</b> 2018-07-10 14 h 03	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
En mode solutions 917, Monseigneur-Grandin Bureau 203 Québec, QC, G1V 3X8 <a href="http://www.enmodesolutions.com">http://www.enmodesolutions.com</a>	<a href="#">Monsieur Jean-Sébastien Bouchard</a> Téléphone : 418 262-3241 Télécopieur :	<b>Commande : (1466612)</b> 2018-07-09 12 h 10 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 12 h 10	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ernst & Young Montréal LLP 900, de Maisonneuve Ouest Bureau 2300 Montréal, QC, H3A 0A8 <a href="http://www.ey.com/CA/en/Home">http://www.ey.com/CA/en/Home</a>	<a href="#">Madame Norma Gaudio</a> Téléphone : 514 879-8166 Télécopieur :	<b>Commande : (1466878)</b> 2018-07-09 16 h 57 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 16 h 57	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 <a href="http://fujitsu.com/ca">http://fujitsu.com/ca</a>	<a href="#">Madame Marjolaine Giguère</a> Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	<b>Commande : (1466750)</b> 2018-07-09 14 h 26 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 14 h 26	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gestion Deloitte s.e.c. 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau#500 Montréal, QC, H3B 0M7 <a href="http://www.deloitte.ca">http://www.deloitte.ca</a>	<a href="#">Madame Tamika Brown</a> Téléphone : 613 751-6696 Télécopieur :	<b>Commande : (1467142)</b> 2018-07-10 10 h 27 <b>Transmission :</b> 2018-07-10 10 h 27	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Edgenda inc. 1751, rue du Marais bureau 300 Québec, QC, G1M0A2 <a href="http://www.edgenda.com">http://www.edgenda.com</a>	<a href="#">Madame Flora Gaffuri</a> Téléphone : 514 670-2344 Télécopieur : 418 626-1244	<b>Commande : (1467381)</b> 2018-07-10 14 h 12 <b>Transmission :</b> 2018-07-10 14 h 12	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Landry et associés CP 624, Succ. B Montréal, QC, H3B 3K3 <a href="http://www.landryconsulting.com">http://www.landryconsulting.com</a>	<a href="#">Monsieur Claude M Landry</a> Téléphone : 514 998-7265 Télécopieur :	<b>Commande : (1467575)</b> 2018-07-10 22 h 57 <b>Transmission :</b> 2018-07-10 22 h 57	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 <a href="http://www.levio.ca">http://www.levio.ca</a>	<a href="#">Madame Kathy Tremblay</a> Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	<b>Commande : (1466768)</b> 2018-07-09 14 h 46 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 14 h 46	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Linovati inc. 3107, avenue des hôtels, suite 21 Québec, QC, G1W 4W5 <a href="http://www.linovati.com">http://www.linovati.com</a>	<a href="#">Monsieur Camil Villeneuve</a> Téléphone : 418 781-5611 Télécopieur : 418 656-0183	<b>Commande : (1469044)</b> 2018-07-13 13 h 10 <b>Transmission :</b> 2018-07-13 13 h 10	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Télécopie 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 46 - Télécopie 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LP Gestion Conseil inc. CP. 1136 Succ Bureau-Chef Saint-Basile-le-Grand, QC, J3N1M6	<a href="#">Madame Line Provencher</a> Téléphone : 514 627-4118 Télécopieur :	<b>Commande : (1484893)</b> 2018-08-29 10 h 20 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 10 h 20	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-29 10 h 20 - Téléchargement 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mallette S.E.N.C.R.L. 200-3075 chemin Quatre-Bourgeois Québec, QC, G1W 5C4 <a href="http://www.mallette.ca">http://www.mallette.ca</a>	<a href="#">Madame Marie-Josée Larocque-Rutizer</a> Téléphone : 418 653-4455 Télécopieur : 418 656-0800	<b>Commande : (1467902)</b> 2018-07-11 11 h 46 <b>Transmission :</b> 2018-07-11 11 h 46	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
McKinsey & Compagnie Canada 1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 4430 Montréal, QC, H3B4W8	<a href="#">Madame Doris Ferron</a> Téléphone : 514 939-6840 Télécopieur : 514 939-6810	<b>Commande : (1466726)</b> 2018-07-09 14 h 01 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 14 h 01	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PLANIFIKA INC. 633, boul. Saint-Joseph-Est, bureau 400, Québec, QC, G1K 3C1 <a href="http://www.planifika.net">http://www.planifika.net</a>	<a href="#">Monsieur Bernard Gaudreault</a> Téléphone : 418 692-0833 Télécopieur :	<b>Commande : (1468110)</b> 2018-07-11 16 h 06 <b>Transmission :</b> 2018-07-11 16 h 06	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PwC Management Services L.P. 1250, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2500 Montréal, QC, H3B4Y1	<a href="#">Madame Nadia Bergeron</a> Téléphone : 514 205-5001 Télécopieur :	<b>Commande : (1467025)</b> 2018-07-10 9 h 04 <b>Transmission :</b> 2018-07-10 9 h 04	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Quantum juricomptable inc. 832, des Hérons Lévis, QC, G6Z 3L6	<a href="#">Madame Caroline Menard</a> Téléphone : 403 707-6002 Télécopieur :	<b>Commande : (1469823)</b> 2018-07-16 17 h 50 <b>Transmission :</b> 2018-07-16 17 h 50	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. 600 De La Gauchetière O. bur. 2000 Montréal, QC, H3B 4L8 <a href="http://www.rcgt.com">http://www.rcgt.com</a>	<a href="#">Madame Annie Givern</a> Téléphone : 514 954-4621 Télécopieur : 514 878-2127	<b>Commande : (1467509)</b> 2018-07-10 16 h 06 <b>Transmission :</b> 2018-07-10 16 h 06	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement

Réseau de transport de la Capitale. 720, des Rocailles Québec, QC, G2J 1A5	<a href="#">Madame KORA ROBERGE</a> Téléphone : 418 627-2351 Télécopieur : 418 641-6716	<b>Commande : (1469777)</b> 2018-07-16 16 h 18 <b>Transmission :</b> 2018-07-16 16 h 18	Mode privilégié : Ne pas recevoir
SC Services de gestion KPMG 1500-600, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal, QC, H3A 0A3	<a href="#">Madame Nada Atmeh</a> Téléphone : 514 840-2568 Télécopieur : 514 840-2443	<b>Commande : (1466879)</b> 2018-07-09 17 h 09 <b>Transmission :</b> 2018-07-09 17 h 09	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Service Conseil Mindcore Inc. 3425 boul de la Pinière Terrebonne, QC, J6X 0A1	<a href="#">Madame Valérie Gilbert</a> Téléphone : 450 416-3500 Télécopieur :	<b>Commande : (1480310)</b> 2018-08-16 14 h 31 <b>Transmission :</b> 2018-08-16 14 h 31	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sia Partenaires inc. (Sia Partners inc.) 19, rue Le Royer Ouest, bureau 304 Montréal, QC, H2Y 1W4	<a href="#">Monsieur Patrick Robert</a> Téléphone : 514 281-1737 Télécopieur : 514 281-1524	<b>Commande : (1492252)</b> 2018-09-19 11 h 57 <b>Transmission :</b> 2018-09-19 11 h 57	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-09-19 11 h 57 - Téléchargement 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-19 11 h 57 - Téléchargement 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-19 11 h 57 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-19 11 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SPB Psychologie organisationnelle 555 boul. Roland-Therrien Bureau 300 Longueuil, QC, J4H4E7 <a href="http://www.spb.ca">http://www.spb.ca</a>	<a href="#">Madame Caroline Leroux</a> Téléphone : 450 646-1022 Télécopieur :	<b>Commande : (1467219)</b> 2018-07-10 11 h 11 <b>Transmission :</b> 2018-07-10 11 h 11	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 <a href="http://www.systematix.com">http://www.systematix.com</a>	<a href="#">Monsieur Pierre Lecavalier</a> Téléphone : 514 393-1363 Télécopieur : 514 393-8997	<b>Commande : (1473237)</b> 2018-07-26 11 h 37 <b>Transmission :</b> 2018-07-26 11 h 37	2990596 - 18-17085 Addenda 1 2018-08-24 14 h 28 - Courriel 2996083 - 18-17085 Addenda 2 (devis) 2018-09-06 15 h 45 - Courriel 2996084 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement 2996085 - 18-17085 Addenda 2 (bordereau) 2018-09-06 15 h 45 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Joliette - Approvisionnement 614, boulevard Manseau Joliette, QC, J6E 3E4 <a href="http://www.ville.joliette.qc.ca">http://www.ville.joliette.qc.ca</a>	<a href="#">Madame Annie Chagnon</a> Téléphone : 450 404-6456 Télécopieur :	<b>Commande : (1470264)</b> 2018-07-17 15 h 46 <b>Transmission :</b> 2018-07-17 15 h 46	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. 105, rue Laurier Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 6K2	<a href="#">Madame Monnie Renouf</a> Téléphone : 450 357-2139 Télécopieur : 450 357-2287	<b>Commande : (1474787)</b> 2018-08-03 7 h 40 <b>Transmission :</b> 2018-08-03 7 h 40	Mode privilégié : Ne pas recevoir



**Dossier # : 1187738003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à l'Université de Sherbrooke pour la diffusion pour les années 2019-2020 des activités de formation établies dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être pour une somme maximale de 322 223,19 \$ , taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré en vertu de la LCV / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure un contrat de services professionnels afin de poursuivre le déploiement des parcours de formations du programme Leaders en Santé, sécurité et mieux-être développés en 2017 et déployés en 2018;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel **l'Université de Sherbrooke** s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 322 223,19 \$ pour les années 2019-2020, taxes incluses, conformément à l'offre de service en annexe et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'autoriser le directeur général à signer le contrat pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service des ressources humaines. Cette dépense a été considérée dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-30 15:57

**Signataire :** Serge LAMONTAGNE

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187738003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à l'Université de Sherbrooke pour la diffusion pour les années 2019-2020 des activités de formation établies dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être pour une somme maximale de 322 223,19 \$ , taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré en vertu de la LCV / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Poursuivre le déploiement des formations conçues par l'Université de Sherbrooke dans le cadre du projet Leadership en santé, sécurité et mieux-être.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 180180 Accorder un contrat de services professionnels à l'Université de Sherbrooke pour la diffusion pour l'année 2018 des activités de formation établies dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être pour une somme maximale de 197 325,84 \$, taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré en vertu de la LCV / Approuver un projet de convention à cette fin. (dossier décisionnel 1187738001)

DA 177738001 Accorder un contrat de services professionnels à l'Université de Sherbrooke pour élaborer un programme de formation en développement des compétences «Leadership en santé, sécurité et mieux-être » pour une somme maximale de 77 172,16 \$, taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré. (dossier décisionnel 2177738001)

**DESCRIPTION**

Depuis 2013, la Direction générale s’est donnée pour mission d’améliorer l’efficacité de la Ville de Montréal en vue d'améliorer la satisfaction des citoyens envers les services offerts. La Direction générale fixe des objectifs annuels à l'ensemble de ses gestionnaires et l’amélioration de la performance en santé et sécurité au travail (SST) ainsi que la gestion de la présence au travail en font partie.

Des objectifs d’amélioration ont été fixés et des indicateurs de performance en SST ont été établis afin de mobiliser l’ensemble des gestionnaires. Afin d’appuyer cette priorité organisationnelle, le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal souhaite développer une culture de santé, sécurité et mieux-être (SSME) axée sur la prévention.

L'exercice du leadership des gestionnaires en matière de prévention en SSME et en gestion de la présence au travail a été identifié comme l'un des leviers pour permettre à l'ensemble de la Ville de prendre le virage vers une culture de prévention tel qu'amorcé dans certains groupes. Afin de soutenir ce virage culturel, la Ville de Montréal souhaite offrir de la formation à ses gestionnaires en s'associant à des partenaires externes experts en formation, en gestion et en SSME.

## **JUSTIFICATION**

Une analyse à haut niveau a été effectuée par le Service des ressources humaines afin d'identifier des besoins de formation en lien avec l'exercice du leadership en SSME. Il en est ressorti un besoin d'améliorer la compréhension que les gestionnaires ont de leur rôle et de leurs responsabilités, de promouvoir un vocabulaire, des façons de faire et des outils communs afin de les habiliter à assumer efficacement leur rôle en la matière.

La Ville a ainsi sollicité plusieurs partenaires potentiels afin d'offrir un *Programme de formation hybride*, promouvant une vision intégrée et cohérente de la culture de prévention en SSME et de saine gestion de la présence au travail. Le partenaire retenu dans le cadre de ce mandat est l'Université de Sherbrooke.

Ce programme constitue un tronc commun général à la formation de l'ensemble de ses gestionnaires; il s'ajoute donc à l'offre de formation du Centre de Leadership. Le programme LSSME propose des cheminements spécifiques en fonction du niveau de gestion. En effet, les rôles et responsabilités en matière de santé, sécurité et mieux-être diffèrent selon le niveau de gestion. Chaque parcours de formation est donc élaboré pour cibler de façon spécifique ces différents niveaux de responsabilités et assurer une cohérence entre chacun d'eux. Quatre parcours distincts sont offerts.

**Parcours N4** : ce parcours a été élaboré à l'intention des Directeurs d'arrondissements et de services. Il se compose de 4 demi-journées de coaching exécutif.

**Parcours N3** : ce parcours a été élaboré à l'intention des Directeurs de direction. Il se compose de 4 modules de formation en ligne et de 4 demi-journées de formation en classe. Une banque d'heures de coaching individuel complète l'offre de modalités de développement de ces gestionnaires.

**Parcours N2** : ce parcours a été élaboré à l'intention des Chefs de division (et postes équivalents). Il se compose de 4 modules de formation en ligne et de 3 journées et demie de formation en classe. Une banque d'heures de coaching individuel complète l'offre de modalités de développement de ces gestionnaires.

**Parcours N1** : ce parcours a été élaboré à l'intention des Régisseurs, Contremaîtres (et postes équivalents). Il se compose de 6 modules de formation en ligne et de 5 journées de formation en classe. Une banque d'heures de coaching individuel complète l'offre de modalités de développement de ces gestionnaires.

**Séminaire RH** : ce séminaire a été élaboré à l'intention de tout intervenant en ressources humaines qui est en accompagnement direct en prévention en matière de santé, sécurité et mieux-être avec l'unité d'affaires.

Puisque la Ville souhaite que ce programme suscite l'engagement et outille les gestionnaires à contribuer activement à ce changement de culture, l'équipe projet responsable de son élaboration s'est assurée que ce dernier soit conçu :

- en cohérence avec les orientations, objectifs, programmes et outils de la Direction santé, sécurité et mieux-être;
- de façon à démontrer le lien entre la performance des gestionnaires dans la

gestion préventive de la SSME et l'efficacité globale de la Ville;

- en prenant en considération la présence de divers contrats de travail/conventions collectives en vigueur à la Ville;
- de façon à permettre le réseautage entre les apprenants de sorte qu'ils puissent s'épauler pour rendre la gestion de la SSME plus productive et efficace au quotidien;
- en misant sur les approches intégrant les technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'optimiser les efforts consacrés à la formation.

Le programme Leaders SSME a été déployé en pilotage auprès de 6 unités administratives en 2018. Au terme de ce pilotage, il est ressorti que le programme répond aux besoins des gestionnaires dans sa forme actuelle, mais que des ajustements mineurs doivent y être apportés.

Les ajustements en cours visent principalement la modification de la séquence des contenus (devancer un module) et une augmentation de la mise en valeur des contenus relatifs au mieux-être pour lesquels les besoins réels se sont avérés supérieurs à ceux anticipés lors de l'analyse.

De plus, les séances de partage en groupes virtuels (AMI - ateliers de mise en commun interactifs) seront également converties en banque d'heures de coaching individualisé mises à la disposition des gestionnaires participant au programme. Cela permettra de mieux répondre aux besoins très spécifiques de certains gestionnaires en lien avec la mise en oeuvre des projets d'apprentissage qu'ils mènent dans le cadre de leurs formations. Les gestionnaires participant au programme auront ainsi un accès privilégié à l'équipe de spécialistes de l'Université de Sherbrooke habilités à les soutenir en fonction de leurs besoins en SSME.

Ces modifications seront effectuées à coûts nuls: le cadre financier du projet demeure donc similaire à celui de l'année 2018.

Il est à noter qu'étant du ressort des unités d'affaires (arrondissements, services, etc.), les besoins de formation spécifiques au rôle (par exemple : prévention des risques de chute pour contremaître aux travaux publics) demeurent adressés par des initiatives locales.

Enfin, des avantages ont été identifiés pour ce projet tant pour les unités, les gestionnaires et les citoyens:

Pour les unités participantes:

- Bénéficier d'un soutien à la mise en oeuvre pour l'atteinte des objectifs de performance en SSME.
- Bénéficier d'un accompagnement étroit de l'équipe projet SSME dans la mise en oeuvre de la démarche.

Pour les gestionnaires:

- Bénéficier d'un soutien à la mise en oeuvre pour l'atteinte des objectifs de performance en SSME.
- Bénéficier d'un soutien dans les projets en cours (pas de travail en surplus) via une démarche structurée et encadrée.
- Obtenir des outils concrets et du soutien pour assumer leur responsabilités légales en SSME.

Aux yeux des citoyens, la démarche peut :

- Avoir un impact sur l'image de l'organisation en matière SSME (employeur responsable, saine gestion des ressources de développement)
- Démontrer comment la Ville assume sa responsabilité légale en tant que maître d'œuvre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le détail des groupes à déployer selon les estimés effectués par le SRH se décline comme suit :

Parcours	Nombre de groupes à prévoir
N1	11
N2	5
N3	3
N4	3
RH	4
<b>Totaux</b>	<b>26</b>

Le coût total anticipé de ce dossier pour 2019-2020, soit 280 255,00 \$ (hors taxes) , sera entièrement financé par le budget de fonctionnement du SRH.

Pour 2019, le coût pour cette dépense, soit une somme de 147 116,36 \$ net de ristournes, a déjà été prévu lors de la confection du budget 2019 du Service des ressources humaines. En 2020, un montant de 147 116,36 \$ net de ristournes sera priorisé dans le cadre de la confection du budget du Service des ressources humaines. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Le service de ressources humaines fait partie des services désignés comme une unité de soutien dans le règlement sur les dépenses mixtes d'administration générales de compétence d'agglomération (RCG 06-054).

Contrairement aux budgets des services de proximité, ceux des unités de soutien ne sont pas déterminés par une répartition (pourcentage) entre ceux de compétence d'agglomération ou de compétence locale. La participation de l'agglomération aux dépenses de l'ensemble des unités de soutien, dont fait partie le service des ressources humaines, se fait via un frais d'administration exprimé en dollars.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La formation comportant des modules en ligne, la quantité de papier consommée sera moindre que pour une formation uniquement en classe.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée, la formation ne pourra être diffusée aux gestionnaires et, conséquemment, l'investissement effectué en 2017 et en 2018 pour faire élaborer et piloter ce programme sera perdu.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Communications pré-déploiement: de novembre 2018 à février 2019  
Déploiement des formations: à compter de mars 2019  
Activités de suivi des groupes et soutien à la gestion du changement: de janvier 2019 à décembre 2020  
Activités de clôture des groupes et maintien des acquis post formation: à compter de décembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce contrat peut être octroyé de gré à gré en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

Ce programme de formation contribue à l'amélioration de la qualification et des compétences de la main-d'œuvre ainsi qu'à l'atteinte du 1 % d'investissement en formation, tel qu'exigé par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre*.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Luis Felipe GUAL, Service des finances

Lecture :

Luis Felipe GUAL, 26 octobre 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève DIONNE  
Conseillère principale - Développement des compétences

**Tél :** 514-872-8912  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-25

Mélissa CORMIER  
Chef de division intérimaire - Gestion des compétences et formation

**Tél :** 514 872-1513  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Josée LAPOINTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-0609

**Approuvé le :** 2018-10-26

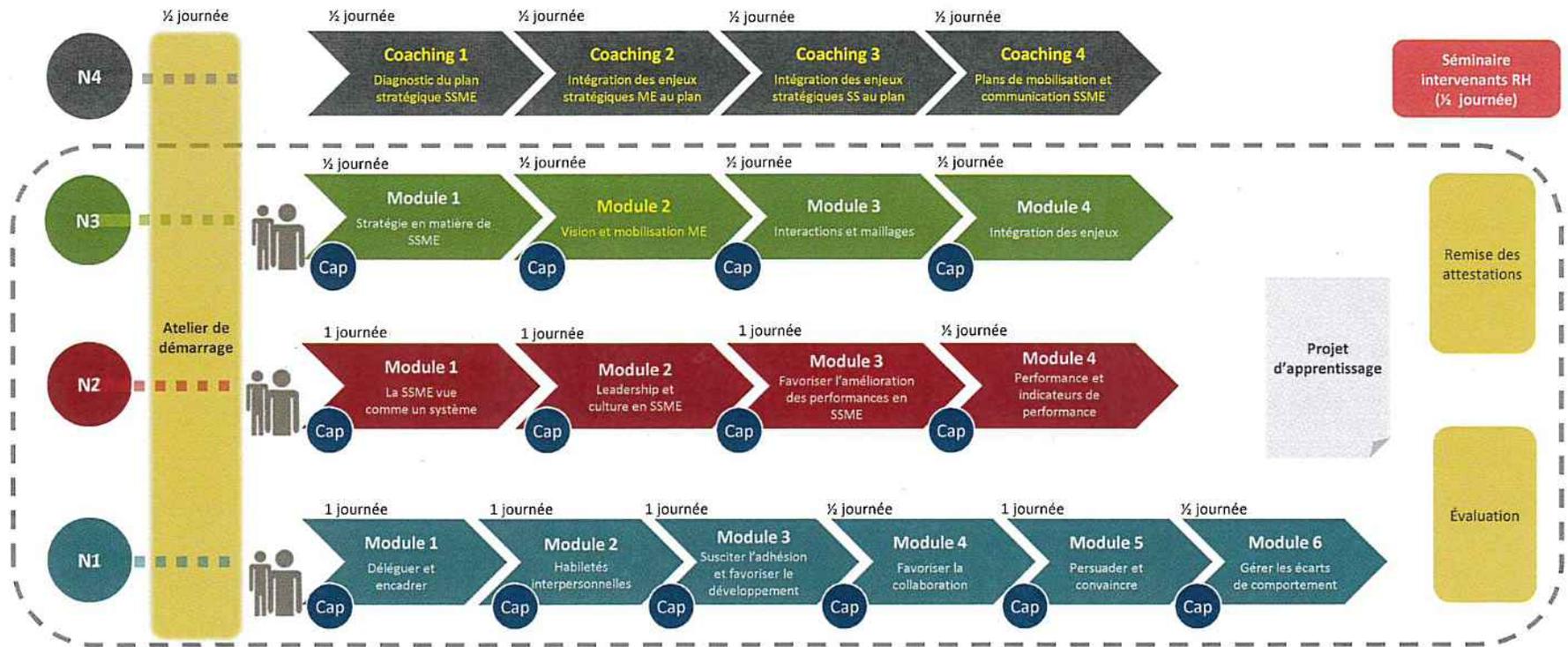
**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Tél :** 514 872-0213

**Approuvé le :** 2018-10-30

# Le programme Leaders SSME - v.2



Légende : Cap = Capsule multimedia

= Banque d'heures de coaching individuel

Proposition pour le

**Déploiement du programme  
« Leaders SSME 2019-2020 »**

présentée à la

**Ville de Montréal**

Centre universitaire de formation continue,  
le Centre Laurent Beaudoin et  
la Faculté des lettres et sciences humaines  
de l'Université de Sherbrooke

Téléphone : 819 821-7571  
Téléphone sans frais : 1 866 234-9355  
Télécopieur : 819 821-7801  
[cufc@USherbrooke.ca](mailto:cufc@USherbrooke.ca)

[USherbrooke.ca/formationcontinue](http://USherbrooke.ca/formationcontinue)

## **1. Le Centre universitaire de formation continue**

---

Le Centre universitaire de formation continue (CUFC) de l'Université de Sherbrooke, en collaboration avec les diverses facultés et centres de l'Université, offre des services aux différents milieux organisationnels pour lesquels la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre sont des enjeux stratégiques.

Le CUFC a pour mandat de soutenir le développement professionnel des ressources humaines en demeurant à l'affût des réalités des milieux et de leurs besoins spécifiques. Il se distingue sur le plan des offres de formation sur mesure en travaillant de concert avec les organisations dans le but de proposer des formules adaptées à leurs réalités professionnelles.

L'analyse préalable des besoins constitue ainsi une étape très importante, qui permet d'assurer le succès d'une formation donnée et l'atteinte des objectifs. Les organisations sont de véritables parties prenantes de l'élaboration des contenus de formation pour lesquels le CUFC est sollicité.

## **2. Le Centre Laurent-Beaudoin**

---

Partie intégrante de l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke, le Centre Laurent-Beaudoin (CLB) offre aux gestionnaires des solutions de formation optimales grâce à un vaste réseau d'experts qui couvrent tous les volets de la gestion et qui connaissent les réalités du terrain. Des apprentissages réalisés à partir de cas réels de l'organisation génèrent des bénéfices concrets et des retombées directes. Le CLB mise sur des standards de qualité distinctifs tels que des stratégies novatrices applicables sur-le-champ, la création d'une forte synergie de groupe, des apprentissages aisément transférables dans l'exercice de la fonction.

À ce jour, en la collaboration avec le Centre Laurent-Beaudoin, plus d'une soixantaine d'organisations clientes ont réalisé un excellent retour sur leur investissement.

## **3. La Faculté des lettres et sciences humaines**

---

Reconnue pour son dynamisme, la Faculté des lettres et sciences humaines est la seule faculté sur le campus de l'Université de Sherbrooke à offrir autant de disciplines sous un même toit. Ses huit départements et écoles possèdent un champ d'expertise et une personnalité qui leur sont propres; les disciplines qui y sont enseignées sont donc aussi riches que variées.

La Faculté veille à actualiser les programmes en fonction des réalités nouvelles des milieux universitaire et professionnel. Ce caractère unique, jumelé à l'orientation pratique donnée aux programmes, engendre une cohésion vers la polyvalence et la capacité de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Elle contribue de façon importante au développement du savoir, mais aussi du savoir-faire, favorisant chez les diplômés un sens du professionnalisme marqué, propre à l'Université de Sherbrooke.

## 4. Contexte<sup>1</sup>

---

La Ville de Montréal désire améliorer sa culture en matière de santé, de sécurité et de mieux-être au travail (SSME), c'est pourquoi elle recherche une formation sur mesure qui habilite ses gestionnaires à exercer un leadership mobilisateur dans ce domaine, afin de rencontrer les objectifs qu'elle s'est fixés.

Pour ce faire, la Ville de Montréal s'est associée à des partenaires externes experts en formation, en gestion et en SSME afin d'offrir de la formation à ses gestionnaires : l'Université de Sherbrooke.

Un programme de formation a été proposé pour les niveaux hiérarchiques N4, N3, N2 et N1 ainsi qu'un séminaire destiné aux intervenants RH soutenant la mise en œuvre sur le terrain (en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> ligne). Ce programme, composé de parcours et d'activités de soutien, tient compte de ces objectifs, du profil de compétences présentement en vigueur à la Ville et de la culture générale de gestion prévalente.

La Ville vise à poursuivre l'implantation du programme Leaders SSME développé en 2017 de façon progressive. Un premier déploiement a été effectué en 2018 auprès d'un groupe restreint d'unités administratives afin de tester l'adéquation des contenus développés en fonction de l'analyse de besoins effectuée en 2016-2017. Au terme de ce premier pilotage, des modifications mineures ont été identifiées et apportées au programme afin d'en accroître l'impact auprès des gestionnaires formés.

La Ville souhaite donc poursuivre en 2019-2020 le déploiement du programme Leaders SSME. De plus, une liste d'unités administratives a déjà signifié au SRH son intention de participer au programme en 2019-2020.

Un plan de déploiement 2019-2020 a donc été élaboré à haut niveau afin d'assurer que la formation soit offerte à l'ensemble des unités en permettant une planification à plus long terme des efforts de formation. Un budget a été prévu afin d'assurer ce déploiement sur 2 ans.

## 5. Proposition

---

En fonction des données disponibles, il est établi que le nombre idéal de participants par groupe sera de 18 (10 pour le niveau N4). Toutefois, afin de permettre une certaine flexibilité dans la répartition des employés participants aux programmes, une marge de manœuvre de +2 participants par groupe sera considérée.

Parcours	Nbre gr. anticipés
N1	11
N2	5
N3	3
N4	3
RH	4

---

<sup>1</sup> Les textes utilisés dans cette offre proviennent du document d'information sur ce projet de la Ville de Montréal.

## 6. Lieu

---

L'ensemble des formations aura lieu au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke.

## 7. Budget prévisionnel

---

Parcours	Nbre
N1	11
N2	5
N3	3
N4	30
RH	4
Notes	444
Attestations	372
<b>Coût total avant les taxes</b>	<b>280 255,00 \$</b>

### Note

Sous réserve des besoins des unités confirmées, le nombre de groupes offerts par catégorie de parcours pourra être ajusté en conséquence, à l'intérieur du budget planifié pour les années 2019-2020.

## 8. Conclusion

---

Cette proposition se veut une offre préliminaire à laquelle la Ville de Montréal est invitée à réagir afin de s'assurer d'obtenir une réponse adaptée à ses besoins.

Dans la mesure où après discussion nos deux organisations parvenaient à une entente de principe, le CUFC préparera un contrat détaillé contenant les exigences et les engagements de chacune des deux parties.

## CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Serge Lamontagne, Directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6; tel qu'il le déclare,

Ci-après nommée : la « **Ville** »

**ET : L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**, organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ayant sa principale place d'affaires au 2500, boul. de l'Université, Sherbrooke (Québec), CANADA, J1K 2R1, agissant et représentée par Christine Hudon, vice-rectrice aux études, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare,

### **CI-APRÈS APPELÉ(E) LE "CONTRACTANT"**

No d'inscription T.P.S. : 108161076RT0001  
No d'inscription T.V.Q. : 1006150744TQ0005  
No d'inscription S.Q.D.M. :  
No d'inscription fichier des fournisseurs de la Ville : 47571

(le "**Contractant**")

Ci-après nommé : le « **Contractant** »

### **PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

### **ARTICLE 1** **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 24 octobre 2018 relatifs à l'offre des

- parcours de formation du programme Leaders en santé, sécurité et mieux-être (LSSME);
- « **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le 25 octobre 2018;
- « **Directeur** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- « **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention;
- « **Unité administrative** » : le Service des ressources humaines

## **ARTICLE 2** **INTERPRÉTATION**

- 2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 2.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 3** **OBJET**

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, pour offrir les parcours du programme de formation Leaders en santé, sécurité et mieux-être (SSME) pour la période 2019-2020.

## **ARTICLE 4** **DURÉE**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

## **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

## **ARTICLE 6**

### **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément à la somme prévue à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation

formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;

- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;
- 6.11 n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

## **ARTICLE 7** **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

## **ARTICLE 8** **HONORAIRES**

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de trois-cent-vingt-deux-mille-deux-cent-vingt-trois dollars et dix-neuf cents ( 322 223,19 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.

- 8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;

- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

## **ARTICLE 9** **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

## **ARTICLE 10** **DROITS D'AUTEUR**

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux, à l'exclusion du matériel didactique et des cahiers de cours remis aux participants durant les sessions de formation;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

## **ARTICLE 11** **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;
- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

## **ARTICLE 12**

## **SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS**

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

### **ARTICLE 13 DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **13.1 Entente complète**

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

#### **13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

#### **13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

#### **13.4 Modification à la Convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

#### **13.5 Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

#### **13.6 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

#### **13.7 Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### **Élection de domicile du Contractant**





**LA PRÉSENTE ANNEXE NE FAIT PAS PARTIE DU CONTRAT. ELLE NE CONSTITUE QU'UN GUIDE POUR COMPLÉTER LES CHAMPS OPTIONNELS DU MODÈLE DE CONTRAT**

**ANNEXE A**

- 1.- Choisir obligatoirement une seule désignation selon l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention.
- 2.- Choisir entre les options 1 à 4 la comparution qui correspond au statut juridique du Contractant.
- 3.- Pour un Contractant constitué en société, préciser de quels types de professionnels elle se compose, par exemple : comptables, avocats, formateurs, conseillers en ressources humaines, etc.)
- 4.- Retirer la référence à l'Annexe 2 si le Contractant n'a pas soumis d'offre de services.
- 5.- Si le contrat est relatif à la restauration d'œuvres d'art, ajouter la définition ci-dessous :  
  
« **Œuvre** » : (description de l'œuvre)
- 6.- Retirer le paragraphe 2.2 s'il n'y a pas d'Annexe 2.
- 7.- Description des services - Exemples :  
  
effectuer les expertises nécessaires pour évaluer la condition existante de l'Œuvre;  
proposer des scénarios de remise en fonction de ... ;  
réaliser une estimation préliminaire des coûts de restauration de ....;
- 8.- Ajouter au besoin les obligations suivantes :  
  
transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;  
  
transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique ce dernier, les rapports de surveillance de chantier;  
  
fournir à la satisfaction du Directeur, un rapport d'évaluation complet de l'Œuvre;
- 9.- Si la convention est relative à des services de formation, ajouter la partie qui suit :  
à l'exclusion du matériel didactique et des cahiers de cours remis aux participants durant les sessions de formation.
10. Ajouter la clause 13.9 uniquement si le Contractant est une personne physique :

### **13.9 Lien d'emploi**

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

---

## Document d'information sur le projet

### Leaders en santé, sécurité et mieux-être

---

#### *Le contexte*

La Ville de Montréal désire améliorer sa culture en matière de santé, de sécurité et de mieux-être au travail (SSME), c'est pourquoi elle recherche une formation sur mesure qui habilite ses gestionnaires à exercer un leadership mobilisateur dans ce domaine, afin de rencontrer les objectifs qu'elle s'est fixés.

Pour ce faire, la Ville de Montréal s'est associée à des partenaires externes experts en formation, en gestion et en SSME afin d'offrir de la formation à ses gestionnaires : l'Université de Sherbrooke.

Un programme de formation a été proposé pour les niveaux hiérarchiques N4, N3, N2 et N1 ainsi qu'un séminaire destiné aux intervenants RH soutenant la mise en œuvre sur le terrain (en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>ème</sup> ligne). Ce programme, composé de parcours et d'activités de soutien, tient compte de ces objectifs, du profil de compétences présentement en vigueur à la Ville et de la culture générale de gestion prévalente.

#### *Les besoins actuellement identifiés*

La Ville vise à poursuivre l'implantation du programme Leaders SSME développé en 2017 de façon progressive. Un premier déploiement a été effectué en 2018 auprès d'un groupe restreint d'unités administratives afin de tester l'adéquation des contenus développés en fonction de l'analyse de besoins effectuée en 2016-2017. Au terme de ce premier pilotage, des modifications mineures ont été identifiées et apportées au programme afin d'en accroître l'impact auprès des gestionnaires formés.

La Ville souhaite donc poursuivre en 2019-2020 le déploiement du programme Leaders SSME. De plus, une liste d'unités administratives a déjà signifié au SRH son intention de participer au programme en 2019-2020.

Un plan de déploiement 2019-2020 a donc été élaboré à haut niveau afin d'assurer que la formation soit offerte à l'ensemble des unités en permettant une planification à plus long terme des efforts de formation. Un budget a été prévu au afin d'assurer ce déploiement sur 2 ans.

## *Prévision du nombre de groupes par niveau de gestion*

En fonction des données disponibles, il est établi que le nombre idéal de participants par groupe sera de 18 (10 pour le niveau N4). Toutefois, afin de permettre une certaine flexibilité dans la répartition des employés participants aux programmes, une marge de manœuvre de +2 participants par groupe sera considérée.

Parcours	Nb. Gr. Anticipés
N1	11
N2	5
N3	3
N4	3
RH	4

## *Mode de collaboration et fonctionnement de l'équipe projet*

La Ville privilégie une collaboration étroite entre les contributeurs attirés au projet, notamment la Division gestion des compétences et formation, la Division de la prévention et la Division gestion de la présence au travail :

- la **Division de la prévention et la Division gestion de la présence au travail** collaborent à titre d'experts quant à l'élaboration et l'évaluation des contenus de formation;
- la **Division gestion des compétences et formation** assure le leadership du projet;
- la **Direction générale** appuie cette initiative par son engagement formel, ses actions et ses communications.

Il est convenu que le système d'inscription de l'Université de Sherbrooke (Véo) sera paramétré pour l'ensemble de la gestion des inscriptions au programme. La Ville identifiera des agents inscripteurs pour chacune des unités visées par le déploiement afin de maximiser leur autonomie dans la gestion des inscriptions de leurs employés.

L'ensemble des formations auront lieu au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke.

**Dossier # : 1187738003**

**Unité administrative responsable :**

Service des ressources humaines , Direction dotation\_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation

**Objet :**

Accorder un contrat de services professionnels à l'Université de Sherbrooke pour la diffusion pour les années 2019-2020 des activités de formation établies dans le cadre du projet Leadership en Santé, sécurité et mieux-être pour une somme maximale de 322 223,19 \$ , taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré en vertu de la LCV / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1187738003 - U de Sherbrooke 2019-2020.V1xlsx.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Diane LAROUCHE  
Préposée au budget - Service des finances,  
Direction du conseil et du soutien financier  
**Tél : 514 872-7366**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-26

Luis Felipe GUAL  
Conseiller budgétaire

**Tél : 514 872-9504**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1181029006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier pour une somme maximale de 2 265 478,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No. 18-17094 - sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense de 2 714 020,52 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier;
2. d'accorder aux firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat de services professionnels à cette fin, au prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 2 265 478,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17094;
3. d'autoriser une dépense totale de 2 714 020,52 \$, taxes incluses, soit 2 265 478,90 \$ pour les services professionnels; 226 547,89 \$ à titre de budget pour les contingences et 221 993,73 \$ à titre de budget pour les incidences;
4. d'imputer ces dépenses au budget du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des projets mis en oeuvre selon les projections 2018-2020.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2018-10-22 11:32

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1181029006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier pour une somme maximale de 2 265 478,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No. 18-17094 - sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense de 2 714 020,52 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de mettre en oeuvre le programme de maintien de l'actif immobilier et de rencontrer ses objectifs, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a recours à des consultants externes pour réaliser des projets de construction, de rénovation, de restauration et de mise aux normes de bâtiments.

Divers projets sont prévus dans le cadre du présent contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour le programme de maintien de l'actif immobilier. Cette procédure augmente l'efficacité des prestations et rend possible une plus grande flexibilité de mise en oeuvre des projets. En ayant recours à une équipe de professionnels disponible pour la réalisation des projets, cela permet une économie de temps et une adaptation des professionnels aux documents, processus et exigences de la Ville.

La mission des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture, mécanique et électrique, structure et génie civil pour chacune des étapes de conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et de construction (chantier et période de garantie) des projets. La planification et le suivi de ces projets demeurent sous la responsabilité des employés du SGPI.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et dans SÉAO à compter du 04 juillet 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 août 2018 à l'hôtel de ville, laissant plus de quarante-deux jours aux soumissionnaires pour se procurer les documents et déposer leur soumission. La validité des soumissions est d'une durée de 180 jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 16 août 2018.

Trois addenda ont été émis et publiés pendant cette période de soumission.

- **Addenda no 1** - émis le 16 juillet 2018 pour remplacer le document de gestion contractuelle par le règlement de la gestion contractuelle;
- **Addenda no.2** - émis le 18 juillet 2018 pour modifier le bordereau de soumission;
- **Addenda no.3** - émis le 26 juillet 2018 pour émettre le bordereau de soumission en format Excel.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N / A.

## **DESCRIPTION**

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie (structure, mécanique, électricité, électronique et génie civil) aux firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la réalisation du programme de maintien de l'actif immobilier. Les services professionnels requis sont :

- Les relevés;
- Les estimations;
- Les études préparatoires;
- Les plans et devis;
- Les appels d'offres et la surveillance des travaux;
- Les plans tels que construits.

Les consultants auront le mandat de rendre les services professionnels relatifs à ces projets jusqu'à concurrence des honoraires prévus à leur contrat, sans obligation de la Ville de verser la totalité de ce montant.

Les professionnels seront rémunérés à pourcentage du coût réel des travaux.

Par ailleurs, d'autres services aux montants forfaitaires sont requis et inclus au contrat des firmes adjudicataires pour les services suivants :

- Démarches requises pour les aides financières;
- Démarches auprès du Service de l'eau;
- Relevés, expertises, analyses des données et recommandations;
- Fiches inventaires des systèmes électromécaniques.

Le montant de 226 547,89 \$ (10 %) réservé aux contingences est dédié aux expertises et relevés nécessaires à la définition des projets, à la mise en oeuvre d'autres projets non identifiés à ce stade et aux travaux additionnels. Cette provision est nécessaire pour répondre aux imprévus et absorber toute augmentation d'honoraires découlant d'une augmentation du coût des travaux. Le montant réservé aux contingences ne figure pas dans le bordereau de soumission du Service de l'approvisionnement et n'est donc pas pris en considération dans le prix des soumissions.

Le budget inclut également un montant d'incidences de 221 993,73 \$ (10 %) pour couvrir les services de consultants distincts en support à l'équipe de professionnels. Des appels d'offres pourront être lancés, le cas échéant, pour chacun de ces contrats conformément aux règles d'approvisionnement de la Ville. A titre indicatif, les services suivants pourraient être requis :

- Contrôle des coûts;
- Arpentage;
- Relevés d'amiante;

- Analyse des sols pour la gestion des sols contaminés;
- Gestion des sols contaminés;
- Services publics (Bell, Gaz Métro, Hydro-Québec, etc.)
- Autres services requis mais non identifiés à ce stade.

## JUSTIFICATION

Le SGPI ne dispose d'aucune ressource interne pour réaliser les plans et devis des projets à venir. Afin de procéder aux étapes menant à la réalisation des travaux, l'embauche de professionnels externes est requise. Les consultants auront le mandat de réaliser les plans et devis permettant des travaux nécessaires afin de freiner la détérioration des bâtiments, de réaliser des économies d'énergie, de préserver les actifs de la Ville et d'assurer un environnement sain et sécuritaire pour les usagers et occupants.

Vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges ont commandé les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). De ce nombre, dix (10) ont déposé une soumission pour former un total de sept (7) équipes. Sur les sept (7) soumissions reçues, deux ont été déclarées non conforme. Le pourcentage de firmes ayant déposé une soumission est d'environ 46 %, soit dix (10) firmes sur vingt-deux (22).

Parmi les preneurs de cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, on compte deux (2) désistements pour trop grands nombre de projets, trois (3) sous-traitants, quatre (4) firmes d'ingénieurs qui n'ont pas d'architecte et trois (3) firmes qui n'ont pas fourni de raisons.

Pour les résultats de l'analyse des soumissions, voir l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Sur les sept (7) soumissions reçues et analysées par le comité de sélection, deux (2) n'ont pu se qualifier (28 %), faute d'avoir obtenu un pointage intermédiaire suffisant (70 %). Les cinq (5) autres (72 %) ayant obtenu un pointage intermédiaire supérieur à 70 % ont donc été considérées pour l'ouverture de la deuxième enveloppe pour le pointage final.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Services de base (taxes incluses)	Services supplémentaires (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Parizeau Pawulski	74,50 %	0,55	2 219 937,30 \$	45 541,60 \$	2 265 478,90 \$
Héloïse Thibodeau	71,33 %	0,37	3 289 434,75 \$	33 227,78 \$	3 322 663,00 \$
CGA	77,67 %	0,36	3 554 279,66 \$	39 091,50 \$	3 593 371,00 \$
Labonté Marcil	78,67 %	0,33	3 846 172,44 \$	58 637,25 \$	3 904 810,00 \$
St-Gelais Montminy et associés	80,67 %	0,29	4 496 557,28 \$	44 035,43 \$	4 540 592,70 \$
Viau Bastien Gosselin	68,00 %				
Hutte	64,17 %				
Dernière estimation réalisée			2 471 675,06 \$	28 053,90 \$	2 499 728,96 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(257 675,07 \$)  (9,37 %)

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$	
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>e</sup> meilleure note - adjudicataire)	1 162 902,51 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^e\ meilleure\ note - adjudicataire) / adjudicataire) \times 100$	46,66 %

Les taux de référence pour les honoraires professionnels soumis par l'adjudicataire correspondent à la moyenne des taux des deux derniers contrats similaires gérés par le Service de la gestion et de la planification immobilière qui ont servi de base à l'estimation interne.

La firme ayant obtenu la note finale la plus élevée affiche un prix inférieur d'environ 257 675 \$ (9,37 %) par rapport à la dernière estimation réalisée à l'interne, ce qui est acceptable.

L'écart important entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> meilleure note finale peut s'expliquer par le fait que les plus petits projets étant plus nombreux que les autres, la firme Héloïse Thibodeau a estimé que ses honoraires ne seraient pas en adéquation avec un taux basé sur le pourcentage du coût des travaux et a ainsi ajusté en conséquence ses taux à la hausse.

La firme adjudicataire est celle dont les taux d'honoraires se rapprochent le plus de ceux des tarifs d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par les architectes et de ceux de l'association des firmes de génie-conseil du Québec.

Suite aux résultats de l'analyse des soumissions, le comité de sélection recommande de retenir l'offre conjointe des firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc.(électromécanique, structure, civil), firmes ayant obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ- contrat de construction) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Chacune des deux (2) firmes composant l'équipe adjudicataire détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) valide dans le cadre de ce contrat.

Ce dossier doit être référé à la commission permanente sur l'examen des contrats étant donné que la valeur du contrat de services professionnels est plus de 1 M\$ et qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 265 478,90 \$, taxes incluses.

Le montant des contingences à autoriser est de 226 547,89 \$ (10 %), taxes incluses.

Le montant des incidences à autoriser s'élève à 221 993,73 \$ (10 %), taxes incluses.

Le coût total brut de la dépense à autoriser est de 2 714 020,52 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes, avant ristournes.

Les sommes nécessaires au présent dossier sont prévues au PTI 2018-2020 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le programme de protection de bâtiments industriels et corporatifs, projets de rénovation, enveloppe et mise aux normes.

Le pourcentage de la dépense à répartir entre l'agglomération et la ville centre sera déterminé pour chaque projet en fonction des taux d'occupation des immeubles concernés.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie jusqu'à la limite du budget alloué. Les services seront autorisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Lorsqu'applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville sera mise en oeuvre. D'une façon générale, les professionnels devront concevoir les projets en appliquant les principes de développement durable, à savoir la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé et la sélection d'équipements écoénergétiques, de voir à recycler produits, équipements et déchets de construction.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi de contrats aux firmes de professionnels devra être complété dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la planification des projets qui pourraient avoir des conséquences sur les activités des occupants et causer des dommages supplémentaires aux bâtiments du parc immobilier de la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du programme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat Novembre 2018  
Début des mandats Décembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Yves BELLEVILLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 872-7912  
**Télécop. :** 872-2222

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-17

Biagio ZILEMBO  
Cadre en reaffectation

**Tél :** 514 872-3904  
**Télécop. :** 000-0000

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers  
**Tél :** 514-872-2619  
**Approuvé le :** 2018-10-18

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE  
Directrice  
**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2018-10-19

## BUDGET HONORAIRES

**Projet:** Programme de maintien de l'actif immobilier (2018-2020)

**Contrat:**

Calcul du coût du programme				TPS	TVQ	Total
				5,0%	9,975%	
<i>Services professionnels de base</i>	Envergure des travaux (%)	% d'honoraires (soumission)	Estimation des honoraires (\$)			
Architecture	100%	Divers	945 500,00 \$	47 275,00 \$	94 313,63 \$	1 087 088,63 \$
Ingénierie électromécanique	40%	Divers	742 000,00 \$	37 100,00 \$	74 014,50 \$	853 114,50 \$
Ingénierie structure/génie civil	15%	Divers	243 300,00 \$	12 165,00 \$	24 269,18 \$	279 734,18 \$
Sous-total - honoraires pour les services de base			1 930 800,00 \$	96 540,00 \$	192 597,30 \$	2 219 937,30 \$
<b><i>Services professionnels supplémentaires (base forfaitaire)</i></b>						
Relevés, expertises, analyse des données et recommandations			23 300,00 \$	1 165,00 \$	2 324,18 \$	26 789,18 \$
Démarches auprès du Service de l'eau			5 825,00 \$	291,25 \$	581,04 \$	6 697,29 \$
Démarches aides financières			5 825,00 \$	291,25 \$	581,04 \$	6 697,29 \$
Fiches inventaires des systèmes électromécaniques			4 660,00 \$	233,00 \$	464,84 \$	5 357,84 \$
Sous-total - honoraires pour les services supplémentaires			39 610,00 \$	815,50 \$	1 626,92 \$	42 052,42 \$
<b><i>Total des honoraires (services de base et supplémentaires)</i></b>			<b>1 970 410,00 \$</b>	<b>98 520,50 \$</b>	<b>196 548,40 \$</b>	<b>2 265 478,90 \$</b>
<b><i>Contingences</i></b>	10%		197 041,00 \$	9 852,05 \$	19 654,84 \$	226 547,89 \$
<b>Total - Contrat honoraires</b>			<b>2 167 451,00 \$</b>	<b>108 372,55 \$</b>	<b>216 203,24 \$</b>	<b>2 492 026,79 \$</b>
<b><i>Incidences</i></b>	10%		193 080,00 \$	9 654,00 \$	19 259,73 \$	221 993,73 \$
<b><i>Total des honoraires (montant à autoriser)</i></b>			<b>2 360 531,00 \$</b>	<b>118 026,55 \$</b>	<b>235 462,97 \$</b>	<b>2 714 020,52 \$</b>
<b>Calcul du coût du programme après ristourne</b>						
Ristourne TPS	100,00%			118 026,55 \$		118 026,55 \$
Ristourne TVQ	50,00%				117 731,48 \$	117 731,48 \$
<b><i>Coût du programme après ristourne (montant à emprunter)</i></b>						<b>2 478 262,48 \$</b>

**Dossier # : 1181029006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier pour une somme maximale de 2 265 478,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No. 18-17094 - sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense de 2 714 020,52 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-17094 Det Cah Fin.pdf](#)[18-17094 PV.pdf](#)[comité de sélection.pdf](#)[octroi.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Yves BELLEVILLE  
agent d'approvisionnement II  
**Tél : 872-5298**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-18

Denis LECLERC  
chef de section acquisitions biens et services  
**Tél : 872-5241**  
**Division : acquisition biens et services**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="Viau Bastien Gosselin"/>	<input type="text" value="n'a pas obtenu la note de passage de 70"/>
<input type="text" value="Hutte"/>	<input type="text" value="n'a pas obtenu la note de passage de 70"/>

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Parizeau Pawulski S.E.N.C. et MLC associés	2 265 478,90 \$	X	
Héloïse Thibodeau architectes	3 322 663,00 \$		
CGA architectes	3 593 371,00 \$		
Labonté Marciel architectes	3 094 810,00 \$		
St-Gelais Montminy	4 540 592,70		

### Information additionnelle

Des firmes qui n'ont pas déposée une offre 2 désistements trop grands nombre de projets, 3 firmes agissent comme sous-traitants d'un soumissionnaire, 4 firmes d'ingénieurs n'ont pas d'architecte et 3 firmes n'ont pas répondues.

Préparé par :  Le  -  -

18-17094 - Services professionnels en architecture et génie du bâtiment

	<i>présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intérimaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<b>Comité</b>		
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>		
Labonté Marcil	4,00	6,67	22,67	20,67	24,67	78,67	3 904 810,00 \$	<b>0,33</b>	4	<b>Heure</b>		
Parizeau Pawulski	3,17	6,67	22,67	19,33	22,67	74,50	2 265 479,00 \$	<b>0,55</b>	<b>1</b>	<b>Lieu</b>		
Héloïse Thibodeau	3,67	6,67	20,67	18,33	22,00	71,33	3 322 663,00 \$	<b>0,37</b>	2	26-09-2018 13h30 255 Crémazie Est bureau 400 salle gré à gré		
St-Gelais Montminy et associés	3,83	7,67	24,33	20,17	24,67	80,67	4 540 592,70 \$	<b>0,29</b>	5			
Viau Bastien Gosselin	3,33	6,33	19,33	18,00	21,00	68,00			Non conforme	<table border="1"> <tr> <th>Multiplicateur d'ajustement</th> </tr> <tr> <td>10000</td> </tr> </table>	Multiplicateur d'ajustement	10000
Multiplicateur d'ajustement												
10000												
CGA	3,50	8,00	22,33	18,83	25,00	77,67	3 593 371,00 \$	<b>0,36</b>	3			
Hutte	3,50	7,33	20,00	13,33	20,00	64,17			Non conforme			
0						-		-				
0						-		-				
0						-		-				
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Yves Belleville</b>											



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

## Liste des commandes



**Numéro** : 18-17094

**Numéro de référence** : 1180305

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : services professionnels en architecture et génie du bâtiment

	<a href="#">Organisation</a>	<a href="#">Contact</a>	<a href="#">Date et heure de commande</a>	<a href="#">Addenda envoyé</a>
	.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	<a href="#">Madame Karima Aïnenas.</a> Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	<b>Commande : (1466719)</b> 2018-07-09 13 h 56 <b>Transmission</b> : 2018-07-09 13 h 56	2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 40 - Courriel 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5 NEQ : 3362242961	<a href="#">Madame Florianne Leclercq</a> Téléphone : 514 374-9656	<b>Commande : (1470322)</b> 2018-07-17 16 h 54 Téléchargement 2973794 - addenda 2 <b>Transmission</b> (devis)	2972604 - addenda 1 2018-07-17 16 h 54 - Téléchargement 2973794 - addenda 2 (devis)

		Télécopieur :	:	2018-07-17 16 h 54	2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Atelier Urban Face inc. 6750 avenue de l'Esplanade 230 Montréal, QC, H2V 4M1 NEQ : 1161741609	<a href="#">Madame Sylvie Perrault</a> Téléphone : 514 931-9168 Télécopieur :	<b>Commande : (1472182)</b> 2018-07-23 11 h 59 <b>Transmission</b>	:	2018-07-23 11 h 59	2972604 - addenda 1 2018-07-23 11 h 59 - Téléchargement 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-23 11 h 59 - Téléchargement 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-23 11 h 59 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 <a href="http://axorexper.com">http://axorexper.com</a> NEQ : 1168297498	<a href="#">Madame Linda Ménard</a> Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	<b>Commande : (1475499)</b> 2018-08-06 11 h 42 <b>Transmission</b>	:	2018-08-06 11 h 42	2972604 - addenda 1 2018-08-06 11 h 42 - Téléchargement 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-08-06 11 h 42 - Téléchargement 2973795 - addenda 2

			(bordereau) 2018-08-06 11 h 42 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-08-06 11 h 42 - Téléchargement 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-08-06 11 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CGA Architectes inc 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal, QC, H2T 2A4 NEQ : 1168745256	<a href="#">Monsieur Alexandre Brisson.</a> Téléphone : 514 277-7876 Télécopieur : 514 277-1876	<b>Commande : (1465659)</b> 2018-07-05 15 h 26 <b>Transmission</b> : 2018-07-05 15 h 26	2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 40 - Courriel 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Chevalier Morales inc. 5455, de Gaspé, suite 300 Montréal, QC, H2T3B3 NEQ : 1166248766	<a href="#">Monsieur Sergio Morales.</a> Téléphone : 514 273-9277 Télécopieur : 514 273-7447	<b>Commande : (1467193)</b> 2018-07-10 10 h 54 <b>Transmission</b> : 2018-07-10 10 h 54	2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 40 - Courriel 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement

			2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cimaise. 4000, rue St-Ambroise bureau 395 Montréal, QC, H4C 2C7 <a href="http://www.cimaise.com">http://www.cimaise.com</a> 1162634092	<a href="#">Madame Martine Rondeau</a> Téléphone : 514 272-8125 Télécopieur :	<b>Commande : (1468656)</b> 2018-07-12 15 h 51 <b>Transmission</b> : 2018-07-12 15 h 51	2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 40 - Courriel 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Équation Groupe Conseil inc. 2820, boul. St-Martin Est, bureau 100 Laval, QC, H7E5A1 <a href="http://www.equation.ca">http://www.equation.ca</a> 1163129787	<a href="#">Madame Marie-Josée Charron</a> Téléphone : 450 661-5022 Télécopieur : 450 664-3334	<b>Commande : (1469977)</b> 2018-07-17 9 h 53 <b>Transmission</b> : 2018-07-17 9 h 53	2972604 - addenda 1 2018-07-17 9 h 53 - Téléchargement 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel

			2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 255 Crémazie Est, 9e Étage Montréal, QC, H2M 1L5 <a href="http://www.gbi.ca">http://www.gbi.ca</a> NEQ : 1148115281	<a href="#">Monsieur Charles Mousseau.ing.</a> Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	<b>Commande : (1465192)</b> 2018-07-05 7 h 05 <b>Transmission :</b> 2018-07-05 7 h 05	2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 40 - Courriel 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Leclerc architecture+design 5245 chemin de Chambly Longueuil, QC, J3Y 3N5 NEQ : 1163517411	<a href="#">Monsieur Pierre Leclerc.</a> Téléphone : 450 443-4130 Télécopieur : 450 443-6073	<b>Commande : (1476299)</b> 2018-08-07 12 h 12 <b>Transmission :</b> 2018-08-07 12 h 12	2972604 - addenda 1 2018-08-07 12 h 12 - Téléchargement 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-08-07 12 h 12 - Téléchargement 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-08-07 12 h 12 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-08-07 12 h 12 - Téléchargement 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-08-07 12 h 12 -

			Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Héloïse Thibodeau Architecte Inc. 395, avenue Beaumont Montréal, QC, H3N 1T5 NEQ : 1167027854	<a href="#">Madame Eve de Grosbois</a> Téléphone : 514 334-0831 Télécopieur : 514 334-2475	<b>Commande : (1477878)</b> 2018-08-10 10 h 29 <b>Transmission</b> : 2018-08-10 10 h 29	2972604 - addenda 1 2018-08-10 10 h 29 - Téléchargement 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-08-10 10 h 29 - Téléchargement 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-08-10 10 h 29 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-08-10 10 h 29 - Téléchargement 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-08-10 10 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
HUT architecture 400 avenue Atlantic Bureau 607 Montréal, QC, H2V1A5 NEQ : 1171586168	<a href="#">Monsieur Denis Cyr</a> Téléphone : 514 573-0366 Télécopieur :	<b>Commande : (1467140)</b> 2018-07-10 10 h 27 <b>Transmission</b> : 2018-07-10 10 h 27	2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 40 - Courriel 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier

			électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 <a href="http://www.groupe-sm.com">http://www.groupe-sm.com</a> NEQ : 1143019660	<a href="#">Madame Cynthia Fournier</a> Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	<b>Commande : (1476328)</b> 2018-08-07 13 2018-08-07 13 h 02 <b>Transmission</b> : 2018-08-07 13 h 02	2972604 - addenda 1 2018-08-07 13 h 02 - Téléchargement 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-08-07 13 h 02 - Téléchargement 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-08-07 13 h 02 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-08-07 13 h 02 - Téléchargement 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-08-07 13 h 02 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	<a href="#">Madame Ginette Laplante</a> Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	<b>Commande : (1466044)</b> 2018-07-06 11 h 30 <b>Transmission</b> : 2018-07-06 11 h 30	2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 40 - Courriel 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<p>Pageau Morel inc. 210 boul Crémazie O Bureau 110 Montréal, QC, H2P 1C6 <a href="http://www.pageaumorel.com">http://www.pageaumorel.com</a> NEQ : 1144576254</p>	<p><a href="#">Madame Sara Gagné</a> Téléphone : 514 382-5150 Télécopieur : 514 384-9872</p>	<p><b>Commande : (1466948)</b> 2018-07-10 8 h 03 <b>Transmission</b> : 2018-07-10 8 h 03</p>	<p>2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 40 - Courriel 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Parizeau Pawulski Architectes (9112-4701 Québec inc.) 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3 NEQ : 3364451057</p>	<p><a href="#">Madame Lynda Nadeau</a> Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899</p>	<p><b>Commande : (1467378)</b> 2018-07-10 14 h 11 <b>Transmission</b> : 2018-07-10 14 h 11</p>	<p>2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 40 - Courriel 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Riopel &amp; Associés 777, rue de la Commune Ouest</p>	<p><a href="#">Madame Sylvie St-Martin</a> Téléphone</p>	<p><b>Commande : (1466837)</b> 2018-07-09 15</p>	<p>2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 41 - Télécopie</p>

bureau 400 Montréal, QC, H3C 1Y1 <a href="http://www.riopel-associés.com">http://www.riopel-associés.com</a> NEQ : 1163438360	: 514 521-2138 Télécopieur : : 514 521-2139	h 55 <b>Transmission</b> : 2018-07-09 15 h 55	2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 51 - Télécopie 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 18 - Télécopie 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert- Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	<a href="#">Madame Claudine Talbot</a> Téléphone : : 418 626-2054 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1465204)</b> 2018-07-05 7 h 39 <b>Transmission</b> : 2018-07-05 7 h 39	2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 40 - Courriel 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
St-Gelais Montminy architectes 2980, Boulevard Ste-Anne Québec, QC, G1E3J3 <a href="http://www.stgm.net">http://www.stgm.net</a> NEQ : 3360024775	<a href="#">Monsieur Guillaume Robin</a> Téléphone : : 418 626-8224 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1469123)</b> 2018-07-13 15 h 07 <b>Transmission</b> : 2018-07-13 15 h 07	2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 40 - Courriel 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel

			2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9 NEQ : 1169411510	<a href="#">Madame Rachel Pelletier</a> Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	<b>Commande : (1465336)</b> 2018-07-05 9 h 32 <b>Transmission :</b> 2018-07-05 9 h 32	2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 41 - Télécopie 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 50 - Télécopie 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Télécopie 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Viau Bastien Gosselin Architectes 1435, boul. St-Martin Ouest Suite 200 Laval, QC, H7S 2C6 <a href="http://www.vbga.ca">http://www.vbga.ca</a> NEQ : 1142720193	<a href="#">Madame Stéphanie Bastien</a> Téléphone : 450 933-8989 Télécopieur : 450 933-8986	<b>Commande : (1471128)</b> 2018-07-19 10 h 24 <b>Transmission :</b> 2018-07-19 10 h 24	2972604 - addenda 1 2018-07-19 10 h 24 - Téléchargement 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-19 10 h 24 - Téléchargement 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-19 10 h 24 - Téléchargement

			2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel
			2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 <a href="http://www.wspgroup.com">http://www.wspgroup.com</a> NEQ : 1148357057	<a href="#">Madame Martine Gagnon.</a> Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	<b>Commande : (1465285)</b> 2018-07-05 8 h 57 <b>Transmission</b> : 2018-07-05 8 h 57	2972604 - addenda 1 2018-07-16 15 h 40 - Courriel 2973794 - addenda 2 (devis) 2018-07-18 15 h 49 - Courriel 2973795 - addenda 2 (bordereau) 2018-07-18 15 h 49 - Téléchargement 2977386 - addenda 3 (devis) 2018-07-26 15 h 17 - Courriel 2977387 - addenda 3 (bordereau) 2018-07-26 15 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

[Besoin d'aide?](#)

[Service clientèle](#)

[À propos](#)

[Partenaires](#)

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte  
répréhensible](#) 

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises  
non admissibles](#) 

[Autorité des marchés  
financiers](#) 

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Secrétariat  
du Conseil du Trésor  
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2018 Tous droits réservés

**Dossier # : 1181029006**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement

**Objet :** Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier pour une somme maximale de 2 265 478,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No. 18-17094 - sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense de 2 714 020,52 \$, taxes incluses.

**Numéro du mandat**  
SMCE181029006

**Date du mandat**  
2018-10-31

**Objet du mandat**

Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**Type de mandat**

Commission sur l'examen des contrats

VU le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) ;

VU la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats ;

VU que le contrat de services professionnels est d'une valeur de plus de 1 M\$ et qu'il présente un écart de plus de 20% entre le prix soumis par l'adjudicataire et le prix du soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note à la suite de l'utilisation d'une grille d'évaluation ;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1181029006, mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2018-11-01

**Jean-François MILOT**

---

**Chef de division soutien aux instances**

**Dossier # :1181029006**

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidentes**

*Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier*

**Membres**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

**Le 22 novembre 2018**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE181029006**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier pour une somme maximale de 2 265 478,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No. 18-17094 - sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense de 2 714 020,52 \$, taxes incluses.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE181029006**

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en œuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier pour une somme maximale de 2 265 478,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No. 18-17094 - sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense de 2 714 020,52 \$, taxes incluses.

À sa séance du 31 octobre 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 7 novembre 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont posé plusieurs questions sur l'écart de prix considérable (46.6 %) entre la soumission des adjudicataires et les autres soumissions reçues. Le Service a expliqué que les services professionnels prévus dans cette entente-cadre portaient principalement sur des petits projets. Tout porte à croire que le deuxième plus bas soumissionnaire a soumis des taux beaucoup plus élevés parce qu'il évaluait que ses honoraires ne seraient pas en adéquation avec un taux basé sur le pourcentage du coût des travaux. La Commission a jugé cette explication plausible et a invité le Service à expliquer davantage, dans le sommaire décisionnel, son analyse des écarts de prix entre les soumissionnaires.

Les membres ont aussi bien compris que l'estimation des coûts dans ce dossier était largement inspirée des taux prévus au décret du gouvernement du Québec pour des services de cette nature.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE181029006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1187923001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Itée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de trois prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 6 ans / Appel d'offres public no 18-17244 (3 soumissionnaires - 3 conformes)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre par laquelle Morneau Shepell Itée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17244.

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-10-19 17:30

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187923001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Itée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de trois prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 6 ans / Appel d'offres public no 18-17244 (3 soumissionnaires - 3 conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

*La Politique de la Ville de Montréal en matière de Programme d'aide aux employés (PAE), adoptée le 29 novembre 2006 (CE06 2055), offre à tous ses employés actifs, à l'exception des policières et policiers qui ont déjà leur propre PAE, une gamme de services leur permettant d'obtenir un soutien pour des problèmes de nature personnelle, familiale ou professionnelle. Pour ce faire, un maximum de cinq consultations sont offertes annuellement à chaque employé. Selon le besoin, des services d'intervention post-traumatique sont également offerts. Grâce à ces services, la Ville de Montréal souhaite contribuer au mieux-être de ses employés et favoriser le maintien et l'amélioration de la qualité de vie au travail, du rendement et de la présence au travail. Le contrat des services professionnels dispensés dans le cadre du PAE est actuellement détenu par la firme Morneau Shepell Itée. D'une durée initiale de trois ans (2014-2015-2016), ce contrat a été prolongé pour deux années (2017-2018) et viendra à terme le 31 décembre 2018.*

**1. Appel d'offres public 18-16768**

Dans le but d'assurer la continuité du PAE, un appel d'offres (18-16768) a été publié le 28 mai 2018 dans le journal Le Devoir et sur le site SEAO.

Une seule soumission, soit celle du présent fournisseur, a été reçue et ouverte publiquement le 24 juillet 2018, date limite de la réception de ces documents.

Le 9 août 2018, l'appel d'offres a été annulé. Cette décision s'explique par le fait que la Ville souhaitait favoriser la concurrence en attirant un plus grand nombre de soumissionnaires. De plus, le fait qu'une partie de la durée de l'appel d'offres entrecoupait la période estivale, ceci a pu possiblement influencer à la baisse le nombre de soumissionnaires.

## **2. Appel d'offres public 18-17244**

Un second appel d'offres (18-17244) public a été publié le 29 août 2018 dans le journal Le Devoir et sur le site SEAO.

Trois soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 octobre 2018, date limite de la réception de ces documents.

Au cours de la période de l'appel d'offres, soit du 29 août au 2 octobre 2018, deux addenda ont été intégrés aux documents de l'appel d'offres, soit le 11 septembre et le 25 septembre. Les addenda ont répondu à des questions relatives aux services professionnels rendus par des psychologues et des psychothérapeutes, aux consultations téléphoniques pour des services professionnels spécifiques et au respect de l'espace alloué dans l'annexe à compléter pour les curriculum vitae des professionnels. Une modification a aussi été apportée dans la présentation visuelle du bordereau de prix.

Les trois soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection constitué de quatre membres et lequel a eu lieu le 15 octobre 2018. Cette évaluation s'est effectuée en fonction de la grille de sélection incluse dans les documents du présent appel d'offres 18-17244. À la suite de cette évaluation, le comité de sélection recommande d'octroyer le contrat à la firme Morneau Shepell Itée.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 16 0022 - 28 janvier 2016 - Autoriser le renouvellement de l'entente-cadre avec Morneau Shepell Itée pour une durée de 24 mois, pour les années 2017 et 2018, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel (CM13 0746), majorant ainsi le montant du contrat de 1 583 460,75 \$ à 2 954 440,63 \$, taxes incluses.

CG13 0329 - 29 août 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Itée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans - Appel d'offres public 13-12715 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG12 0486 - 20 décembre 2012 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre (CG09 0468) conclue avec la firme Morneau Shepell Itée, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses et pour une période maximale de douze (12) mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 2 792 542,97 \$ à 3 483 390,88 \$.

CG09 0468 - 3 décembre 2009 - Approuver l'entente-cadre par laquelle la firme Jacques Lamarre et associés inc. s'engage à fournir à la Ville de Montréal, les services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 792 542,97 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 09-11085, pour les années 2010, 2011 et 2012.

CE06 2055 - 29 novembre 2006 - Adopter une politique municipale sur le Programme d'aide aux employés et approuver un projet de convention par lequel la firme Jacques Lamarre & associés inc., firme-conseil ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la

Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 570 659,68 \$, taxes incluses, pour les années 2007, 2008 et 2009.

## DESCRIPTION

L'octroi du présent contrat à la firme Morneau Shepell Itée, laquelle a obtenu la meilleure note finale lors de l'évaluation du comité de sélection, permettra d'assurer la continuité du Programme d'aide aux employés. Les services professionnels couverts par ce contrat sont prévus dans la *Politique de la Ville de Montréal en matière de programme d'aide aux employés* et sont offerts à l'ensemble des employés des services centraux et des arrondissements, à l'exception des policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Aussi, conformément à cette politique, il est possible pour un service central ou un arrondissement qui préférerait mettre sur pied son propre programme d'aide aux employés de conclure une entente contractuelle avec le fournisseur de son choix en autant que les modalités d'application de la *Politique de la Ville de Montréal en matière de programme d'aide aux employés* soient respectées. À ce jour, aucun service central, ni arrondissement n'a de PAE qui lui est propre à l'exception du personnel policier du SPVM.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre du présent appel d'offres, il y a eu quatre preneurs du cahier des charges (voir intervention du Service de l'approvisionnement). Parmi ceux-ci, trois firmes ont déposé des soumissions. Les trois ont respecté les critères d'admissibilité. Après la vérification de leur conformité administrative et technique, ces soumissions ont été déposées au comité de sélection pour évaluation.

Le comité de sélection a procédé à l'évaluation des trois soumissions en fonction de la grille de sélection suivante :

Critère	Pondération
Respect du schéma et de la conformité de l'offre de service	5%
Compréhension du mandat	5%
Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	15%
Qualification et expérience de l'équipe interne	5%
Accessibilité et organisation des services	10%
Formation, expérience des psychologues et capacité de la firme à offrir les services de psychologues sur une base individuelle à l'intérieur des délais prescrits	25%
Formation, expérience des professionnels autres que psychologues et capacité de la firme à offrir ces autres services d'aide (sauf les services psychologiques) sur une base individuelle à l'intérieur des délais prescrits	20%
Formation, expérience des professionnels en intervention post-traumatique et capacité de la firme à offrir le service d'interventions post-traumatiques	5%
Expérience et capacité à offrir des formations sous la forme de conférences, d'ateliers ou de journées de formation	5%
Expérience et capacité à offrir un programme de sensibilisation relié à la santé psychologique sous la forme de capsules santé	5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Les trois firmes ont obtenu la note de pointage intérimaire minimale de 70 %.

## Tableau comparatif des soumissions conformes

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Morneau Shepell Itée	77,3	0,61	2 099 846,44 \$		2 099 846,44 \$
Homewood Santé inc	74,0	0,54	2 292 297,19 \$		2 292 297,19 \$
OPTIMA Santé Globale	70,0	0,60	2 001 082,33 \$		2 001 082,34 \$
Dernière estimation réalisée			<b>2 114 589,19 \$</b>		<b>2 114 589,19 \$</b>
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					- 14 742,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> ) / <i>estimation</i> x 100					- 0,70 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					- 98 764,10 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i> ) x 100					- 4,70 %

Le pointage final obtenu par les soumissionnaires est établi par la formule prévue dans la Loi sur les cités et villes qui est la suivante:

$$\text{Note finale} = \frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$$

La firme Morneau Shepell Itée a obtenu la meilleure note finale et a donc été recommandée par le comité de sélection pour l'octroi du contrat.

Morneau Shepell Itée est présentement en demande de renouvellement de leur autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) (voir pièce jointe). La firme est donc autorisée à contracter durant cette période.

L'adjudicataire n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et comme l'adjudicataire en sera à son cinquième contrat consécutif (incluant les renouvellements), le présent dossier sera présenté à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat incluant les taxes est de 2 099 846,44 \$. Ce coût est pour une durée de trois années et sera valide du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 avec l'option de trois prolongations d'une année chacune totalisant une durée maximale de six années. Si ce contrat devait se prolonger pour une, deux ou trois autres années subséquentes, il est stipulé, au contrat figurant dans l'appel d'offres, que «les prix appliqués pour le contrat renouvelé sont les prix indiqués au Bordereau de Prix, lesquels sont ajustés annuellement, à la date d'anniversaire du renouvellement du Contrat, en fonction de la moyenne de l'indice

des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada, pour la période des DOUZE (12) mois consécutifs précédant la date d'anniversaire du renouvellement du Contrat.»

L'enveloppe budgétaire globale de 2 099 846,44 \$ pour les années 2019 à 2021 se répartit de la façon suivante :

Aide professionnelle aux employés, sur une base individuelle - (non-taxable) 1 842 015,00 \$

Services d'intervention post-traumatique - (taxes incluses) 90 542,81 \$

Formations - (taxes incluses) 167 288,63 \$

L'entente précédente (CG13 0329) prévoyait une somme de 1 583 460,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans (2014-2015-2016) avec un renouvellement accordé pour deux années (CG16 022) majorant ainsi le montant du contrat de 1 583 460,75 \$ à 2 954 440,63 \$.

Les coûts réels encourus pour la période 2014 à 2016 totalisent 1 895 181,93 \$ alors que ceux pour l'année 2017 se chiffrent à 667 577,77 \$.

L'écart des coûts encourus pour la dernière entente (CG13 0329) et le contrat à octroyer pour une même période de trois ans est de 204 664,51 \$, ce qui représente une augmentation de 9,77%. Cet écart s'explique par le fait que le présent contrat tient compte d'une prévision d'un accroissement de l'utilisation du PAE pour les prochaines années ainsi que de la hausse du tarif horaire pour les services professionnels offerts lequel s'avère plus représentatif du marché.

Le coût global du PAE pour les années 2019-2020-2021 sera reparti entre les services centraux et les arrondissements selon le principe de l'utilisateur-payeur à l'exclusion du personnel policier lequel à son propre PAE. Cette entente pourrait donc engager des dépenses d'agglomération. Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière d'entente-cadre. Les divers services professionnels offerts sont facturés aux unités administratives selon un taux horaire fixe à l'exception des formations lesquelles sont facturées par bloc d'heures (2 heures / 3.5 heures / 1 journée).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Conformément à la *Politique de la Ville de Montréal en matière de programme d'aide aux employés*, la poursuite du PAE contribuera à :

- favoriser le mieux-être et la santé psychologique de tous les employés;
- améliorer la qualité de vie au travail;
- accompagner les gestionnaires lors d'événements traumatiques;
- réduire les coûts reliés à l'absentéisme et au présentéisme;
- améliorer la productivité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué sera élaboré en accord avec le Service des communications afin d'annoncer l'octroi du présent contrat.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

31 octobre 2018 : Comité exécutif  
7 novembre 2018 : Commission permanente sur l'examen des contrats  
14 novembre 2018 : Comité exécutif  
19 novembre 2018 : Conseil municipal  
22 novembre 2018 : Conseil d'agglomération

Fin novembre ou début décembre 2018 : signature du contrat couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

1er janvier 2019 : Début du contrat avec la firme Morneau Shepell Itée.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-France DI SCHIAVI  
Conseillère principale (specialite)

**Tél :** 514 872-3764  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-17

Bernard DUFOUR  
Chef de division - Santé et mieux-être

**Tél :** 514.872.3133  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc-André PEDNEAULT  
Directeur santé sécurité et mieux être

**Tél :**

**Approuvé le :** 2018-10-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Tél :** 514 872-0213

**Approuvé le :** 2018-10-18

**ANNEXE 7.00 G - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMF**

*(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)*

Nous sommes actuellement en processus de renouvellement de notre autorisation de contracter de l'AMF.

Vous trouverez ci-joint une copie d'écran provenant du REA (Registre des entreprises autorisées) qui montre que Morneau Shepell est une entreprise autorisée. Ce registre est mis à jour à tous les jours à 19h30.

Nous avons joint cette copie conformément aux instructions de Mme Amélie Bergevin, Agente d'autorisation aux contrats publics, Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires à l'AMF. Mme Bergevin est notre conseillère assignée par l'AMF dans le cadre du processus de renouvellement. Nous vous copions ci-dessous le texte du message qu'elle nous a fait parvenir le 17 juillet dernier.

*Votre demande de renouvellement a été reçue dans les délais prescrits et est en traitement. Le délai est normal pour ce type de demande et est variable.*

*La Loi sur les contrats des organismes publics prévoit que lorsqu'une entreprise présente une demande de renouvellement au moins 90 jours avant le terme de la durée de validité de son autorisation, elle demeure autorisée à contracter, sous réserve d'une révocation durant ce délai. L'entreprise demeure donc au Registre des entreprises admissibles (REA), et ce, jusqu'à ce que l'Autorité confirme, ou non, son renouvellement.*

*Ainsi, entre le moment où l'autorisation initialement délivrée est expirée et celui où la décision sur le renouvellement est rendue, le REA (Registre des entreprises autorisées) fait foi de tout.*

*Il est donc de la responsabilité des donneurs d'ouvrage de consulter systématiquement le REA avant de signer un contrat avec une entreprise, le tout afin de s'assurer que celle-ci est bel et bien autorisée à le faire, à la date de signature dudit contrat.*

*Voici le lien qui vous dirige vers la publication du Secrétaire du trésor afin d'apporter des précisions concernant le renouvellement des autorisations de contracter avec l'état émises par l'Autorité des marchés financiers.*

*<http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/publications/info-marches-publics/bulletins/volume-18-numero-4-juin-2016/>*

*Ce communiqué a été publié afin d'informer tous les acteurs de l'industrie y compris les donneurs d'ouvrages. Entre temps, si vous désirez fournir un document papier (preuve d'autorisation en date du jour valide) avec un appel d'offres, vous pouvez accéder au site de l'Autorité, inscrire votre nom au Registre - Contrats publics et le faire imprimer.*

*<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-lcop-autre.html>*

Nouvelle recherche

---

Dernière mise à jour : **dimanche, 23 septembre 2018 à 19:30**

## Fiche de l'entreprise

Nom : MORNEAU SHEPELL LTD.

Adresse du siège social : 895, DON MILLS RD, SUITE 700, NORTH YORK, ON, M3C 1W3, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2000901810

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1167110379

Autres noms d'affaires

- MORNEAU SHEPELL
- 
- SHEPELL.FGI

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

**Dossier # : 1187923001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Itée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de trois prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 6 ans / Appel d'offres public no 18-17244 (3 soumissionnaires - 3 conformes)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-17244 Preneurs.pdf](#)[18-17244 PV.pdf](#)[Tableau 18-17244.pdf](#)[18-17244 intervention.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Robert NORMANDEAU  
Agent d'approvisionnement  
**Tél : 514 868 3709**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-18

Pierre GATINEAU  
Chef de division  
**Tél : 514 872-0349**  
**Division : Acquisition**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Morneau shepell Ltée	2 099 846,44 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Homewood Santé inc.	2 292 297,19 \$	<input type="checkbox"/>	
Optima Santé Globale	2 001 082,33 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

La firme qui est le preneur du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission n'offre pas les services requis.

Préparé par :  Le  -  -

18-17244 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR SOUTENIR LES ARRONDISSEMENTS ET LES SERVICES CENTRAUX EN VUE D'OFFRIR UN PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYES, VOLET INDIVIDUEL		RESPECT DU SCHEMA ET DE LA CONFORMITE DE L'OFFRE DE SERVICES	COMPREHENSION DU MANDAT	EXPERIENCE ET EXPERTISE DE LA FIRME DANS DES PROJETS SIMILAIRES	QUALIFICATION ET EXPERIENCE DE L'EQUIPE INTERNE	ACCESSIBILITE ET ORGANISATION DES SERVICES	FORMATION ET EXPERIENCE DES PSYCHOLOGUES / CAPACITE DE LA FIRME A OFFRIR LES SERVICES DE PSYCHOLOGUES A L'INTERIEUR DES DELAIS PRESCRITS	FORMATION ET EXPERIENCE DES PROFESSIONNELS AUTRES QUE PSYCHOLOGUES / CAPACITE DE LA FIRME A OFFRIR CES AUTRES SERVICES D'AIDE (A L'EXCLUSION DES SERVICES PSYCHOLOGIQUES) A L'INTERIEUR DES DELAIS PRESCRITS	FORMATION ET EXPERIENCE DES PROFESSIONNELS EN INTERVENTIONS POST-TRAUMATIQUES / CAPACITE DE LA FIRME D'INTERVENIR POST-TRAUMATIQUES	EXPERIENCE ET CAPACITE A OFFRIR DES FORMATIONS SOUS LA FORME DE CONFERENCES, D'ATELIERS OU DE JOURNEES DE FORMATION	EXPERIENCE ET CAPACITE A OFFRIR UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION RELIE A LA SANTE PSYCHOLOGIQUE SOUS FORME DE CAPSULES SANTE MENSUELLES	Pointage interimaire total	Prix	Pointage final	Comité
FIRME	5%	5%	15%	5%	10%	25%	20%	5%	5%	5%	5%	100%	\$	Rang	
Monneau Shepell Ltée	3,75	4,38	13,75	3,50	7,00	19,00	14,75	3,75	3,38	4,00	77,3	2 099 846,44 \$	0,61	1	15-10-2018
Homewood Santé inc.	3,63	4,00	12,13	2,75	6,25	17,50	15,63	3,50	4,25	4,38	74,0	2 282 297,19 \$	0,54	3	13 h 00
OPTIMA Santé Globale	3,25	2,13	9,38	3,75	6,50	16,88	16,88	4,00	3,25	4,00	70,0	2 001 082,33 \$	0,60	2	255 Boul. Crémazie Est bureau 400
											-			-	
											-			-	
Agent d'approvisionnement		Robert Normandeau													
Multiplicateur d'ajustement															
10000															



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 18-17244

Numéro de référence : 1195441

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SERVICES PROFESSIONNELS PROGRAMME D'AIDE EMPLOYÉS

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Homewood Santé inc. 640, rue Saint-Paul Ouest Suite 400 Montréal, QC, H3C 1L9 <a href="http://www.homewoodsante.com">http://www.homewoodsante.com</a>	<a href="#">Madame Ana-Maria Gherasim</a> Téléphone : 514 875-8882 Télécopieur :	<b>Commande : (1485285)</b> 2018-08-30 4 h 34 <b>Transmission :</b> 2018-08-30 4 h 34	2997743 - 18-17244 addenda 1 2018-09-11 9 h 54 - Courriel 3004365 - 18-17244 addenda 2 2018-09-25 16 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Morneau Shepell. 800 rue du square victoria bureau 4000 Montréal, QC, H4Z 0A4 <a href="http://www.morneaushepell.com">http://www.morneaushepell.com</a>	<a href="#">Madame Annick Chenard</a> Téléphone : 514 878-9090 Télécopieur :	<b>Commande : (1485029)</b> 2018-08-29 13 h 01 <b>Transmission :</b> 2018-08-29 13 h 01	2997743 - 18-17244 addenda 1 2018-09-11 9 h 54 - Courriel 3004365 - 18-17244 addenda 2 2018-09-25 16 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
OPTIMA Santé Globale 7647, St-Hubert Montréal, QC, H2R 2N7 <a href="http://www.optimasanteglobale.com">http://www.optimasanteglobale.com</a>	<a href="#">Monsieur Jean-Claude Vaillancourt</a> Téléphone : 819 870-2318 Télécopieur : 514 352-3042	<b>Commande : (1486802)</b> 2018-09-04 15 h 05 <b>Transmission :</b> 2018-09-04 15 h 05	2997743 - 18-17244 addenda 1 2018-09-11 9 h 54 - Courriel 3004365 - 18-17244 addenda 2 2018-09-25 16 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Physiothérapie Universelle 20 Eglinton avenue W; Bureau 600 Toronto, ON, M4R 1K8	<a href="#">Madame Lisane Pelletier</a> Téléphone : 514 381-5072 Télécopieur :	<b>Commande : (1485914)</b> 2018-08-31 8 h 55 <b>Transmission :</b> 2018-08-31 8 h 55	2997743 - 18-17244 addenda 1 2018-09-11 9 h 54 - Courriel 3004365 - 18-17244 addenda 2 2018-09-25 16 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

**Dossier # : 1187923001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Itée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de trois prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 6 ans / Appel d'offres public no 18-17244 (3 soumissionnaires - 3 conformes)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1187923001 Morneau Shepell PAE.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Diane LAROCHE  
Préposée au budget - Service des finances,  
Direction du conseil et du soutien financier  
**Tél : 514 872-7366**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-18

Luis Felipe GUAL  
Conseiller budgétaire

**Tél : 514 872-9504**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**

**Dossier # : 1187923001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Itée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de trois prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 6 ans / Appel d'offres public no 18-17244 (3 soumissionnaires - 3 conformes)

**Numéro du mandat**  
SMCE187923001

**Date du mandat**  
2018-10-31

**Objet du mandat**

Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**Type de mandat**

Commission sur l'examen des contrats

VU le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) ;

VU la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats ;

VU que le contrat de services professionnels est d'une valeur de plus de 1 M\$ et que l'adjudicataire en est à son troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent ;

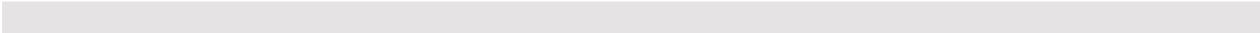
Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1187923001, mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2018-11-01

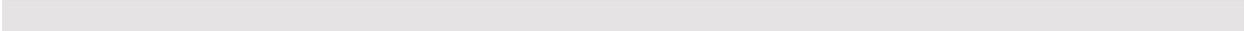
**Jean-François MILOT**

---

**Chef de division soutien aux instances**



**Dossier # :1187923001**



**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidentes**

Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achuesic-  
Cartierville

**Membres**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

Le 22 novembre 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE187923001**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Itée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de deux prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 5 ans / Appel d'offres public no 18-17244 (3 soumissionnaires - 3 conformes) .**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE187923001**

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Itée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de deux prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 5 ans / Appel d'offres public no 18-17244 (3 soumissionnaires - 3 conformes)

À sa séance du 31 octobre 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 7 novembre 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des ressources humaines ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le Service avait annulé en août dernier un appel d'offres pour les mêmes services professionnels que ceux prévus au présent dossier, en raison de la présence d'un seul soumissionnaire conforme. Le nouvel appel d'offres a permis de recevoir trois soumissions. C'est néanmoins le fournisseur actuel, Morneau Shepell, qui a remporté l'appel d'offres.

La Commission a constaté que la grille pour l'évaluation qualitative des offres reçues comportait une dizaine de critères. Les membres ont bien compris que l'adjudicataire a obtenu le meilleur pointage, après pondération des notes obtenues pour l'évaluation qualitative et du prix soumis. Ils ont invité le Service à ajouter au sommaire décisionnel le détail de la formule de calcul retenue pour l'établissement du pointage final obtenu par les soumissionnaires.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des ressources humaines pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE187923001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1184565009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le remboursement des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la Caserne 61 située au 10, rue Sunnydale, à Dollard-des-Ormeaux. La dépense totale est de 13 639 085,43 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3197.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 13 639 085,43 \$, taxes incluses, pour rembourser les dépenses de mise aux normes et d'agrandissement de la caserne de pompiers 61, à Dollard-des-Ormeaux;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2018-10-29 11:52

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184565009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le remboursement des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la Caserne 61 située au 10, rue Sunnydale, à Dollard-des-Ormeaux. La dépense totale est de 13 639 085,43 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3197.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 61, située au 10, rue Sunnydale, à Dollard-des-Ormeaux (DDO), est la propriété de la Ville de Dollard-des-Ormeaux. (Voir photo en pièce jointe). Le bâtiment a été construit en 1965 et agrandi au début des années 1980.

Des travaux de rénovation majeure et de mise aux normes du bâtiment sont nécessaires afin de maintenir la caserne en opération tout en assurant un environnement sain qui répond aux besoins fonctionnels des occupants. Afin de respecter les besoins exprimés par les occupants, un agrandissement de 179 m<sup>2</sup> sera aussi nécessaire.

Une entente d'occupation est en vigueur depuis le 1er janvier 2014. Selon l'entente d'occupation, la Ville de Montréal s'engage à rembourser, selon le prorata d'occupation, les travaux de rénovation et les dépenses capitalisables à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Lorsque les travaux d'agrandissement seront complétés, DDO occupera 22 % des espaces et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) occupera 78 % des espaces. À cet effet, lorsque les travaux seront terminés, un amendement à l'entente d'occupation sera présenté pour modifier les quotes-parts d'occupation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CG14 0144 - 27 mars 2014 - 10, rue Sunnydale, Dollard-des-Ormeaux - Approbation de l'entente d'occupation pour 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

**DESCRIPTION**

Le 9 octobre 2018, la Ville de Dollard-des-Ormeaux a octroyé un contrat de réfection de la caserne 61 à "Développement Atrium Inc.". (Voir extrait du procès-verbal en pièce jointe). Les travaux consistent principalement à :

- installer des bâtiments temporaires;

- remplacer l'enveloppe du bâtiment (maçonnerie, toiture et fenestration);
- faire la mise aux normes sismiques du système structural;
- agrandir certaines sections du bâtiment;
- refaire la dalle de garage et remplacer des portes du garage;
- aménager les locaux selon les exigences du SIM, incluant l'intégration des genres et du service de prévention;
- installer un système d'extraction des gaz à la source pour les camions de pompiers;
- effectuer les travaux nécessaires pour la conformité des issues de secours;
- mettre en place des systèmes électromécaniques efficaces;
- mettre aux normes la plomberie;
- installer certains équipements spécialisés (hotte avec système d'extinction, séchoirs à boyaux, etc.);
- installer une génératrice d'urgence;
- réaménager l'entrée électrique du bâtiment;
- mettre à niveau le système de protection incendie;
- implanter des contrôles centralisés;
- aménager l'extérieur (stationnement, rampes d'accès universel, aménagement paysager, etc.);
- tous autres travaux connexes nécessaires pour la réalisation du projet.

La présent dossier vise le remboursement du coût des travaux à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

La réalisation de ces travaux par la Ville de Dollard-des-Ormeaux se fait en collaboration avec le SIM et le SGPI. Les plans et devis ont été réalisés selon le Programme Fonctionnel et Technique (PFT) fournit par le SGPI et approuvé par le SIM. Le SGPI est présent tout le long du projet, afin de s'assurer de la réalisation du projet selon les critères établis. Aucun changement ou ajout aux travaux de construction ne sera réalisé sans que le SGPI et le SIM acceptent ceux-ci.

## JUSTIFICATION

Les travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment sont nécessaires afin de maintenir la caserne en opération tout en assurant un environnement sain qui répond aux besoins fonctionnels des occupants. Le contrat a été octroyé par la Ville de DDO au plus bas soumissionnaire conforme.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Dépense totale des travaux payée par la Ville de Montréal selon sa quote-part :

	<b>2019-2020</b>
Coût des travaux d'aménagement clé en main	10 468 136,11 \$
Frais d'administration	1 308 517,01 \$
TPS	588 832,66 \$
TVQ	<u>1 174 721,15 \$</u>
<b>Total</b>	<b>13 540 206,93 \$</b>
Incidences	86 000,00 \$
TPS	4 300,00 \$
TVQ	<u>8 578,50 \$</u>
<b>Total</b>	<b>98 878,50 \$</b>

<b>Coût total des travaux</b>	<b>13 639 085,43 \$</b>
Recouvrement TPS	(593 132,66 \$)
Recouvrement TVQ	(591 649,83 \$)
<b>Total</b>	<b>12 454 302,94 \$</b>

Le montant total des dépenses à autoriser, incluant les taxes, est de 13 639 085,43 \$. Ce montant inclut les services professionnels, les travaux, les bâtiments temporaires, les frais d'administration et les contingences. De plus, un montant de 98 878,50 \$, taxes incluses, est prévu dans le coût total des travaux pour les incidences.

Le coût du projet est prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion immobilière dans le Programme de protection des bâtiments du SIM (64023). Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés et facturés à 50 % en 2019 et à 50 % en 2020.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet inclut plusieurs actions en développement durable :

- implantation d'un mur solaire pour l'air frais dans le garage;
- installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques;
- mise en place d'un système de géothermie pour le bâtiment;
- installation de thermopompe efficace dans le bâtiment;
- intégration d'un système de rétention des eaux de ruissellement au niveau de la toiture;
- installation de lumière à diodes électroluminescentes (DEL) dans tout le bâtiment;
- intégration d'un design universel pour améliorer l'accessibilité aux citoyens;
- conception favorisant l'entrée de lumière naturelle dans le bâtiment.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est recommandé de procéder aux travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne 61 vu l'état actuel des installations. La possibilité de bris pourrait perturber le bon déroulement des activités des pompiers.

Les pompiers qui opèrent à partir de la caserne 61 déménageront dans des installations temporaires pour la durée des travaux. Des roulottes et un abri pour les camions seront aménagés devant le chantier, avant le début de travaux de démolition.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Numéro de projet : IM-PR-15-0010

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 22 novembre 2018.

La relocalisation temporaire des pompiers est prévue en janvier 2019.

La réalisation des travaux est prévue de mars 2019 à octobre 2020.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 25 octobre 2018

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 280-4275  
**Télécop. :** 514 280-3597

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-19

Nicole RODIER  
Chef de division - Division des locations

**Tél :** 514 872-8726  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

**Tél :** 514-868-3844  
**Approuvé le :** 2018-10-25

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE  
Directrice du SGPI

**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2018-10-25

# CONCEPTION EXTÉRIÈRE CASERNE 61

CONCEPT



**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue au 12001 boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, le 9 octobre 2018 à 19 h 30

-----

18 1006

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA CASERNE 61 SITUÉE AU 10 SUNNYDALE (2018-072)**

---

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié le 21 août 2018 dans le journal Constructo, sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et le site Web de la Ville, pour la réfection de la Caserne 61 située au 10, rue Sunnydale (2018-072) ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 28 septembre 2018 à 14 h :

Soumissionnaire	Coût total de la soumission (taxes incluses)
Développement Atrium inc.	11 886 012,02 \$*
Corporation de construction Germano	13 635 196,68 \$*

\*Montant corrigé suite à une erreur

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par Érick Laliberté, ing, chef de section - Construction et mécanique du bâtiment et Guy Dubé, Chef de division - Service des bâtiments :

Il est

proposé par la Conseillère Gauthier appuyé par le Conseiller Parent

QUE l'offre de **Développement Atrium inc.**, pour un coût total de soumission n'excédant pas 11 886 012,02 \$ (taxes incluses), pour la réfection de la Caserne 61 située au 10 Sunnydale, soit acceptée ; et

QUE cette dépense, moins les ristournes applicables, soit imputée aux règlements d'emprunt R-2017-101 (poste budgétaire 283-101-570), R-2017-121 (poste budgétaire 283-121-570) et R-2018-128 (poste budgétaire 283-128-570).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

(signé) Alex Bottausci  
Maire / Mayor

COPIE CONFORME, le 10 octobre 2018

  
Sophie Valois, Greffière / City Clerk

**EXTRACT FROM MINUTES**

**REGULAR MEETING** of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held at 12001 De Salaberry Boulevard, Dollard-des-Ormeaux, on October 9, 2018 at 7:30 p.m.

-----

**AWARDING OF CONTRACT FOR THE REHABILITATION OF THE FIRESTATION 61 LOCATED AT 10 SUNNYDALE (2018-072)**

---

WHEREAS a call for public tenders was published in the Constructo journal, on the electronic tendering system SÉAO and the City website, on August 21, 2018, for the rehabilitation of the firestation 61 located at 10 Sunnydale (2018-072);

WHEREAS the following tenders were publicly opened on September 28, 2018, at 2 p.m.:

WHEREAS tenders were verified by Érick Laliberté, eng, Section Head - Construction and Building Services and Guy Dubé, Division Head - Buildings Department:

It is

moved by Councillor Gauthier seconded by Councillor Parent

THAT the offer of **Développement Atrium inc.**, for a total bid amount not exceeding \$11,886,012.02 (taxes included), for the rehabilitation of fire station 61 located at 10 Sunnydale, be accepted; and

THAT this expenditure, less applicable tax rebates, be charged to loan by-laws R-2017-101 (budget item 283-101-570), R-2017-121 (budget item 283-121-570), and R-2018-128 (budget item 283-128-570).

**CARRIED UNANIMOUSLY**

SD2018-400-0255

(signé) Sophie Valois  
Greffière / City Clerk

**Dossier # : 1184565009**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

**Objet :** Approuver le remboursement des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la Caserne 61 située au 10, rue Sunnydale, à Dollard-des-Ormeaux. La dépense totale est de 13 639 085,43 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3197.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1184565009 - Remboursement DDO Caserne 61.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Préposé au budget - Service des finances -  
Point de service HDV  
**Tél :** 514 872-1021

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-23

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514 872-0946  
**Division :** Service des finances - Point de service HDV



(1)

**Dossier # : 1182622002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction du poste des Irlandais à 315-25 kV soumis par Hydro-Québec à Montréal

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction du poste des Irlandais à 315-25 kV situé à Montréal soumis par Hydro-Québec;
2. de soumettre l'avis à cet effet avec la mention de l'attente à ce que le poste projeté, incluant les installations extérieures, soit de très grande qualité dans la réalisation architecturale et qu'il limite les impacts visuels dans le parcours d'entrée de ville;
3. d'autoriser le greffier à transmettre cet avis de conformité à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-10-26 10:12

**Signataire :** Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1182622002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction du poste des Irlandais à 315-25 kV soumis par Hydro-Québec à Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le 24 septembre 2018, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), responsable d'Hydro-Québec (H-Q), a signifié par une lettre adressée à la mairesse de la Ville de Montréal (voir pièce jointe) un avis d'intervention au conseil d'agglomération concernant un projet d'H-Q.

La fiche technique accompagnant l'avis d'intervention présente une description de la nature de l'intervention projetée et les motifs sous-jacents.

L'avis que doit émettre l'agglomération doit porter sur la conformité du concept mis de l'avant et présenté dans les documents joints à la demande quant aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma). Il s'agit donc de déterminer si le projet contrevient aux objectifs du Schéma. Il ne s'agit pas d'une autorisation du projet, qui fera l'objet ultérieurement auprès de l'arrondissement du Sud-Ouest d'une analyse plus poussée en fonction de sa réglementation d'urbanisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

**DESCRIPTION**

Le projet soumis par H-Q consiste en la construction d'un nouveau poste à 315-25 kV, soit le poste des Irlandais. Ce futur poste est situé entre la rue Bridge et le chemin des Moulins, le long de la rue des Irlandais, et il sera alimenté en souterrain par une courte ligne en provenance du poste Viger, qui est situé à côté du futur poste des Irlandais.

Selon les motifs avancés par H-Q militant pour la construction du poste des Irlandais, le réseau actuel à 120 kV de Montréal atteindra sa capacité maximale au cours des prochaines années en raison de la forte croissance de la demande d'électricité. H-Q précise qu'au centre-ville, les postes Adélar-Godbout et Central-2 desservent plusieurs secteurs en expansion, dont le quartier Griffintown, la zone portuaire située au sud du canal de Lachine

et la Cité du Havre, et que la situation retenue pour répondre à la croissance anticipée de la demande est la construction du poste des Irlandais. Par ailleurs, il est à noter que le nouveau Réseau express métropolitain (REM) qui reliera la Rive-Sud au centre-ville devra bénéficier d'une alimentation en électricité entre le pont Champlain et la gare Centrale. Cette zone est actuellement desservie par les deux postes existants susmentionnés.

## **JUSTIFICATION**

L'analyse de conformité du projet d'H-Q s'effectue à partir des prescriptions du Schéma en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015.

### Vision stratégique

Le projet d'H-Q ne compromet pas la vision stratégique du Schéma, laquelle prend forme à travers trois grandes orientations qui visent à favoriser un cadre de vie de qualité, à soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole et à mettre en valeur les territoires d'intérêt.

### Grandes affectations du territoire

Le projet envisagé se situe à l'intérieur de l'aire d'affectation « Centre-ville d'agglomération ». Selon les prescriptions applicables des grandes affectations du territoire, les « infrastructures publiques » de cette nature y sont autorisées.

### Densité d'occupation

En matière de densité d'occupation, le Schéma prévoit des prescriptions minimales de la densité résidentielle. Elles ne s'appliquent pas vu la nature du projet.

### Transport d'énergie électrique

La carte 30 - Transport d'énergie électrique du Schéma n'indique pas spécifiquement le projet d'H-Q. Le Schéma a comme orientation en cette matière d'assurer une intégration harmonieuse des réseaux électriques en milieu urbain. Un des objectifs associés à cette orientation, soit de favoriser l'implantation des réseaux de transport d'énergie, inclut un nouveau poste, aux endroits ayant le moins d'impacts, notamment sur le paysage.

À cet égard, le poste sera implanté dans le secteur de planification stratégique « Havre-Bonaventure-Pont Champlain » déterminé au Schéma. La mise en valeur de ce secteur, situé dans le parcours d'entrée du centre-ville de Montréal (carte 17 - Parcours d'entrée de ville), dépend grandement de la qualité des interventions et des projets qui seront construits au cours des prochaines années. L'implantation du nouveau poste, incluant toutes ses installations (bâtiments de manœuvre, de commande, de maintenance et bâtiment administratif) ayant front sur la rue Brigde, prévoit une marge de recul importante laissant place à l'aménagement d'un lieu de commémoration. Néanmoins, selon les informations reçues à ce stade-ci, mis à part la rangée d'arbres prévue qui ceinturera le futur poste, aucune indication ne permet de connaître la solution retenue par H-Q pour réduire les impacts visuels de l'ensemble du projet, entre autres les installations projetées extérieures de grande hauteur (appareillages métalliques et autres dispositifs), dont certaines seront très visibles à partir des rues Bridge et des Irlandais. De même, aucune information sur la qualité architecturale des bâtiments n'est donnée.

### Autres volets du Schéma

Vu sa nature et sa localisation, le projet d'H-Q n'est pas susceptible d'interférer négativement avec les composantes d'intérêt reconnues au Schéma et indiquées sur différentes cartes, à l'exception de la carte 13 - Patrimoine archéologique étant donné qu'environ les deux tiers de l'emplacement de poste retenu se trouvent à l'intérieur d'un secteur d'intérêt archéologique. Dans un communiqué de presse publié le 26 mai 2017, H-Q s'est engagée à réaliser des fouilles archéologiques sur ce site historique encore peu documenté et à en partager le résultat avec la communauté irlandaise. D'ailleurs, il est à noter qu'un comité de travail formé de représentants d'H-Q et de la Ville de Montréal en

partenariat avec des membres de la communauté irlandaise a été créé afin d'aménager un lieu de commémoration à la mémoire des 6 000 Irlandais morts du typhus en 1847.

#### Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le projet de construction du poste des Irlandais à 315-25 kV situé à Montréal, tel que soumis par H-Q, est conforme aux objectifs du Schéma.

La démarche d'autorisation du projet en arrondissement, par procédure de plan d'implantation et d'intégration architecturale, permettra d'assurer une attention spéciale à sa qualité architecturale et à son impact dans le paysage urbain, et ce, dans une optique d'une contribution à l'amélioration de l'environnement urbain de l'entrée de ville.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Investissement approximatif estimé par H-Q pour l'ensemble du projet : 110 M\$.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sur la base des documents reçus, Hydro-Québec envisage que les autorisations gouvernementales soient délivrées en 2018 afin que la construction du poste puisse débuter à l'été 2020 pour se terminer au printemps 2023, et ce, dans l'optique que sa mise en service puisse s'effectuer au printemps 2023. Par conséquent, la non-transmission de l'avis de conformité du conseil d'agglomération dans les meilleurs délais pourrait retarder l'avancement du traitement du dossier au détriment du respect de l'échéancier envisagé du projet par H-Q.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à cette décision.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission par le greffier de l'avis à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à titre d'information au répondant d'H-Q.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

**Tél :** 514 872-7488  
**Télécop. :** 514 872-1598

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-24

Monique TESSIER  
Chef de division

**Tél :** 514-872-9688  
**Télécop. :** 514 872-1458

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU  
directrice de l'urbanisme

**Tél :** 514 872-7978  
**Approuvé le :** 2018-10-24

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Tél :** 514 872-5216  
**Approuvé le :** 2018-10-24

Québec, le 24 septembre 2018

Madame Valérie Plante  
Présidente du conseil  
Agglomération de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.100  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Hydro-Québec souhaite construire le poste des Irlandais à 315-25 kV afin de soutenir la forte croissance de la demande d'électricité du centre-ville de Montréal. Ce projet est situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal étant en vigueur, je vous transmets, conformément à l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un avis d'intervention pour ce projet. À cet effet, je joins à la présente une copie de la fiche technique.

Je sollicite, par la présente, votre collaboration afin de m'acheminer un avis de conformité de ce projet aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Savoie

p. j. Fiche technique

## FICHE TECHNIQUE

### *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* **Avis d'intervention (art. 151)**

#### 1. Identification

**Nom des organismes touchés :** Communauté métropolitaine de Montréal  
Agglomération de Montréal

**Ministère ou mandataire :** Hydro-Québec

**Nom du projet :** Poste des Irlandais à 315-25 kV

#### 2. Description

**Nature de l'intervention projetée :** Le projet consiste en la construction d'un nouveau poste à 315-25 kV.

**Justification :** En raison de la forte croissance de la demande d'électricité, le réseau actuel à 120 kilovolts (kV) de Montréal atteindra sa capacité maximale au cours des prochaines années. Au centre-ville, les postes Adélarde-Godbout et Central-2 desservent plusieurs secteurs en expansion, dont le quartier Griffintown, la zone portuaire située au sud du canal de Lachine et la Cité-du-Havre. La solution retenue est la construction d'un nouveau poste à 315-25 kV, soit le poste des Irlandais.

**Échéancier sommaire :** Autorisations gouvernementales : Été 2018  
Travaux : Été 2020 - Printemps 2023  
Mise en service : Printemps 2023

**Localisation retenue :** Sur le territoire de la ville de Montréal.

**Investissement approximatif :** 110 M \$ approximativement

**Document disponible :** Voir le bulletin d'information sur la solution retenue – Mai 2018

#### 3. Répondants du ministère ou du mandataire

**Noms :** Jacques Trépanier  
Gérant de projets – Postes

**Adresse :** 855, rue Sainte-Catherine Est, 19<sup>e</sup> étage

**Téléphone :** 514 840-3000, poste 4892

# Poste des Irlandais à 315-25 kV

INFORMATION SUR LA SOLUTION RETENUE • MAI 2018



En raison de la forte croissance de la demande d'électricité, le réseau actuel à 120 kilovolts (kV) de Montréal atteindra sa capacité maximale au cours des prochaines années. Au centre-ville, les postes Adélarde-Godbout et Central-2 desservent plusieurs secteurs en expansion, dont le quartier Griffintown, la zone portuaire située au sud du canal de Lachine et la Cité-du-Havre.

Le réseau à 120 kV comporte actuellement une marge qui sert à répondre à la demande en période estivale. La croissance de la demande éliminerait pratiquement cette marge d'ici quelques années. Par ailleurs, le nouveau Réseau express métropolitain (REM)

reliera la Rive-Sud au centre-ville et devra bénéficier d'une alimentation en électricité entre le pont Champlain et la gare Centrale, zone actuellement desservie par ces postes.

Le futur poste des Irlandais sera situé dans un secteur industriel, voisin du poste Viger, et construit sur le terrain actuellement occupé par Loto-Québec et le cimentier Lafarge. Ce terrain est situé en bordure de la rue Bridge dans le quartier de Pointe-Saint-Charles de l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce futur poste sera alimenté en souterrain par une courte ligne en provenance du poste Viger.



Monument commémoratif aux Irlandais



Activité portes ouvertes du 22 mars 2018.  
Fergus Keyes (à l'avant-plan) et Victor Boyle  
(à l'arrière-plan), codirecteurs de la *Montreal  
Irish Monument Park Foundation*.

## Participation du public

Hydro-Québec a commencé ses échanges avec le milieu, à l'été 2017, à la suite de l'acquisition du terrain.

Afin d'assurer l'intégration harmonieuse de cette nouvelle installation dans son milieu d'accueil, Hydro-Québec a tenu compte du projet de revitalisation de ce secteur de la Ville de Montréal et de la présence du Monument commémoratif aux Irlandais, communément appelée la roche noire. Les échanges avec différents interlocuteurs ont mené à la mise en place d'un partenariat avec la Ville de Montréal et la communauté irlandaise de Montréal. Ce partenariat a notamment permis la mise sur pied d'un comité de travail pour l'élaboration d'un lieu de commémoration.

## Consultation des Irlandais

Le comité de travail Hydro-Québec-Ville de Montréal-Irlandais se penche actuellement sur un projet de lieu de commémoration des Irlandais morts du typhus en 1847-1848. Ce travail de partenariat suit son cours en 2018 pour que soit élaboré un projet qui satisfasse les parties concernées.

## Consultation du milieu

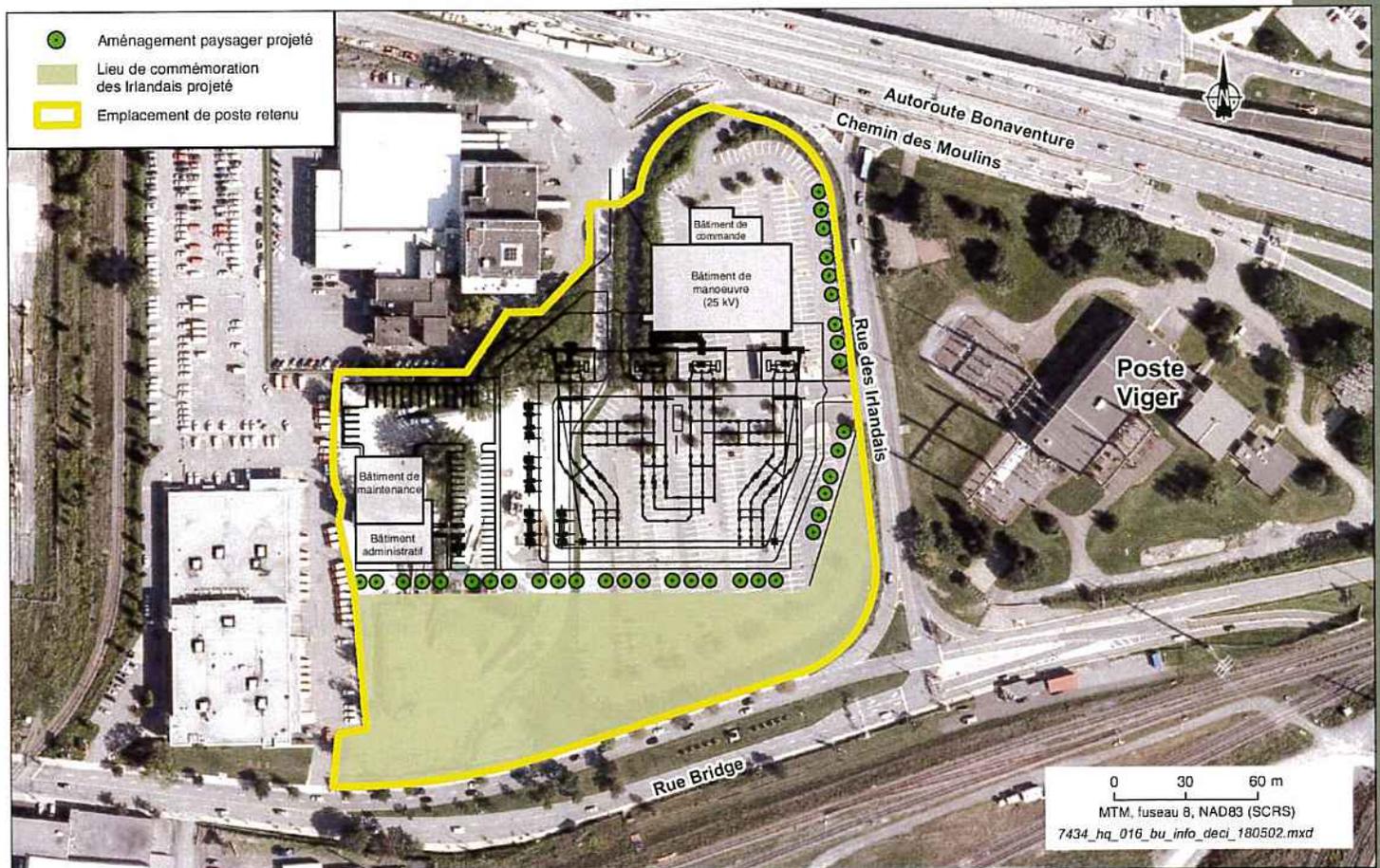
Plus récemment, au cours de l'hiver 2017-2018, les activités d'information-consultation ont aussi permis aux résidents, aux élus, aux organismes municipaux et gouvernementaux ainsi qu'aux groupes environnementaux de formuler leurs commentaires. Par exemple, des échanges ont eu lieu avec la table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles et le Conseil régional en environnement de Montréal. Par ailleurs, l'activité portes ouvertes à laquelle ont participé les représentants de la communauté irlandaise a donné l'occasion à des résidents de donner leurs commentaires. Une consultation en ligne était aussi possible.

## Description de la solution retenue

Diverses possibilités d'aménagement du poste ont été envisagées, dont trois ont fait l'objet d'études techniques, économiques et environnementales. Hydro-Québec a tenu compte des avis exprimés jusqu'à maintenant pour bonifier le projet dans le cadre de ses différentes études.

Ces démarches ont permis de déterminer la meilleure solution. Il s'agit de l'option qui réduit au minimum l'empreinte du poste tout en laissant une superficie libre pour d'autres usages, notamment l'aménagement d'un lieu de commémoration des Irlandais. Cette option respecte également certains critères établis par la Ville afin de favoriser l'intégration du poste dans le secteur.

Selon les différentes simulations visuelles, le nouveau poste ne sera visible que de quelques endroits, surtout certains points de vue très rapprochés. Hydro-Québec veillera à élaborer des aménagements paysagers qui faciliteront l'intégration du poste au milieu et particulièrement sa cohabitation avec le lieu de commémoration des Irlandais qui doit être aménagé devant lui.



## Appui au développement de la communauté

Hydro-Québec veille à ce que la réalisation de ses projets soit une occasion de contribuer au développement des communautés d'accueil, grâce à son Programme de mise en valeur intégrée (PMVI). Ainsi, l'entreprise mettra à la disposition de l'arrondissement du Sud-Ouest un montant représentant 1 % de la valeur initialement autorisée des nouvelles installations visées par le PMVI, une fois les travaux commencés. L'arrondissement proposera une ou des initiatives bénéfiques pour la collectivité.

## Étapes à venir

Au cours des prochains mois, Hydro-Québec poursuivra les activités d'ingénierie détaillée et déposera une étude d'impact sur l'environnement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet. Ce document présentera l'ensemble de la démarche environnementale, y compris la description du milieu, l'évaluation des impacts et les mesures d'atténuation, qui a mené au choix de l'emplacement du poste.

## Réalisation des travaux

Hydro-Québec sera le maître d'œuvre des travaux de construction et prendra des mesures d'atténuation pour réduire les nuisances telles que le bruit et la circulation des véhicules lourds. Elle veillera également à la protection des espaces environnants et des voies de circulation pendant les travaux et à leur remise en état par la suite. Enfin, elle exercera une surveillance environnementale afin d'assurer que les mesures d'atténuation sont mises en œuvre.

## Calendrier

### AVANT-PROJET

Information-consultation	Automne 2017 – hiver 2017-2018
Information sur la solution retenue	Printemps 2018

### PROJET

Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement	Été 2018
Autorisations gouvernementales	Printemps 2020
Construction	Été 2020 – printemps 2023
Mise en service	Printemps 2023

[www.hydroquebec.com/des-irlandais](http://www.hydroquebec.com/des-irlandais)

## Pour plus d'information

### LIGNE INFO-PROJETS

514 385-8888, poste 3462

### JOHANNE SAVARD

Conseillère – Communication et collectivités – Montréal  
Direction – Affaires régionales et collectivités  
201, rue Jarry Ouest, 1<sup>er</sup> étage  
Montréal (Québec) H2P 1S7  
[savard.johanne.2@hydro.qc.ca](mailto:savard.johanne.2@hydro.qc.ca)

*This publication is also available in English.*  
2018E1121-F





**Dossier # : 1181179010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation - Adopter le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif - Financer le Programme, à compter de 2022, par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie et par un ajustement de la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022

Il est recommandé au comité exécutif :

1- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par la Ville pour un montant de 3 383 000 \$ et par l'agglomération pour un montant de 13 417 000 \$;

2- d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel afin de financer le programme à compter de 2022;

3- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au conseil municipal :

d'approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1- d'approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation;

2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier »;

3- d'approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérées au document intitulé « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Programme de soutien aux artères commerciales en transformation » joint au dossier.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-11-02 14:35

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1181179010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation - Adopter le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif - Financer le Programme, à compter de 2022, par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie et par un ajustement de la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet soumis s'inscrit dans le cadre du Plan d'action en commerce intitulé « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal* . Le Plan d'action en commerce a été approuvé par le comité exécutif le 13 juin dernier. Le présent dossier concerne de façon spécifique la mise en oeuvre du nouveau programme de soutien aux artères commerciales en transformation et l'adoption d'un règlement, soit le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier qui doit être adopté par le conseil d'agglomération.

Il s'agit d'un programme dédié aux commerçants et propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires pendant les travaux majeurs d'infrastructure ainsi qu'à la mise en valeur, à la dynamisation de l'offre commerciale et à la relance économique des artères sélectionnées et une fois que les travaux seront réalisés. Les associations de gens d'affaires et les sociétés de développement commercial (SDC) de l'agglomération peuvent bénéficier du soutien proposé par le Programme de soutien aux artères commerciales en transformation.

Le PR@M-Artère en chantier s'appliquait, jusqu'en 2017, dans de telles situations. Une évaluation du programme réalisée au cours de l'été 2018 amène le Service du développement économique à proposer un nouveau programme qui table sur les acquis, mais qui améliore certains autres éléments jugés plus sensibles. Ainsi, le Programme de soutien aux artères commerciales en transformation conserve les mesures les plus indispensables et les plus porteuses du PR@M-Artère en chantier, mais il introduit de

nouveaux éléments qui permettront une meilleure réponse aux défis auxquels les commerçants doivent faire face.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 1096 (13 juin 2018) : approbation du Plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal*.

## **DESCRIPTION**

Le programme proposé comporte différents champs d'intervention. Il vise à être plus flexible et modulable en fonction de la réalité du chantier ainsi qu'à mieux accompagner les SDC et associations de gens d'affaires dans l'embauche de ressources professionnelles compétentes et pour les aider à mener des projets mobilisateurs plus efficaces et porteurs. Il vise également à donner aux SDC et associations de gens d'affaires un meilleur encadrement stratégique ainsi que la latitude nécessaire pour utiliser les contributions financières sur une plus longue période plutôt que sur une base annuelle afin de leur permettre de prévoir à plus long terme.

## **PRINCIPAUX OBJECTIFS**

- Minimiser les effets inhérents aux chantiers majeurs planifiés dans l'agglomération de Montréal
- Rendre les rues où des travaux majeurs d'infrastructure sont prévus plus conviviales et sécuritaires
- Faciliter l'accessibilité aux commerces de façon à stimuler l'achalandage
- Contribuer à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme des artères sélectionnées pendant les travaux
- Inciter les commerçants à travailler ensemble pour réaliser des projets collectifs
- Fournir aux gens d'affaires, aux regroupements de gens d'affaires et SDC, aux arrondissements et aux villes reconstituées de l'information stratégique visant à maximiser les retombées des actions collectives
- Accroître la connaissance des gens d'affaires à l'égard de leur secteur et établir des stratégies d'intervention
- Contribuer à la relance économique des secteurs commerciaux désignés une fois que les travaux sont réalisés
- Améliorer la compétitivité par la réalisation des améliorations physiques de qualité, notamment par l'utilisation du design
- Favoriser l'amélioration du patrimoine immobilier

## **CHAMPS D'INTERVENTION**

Le programme comporte quatre volets d'intervention :

### **Volet 1 Encadrement stratégique des SDC ou associations de gens d'affaires et soutien aux communautés d'affaires**

En plus des volets 2, 3 et 4 énoncés plus loin, la Ville de Montréal compte intervenir exclusivement sur son propre territoire par le présent volet. Les pouvoirs relatifs aux SDC et aux associations de gens d'affaires étant propres à chacune des municipalités de l'agglomération, les autres villes de l'agglomération auront la possibilité de prévoir des mesures semblables ou différentes pour les SDC ou associations de gens d'affaires actives sur des artères commerciales qui pourront éventuellement être désignées dans le cadre du programme dans leurs territoires respectifs.

## Volet 1-A Encadrement stratégique des SDC ou associations de gens d'affaires

Embauche par contrat de services professionnels d'une firme spécialisée pour :

- Assurer une meilleure connaissance des enjeux
- Établir les objectifs et les stratégies
- Conseiller dans l'élaboration des projets mobilisateurs
- Conseiller dans le profil des ressources professionnelles à embaucher
- Assurer un suivi statutaire sur toute la durée du chantier

Des somme maximales de 25 000 \$ pour un chantier réalisé sur un horizon de deux exercices financiers et de 12 500 \$ pour chaque exercice financier supplémentaire de chantier sont prévues pour chacun des secteurs commerciaux désignés.

## Volet 1-B Aide financière aux SDC ou associations de gens d'affaires pour l'embauche de ressources professionnelles

- Contribution financière maximale de 50 000 \$ par exercice financier pendant lesquels se déroule le chantier pour l'embauche de ressources professionnelles et techniques, responsables de la planification et de la mise en œuvre d'un plan d'action visant à soutenir les commerçants ainsi que de la planification et la mise en œuvre de projets mobilisateurs
- Contribution financière maximale de 50 000 \$ pour l'exercice financier suivant celui pendant lequel s'est terminé le chantier pour l'embauche de ressources professionnelles et techniques, responsables de la prospection d'investisseurs, du recrutement commercial, de la promotion du programme de subvention (volet 4) et du démarchage en vue de faciliter la réalisation de projets d'investissement

Cette contribution financière sera versée annuellement en vertu d'une convention approuvée par les instances décisionnelles.

## Volet 1-C Soutien financier aux SDC ou associations de gens d'affaires pour la réalisation de projets mobilisateurs

- Contribution financière maximale correspondant à 12 000 \$ par mois prévus de durée du chantier pour la réalisation de projets mobilisateurs visant à consolider l'offre commerciale et favoriser l'achalandage pendant les différentes phases du chantier. Les projets mobilisateurs pourront, par exemple, être constitués de réalisation de publicité, de promotions, de services spéciaux à la clientèle, de programmes de formation pour les commerçants ou d'événements spéciaux.

Les SDC et associations de gens d'affaires visées pourront disposer en moyenne d'une somme totale de 204 000 \$, mais variable en fonction de la durée prévue du chantier. Cette contribution financière sera versée en vertu d'une convention approuvée par les instances décisionnelles en début de chantier et pourra être utilisée graduellement par la SDC ou l'association de gens d'affaires au rythme jugé opportun par le milieu.

Il est à noter que le volet 1-C pourra être appliqué rétroactivement au 1er septembre 2018 exclusivement dans les secteurs désignés de la cohorte 2018, c'est-à-dire là où des chantiers auront débuté au cours de cette année.

## **Volet 2 Études stratégiques**

Au cours de l'exercice financier pendant lequel se terminera le chantier :

- Réalisation d'analyses, de diagnostics et d'un plan directeur de portée commerciale permettant d'accroître la connaissance des gens d'affaires à l'égard de leur secteur, de fournir de l'information stratégique, d'établir les actions à entreprendre en fonction des préoccupations et des besoins du secteur commercial et d'établir des stratégies d'intervention et de relance économique
- Réalisation d'une analyse relative au cadre bâti et aux façades commerciales permettant de favoriser l'amélioration du patrimoine immobilier, le développement d'un outil de promotion du programme de subvention (volet 4) et de contribuer aux efforts de revitalisation commerciale

Une somme maximale de 60 000 \$ est prévue pour chacun des secteurs commerciaux désignés afin d'accorder les contrats de services professionnels requis.

### **Volet 3 Relance économique**

Au cours de l'exercice financier suivant celui pendant lequel s'est terminé le chantier, réalisation de l'une ou l'autre des mesures suivantes à déterminer avec le milieu en fonction du taux de vacance en fin de chantier et d'autres considérations :

- Concours d'entrepreneuriat visant l'implantation de nouveaux commerces répondant à des besoins de consommation de la clientèle potentielle identifiés en vertu du diagnostic commercial (volet 2) sur l'artère commerciale désignée, mis en oeuvre par l'organisme PME MTL local
- Projets mobilisateurs favorisant la relance économique mis en oeuvre par la SDC ou l'association de gens d'affaires
- Combinaison des deux premières mesures

Une contribution totale de 100 000 \$ est prévue pour chacun des secteurs commerciaux désignés.

### **Volet 4 Programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier**

Débutant au cours de l'exercice financier suivant celui pendant lequel s'est terminé le chantier, les subventions seront destinées à améliorer la condition des bâtiments et des locaux commerciaux en fonction des caractéristiques énoncées ci-dessous :

- Période d'admissibilité de deux ans
- Deux ans pour effectuer les travaux de rénovation à compter de la date de confirmation de l'admissibilité
- Obligation de retenir les services de professionnels en design pour les projets de transformation de façade et de rénovation intérieure des commerces
- Subvention égale à 40 % du coût des travaux admissibles, sans dépasser 250 000 \$ par bâtiment
- Subvention équivalente à 50 % du coût des services professionnels, sans dépasser 10 000 \$ ou 7,5 % du coût des travaux admissibles

### **SÉLECTION DES ARTÈRES**

Les fonds dédiés au programme permettront d'intervenir dans deux secteurs commerciaux par année de 2018 à 2021, pour un total de huit artères commerciales en quatre ans. Considérant la disponibilité limitée de fonds, il est opportun que le conseil d'agglomération adopte une résolution relative aux conditions sur la base desquelles des secteurs pourront

être désignés par ordonnance du comité exécutif. Celles-ci sont énumérés au document joint au présent dossier, intitulé : « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Programme de soutien aux artères commerciales en transformation ».

Les plus importants paramètres à considérer pour le choix des secteurs d'intervention seraient les suivants :

- Présence d'une association de gens d'affaires ou d'une SDC
- Type de travaux d'infrastructures et durée prévue du chantier
- Densité du secteur commercial en termes de nombre de bâtiments et de superficie commerciale
- Mix commercial du secteur
- Ampleur du chantier par rapport à la longueur du secteur commercial à désigner
- Bonification de l'aménagement du domaine public dans le cadre du chantier

## **PARTAGE DES RESPONSABILITÉS**

Toutes les responsabilités relatives à la mise en oeuvre du programme seront assumées par le Service du développement économique, en étroite collaboration avec les responsables municipaux locaux (arrondissements et villes reconstituées), soit :

- Fournir une expertise et un soutien aux SDC et associations de gens d'affaires et aux responsables municipaux locaux
- Versement des contributions financières aux SDC et associations de gens d'affaires
- Octroi des contrats de services professionnels pour l'encadrement stratégique et la réalisation des diagnostics et plans d'action commerciaux
- Admissibilité des demandes de subvention à la rénovation
- Versement des subventions après vérification de la conformité comptable et réglementaire

Les responsabilités des responsables municipaux locaux se situent notamment dans les domaines suivants :

- Promotion du programme et démarchage auprès de la clientèle
- Soutien continu auprès des regroupements de gens d'affaires et SDC

Soulignons que le projet de règlement donne des pouvoirs d'ordonnance au comité exécutif, or la délégation d'un pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif est une décision qui doit être appuyée sur la double majorité des voix, c'est-à-dire, qu'elle doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale (la Ville de Montréal) et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu des facteurs énumérés ci-dessous, il est primordial de minimiser les effets inhérents aux chantiers majeurs planifiés dans l'agglomération de Montréal. En effet :

- La fonction commerciale est structurante pour la qualité de vie, pour le rayonnement de Montréal et pour l'économie locale
- Les enjeux du commerce sont importants et présents partout sur le territoire de l'agglomération

Pour ces raisons, le programme contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme des artères sélectionnées pendant les travaux et une fois que ceux-ci seront réalisés.

D'autres facteurs motivent l'opportunité d'intervenir pour soutenir l'activité commerciale pendant et après les chantiers :

- Adapter la mixité commerciale, diminuer la rotation des commerces et occuper les locaux vacants
- Maintenir et susciter l'achalandage pour assurer l'animation sur rue et la vitalité des commerces
- Favoriser le maintien et la création d'emplois
- Mettre en valeur le cadre bâti

De plus, le programme répond à plusieurs principes soutenant l'action municipale en commerce identifiés au Plan d'action en commerce « Vivre Montréal » et les principaux défis qui y sont considérés, soit :

- Soutenir les actions stratégiques collectives
- Rassembler les acteurs économiques locaux afin d'accroître le partage de l'information et la connaissance du marché
- Miser sur le design et l'amélioration du cadre bâti pour favoriser l'expérience client
- Amélioration de l'attractivité des secteurs commerciaux
- Atténuation des impacts des chantiers majeurs d'infrastructure
- Offrir une solution performante aux commerçants en situation de chantier

Enfin, la mise en oeuvre du volet 1, relatif à l'encadrement stratégique des SDC ou associations de gens d'affaires et au soutien aux communautés d'affaires est possible en vertu du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) et de l'adoption d'une résolution du conseil municipal se déclarant compétent relativement à l'octroi de subventions en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal (CM17 0171).

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions de l'agglomération devraient totaliser 13 417 000 \$ entre 2019 et 2028. La ventilation annuelle est présentée ci-dessous et une ventilation annuelle par champ d'application est présentée dans le document intitulé « Artères commerciales en transformation - Ventilation des coûts », joint au présent dossier.

ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
<b>BUDGET</b>	0,060 M\$	0,470 M\$	0,630 M\$	1,205 M\$	2,273 M\$	2,894 M\$	2,684 M\$	2,070 M\$	0,881 M\$	0,250 M\$	13,417 M\$

Les contributions de la Ville centre devraient totaliser 3 383 000 \$ entre 2019 et 2023. La ventilation annuelle est présentée ci-dessous et une ventilation annuelle par champ d'application est présentée dans le document intitulé « Artères commerciales en transformation - Ventilation des coûts », joint au présent dossier.

ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
<b>BUDGET</b>	1,151 M\$	0,759 M\$	1,085 M\$	0,288 M\$	0,100 M\$	3,383 M\$

En contrepartie, les investissements privés à la rénovation devraient totaliser 44 000 000

\$ et l'impact foncier du programme devrait être de 25 000 000 \$ à terme.

La programmation de l'entente de 150 M\$ entre le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et la Ville de Montréal couvrira la totalité du financement nécessaire jusqu'au 31 décembre 2021. Au delà de cette date, le financement du volet d'agglomération du programme sera assumé par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie, à moins qu'une nouvelle entente avec le Gouvernement du Québec soit conclue.

Ainsi, le financement du programme par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie à compter de 2022 se fera selon les paramètres identifiés ci-dessous. Les disponibilités budgétaires restantes pourront financer d'autres programmes, notamment le Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (dossier décisionnel 1181179011).

<b>ANNÉE</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
<b>BUDGET PR@M-INDUSTRIE</b>	14,264 M\$	14,264 M\$	14,264 M\$	14,264 M\$	14,264 M\$	14,264 M\$	14,264 M\$
<b>VERSEMENTS PRÉVUS AU PR@M-INDUSTRIE</b>	7,446 M\$	3,986 M\$	-	-	-	-	-
<b>DISPONIBILITÉS BUDGÉTAIRES LIBÉRÉES</b>	<b>6,818 M\$</b>	<b>10,278 M\$</b>	<b>14,264 M\$</b>				
<b>UTILISATION EN DÉPENSES D'AGGLOMÉRATION</b>	1,205 M\$	2,273 M\$	2,894 M\$	2,684 M\$	2,070 M\$	0,881 M\$	0,250 M\$
<b>DISPONIBILITÉS BUDGÉTAIRES RESTANTES</b>	<b>5,613 M\$</b>	<b>8,005 M\$</b>	<b>11,370 M\$</b>	<b>11,580 M\$</b>	<b>12,194 M\$</b>	<b>13,383 M\$</b>	<b>14,014 M\$</b>

Enfin, un ajustement de la base budgétaire du Service du développement économique en dépenses locales 288 000 \$ en 2022 et de 100 000 \$ en 2023 sera nécessaire pour le volet du programme assumé par la Ville centre.

Les responsabilités relatives aux volets 2, 3 et 4, qui s'appliqueront sur le territoire de l'agglomération, sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elles concernent l'aide à l'entreprise qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. C'est ce qui explique que près de 80 % (13,417 M\$ sur 16,8 M\$) du coût du programme sera assumé par l'agglomération de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du fait que le Programme de soutien aux artères commerciales en transformation encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

Les interventions collectives, qui visent la prise en charge du développement par les gens d'affaires, et les subventions à la rénovation des bâtiments commerciaux contribueront à accélérer l'amélioration de la qualité des milieux de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver la mise en oeuvre et de ne pas adopter le règlement aura pour effet de ne pas mettre en application le Programme de soutien aux artères commerciales en transformation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est en cours d'élaboration avec la collaboration du Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### Automne 2018

- Annonce officielle du programme

### Janvier 2019

- Appel de candidatures pour la cohorte 2018

### Février 2019

- Approbation du choix des premières artères par le comité exécutif
- Adjudication du contrat pour l'encadrement stratégique des SDC ou associations de commerçants

### Hiver / printemps 2019

- Versement des premières contributions financières pour le soutien aux communautés d'affaires

### Automne 2019

- Élaboration des premiers diagnostics et plans d'action

### Début 2020

- Début des périodes d'admissibilité au programme de subvention

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

François-Xavier TREMBLAY, Service des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Conseiller en développement économique

**Tél :** 514 872-8508  
**Télécop. :** 514 872-0049

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-18

Josée CHIASSON  
Directrice mise en valeur des pôles  
économiques

**Tél :** 514 868-7610  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2018-11-02

**ARTÈRES COMMERCIALES EN TRANSFORMATION - ESTIMATION DES COÛTS**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
<b>Volet 1 - Soutien à la communauté d'affaires et encadrement (regroupements et SDC)</b>											
a. Services professionnels - Encadrement	62 500 \$	62 500 \$	62 500 \$	37 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	225 000 \$
b. Ressources professionnelles et techniques	200 000 \$	300 000 \$	350 000 \$	250 000 \$	100 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 200 000 \$
c. Projets mobilisateurs	888 000 \$	396 000 \$	672 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 956 000 \$
<b>Volet 2 - Études stratégiques</b>											
Analyse des façades et étude économique	60 000 \$	120 000 \$	180 000 \$	120 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	480 000 \$
<b>Volet 3 - Relance économique</b>											
Projets mobilisateurs et/ou concours d'entrepreneuriat	- \$	100 000 \$	200 000 \$	300 000 \$	200 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	800 000 \$
<b>Volet 4 - Programme de rénovation</b>											
Subvention à la rénovation	- \$	250 000 \$	250 000 \$	785 304 \$	2 073 174 \$	2 892 754 \$	2 684 411 \$	2 070 178 \$	880 699 \$	250 000 \$	12 136 520 \$
<b>TOTAL VILLE CENTRE</b>	<b>1 150 500 \$</b>	<b>758 500 \$</b>	<b>1 084 500 \$</b>	<b>287 500 \$</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>3 381 000 \$</b>
<b>TOTAL AGGLOMÉRATION</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>470 000 \$</b>	<b>630 000 \$</b>	<b>1 205 304 \$</b>	<b>2 273 174 \$</b>	<b>2 892 754 \$</b>	<b>2 684 411 \$</b>	<b>2 070 178 \$</b>	<b>880 699 \$</b>	<b>250 000 \$</b>	<b>13 416 520 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 210 500 \$</b>	<b>1 228 500 \$</b>	<b>1 714 500 \$</b>	<b>1 492 804 \$</b>	<b>2 373 174 \$</b>	<b>2 892 754 \$</b>	<b>2 684 411 \$</b>	<b>2 070 178 \$</b>	<b>880 699 \$</b>	<b>250 000 \$</b>	<b>16 797 520 \$</b>

# **CONDITIONS DE DÉSIGNATION DES SECTEURS AUX FINS DE L'APPLICATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ARTÈRES COMMERCIALES EN TRANSFORMATION**

## **SECTION I DÉFINITIONS**

1. Dans le présent document, les mots suivants signifient :

« biens courants » : type de biens de consommation que le client achète fréquemment, rapidement et dont l'achat présente un minimum risque financier, notamment l'alimentation en tous genres, la pharmacie, l'alcool, l'essence, le tabac et les journaux;

« biens réfléchis » : type de biens qui requièrent généralement une comparaison au cours du processus de choix exercé par le consommateur, une réflexion portant sur l'aspect pratique, la qualité, le prix et le style, générant souvent des déplacements hors de la zone de résidence et comportant un risque financier plus élevé, notamment l'ameublement, les appareils ménagers, les animaux et produits d'animalerie, les bijoux, la photographie, les fleurs, les œuvres d'art, les instruments de musique et la lunetterie;

« biens semi-courants » : type de biens de consommation achetés fréquemment, mais dont l'achat est souvent précédé d'une réflexion ou d'une comparaison et dont le risque financier et l'effort sont un peu plus importants que pour l'achat des biens courants, notamment les biens de mode et d'accessoires vestimentaires, les accessoires et décor de maison, les automobiles, les produits de beauté, les fournitures de bureau, les cadeaux, les souvenirs, le matériel de loisirs et les articles de sport;

« restauration et divertissement » : tous les types de restaurant, avec ou sans service, avec ou sans alcool, les crèmeries, les cafés, les traiteurs, les débits de boisson, les lieux de diffusion culturelle, les installations sportives et de jeux, les hôtels, les auberges et les gîtes;

« soins personnels » : type de services consommés sur une base régulière ou s'adressant à la personne ou au corps s'apparentant à la vente au détail, notamment la coiffure, l'esthétique, le bronzage, les soins thérapeutiques non médicaux et le tatouage;

## **SECTION II**

### **CONDITIONS**

**2.** Le secteur commercial à désigner est une artère commerciale où la réglementation d'urbanisme permet le commerce au rez-de-chaussée.

**3.** Une société de développement commercial constituée conformément aux articles 458.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif est implanté dans le secteur commercial à désigner et a présenté un dossier de candidature à la suite d'un appel de candidatures du Service du développement économique visant la désignation de secteurs commerciaux aux fins de l'application du Programme de soutien aux artères commerciales en chantier.

**4.** Des travaux majeurs de réfection d'infrastructures sont réalisés par la municipalité sur une distance minimale de 35 % du secteur commercial à désigner. Ces travaux doivent répondre à une ou l'autre des conditions suivantes :

1° ils concernent la réfection d'infrastructures souterraines impliquant la reconstruction des réseaux d'aqueduc ou d'égouts et ils ont une durée minimale prévue d'au moins six mois;

2° ils sont réalisés sur la voie publique, ils entraînent des entraves à la circulation automobile et ils ont une durée minimale prévue d'au moins 36 mois.

**5.** En plus des travaux prévus l'article 4, la municipalité procède à la réfection de l'aménagement du domaine public d'une partie du secteur en le bonifiant par rapport à celui qui existait avant les travaux. Ces aménagements ont pour objectifs l'ambiance, le confort des usagers et l'expérience urbaine, ils tiennent en compte des besoins, des priorités et des enjeux exprimés par les gens d'affaires et les citoyens du secteur. La bonification des aménagements de surface doit notamment renouveler les éléments suivants :

1° le mobilier urbain;

2° l'éclairage de rue;

3° les aménagements piétonniers;

4° les voies de circulation;

5° les feux de circulation;

- 6° les places publiques;
- 7° la végétation;
- 8° les revêtements de surface;
- 9° l'art public.

**6.** Dans le cas de travaux majeurs de réfection d'infrastructures correspondant au paragraphe 1° de l'article 4, le secteur commercial à désigner doit avoir un ratio d'au minimum 70 bâtiments et de 9 300 mètres carrés de superficie commerciale par kilomètre linéaire. Les superficies utilisées à des fins de services publics, notamment les établissements d'enseignement, les lieux de culte, les centres de la petite enfance et les services communautaires, ne sont pas considérées comme des superficies commerciales.

**7.** Dans le cas de travaux majeurs de réfection d'infrastructures correspondant au paragraphe 2° de l'article 4, le secteur commercial à désigner doit avoir un ratio d'au minimum 9 300 mètres carrés de superficie commerciale par kilomètre linéaire. Les superficies utilisées à des fins de services publics, notamment les établissements d'enseignement, les lieux de culte, les centres de la petite enfance et les services communautaires, ne sont pas considérées comme des superficies commerciales.

**8.** Le secteur commercial à désigner doit respecter l'une des conditions suivantes :

- 1° les commerces de biens courants, de biens semi-courants, de biens réfléchis et de soins personnels occupent entre 35 et 60 % de la superficie commerciale globale;
- 2° les commerces de biens courants, de biens semi-courants, de biens réfléchis et de soins personnels occupent un minimum de 30 % de la superficie commerciale globale et les commerces de restauration et divertissement occupent au moins 20 % de la superficie commerciale globale;
- 3° les commerces de biens semi-courants occupent au minimum 20 % de la superficie commerciale globale et les commerces de biens réfléchis occupent au minimum 7,5 % de la superficie commerciale globale.

**Dossier # : 1181179010**

**Unité administrative responsable :** Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques

**Objet :** Approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation - Adopter le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif - Financer le Programme, à compter de 2022, par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie et par un ajustement de la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AG - 1181179010 règ. subvention revitalisation secteurs commerciaux .doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Annie GERBEAU  
Avocate  
**Tél : 514-872-3093**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-30

Annie GERBEAU  
Avocate  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG 18-XXX**

**RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS VISANT LA  
REVITALISATION DES SECTEURS COMMERCIAUX EN CHANTIER**

Vu les articles 82 à 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

À l'assemblée du 2018, le conseil d'agglomération de Montréal  
décrète :

**SECTION I**  
**DÉFINITIONS**

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« activités commerciales » : la vente au détail ou la location de produits ou de services au consommateur;

« architecte » : une personne pratiquant la profession d'architecte, membre en règle de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ);

« bâtiment » : un bâtiment affecté en totalité ou en partie à des activités commerciales et situé dans un secteur désigné;

« coût des travaux » : le coût des travaux calculé avant les taxes;

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant;

« guide » : le document joint en annexe A;

« ingénieur » : une personne pratiquant la profession d'ingénieur, membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ);

« professionnel en design » : une personne ayant une formation professionnelle en architecture ou en design d'intérieur ou une expérience équivalant à la formation et qui tire ses principaux revenus de la pratique de cette profession;

« secteur désigné » : un secteur désigné en vertu d'une ordonnance dûment adoptée en vertu du présent règlement et auquel s'applique le présent règlement;

« services professionnels » : les services d'architecture, de design et d'ingénierie visant la planification, la conception ou la réalisation des travaux admissibles;

« travaux admissibles » : des travaux de rénovation intérieure ou extérieure, d'agrandissement, de construction ou de reconstruction d'un bâtiment, exécutés par un entrepreneur détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec et qui, selon le guide, sont admissibles aux subventions prévues au présent règlement.

Aux fins du présent règlement, dans le cas d'un bâtiment détenu en copropriété divise le mot « propriétaire » signifie le Syndicat des copropriétaires et le mot « locataire » signifie le propriétaire d'une unité de condominium.

## **SECTION II**

### **APPLICATION**

2. Le présent règlement permet la mise en place d'un programme de subventions pour la revalorisation d'un bâtiment ou d'une partie de celui-ci, où s'exerce une activité commerciale dûment autorisée en vertu des règlements de zonage applicables et situé dans un secteur désigné.

3. Le présent règlement ne s'applique pas :

1° à un bâtiment appartenant à la Couronne du chef du Canada ou à l'un de ses mandataires, à la Couronne du chef du Québec ou à l'un de ses mandataires, à une commission scolaire, à un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), à la Société de transport de Montréal ou à la Communauté métropolitaine de Montréal;

2° à un bâtiment ou à une partie de bâtiment affecté à des activités industrielles;

3° à un bâtiment ou une partie de bâtiment abritant un poste d'essence, une station-service, un atelier mécanique ou un lave-auto;

4° à des travaux de rénovation intérieure exclusivement lorsque la façade du bâtiment doit être rénovée eu égard au guide;

5° à des travaux visés par d'autres subventions ou par d'autres programmes de subvention de la Ville.

## **SECTION III**

### **ORDONNANCES**

4. Le comité exécutif de Montréal peut, par ordonnance :

- 1° désigner un ou plusieurs secteurs, au moyen d'un plan ou en indiquant les rues et parties de rues du territoire visé, et fixer la date à laquelle le présent règlement commence à s'y appliquer ainsi que toute période, qui ne peut excéder 24 mois, durant laquelle il s'y applique;
- 2° établir un coût minimal de réalisation requis pour les travaux admissibles;
- 3° fixer un tarif pour l'étude d'une demande de subvention;
- 4° prévoir le remboursement du tarif prévu au paragraphe précédent, aux conditions qu'il détermine;
- 5° mettre fin au programme de subvention prévu au présent règlement.

#### **SECTION IV EXCLUSIONS**

5. Aucune subvention n'est octroyée pour tout type de travaux qui ont débutés avant la date à laquelle la demande de subvention est déclarée admissible.
6. Aucune subvention n'est octroyée pour des travaux si les conditions suivantes ne sont pas respectées :
  - 1° lorsque les travaux admissibles à la subvention prévue au présent règlement sont réalisés par le propriétaire du bâtiment et que les façades ou les parties de façades visibles de l'artère commerciale concernée ont besoin de réparations, de tels travaux de réparation doivent être prévus et réalisés;
  - 2° lorsque les travaux admissibles à la subvention prévue au présent règlement sont réalisés par un locataire du bâtiment et que la devanture de son commerce, son enseigne ou son auvent ont besoin de réparations, de tels travaux de réparation doivent être prévus et réalisés.
  - 3° lorsque les travaux admissibles à la subvention prévue au présent règlement consistent en des travaux de transformation de façade, ces travaux doivent être réalisés en recourant aux services professionnels d'un architecte;
  - 4° lorsque les travaux admissibles à la subvention prévue au présent règlement consistent en des travaux de rénovation intérieure, ces travaux doivent être réalisés en recourant aux services professionnels d'un professionnel en design.

#### **SECTION V DEMANDE DE SUBVENTION**

7. Le propriétaire ou le locataire d'un bâtiment peut obtenir une subvention en compensation du coût des travaux admissibles, lesquels doivent être conformes aux règlements applicables, en présentant une demande à cet effet. La demande doit être présentée au moyen du formulaire fourni par la Ville durant une période d'application du

présent règlement, fixée en vertu de l'article 4, au secteur désigné où se situe le bâtiment visé par la demande. Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- 1° si la demande est faite par le propriétaire :
  - a) un document établissant qu'il est le dernier propriétaire du bâtiment visé par la demande, selon l'inscription au registre foncier;
  - b) un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;
  - c) au moins une estimation, ventilée poste par poste, portant sur tous les travaux prévus.
- 2° si la demande est présentée par le locataire :
  - a) un document attestant que le propriétaire de ce bâtiment consent aux travaux;
  - b) les documents décrits aux sous-paragraphes b) et c) du paragraphe 1°.

Le propriétaire ou le locataire d'un bâtiment qui a présenté une demande de subvention déclarée admissible par le directeur, conformément à l'article 8, ne peut pas subséquemment présenter plus d'une autre demande ni obtenir plus d'une autre subvention en compensation du coût de travaux admissibles pour ce bâtiment.

## **SECTION VI**

### **ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE**

**8.** Dans les 40 jours ouvrables de la réception d'une demande de subvention conforme à l'article 7, le directeur déclare la demande admissible et en avise le propriétaire ou le locataire par écrit, en indiquant le coût estimé des travaux admissibles, calculé avant taxes, qui sera pris en compte aux fins de la subvention. Le propriétaire ou le locataire dispose de 24 mois pour effectuer les travaux admissibles à compter de la date de l'avis d'admissibilité de la demande.

## **SECTION VII**

### **CONDITIONS**

**9.** Lorsque les travaux sont terminés dans le délai fixé à l'article 8, un propriétaire ou un locataire doit, pour obtenir la subvention demandée, transmettre au directeur :

- 1° un avis indiquant que les travaux sont complétés présenté au moyen du formulaire fourni par la Ville;
- 2° les factures, reçus et autres pièces démontrant le coût des travaux et, le cas échéant, des services professionnels, et leur acquittement;
- 3° une copie de tout permis visant les travaux admissibles;

4° des photographies des façades et des parties de façades visibles de l'artère commerciale concernée ainsi que de tout autre partie du bâtiment où ont été complétés des travaux admissibles en vertu de l'article 8.

**10.** Lorsqu'un propriétaire ou un locataire s'est conformé à l'article 9, le directeur, après avoir constaté que les travaux ont été exécutés conformément aux règlements applicables et aux exigences du guide, approuve le versement de la subvention et en informe le propriétaire ou le locataire, selon le cas, au moyen d'un avis écrit.

## **SECTION VIII**

### **MONTANT DE LA SUBVENTION**

**11.** Le montant maximal de subvention qui peut être versé en regard d'une demande de subvention est égal à 40 % du coût réel des travaux admissibles approuvé par le directeur.

Lorsqu'il est constaté que le coût réel des travaux admissibles dépasse celui approuvé par le directeur en vertu de l'article 8, le montant de la subvention est calculé sur la base du coût estimé des travaux admissibles, majoré du pourcentage de dépassement constaté, ce pourcentage ne pouvant excéder 10 %.

En aucun temps, le montant de la subvention ne peut excéder 250 000 \$.

**12.** Sous réserve de l'article 13, peu importe le nombre de demandes de subventions présentées pour un même bâtiment en vertu du présent règlement, il ne peut jamais être versé pour ce même bâtiment, un montant supérieur à celui fixé à l'article 11. La répartition des subventions est effectuée en fonction de la date d'admissibilité de chacune des demandes, jusqu'à épuisement du montant maximal de la subvention.

## **SECTION IX**

### **SUBVENTION ADDITIONNELLE**

**13.** En plus du montant qui peut être versé au propriétaire ou au locataire en vertu de l'article 11, il est versé au propriétaire ou au locataire dont la subvention a été approuvée en vertu de l'article 10 un montant additionnel pour les services professionnels, équivalant à 50 % du coût de ces services, calculé avant taxes, mais d'au plus 7,5 % du coût des travaux admissibles approuvé par le directeur, sans dépasser 10 000 \$.

## **SECTION X**

### **VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

**14.** À la suite de l'avis prévu à l'article 10, le montant total de la subvention, incluant la subvention additionnelle, le cas échéant, est versé.

**15.** Si, au plus tard deux ans et six mois après la date de l'avis prévu à l'article 8, le bénéficiaire n'a pas fourni tous les documents requis en vertu de l'article 9, il est déchu de son droit d'obtenir toute subvention demandée en vertu du présent règlement.

**16.** Le versement de toute subvention prévue au présent règlement est suspendu tant que le bénéficiaire est en défaut de rendre les travaux visés par le présent règlement conformes aux exigences réglementaires applicables à ces travaux dans le cas où ces travaux ont été exécutés en dérogation de ces règlements.

Aucun intérêt ni aucune forme de compensation ne peuvent être réclamés à la Ville en compensation de cette suspension de paiement.

**17.** Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude entraînent l'annulation de toute subvention prévue par le présent règlement. Dans un tel cas, toute somme versée en application du présent règlement, sous la forme d'une subvention, doit être remboursée au comptant à la Ville, avec intérêts et frais par le bénéficiaire.

**18.** Le directeur peut, à toute heure raisonnable, effectuer une inspection du bâtiment visé par une demande de subvention.

**19.** Le propriétaire ou le locataire d'un bâtiment visé par une demande de subvention ne peut s'opposer à une inspection de ce bâtiment, sous peine de l'annulation définitive de cette demande et de toute subvention prévue par le présent règlement.

**20.** Lorsqu'un bâtiment ou une partie de celui-ci, pour lequel une demande de subvention a été déclarée admissible en vertu de l'article 8 et que le versement de la subvention n'est pas encore approuvé en vertu de l'article 10, change de propriétaire ou de locataire avant que cette subvention ne soit versée, le nouveau propriétaire ou locataire peut bénéficier des mêmes droits que le propriétaire ou le locataire précédent, s'il assume les mêmes obligations découlant du présent règlement.

## **SECTION XI**

### **DURÉE DU PROGRAMME**

**21.** Le programme de subvention prévu au présent règlement prend fin à celle des dates suivantes qui survient la première :

- 1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés;
- 2° la date déterminée par ordonnance selon le paragraphe 5° de l'article 4 du présent règlement.

-----

**ANNEXE A**  
GUIDE DÉFINISSANT LES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT  
ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIVES À LA RELANCE  
ÉCONOMIQUE DES SECTEURS COMMERCIAUX (VIVRE MTL – ARTÈRE EN  
RELANCE)

---

## **ANNEXE A**

### **GUIDE DÉFINISSANT LES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIVES À LA RELANCE ÉCONOMIQUE DES SECTEURS COMMERCIAUX (VIVRE MTL – ARTÈRE EN RELANCE)**

Attendu que le programme vise à contribuer à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer la relance et le dynamisme des secteurs commerciaux qui ont fait l'objet de travaux majeurs d'infrastructure.

Attendu qu'un des principaux objectifs du Programme Vivre MTL – Artère en relance consiste à améliorer la compétitivité des établissements commerciaux par la réalisation d'améliorations physiques de qualité qui respectent les pratiques et les principes reconnus en design, les travaux admissibles doivent contribuer à créer des façades de bâtiments et des espaces commerciaux qui s'inscrivent dans leur environnement et qui sont dotés de qualités essentielles d'ordre organisationnel, fonctionnel, commercial et esthétique.

Attendu que, dans le cadre des travaux admissibles à la subvention, la priorité est accordée à la mise en valeur de la devanture des commerces au rez-de-chaussée ainsi qu'aux façades des bâtiments et plus particulièrement à l'harmonie des enseignes et auvents qui contribuent à la « signature visuelle » d'un secteur commercial.

Attendu que les travaux admissibles effectués à l'intérieur des établissements commerciaux doivent prioritairement contribuer à améliorer l'ambiance physique du lieu destiné à accueillir et servir la clientèle.

#### **SECTION I INTERPRÉTATION**

Le guide ne peut être interprété comme autorisant des travaux de rénovation, intérieure et extérieure, ou de construction ou d'agrandissement de bâtiment, que les règlements d'urbanisme ou de construction ne permettent pas.

#### **SECTION II EXIGENCES RELATIVES AUX TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR DIVERS ÉLÉMENTS D'UN BÂTIMENT EXISTANT**

**1.** Pour être admissibles, les travaux exécutés dans un bâtiment existant doivent notamment viser un des éléments suivants du bâtiment et respecter les conditions énoncées au présent guide :

- 1° la devanture d'un commerce au rez-de-chaussée et au sous-sol;

- 2° le remplacement, la réparation, ou la modification des ouvertures;
- 3° un auvent;
- 4° une enseigne extérieure;
- 5° l'éclairage extérieur;
- 6° l'aménagement d'une terrasse permanente ou des accès au bâtiment;
- 7° les éléments architecturaux en saillie ou décoratifs;
- 8° les murs extérieurs;
- 9° la rénovation intérieure;
- 10° la charpente et les fondations;
- 11° la toiture.

## **SOUS-SECTION 1**

### **DEVANTURE D'UN COMMERCE AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET AU SOUS-SOL**

**2.** Sont admissibles les travaux effectués aux portes, fenêtres et vitrines, y compris ceux reliés à la base et à la fondation des vitrines, aux impostes des portes et vitrines, aux entrées, seuils, revêtement de sol et fondations des portes, aux linteaux et entablements, sur la devanture d'un commerce situé au rez-de-chaussée ou au sous-sol.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° la vitrine doit d'une part, favoriser la transparence et un bon éclairage naturel des espaces intérieurs et, d'autre part, elle doit s'intégrer à l'ensemble des composantes du bâtiment;
- 2° le matériau admissible est le verre clair ou teint. Ce dernier doit disposer d'un facteur de transmission lumineuse élevé et d'un facteur de réflexion lumineuse faible. Les vitrages opaques ou miroirs ne sont pas admissibles;
- 3° l'installation de barres, barreaux, volets ou grillages de sécurité, amovibles ou non, n'est pas admissible, mais leur remplacement par du verre clair ou teint qui comporte une pellicule adhésive de type sécuritaire l'est;
- 4° ces travaux ne sont pas admissibles lorsqu'ils sont réalisés sur une devanture de commerce donnant sur une cour intérieure ou sur une cour arrière sauf lorsque des activités commerciales y sont exercées ou que les travaux visent à permettre l'utilisation de telles cours à des fins d'activités commerciales.

## **SOUS-SECTION 2**

### **REPLACEMENT, RÉPARATION, MODIFICATION DES OUVERTURES**

**3.** Sont admissibles les travaux, énumérés ci-après :

- 1° les travaux effectués aux portes, fenêtres et vitrines, y compris ceux reliés à la base et à la fondation des vitrines, aux impostes des portes et vitrines, aux entrées, seuils et fondations des portes, aux linteaux et allèges, aux arcades, pilastres, colonnes et entablements;
- 2° le remplacement, la réparation, la réfection, l'élargissement ou la réduction des ouvertures notamment l'ajout ou la suppression de portes ou de fenêtres;
- 3° la reconstitution des ouvertures d'origine qui ont été murées, agrandies ou diminuées.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° le remplacement des fenêtres est admissible pourvu que les nouvelles fenêtres s'intègrent au bâtiment quant à leur type et à leur couleur;
- 2° dans le cas de l'installation de nouvelles fenêtres, les linteaux et les allèges existants doivent être conservés à moins que leur remplacement s'impose;
- 3° le remplacement des portes n'est admissible que si leur reconstitution est impossible et à condition que la nouvelle porte respecte la forme de la porte d'origine. Les impostes vitrées doivent être conservées;
- 4° ces travaux ne sont pas admissibles lorsqu'ils sont réalisés sur une façade donnant sur une cour intérieure ou sur une cour arrière sauf lorsque des activités commerciales y sont exercées ou que les travaux visent à permettre l'utilisation de telles cours à des fins d'activités commerciales.

## **SOUS-SECTION 3**

### **AUVENT**

**4.** Sont admissibles les travaux, énumérés ci-après :

- 1° le remplacement, la réparation ou l'installation d'auvents en toile, non éclairés;
- 2° la suppression des auvents inadéquats eu égard à la composition du bâtiment;
- 3° ces travaux ne sont pas admissibles lorsqu'ils sont réalisés sur une façade donnant sur une cour intérieure ou sur une cour arrière sauf lorsque des activités commerciales y sont exercées ou que les travaux visent à permettre l'utilisation de telles cours à des fins d'activités commerciales.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° les auvents doivent être installés de façon à ne pas obstruer de façon permanente les éléments architecturaux et à ne pas restreindre la visibilité intérieure du commerce;
- 2° les auvents d'un même bâtiment doivent être de même forme lorsqu'ils surplombent un même type d'ouverture.

#### **SOUS-SECTION 4** ENSEIGNE EXTÉRIEURE

5. Sont admissibles les travaux, énumérés ci-après :

- 1° l'installation, la réparation ou le remplacement d'enseignes;
- 2° l'enlèvement d'enseignes, y compris la modification des murs et des ouvertures qui en résulte.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° les nouvelles enseignes doivent s'intégrer à la ligne et aux proportions des différents éléments de la façade par leur dimension, leur design et par les matériaux utilisés;
- 2° les enseignes en carton plastifié, en toile, clignotantes ou comportant un message variable ne sont pas admissibles;
- 3° malgré le paragraphe 2°, les enseignes clignotantes ou comportant un message variable sont admissibles si elles sont associées à des lieux de diffusion culturelle.

#### **SOUS-SECTION 5** ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

6. Sont admissibles les travaux visant l'installation d'un éclairage extérieur, incluant ceux mettant en valeur l'architecture du bâtiment.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° l'éclairage extérieur doit avoir un caractère permanent et il ne doit pas nuire aux occupations voisines;
- 2° ces travaux ne sont pas admissibles lorsqu'ils sont réalisés sur une façade donnant sur ou dans une cour intérieure ou sur une cour arrière sauf lorsque des activités commerciales y sont exercées ou que les travaux visent à permettre l'utilisation de telles cours à des fins d'activités commerciales.

#### **SOUS-SECTION 6** AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE PERMANENTE OU DES ACCÈS AU BÂTIMENT

7. Sont admissibles les travaux, énumérés ci-après :

- 1° la restauration, le remplacement et la modification des perrons, porches, alcôves, cours anglaises, escaliers et autres constructions à caractère permanent permettant l'accès au bâtiment ou l'utilisation d'une terrasse permanente;
- 2° l'aménagement d'une terrasse permanente;
- 3° la construction ou la réparation de rampes d'accès ou d'autres installations pour la clientèle à mobilité réduite, telles que les portes automatiques et l'aménagement d'une terrasse permanente;
- 4° le revêtement du sol, les fondations pour les accès et les terrasses ainsi que l'aménagement paysager permanent lié à la portion du rez-de-chaussée commercial.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° ces travaux comprennent la reconstruction de la façade principale dans l'alignement du bâtiment d'origine;
- 2° les escaliers ayant une valeur patrimoniale ou architecturale doivent être réparés ou remplacés par des éléments similaires;
- 3° les revêtements bitumineux ne sont pas admissibles comme revêtement de sol;
- 4° le mobilier et les équipements utilisés aux fins de l'exercice des activités commerciales installés sur une terrasse permanente, notamment les sièges, les tables, les banquettes et les éléments décoratifs, ne sont pas admissibles, qu'ils soient immobilisés ou non;
- 5° les aménagements paysagers ne sont pas admissibles lorsqu'ils sont situés dans une cour intérieure ou dans une cour arrière qui n'est pas destinée au commerce.

#### **SOUS-SECTION 7**

#### **ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX EN SAILLIE OU DÉCORATIFS**

8. Sont admissibles les travaux, énumérés ci-après :

- 1° les travaux de décapage, nettoyage, peinture, rejointoiement, restauration, reconstitution et réparation des éléments architecturaux en saillie ou décoratifs;
- 2° l'ajout et le remplacement d'éléments architecturaux en saillie ou décoratifs.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° le résultat de ces travaux doit respecter le caractère architectural d'origine par la forme, le positionnement et la dimension des éléments et par les matériaux utilisés;

- 2° les travaux de reconstitution doivent viser à réintroduire les éléments architecturaux disparus par souci d'intégrité du bâtiment et d'intégration aux bâtiments voisins;
- 3° ces travaux ne sont pas admissibles lorsqu'ils sont réalisés sur une façade donnant sur une cour intérieure ou sur une cour arrière sauf lorsque des activités commerciales y sont exercées ou que les travaux visent à permettre l'utilisation de telles cours à des fins d'activités commerciales.

## **SOUS-SECTION 8**

### **MURS EXTÉRIEURS**

**9.** Sont admissibles les travaux, exécutés sur les murs extérieurs, énumérés ci-après :

- 1° la restauration du revêtement d'origine par :
  - a) le décapage de la peinture sur la pierre, la brique, le béton ou le bois;
  - b) le nettoyage du revêtement au jet d'eau, avec ou sans produit nettoyant, ou par gommage;
  - c) la peinture ou le traitement du bois et du métal, après le décapage de la vieille peinture;
  - d) le rejointoiement.
- 2° le remplacement de tout ou une partie du revêtement des murs extérieurs à des fins de rénovation avec des matériaux de base et des matériaux d'accent assortis à ceux d'origine du bâtiment, à ceux des bâtiments adjacents ou à ceux qu'on retrouve dans le voisinage;
- 3° l'enlèvement de tout revêtement en métal et le remplacement avec des matériaux de base et des matériaux d'accent assortis à ceux d'origine du bâtiment, à ceux des bâtiments voisins ou à ceux qu'on retrouve dans le voisinage.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° les matériaux utilisés doivent s'intégrer harmonieusement, quant à leurs types et à leurs couleurs;
- 2° la rénovation des murs extérieurs doit se faire en conservant les éléments architecturaux existants, tels que les colonnes, pilastres, corniches, frontons, l'entablement et les divers éléments en saillie qui sont authentiques. Cette rénovation doit également assurer l'intégration harmonieuse de la façade avant avec les façades latérales visibles de l'artère commerciale;
- 3° les travaux réalisés sur une façade donnant sur une cour intérieure ou sur une cour arrière sont admissibles dans la mesure où des travaux de même nature sont réalisés sur les façades ayant front sur l'artère commerciale ou visibles de celle-ci;

4° les travaux de peinture sur la pierre, la brique ou le béton ne sont pas admissibles.

### **SOUS-SECTION 9** **RÉNOVATION INTÉRIEURE**

**10.** Sont admissibles les travaux de rénovation intérieure de toute partie du bâtiment destinée à être utilisée à des fins d'activités commerciales qui consistent en dégarnissage et en réparation ou en remplacement des éléments suivants :

- 1° murs, planchers, plafonds, escaliers;
- 2° peinture;
- 3° électricité et plomberie;
- 4° dispositifs d'éclairage;
- 5° systèmes de climatisation, de chauffage et de ventilation;
- 6° salles de bains dédiées à la clientèle;
- 7° vestibule avant et grille gratte-pieds;
- 8° installation d'ascenseurs ou d'autres équipements destinés à la clientèle à mobilité réduite.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° les travaux visant la rénovation intérieure sont admissibles dans la mesure où des travaux sont réalisés pour contribuer à améliorer l'ambiance physique du lieu destiné à accueillir et à servir la clientèle;
- 2° les travaux reliés à un système de climatisation alimenté par le réseau d'aqueduc, à un garage ou à une cuisinette destinée aux employés ne sont pas admissibles;
- 3° le mobilier et les équipements utilisés aux fins de l'exercice des activités commerciales, notamment les sièges, les tables, les banquettes, les comptoirs, les étagères, les armoires et éléments décoratifs, ne sont pas admissibles, qu'ils soient immobilisés ou non.

### **SOUS-SECTION 10** **CHARPENTE ET FONDATIONS**

**11.** Sont admissibles les travaux de rénovation, consolidation et réfection de la charpente ou des fondations.

La condition particulière suivante s'applique à ces travaux :

- 1° les travaux visant à stabiliser la charpente et les fondations devront être prévus lorsque les déformations ou l'affaiblissement de ces éléments menacent d'autres composantes du bâtiment qui font l'objet de travaux couverts par la subvention.

## **SOUS-SECTION 11**

### **TOITURE**

**12.** Sont admissibles les travaux énumérés ci-après :

- 1° le remplacement, la réparation, la réfection ou la modification du toit;
- 2° la suppression d'éléments inadéquats eu égard à la composition du bâtiment;
- 3° la réfection d'éléments architecturaux associés à la toiture, tels que lucarne, fenêtre, corniche, pare-feu.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° des travaux visant à stabiliser la charpente et la structure du toit devront être prévus lorsque les déformations ou l'affaiblissement de ces éléments menacent d'autres composantes du bâtiment qui font l'objet de travaux admissibles;
- 2° dans l'éventualité où des éléments associés à la toiture tels que lucarne, fenêtre, corniche, solin, pare-feu ont besoin de réparations, les travaux énumérés aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa ne sont admissibles que si de tels travaux de réparation sont prévus et réalisés;
- 3° les travaux aux toits plats ne sont admissibles qu'à la condition qu'un document signé par un architecte ou un ingénieur confirme que ceux-ci sont nécessaires afin de préserver d'autres composantes du bâtiment qui font l'objet de travaux admissibles.

## **SECTION III**

### **EXIGENCES RELATIVES AUX TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR DES BÂTIMENTS NEUFS ET AUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE BÂTIMENTS EXISTANTS**

**13.** Sont admissibles les travaux exécutés sur des bâtiments neufs ainsi que les travaux d'agrandissement de bâtiments existants énumérés ci-après :

- 1° la construction ou la démolition suivie d'une reconstruction;
- 2° l'agrandissement d'un bâtiment par l'ajout d'une construction à l'extérieur ou par la transformation de l'intérieur d'une partie du bâtiment;
- 3° les travaux relatifs aux enseignes, aux auvents, à l'aménagement des accès au bâtiment ou à une terrasse permanente et à l'éclairage extérieur;

4° travaux relatifs aux éléments situés à l'intérieur des locaux commerciaux.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° les matériaux de base et les matériaux d'accent utilisés pour les bâtiments neufs doivent être assortis à ceux des bâtiments voisins ou à ceux qu'on retrouve dans le secteur;
- 2° les vitrines au rez-de-chaussée ou en sous-sol commercial doivent correspondre à ceux des bâtiments voisins ou à ceux qu'on retrouve dans le secteur. Ils doivent être conformes aux conditions particulières stipulées aux paragraphes 2°, 3° et 4° du deuxième alinéa de l'article 2;
- 3° l'agrandissement des locaux vers l'avant ou latéralement doit viser la conformité quant à l'alignement des bâtiments;
- 4° les caractéristiques architecturales d'un agrandissement doivent être compatibles avec celles du bâtiment; les matériaux de la partie neuve doivent s'intégrer harmonieusement à ceux de la partie existante;
- 5° l'aménagement des accès au bâtiment comprend les fondations, escaliers, rampes d'accès, revêtement du sol, terrasse et aménagement paysager adjacent;
- 6° les auvents doivent être conformes aux conditions particulières stipulées au deuxième alinéa de l'article 4;
- 7° les enseignes doivent être conformes aux conditions particulières stipulées au deuxième alinéa de l'article 5;
- 8° l'aménagement d'une terrasse permanente ou des accès au bâtiment ou doit être conforme aux conditions particulières stipulées au deuxième alinéa de l'article 7;
- 9° les éléments situés à l'intérieur des locaux commerciaux doivent être conformes aux conditions particulières stipulées au deuxième alinéa de l'article 10;
- 10° les travaux reliés à un garage ne sont pas admissibles.

**Dossier # : 1181179010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	Approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation - Adopter le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif - Financer le Programme, à compter de 2022, par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie et par un ajustement de la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1181179010 PRAM art comm.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mohamed OUALI  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4254**

En collaboration avec  
Isabelle Fortier  
Conseillère budgétaire  
514 873-9366

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-11-01

Yves COURCHESNE  
Directeur de service finances et trésorier  
**Tél : 514-872-6630**

**Division : Service des finances**



**Dossier # : 1180592002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Écoterritoires
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ pour le financement des acquisitions d'immeubles et des travaux visant la protection des milieux naturels.

Il est recommandé :  
d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ pour le financement des acquisitions d'immeubles et des travaux visant la protection des milieux naturels relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-10-26 15:58

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180592002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Écoterritoires
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ pour le financement des acquisitions d'immeubles et des travaux visant la protection des milieux naturels.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le SGPVMR doit prévoir des investissements pour l'acquisition de terrains permettant de protéger les milieux naturels dans les parcs-nature relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'immeubles et de travaux visant la protection des milieux naturels.

À la suite de l'adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) cherche à protéger des terrains d'intérêt écologique afin d'augmenter la biodiversité sur le territoire. En 2015, avec la mise en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement, l'agglomération de Montréal s'est fixée comme objectif de protéger 10 % de son territoire terrestre. L'acquisition de terrains est un levier important de protection des milieux naturels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0513 - 20 septembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence d'agglomération).

CG15 0650 - 29 octobre 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000,00 \$ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG09 0136 - 30 avril 2009 - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000,00 \$ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence

du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG06 0189 - 27 avril 2006 - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000,00\$ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG06 0057 - 27 janvier 2006 - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000,00 \$ pour le financement des acquisitions de terrains aux fins de réaliser l'agrandissement de divers parcs relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'obtenir l'approbation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 45 000 000 \$ pour réaliser des acquisitions d'immeubles ainsi que des travaux (installation de barrières, clôtures, démolition de bâtiments, etc.) visant la protection des milieux naturels et relevant du conseil d'agglomération. Le solde actuel des règlements d'emprunt existants ne permet pas de couvrir les mandats d'acquisition en cours. Les acquisitions à prévoir peuvent résulter de transactions de gré à gré avec des propriétaires qui consentent à céder leurs terrains aux fins de parcs-nature. Dans certains cas, les acquisitions découleront d'une opération d'expropriation ou encore de l'exercice du droit de préemption qui permet à la Ville de Montréal d'acquérir en priorité des terrains d'intérêt en se substituant à un acheteur potentiel qui aura déposé une offre d'achat acceptée par le propriétaire.

## **JUSTIFICATION**

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra de procéder aux prochaines acquisitions, sans avoir à retourner au conseil d'agglomération pour un règlement d'emprunt spécifique et ainsi réaliser plus rapidement la programmation prévue par le SGPVMR.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 32300 - Programme d'acquisition des milieux naturels prévu à l'enveloppe PTI 2019-2021 du SGPVMR. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne des acquisitions aux fins de parcs-nature dans des écoterritoires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme d'acquisition du SGPVMR répond aux orientations du plan de développement durable de la collectivité montréalaise visant à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces naturels.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision défavorable des instances compromettrait les acquisitions de terrains qui sont anticipées et constituerait un frein à l'atteinte de l'objectif du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal qui vise une superficie terrestre d'aires protégées de 10 % du territoire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Comme convenu avec le Service des communications, il n'y aura pas d'opération de communication.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier décisionnel par le comité exécutif : 7 novembre 2018  
Approbation du dossier décisionnel par le conseil municipal : 19 novembre 2018  
Avis de motion au conseil d'agglomération : 22 novembre 2018  
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération : 20 décembre 2018  
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : février 2019

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Antoine LAMOUREUX  
Conseiller en planification

Tél : 514-280-6708  
Télécop. :

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-24

Véronique ANGERS  
c/d développement stratégique et  
programmation - grands parcs

Tél : 514-872-6746  
Télécop. :

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Daniel HODDER  
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

**Tél :** 514 872-1712

**Approuvé le :** 2018-10-26

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
Directeur(trice) - aménagements des parcs et  
espaces publics

**Tél :** 514 872-5638

**Approuvé le :**

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, directeur de la direction gestion des parcs et biodiversité, pour me remplacer pour la journée du 19 octobre 2018 et Mme Sylvia-Anne Duplantie, directrice de la direction de l'aménagement des parcs et des espaces publics pour me remplacer du 20 au 29 octobre 2018 inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,  
Louise-Hélène Lefebvre  
2018-10-26

**Dossier # : 1180592002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ pour le financement des acquisitions d'immeubles et des travaux visant la protection des milieux naturels.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1180592002 - Milieux naturels-VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-25

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 45 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET LES TRAVAUX VISANT LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 45 000 000 \$ est autorisé afin de financer les acquisitions d'immeubles ainsi que les travaux visant la protection des milieux naturels et relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
6. Le présent règlement prendra effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : la date de sa publication ou le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Dossier # : 1180592002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction gestion des parcs et biodiversité , Développement et programmation
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ pour le financement des acquisitions d'immeubles et des travaux visant la protection des milieux naturels.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Projet32300 - 1180592002.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie-Claude PIERRE  
Agente Comptable Analyste

**Tél :** 514 868-3837

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-23

Daniel D DESJARDINS  
Conseiller budgétaire - conseil et soutien financiers

**Tél :** 514-872-5597

**Division :** Service des finances



**Dossier # : 1182675002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage et du réservoir McTavish.

Il est recommandé :  
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage et du réservoir McTavish.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-10-19 16:26

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182675002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage et du réservoir McTavish.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020, adopté par le conseil d'agglomération, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau prévoit des investissements pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage et du réservoir McTavish.

L'eau potable produite par la Ville de Montréal aux usines Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater est pompée vers les réservoirs situés sur le Mont-Royal. Ces réservoirs fonctionnent comme des châteaux d'eau et redistribuent l'eau vers les usagers. Le réservoir McTavish joue un rôle clé dans le processus d'alimentation et de distribution de l'eau potable. Il achemine l'eau aux réservoirs Vincent-d'Indy et Côte-des-Neiges, ainsi qu'à la zone 1 (principalement le centre-ville de Montréal). La station de pompage McTavish a été construite entre 1932 et 1946, la majorité de ses équipements datent de cette époque et ont atteint leur fin de vie utile. Il est aujourd'hui requis de mettre à niveau et de faire la réfection de cette station de pompage pour assurer la fiabilité de l'alimentation en eau potable de plus d'un million de citoyens.

Le projet de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish consiste à remplacer tous les équipements de mécanique de procédé en fin de vie utile liés à la distribution de l'eau, ainsi que les équipements connexes. Il requiert principalement des services d'ingénierie dans les disciplines: civile, structure, électrique, mécanique, automatisation et contrôle, ainsi que des services d'architecture.

Les services professionnels en ingénierie et en architecture dans le cadre de la mise à niveau et de la réfection de la station de pompage McTavish ont été initiés en octobre 2017. Depuis, l'étude des travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage McTavish (ci-après "phase 1") a été achevée et l'étude des travaux de mise à niveau (ci-après "phase 2") est avancée à 50 %. Les plans et devis pour la phase 1 sont avancés à 60 % et ceux de la phase 2 débuteront au printemps 2019. Le séquençement des travaux a été revu en fonction des différentes données des études et plusieurs travaux initialement prévus en phase 2 ont été ramenés en phase 1 (voir le détail dans la section description). L'ampleur des travaux prérequis en phase 1 est donc plus

grande qu'initialement identifiée et évaluée. La révision du séquençement s'explique par le fait que certaines étapes identifiées au début ont été modifiées pour répondre aux contraintes liées à la continuité de service.

À la suite de l'adoption de ce nouveau règlement d'emprunt de 20 000 000 \$, les règlements pour ce projet totaliseront 45 000 000 \$. Ce montant inclut le coût du contrat de services professionnels déjà octroyé ainsi que la nouvelle estimation du coût des travaux classe D de la phase 1. Cette estimation comprend une provision de conception pour absorber les erreurs d'estimation, les ajouts lors de l'élaboration des plans et devis, ainsi que l'incertitude des prix du marché et les taxes.

En 2019, lorsque l'étude de la phase 2 sera terminée, un autre règlement d'emprunt sera requis pour la réalisation des travaux (phase 2) de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0094 - 14 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG16 0586 - 27 octobre 2016 – Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie détaillée, de plans et devis et de surveillance et les travaux préalables requis pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage McTavish ».

Les travaux de la phase 1 comprendront principalement :

- Initialement prévu en phase 1 :

- le remplacement de la vanne d'admission de la conduite de 60" par une vanne modulante de haute performance;
- la relocalisation de trois conduites d'alimentation de 48";
- l'aménagement d'une nouvelle conduite de 36" entre deux chambres de vannes, dont une nouvelle;

- Initialement en phase 2 et maintenant prévu en phase 1 :

- la construction de cinq chambres de vannes, dont trois grandes;
- l'aménagement d'un mur de soutènement qui longe la rampe d'accès;
- l'aménagement de deux vannes murales à l'intérieur du réservoir;
- l'aménagement d'une rampe d'accès véhiculaire du côté ouest de la station;
- l'aménagement d'une ouverture dans le mur ouest de la station face à la rampe d'accès;
- l'aménagement de deux conduites de distribution de 54";
- l'aménagement de deux conduites de distribution de 36" en prolongation des conduites de 54";
- le remplacement et le réaménagement d'une conduite de 36"
- le chemisage d'une conduite de drainage de 24";

- l'aménagement d'une conduite de dérivation de 48" entre les conduites de distribution vers Vincent-d'Indy.
- l'aménagement d'une troisième vanne murale à l'intérieur du réservoir;
- le découpage et l'aménagement d'une trappe d'accès du type *accès bateau* sur le toit du réservoir pour permettre l'installation de la troisième vanne murale;
- la relocalisation de l'une des deux lignes d'alimentation électrique de 12 kV.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer les travaux préalables à la mise à niveau et à la réfection de la station de pompage McTavish afin d'assurer la fiabilité du pompage de l'eau potable et d'améliorer la flexibilité d'opération.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement permettra de financer principalement les travaux phase 1 de la station de pompage McTavish, comme prévu au Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement d'emprunt comporte des modalités spécifiques de remboursements. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le règlement d'emprunt actuel n'est pas adopté, il ne sera pas possible de réaliser les travaux planifiés de la phase 1 préalables à la mise à niveau et à la réfection de la station de pompage McTavish.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation et avis de motion: Novembre 2018

Adoption : Décembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kamen RAEV  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Christian MARCOUX  
Chef de division Ingénierie

Le : 2018-09-25

**Tél :** 514-872-9288

Jean-Christophe DAMÉ  
Chef de section

**Télécop. :**

**Tél :** 514 872-3483

**Télécop. :** 514 872-8146

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André MARSAN

Directeur de l'eau potable

**Tél :** 514 872-5090

**Approuvé le :** 2018-10-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE

Directrice

**Tél :** 514 280-4260

**Approuvé le :** 2018-10-18

**Dossier # : 1182675002**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -

**Objet :**

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage et du réservoir McTavish.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1182675002 - Réservoir McTavish-VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-28

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 20 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX PRÉALABLES REQUIS POUR LA MISE À NIVEAU ET LA RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE ET DU RÉSERVOIR MCTAVISH**

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530.
2. Un emprunt de 20 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage et du réservoir McTavish.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

**6.** Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

**7.** La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

**8.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

---

GDD1182675002

XX-XXX/2

**Dossier # : 1182675002**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -

**Objet :**

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage et du réservoir McTavish.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Règlement emprunt GDD1182675002.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget

**Tél :** 514-872-5911

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-27

Louise B LAMARCHE  
Professionnelle domaine d'expertise-Chef d'équipe

**Tél :** 514-872-6538

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1181179010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation - Adopter le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif - Financer le Programme, à compter de 2022, par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie et par un ajustement de la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022

Il est recommandé au comité exécutif :

1- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par la Ville pour un montant de 3 383 000 \$ et par l'agglomération pour un montant de 13 417 000 \$;

2- d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel afin de financer le programme à compter de 2022;

3- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au conseil municipal :

d'approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1- d'approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation;

2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier »;

3- d'approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérées au document intitulé « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Programme de soutien aux artères commerciales en transformation » joint au dossier.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-11-02 14:35

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1181179010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation - Adopter le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif - Financer le Programme, à compter de 2022, par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie et par un ajustement de la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet soumis s'inscrit dans le cadre du Plan d'action en commerce intitulé « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal* . Le Plan d'action en commerce a été approuvé par le comité exécutif le 13 juin dernier. Le présent dossier concerne de façon spécifique la mise en oeuvre du nouveau programme de soutien aux artères commerciales en transformation et l'adoption d'un règlement, soit le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier qui doit être adopté par le conseil d'agglomération.

Il s'agit d'un programme dédié aux commerçants et propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires pendant les travaux majeurs d'infrastructure ainsi qu'à la mise en valeur, à la dynamisation de l'offre commerciale et à la relance économique des artères sélectionnées et une fois que les travaux seront réalisés. Les associations de gens d'affaires et les sociétés de développement commercial (SDC) de l'agglomération peuvent bénéficier du soutien proposé par le Programme de soutien aux artères commerciales en transformation.

Le PR@M-Artère en chantier s'appliquait, jusqu'en 2017, dans de telles situations. Une évaluation du programme réalisée au cours de l'été 2018 amène le Service du développement économique à proposer un nouveau programme qui table sur les acquis, mais qui améliore certains autres éléments jugés plus sensibles. Ainsi, le Programme de soutien aux artères commerciales en transformation conserve les mesures les plus indispensables et les plus porteuses du PR@M-Artère en chantier, mais il introduit de

nouveaux éléments qui permettront une meilleure réponse aux défis auxquels les commerçants doivent faire face.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 1096 (13 juin 2018) : approbation du Plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal*.

## **DESCRIPTION**

Le programme proposé comporte différents champs d'intervention. Il vise à être plus flexible et modulable en fonction de la réalité du chantier ainsi qu'à mieux accompagner les SDC et associations de gens d'affaires dans l'embauche de ressources professionnelles compétentes et pour les aider à mener des projets mobilisateurs plus efficaces et porteurs. Il vise également à donner aux SDC et associations de gens d'affaires un meilleur encadrement stratégique ainsi que la latitude nécessaire pour utiliser les contributions financières sur une plus longue période plutôt que sur une base annuelle afin de leur permettre de prévoir à plus long terme.

## **PRINCIPAUX OBJECTIFS**

- Minimiser les effets inhérents aux chantiers majeurs planifiés dans l'agglomération de Montréal
- Rendre les rues où des travaux majeurs d'infrastructure sont prévus plus conviviales et sécuritaires
- Faciliter l'accessibilité aux commerces de façon à stimuler l'achalandage
- Contribuer à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme des artères sélectionnées pendant les travaux
- Inciter les commerçants à travailler ensemble pour réaliser des projets collectifs
- Fournir aux gens d'affaires, aux regroupements de gens d'affaires et SDC, aux arrondissements et aux villes reconstituées de l'information stratégique visant à maximiser les retombées des actions collectives
- Accroître la connaissance des gens d'affaires à l'égard de leur secteur et établir des stratégies d'intervention
- Contribuer à la relance économique des secteurs commerciaux désignés une fois que les travaux sont réalisés
- Améliorer la compétitivité par la réalisation des améliorations physiques de qualité, notamment par l'utilisation du design
- Favoriser l'amélioration du patrimoine immobilier

## **CHAMPS D'INTERVENTION**

Le programme comporte quatre volets d'intervention :

### **Volet 1 Encadrement stratégique des SDC ou associations de gens d'affaires et soutien aux communautés d'affaires**

En plus des volets 2, 3 et 4 énoncés plus loin, la Ville de Montréal compte intervenir exclusivement sur son propre territoire par le présent volet. Les pouvoirs relatifs aux SDC et aux associations de gens d'affaires étant propres à chacune des municipalités de l'agglomération, les autres villes de l'agglomération auront la possibilité de prévoir des mesures semblables ou différentes pour les SDC ou associations de gens d'affaires actives sur des artères commerciales qui pourront éventuellement être désignées dans le cadre du programme dans leurs territoires respectifs.

## Volet 1-A Encadrement stratégique des SDC ou associations de gens d'affaires

Embauche par contrat de services professionnels d'une firme spécialisée pour :

- Assurer une meilleure connaissance des enjeux
- Établir les objectifs et les stratégies
- Conseiller dans l'élaboration des projets mobilisateurs
- Conseiller dans le profil des ressources professionnelles à embaucher
- Assurer un suivi statutaire sur toute la durée du chantier

Des somme maximales de 25 000 \$ pour un chantier réalisé sur un horizon de deux exercices financiers et de 12 500 \$ pour chaque exercice financier supplémentaire de chantier sont prévues pour chacun des secteurs commerciaux désignés.

## Volet 1-B Aide financière aux SDC ou associations de gens d'affaires pour l'embauche de ressources professionnelles

- Contribution financière maximale de 50 000 \$ par exercice financier pendant lesquels se déroule le chantier pour l'embauche de ressources professionnelles et techniques, responsables de la planification et de la mise en œuvre d'un plan d'action visant à soutenir les commerçants ainsi que de la planification et la mise en œuvre de projets mobilisateurs
- Contribution financière maximale de 50 000 \$ pour l'exercice financier suivant celui pendant lequel s'est terminé le chantier pour l'embauche de ressources professionnelles et techniques, responsables de la prospection d'investisseurs, du recrutement commercial, de la promotion du programme de subvention (volet 4) et du démarchage en vue de faciliter la réalisation de projets d'investissement

Cette contribution financière sera versée annuellement en vertu d'une convention approuvée par les instances décisionnelles.

## Volet 1-C Soutien financier aux SDC ou associations de gens d'affaires pour la réalisation de projets mobilisateurs

- Contribution financière maximale correspondant à 12 000 \$ par mois prévus de durée du chantier pour la réalisation de projets mobilisateurs visant à consolider l'offre commerciale et favoriser l'achalandage pendant les différentes phases du chantier. Les projets mobilisateurs pourront, par exemple, être constitués de réalisation de publicité, de promotions, de services spéciaux à la clientèle, de programmes de formation pour les commerçants ou d'événements spéciaux.

Les SDC et associations de gens d'affaires visées pourront disposer en moyenne d'une somme totale de 204 000 \$, mais variable en fonction de la durée prévue du chantier. Cette contribution financière sera versée en vertu d'une convention approuvée par les instances décisionnelles en début de chantier et pourra être utilisée graduellement par la SDC ou l'association de gens d'affaires au rythme jugé opportun par le milieu.

Il est à noter que le volet 1-C pourra être appliqué rétroactivement au 1er septembre 2018 exclusivement dans les secteurs désignés de la cohorte 2018, c'est-à-dire là où des chantiers auront débuté au cours de cette année.

## **Volet 2 Études stratégiques**

Au cours de l'exercice financier pendant lequel se terminera le chantier :

- Réalisation d'analyses, de diagnostics et d'un plan directeur de portée commerciale permettant d'accroître la connaissance des gens d'affaires à l'égard de leur secteur, de fournir de l'information stratégique, d'établir les actions à entreprendre en fonction des préoccupations et des besoins du secteur commercial et d'établir des stratégies d'intervention et de relance économique
- Réalisation d'une analyse relative au cadre bâti et aux façades commerciales permettant de favoriser l'amélioration du patrimoine immobilier, le développement d'un outil de promotion du programme de subvention (volet 4) et de contribuer aux efforts de revitalisation commerciale

Une somme maximale de 60 000 \$ est prévue pour chacun des secteurs commerciaux désignés afin d'accorder les contrats de services professionnels requis.

### **Volet 3 Relance économique**

Au cours de l'exercice financier suivant celui pendant lequel s'est terminé le chantier, réalisation de l'une ou l'autre des mesures suivantes à déterminer avec le milieu en fonction du taux de vacance en fin de chantier et d'autres considérations :

- Concours d'entrepreneuriat visant l'implantation de nouveaux commerces répondant à des besoins de consommation de la clientèle potentielle identifiés en vertu du diagnostic commercial (volet 2) sur l'artère commerciale désignée, mis en oeuvre par l'organisme PME MTL local
- Projets mobilisateurs favorisant la relance économique mis en oeuvre par la SDC ou l'association de gens d'affaires
- Combinaison des deux premières mesures

Une contribution totale de 100 000 \$ est prévue pour chacun des secteurs commerciaux désignés.

### **Volet 4 Programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier**

Débutant au cours de l'exercice financier suivant celui pendant lequel s'est terminé le chantier, les subventions seront destinées à améliorer la condition des bâtiments et des locaux commerciaux en fonction des caractéristiques énoncées ci-dessous :

- Période d'admissibilité de deux ans
- Deux ans pour effectuer les travaux de rénovation à compter de la date de confirmation de l'admissibilité
- Obligation de retenir les services de professionnels en design pour les projets de transformation de façade et de rénovation intérieure des commerces
- Subvention égale à 40 % du coût des travaux admissibles, sans dépasser 250 000 \$ par bâtiment
- Subvention équivalente à 50 % du coût des services professionnels, sans dépasser 10 000 \$ ou 7,5 % du coût des travaux admissibles

### **SÉLECTION DES ARTÈRES**

Les fonds dédiés au programme permettront d'intervenir dans deux secteurs commerciaux par année de 2018 à 2021, pour un total de huit artères commerciales en quatre ans. Considérant la disponibilité limitée de fonds, il est opportun que le conseil d'agglomération adopte une résolution relative aux conditions sur la base desquelles des secteurs pourront

être désignés par ordonnance du comité exécutif. Celles-ci sont énumérés au document joint au présent dossier, intitulé : « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Programme de soutien aux artères commerciales en transformation ».

Les plus importants paramètres à considérer pour le choix des secteurs d'intervention seraient les suivants :

- Présence d'une association de gens d'affaires ou d'une SDC
- Type de travaux d'infrastructures et durée prévue du chantier
- Densité du secteur commercial en termes de nombre de bâtiments et de superficie commerciale
- Mix commercial du secteur
- Ampleur du chantier par rapport à la longueur du secteur commercial à désigner
- Bonification de l'aménagement du domaine public dans le cadre du chantier

## **PARTAGE DES RESPONSABILITÉS**

Toutes les responsabilités relatives à la mise en oeuvre du programme seront assumées par le Service du développement économique, en étroite collaboration avec les responsables municipaux locaux (arrondissements et villes reconstituées), soit :

- Fournir une expertise et un soutien aux SDC et associations de gens d'affaires et aux responsables municipaux locaux
- Versement des contributions financières aux SDC et associations de gens d'affaires
- Octroi des contrats de services professionnels pour l'encadrement stratégique et la réalisation des diagnostics et plans d'action commerciaux
- Admissibilité des demandes de subvention à la rénovation
- Versement des subventions après vérification de la conformité comptable et réglementaire

Les responsabilités des responsables municipaux locaux se situent notamment dans les domaines suivants :

- Promotion du programme et démarchage auprès de la clientèle
- Soutien continu auprès des regroupements de gens d'affaires et SDC

Soulignons que le projet de règlement donne des pouvoirs d'ordonnance au comité exécutif, or la délégation d'un pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif est une décision qui doit être appuyée sur la double majorité des voix, c'est-à-dire, qu'elle doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale (la Ville de Montréal) et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu des facteurs énumérés ci-dessous, il est primordial de minimiser les effets inhérents aux chantiers majeurs planifiés dans l'agglomération de Montréal. En effet :

- La fonction commerciale est structurante pour la qualité de vie, pour le rayonnement de Montréal et pour l'économie locale
- Les enjeux du commerce sont importants et présents partout sur le territoire de l'agglomération

Pour ces raisons, le programme contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme des artères sélectionnées pendant les travaux et une fois que ceux-ci seront réalisés.

D'autres facteurs motivent l'opportunité d'intervenir pour soutenir l'activité commerciale pendant et après les chantiers :

- Adapter la mixité commerciale, diminuer la rotation des commerces et occuper les locaux vacants
- Maintenir et susciter l'achalandage pour assurer l'animation sur rue et la vitalité des commerces
- Favoriser le maintien et la création d'emplois
- Mettre en valeur le cadre bâti

De plus, le programme répond à plusieurs principes soutenant l'action municipale en commerce identifiés au Plan d'action en commerce « Vivre Montréal » et les principaux défis qui y sont considérés, soit :

- Soutenir les actions stratégiques collectives
- Rassembler les acteurs économiques locaux afin d'accentuer le partage de l'information et la connaissance du marché
- Miser sur le design et l'amélioration du cadre bâti pour favoriser l'expérience client
- Amélioration de l'attractivité des secteurs commerciaux
- Atténuation des impacts des chantiers majeurs d'infrastructure
- Offrir une solution performante aux commerçants en situation de chantier

Enfin, la mise en oeuvre du volet 1, relatif à l'encadrement stratégique des SDC ou associations de gens d'affaires et au soutien aux communautés d'affaires est possible en vertu du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) et de l'adoption d'une résolution du conseil municipal se déclarant compétent relativement à l'octroi de subventions en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal (CM17 0171).

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions de l'agglomération devraient totaliser 13 417 000 \$ entre 2019 et 2028. La ventilation annuelle est présentée ci-dessous et une ventilation annuelle par champ d'application est présentée dans le document intitulé « Artères commerciales en transformation - Ventilation des coûts », joint au présent dossier.

ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
<b>BUDGET</b>	0,060 M\$	0,470 M\$	0,630 M\$	1,205 M\$	2,273 M\$	2,894 M\$	2,684 M\$	2,070 M\$	0,881 M\$	0,250 M\$	13,417 M\$

Les contributions de la Ville centre devraient totaliser 3 383 000 \$ entre 2019 et 2023. La ventilation annuelle est présentée ci-dessous et une ventilation annuelle par champ d'application est présentée dans le document intitulé « Artères commerciales en transformation - Ventilation des coûts », joint au présent dossier.

ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
<b>BUDGET</b>	1,151 M\$	0,759 M\$	1,085 M\$	0,288 M\$	0,100 M\$	3,383 M\$

En contrepartie, les investissements privés à la rénovation devraient totaliser 44 000 000

\$ et l'impact foncier du programme devrait être de 25 000 000 \$ à terme.

La programmation de l'entente de 150 M\$ entre le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et la Ville de Montréal couvrira la totalité du financement nécessaire jusqu'au 31 décembre 2021. Au delà de cette date, le financement du volet d'agglomération du programme sera assumé par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie, à moins qu'une nouvelle entente avec le Gouvernement du Québec soit conclue.

Ainsi, le financement du programme par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie à compter de 2022 se fera selon les paramètres identifiés ci-dessous. Les disponibilités budgétaires restantes pourront financer d'autres programmes, notamment le Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (dossier décisionnel 1181179011).

<b>ANNÉE</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
<b>BUDGET PR@M-INDUSTRIE</b>	14,264 M\$	14,264 M\$	14,264 M\$	14,264 M\$	14,264 M\$	14,264 M\$	14,264 M\$
<b>VERSEMENTS PRÉVUS AU PR@M-INDUSTRIE</b>	7,446 M\$	3,986 M\$	-	-	-	-	-
<b>DISPONIBILITÉS BUDGÉTAIRES LIBÉRÉES</b>	<b>6,818 M\$</b>	<b>10,278 M\$</b>	<b>14,264 M\$</b>				
<b>UTILISATION EN DÉPENSES D'AGGLOMÉRATION</b>	1,205 M\$	2,273 M\$	2,894 M\$	2,684 M\$	2,070 M\$	0,881 M\$	0,250 M\$
<b>DISPONIBILITÉS BUDGÉTAIRES RESTANTES</b>	<b>5,613 M\$</b>	<b>8,005 M\$</b>	<b>11,370 M\$</b>	<b>11,580 M\$</b>	<b>12,194 M\$</b>	<b>13,383 M\$</b>	<b>14,014 M\$</b>

Enfin, un ajustement de la base budgétaire du Service du développement économique en dépenses locales 288 000 \$ en 2022 et de 100 000 \$ en 2023 sera nécessaire pour le volet du programme assumé par la Ville centre.

Les responsabilités relatives aux volets 2, 3 et 4, qui s'appliqueront sur le territoire de l'agglomération, sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elles concernent l'aide à l'entreprise qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. C'est ce qui explique que près de 80 % (13,417 M\$ sur 16,8 M\$) du coût du programme sera assumé par l'agglomération de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du fait que le Programme de soutien aux artères commerciales en transformation encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

Les interventions collectives, qui visent la prise en charge du développement par les gens d'affaires, et les subventions à la rénovation des bâtiments commerciaux contribueront à accélérer l'amélioration de la qualité des milieux de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver la mise en oeuvre et de ne pas adopter le règlement aura pour effet de ne pas mettre en application le Programme de soutien aux artères commerciales en transformation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est en cours d'élaboration avec la collaboration du Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### Automne 2018

- Annonce officielle du programme

### Janvier 2019

- Appel de candidatures pour la cohorte 2018

### Février 2019

- Approbation du choix des premières artères par le comité exécutif
- Adjudication du contrat pour l'encadrement stratégique des SDC ou associations de commerçants

### Hiver / printemps 2019

- Versement des premières contributions financières pour le soutien aux communautés d'affaires

### Automne 2019

- Élaboration des premiers diagnostics et plans d'action

### Début 2020

- Début des périodes d'admissibilité au programme de subvention

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

François-Xavier TREMBLAY, Service des communications

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Conseiller en développement économique

**Tél :** 514 872-8508  
**Télécop. :** 514 872-0049

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-10-18

Josée CHIASSON  
Directrice mise en valeur des pôles  
économiques

**Tél :** 514 868-7610  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2018-11-02

**ARTÈRES COMMERCIALES EN TRANSFORMATION - ESTIMATION DES COÛTS**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
<b>Volet 1 - Soutien à la communauté d'affaires et encadrement (regroupements et SDC)</b>											
a. Services professionnels - Encadrement	62 500 \$	62 500 \$	62 500 \$	37 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	225 000 \$
b. Ressources professionnelles et techniques	200 000 \$	300 000 \$	350 000 \$	250 000 \$	100 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 200 000 \$
c. Projets mobilisateurs	888 000 \$	396 000 \$	672 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 956 000 \$
<b>Volet 2 - Études stratégiques</b>											
Analyse des façades et étude économique	60 000 \$	120 000 \$	180 000 \$	120 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	480 000 \$
<b>Volet 3 - Relance économique</b>											
Projets mobilisateurs et/ou concours d'entrepreneuriat	- \$	100 000 \$	200 000 \$	300 000 \$	200 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	800 000 \$
<b>Volet 4 - Programme de rénovation</b>											
Subvention à la rénovation	- \$	250 000 \$	250 000 \$	785 304 \$	2 073 174 \$	2 892 754 \$	2 684 411 \$	2 070 178 \$	880 699 \$	250 000 \$	12 136 520 \$
<b>TOTAL VILLE CENTRE</b>	<b>1 150 500 \$</b>	<b>758 500 \$</b>	<b>1 084 500 \$</b>	<b>287 500 \$</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>3 381 000 \$</b>
<b>TOTAL AGGLOMÉRATION</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>470 000 \$</b>	<b>630 000 \$</b>	<b>1 205 304 \$</b>	<b>2 273 174 \$</b>	<b>2 892 754 \$</b>	<b>2 684 411 \$</b>	<b>2 070 178 \$</b>	<b>880 699 \$</b>	<b>250 000 \$</b>	<b>13 416 520 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 210 500 \$</b>	<b>1 228 500 \$</b>	<b>1 714 500 \$</b>	<b>1 492 804 \$</b>	<b>2 373 174 \$</b>	<b>2 892 754 \$</b>	<b>2 684 411 \$</b>	<b>2 070 178 \$</b>	<b>880 699 \$</b>	<b>250 000 \$</b>	<b>16 797 520 \$</b>

# **CONDITIONS DE DÉSIGNATION DES SECTEURS AUX FINS DE L'APPLICATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ARTÈRES COMMERCIALES EN TRANSFORMATION**

## **SECTION I DÉFINITIONS**

1. Dans le présent document, les mots suivants signifient :

« biens courants » : type de biens de consommation que le client achète fréquemment, rapidement et dont l'achat présente un minimum risque financier, notamment l'alimentation en tous genres, la pharmacie, l'alcool, l'essence, le tabac et les journaux;

« biens réfléchis » : type de biens qui requièrent généralement une comparaison au cours du processus de choix exercé par le consommateur, une réflexion portant sur l'aspect pratique, la qualité, le prix et le style, générant souvent des déplacements hors de la zone de résidence et comportant un risque financier plus élevé, notamment l'ameublement, les appareils ménagers, les animaux et produits d'animalerie, les bijoux, la photographie, les fleurs, les œuvres d'art, les instruments de musique et la lunetterie;

« biens semi-courants » : type de biens de consommation achetés fréquemment, mais dont l'achat est souvent précédé d'une réflexion ou d'une comparaison et dont le risque financier et l'effort sont un peu plus importants que pour l'achat des biens courants, notamment les biens de mode et d'accessoires vestimentaires, les accessoires et décor de maison, les automobiles, les produits de beauté, les fournitures de bureau, les cadeaux, les souvenirs, le matériel de loisirs et les articles de sport;

« restauration et divertissement » : tous les types de restaurant, avec ou sans service, avec ou sans alcool, les crèmeries, les cafés, les traiteurs, les débits de boisson, les lieux de diffusion culturelle, les installations sportives et de jeux, les hôtels, les auberges et les gîtes;

« soins personnels » : type de services consommés sur une base régulière ou s'adressant à la personne ou au corps s'apparentant à la vente au détail, notamment la coiffure, l'esthétique, le bronzage, les soins thérapeutiques non médicaux et le tatouage;

## **SECTION II**

### **CONDITIONS**

**2.** Le secteur commercial à désigner est une artère commerciale où la réglementation d'urbanisme permet le commerce au rez-de-chaussée.

**3.** Une société de développement commercial constituée conformément aux articles 458.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif est implanté dans le secteur commercial à désigner et a présenté un dossier de candidature à la suite d'un appel de candidatures du Service du développement économique visant la désignation de secteurs commerciaux aux fins de l'application du Programme de soutien aux artères commerciales en chantier.

**4.** Des travaux majeurs de réfection d'infrastructures sont réalisés par la municipalité sur une distance minimale de 35 % du secteur commercial à désigner. Ces travaux doivent répondre à une ou l'autre des conditions suivantes :

1° ils concernent la réfection d'infrastructures souterraines impliquant la reconstruction des réseaux d'aqueduc ou d'égouts et ils ont une durée minimale prévue d'au moins six mois;

2° ils sont réalisés sur la voie publique, ils entraînent des entraves à la circulation automobile et ils ont une durée minimale prévue d'au moins 36 mois.

**5.** En plus des travaux prévus l'article 4, la municipalité procède à la réfection de l'aménagement du domaine public d'une partie du secteur en le bonifiant par rapport à celui qui existait avant les travaux. Ces aménagements ont pour objectifs l'ambiance, le confort des usagers et l'expérience urbaine, ils tiennent en compte des besoins, des priorités et des enjeux exprimés par les gens d'affaires et les citoyens du secteur. La bonification des aménagements de surface doit notamment renouveler les éléments suivants :

1° le mobilier urbain;

2° l'éclairage de rue;

3° les aménagements piétonniers;

4° les voies de circulation;

5° les feux de circulation;

- 6° les places publiques;
- 7° la végétation;
- 8° les revêtements de surface;
- 9° l'art public.

**6.** Dans le cas de travaux majeurs de réfection d'infrastructures correspondant au paragraphe 1° de l'article 4, le secteur commercial à désigner doit avoir un ratio d'au minimum 70 bâtiments et de 9 300 mètres carrés de superficie commerciale par kilomètre linéaire. Les superficies utilisées à des fins de services publics, notamment les établissements d'enseignement, les lieux de culte, les centres de la petite enfance et les services communautaires, ne sont pas considérées comme des superficies commerciales.

**7.** Dans le cas de travaux majeurs de réfection d'infrastructures correspondant au paragraphe 2° de l'article 4, le secteur commercial à désigner doit avoir un ratio d'au minimum 9 300 mètres carrés de superficie commerciale par kilomètre linéaire. Les superficies utilisées à des fins de services publics, notamment les établissements d'enseignement, les lieux de culte, les centres de la petite enfance et les services communautaires, ne sont pas considérées comme des superficies commerciales.

**8.** Le secteur commercial à désigner doit respecter l'une des conditions suivantes :

- 1° les commerces de biens courants, de biens semi-courants, de biens réfléchis et de soins personnels occupent entre 35 et 60 % de la superficie commerciale globale;
- 2° les commerces de biens courants, de biens semi-courants, de biens réfléchis et de soins personnels occupent un minimum de 30 % de la superficie commerciale globale et les commerces de restauration et divertissement occupent au moins 20 % de la superficie commerciale globale;
- 3° les commerces de biens semi-courants occupent au minimum 20 % de la superficie commerciale globale et les commerces de biens réfléchis occupent au minimum 7,5 % de la superficie commerciale globale.

**Dossier # : 1181179010**

**Unité administrative responsable :** Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques

**Objet :** Approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation - Adopter le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif - Financer le Programme, à compter de 2022, par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie et par un ajustement de la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AG - 1181179010 règ. subvention revitalisation secteurs commerciaux .doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Annie GERBEAU  
Avocate  
**Tél : 514-872-3093**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-30

Annie GERBEAU  
Avocate  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG 18-XXX**

**RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS VISANT LA  
REVITALISATION DES SECTEURS COMMERCIAUX EN CHANTIER**

Vu les articles 82 à 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

À l'assemblée du 2018, le conseil d'agglomération de Montréal  
décrète :

**SECTION I**  
**DÉFINITIONS**

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« activités commerciales » : la vente au détail ou la location de produits ou de services au consommateur;

« architecte » : une personne pratiquant la profession d'architecte, membre en règle de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ);

« bâtiment » : un bâtiment affecté en totalité ou en partie à des activités commerciales et situé dans un secteur désigné;

« coût des travaux » : le coût des travaux calculé avant les taxes;

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant;

« guide » : le document joint en annexe A;

« ingénieur » : une personne pratiquant la profession d'ingénieur, membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ);

« professionnel en design » : une personne ayant une formation professionnelle en architecture ou en design d'intérieur ou une expérience équivalant à la formation et qui tire ses principaux revenus de la pratique de cette profession;

« secteur désigné » : un secteur désigné en vertu d'une ordonnance dûment adoptée en vertu du présent règlement et auquel s'applique le présent règlement;

« services professionnels » : les services d'architecture, de design et d'ingénierie visant la planification, la conception ou la réalisation des travaux admissibles;

« travaux admissibles » : des travaux de rénovation intérieure ou extérieure, d'agrandissement, de construction ou de reconstruction d'un bâtiment, exécutés par un entrepreneur détenant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec et qui, selon le guide, sont admissibles aux subventions prévues au présent règlement.

Aux fins du présent règlement, dans le cas d'un bâtiment détenu en copropriété divise le mot « propriétaire » signifie le Syndicat des copropriétaires et le mot « locataire » signifie le propriétaire d'une unité de condominium.

## **SECTION II**

### **APPLICATION**

2. Le présent règlement permet la mise en place d'un programme de subventions pour la revalorisation d'un bâtiment ou d'une partie de celui-ci, où s'exerce une activité commerciale dûment autorisée en vertu des règlements de zonage applicables et situé dans un secteur désigné.

3. Le présent règlement ne s'applique pas :

1° à un bâtiment appartenant à la Couronne du chef du Canada ou à l'un de ses mandataires, à la Couronne du chef du Québec ou à l'un de ses mandataires, à une commission scolaire, à un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), à la Société de transport de Montréal ou à la Communauté métropolitaine de Montréal;

2° à un bâtiment ou à une partie de bâtiment affecté à des activités industrielles;

3° à un bâtiment ou une partie de bâtiment abritant un poste d'essence, une station-service, un atelier mécanique ou un lave-auto;

4° à des travaux de rénovation intérieure exclusivement lorsque la façade du bâtiment doit être rénovée eu égard au guide;

5° à des travaux visés par d'autres subventions ou par d'autres programmes de subvention de la Ville.

## **SECTION III**

### **ORDONNANCES**

4. Le comité exécutif de Montréal peut, par ordonnance :

- 1° désigner un ou plusieurs secteurs, au moyen d'un plan ou en indiquant les rues et parties de rues du territoire visé, et fixer la date à laquelle le présent règlement commence à s'y appliquer ainsi que toute période, qui ne peut excéder 24 mois, durant laquelle il s'y applique;
- 2° établir un coût minimal de réalisation requis pour les travaux admissibles;
- 3° fixer un tarif pour l'étude d'une demande de subvention;
- 4° prévoir le remboursement du tarif prévu au paragraphe précédent, aux conditions qu'il détermine;
- 5° mettre fin au programme de subvention prévu au présent règlement.

#### **SECTION IV EXCLUSIONS**

5. Aucune subvention n'est octroyée pour tout type de travaux qui ont débutés avant la date à laquelle la demande de subvention est déclarée admissible.
6. Aucune subvention n'est octroyée pour des travaux si les conditions suivantes ne sont pas respectées :
  - 1° lorsque les travaux admissibles à la subvention prévue au présent règlement sont réalisés par le propriétaire du bâtiment et que les façades ou les parties de façades visibles de l'artère commerciale concernée ont besoin de réparations, de tels travaux de réparation doivent être prévus et réalisés;
  - 2° lorsque les travaux admissibles à la subvention prévue au présent règlement sont réalisés par un locataire du bâtiment et que la devanture de son commerce, son enseigne ou son auvent ont besoin de réparations, de tels travaux de réparation doivent être prévus et réalisés.
  - 3° lorsque les travaux admissibles à la subvention prévue au présent règlement consistent en des travaux de transformation de façade, ces travaux doivent être réalisés en recourant aux services professionnels d'un architecte;
  - 4° lorsque les travaux admissibles à la subvention prévue au présent règlement consistent en des travaux de rénovation intérieure, ces travaux doivent être réalisés en recourant aux services professionnels d'un professionnel en design.

#### **SECTION V DEMANDE DE SUBVENTION**

7. Le propriétaire ou le locataire d'un bâtiment peut obtenir une subvention en compensation du coût des travaux admissibles, lesquels doivent être conformes aux règlements applicables, en présentant une demande à cet effet. La demande doit être présentée au moyen du formulaire fourni par la Ville durant une période d'application du

présent règlement, fixée en vertu de l'article 4, au secteur désigné où se situe le bâtiment visé par la demande. Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- 1° si la demande est faite par le propriétaire :
  - a) un document établissant qu'il est le dernier propriétaire du bâtiment visé par la demande, selon l'inscription au registre foncier;
  - b) un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;
  - c) au moins une estimation, ventilée poste par poste, portant sur tous les travaux prévus.
- 2° si la demande est présentée par le locataire :
  - a) un document attestant que le propriétaire de ce bâtiment consent aux travaux;
  - b) les documents décrits aux sous-paragraphes b) et c) du paragraphe 1°.

Le propriétaire ou le locataire d'un bâtiment qui a présenté une demande de subvention déclarée admissible par le directeur, conformément à l'article 8, ne peut pas subséquemment présenter plus d'une autre demande ni obtenir plus d'une autre subvention en compensation du coût de travaux admissibles pour ce bâtiment.

## **SECTION VI**

### **ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE**

**8.** Dans les 40 jours ouvrables de la réception d'une demande de subvention conforme à l'article 7, le directeur déclare la demande admissible et en avise le propriétaire ou le locataire par écrit, en indiquant le coût estimé des travaux admissibles, calculé avant taxes, qui sera pris en compte aux fins de la subvention. Le propriétaire ou le locataire dispose de 24 mois pour effectuer les travaux admissibles à compter de la date de l'avis d'admissibilité de la demande.

## **SECTION VII**

### **CONDITIONS**

**9.** Lorsque les travaux sont terminés dans le délai fixé à l'article 8, un propriétaire ou un locataire doit, pour obtenir la subvention demandée, transmettre au directeur :

- 1° un avis indiquant que les travaux sont complétés présenté au moyen du formulaire fourni par la Ville;
- 2° les factures, reçus et autres pièces démontrant le coût des travaux et, le cas échéant, des services professionnels, et leur acquittement;
- 3° une copie de tout permis visant les travaux admissibles;

4° des photographies des façades et des parties de façades visibles de l'artère commerciale concernée ainsi que de tout autre partie du bâtiment où ont été complétés des travaux admissibles en vertu de l'article 8.

**10.** Lorsqu'un propriétaire ou un locataire s'est conformé à l'article 9, le directeur, après avoir constaté que les travaux ont été exécutés conformément aux règlements applicables et aux exigences du guide, approuve le versement de la subvention et en informe le propriétaire ou le locataire, selon le cas, au moyen d'un avis écrit.

## **SECTION VIII**

### **MONTANT DE LA SUBVENTION**

**11.** Le montant maximal de subvention qui peut être versé en regard d'une demande de subvention est égal à 40 % du coût réel des travaux admissibles approuvé par le directeur.

Lorsqu'il est constaté que le coût réel des travaux admissibles dépasse celui approuvé par le directeur en vertu de l'article 8, le montant de la subvention est calculé sur la base du coût estimé des travaux admissibles, majoré du pourcentage de dépassement constaté, ce pourcentage ne pouvant excéder 10 %.

En aucun temps, le montant de la subvention ne peut excéder 250 000 \$.

**12.** Sous réserve de l'article 13, peu importe le nombre de demandes de subventions présentées pour un même bâtiment en vertu du présent règlement, il ne peut jamais être versé pour ce même bâtiment, un montant supérieur à celui fixé à l'article 11. La répartition des subventions est effectuée en fonction de la date d'admissibilité de chacune des demandes, jusqu'à épuisement du montant maximal de la subvention.

## **SECTION IX**

### **SUBVENTION ADDITIONNELLE**

**13.** En plus du montant qui peut être versé au propriétaire ou au locataire en vertu de l'article 11, il est versé au propriétaire ou au locataire dont la subvention a été approuvée en vertu de l'article 10 un montant additionnel pour les services professionnels, équivalant à 50 % du coût de ces services, calculé avant taxes, mais d'au plus 7,5 % du coût des travaux admissibles approuvé par le directeur, sans dépasser 10 000 \$.

## **SECTION X**

### **VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

**14.** À la suite de l'avis prévu à l'article 10, le montant total de la subvention, incluant la subvention additionnelle, le cas échéant, est versé.

**15.** Si, au plus tard deux ans et six mois après la date de l'avis prévu à l'article 8, le bénéficiaire n'a pas fourni tous les documents requis en vertu de l'article 9, il est déchu de son droit d'obtenir toute subvention demandée en vertu du présent règlement.

**16.** Le versement de toute subvention prévue au présent règlement est suspendu tant que le bénéficiaire est en défaut de rendre les travaux visés par le présent règlement conformes aux exigences réglementaires applicables à ces travaux dans le cas où ces travaux ont été exécutés en dérogation de ces règlements.

Aucun intérêt ni aucune forme de compensation ne peuvent être réclamés à la Ville en compensation de cette suspension de paiement.

**17.** Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude entraînent l'annulation de toute subvention prévue par le présent règlement. Dans un tel cas, toute somme versée en application du présent règlement, sous la forme d'une subvention, doit être remboursée au comptant à la Ville, avec intérêts et frais par le bénéficiaire.

**18.** Le directeur peut, à toute heure raisonnable, effectuer une inspection du bâtiment visé par une demande de subvention.

**19.** Le propriétaire ou le locataire d'un bâtiment visé par une demande de subvention ne peut s'opposer à une inspection de ce bâtiment, sous peine de l'annulation définitive de cette demande et de toute subvention prévue par le présent règlement.

**20.** Lorsqu'un bâtiment ou une partie de celui-ci, pour lequel une demande de subvention a été déclarée admissible en vertu de l'article 8 et que le versement de la subvention n'est pas encore approuvé en vertu de l'article 10, change de propriétaire ou de locataire avant que cette subvention ne soit versée, le nouveau propriétaire ou locataire peut bénéficier des mêmes droits que le propriétaire ou le locataire précédent, s'il assume les mêmes obligations découlant du présent règlement.

## **SECTION XI**

### **DURÉE DU PROGRAMME**

**21.** Le programme de subvention prévu au présent règlement prend fin à celle des dates suivantes qui survient la première :

- 1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés;
- 2° la date déterminée par ordonnance selon le paragraphe 5° de l'article 4 du présent règlement.

-----

## **ANNEXE A**

### **GUIDE DÉFINISSANT LES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIVES À LA RELANCE ÉCONOMIQUE DES SECTEURS COMMERCIAUX (VIVRE MTL – ARTÈRE EN RELANCE)**

---

## **ANNEXE A**

### **GUIDE DÉFINISSANT LES TRAVAUX ADMISSIBLES AUX FINS DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIVES À LA RELANCE ÉCONOMIQUE DES SECTEURS COMMERCIAUX (VIVRE MTL – ARTÈRE EN RELANCE)**

Attendu que le programme vise à contribuer à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer la relance et le dynamisme des secteurs commerciaux qui ont fait l'objet de travaux majeurs d'infrastructure.

Attendu qu'un des principaux objectifs du Programme Vivre MTL – Artère en relance consiste à améliorer la compétitivité des établissements commerciaux par la réalisation d'améliorations physiques de qualité qui respectent les pratiques et les principes reconnus en design, les travaux admissibles doivent contribuer à créer des façades de bâtiments et des espaces commerciaux qui s'inscrivent dans leur environnement et qui sont dotés de qualités essentielles d'ordre organisationnel, fonctionnel, commercial et esthétique.

Attendu que, dans le cadre des travaux admissibles à la subvention, la priorité est accordée à la mise en valeur de la devanture des commerces au rez-de-chaussée ainsi qu'aux façades des bâtiments et plus particulièrement à l'harmonie des enseignes et auvents qui contribuent à la « signature visuelle » d'un secteur commercial.

Attendu que les travaux admissibles effectués à l'intérieur des établissements commerciaux doivent prioritairement contribuer à améliorer l'ambiance physique du lieu destiné à accueillir et servir la clientèle.

#### **SECTION I INTERPRÉTATION**

Le guide ne peut être interprété comme autorisant des travaux de rénovation, intérieure et extérieure, ou de construction ou d'agrandissement de bâtiment, que les règlements d'urbanisme ou de construction ne permettent pas.

#### **SECTION II EXIGENCES RELATIVES AUX TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR DIVERS ÉLÉMENTS D'UN BÂTIMENT EXISTANT**

**1.** Pour être admissibles, les travaux exécutés dans un bâtiment existant doivent notamment viser un des éléments suivants du bâtiment et respecter les conditions énoncées au présent guide :

- 1° la devanture d'un commerce au rez-de-chaussée et au sous-sol;

- 2° le remplacement, la réparation, ou la modification des ouvertures;
- 3° un auvent;
- 4° une enseigne extérieure;
- 5° l'éclairage extérieur;
- 6° l'aménagement d'une terrasse permanente ou des accès au bâtiment;
- 7° les éléments architecturaux en saillie ou décoratifs;
- 8° les murs extérieurs;
- 9° la rénovation intérieure;
- 10° la charpente et les fondations;
- 11° la toiture.

## **SOUS-SECTION 1**

### **DEVANTURE D'UN COMMERCE AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET AU SOUS-SOL**

**2.** Sont admissibles les travaux effectués aux portes, fenêtres et vitrines, y compris ceux reliés à la base et à la fondation des vitrines, aux impostes des portes et vitrines, aux entrées, seuils, revêtement de sol et fondations des portes, aux linteaux et entablements, sur la devanture d'un commerce situé au rez-de-chaussée ou au sous-sol.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° la vitrine doit d'une part, favoriser la transparence et un bon éclairage naturel des espaces intérieurs et, d'autre part, elle doit s'intégrer à l'ensemble des composantes du bâtiment;
- 2° le matériau admissible est le verre clair ou teint. Ce dernier doit disposer d'un facteur de transmission lumineuse élevé et d'un facteur de réflexion lumineuse faible. Les vitrages opaques ou miroirs ne sont pas admissibles;
- 3° l'installation de barres, barreaux, volets ou grillages de sécurité, amovibles ou non, n'est pas admissible, mais leur remplacement par du verre clair ou teint qui comporte une pellicule adhésive de type sécuritaire l'est;
- 4° ces travaux ne sont pas admissibles lorsqu'ils sont réalisés sur une devanture de commerce donnant sur une cour intérieure ou sur une cour arrière sauf lorsque des activités commerciales y sont exercées ou que les travaux visent à permettre l'utilisation de telles cours à des fins d'activités commerciales.

## **SOUS-SECTION 2**

### **REPLACEMENT, RÉPARATION, MODIFICATION DES OUVERTURES**

**3.** Sont admissibles les travaux, énumérés ci-après :

- 1° les travaux effectués aux portes, fenêtres et vitrines, y compris ceux reliés à la base et à la fondation des vitrines, aux impostes des portes et vitrines, aux entrées, seuils et fondations des portes, aux linteaux et allèges, aux arcades, pilastres, colonnes et entablements;
- 2° le remplacement, la réparation, la réfection, l'élargissement ou la réduction des ouvertures notamment l'ajout ou la suppression de portes ou de fenêtres;
- 3° la reconstitution des ouvertures d'origine qui ont été murées, agrandies ou diminuées.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° le remplacement des fenêtres est admissible pourvu que les nouvelles fenêtres s'intègrent au bâtiment quant à leur type et à leur couleur;
- 2° dans le cas de l'installation de nouvelles fenêtres, les linteaux et les allèges existants doivent être conservés à moins que leur remplacement s'impose;
- 3° le remplacement des portes n'est admissible que si leur reconstitution est impossible et à condition que la nouvelle porte respecte la forme de la porte d'origine. Les impostes vitrées doivent être conservées;
- 4° ces travaux ne sont pas admissibles lorsqu'ils sont réalisés sur une façade donnant sur une cour intérieure ou sur une cour arrière sauf lorsque des activités commerciales y sont exercées ou que les travaux visent à permettre l'utilisation de telles cours à des fins d'activités commerciales.

## **SOUS-SECTION 3**

### **AUVENT**

**4.** Sont admissibles les travaux, énumérés ci-après :

- 1° le remplacement, la réparation ou l'installation d'auvents en toile, non éclairés;
- 2° la suppression des auvents inadéquats eu égard à la composition du bâtiment;
- 3° ces travaux ne sont pas admissibles lorsqu'ils sont réalisés sur une façade donnant sur une cour intérieure ou sur une cour arrière sauf lorsque des activités commerciales y sont exercées ou que les travaux visent à permettre l'utilisation de telles cours à des fins d'activités commerciales.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° les auvents doivent être installés de façon à ne pas obstruer de façon permanente les éléments architecturaux et à ne pas restreindre la visibilité intérieure du commerce;
- 2° les auvents d'un même bâtiment doivent être de même forme lorsqu'ils surplombent un même type d'ouverture.

#### **SOUS-SECTION 4** ENSEIGNE EXTÉRIEURE

5. Sont admissibles les travaux, énumérés ci-après :

- 1° l'installation, la réparation ou le remplacement d'enseignes;
- 2° l'enlèvement d'enseignes, y compris la modification des murs et des ouvertures qui en résulte.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° les nouvelles enseignes doivent s'intégrer à la ligne et aux proportions des différents éléments de la façade par leur dimension, leur design et par les matériaux utilisés;
- 2° les enseignes en carton plastifié, en toile, clignotantes ou comportant un message variable ne sont pas admissibles;
- 3° malgré le paragraphe 2°, les enseignes clignotantes ou comportant un message variable sont admissibles si elles sont associées à des lieux de diffusion culturelle.

#### **SOUS-SECTION 5** ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

6. Sont admissibles les travaux visant l'installation d'un éclairage extérieur, incluant ceux mettant en valeur l'architecture du bâtiment.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° l'éclairage extérieur doit avoir un caractère permanent et il ne doit pas nuire aux occupations voisines;
- 2° ces travaux ne sont pas admissibles lorsqu'ils sont réalisés sur une façade donnant sur ou dans une cour intérieure ou sur une cour arrière sauf lorsque des activités commerciales y sont exercées ou que les travaux visent à permettre l'utilisation de telles cours à des fins d'activités commerciales.

#### **SOUS-SECTION 6** AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE PERMANENTE OU DES ACCÈS AU BÂTIMENT

7. Sont admissibles les travaux, énumérés ci-après :

- 1° la restauration, le remplacement et la modification des perrons, porches, alcôves, cours anglaises, escaliers et autres constructions à caractère permanent permettant l'accès au bâtiment ou l'utilisation d'une terrasse permanente;
- 2° l'aménagement d'une terrasse permanente;
- 3° la construction ou la réparation de rampes d'accès ou d'autres installations pour la clientèle à mobilité réduite, telles que les portes automatiques et l'aménagement d'une terrasse permanente;
- 4° le revêtement du sol, les fondations pour les accès et les terrasses ainsi que l'aménagement paysager permanent lié à la portion du rez-de-chaussée commercial.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° ces travaux comprennent la reconstruction de la façade principale dans l'alignement du bâtiment d'origine;
- 2° les escaliers ayant une valeur patrimoniale ou architecturale doivent être réparés ou remplacés par des éléments similaires;
- 3° les revêtements bitumineux ne sont pas admissibles comme revêtement de sol;
- 4° le mobilier et les équipements utilisés aux fins de l'exercice des activités commerciales installés sur une terrasse permanente, notamment les sièges, les tables, les banquettes et les éléments décoratifs, ne sont pas admissibles, qu'ils soient immobilisés ou non;
- 5° les aménagements paysagers ne sont pas admissibles lorsqu'ils sont situés dans une cour intérieure ou dans une cour arrière qui n'est pas destinée au commerce.

#### **SOUS-SECTION 7**

#### **ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX EN SAILLIE OU DÉCORATIFS**

8. Sont admissibles les travaux, énumérés ci-après :

- 1° les travaux de décapage, nettoyage, peinture, rejointoiement, restauration, reconstitution et réparation des éléments architecturaux en saillie ou décoratifs;
- 2° l'ajout et le remplacement d'éléments architecturaux en saillie ou décoratifs.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° le résultat de ces travaux doit respecter le caractère architectural d'origine par la forme, le positionnement et la dimension des éléments et par les matériaux utilisés;

- 2° les travaux de reconstitution doivent viser à réintroduire les éléments architecturaux disparus par souci d'intégrité du bâtiment et d'intégration aux bâtiments voisins;
- 3° ces travaux ne sont pas admissibles lorsqu'ils sont réalisés sur une façade donnant sur une cour intérieure ou sur une cour arrière sauf lorsque des activités commerciales y sont exercées ou que les travaux visent à permettre l'utilisation de telles cours à des fins d'activités commerciales.

## **SOUS-SECTION 8**

### **MURS EXTÉRIEURS**

**9.** Sont admissibles les travaux, exécutés sur les murs extérieurs, énumérés ci-après :

- 1° la restauration du revêtement d'origine par :
  - a) le décapage de la peinture sur la pierre, la brique, le béton ou le bois;
  - b) le nettoyage du revêtement au jet d'eau, avec ou sans produit nettoyant, ou par gommage;
  - c) la peinture ou le traitement du bois et du métal, après le décapage de la vieille peinture;
  - d) le rejointoiement.
- 2° le remplacement de tout ou une partie du revêtement des murs extérieurs à des fins de rénovation avec des matériaux de base et des matériaux d'accent assortis à ceux d'origine du bâtiment, à ceux des bâtiments adjacents ou à ceux qu'on retrouve dans le voisinage;
- 3° l'enlèvement de tout revêtement en métal et le remplacement avec des matériaux de base et des matériaux d'accent assortis à ceux d'origine du bâtiment, à ceux des bâtiments voisins ou à ceux qu'on retrouve dans le voisinage.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° les matériaux utilisés doivent s'intégrer harmonieusement, quant à leurs types et à leurs couleurs;
- 2° la rénovation des murs extérieurs doit se faire en conservant les éléments architecturaux existants, tels que les colonnes, pilastres, corniches, frontons, l'entablement et les divers éléments en saillie qui sont authentiques. Cette rénovation doit également assurer l'intégration harmonieuse de la façade avant avec les façades latérales visibles de l'artère commerciale;
- 3° les travaux réalisés sur une façade donnant sur une cour intérieure ou sur une cour arrière sont admissibles dans la mesure où des travaux de même nature sont réalisés sur les façades ayant front sur l'artère commerciale ou visibles de celle-ci;

4° les travaux de peinture sur la pierre, la brique ou le béton ne sont pas admissibles.

### **SOUS-SECTION 9** **RÉNOVATION INTÉRIEURE**

**10.** Sont admissibles les travaux de rénovation intérieure de toute partie du bâtiment destinée à être utilisée à des fins d'activités commerciales qui consistent en dégarnissage et en réparation ou en remplacement des éléments suivants :

- 1° murs, planchers, plafonds, escaliers;
- 2° peinture;
- 3° électricité et plomberie;
- 4° dispositifs d'éclairage;
- 5° systèmes de climatisation, de chauffage et de ventilation;
- 6° salles de bains dédiées à la clientèle;
- 7° vestibule avant et grille gratte-pieds;
- 8° installation d'ascenseurs ou d'autres équipements destinés à la clientèle à mobilité réduite.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° les travaux visant la rénovation intérieure sont admissibles dans la mesure où des travaux sont réalisés pour contribuer à améliorer l'ambiance physique du lieu destiné à accueillir et à servir la clientèle;
- 2° les travaux reliés à un système de climatisation alimenté par le réseau d'aqueduc, à un garage ou à une cuisinette destinée aux employés ne sont pas admissibles;
- 3° le mobilier et les équipements utilisés aux fins de l'exercice des activités commerciales, notamment les sièges, les tables, les banquettes, les comptoirs, les étagères, les armoires et éléments décoratifs, ne sont pas admissibles, qu'ils soient immobilisés ou non.

### **SOUS-SECTION 10** **CHARPENTE ET FONDATIONS**

**11.** Sont admissibles les travaux de rénovation, consolidation et réfection de la charpente ou des fondations.

La condition particulière suivante s'applique à ces travaux :

- 1° les travaux visant à stabiliser la charpente et les fondations devront être prévus lorsque les déformations ou l'affaiblissement de ces éléments menacent d'autres composantes du bâtiment qui font l'objet de travaux couverts par la subvention.

## **SOUS-SECTION 11**

### **TOITURE**

**12.** Sont admissibles les travaux énumérés ci-après :

- 1° le remplacement, la réparation, la réfection ou la modification du toit;
- 2° la suppression d'éléments inadéquats eu égard à la composition du bâtiment;
- 3° la réfection d'éléments architecturaux associés à la toiture, tels que lucarne, fenêtre, corniche, pare-feu.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° des travaux visant à stabiliser la charpente et la structure du toit devront être prévus lorsque les déformations ou l'affaiblissement de ces éléments menacent d'autres composantes du bâtiment qui font l'objet de travaux admissibles;
- 2° dans l'éventualité où des éléments associés à la toiture tels que lucarne, fenêtre, corniche, solin, pare-feu ont besoin de réparations, les travaux énumérés aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa ne sont admissibles que si de tels travaux de réparation sont prévus et réalisés;
- 3° les travaux aux toits plats ne sont admissibles qu'à la condition qu'un document signé par un architecte ou un ingénieur confirme que ceux-ci sont nécessaires afin de préserver d'autres composantes du bâtiment qui font l'objet de travaux admissibles.

## **SECTION III**

### **EXIGENCES RELATIVES AUX TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR DES BÂTIMENTS NEUFS ET AUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE BÂTIMENTS EXISTANTS**

**13.** Sont admissibles les travaux exécutés sur des bâtiments neufs ainsi que les travaux d'agrandissement de bâtiments existants énumérés ci-après :

- 1° la construction ou la démolition suivie d'une reconstruction;
- 2° l'agrandissement d'un bâtiment par l'ajout d'une construction à l'extérieur ou par la transformation de l'intérieur d'une partie du bâtiment;
- 3° les travaux relatifs aux enseignes, aux auvents, à l'aménagement des accès au bâtiment ou à une terrasse permanente et à l'éclairage extérieur;

4° travaux relatifs aux éléments situés à l'intérieur des locaux commerciaux.

Les conditions particulières suivantes s'appliquent à ces travaux :

- 1° les matériaux de base et les matériaux d'accent utilisés pour les bâtiments neufs doivent être assortis à ceux des bâtiments voisins ou à ceux qu'on retrouve dans le secteur;
- 2° les vitrines au rez-de-chaussée ou en sous-sol commercial doivent correspondre à ceux des bâtiments voisins ou à ceux qu'on retrouve dans le secteur. Ils doivent être conformes aux conditions particulières stipulées aux paragraphes 2°, 3° et 4° du deuxième alinéa de l'article 2;
- 3° l'agrandissement des locaux vers l'avant ou latéralement doit viser la conformité quant à l'alignement des bâtiments;
- 4° les caractéristiques architecturales d'un agrandissement doivent être compatibles avec celles du bâtiment; les matériaux de la partie neuve doivent s'intégrer harmonieusement à ceux de la partie existante;
- 5° l'aménagement des accès au bâtiment comprend les fondations, escaliers, rampes d'accès, revêtement du sol, terrasse et aménagement paysager adjacent;
- 6° les auvents doivent être conformes aux conditions particulières stipulées au deuxième alinéa de l'article 4;
- 7° les enseignes doivent être conformes aux conditions particulières stipulées au deuxième alinéa de l'article 5;
- 8° l'aménagement d'une terrasse permanente ou des accès au bâtiment ou doit être conforme aux conditions particulières stipulées au deuxième alinéa de l'article 7;
- 9° les éléments situés à l'intérieur des locaux commerciaux doivent être conformes aux conditions particulières stipulées au deuxième alinéa de l'article 10;
- 10° les travaux reliés à un garage ne sont pas admissibles.

**Dossier # : 1181179010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	Approuver la mise en oeuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation - Adopter le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif - Financer le Programme, à compter de 2022, par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie et par un ajustement de la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1181179010 PRAM art comm.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mohamed OUALI  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4254**

En collaboration avec  
Isabelle Fortier  
Conseillère budgétaire  
514 873-9366

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-11-01

Yves COURCHESNE  
Directeur de service finances et trésorier  
**Tél : 514-872-6630**

**Division : Service des finances**



**Dossier # : 1187796003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement intitulé "Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs" / Réserver une somme de 25 M\$ pour assurer le financement du programme.

Il est recommandé:

- d'adopter le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs;
- réserver une somme de 25 M\$ pour assurer le financement du programme, conformément aux dispositions inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-11-02 14:41

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187796003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement intitulé "Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs" / Réserver une somme de 25 M\$ pour assurer le financement du programme.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En juin 2018, la Ville de Montréal adoptait son Plan d'action en commerce, un des huit plans de la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal 2018-2022, *Accélérer Montréal* .

Le Plan d'action en commerce vise à soutenir les zones commerciales et les commerçants face aux nouvelles réalités qui transforment profondément les modèles d'affaires et maintenir le dynamisme commercial qui caractérise Montréal.

Le Plan comporte quatre axes dont un qui vise à offrir une solution performante aux commerçants en situation de chantier. Dans le cadre de cet axe, la Ville de Montréal a pour but de préparer et déployer des outils favorisant le soutien à la communauté d'affaires lors de chantiers majeurs. Une mesure du plan consiste à développer un programme d'aide financière aux commerces afin de diminuer les impacts financiers dus aux travaux majeurs d'infrastructures.

Cette mesure fait l'objet du présent dossier décisionnel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 1096 - 13 juin 2018 - Approbation du plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal* .

**DESCRIPTION**

La Ville de Montréal souhaite mettre en place un programme d'aide financière aux établissements commerciaux sur l'ensemble du territoire de l'agglomération afin d'atténuer les impacts financiers liés aux chantiers majeurs d'infrastructures qui s'y déroulent. La valeur totale de l'aide qui serait octroyée en vertu du programme d'aide financière est de 25 millions \$.

L'aide financière prendrait la forme d'une subvention aux établissements commerciaux dont le calcul serait fait à partir des pertes réelles de leur bénéfice brut, soit l'écart entre le bénéfice brut moyen durant le chantier et celui réalisé avant le début des travaux majeurs d'infrastructures. La subvention respecterait les critères suivants :

- Le premier 15 % de la perte de bénéfice brut subie pour un exercice financier, exprimée en pourcentage, ne sera pas couvert par le programme de subvention;
- Le montant de subvention pouvant être versé ne peut excéder 30 000 \$ par établissement par exercice financier.

Afin de pouvoir bénéficier de la subvention, les commerces devront être localisés dans un secteur désigné par le comité exécutif. Une planification des secteurs jusqu'en 2021 est proposée, compte tenu des chantiers qui sont présentement planifiés par la Ville de Montréal.

Le programme vise des travaux exécutés par les municipalités liées après le 1er janvier 2016 et ceux exécutés après le 21 septembre 2017 par la STM. Le règlement aurait donc un effet rétroactif au 1er janvier 2016.

Le programme serait en vigueur tant que les besoins du milieu le justifieront, que les subventions octroyées dans le cadre du programme n'aient pas atteint la valeur totale de l'aide fixée à 25 millions \$, ou qu'une décision du comité exécutif y aura mis fin.

Notons que le règlement n'a pas à être approuvé par les personnes habiles à voter de la ville puisque la moyenne annuelle de la valeur totale de l'aide octroyée en vertu de ce programme et des autres programmes adoptés en vertu de l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), qui sont en vigueur ou en voie de le devenir, n'excède pas le montant correspondant à 1% du total des crédits prévus au budget pour les dépenses de fonctionnement de la ville pour l'exercice financier durant lequel ce règlement est adopté, soit celui de 2018.

### **Les objectifs du programme :**

- Atténuer les impacts financiers subis par les commerçants en situation de chantier;
- Aider les commerçants à se maintenir en affaires pendant la période d'un chantier majeur d'infrastructures;
- Soutenir le dynamisme et la vitalité commerciale des artères commerciales en chantier;
- Favoriser le maintien des emplois dans les commerces affectés par les chantiers.

### **Partage des responsabilités :**

De l'information concernant les chantiers est attendue de la part des donneurs d'ordre (services centraux, arrondissements, municipalités liées et STM) afin de préparer les ordonnances visant à désigner les secteurs d'application du programme. Cette information devra inclure la date de début et de fin des travaux, le type de travaux effectués et les tronçons sur lesquels se déroulent les travaux majeurs d'infrastructures.

### **Pouvoirs du comité exécutif :**

Soulignons que le projet de règlement donne des pouvoirs d'ordonnance au comité exécutif:

- Désigner tout secteur de travaux;
- Fixer les dates de début et de fin de la période des travaux;

- Modifier la liste des documents exigés pour déposer une demande de subvention;
- Modifier le minimum de la perte de bénéfice brut permettant d'être admissible au programme de subvention;
- Modifier le montant maximal de subvention disponible par établissement, par exercice financier;
- Prévoir la date à laquelle le programme d'aide financière prend fin.

Or, la délégation d'un pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif est une décision qui doit être appuyée sur la double majorité des voix, c'est-à-dire, qu'elle doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale (la Ville de Montréal) et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

## JUSTIFICATION

Les villes de l'agglomération doivent réparer leurs infrastructures souterraines vétustes. Les nombreux chantiers d'infrastructures qui ont cours sur l'île de Montréal contribuent à diminuer l'achalandage sur les rues en chantier, entraînent une perception négative à l'égard de ces secteurs et une baisse des revenus des commerçants. Le programme proposé permettrait d'atténuer les impacts financiers liés aux contraintes locales imposées par la réalisation des travaux qui affectent de façon significative les affaires.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'impact rétroactif du règlement, qui permet d'initier le programme le 1er janvier 2016, est estimé à 7,25 M\$. Cette somme apparaît à l'année 2018 du tableau qui suit.

Les crédits budgétaires de 25 M\$ sont prévus au budget du Service du développement économique. De cette somme, 15,6 M\$ sont des crédits du budget régulier et 9,2 M\$ sont des crédits provenant de l'entente de 150 M\$ avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Crédits totaux requis (prévisions)</b>	<b>7 250 000 \$</b>	<b>5 200 000 \$</b>	<b>7 350 000 \$</b>	<b>5 200 000 \$</b>	<b>25 000 000 \$</b>
Crédits budgétaires accordés (budget régulier)	0 \$	5 200 000 \$	5 200 000 \$	5 200 000 \$	15 600 000 \$
Autre source de financement (Entente de 150 M\$)	7 250 000 \$	0 \$	2 150 000 \$	0 \$	9 400 000 \$

Il y a lieu de préciser qu'il s'agit d'une enveloppe fermée pour la période couvrant les années 2018 à 2021, c'est-à-dire que le programme prendra fin lorsque les crédits seront épuisés ou au plus tard à la fin de 2021. Advenant l'épuisement des crédits et la volonté de poursuivre le programme au-delà de 2021, ce dernier fera l'objet d'un nouveau règlement et d'une nouvelle stratégie de financement en fonction des secteurs qui seront désignés par le comité exécutif.

Enfin, l'utilisation de l'Entente de 150 M\$ pour le financement de ce programme se veut une mesure temporaire et sera compensée ultérieurement par un ajustement à la base budgétaire du Service du développement économique.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs vise à soutenir les commerces locaux qui subissent les impacts financiers de chantiers majeurs d'infrastructures et donc leur maintien en affaires. La Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas adopter le règlement aura pour effet de ne pas mettre en application le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est en cours d'élaboration avec la collaboration du Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2018: Mise en oeuvre du programme.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

François-Xavier TREMBLAY, Service des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Noémie LUCAS

**ENDOSSÉ PAR**

Josée CHIASSON

Le : 2018-10-18

Commissaire au développement économique

Directrice mise en valeur des pôles économiques

**Tél :** 514-868-3140

**Télécop. :**

**Tél :** 514-868-7610

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET

Directrice

**Tél :** 514 872-3116

**Approuvé le :** 2018-11-01

**Dossier # : 1187796003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement intitulé "Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs" / Réserver une somme de 25 M\$ pour assurer le financement du programme.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Voir pièce jointe.

---

**FICHIERS JOINTS**



[Règlement programme aide financière établissements secteurs travaux majeurs\\_VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie FORTIER  
Avocat, division droit public  
**Tél : 514 872-6396**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-30

Véronique BELPAIRE  
Avocate, chef de division  
**Tél : 514 872-4222**  
**Division : Droit public et législation**



« bénéfice brut » : excédent des revenus d'un établissement sur l'ensemble de ses coûts variables;

« coûts variables » : coûts variant en proportion directe des revenus ou du niveau d'activités commerciales de l'établissement, notamment le coût des marchandises vendues dans le cadre de la vente au détail ou les coûts directement attribuables à la prestation de services;

« directeur » : directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« entreprise » : une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle, qui exerce des activités commerciales, sauf pour une période de travaux antérieure au 21 septembre 2017, où le mot entreprise signifie une personne morale de droit privé ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle;

« établissement » : tout local dans un immeuble situé dans un secteur déterminé par ordonnance du comité exécutif où une entreprise exerce ses activités commerciales;

« exercice financier » : période de 12 mois durant laquelle l'entreprise exerce des activités commerciales et pour laquelle une déclaration de revenus a été produite ou des états financiers ont été établis;

« municipalité liée » : municipalité située sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

« période des travaux » : période déterminée par ordonnance du comité exécutif;

« perte de bénéfice brut » : différence entre le bénéfice brut réalisé au cours d'un exercice financier admissible et le bénéfice brut d'un ou plusieurs exercices financiers antérieurs à la période des travaux, calculée conformément à l'annexe 1 du présent règlement;

« revenus » : ensemble des revenus bruts qu'une entreprise tire de son établissement;

« secteur désigné » : secteur de travaux délimité par ordonnance du comité exécutif;

« travaux » : les travaux majeurs suivants exécutés dans un secteur désigné par ordonnance du comité exécutif :

- 1° travaux de construction ou de réfection de conduites d'égout ou d'aqueduc exécutés par une municipalité liée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016; d'une durée minimale prévue ou réelle de six mois;
- 2° tout autre projet majeur d'infrastructures publiques qui entraîne des entraves à la circulation automobile, d'une durée minimale prévue ou réelle de 36 mois réalisé par une municipalité liée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ou par la Société de transport de Montréal, à partir du 21 septembre 2017.

## **SECTION II**

### **OBJET**

2. Le présent règlement vise la mise en place d'un programme de subvention pour les entreprises ayant un établissement situé dans un secteur affecté par des travaux majeurs.

## **SECTION II**

### **ADMISSIBILITÉ**

3. Pour chaque exercice financier admissible, une entreprise peut présenter une demande de subvention à la Ville en vertu du présent règlement.

Aux fins du présent règlement, est considéré comme un exercice financier admissible un exercice financier terminé qui a eu cours lors de la période des travaux et pour lequel est constatée, pour un établissement situé dans un secteur désigné, une perte de bénéfice brut de plus de 15%, calculée selon les dispositions prévues au présent règlement.

## **SECTION III**

### **INADMISSIBILITÉ**

4. N'est pas admissible au programme l'entreprise :

1° dont l'établissement :

- a) cesse ses opérations ou est en faillite dans les 40 jours suivant le dépôt de sa demande;
- b) a déménagé dans un autre secteur que ceux désignés par le comité exécutif pendant la période des travaux;
- c) est acquis ou implanté après le début de la période des travaux;
- d) est implanté à l'intérieur d'une station de métro ou d'un établissement d'enseignement, sauf si l'établissement dispose d'un accès direct sur une voie publique;
- e) ne dispose pas d'un certificat d'occupation valide;

2° est listée au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) tenu en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1.).

## **SECTION IV**

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

5. Une entreprise peut, pour tout exercice financier admissible, présenter une demande de subvention aux conditions établies au présent règlement au moyen du formulaire fourni par la Ville.

Lorsque l'entreprise a plusieurs établissements, une demande distincte doit être faite pour chacun d'entre eux.

6. Aux fins de la demande de subvention, l'entreprise doit fournir les documents suivants :

- 1° l'état de renseignement au Registre des entreprises du Québec;
- 2° un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;
- 3° le cas échéant, une copie du bail attestant le statut de locataire d'une partie ou de la totalité du bâtiment situé dans un secteur désigné;
- 4° une copie du certificat d'occupation en vigueur;
- 5° la grille de calcul prévue à l'annexe 1, complétée conformément à cette annexe;
- 6° les états financiers de l'établissement pour tout exercice financier admissible ainsi que de tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions de l'annexe 1, si disponibles;
- 7° les déclarations de revenus de l'entreprise associés à tout exercice financier admissible ainsi qu'à tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions de l'annexe 1;
- 8° si disponibles, les avis de cotisation de l'entreprise reçus en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5<sup>e</sup> suppl.)) et de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) pour tout exercice financier admissible ainsi que pour tout exercice financier comparable à considérer selon les dispositions de l'annexe 1;
- 9° la déclaration solennelle jointe en annexe 2 au présent règlement, complétée et signée devant une personne habilitée par la loi;

7. Une seule demande peut être présentée pour un établissement par période de 12 mois.

8. Une demande peut viser plus d'un exercice financier admissible.

9. Une demande doit être présentée au plus tard 24 mois après la fin de la période des travaux.

Malgré ce qui précède, dans le cas où la période de travaux est préalable à la date d'entrée en vigueur du présent règlement, une demande peut être soumise au plus tard 24 mois après l'adoption de l'ordonnance du comité exécutif désignant un secteur.

## **SECTION V**

### **MONTANT DE LA SUBVENTION**

**10.** Le montant de la subvention équivaut au pourcentage que représente la perte de bénéfice brut calculée conformément à l'annexe 1, moins 15 %.

Malgré ce qui précède, la subvention maximale est de 30 000 \$ par exercice financier admissible par établissement.

## **SECTION VI**

### **VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

**11.** Lorsque les formalités prévues à l'article 6 sont complétées et que l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement, le directeur approuve la demande de subvention; dans le cas contraire, la demande est refusée.

En plus des documents exigés à l'article 6, le directeur peut, avant d'approuver la demande de subvention, exiger tout document afin de valider le respect des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement de même que l'information financière soumise aux fins du présent règlement.

**12.** Le directeur informe l'entreprise, par écrit, de l'approbation ou du refus de sa demande. Si la demande est approuvée, cet avis indique la date de l'approbation et le montant de subvention accordé.

**13.** À la suite de l'avis prévu à l'article 12, la subvention est versée.

## **SECTION VII**

### **VÉRIFICATION DU RESPECT DES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

**14.** Le directeur peut, à tout moment avant ou après le versement d'une subvention, effectuer une vérification du respect des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement et de l'information financière soumise en vertu du présent règlement.

Le cas échéant, le directeur en informe l'entreprise au moyen d'un avis écrit.

Une vérification peut être effectuée dans un délai maximal de deux ans après le versement de la subvention.

Aux fins de la vérification, l'entreprise doit conserver tous les documents ayant mené à la demande de subvention pendant deux ans suivant le versement de la subvention.

**15.** Dans le cadre d'une vérification prévue à l'article 14, le directeur peut exiger tout document, notamment toute déclaration de taxes de vente ou de revenu, tout rapport financier, toute facture, preuves de paiement ou relevés de ventes.

Tout document requis aux fins de la vérification doit être fourni dans les 60 jours suivant la date de l'avis prévu à l'article 14.

**16.** Sur présentation d'une pièce d'identité, le directeur ou son représentant autorisé peut, aux fins de l'application du présent règlement, visiter, examiner et prendre en photos toute propriété immobilière et mobilière.

Toute personne doit permettre au directeur ou son représentant autorisé de pénétrer dans un bâtiment sans nuire à l'exécution de ses fonctions.

Le défaut de respecter le présent article entraîne la perte du droit à la subvention prévue au présent règlement. Si la subvention est déjà versée, l'entreprise doit la rembourser dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

**17.** Aucune subvention n'est versée lorsque l'entreprise cesse ses activités commerciales, fait faillite ou vend son établissement pendant l'analyse de sa demande.

**18.** Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude, entraîne l'annulation de toute subvention prévue par le présent règlement. Dans un tel cas, l'entreprise ne peut présenter aucune autre demande de subvention en vertu du présent règlement. Le cas échéant, toute subvention versée en application du présent règlement doit être remboursée au comptant à la Ville dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

**19.** Aucune subvention ne peut être accordée si une procédure d'expropriation ou une réserve foncière vise l'immeuble dans lequel l'établissement est situé.

## **SECTION VIII**

### **VALEUR TOTALE ET DURÉE DU PROGRAMME**

**20.** La valeur totale de l'aide qui peut être octroyée en vertu du programme d'aide financière prévue au présent règlement est de 25 millions \$.

**21.** Le programme d'aide financière prévu au présent règlement prend fin à la première des dates suivantes :

- 1° la date déterminée par ordonnance du comité exécutif;
- 2° la date à laquelle les subventions octroyées dans le cadre du programme atteignent la valeur totale de l'aide fixée à l'article 20 du présent règlement;
- 3° lorsque les fonds affectés à ce programme sont épuisés.

## **SECTION IX**

### **ORDONNANCES**

**22.** Le comité exécutif peut, par ordonnance :

- 1° désigner tout secteur de travaux;

- 2° fixer les dates de début et de fin de la période des travaux;
- 3° modifier la liste des documents exigés en vertu de l'article 6;
- 4° modifier le minimum de la perte de bénéfice brut prévu aux articles 3 et 10;
- 5° le montant maximal de la subvention établi en vertu de l'article 10;
- 6° prévoir la date à laquelle le programme d'aide financière prévu au présent règlement prend fin.

-----

**ANNEXE 1**  
CALCULS PERMETTANT D'ÉTABLIR LA PERTE DE BÉNÉFICE BRUT

**ANNEXE 2**  
DÉCLARATION SOLENNELLE

\_\_\_\_\_

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans  
*Le Devoir* le .....

GDD : 1187796003

## **ANNEXE 1**

### **CALCULS PERMETTANT D'ÉTABLIR LA PERTE DE BÉNÉFICE BRUT**

**1.** Pour déterminer la perte de bénéfice brut pour chaque établissement d'une entreprise, celle-ci doit remplir la grille A, B ou C de la présente annexe en fonction de la situation applicable à son établissement.

**2.** Pour chaque établissement, la perte de bénéfice brut se calcule en comparant le bénéfice brut réalisé au cours d'un exercice financier admissible au bénéfice brut d'un ou de plusieurs exercices financiers antérieurs aux travaux, selon les critères suivants :

- 1° pour les établissements ayant complété au minimum deux exercices financiers dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux, la perte de bénéfice brut est calculée en comparant le bénéfice brut réalisé lors d'un exercice financier admissible, avec la moyenne du bénéfice brut des deux derniers exercices financiers antérieurs à la période des travaux (exercices financiers comparables);
- 2° pour les établissements ayant complété un seul exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux, la perte de bénéfice brut est calculée en comparant le bénéfice brut réalisé lors d'un exercice financier admissible avec le bénéfice brut de l'exercice financier antérieur à la période des travaux (exercice financier comparable);
- 3° pour les établissements n'ayant pas complété au minimum un exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux, la perte de bénéfice brut est calculée en comparant le bénéfice brut réalisé lors d'un exercice financier admissible avec le bénéfice brut réalisé lors de tous les mois n'ayant pas été affectés par des travaux avant la fin du premier exercice financier (partiel ou complet), extrapolé sur 12 mois.

Les périodes de fermeture temporaires ayant eu cours durant un exercice financier admissible doivent être exclues du calcul de la perte de bénéfice brut tel qu'établi selon les dispositions du présent article. Le cas échéant, le bénéfice brut du ou des exercices financiers comparables doit être calculé au prorata sur le même nombre de mois que la période durant laquelle l'établissement a exercé des activités au cours de l'exercice financier admissible.

A) Établissements ayant complété au minimum deux exercices financiers dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

	Exercices financiers comparables Note 1		Exercice(s) financier(s) admissible(s)		
	Exercice antérieur 2	Exercice antérieur 1	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3
- Revenus (\$)					
- Coûts variables					
= bénéfice brut			(B)	(C)	(D)
Moyenne du bénéfice brut des périodes comparables	(A)				
Perte du bénéfice brut par période			(B-A)	(C-A)	(D-A)

Note 1 : Ces exercices financiers correspondent aux deux exercices financiers terminés avant la période des travaux déterminée par ordonnance du comité exécutif.

Exercice antérieur 2 : Avant-dernier exercice financier terminé avant la période des travaux.

Exercice antérieur 1 : Dernier exercice financier terminé avant la période des travaux.

B) Établissements ayant complété un seul exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

	Exercice financier comparable Note 2	Exercices financiers admissibles		
	Exercice financier 1	Exercice financier 1	Exercice financier 2	Exercice financier 3
- Revenus (\$)				
- Coûts variables				
= bénéfice brut	(A)	(B)	(C)	(D)
Perte du bénéfice brut par période		(B-A)	(C-A)	(D-A)

Note 2 : Cet exercice financier correspond à l'exercice financier terminé avant la période des travaux.

C) Établissements n'ayant pas complété au minimum un exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

	Période comparable Note 3	Exercices financiers admissibles		
		Période 1	Exercice financier 1	Exercice financier 2
Revenus (\$)				
- Coûts variables (\$)				
= bénéfice brut (\$)	(A)	(D)	(E)	(F)
Nombre de mois complétés dans la période avant le début de la période des travaux	(B)			
Extrapolation du bénéfice brut sur 12 mois (\$)	$C=(A/B)*12$			
Perte de bénéfice brut par période (\$)		D-C	E-C	F-C

Note 3 : Cette période correspond au nombre de mois pendant lesquels des activités commerciales ont été exercées en l'absence de travaux au cours du premier exercice financier de l'établissement (partiel ou complet). Puisque l'établissement n'a pas complété au minimum un exercice financier avant que la période des travaux débute, le bénéfice brut de cette période est extrapolé sur 12 mois.

## ANNEXE 2 DÉCLARATION SOLENNELLE

Je \_\_\_\_\_ soussigné(e)

\_\_\_\_\_ Nom du déclarant  
Dont l'établissement est situé au

\_\_\_\_\_ Adresse actuelle de l'établissement

Déclare solennellement ce qui suit :

1. J'ai pris connaissance du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-XXX) et je sollicite une subvention en vertu de ce règlement.
2. Je suis informé(e) du fait que je suis responsable de m'assurer que la demande de subvention est bel et bien parvenue au Service du développement économique de la Ville de Montréal dans les délais prescrits par le Programme.
3. Je reconnais que toute subvention versée en vertu du programme, sur la foi d'une déclaration fautive ou incomplète, devra être remboursée à la Ville de Montréal et, dans ce cas, je reconnais que je ne pourrai présenter aucune autre demande de subvention en vertu du présent règlement.
4. Je suis informé que la Ville de Montréal peut à tout moment avant ou jusqu'à deux (2) ans après le versement de la subvention, faire une vérification du respect de toute condition du programme et exiger tout document ou information qui lui est nécessaire à cette fin.
5. Je suis informé que la Ville de Montréal peut à tout moment avant ou jusqu'à deux (2) ans après le versement de la subvention, faire une vérification du respect de toute condition du programme et exiger tout document ou information qui lui est nécessaire à cette fin.
6. Je suis informé que l'entreprise doit conserver tous les documents ayant mené à la demande de subvention pendant deux (2) ans suivant le versement de la subvention.
7. J'autorise la compilation de données afin de dresser un portrait des entreprises requérantes et autorise la divulgation de ce portrait statistique.
8. Je déclare avoir soumis à la Ville de Montréal des informations justes et complètes en regard du bénéfice brut et des coûts variables de mon établissement durant la période des travaux, ainsi que pour tout exercice financier comparable.
9. Je déclare que les déclarations fiscales soumises en appui à la demande de subvention sont conformes à celles soumises aux gouvernements fédéral et provincial.
10. Je déclare que l'entreprise pour laquelle je dépose une demande de subvention n'apparaît pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
11. Toutes les affirmations faisant l'objet de la présente déclaration sont vraies.

Et j'ai signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ deux mille \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du déclarant

Déclaré solennellement devant moi, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ deux mille \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom et adresse de la personne habilitée aux fins des déclarations solennelles (notaire ou commissaire à l'assermentation)

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne habilitée

\_\_\_\_\_  
(numéro d'identification du signataire, si applicable)

XX-XXX/12

**Dossier # : 1187796003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement intitulé "Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs" / Réserver une somme de 25 M\$ pour assurer le financement du programme.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1187796003 certification de fonds.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mohamed OUALI  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4254**

En collaboration avec  
Isabelle Fortier  
Conseillère budgétaire  
514 872-9366

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-11-01

Yves COURCHESNE  
Directeur de Service - finances et trésorier -  
**Tél : 514 872-6630**

**Division :** Service des finances



(2)

**Dossier # : 1185929004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2018-11-07 09:11

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185929004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les différents services municipaux peuvent avoir, de façon ponctuelle, à faire face à des situations imprévisibles et nécessitant un investissement important à très court terme. La nature inattendue de ces travaux et les délais pour l'approbation des règlements d'emprunts causent préjudice à la gestion des affaires courantes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. o.

**DESCRIPTION**

Le présent rapport vise l'obtention d'un règlement d'emprunt à objet multiple de 50 000 000 \$ pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de biens nécessitant une intervention immédiate et qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

**JUSTIFICATION**

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à l'ensemble des intervenants municipaux de faire face aux situations d'urgence ou imprévues et de procéder aux interventions requises. Toutefois, ces travaux devront s'insérer à l'intérieur des budgets du Programme triennal d'immobilisations du conseil d'agglomération.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les requérants devront insérer, à même leur enveloppe budgétaire, le coût des différents travaux ou des différentes acquisitions.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Accélération du processus de règlement de situations urgentes ou imprévues.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Avis de motion : 22 novembre 2018
2. Adoption : 20 décembre 2018
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Natacha SAINT-JEAN  
Conseillère budgétaire

**Tél :** 514 872-5864  
**Télécop. :** 514 872-3145

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-24

Philippe BRILLANT  
Chef de division - Plan de l'investissement

**Tél :** 514 872-2238  
**Télécop. :** 514 872-3145

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la  
planification financière et fiscale

**Tél :** 514 872-3219

**Approuvé le :** 2018-11-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Tél :** 514 872-6630

**Approuvé le :** 2018-11-05

**Dossier # : 1185929004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1185929004 - Travaux infra et acquisitions-VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-11-02

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN, LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS, L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

Vu les articles 18 et 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 50 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles pour toutes fins municipales telles que la construction de rues, de parcs et de bâtiments municipaux, et l'achat d'équipements.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**Dossier # : 1185929004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1185929004-Information comptable.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Tassadit NAHI  
Agente de gestion des ressources financières  
**Tél : 514 872-3087**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-11-01

Mélanie BEAUDOIN  
Conseillère en planification budgétaire  
**Tél : 514 872-1054**  
**Division :** Service des finances, Direction du budget et de la planification financière et fiscale



(1)

**Dossier # : 1187666003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Culture Montréal
<b>Projet :</b>	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

Il est résolu :  
d'adopter le règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018 " sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2018-09-04 11:36

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187666003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Culture Montréal
<b>Projet :</b>	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 8 décembre 2016, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec signaient l'entente-cadre « Réflexe Montréal » portant sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal (Ville) pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. À cette occasion, le gouvernement s'engageait à ce que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) conclue avec la Ville une entente de développement culturel d'une durée de trois ans, renouvelable sur consentement des parties.

En 2017, la Ville a adopté sa nouvelle Politique de développement culturel *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*. En 2018, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique québécoise de la culture *Partout, la culture*.

L'Entente 2018-2021 a été négociée à partir des points de convergence entre les politiques culturelles de la Ville et du gouvernement du Québec, notamment la volonté d'améliorer la qualité de vie des citoyens par la culture de proximité, de soutenir la créativité numérique et de mettre en valeur le patrimoine culturel.

La nouvelle programmation de l'Entente s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Le patrimoine (site patrimonial de Montréal et agglomération / sites patrimoniaux

- déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay)
2. Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne
  3. Le numérique
  4. L'entrepreneuriat culturel (études seulement)

Les valeurs d'inclusion et d'équité envers les citoyens et les artistes représentent un fondement de l'Entente et se manifestent de manière transversale.

L'Entente 2018-2021 se déploie en fonction de l'année financière du gouvernement du Québec, soit du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2021.

La présente demande de règlement d'emprunt vise à assurer la disponibilité des crédits nécessaires (BF seulement) à la réalisation des projets convenus dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021, soit pour couvrir les dépenses liées à la deuxième année de l'entente triennale, soit l'année 2019-2020 (du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020). Ce règlement d'emprunt permettra également de financer des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0430 – 23 août 2018 – Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG18 0134 – 22 février 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 014 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

CG17 0032 – 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017.

CG16 0220 – 24 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à faire adopter un règlement d'emprunt de 12 095 500 \$ afin de financer la réalisation des projets (BF seulement) de la deuxième année de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 (du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020) et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

Les coûts afférents aux années antérieures à 2018 correspondent aux soldes de projets non réalisés ou non complétés à ce jour. L'inclusion de ces coûts dans le présent règlement d'emprunt s'explique par la mise en place, en 2016, du processus d'optimisation des ententes sur le développement culturel de Montréal, selon lequel le financement des Ententes s'effectue désormais par règlement d'emprunt spécifique pour les dépenses non capitalisables.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser des projets relatifs à l'archéologie, à la recherche et la diffusion du patrimoine et à financer *le Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal*.

## **JUSTIFICATION**

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra le financement des dépenses liées à la deuxième année de l'Entente triennale soit l'année 2019-2020 ainsi que des reports de soldes des années précédentes. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété, les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'Entente sur le développement culturel concerne les services suivants :

Axe 1 – Le patrimoine : Service de la mise en valeur du territoire et Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Axe 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne : Service de la culture

Axe 3 – Le numérique : Service de la culture

Axe 4 – L'entrepreneuriat culturel : Service de la culture

Le présent règlement d'emprunt vise à financer les dépenses (en BF seulement) des axes 1 et 2.

Il est à noter que selon l'Entente établie avec le MCC, la Ville avance les fonds pour la réalisation des projets et le MCC rembourse la Ville sur présentation de réclamations.

Le règlement d'emprunt servira au financement des dépenses liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 12 095 500 \$ prévues au budget des différents services agissant comme partie prenante à l'Entente. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, la Ville assume le leadership de l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la présente demande aurait pour conséquence de retarder ou d'empêcher la réalisation des projets et le processus de gestion de plusieurs programmes normés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dans le cadre de cette demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et présentation au Conseil d'agglomération : octobre 2018  
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'agglomération: novembre 2018  
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: échéance visée: février 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie ROSE  
Conseillère en planification

**Tél :** 514-872-1160

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-08-16

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Télécop. :**

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2018-09-04

Entente sur le développement culturel de Montréal (2018-2021)  
Calcul pour les règlements d'emprunt 2019-2020

		2019-2020			Règlements d'emprunt - VILLE	
		MCC	Ville	Total	AGGLO	CORPO
		Transfert	BF	MCC + Ville		
<b>AXE 1 - Le patrimoine</b>						
<b>1.1</b>	<b>Site patrimonial déclaré de Montréal / Agglomération de Montréal</b>					
1.1.1	Subventions	337 502	337 502	675 004	675 004	
1.1.2	Projets	-	-	-	-	
1.1.3	Archéologie	40 653	40 653	81 305	81 305	
1.1.4	Recherche et diffusion du patrimoine	36 845	36 845	73 691	73 691	-
	Sous-total	415 000	415 000	830 000	830 000	-
<b>1.2</b>	<b>Sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay</b>					
1.2.1	Projets	-	-	-	-	
1.2.2	Recherche et diffusion du patrimoine	-	-	-	-	
	Sous-total	-	-	-	-	-
<b>Total AXE 1 - Le patrimoine</b>		<b>415 000</b>	<b>415 000</b>	<b>830 000</b>	<b>830 000</b>	<b>-</b>
<b>AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne</b>						
<b>2.1</b>	<b>Aménagement responsable des quartiers culturels</b>					
2.1.1	Rénovation, agrandissement, construction de bibliothèques	-	-	-	-	
2.1.2	Bibliothèque St-Sulpice (BSS)	1 500 000	1 500 000	3 000 000	3 000 000	-
2.1.3	Équipements culturels et art public	175 000	175 000	350 000		350 000
2.1.4	Montréal, ville UNESCO de design	75 000	75 000	150 000		150 000
2.1.5	Tourisme culturel	70 000	70 000	140 000		140 000
	Sous-total	1 820 000	1 820 000	3 640 000	3 000 000	640 000
<b>2.2</b>	<b>Expérience culturelle citoyenne</b>					
2.2.1	Développement des collections des bibliothèques	-	-	-		-
2.2.2	Programmes et projets (muséo, médiation, loisirs, démocratisation et accessibilité)	1 165 000	1 165 000	2 330 000		2 330 000
	Sous-total	1 165 000	1 165 000	2 330 000	-	2 330 000
<b>2.3</b>	<b>Inclusion et diversité</b>					
2.3.1	Programmes et projets	55 000	55 000	110 000		110 000
2.3.2	Mesure Inclusion	250 000	250 000	500 000		500 000
2.3.3	Valorisation de la langue française	400 000	400 000	800 000		800 000
2.3.4	Mesure Aînés	120 000	120 000	240 000		240 000
	Sous-total	825 000	825 000	1 650 000	-	1 650 000
<b>Total AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne</b>		<b>3 810 000</b>	<b>3 810 000</b>	<b>7 620 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>4 620 000</b>
<b>AXE 3 - Le numérique</b>						
<b>3.1.1</b>	<b>Le numérique</b>					
3.1.1	Programmes et projets	-	-	-		-
3.1.2	Développement des collections des bibliothèques	-	-	-		-
3.1.3	Mesure Créativité numérique	200 000	200 000	400 000		400 000
3.1.4	Plan culturel numérique du Québec	-	-	-		-
<b>Total AXE 3 - Le numérique</b>		<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>400 000</b>	<b>-</b>	<b>400 000</b>
<b>AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel</b>						
<b>4.1</b>	<b>L'entrepreneuriat culturel</b>					
4.1.1	Programmes et projets	45 000	45 000	90 000		90 000
<b>Total AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel</b>		<b>45 000</b>	<b>45 000</b>	<b>90 000</b>	<b>-</b>	<b>90 000</b>
<b>TOTAL ENTENTE</b>		<b>4 470 000</b>	<b>4 470 000</b>	<b>8 940 000</b>	<b>3 830 000</b>	<b>5 110 000</b>

Mise en oeuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec

Report des années antérieures (2008-2018)

Service de la culture

Axes 2 - 3 - 4 (excluant la BSS)	-	901 000
Bibliothèque St-Sulpice (aménagement)	4 000 000	-
Bibliothèque St-Sulpice (fonctionnement)	1 340 000	-
Service de la mise en valeur du patrimoine	2 260 000	-
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	1 850 000	-
<b>Reports totaux</b>	<b>9 450 000</b>	<b>901 000</b>

Solde du règlement emprunt RCG 18-008 2018-2021 au 20 août 2018

1 184 500

**Total règlements d'emprunt 2019-2020**

**12 095 500**

**6 011 000**

**Dossier # : 1187666003**

**Unité administrative responsable :**

Service de la culture , Direction du développement culturel , -

**Objet :**

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1187666003 - Entente développement culturel-VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-08-23

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 12 095 500 \$ POUR LE FINANCEMENT DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021 ET DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION DES PARTIES REPORTÉES DES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL CONCLUES POUR DES ANNÉES ANTÉRIEURES À 2018**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 12 095 500 \$ est autorisé pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021, conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018. Cette dépense est détaillée à l'annexe A.
2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.
3. Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue à l'article 1, est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

6. Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut-être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

-----

**ANNEXE A**  
**DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE**

\_\_\_\_\_

GDD1187666003

## **ANNEXE A**

### **DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE**

#### **CHAPITRE 1**

**RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021 ET DES COÛTS AFFÉRENTS À LA RÉALISATION DES PARTIES REPORTÉES DES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL CONCLUES POUR DES ANNÉES ANTÉRIEURES À 2018**

#### **SECTION 1**

##### **DESCRIPTION DE LA DÉPENSE**

1. Il s'agit de mettre en valeur le site patrimonial de Montréal par la recherche et le développement des connaissances en patrimoine, la mise en valeur de biens patrimoniaux et archéologiques.
2. Il s'agit de mettre en valeur les sites patrimoniaux de l'agglomération de Montréal par la restauration et des interventions ponctuelles de biens et de sites classés sur l'île de Montréal.
3. Il s'agit de mettre en valeur et de protéger les sites naturels patrimoniaux par l'amélioration de leur aménagement, la restauration d'œuvres d'art public et de biens patrimoniaux.
4. Il y a également lieu de mettre en valeur le partenariat Ville/ministère de la Culture et des Communications par la communication, la publicité et la promotion et des activités de gestion.

#### **SECTION II**

##### **ESTIMATION DU COÛT**

5. L'estimation du coût de la dépense détaillée aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 12 095 500 \$, soit 3 830 000 \$ pour l'Entente 2018-2021 et 8 265 500 \$ pour des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

**TOTAL :** 12 095 500 \$

**Dossier # : 1187666003**

**Unité administrative responsable :**

Service de la culture , Direction du développement culturel , -

**Objet :**

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 095 500 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation des projets d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Virement crédit - GDD 187666003.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Maryse CANUEL  
Agent comptable analyste  
**Tél : 514-868-4439**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-08-24

Daniel D DESJARDINS  
Conseiller(ère) budgétaire  
**Tél : 514 872-5597**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



**Dossier # : 1180298001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc.

Il est recommandé :  
d'adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc ».

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2018-09-27 13:27

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180298001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par sa mission, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau assure la production et la distribution de l'eau potable sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. La DEP procède régulièrement à l'inspection des équipements et des installations pour s'assurer de leur état et de prévoir les travaux requis pour pérenniser ces actifs. Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020, adopté par le conseil d'agglomération, l'Administration prévoit des investissements pour les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc. Le Service de l'eau doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin de pouvoir financer ce programme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0094 - 14 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG17 0159 - 27 avril 2017 adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000\$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et composantes du réseau primaire d'aqueduc ».

CG16 0213 - 24 mars 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 759 000\$ afin de financer les travaux de réhabilitation du réseau primaire d'aqueduc ».

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à adopter le « Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc ».

Le réseau principal compte plus de 3300 chambres de vannes dont chacune est composée de différents équipements tels que : vannes principales, vannes de raccordement, compteurs, régulateurs de pression, etc. Ce programme permet de reconstruire, en totalité

ou partiellement, des chambres de vannes ainsi que de procéder à l'achat et au remplacement des composantes majeures de celles-ci.

À ce jour, l'état des actifs compris dans ce programme n'est pas connu de façon détaillée. Ainsi, une campagne élargie d'inspection sera entreprise dès 2019 afin de remédier à cette situation.

Le montant du règlement demandé correspond au montant de dépenses prévues pour les années 2019 et 2020 du PTI 2018-2020 de ce programme.

## **JUSTIFICATION**

La DEP doit assurer la pérennité de ces équipements et installations en les mettant à niveau selon les normes les plus récentes, le tout pour continuer à maintenir un niveau de service acceptable.

L'autorisation de ce règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de réhabilitation des chambres des vannes et des composantes du réseau principal de la DEP.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement permettra de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc prévus au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de l'agglomération de Montréal. L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ces refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. Ils permettront à la DEP d'atteindre l'un des objectifs fixés dans le Plan d'action Montréal durable 2016-2020, soit de réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets financés par ce règlement d'emprunt permettront de réduire de façon significative les risques associés à un bris d'équipement et d'assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement aux citoyens. Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible de reconstruire ou de réhabiliter des ouvrages jugés essentiels au réseau de distribution d'eau potable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation et avis de motion : Octobre 2018

Adoption : Novembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et Occupation du Territoire

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 12 septembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Serge Martin PAUL  
C/S

**Tél :** 514 872-9557  
**Télécop. :** 514 872-8146

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-09-12

Jean-François DUBUC  
C/d

**Tél :** 514 872-4647  
**Télécop. :** 514 872-8146

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André MARSAN  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-5090  
**Approuvé le :** 2018-09-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2018-09-26

**Dossier # : 1180298001**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation

**Objet :**

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1180298001 - Chambres de vannes aqueduc-VF2.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-25

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 6 262 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RECONSTRUCTION DES CHAMBRES DE VANNES ET DES COMPOSANTES DU RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC**

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2017) 149 G.O. II, 3530.
2. Un emprunt de 6 262 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :
- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
  - 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

---

GDD1180298001

XX-XXX/2

**Dossier # : 1180298001**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation

**Objet :**

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 262 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de reconstruction des chambres de vannes et des composantes du réseau principal d'aqueduc.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Information comptable DEP 1180298001.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget  
**Tél : 514-872-5911**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-12

Leilatou DANKASSOUA  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514-872-2648**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



**Dossier # : 1186213008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation du règlement R-191 autorisant un emprunt de 19 886 357 \$ pour financer l'infrastructure de recharge du Centre de transport (CT) Stinson pour un terme de 10 ans

**IL EST RECOMMANDÉ**

d'approuver le règlement R-191 autorisant un emprunt de 19 886 357 \$ pour financer l'infrastructure de recharge du Centre de transport (CT) Stinson pour un terme de 10 ans et d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

**Signé par** Sylvain - Ext JOLY **Le** 2018-11-08 09:07

**Signataire :**

Sylvain - Ext JOLY

---

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques  
Société de transport de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1186213008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation du règlement R-191 autorisant un emprunt de 19 886 357 \$ pour financer l'infrastructure de recharge du Centre de transport (CT) Stinson pour un terme de 10 ans

**CONTENU****CONTEXTE**

Voir pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER  
assistant-secrétariat corporatif

**Tél :** 514 350-0800-88207  
**Télécop. :** 514 280-6126

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-08

Frédéric - Ext ROUSSEL  
Secrétaire corporatif adjoint

**Tél :** 514 350-0800-85203  
**Télécop. :** 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal

tenue le 7 novembre 2018

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2018-177

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-191 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (19 866 357 \$) POUR FINANCER LE PROJET « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DU CT STINSON » POUR UN TERME DE DIX (10) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau, la Société souhaite poursuivre l'électrification de son réseau en privilégiant les déplacements ayant recours à l'électricité et planifie faire l'acquisition graduellement de bus entièrement électrique;

ATTENDU que le CT Stinson a été désigné pour accueillir les bus électriques et qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'infrastructure pour permettre la recharge de ces bus;

ATTENDU qu'afin de rendre disponible l'infrastructure nécessaire à la recharge des bus au CT Stinson, la Société met sur pied le projet « Infrastructure de recharge du CT Stinson » (ci-après le : « projet ») qui se décline sur 3 volets principaux;

ATTENDU que de façon spécifique, le premier volet du projet consiste à l'installation des équipements de distribution électrique, de chargeur d'autobus, de connecteurs pour raccorder les bus et de système de gestion de câbles;

ATTENDU que de façon spécifique, le deuxième volet du projet consiste en l'acquisition d'un système d'acquisition et de gestion des données provenant des chargeurs permettant obtenir les informations nécessaires pour planifier les opérations et permettant ainsi de déterminer le pourcentage de recharge de la batterie, l'autonomie du véhicule en kilomètre et l'état du chargeur;

ATTENDU que de façon spécifique, le troisième volet du projet consiste à analyser les impacts sur les opérations existantes et déterminer l'étendue des nouvelles procédures d'exploitation, incluant la formation, liés à l'entretien des équipements de recharge nécessaires à l'exploitation de bus électrique;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Infrastructure de recharge du CT Stinson » doit être ajouté à la rubrique « Réseau des bus » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (19 866 357 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (19 866 357 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (1 986 635 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand  
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter le projet « Infrastructure de recharge du CT Stinson », sous la rubrique « Réseau des bus » pour un montant total de 19 925 741 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;
  - 2° d'adopter le « Règlement R-191 autorisant un emprunt de **DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (19 866 357 \$)** pour financer le projet « Infrastructure de recharge du CT Stinson », pour un terme de dix (10) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
  - 3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée;
  - 4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (1 986 635 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'Assemblée.  
Seul le texte certifié au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration  
à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

**Me Frédérick Roussel**

Secrétaire corporatif adjoint

Date :

Original électronique signé numériquement. Vérifier avec ConSignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.  
2018-11-08

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Recommandation** R-191 Infrastructure de recharge du CT Stinson

**D'APPROUVER** la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau de bus le projet « Infrastructure de recharge du CT Stinson » pour un montant total de 19 925 741 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

**D'APPROUVER** un règlement autorisant un emprunt de 19 886 357 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de dix (10) ans pour financer le projet Infrastructure de recharge du CT Stinson.

**D'AUTORISER** la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 1 988 635 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \_\_\_\_\_ \$ - \_\_\_\_\_

**DE responsable :** Planification et finances

Linda Lebrun --  
 Société de  
 transport de  
 Montréal

Signature numérique de  
 Linda Lebrun -- Société  
 de transport de Montréal  
 Date : 2018.10.26  
 07:51:46 -04'00'

Nom : Linda Lebrun

**DE responsable :** \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

**Secrétaire de l'assemblée :**



**Sylvain Joly**

Secrétaire corporatif

Date :

Original électronique signé numériquement.

**Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)**

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Poursuivre l'électrification du réseau

Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable

Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service

Attirer, développer et mobiliser les talents - Développer les compétences

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership

**Modification du Programme des immobilisations 2019-2028**

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Infrastructure de recharge du CT Stinson, pour le Réseau de bus, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

**Autorisation d'emprunt**

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle et de mobilisation de ses employés.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

**Autorisation et octroi de contrat**

Président (si requis) :

Directeur  
général:

**COPIE CONFORME**  
**Me FRÉDÉRIC ROUSSEL**  
 Vice-président (si requis)  
 SECRÉTAIRE CORPORATIF  
 MONTRÉAL, T. [Signature]  
 8/11/2018

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-191 Infrastructure de recharge du CT Stinson

Processus d'adjudication de contrat  S/O  
Informations sur les soumissions

Nouveau contrat       De gré à gré       Levée d'options  
 Renouvellement       Sur invitation       Autre  
 Prolongation       Public

Nombre d'entreprises ayant  
obtenu les documents d'appel  
d'offres :

Nombre de soumissions  
déposées :

Annexes jointes

Analyse juridique  
 Analyse technique  
 Analyse de qualité  
 Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)

Date: (jj/mm/an) 01 10 2018

Comité : Comité suivi des actifs

Date: (jj/mm/an) 04 10 2018

Démarche, solution proposée et conclusion

Le centre de transport (CT) Stinson a été désigné pour accueillir les 30 bus électriques.

Il est toutefois nécessaire de réaliser des travaux d'infrastructure pour permettre la recharge des bus.

Ces travaux consistent à l'installation des équipements de distribution électrique, de chargeurs d'autobus, de connecteurs pour raccorder les bus et de systèmes de gestion de câbles.

De plus, le projet prévoit un système d'acquisition et de gestion des données provenant des chargeurs (% de recharge de la batterie, autonomie du véhicule en km, état et alarme du chargeur, etc.) afin que le gareur ait les informations requises pour planifier les opérations et puisse, à terme, commander le démarrage ou l'arrêt des chargeurs.

Également, le projet comporte un volet d'exploitation des équipements de recharge, soit l'analyse d'impact sur les opérations existantes, de nouvelles procédures d'exploitation ainsi que la formation pour l'entretien des équipements de recharge.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle  S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Yves Jacques

Titre : Conseiller corporatif - projets

Service : Finances

Nom : Étienne Paradis

Titre : Chef de division

Objet : R-191 Infrastructure de recharge du CT Stinson

Informations financières  S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts  S/O

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2018	2019	2020 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2020 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification  S/O

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Finances, une demande de subvention sera déposée sous peu au MTMDET.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier :

Linda Lebrun --  
Société de  
transport de  
Montréal

Signature numérique de  
Linda Lebrun -- Société  
de transport de Montréal  
Date : 2018.10.26  
07:52:20 -04'00'

Objet: R-191 Infrastructure de recharge du CT Stinson

**Suite de la rubrique**

- Recommandation       Exposé du besoin / PSO-2025       Subvention  
 Démarche et conclusion       Développement durable / Accessibilité universelle

**La mise en place du projet permettra de :**

- Recharger les 30 bus électriques;
- Poursuivre l'électrification du réseau;
- Renforcer l'image positive et la position de la STM comme chef de file en développement durable;
- Mobiliser les employés par un projet porteur;
- Développer de nouvelles compétences requises à l'exploitation et l'entretien des équipements de recharge;
- Réduire la dépendance énergétique de la STM envers le pétrole et ainsi être à l'abri des fluctuations de coûts.

**Volet financier :**

Le coût complet du projet est de 19 925 741\$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 19 886 357 \$ et d'un montant de 39 384 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	19 789 231 \$
Frais financiers	<u>97 126 \$</u>
<b>Total RE</b>	<b>19 886 357 \$</b>
Budget spécial d'exploitation	<u>39 384 \$</u>
<b>Coût complet du projet</b>	<b>19 925 741 \$</b>

**Suite de la rubrique**

- Recommandation       Exposé du besoin / PSO 2025       Subvention  
 Démarche et conclusion       Développement durable / Accessibilité universelle

DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Infrastructure de recharge au CT Stinson	<b>Date :</b>	7 novembre 2018
<b>Numéro</b>	R-191	<b>Montant :</b>	RE : 19 886 357 \$

## CONTENU

### CONTEXTE

Le 28 août 2017, la direction exécutive (DE) Bus et la DE Ingénierie, infrastructures et projets majeurs présentaient conjointement au Comité de direction (CODIR) une stratégie pour mener la STM à l'électrification et obtenaient de ce comité le « Go » à sa mise en œuvre. La stratégie adoptée par le CODIR comprenait, notamment, l'acquisition de 30 bus électriques à recharge lente. Ce projet a été présenté et adopté par le Conseil d'administration et annoncé à notre clientèle avec pour cible les premières livraisons en 2020. Cette décision s'inscrit dans le plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025) «Poursuivre l'électrification du réseau» et répond respectivement aux objectifs 7 et 11, soit « Poursuivre l'électrification du réseau » et « Agir comme chef de file en mobilité et développement durable».

Ainsi, en novembre 2017, le projet d'infrastructure de recharge du centre de transport (CT) Stinson, a été présenté au Comité gestion du portefeuille de projets (CGPP) porte 1, lequel a entériné la poursuite de l'étude du projet et son budget. En octobre dernier, le projet a été présenté au Comité GPP porte 2, lequel a autorisé la réalisation du projet et de son budget.

En parallèle, le processus d'acquisition des bus électriques est présentement en cours, conjointement avec la Société de Transport de Laval.

### DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le Projet d'infrastructure de recharge au CT Stinson a été présenté :

- **1<sup>er</sup> octobre 2018** : Comité GPP – porte 2. Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **4 octobre 2018** : Comité Suivi des actifs – présentation du projet.

### DESCRIPTION

Le CT Stinson a été désigné pour accueillir les 30 bus électriques. Il est toutefois nécessaire de réaliser des travaux d'infrastructure pour permettre la recharge des bus. Ces travaux consistent à l'installation des équipements de distribution électrique, de chargeurs d'autobus, de connecteurs pour raccorder les bus et des systèmes de gestion de câbles. De plus, le projet prévoit un système d'acquisition et de gestion des données provenant des chargeurs (% de recharge de la batterie, autonomie du véhicule en km, état et alarme du chargeur, etc.) afin que le gareur ait les informations requises pour planifier les opérations et puisse, à terme, commander le démarrage ou l'arrêt des chargeurs. Également, le projet comporte un volet d'exploitation des équipements de recharge, soit l'analyse d'impact sur les opérations existantes, de nouvelles procédures d'exploitation ainsi que la formation pour l'entretien des équipements de recharge.

### JUSTIFICATION

La mise en place du projet permettra de :

- ✓ Recharger les 30 bus électriques;
- ✓ Poursuivre l'électrification du réseau;
- ✓ Renforcer l'image positive et la position de la STM comme chef de file en développement durable;
- ✓ Mobiliser les employés par un projet porteur;
- ✓ Développer de nouvelles compétences requises à l'exploitation et l'entretien des équipements de recharge;
- ✓ Réduire la dépendance énergétique de la STM envers le pétrole et ainsi être à l'abri des fluctuations de coûts.

Le statu quo n'est pas une solution pérenne car :

- ✓ Le statu quo pour ce projet n'est pas envisageable puisque les bus électriques ne peuvent fonctionner sans l'infrastructure de recharge.

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Infrastructure de recharge au CT Stinson	<b>Date :</b>	7 novembre 2018
<b>Numéro</b>	R-191	<b>Montant :</b>	RE : 19 886 357 \$

## ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 19 925 741\$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 19 886 357 \$ et d'un montant de 39 384 \$ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	19 789 231 \$
Frais financiers	<u>97 126 \$</u>
<b>Total RE</b>	<b>19 886 357 \$</b>
Budget spécial d'exploitation	<u>39 384 \$</u>
<b>Coût complet du projet</b>	<b>19 925 741 \$</b>

### Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Finances, une demande de subvention sera déposée sous peu au MTMDET.

## PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 5 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Poursuivre l'électrification du réseau;
- Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance - Agir comme chef de file en mobilité et développement durable;
- Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Développer les compétences;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 7 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM;

## IMPACTS

Les risques si le projet est retardé ou n'est pas réalisé :

- Les 30 bus électriques seront inutilisables;
- Les objectifs du PSO 2025 ne seront pas atteints;
- L'image de l'entreprise pourrait en souffrir.

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Infrastructure de recharge au CT Stinson	<b>Date :</b>	7 novembre 2018
<b>Numéro</b>	R-191	<b>Montant :</b>	RE : 19 886 357 \$

### CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	7 novembre 2018
Autorisation du RE par le MAMOT	Février 2019
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Mars 2018 à août 2019
Activités de mise en œuvre (MEO)	Novembre 2018 à mars 2020
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Décembre 2020

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

COPIE CONFORME

Me FRÉDÉRIC ROUSSEL  
 SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT  
 MONTRÉAL, 

8/11/2018

**ANNEXE 1**  
**VENTILATION DES COÛTS**

	<b>Montant estimé*</b>	<b>Total*</b>
<b>A) Infrastructure de recharge du CT Stinson</b>		
Fournitures et installations du matériel et des équipements de recharge, parc de recharge, outillages spécialisés, référentiels (exploitation, entretien et formation) incluant tous les services professionnels et autres dépenses diverses.		
Main-d'œuvre interne :	2 991 870 \$	
Biens et services :	<u>12 659 910 \$</u>	<u>15 651 780 \$</u>
<b>Sous-total (avant taxes, inflation, contingences et frais financiers) :</b>		<b><u>15 651 780 \$</u></b>
Taxes nettes de ristournes	631 413 \$	
Inflation	447 719 \$	
Contingences	<u>3 058 319 \$</u>	<u>4 137 451 \$</u>
<b>Sous-total avant frais financiers :</b>		<b><u>19 789 231 \$</u></b>
Frais financiers	<u>97 126 \$</u>	<u>97 126 \$</u>
<b>Total :</b>		<b><u>19 886 357 \$</u></b>

\* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.



**RÈGLEMENT R-191**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-  
VINGT-SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (19 886 357 \$) POUR  
FINANCER LE PROJET  
« INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DU CT STINSON »**

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau, la Société souhaite poursuivre l'électrification de son réseau en privilégiant les déplacements ayant recours à l'électricité et planifie faire l'acquisition graduellement de bus entièrement électrique;

ATTENDU que le CT Stinson a été désigné pour accueillir les bus électriques et qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'infrastructure pour permettre la recharge de ces bus;

ATTENDU qu'afin de rendre disponible l'infrastructure nécessaire à la recharge des bus au CT Stinson, la Société met sur pied le projet « Infrastructure de recharge du CT Stinson » (ci-après le : « projet ») qui se décline sur 3 volets principaux;

ATTENDU que de façon spécifique, le premier volet du projet consiste à l'installation des équipements de distribution électrique, de chargeur d'autobus, de connecteurs pour raccorder les bus et de système de gestion de câbles;

ATTENDU que de façon spécifique, le deuxième volet du projet consiste en l'acquisition d'un système d'acquisition et de gestion des données provenant des chargeurs permettant obtenir les informations nécessaires pour planifier les opérations et permettant ainsi de déterminer le pourcentage de recharge de la batterie, l'autonomie du véhicule en kilomètre et l'état du chargeur;

ATTENDU que de façon spécifique, le troisième volet du projet consiste à analyser les impacts sur les opérations existantes et déterminer l'étendue des nouvelles procédures d'exploitation, incluant la formation, liés à l'entretien des équipements de recharge nécessaires à l'exploitation de bus électrique;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Infrastructure de recharge du CT Stinson » doit être ajouté à la rubrique « Réseau des bus » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (19 886 357 \$)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

COPIE CONFORME  
M. FREDERICK ROUSSEL  
SECURITAIRE CORRESPONDANT  
MONTREAL

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (19 886 357 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (1 988 635 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

**IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-191 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

**ARTICLE 2** La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **DIX (10) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (19 886 357 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

**ARTICLE 3** La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

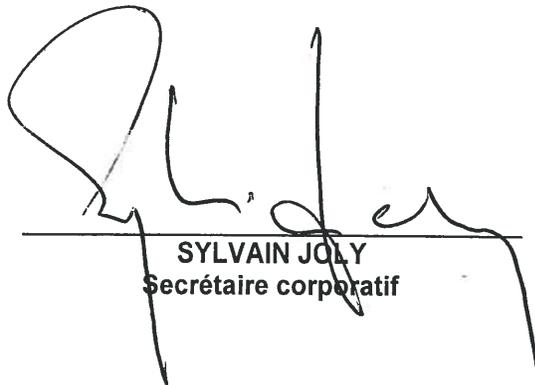
**ARTICLE 4** La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (1 988 635 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

**ARTICLE 5** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 7 NOVEMBRE 2018



PHILIPPE SCHNOBB  
Président du conseil d'administration



SYLVAIN JOLY  
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

COPIE CONFORME  
Me FRÉDÉRIC ROUSSEL  
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT  
MONTRÉAL,

4/11/2018

**ANNEXE 1**  
**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT R-191**  
**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-**  
**VINGT-SIX MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (19 886 357 \$) POUR**  
**FINANCER LE PROJET**  
**« INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DU CT STINSON »**

	Montant estimé	Total
<b>A) Infrastructure de recharge du CT Stinson</b>		
Fourniture et installation du matériel et des équipements de recharge, parc de recharge, outillages spécialisés, référentiels (exploitation, entretien et formation) incluant tous les services professionnels et autres dépenses diverses		
Main-d'œuvre interne :	2 991 870 \$	
Biens et services :	12 659 910 \$	<u>15 651 780 \$</u>
<b>Sous-total (avant taxes, inflation, contingences et frais financiers) :</b>		<b><u>15 651 780 \$</u></b>
Taxes nettes de ristournes	631 413 \$	
Contingences	3 058 319 \$	
Inflation	447 719 \$	4 137 451 \$
<b>Sous-total (Taxes nettes de ristournes, contingences et inflation) :</b>		<b><u>19 789 231 \$</u></b>
Frais financiers	97 126 \$	97 126 \$
<b>Sous-total (Frais financiers) :</b>		<b><u>19 886 357 \$</u></b>
<b>GRAND TOTAL :</b>		<b><u>19 886 357 \$</u></b>

## **Article 51.01**

### **Nominations à la Société de transport de Montréal**

Aucun document ne sera livré.



(2)

**Dossier # : 1186750003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cadres
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la recommandation de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination Sylvain Caron à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de cinq (5) ans.

Il est recommandé au comité exécutif et au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec, la nomination de Sylvain Caron à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de cinq (5) ans.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2018-11-13 14:42

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186750003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division recherche de talents et dotation - cadres
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la recommandation de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination Sylvain Caron à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de cinq (5) ans.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le poste de directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) deviendra vacant avec le départ annoncé de son titulaire actuel, M. Martin Prud'homme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La Ville de Montréal a appliqué la recommandation no 13 du « Rapport final de l'administration provisoire sur la réorganisation du Service de Police de la Ville de Montréal » présenté par monsieur Martin Prud'homme, administrateur provisoire et directeur par intérim. Cette recommandation stipule que :

*« Pour répondre aux besoins actuels de stabilité et de continuité dans l'organisation, tout en limitant l'impact sur le climat organisationnel, sélectionner le prochain directeur en considérant exclusivement les candidatures des deux actuels directeurs adjoints issus de l'externe et proposer cette candidature au gouvernement. »*

Ainsi, il n'y a pas eu d'appel de candidatures et deux candidats ont été rencontrés en entrevue structurée par un comité de sélection non partisan. Le comité de sélection était composé des cinq personnes suivantes : M. Benoit Dorais, président du comité exécutif, M. Beny Masella maire de Montréal-Ouest, M. Lionel Perez, chef de l'opposition officielle, M. Serge Lamontagne, Directeur général de la Ville de Montréal et Mme Diane Bouchard, Directrice du service des ressources humaines.

L'entrevue de sélection visait à identifier la personne la plus apte à occuper la fonction et à apprécier l'adéquation entre le profil des candidats, le contexte et les enjeux du poste de directeur du SPVM. Elle permettait plus spécifiquement d'évaluer :

1. Le parcours de carrière et la motivation des candidats à occuper la fonction de directeur;
2. La connaissance des principaux enjeux du Service ainsi que la pertinence des plans d'actions à déployer afin de prendre en charge les éléments identifiés comme des enjeux;
3. Des questions « comportementales » visant à évaluer la maîtrise des compétences de gestion inscrites au *Profil générique de compétences de gestion de la Ville de Montréal*.

M. Caron s'est démarqué par sa grande connaissance et maîtrise des enjeux opérationnels, et ce, tant sur le plan de la qualité du service aux citoyens que sur celui de la gestion des opérations et de l'orientation vers les résultats. Il s'est aussi démarqué par son approche de concertation qui favorise le travail de collaboration. Au terme de l'entrevue de sélection, le comité recommande la candidature de M. Caron à la Commission de la sécurité publique.

La Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal s'est réunie le 9 novembre 2018 et a entériné la recommandation du comité de sélection.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le salaire et les conditions et avantages de M. Caron seront déterminées ultérieurement en respect des paramètres des politiques en vigueur.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rose MILLIEN  
Conseiller (specialite)

**Tél :** 514 872-8635  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-11-12

Danny ST-LAURENT  
c/d recherche de talents et dotation des cadres

**Tél :** 514-872-1887  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Josée LAPOINTE  
Directrice dotation, talent et développement organisationnel

**Tél :** 514 872-0609  
**Approuvé le :** 2018-11-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Tél :** 514 872-0213  
**Approuvé le :** 2018-11-12

**Service du greffe**

Division des élections, de la réglementation  
et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal, Québec H2Y 1C6  
Téléphone : (514) 872-3000  
Télécopieur : (514) 872-5655  
[www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca)

**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

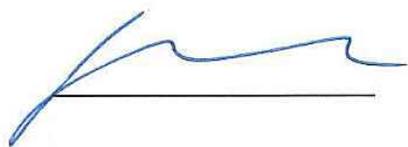
**RECOMMANDATION**

En vertu de l'article 108 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), la nomination du directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est une responsabilité que le gouvernement du Québec exerce sur recommandation du ministre de la Sécurité publique, lequel a préalablement consulté le conseil de la ville et la Commission de la sécurité publique à ce sujet.

La commission de la sécurité publique s'est réunie, le 9 novembre 2018. À l'issue de cette séance et conformément à l'article 108 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* la commission de la sécurité publique recommande à la ministre de la Sécurité publique:

DE RECOMMANDER au gouvernement du Québec la nomination de M. Sylvain Caron à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité, le 9 novembre 2018.



Alex Norris  
Président  
Commission de la sécurité publique

## INTRODUCTION

---

Je cumule 37 ans d'expérience comme policier, dont les 21 dernières années à titre de gestionnaire. Au cours de ma carrière, j'ai œuvré en milieu municipal pendant 21 ans, occupant différentes fonctions opérationnelles et administratives. J'ai joint les rangs de la Sûreté du Québec en décembre 2002 et ceux du Service de police de la Ville de Montréal au mois de mars 2018, pour un retour vers le milieu municipal. Ces nombreuses années en tant que gestionnaire, mes responsabilités et mon implication m'ont permis de développer une vision stratégique de l'organisation policière au Québec, de maîtriser les enjeux liés au domaine et de développer un vaste réseau de partenaires, toujours dans la poursuite de la mission première de servir les citoyens de manière juste et compétente.

## DOMAINES D'ACTION

---

- Gestion d'équipes performantes
- Gestion du changement
- Mobilisation d'équipes
- Service à la clientèle/approche client
- Habiletés politiques et sens politique
- Communications
- Relations interpersonnelles
- Optimisation / innovation
- Vision stratégique

## EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

---

### SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Mars 2018 à ce jour

#### ➤ Directeur adjoint à la Direction des enquêtes criminelles

- À titre de membre du comité de direction, contribuer à la mise en œuvre du plan de redressement pour le SPVM en respectant les recommandations et les attentes municipales et gouvernementales.
- Sous l'autorité du directeur, et avec les membres du comité de direction, commander et administrer le SPVM tel que le prescrit la Loi sur la police.
- En tant que directeur adjoint à la Direction des enquêtes criminelles, mettre en place une structure qui favorise la collaboration et la fluidité de l'offre de services des enquêtes générales et des enquêtes spécialisées.

#### Principales réalisations

- Transformation organisationnelle à l'aide d'une centralisation des activités d'enquêtes régionales et spécialisées sous une même et unique Direction des enquêtes criminelles pour un rendement supérieur, tout en respectant les ressources octroyées.
- Agir à titre de représentant de la direction du SPVM dans les discussions relatives au renouvellement des conditions de travail entre les officiers de l'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM et la Ville de Montréal.
- Changements relatifs aux principes d'utilisateurs/payeurs entre les sections spécialisées en enquête pour une meilleure collaboration.
- Mise à jour de la formation des sergents-détectives et des lieutenants-détectives.

- Refonte de la gestion et des processus entourant le paiement des informateurs du SPVM dans le domaine criminel.
- Positionnement et prise en charge des problématiques relatives aux diverses sections œuvrant dans le domaine du renseignement au SPVM.

## SÛRETÉ DU QUÉBEC

### ➤ **Directeur général adjoint (membre de l'État-major) 2014 à 2018**

- Sous l'autorité du directeur général et avec les membres de l'État-major, commander et administrer la Sûreté du Québec tel que le prescrit la Loi sur la police.
- À titre de membre de l'État-major, contribuer à la détermination des orientations et des objectifs stratégiques de la Sûreté du Québec, en cohérence avec les priorités, les décisions, les orientations et les attentes gouvernementales.
- À différentes périodes, durant ces trois années, diriger la grande fonction de la Surveillance du territoire, la grande fonction des Enquêtes criminelles, ainsi que celle de l'Administration.

#### **Principales réalisations**

- Instigateur du changement majeur de la structure des districts sur l'ensemble du territoire québécois (de 10 districts et 16 régions à 4 districts et 9 régions).
- Révision complète de la structure de gestion des postes MRC en centres de service, ainsi que la desserte autoroutière.
- Modification de la structure de desserte de la liaison en milieu autochtone.
- Optimisation de la restructuration avec attrition de 82 emplois d'officiers dans le cadre du renouvellement des ententes de services MRC avec autofinancement de 136 policiers provenant de l'optimisation de la révision de structure des districts, des régions ainsi que des postes MRC et autoroutiers.
- Assurer le suivi de la mise en place d'une importante transformation organisationnelle visant une meilleure performance des activités opérationnelles des enquêtes criminelles (crimes majeurs, crime organisé, renseignement criminel et soutien aux enquêtes criminelles).
- Assurer la gestion des directions en lien avec les finances de l'organisation, les ressources matérielles, les ressources humaines ainsi que les ressources informationnelles.

### ➤ **Autres fonctions occupées entre 2002 et 2007**

- Commandant de la région de l'Estrie 2010 à 2014
- Chef du Bureau de la surveillance du territoire 2007 à 2010
- Directeur de postes MRC 2002 à 2007

### **Ville de Sorel-Tracy 2000 à 2002**

- Directeur du Service de la Sécurité publique
- Fusion des services de police et incendie pour la nouvelle ville

**Ville de Sorel**

1981 à 2000

- Différentes fonctions de gestion comme patrouilleur, sergent, instructeur à l'ENPQ, capitaine et directeur

**FORMATION**

---

- Attestation - Leadership en action pour gestionnaire de gestionnaires (LAGG) – ENAP mai 2010
- Certificat – gestion des organisations policières (UQTR) amorcée
- Attestation – cours d'administration policière supérieure (Collège canadien de police) mai 1996
- Certificat – gestion des ressources humaines (UQTR) mas 1993

**AUTRES ACTIVITÉS CONNEXES**

---

- Membre de l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) 1997 à 2002  
2014 à aujourd'hui
- Membre du Conseil d'administration du club social de l'IPQ
  - Président 1995
  - Vice-président 1994